



**UNIVERSITÉ D'ORLÉANS**



**ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA  
SOCIÉTÉ**

Laboratoire Ligérien de Linguistique

**THÈSE** présentée par :

**Rita ABDEL NOUR**

soutenue le : **21 octobre 2011**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université d'Orléans**

Discipline : SCIENCES DU LANGAGE

**Etude sur corpus écrit de l'imparfait en français  
standard et en français du Liban, avec applications  
didactiques.**

**THÈSE dirigée par :**

**Lotfi ABOUDA**

**Gabriel BERGOUNIOUX**

Maitre de conférences, Université d'Orléans

Professeur, Université d'Orléans

**RAPPORTEURS :**

**Catherine BRISSAUD**

**Laurent GOSSELIN**

Professeur, Université Joseph Fourier

Professeur, Université de Rouen

---

**JURY :**

**Lotfi ABOUDA**

**Gabriel BERGOUNIOUX**

**Catherine BRISSAUD**

**Lily DAGHER**

**Laurent GOSSELIN**

Maitre de conférences, Université d'Orléans

Professeur, Université d'Orléans

Professeur, Université Joseph Fourier

Maitre de conférences, Université Libanaise

Professeur, Université de Rouen

*Du temps vous voudriez faire un fleuve,  
Sur la berge duquel vous seriez assis pour le regarder couler.  
Pourtant, ce qui est éternel en vous connaît l'éternité de la vie,  
Et il sait qu'hier n'est que le souvenir d'aujourd'hui et que demain est son rêve.*

(Gibrane Khalil Gibrane, Le Prophète)



## Remerciements

Mes sincères remerciements vont à M. Lotfi Abouda et M. Gabriel Bergounioux, mes directeurs de thèse, qui ont investi de leurs temps pour encadrer et guider mon travail. Leurs conseils, leurs aides et nos discussions m'ont éclairée dans les moments d'hésitation et ont considérablement enrichi mon expérience dans le domaine de la recherche. Je les remercie aussi d'avoir cru en mes capacités et de m'avoir encouragée à mener à bout cette recherche malgré les longs moments de doute.

Je remercie Mme Catherine Brissaud et M. Laurent Gosselin, les rapporteurs de ma thèse, et Mme Lili Dagher, membre du jury, pour l'intérêt et le temps qu'ils ont accordés à mon travail et pour leur présence dans mon jury.

Je n'oublie pas les membres du laboratoire LLL, les collègues linguistes, mathématiciens, anglicistes qui ont facilité mon travail par la mise à ma disposition de leurs compétences, chacun dans son domaine. Cette équipe, dont les membres sont devenus des amis, m'a permis de travailler dans les meilleures conditions humaines et scientifiques.

Le personnel du service informatique de la faculté des LLSH est remercié également pour sa patience, son accueil souriant et les solutions apportées aux questions et problèmes techniques.

La famille, ma grande famille en France et au Liban : les amis, mes parents, mon frère, ma grand-mère, mes proches. Je vous remercie pour votre présence, votre soutien, votre aide, votre écoute, votre patience, vos encouragements, etc. C'est grâce à vous que j'ai continué à croire dans les moments de doute.

Je n'ai pas cité les noms des amis et des proches mais j'espère que chacun se reconnaîtra. Des pages entières ne suffiront pas à remercier d'une manière spécifique ceux qui ont PARTICIPE à ce que l'IMPARFAIT bonheur de mon quotidien de doctorante soit vécu comme un PRESENT PLUS-QUE-PARFAIT chargé de souvenirs capables de me faire sourire à chaque instant du FUTUR.



## Introduction générale

Ce travail tente, dans une perspective didactique, de cerner les différentes valeurs de l'imparfait (IMP) en français dans ses divers emplois en construisant les conditions d'une observation, de caractériser de manière précise son fonctionnement dans la chaîne discursive, du point de vue sémantique et pragmatique, et d'avancer de nouvelles hypothèses après les linguistes qui s'y sont intéressés. En ne citant que les études les plus récentes, on pourra renvoyer aux travaux de D. Cohen (1989), de J.-P. Confais (1990), de A.-M. Berthonneau et G. Kleiber (1993 et 1994), de C. Vettiers (1993-1996) et de L. Gosselin (1996-2005).

L'un des apports du travail serait de proposer des transpositions des phénomènes métalinguistiques liés aux formes et aux usages de l'IMP, qui paraissent, à la fois, subtils, complexes et souvent contradictoires, ce qui se répercute sur la terminologie adoptée par les linguistes. Celle-ci peut paraître dissuasive pour les didacticiens et les enseignants désireux d'intégrer les résultats des recherches dans leurs activités de classe ou dans la conception des manuels.

Nos hypothèses s'appuieront sur une étude approfondie de deux types de corpus : le premier est puisé dans *FRANTEXT* et concerne différents genres (romans, essais, etc.), ce qui correspond partiellement à la typologie des extraits des textes scolaires que l'on rencontre dans les manuels de français au Liban où le français est la deuxième langue de scolarisation ; le deuxième corpus est un recueil de copies de lycéens libanais collecté à cette fin, quand ils sont amenés à utiliser l'IMP dans leurs productions écrites. Ces deux corpus sont complétés par un questionnaire établissant le profil sociologique des élèves, ce qui apportera un éclairage supplémentaire sur les phénomènes langagiers traités dans cette étude.

Avant d'aller plus loin, on justifiera le choix que nous avons fait de travailler sur l'IMP et non sur un autre temps. Tout d'abord, sont entrées en jeu des raisons de délimitation du champ de notre recherche, ce qui n'empêche pas de faire des rapprochements avec les autres temps verbaux du passé mais aussi le présent (PRES) et le futur (FUT) quand cela s'avère nécessaire. Cet intérêt pour l'IMP vient par ailleurs de la place qu'il occupe dans les travaux de linguistique et des problèmes que pose son étude dans les différents champs de recherche des sciences du langage. Sa spécificité par rapport au passé simple (PS) et au passé composé (PC), deux autres temps du passé, et son rapprochement avec le présent (PRES) (dans ses valeurs modales, au moins) fait de l'IMP un temps polyvalent. Par ailleurs ce temps,

par ses multiples facettes et sa fréquence dans le discours didactique, est un temps "vedette" qui intervient dans différents types d'exercices scolaires et dans les supports pédagogiques. Sa fréquence d'emploi (descriptif, itératif, hypothétique, narratif, etc.) et son omniprésence en font une réalité problématique, notamment dans les contextes d'apprentissage en FLE ou FLS, ce que confirme une étude du corpus des « erreurs » diagnostiquées chez des lycéens libanais, l'acquisition de la forme morphologique de l'IMP ne va pas nécessairement de pair avec l'acquisition des distinctions conceptuelles exprimées par ce temps verbal.

Ainsi, les différentes hypothèses de cette étude, visent, d'une part, à éclairer le fonctionnement de ce temps verbal, plus précisément, à élucider certains points théoriques et notionnels, en vue de rendre possible leur exploitation dans le domaine de l'enseignement du français en FLS/FLE en particulier; d'autre part, à pointer certains cas problématiques relevés dans la littérature afin de tenter d'y tracer de nouvelles pistes de traitement et une nouvelle réflexion sur son adaptation à l'enseignement.

En d'autres termes, nous tenterons d'établir des liens entre ce qui se fait dans le domaine des sciences du langage et les pratiques de classe des établissements scolaires libanais. Il nous paraît indispensable de tirer profit des études de linguistique et d'aller au-delà des propositions des grammaires traditionnelles, qui ne permettent pas toujours d'avoir une saisie "réaliste" des pratiques langagières. Un tel rapprochement implique d'importants efforts d'adaptation : adaptation d'un "savoir savant" à un "savoir vulgarisé", accessible, aussi bien pour les apprenants de FLS/FLE que pour les enseignants et les formateurs qui n'ont pas bénéficié d'une formation disciplinaire spécifique dans les différents champs et domaines des sciences du langage.

Néanmoins, si les différentes valeurs assignées à l'IMP dans la grammaire traditionnelle et les manuels scolaires restent malgré tout pertinentes et utiles dans l'activité d'apprentissage d'une deuxième langue (L2) comme le français, elles présentent un double inconvénient : d'un côté, l'IMP est expliqué selon des critères qui ne sont pas propres à tous ses emplois ; de l'autre, certains emplois sont marginalisés ou laissés de côté, quand bien même leur présence serait importante dans le discours, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.

C'est pourquoi, nous nous attacherons à suivre une démarche « sémasiologique », selon laquelle le sens n'est pas antérieur à la forme et c'est l'interaction entre les formes du discours et le cotexte qui permet d'établir l'interprétation pertinente des faits de langues constatés. C'est la principale raison pour laquelle nous faisons du recours aux données

recueillies un point de départ. Un tel choix amène à considérer la diversité des emplois afin de voir si un ou des *invariant(s)* peu(ven)t être dégagé(s) de l'observation et de l'analyse de nos corpus. Ainsi l'IMP exprime invariablement la notion de « passé », d' « inaccompli », il n'est pas « autonome », étant donné qu'il dépend toujours d'une « référence temporelle » particulière de nature généralement « processive » (la temporalité telle qu'exprimée par les autres temps verbaux dans le même contexte) (cf. Gosselin, 1996 : 199).

Il semble que l'univers scolaire puisse intégrer les résultats des recherches sur l'IMP, tirer profit des travaux existants afin de garantir un minimum d'efficacité et de qualité quant aux contenus linguistiques dispensés en classe de FLS/FLE, ce qui pourrait concerner aussi le FLM. Cela ne relève plus d'un simple choix, mais d'une urgente nécessité visant à harmoniser les exercices et les cours de français concernant l'IMP avec la réalité langagière.

Une telle entreprise consiste à faire le point sur les phénomènes linguistiques qui feront l'objet d'une transposition didactique après une étude détaillée des différentes formes et usages de l'IMP. Cette mise au point sera suivie par un examen critique et évaluatif des différents postulats en vue de circonscrire les points à expliciter.

Ainsi, cette thèse se compose de deux parties :

La PREMIERE PARTIE est consacrée à l'aspect théorique de la question. Le **chapitre 1** établit un état des lieux des études sur l'IMP ; sont passés en revue les résultats de la recherche linguistique des différentes écoles, ce qui permet de préciser la terminologie, les points de clivage, les courants théoriques et les points de controverse et de divergence. Le **chapitre 2** est une présentation du modèle élaboré par Laurent Gosselin en 1996 dans *Sémantique de la temporalité* (SDT) et qui est adopté par ce travail pour l'analyse des données des deux corpus : littéraire et scolaire. Le **chapitre 3** est une présentation du corpus littéraire et des résultats quantitatifs des différents paradigmes pris en compte dans l'analyse du corpus littéraire. **Les chapitres 4, 5, 6 et 7** constituent une analyse des données du corpus littéraire. Sont pointés les aspects qui posent problème et présentées nos hypothèses. On tente aussi de cerner quels phénomènes devront être repris dans le travail d'adaptation aux pratiques de classe.

Quant à la DEUXIEME PARTIE, consacrée à l'analyse du corpus scolaire, elle se décline en sept chapitres. Le **chapitre 8** est un préambule où le corpus est présenté et les considérations qui président à sa constitution exposées. Nous y expliquons, en particulier, nos choix, nos

stratégies et nous y commentons la manière dont ont été rassemblées les données du corpus (recueil des copies d'élèves), complétées par un questionnaire afin d'étudier les convergences, les implications et les effets des conditions sociologiques (cf. contexte plurilingue, profession des parents, pratique du français en milieu endolingue/exolingue, dans les écoles privées ou publiques, selon le sexe et l'âge) en fonction des résultats et des divergences constatées sur leurs copies. Dans le **chapitre 9**, on propose une comparaison entre le système verbal français et arabe afin d'interpréter et discuter les problèmes d'interférences. Du **chapitre 10** au **chapitre 13**, on procède à l'analyse des données selon le modèle de la SDT. Nous essayons de légitimer la pertinence des points retenus pour le travail de transposition et nous nous attardons sur les « erreurs » relevées dans les copies des élèves en proposant une typologie, une classification à la lumière de quoi nous proposons dans le **quatorzième chapitre**, une adaptation des contenus étayée par une réflexion sur les courants pédagogiques et sur les tendances actuelles dans le domaine de la didactique ; le but est de trouver le moyen le plus efficace de remédier aux lacunes relevées dans les productions des élèves et dans les activités de classe en vue de les aider à améliorer leurs compétences quant à l'usage de l'IMP à l'écrit et de proposer des pistes susceptibles d'apporter des solutions *ad hoc* aux problèmes relevés à travers les « erreurs » recueillies.

L'apport de ce projet de recherche prend tout son sens dans le travail "sur corpus" : l'analyse de « données réelles » de la langue française écrite. Deux variétés sont prises en considération : un français standard (littéraire) et un français scolaire. Le modèle de la SDT a été élaboré à partir d'une seule variété d'écrit français, le premier de notre corpus, mais aussi à partir d'exemples prototypiques, souvent fabriqués ou empruntés à d'autres linguistes car leur analyse n'est pas unanime.

Nous essayerons de montrer que l'application du modèle sur des énoncés analysés dans leur contexte ne se fait pas sans quelques hésitations, même quand il s'agit d'un français littéraire. Des notions comme le type de procès ou les effets de sens dérivés, par exemple, ne sont pas toujours faciles à préciser vu le dynamisme de la langue. Malgré les modes calculatoires et les tests linguistiques proposés par la SDT, l'analyse du corpus littéraire met en valeur la complexité d'une application de ce modèle sur des énoncés authentiques. Aussi, nous proposons, en nous fondant sur les mêmes principes de conflits et de mode de résolution entre marqueurs aspectuo-temporels, une analyse des emplois de IMP dans les énoncés liés au moment de l'énonciation (cf. chapitre 7).

Le défi que nous relevons est d'essayer d'appliquer ce modèle à un écrit instable en analysant l'interlangue des apprenants libanais. Le but est d'éprouver la théorie de la SDT sur un corpus de FLE afin de confronter l'expression de la temporalité (dans sa réussite et dans ses défaillances) à un corpus écrit différent du français standard en général, et littéraire en particulier.

Analyser les énoncés d'un français précaire en appliquant le modèle de la SDT permet de prendre en considération pour l'analyse de l'IMP ses instructions propres mais aussi son interaction avec d'autres éléments de l'énoncé : sémantique (comme le type de procès ou de circonstanciel), lexical (le circonstanciel comme un marqueur lexical de temporalité), syntaxique (la concordance des temps ou les relations référentielles entre deux propositions interdépendantes), pragmatique (la simultanéité vs succession des procès), etc.

Le modèle de la SDT basé sur des conflits et leurs résolutions constitue un outil intéressant pour repérer les conflits non résolus dans les productions d'écrit des apprenants libanais afin d'en proposer un enseignement en classe et d'explicitier les effets de sens qu'ils engendrent, avec une terminologie adaptable au lycée.

L'IMP est donc appréhendé en tant que marqueur aspectuo-temporel jouant un rôle dynamique avec d'autres marqueurs du même type pour l'expression de la temporalité. Cela impose de prendre en considération leur spécificité linguistique : l'IMP n'est pas analysé d'une manière isolée mais est intégré à ce dynamisme langagier qui permet son emploi avec des effets de sens typiques ou dérivés.

L'application du modèle de la SDT en didactique du FLE devait permettre d'analyser (et donc d'enseigner) l'ensemble des emplois de l'IMP, du plus standard, comme son usage pour exprimer l'arrière-plan d'un texte narratif au moins courant tel que l'usage narratif, dans les comptes rendus journalistiques. Aucun emploi n'est marginalisé ou expliqué selon des critères autres que les instructions définies.

L'explication des emplois non pertinents de l'IMP permet de préciser si l'erreur est due au manque de connaissances lié (1) aux instructions de l'IMP ou (2) aux relations qu'il entretient avec d'autres marqueurs dans le contexte. En (2), on analyse le type de problème et on propose l'enseignement des relations entre marqueurs qui sont sources de difficultés chez l'apprenant libanais.

Grâce à l'analyse de l'interlangue des apprenants, nous ciblons leurs besoins et proposons des applications didactiques adéquates.

Travailler sur l'IMP "en usage et en (inter)action" constitue une part minime de ce que le modèle de la SDT propose en terme d'analyse de la temporalité : prise en compte de tous les tiroirs de l'indicatif et des autres marqueurs aspectuo-temporels. Notre objectif à long terme est d'étendre l'application didactique de ce modèle aux autres tiroirs du français.

# Chapitre 1 Etat des lieux des études sur l'imparfait

## Introduction

Le français attribue aux formes conjuguées répertoriées dans les manuels l'appellation "temps verbaux". L'ambiguïté s'établit entre temps chronique<sup>1</sup> et temps linguistique<sup>2</sup>. La distinction en anglais entre "time" et "tense" lève l'ambiguïté du mot "temps". Vetters note que "tense" a eu des emplois tout aussi homonymiques (1996 : 7-8). Pour éviter toute ambiguïté, Damourette et Pichon (1911-1927) utilisent l'appellation " tiroirs verbaux". Nous reprenons cette appellation pour désigner tout paradigme du verbe exprimant une référence temporelle par rapport à un repère, linguistique ou extra-linguistique.

La division du temps en trois époques (le **présent**, le **passé** et le **futur**) permet de situer un énoncé<sup>3</sup> dans le temps chronologique par rapport à l'expérience d'un locuteur. Cette conception tripartite du temps semble relever de l'un des universaux du langage humain ; les variations et les nuances qui viennent spécifier ces trois époques par rapport à l'aspect, à la modalité ou encore par rapport au point de vue référentiel diffèrent d'une langue à l'autre et dépendent avant tout des représentations propres à chaque système linguistique et à ses représentations culturelles.

Dans le système verbal du français, le PRES et le PC forment une unité constituée d'un "temps simple" et d'un "temps composé". Le système du futur connaît la même dichotomie. Le système verbal du passé est plus complexe avec deux tiroirs simples et leurs correspondants composés : à un PS exprimant un passé "absolu"<sup>4</sup> propre à une période révolue (par rapport au présent) s'oppose un IMP, temps "absolu" aussi. Chacun de ces deux tiroirs a son pendant composé "relatif", respectivement, le PA et le PQP. Plus spécifiquement et pour ne prendre que l'IMP comme exemple de cette complexité, on précise que ce tiroir

---

<sup>1</sup> « Le temps physique et le temps vécu s'écoulent sans fin et sans retour [...]. Pourtant, nous avons des repères qui nous permettent de retourner le temps [...], ces repères constituent le temps chronique, ou temps des événements. » Vetters (1996 : 3)

<sup>2</sup> « Le temps linguistique est irréductible au temps physique, vécu ou chronique. Il est intrinsèquement lié à l'exercice de la parole et se définit comme fonction du discours. » Vetters (1996 : 5)

<sup>3</sup> « Situer l'énoncé » est à distinguer de « situer le prédicat verbal ». En effet, dans certaines langues, le tiroir verbal porte des valeurs aspectuelles exclusivement (et non temporelles). Pour cela, l'énoncé est situé dans le temps grâce à d'autres éléments du contexte.

<sup>4</sup> Les notions de « temps absolu » et de « temps relatif » sont considérées ici selon une définition traditionnelle : « le temps (la localisation temporelle) peut être absolu ou relatif. Il est absolu lorsque le procès (état, activité...) est situé par rapport au moment de l'énonciation (comme présent, passé ou futur) ; il est relatif quand le procès est situé par rapport à un autre procès (comme antérieur, simultané ou ultérieur). » (Gosselin, 1996 : 9)

peut entretenir des rapports très étroits avec le PRES puisqu'il partage avec lui quasiment les mêmes valeurs modales (cf. Wilmet, 2003: 504-506) ; les deux tiroirs peuvent être utilisés dans des énoncés situés au présent.

L'appartenance de l'IMP à un paradigme exceptionnel dans le système verbal de l'indicatif fait de ce tiroir un objet de travail intéressant pour préciser sa spécificité (surtout par rapport au PS), sa fonction (surtout quand aucun autre tiroir ne peut le remplacer pour exprimer la même temporalité que lui) et ses relations avec les autres marqueurs aspectuo-temporels de l'énoncé.

Dans la suite de ce chapitre, nous traiterons l'IMP comme un marqueur de temps et d'aspect. Sans prétendre l'exhaustivité, nous présenterons les théories qui se sont intéressées à ces deux dimensions de l'IMP en vue d'un positionnement qui nous permettra de répondre aux problématiques posées par ce travail de recherche, dans ces deux volets : linguistique et didactique.

## **1. IMP morphologique, ses marques et ses distributions par rapport aux autres tiroirs.**

Le verbe se distingue des autres classes grammaticales comme le nom, l'adjectif, le pronom, etc. par ses marques morphologiques : le radical ou le lexème qui peut se présenter avec une forme (cf. *donn-* du verbe *donner*) ou plus (cf. *dor-* ou *dorm-* pour *dormir*) et la désinence qui porte les marques de la personne et du temps verbal : dans le *-ait* de l'imparfait à la 3Sg, *-ai* est la marque du tiroir et *-t* celle de la personne.

On définira le verbe en français comme la classe grammaticale qui, pourvue d'un ensemble spécifié de catégories morphologiques, est apte à exercer la double fonction de cohésion et de référenciation de l'énoncé fini minimal qu'est la phrase. A la différence du nom et du pronom, qui (sauf précision explicite) visent un référent pensé comme immuable dans le temps, le verbe est donc spécialisé dans l'indication des relations entre les éléments de la réalité – à commencer par les personnes en jeu dans l'acte d'énonciation. Or ces relations sont nécessairement inscrites dans le temps. Toute phrase de la langue [...] fait apparaître cette opposition entre la référence des syntagmes nominaux et des syntagmes verbaux. C'est ce qui se manifeste, morphologiquement, par l'importance des catégories du temps et de l'aspect – au point qu'elles ont souvent été utilisées de façon exclusive pour définir le verbe. C'est ce qui explique le choix fait du terme *procès* pour désigner le signifié du verbe envisagé comme classe grammaticale: le *procès* s'oppose en effet à l'objet en ce qu'il se déroule dans le temps. (Arrivé *et al*, 1986 : 684-685)

Ainsi, le verbe porte les marques d'aspect et de mode étant donné que chaque temps verbal appartient à un mode spécifique et admet un aspect grammatical précis. On admet que le verbe fonctionne comme support de TAM dans l'énoncé. Le verbe est défini morphologiquement comme étant une forme qui se conjugue, qui varie en nombre, en voix, en personne, en mode, en aspect et en temps.

Le verbe conjugué est actualisé à la fois par ses déterminations initiales (ses auxiliaires de temps et de mode), et par ses désinences qui réduisent le sémantème à l'état de radical, ce qui lui enlève toute autonomie. (Bally, 1965 : 300)

Le verbe, en tant que radical, n'est pas autonome. Cependant, en tant que procès, il est le noyau des indices aspectuo-temporels et modaux de l'énoncé qui précisent le sens de la phrase en l'ancrant dans une temporalité qui peut être définie par rapport à des repères textuels, discursifs voire pragmatiques.

Manuels et grammaires scolaires permettent de voir que l'IMP, dans le système verbal du français, renvoie à des analyses et des considérations qui relèvent de deux types de classement : le point de vue morphologique, ancré au niveau flexionnel, et le point de vue sémantique, qui concerne ses valeurs temporelles, aspectuelles, modales voire textuelles.

C'est l'héritage de la grammaire traditionnelle qui identifie l'IMP du point de vue phonologique, à l'aide des phonèmes [ɛ] aux trois premières personnes du singulier et la 3Pl, [jɔ̃] à la 1Pl et [je] à la 2Pl. Du point de vue morphologique, il est reconnaissable à l'écrit à l'aide des morphèmes de flexion *-ais* (1Sg et 2Sg), *-ait* (3Sg), *-ions* (1Pl), *-iez* (2Pl et la marque du vouvoiement), *-aient* (3Pl). Le procédé de composition du radical et de la terminaison peut varier en fonction du groupe auquel appartient le verbe : ainsi, en passant des verbes du 1<sup>er</sup> groupe (*e.g. parler*) à ceux du 2<sup>e</sup> groupe (*e.g. finir*), apparaît le *-ss-* ou encore du 3<sup>e</sup> groupe (*e.g. lire*) où « l'allomorphie » opère à la jonction du radical et des affixes flexionnels. Cependant, la valeur différentielle du marquage reste constante dans la conjugaison.

Ces morphèmes ne sont pas spécifiques de l'IMP. On les retrouve au COND qui cumule la marque morphologique du futur *-r* et celle de l'IMP (le radical est toujours identique à celui du futur).

Les terminaisons de la 1Pl et la 2Pl sont les mêmes que celles du subjonctif. La double consonne *-ss* se retrouve aussi au subjonctif pour toutes les personnes avec deux formes homonymiques aux 1Pl et 2Pl.

Dans le système de la conjugaison, l'IMP est classé comme étant un temps verbal simple de l'indicatif, un mode personnel. Quel lien entretient-il avec le COND et le subjonctif du présent ? Quelle serait la nature de ce lien : sémantique, syntaxique, textuelle ou énonciative ?

Ces ressemblances morphologiques ont des implications importantes pour la didactique des tiroirs en question. Leur explication requiert des recherches diachroniques et des études comparatives qui ne constituent pas l'objet de notre travail. Cependant, nous traiterons dans ce qui va suivre de quelques points importants concernant cette thématique pour situer l'IMP dans le système morphologique des tiroirs, l'objectif premier de notre travail de recherche étant la temporalité exprimée par l'IMP.

Si l'on part du paradigme de base du système de la conjugaison française qu'est l'indicatif présent, on remarque que trois morphèmes s'y ajoutent (mis à part ceux du PS) - *ais/ait/aient* [ɛ], -*ions/iez* [j] et la terminaison du futur et du conditionnel en -*r* [r]. Les trois se trouvent dans le COND, deux dans l'IMP et un dans le subjonctif présent.

### **1.1. IMP et COND**

Wilmet (2001) pose comme impératif de faire valoir l'attachement sémantique du COND avec le subjonctif et formel avec l'IMP dans toute étude du COND.

Le COND possède les terminaisons cumulées des deux tiroirs du mode indicatif, l'IMP et le FUT et l'IMP retrouve les mêmes valeurs que le COND comme l'IMP ludique, l'IMP hypocoristique, l'IMP de politesse ou d'atténuation. Souvent dans ces contextes, on peut substituer le COND à l'IMP.

Dès le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la grammaire scolaire présente le COND comme un mode au même titre que l'indicatif, le subjonctif, l'impératif, l'infinitif et le participe. (Pour une analyse diachronique du passage progressif du COND d'un mode à part à un temps de l'indicatif, (cf. Merle, 2001). Merle constate que « 92,3% des personnes interrogées lors d'un sondage réalisé auprès de 312 non-grammariens de 18 à 50 ans considèrent que le conditionnel est un mode » (Merle, 2001 : 7). Cependant, la majorité des linguistes (pour ne citer qu'Abouda 1997 et 2001, Haillet 2001 et 2002, Wilmet 2003) s'accordent pour lui donner le statut d'un tiroir appartenant au mode indicatif :

Il est difficile de ne pas retrouver dans le conditionnel d'une part la marque de l'imparfait et d'autre part la maque /R/ du futur. [...] Ceci veut dire qu'au point de vue morphologique, le conditionnel dit présent a tout l'air d'être un futur imparfait et donc appartenir aux temps de l'indicatif. Car si le futur est un temps de l'indicatif et l'imparfait un autre temps de l'indicatif, on ne voit pas comment la combinaison de ces deux temps de l'indicatif pourrait ne pas appartenir aussi au mode indicatif. (Vetters, 1996 : 38)

En traitant la dimension modale de l'énonciation, Maingueneau (1991) s'attache à dire que l'indicatif est un mode qui accepte la modalisation avec l'IMP et le FUT surtout. De fait, il serait pertinent que le COND soit considéré comme un temps indicatif, surtout que l'IMP et le COND peuvent se substituer l'un à l'autre dans des phrases comme :

*J'étais/serais le roi et toi mon écuyer.  
Je voulais/voudrais vous demander une faveur.*

J. Damourette et E. Pichon donnent à l'IMP et au COND respectivement les appellations suivantes : toncal et toncal futur. Ils définissent le toncal comme « l'abandon du repérage par rapport au moi-ici-maintenant » (1936 : 226). Les deux tiroirs dépendent, selon eux, d'un plan toncal différent du moment de l'énonciation. En insistant sur le non-Moi, L. Abouda (2001) considère que tous les emplois (journalistiques, atténuatifs et polémiques) du COND ont en commun la valeur de base suivante : la non-prise en charge par le locuteur de son énoncé.

P.P. Haillet répartit les emplois du COND en trois catégories fondamentales : COND temporel, COND d'hypothèse, COND d'altérité énonciative. Il donne au COND un invariant c'est la non-intégration du procès à la réalité du locuteur<sup>5</sup>.

Dans les assertions du premier type, le procès est donné à voir comme ultérieur à un repère passé. La seconde catégorie est constituée par celles qui représentent le procès en corrélation avec un cadre hypothétique introduit par (*même*) *si* ou paraphrasable par une structure en (*même*) *si*. Entrent dans la troisième classe celles qui sont interprétées comme une version « mise à distance » de l'assertion correspondante au passé composé, au présent ou au futur simple. A chaque catégorie correspond ainsi une manière spécifique de représenter le procès. (2002 : 17)

La possibilité pour le COND d'exprimer la postériorité par rapport à un repère précis est associé à sa terminaison en *-r* qui ressemble au futur, exprimant la postériorité par rapport à [01,02] : de même que le futur exprime l'avenir par rapport au présent, de même le

---

<sup>5</sup> « Par convention, nous dirons que la réalité du locuteur est constituée par ce que son discours représente comme des faits contemporains et/ou antérieur par rapport au moment de l'énonciation. » (Haillet, 2002 : 7, 8)

conditionnel exprime l'avenir par rapport au passé : *je pense que tu réussiras / je pensais que tu réussirais.*

En effet, du point de vue temporel, le COND « marque la postériorité de l'intervalle de référence ([I,II]) par rapport à un autre intervalle de référence (noté [Ix,IIx]) qui appartient à une autre proposition et qui est lui-même situé dans le passé : [I,II] POST [Ix,IIx], et [Ix,IIx] ANT [01,02] » (Gosselin, 1996 : 214).

Le COND « demande de construire deux intervalles de référence tels que l'un précède l'autre et que le premier [[I,II]] précède le moment de l'énonciation » (2005 : 177) ; le deuxième [I',II'] « se charge de la monstration du procès » donc on aura  $II < I'$  et  $II < 01$ . Pour la valeur temporelle, c'est la relation entre [I,II] et [Ix,IIx] qui compte car [I',II'] est localisé comme ultérieur à [I,II]. La relation de [I',II'] par rapport à [01,02] n'est pas linguistiquement contrainte.

Quant à l'expression de l'aspect, à la différence de l'IMP, le COND est, d'une manière typique, aoristique. Il peut être inaccompli en présence d'un circonstanciel localisateur détaché. Wilmet (2003) classe l'IMP parmi les tiroirs à aspect sécant et le COND parmi ceux à aspect global.

Pour tous ces linguistes, le COND tiroir de l'indicatif a un invariant et peut selon le contexte exprimer des valeurs sémantiques différentes. Notre objectif n'étant pas de travailler sur le COND, nous ne nous attarderons pas sur les différentes manières de traiter l'invariant et les effets de sens selon les modèles et les théories. Si ce travail peut faire l'objet d'un projet de recherche à part entière, on peut faire ressortir ce qui est commun aux deux tiroirs pour faire valoir leur spécificité.

La ressemblance morphologique avec l'IMP ne peut pas être liée à l'expression temporelle mais modale. D'ailleurs l'IMP avec *Si*, comme le COND, peut se trouver dans un contexte de "suspension de jugement " selon Gosselin, défini de deux manières différentes :

[...] soit c'est la force de la validation qui est nulle [...] et l'on obtient la valeur transmodale du possible (comme indétermination ; soit on admet que la prédication est validée selon un degré déterminé, mais que le locuteur se dissocie du jugement porté [...]). Il y aurait alors non plus suspension de la validation mais de l'engagement du locuteur. (Gosselin : 2005 : 157)

Ce que Haillet appelle le COND d'altérité énonciative peut être exprimé par l'IMP dans ce qu'on appelle IMP ludique, hypocoristique, etc. C'est ce que Gosselin appelle la suspension de l'engagement du locuteur. En outre, l'IMP et le COND sont liés d'une manière

syntaxique dans les constructions hypothétiques avec (*même*) *si*. L. Abouda attribue au COND la valeur de non-Moi donnée au COND à l'IMP atténuatif (cf. Abouda, 2004).

Ainsi, l'IMP comme le COND peuvent être présents dans des énoncés exprimant le potentiel ou l'irréel. C'est l'expression de la modalité qui est commune aux deux tiroirs du mode indicatif. Le potentiel ou l'irréel sont des effets de sens possibles pour les résolutions de conflits générés par les valeurs aspectuo-temporelles exprimées par ces tiroirs et les autres marqueurs de temps et d'aspect dans le co(n)texte.

Contrairement à la façon dont les faits sont ordinairement présentés dans les grammaires, nous pensons avoir montré que le potentiel et l'irréel ne sont pas des valeurs – même contextuelles – propres à l'imparfait et au conditionnel, mais constituent des caractéristiques sémantiques globales de constructions complexes mettant en œuvre des facteurs hétérogènes, lexicaux, syntaxiques et pragmatiques. L'hypothèse défendue ici est que l'imparfait et le conditionnel (comme le plus-que-parfait) gardent dans ces tours leur valeur aspectuo-temporelle et modale de base, et que les effets de sens décrits par les termes de potentiel et d'irréel résultent d'une interaction complexe de ces valeurs avec celles des autres marqueurs constitutifs de l'énoncé et avec des principes pragmatique généraux (comme la loi d'exhaustivité). (Gosselin, 2005 : 173)

Ainsi, en plus de leur rapprochement du point de vue morphologique, ces deux tiroirs présentent une similitude sémantique surtout modale.

Pourquoi considérer que le « conditionnel » est un mode *et* un temps, si le futur ou l'imparfait, qui connaissent les mêmes valeurs modales, ne sont reconnus que comme des temps ? on admettra donc que le « conditionnel » est un temps du mode indicatif et que, comme tous les autres temps, il est susceptible d'exprimer autre chose que le temps. (Leeman, 1994, 37-38)

## **1.2. IMP de l'indicatif et présent du subjonctif**

Nous avons évoqué *supra* les ressemblances morphologiques entre l'IMP de l'indicatif et le présent du subjonctif. Les deux tiroirs en question appartiennent à deux modes différents mais ont une terminaison commune à certaines personnes. Pourrait-elle être interprétée en termes de rapprochement sémantique ou autre ? Nous ne prétendons pas répondre à cette question dans ce qui va suivre. Cependant, nous exposerons une réflexion qui gagnera à être approfondie.

Leeman-Bouix définit le mode « comme la façon d'appréhender ou de présenter le procès (« état » ou « action ») exprimé par le verbe (Leeman-Bouix, 1994 : 19).

Imbs définit l'indicatif comme étant

Le mode-tiroir avec lequel apparaît le plus nettement la division tripartite des temps : outre que ses temps sont entièrement actualisés, il est le premier à distinguer le futur du présent, centre et point de départ des divisions du temps, dont la structure devient ainsi symétrique en même temps que tripartite. (Imbs, 1960 :183)

L'indicatif, à la différence du subjonctif, connaît la division du temps en trois époques : présent, passé, futur. L'IMP appartient au passé alors que le présent du subjonctif n'exprime pas une appartenance à une époque précise, en l'occurrence le présent.

Du point de vue temporel, Wilmet (2003 : 358) définit le présent du subjonctif comme étant un omnitemporel d'époque dans les phrases dépendantes et considère qu'il exprime le temps prospectif dans les phrases indépendantes ce qui lui permet d'exprimer l'ordre, la défense, l'exhortation, le conseil, le souhait, le désir, etc. Ainsi, il investit le présent du subjonctif d'une valeur aspectuo-temporelle, mais son omnitemporalité peut être expliquée comme l'impossibilité de toute expression de la temporalité.

Les deux modes ont des marques morphologiques de personne, ils sont tous les deux des modes personnels. Une différence syntaxique est soulignée par Curat entre le subjonctif et l'indicatif :

A la différence des temps personnels qui peuvent être prédicats de phrases nominalisées mais ne le sont pas obligatoirement, les deux temps du subjonctif sont indissociablement liés à une nominalisation de la phrase (*que* est alors appelé nominalisateur), conséquence de son filtrage par l'idée regardante. Les temps de l'indicatif ont comme caractéristique commune qui les oppose au quasi-nominal et au subjonctif de ne connaître aucun lien avec le nom. Ils sont les seuls temps à pouvoir être prédicats de phrases verbales indépendantes. (Curat 1991 : 47)

Dans une démarche plus globale, Abouda (2010) considère le mode comme un objet syntaxique alors que le temps verbal (en l'occurrence l'IMP) est un objet sémantique. Pour cette raison, l'usage d'un mode à la place d'un autre n'est pas possible en français et entraîne l'agrammaticalité de l'énoncé.

Le mode subjonctif est marqué morphologiquement et aussi syntaxiquement par la présence de *que*. Ce n'est pas le cas de l'indicatif, ce qui a poussé Touratier à une affirmation niant toute expression modale à ce dernier et l'attribuant aux éléments du contexte. Ce n'est pas la position de Leeman-Bouix (1994) et Abouda (2002). Leeman-Bouix explique que, même sans marque morphologique précise, l'indicatif n'est pas le mode du fait réel et réalisé mais

[...] est du **domaine de l'actuel**<sup>6</sup>, ce qui ne veut pas dire qu'il décrit les choses telles qu'elles sont dans la réalité : il s'agit toujours d'un **point de vue** mais ici positif, en ce sens que **la personne** prend parti, exhibant une certitude qui peut être plus ou moins assurée, allant du probable au certain. (Leeman-Bouix, 1994 : 95)

Alors que le subjonctif, loin d'être le mode du fait incertain ou imaginé,

[...] est encore du **domaine du virtuel** [...] il ne peut actualiser le procès : celui-ci ne peut être posé que comme également possible ou impossible ; **corrélé à la personne**, le subjonctif montre l'événement tel qu'il est **regardé par la personne** (en l'occurrence, en toute incertitude) : il explicite le **point de vue** (absent des modes impersonnels). (Leeman-Bouix, 1994 : 95)

Les notions de "points de vue " et de "personnes " sont reprises par Abouda (2002) dans une approche monosémiste par les notions suivantes : "attribution d'une vérité " et "locuteur ". Il distingue le domaine intra-assertif qu'il définit par l'attribution à l'énoncé d'une valeur de vérité par un locuteur (ou tout autre être discursif) et l'oppose au domaine extra-assertif « où aucune valeur de vérité n'est attribuée » (Abouda, 2002 :11). L'indicatif relève du premier domaine et le subjonctif du deuxième.

Gosselin fait une comparaison de ces deux modes qui permet de créer un lien sémantique entre l'IMP, le COND et le présent du subjonctif

Le propre de l'indicatif est de faire coïncider, au plan des modalités aspectuelles, la coupure modale (entre l'irrévocable et le possible<sup>7</sup>) avec « la monstration » du procès (sous la forme de l'intervalle de référence), alors que le subjonctif indique seulement la monstration, la coupure modale devant être cherchée ailleurs dans le contexte (ce qui a pour effet de situer le procès dans le champ du possible, si et seulement si la coupure modale précède la monstration). [...] le conditionnel opère bien la coupure modale, mais, contrairement aux autres temps de l'indicatif, il la dissocie de la monstration, qui, située ultérieurement, place le procès dans le domaine du possible. Cette dissociation des deux fonctions de l'intervalle de référence provient de ce que le conditionnel demande de construire [...] deux intervalles de référence pour un même procès. (2005 : 186)

Ainsi, le COND et le subjonctif situent le procès dans le domaine du possible. L'IMP inaccompli présente « la fin du procès [comme] temporellement irrévocable, mais aspectuellement possible » (2005 : 93). Les trois tiroirs ont en commun de pouvoir situer, selon les contextes, le procès dans le domaine du possible. Est-ce une explication de la ressemblance morphologique entre eux ? Nous ne nous aventurerons pas à donner une réponse à cette question surtout que le subjonctif partage les mêmes terminaisons avec le PRES pour les 1Sg, 2Sg, 3Sg et 3Pl. L'étude comparative entre tiroirs doit être plus large et

---

<sup>6</sup> C'est nous qui surlignons.

<sup>7</sup> Le possible est défini par opposition à l'irrévocable qui « correspond à la fixation d'une valeur F [force de validation] (positive ou négative) », selon Gosselin (2005 : 91). Le possible (ou l'indéterminé) est l'indétermination de la valeur F.

plus précise pour répondre à une telle question, ce qui ne constitue pas l'objet principal de notre recherche.

Nous montrerons la conséquence d'une telle ressemblance morphologique entre les trois tiroirs dans les productions écrites des apprenants libanais (cf. chapitre 9, §4).

## **2. Imparfait et valeur temporelles**

### **2.1. L'imparfait exprime-t-il un temps ?**

Suivant certaines théories, l'IMP est appréhendé comme un tiroir qui exprime d'une manière récurrente et stricte le "passé" ; cette position est revendiquée, par exemple, par Berthonneau & Kleiber (1993, 1994 et 2003) ou Reboul & Moeschler, (1998). D'autres linguistes ôtent à l'IMP sa valeur de référence au passé pour alléguer une valeur d'"inactuel" – position défendue notamment par Damourette & Pichon (1911-1927), Cosériu (1980), Touratier (1996) et récemment Barbazan (2006). Suivant la même orientation, les adeptes de la linguistique textuelle, comme Benveniste (1966), Weinrich (1973) et Adam (1994) proposent une étude de l'IMP comme temps verbal relevant d'un genre textuel défini. Cependant, Guillaume (1929 et 1969), Wilmet (1980) et Gosselin (1996 et 2005), comme d'autres, donnent à l'IMP la possibilité d'exprimer le temps et l'aspect. Ces désaccords soulèvent un certain nombre d'interrogations :

1. L'imparfait renvoie-t-il à une période temporelle précise ? Le cas échéant, renvoie-t-il toujours au temps du "passé" ? Dans le cas où il ne serait considéré comme un temps, quelle(s) valeur(s) lui assigner ?
2. La valeur aspectuelle, dite "imperfective" ou "inaccomplie"<sup>8</sup>, souvent associée à l'IMP, est-elle représentative de tous les emplois de ce temps verbal ? Et la notion d'"inaccompli", dans le cas où elle serait vérifiée, peut-elle expliquer les différentes valeurs temporelles, aspectuelles ou modales que prend en charge l'IMP ?
3. Quel rôle jouent le co(n)texte dans la circonscription des différentes valeurs allouées à l'IMP ? En d'autres termes, comment définir les relations que l'IMP peut entretenir avec les autres éléments du cotexte et les données pragmatiques du contexte ?

---

<sup>8</sup> Nous choisirons entre les deux termes ultérieurement (cf. infra, § 3.4).

Si les travaux sur l'IMP sont variés, ils se ramènent à l'une de ces deux approches :

- La première considère ce tiroir comme une forme polysémique au même titre que les unités lexicales. On évoquera dans cette lignée les linguistes qui se réclament de la linguistique textuelle, pour lesquels l'IMP est le temps par excellence du récit ou du « monde raconté », tel que Weinrich (1973).
- La deuxième le traite comme une forme monosémique dotée d'un ou de plusieurs "invariants" sous-jacents ses valeurs en discours.

La divergence des approches concerne des points fondamentaux. Comme on l'a déjà évoqué, l'IMP pourrait selon certains chercheurs ne pas exprimer le temps. Il existe trois théories qui s'inscrivent dans cette orientation malgré leurs différences : les théories énonciatives, les théories textuelles et les théories psychologiques.

### **2.1.1. L'IMP énonciatif de Benveniste**

Benveniste, entre autres, postule qu'il n'est pas pertinent de décrire le phénomène des tiroirs en français en recourant à la catégorie du temps, de l'aspect, ou à leur combinaison. L'IMP se voit ainsi attribuer une valeur strictement énonciative.

Benveniste (1966) élabore une théorie de l'énonciation selon laquelle l'« appropriation » ou l'« individuation » de la langue se fait selon des indices linguistiques spécifiques, ce sont « des marques formelles de l'énonciation ». Les temps grammaticaux sont de ce nombre. Manifestation de la subjectivité du discours, les tiroirs sont inhérents et spécifiques au langage. Vu sous l'angle de l'énonciation, le temps linguistique apparaît comme un universal de langage. Le système verbal français est structuré autour du présent (PRES) qui constitue le repère à partir duquel il s'organise.

Benveniste définit deux modes d'énonciation : le discours et l'histoire. Le premier est défini comme suit : « toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelques manières » (Benveniste, 1966 : 237). Il a pour fondement le présent. Le second est le « récit des événements passés [...] présentation des faits survenus à un certain moment du temps, sans aucune intervention du locuteur dans le récit » (Benveniste, 1966 : 242). Le repère est un moment autre que le présent.

Benveniste divise les tiroirs entre le « temps du discours » et le « temps de l'histoire ». Le PS et PA sont les tiroirs clés de l'histoire comme le futur (FUT) et le futur antérieur (FA)

le sont pour le discours. Les formes en *-ais* comme l'IMP, le PQP, le COND et le CONDP appartiennent aux deux modes énonciatifs. Du point de vue aspectuel, les tiroirs simples sont "inaccomplis", les composés sont "accomplis" mais ils peuvent exprimer l'antériorité par rapport à la forme simple correspondante.

Si l'on peut admettre que dans les deux modes énonciatifs l'IMP exprime le passé par rapport à moment de la parole (dans le discours) ou par rapport à un repère précisé dans le récit des événements (dans l'histoire), la différence entre IMP et PS n'est pas développée dans sa théorie surtout qu'ils présentent la même valeur aspectuelle "inaccomplie" en tant que tiroirs simples.

### **2.1.2. L'IMP comme « signal textuel »<sup>9</sup>**

Selon Weinrich (1973), les tiroirs se voient attribuer une valeur strictement textuelle ou locutoire :

Les fonctions temporelles, ici comme ailleurs, doivent être rapportées au texte ou à la situation de locution, et non aux contenus du discours. Dans une terminologie un peu jargonante, nous dirons que, comme tous les morphèmes syntaxiques, elles se réfèrent au texte ou à la communication, et non aux objets, comme le font les lexèmes. (Weinrich, 1973:108)

Weinrich explique la valeur des tiroirs en construisant un système fondé sur trois concepts : l'attitude de locution, la perspective de locution et la mise en relief. Il définit le commentaire et le récit comme deux attitudes énonciatives et recoupe la dichotomie proposée par Benveniste.

Le locuteur [...] a une attitude tendue ; ses propos se trouvent aiguisés, car ce dont il parle le touche de près, et il lui faut également toucher celui à qui il s'adresse. Tous deux sont concernés. Ils ont à agir et réagir. Tout commentaire est un fragment d'action ; si peu que ce soit, il modifie la situation des deux partenaires et les engage ainsi l'un et l'autre. [...] L'une de nos attitudes en face du monde est de le raconter. Nous utilisons alors des signaux linguistiques à valeur narrative, en particulier les temps du récit. Ils ont pour fonction d'avertir l'auditeur que cet énoncé est « seulement » un récit et qu'il peut l'écouter avec un certain détachement. (Weinrich, 1973: 33)

Weinrich divise les tiroirs en deux systèmes, celui des temps du commentaire (PRES, PC, FUT et FA) et celui du récit (PS, PA, IMP, PQP). L'IMP est donc exclusivement un temps du récit et ne peut être présent dans le commentaire. Pour expliquer la différence entre IMP et PS dans le récit, il précise l'existence dans le récit de « la mise en relief » qui consiste

---

<sup>9</sup> « Tous les temps linguistiques fonctionnent comme des signaux qu'il serait faux de réduire à de simples informations sur le Temps. » (Weinrich, 1973 : 60)

à distinguer du premier plan un arrière plan, le PS et le PA pour exprimer le premier, l'IMP et le PQP pour l'autre.

La perspective de locution repose sur la distinction entre « temps du texte », définissant l'ordre des éléments dans le texte, et le « temps de l'action » qui renvoie à l'ordre des événements. Weinrich divise les tiroirs selon la non-correspondance entre la rétrospection ou la prospection.

A la suite de Weinrich (*op. cit.*), Adam (1994, 2000 et 2005) considère que l'IMP a une valeur « qualitative » ou d' « attribution » de propriété à un individu : « Non seulement il n'y a pas de temps dans le tiroir verbal de l'imparfait, mais il n'y a même plus de récit avec lui » (Adam 2000 : 115). Selon cet auteur, même l'IMP narratif auquel peut être substitué le PS ou le PC caractérise les individus agents de procès.

Sont sur cette position plusieurs linguistes. Pour cela, nombreux sont les travaux sur la textualité où les linguistes (Vuillaume, Hamburger (cf. Combe, 1992), Adam, Vettters), à la suite de Benveniste et de Weinrich, s'intéressent à la problématique du texte fictionnel en rapport avec l'utilisation des formes verbales.

Some résume l'analyse que fait Bronckart (1990) des valeurs des tiroirs et conclut : « Il [Bronckart] conçoit la valeur des temps des verbes comme étant tributaire du contexte textuel où ceux-ci prennent place. Pour lui, elle ne devrait être définie qu'à posteriori, et non a priori » (Some, 1998 :74).

Cette analyse inductive peut être difficilement appliquée à la didactique car elle suppose que la maîtrise des fonctionnements des tiroirs dépend des compétences des locuteurs dans la différenciation des types et genres de textes. Or, si le type de texte joue un rôle important dans le choix des tiroirs, il ne peut pas être considéré comme le seul critère de sélection.

Concernant les théories textuelles, les linguistes qui s'en réclament ne semblent pas s'accorder sur le statut de l'IMP. Si Weinrich (1973) le rattache à l'instance du récit, Benveniste (1966) considère que l'IMP est un temps ambivalent pouvant concerner aussi bien le « monde raconté » que le « monde commenté ». Pour certains problèmes que posent les principes théoriques de Weinrich, nous renvoyons aux critiques formulées par Reboul &

Moeschler (1998) qui soulignent les limites de ce type d'approche sur le plan méthodologique et analytique<sup>10</sup>.

Vetters (1996), travaillant sur les romans d'anticipation, exploite la distinction entre narrateur et auteur pour expliquer que les événements exprimés par les temps du passé sont antérieurs au moment de l'énonciation, en l'occurrence la narration, ils sont postérieurs au moment de l'écriture et au moment de la lecture. Ainsi, il réfute l'hypothèse de Weinrich pour qui les tiroirs du passé n'expriment pas le passé parce qu'ils peuvent être employés dans un roman de science-fiction.

Imbs place l'IMP au rang des « temps impersonnels » et « atemporels » en lui assignant la même aptitude que le participe présent, l'infinitif et le gérondif à exprimer la simultanéité<sup>11</sup> par rapport à un fait passé. Ainsi, ce serait le contexte linguistique et/ou le cotexte qui inscrirait l'IMP dans une temporalité précise.

Les théories énonciatives (dans le sens général du terme) n'ont pas réussi à expliquer tous les emplois de l'IMP et les différents liens qu'il entretient avec les éléments déictiques et/ou anaphoriques du texte. Comme on l'a vu, elles ont été critiquées par nombre importants de linguistes mais leur apport reste important dans le domaine de l'enseignement des tiroirs, surtout en relation avec les différents types de textes (narratifs, argumentatifs, etc.)

### **2.1.3. Valeur de l'"inactuel" : quand l'imparfait cesse d'être "temps" verbal**

Ces thèses sont présentes dans Damourette & Pichon (*op. cit.*) au sujet du sens "toncal", soit les tiroirs se référant à une actualité autre que le moi-ici-maintenant :

On a longtemps classé le saviez<sup>12</sup> parmi les passés. Et de fait, nous verrons que ce tiroir concourt, d'une façon très importante, à l'expression du passé dans notre langue. Néanmoins,

---

<sup>10</sup> Ils considèrent les inadéquations de ces théories de points de vue descriptif et explicatif. Pour la théorie de Benveniste, ils considèrent « 1. d'une part, les cas de récits à la première personne sont nombreux, et l'incompatibilité du passé simple et de la première personne est une contrainte beaucoup très forte ; 2. d'autre part, la typologie qu'elle fonde ne peut correspondre qu'aux pôles extrêmes d'un continuum, où le récit autobiographique aurait une position intermédiaire. L'inadéquation descriptive aboutit alors à une inadéquation explicative. » (Reboul & Moeschler, 1998 : 106)

En ce qui concerne la théorie de Weinrich, l'inadéquation descriptive réside dans l'incapacité de la théorie à expliquer la présence de l'IMP dans les phrases au style indirect libre ; l'inadéquation explicative réside dans le fait que cette théorie est incapable d'expliquer une série de faits qui relèvent du discours comme par exemple la présence dans une même phrase d'un déictique et d'un passé simple. Admettant que les déictiques appartiennent exclusivement au commentaire et le passé simple au récit, de tels exemples sont inacceptables pour cette théorie.

<sup>11</sup> La question de la « simultanéité » de l'IMP par rapport à un antécédent sera traitée dans la question de l'anaphoricité des temps verbaux (cf. infra, § 3.3).

<sup>12</sup> Damourette et Pichon refusent les appellations conventionnelles données dans la conjugaison aux temps verbaux du français. Pour ne pas attribuer d'autres appellations qui peuvent s'avérer encore plus complexes ou

les emplois dans lesquels il exprime autre chose qu'un passé sont assez nombreux pour que, dans ces dernières années, plusieurs linguistes se soient demandé si vraiment il était légitime de noyer le *saviez* dans le groupe des passés. [...] pour nous, il ne semble pas douteux que le rôle du *saviez* comme agent d'expression d'un passé n'est qu'un cas particulier de son sens toncal. (Damourette et Pichon, 1911-1936 : 175)

Yvon (1926 : 21) considère de même que « L'imparfait exprime une action contemporaine du moment de la parole dans le passé ».

A la suite de Damourette & Pichon (1911-1916), Touratier (1996) affirme que l'IMP ne doit pas être traité comme fondamentalement temporel mais comme « non-actuel ». Ainsi, ces linguistes admettent, globalement, que l'élément de signification "non-actuel" est vraiment distinctif de l'IMP et que la valeur de "passé" n'est qu'une particularisation temporelle de ce signifié, quand bien même cette valeur ne serait pas fréquente.

Coseriu (1980) donne à l'IMP la même valeur d'"inactualité" mais ne la met pas en relation avec le "moi-ici-maintenant". Ainsi, il se base sur les dimensions temporelles qu'il appelle le « plan » :

Le plan est la dimension qui oppose l'actuel à l'inactuel, en l'espèce dans les langues romanes le présent et l'imparfait (je fais, je faisais), ou, mieux, le plan du présent au plan de l'imparfait, c'est-à-dire, la dimension au moyen de laquelle certaines actions verbales sont placées directement par rapport à l'acte de la parole sur une ligne de réalité non diminuée, tandis que d'autres actions sont placées comme sur une arrière-ligne (conditions, circonstances etc. des actions actuelles) et présentées comme plus ou moins diminuées dans leur effectivité. C'est la dimension de base dans les langues romanes dans lesquelles l'imparfait n'est pas à proprement parlé un temps du passé mais uniquement le centre (et le terme neutre) du plan inactuel. (Coseriu, 1980 : 19)

Dans la même perspective, Sthioul (1998) parle de deux univers mentaux, liés ou non au moment de l'énonciation. Plus récemment, Barbazan (2006) attribue à l'IMP deux traits significatifs [actuel] et [anaphorique] lui enlevant toute valeur aspectuo-temporelle.

Tous ces linguistes ont rendu compte, à la manière de Reichenbach<sup>13</sup>, de la complexité du système verbal en français surtout quand l'IMP, assez proche du PRES du point de vue aspectuel, exprime le passé d'une manière différente du PS (temps du passé aussi). Il se dessine alors deux systèmes parallèles : l'un centré sur le PRES, le second sur l'IMP.

Mais si la valeur de "passé" découle de celle de l'"inactuel" en sorte que, la notion de "passé" n'est plus la seule valeur temporelle que l'IMP puisse exprimer et s'il est possible que

---

lacunaires, ils ont préféré utiliser les formes conjuguées du verbe *savoir* à la deuxième personne du pluriel pour désigner chaque temps de la conjugaison. Le *saviez* correspond donc à l'IMP.

<sup>13</sup> Nous avons rencontré le modèle de Reichenbach dans nombreux ouvrages traitant des temps verbaux.

des procès à l'IMP apparaissent dans le même contexte que les déictiques *aujourd'hui* et *maintenant*, voire *demain*, nous montrerons que ces emplois n'enlèvent pas à l'IMP sa valeur [+passé] (cf. chapitre 7).

## 2.2. L'IMP, temporalité et aspectualité.

### 2.2.1. L'IMP, comme temps du passé

Nombreux sont les travaux considérant que l'IMP situe un procès dans le passé. Ils se fondent, pour la plupart, sur les travaux de Reichenbach.

Afin de remédier aux difficultés posées par le temps chronique renvoyant aux trois périodes : le "moment de l'événement " (période passée ou future) et le "moment de la parole " (ou moment présent), Reichenbach a proposé d'intégrer au système formel de la langue le "point de référence ". En effet, les trois périodes (avant, maintenant et après), calculées par rapport au moment de l'énonciation (S) ne coïncident pas avec les trois formes temporelles (passé, présent et futur). De fait, l'introduction d'un point de référence (R) permet de résoudre nombres de difficultés en marquant, par exemple, les rapports d'« antériorité », de « simultanéité » et de « postériorité ». Pour Reichenbach, il importe de distinguer trois points dans le système temporel :

- le moment de l'énonciation (S),
- le temps de l'événement (E),
- le point de référence (R).

Il met en relation, d'une part, R et S, ce qui permet d'obtenir :

- R-S passé, (-) quand R est avant S,
- R,S présent, (,) quand R = S,
- S-R futur, quand S est avant R,

d'autre part, E et R :

- E-R antériorité,
- E,R simultanéité,
- R,E postériorité.

La relation entre E et S est sans pertinence selon l'auteur. Néanmoins cette classification ne paraît pas résoudre le problème de l'existence du PS et de l'IMP en français qui peuvent, tous deux, être analysés selon la relation R-S. Ce genre de formalisme rend

compte, par exemple, de la valeur du PQP, comme dans l'exemple suivant de Reichenbach où le moment de l'événement E se situe avant celui de la situation d'énonciation S et avant le moment de la référence R :

*Peter had gone* (Pierre était parti).

Pour résoudre le problème que pose la différence entre l'IMP et le PS, le modèle suggère que ce dernier a une sorte d'« étendue temporelle » qui n'est pas valable pour le PS. La différence aspectuelle entre l'IMP, "imperfectif " et le PS, "perfectif "<sup>14</sup>serait la même que celle entre formes simples et formes progressives de l'anglais.

Vetters (1996) expose dans le premier chapitre de *Temps, Aspect et Narration* une présentation détaillée des modèles qui se sont inspirés des principes théoriques de Reichenbach. Nous nous attarderons pour notre part sur les théories qui traitent de (R) ayant donné lieu à des notions, comme celles de "temps déictique " et de "temps anaphorique ".

### **2.2.2. De l'incidence du point R sur la description linguistique de la temporalité de l'IMP au niveau phrastique**

Vet (1991), Berthonneau & Kleiber (1993), Combettes *et al.* (1993), Moeschler & al. (1994), Molendijk (1996), Gosselin (1996), entre autres, admettent que l'IMP peut être dépourvu d'autonomie référentielle. L'IMP ne serait pas susceptible d'introduire un nouveau temps référentiel dès lors qu'il s'ancre dans un repère du discours. L'IMP est appréhendé comme un "temps anaphorique" et en l'absence d'un antécédent, la temporalité exprimée par ce tiroir ne serait pas complète.

Une des répartitions possibles des temps se fait en termes de « deixis/anaphore » : Klum (1961), par exemple, défend cette répartition des tiroirs et des adverbes temporels. Il y voit deux systèmes : le premier système, « déictique », qu'il appelle *nyégocentrique*, centré sur le locuteur et la relation de communication (« *hier-maintenant-demain* ») et le second, « anaphorique », qu'il appelle *allocentrique*, centré sur un autre point de repère que le locuteur (« *la veille-alors-le lendemain* »). C'est ce qu'affirme également Vetters (1996 : 20) :

Un tiroir déictique est donc un tiroir qui exprime une relation directe par rapport au moment de l'énonciation ; c'est-à-dire un tiroir absolu. Un tiroir anaphorique serait alors un tiroir qui exprime une relation temporelle par rapport à un événement ou un moment de temps différent du moment de la parole ; c'est-à-dire un temps relatif.

---

<sup>14</sup> Pour une exposition des critiques faites au système de Reichenbach, (cf. Vetters, 1996 : 20-27).

De cette dichotomie *déictique/anaphorique* découlent deux hypothèses antithétiques qui divergent sur la nature temporelle de l'antécédent, selon que le moment de l'énonciation est pris comme repère majeur ou comme un repère parmi d'autres :

- ✓ Une hypothèse déictique forte défendue entre autres par Vet (1981) qui considère tous les tiroirs comme déictiques puisqu'ils expriment une relation directe ou indirecte au moment de l'énonciation.
- ✓ L'hypothèse anaphorique forte défendue par Comrie (1985) et Tasmowski-De Ryck (1985) selon laquelle tous les tiroirs sont anaphoriques puisqu'ils expriment une relation temporelle liée à un antécédent. Dans ce cas, même les tiroirs déictiques seraient anaphoriques car ils expriment une relation temporelle par rapport au moment de la parole qui fait figure d'antécédent.

Moeschler (1994) reprend cette hypothèse quand il affirme que tous les temps verbaux sont anaphoriques, étant donné qu'ils ne peuvent exprimer à eux seuls une « référence actuelle »<sup>15</sup>. Même le PC et le PRES sont des anaphoriques déictiques. Tous les déictiques sont des anaphoriques, les catégories déictiques étant incluses dans les catégories anaphoriques. De cette manière, aucun temps verbal n'est « explicite » ou « absolu », puisqu'il doit récupérer une information sur le moment auquel il réfère. Moeschler en conclut que « les temps verbaux ont une signification, à savoir une référence temporelle virtuelle, sans pour autant déterminer en eux-mêmes la référence temporelle actuelle de la phrase » (1993 : 45).

Dans *Théorie pragmatique et pragmatique conversationnelle* (1996), Moeschler tente de concilier la pragmatique inférentielle de Sperber et Wilson et celle instructionnelle de Ducrot par une approche procédurale qui postule qu'à chaque marqueur linguistique se trouvent associées des informations portant sur la formation du contexte. Celui-ci doit livrer les informations nécessaires à la compréhension de l'énoncé. Il propose une définition de la référence temporelle qui ne serait pas attachée à la notion de temps verbal mais concernerait

---

<sup>15</sup> Moeschler prend en considération la distinction faite par Milner (1982) entre référence actuelle et référence virtuelle : « Pour Milner, la référence actuelle d'une expression référentielle est le segment de réalité qu'elle désigne en usage, alors que sa référence virtuelle est sa signification ou les conditions qui en permettent la référence actuelle. Parallèlement, je dirai qu'une expression temporelle a une référence temporelle actuelle lorsque, en emploi dans un énoncé, elle désigne un instant du temps (point ou intervalle), alors que la référence temporelle virtuelle d'une expression est sa signification temporelle, autrement dit l'ensemble des conditions qui déterminent sa référence temporelle actuelle. Par exemple, une expression temporelle déictique comme *hier* à une référence temporelle virtuelle, à savoir une signification, qui, hors usage, peut être exprimée comme « le jour précédant l'énonciation de la phrase ». En emploi, *hier* aura une référence temporelle actuelle variable en fonction du moment de l'énonciation. » (Moeschler, 1996 : 156)

le segment de temps auquel renvoie l'énoncé, les tiroirs contribuant à l'assignation de la référence temporelle.

La conception temporelle d'une anaphore calculée à partir du repère temporel de l'énonciation ou d'un autre point de référenciation (obligatoirement temporel) soulève le problème de la nature du repère quand il ne s'agit pas du moment de l'énonciation. Ce qui a mené à donner à l'anaphore temporelle des propriétés textuelles plutôt que temporelles : le "temps anaphorique" met en relation le procès avec un autre procès ou un autre repère indiqué dans le texte.

Ainsi, pour Ducrot (1980), Molendijk (1996), Kamp & Rohrer (cité par Gosselin 1996), Vet (2000), etc. l'IMP exprime une « anaphore de coréférence temporelle ». Le repère n'est pas de nature obligatoirement temporelle puisque la coréférence peut se traduire par des liens sémantiques (simultanéité ou relation partie-tout) ou de cohérence textuelle.

Pour Kleiber & Berthonneau (1993 : 68), l'IMP est un « temps anaphorique méronomique » : « La relation anaphorique entre la situation antécédent du passé et la situation présentée à l'imparfait est une relation de type partie (imparfait)/ tout (antécédent) ».

Pour Kleiber & Berthonneau (1998) un temps anaphorique, du point de vue cognitif, n'est pas nécessairement tributaire d'un antécédent temporel, ce qui correspond, selon l'auteur, à une fonction double liée à l'anaphore, qui peut être à la fois textuelle et mémorielle. Le temps anaphorique requiert un antécédent lié à la situation anaphorique par un lien conceptuel (ensemble de connaissances liées à la situation) : ainsi, le PS n'est pas anaphorique puisqu'il n'implique pas nécessairement de « lien conceptuel » avec ce qui précède, y compris quand l'époque, à laquelle renvoie le procès au PS, est délimitée par des bornes qui ne relèvent pas du temps grammatical. L'énoncé *Paul se leva* ne donne pas d'informations sur le moment où Paul s'est levé ; de fait, le tiroir n'a pas la capacité d'exprimer, à lui seul, le temps chronologique ou la relation « partie-tout ». De même, le PS n'est pas anaphorique. La seule référence au temps de ce tiroir verbal est affaire de conscience et de savoirs partagés du monde (connaissances extralinguistiques, savoir linguistique sur le lexique verbal et sur les relations temporelles...) que laisse entrevoir le procès qui peut prendre la forme d'une « successivité », d'une « inclusion » etc.

Cette valeur méronomique attribuée à l'IMP par Berthonneau & Kleiber (*op. cit.*) a été contestée par Vet (1996), qui montre que le PS peut exprimer un rapport de « partie-tout ». Cependant, comme Berthonneau & Kleiber, Vet considère que la valeur anaphorique de l'IMP est liée à des éléments qui, s'ils ne sont pas explicites dans le discours, sont présents dans le contexte ; on peut facilement associer le sens d'un procès à ce qui précède selon un système de déduction logique qui équivaut à une manière, une cause, une conséquence, etc., et qui fait office d'antécédent pour le temps verbal en question. C'est ce qu'illustrent les deux énoncés :

*Jeanne descendit l'escalier (e1). Elle souriait (e2).*

L'énoncé *Elle souriait* permet de saturer l'élément "manière" de *descendre* introduite par l'énoncé (e2). Selon Vet, si l'IMP est anaphorique, c'est qu'il reprend un élément déjà connu qui sera inféré de la structure prédicative au sens large.

En plus de sa valeur temporelle, aussi bien Vet que Molendijk et Berthonneau & Kleiber donnent à l'IMP une valeur "conceptuelle" liée à nos connaissances du monde de manière générale selon laquelle l'IMP récupère sa coréférence par rapport à un repère temporel et/ou par rapport à des situations cognitives spécifiques : « Ce qui distingue crucialement un temps anaphorique d'un temps non anaphorique c'est qu'il exige une complémentation conceptuelle entre l'antécédent et la situation anaphorique. » (Kleiber & Berthonneau, 1998 : 47)

En somme, l'antécédent de l'IMP peut être introduit par des éléments « non-temporels » comme le soutient Molendijk (1996). L'auteur utilise la notion de « principes de cohérence textuelle » pour expliquer la relation de l'IMP avec son antécédent. Il considère que les phrases s'enchaînent selon des rapports logiques et des rapports chronologiques. Pour ne pas sacrifier l'hypothèse temporelle de l'anaphoricité de l'IMP, il soutient que tout rapport textuel dans une phrase s'accompagne d'une relation temporelle spécifique comme en témoignent les exemples de rapprochement suivants :

- Causalité/explication : antériorité partielle ou complète.
- Manière/précision : simultanéité (globale)
- Arrière-plan : simultanéité globale.
- Conséquence-résultat : postériorité
- Incidence : simultanéité partielle.

Ce type d'hypothèse se justifie par des arguments d'ordre conceptuel/cognitif, selon lesquels, par opposition à l'IMP, le PS n'est pas "anaphorique" parce qu'il n'implique pas nécessairement de lien conceptuel avec ce qui précède.

Cette hypothèse n'est pas toujours justifiée dans la mesure où un texte situé d'une manière précise dans le temps par le narrateur fait que le lecteur n'éprouve pas de difficulté. Ainsi, *Pierre lut le journal* a besoin d'un contexte narratif pour être compris : affirmer alors que l'IMP est anaphorique parce qu'il implique nécessairement un lien conceptuel avec ce qui précède paraît contestable car cette règle s'applique aussi au PS considéré par les mêmes linguistes comme étant non anaphorique. Travailler sur des énoncés construits n'appartenant pas à un contexte précis, dans un texte défini ne permet pas la précision de l'ancrage temporel de l'énoncé ni des marqueurs aspectuo-temporels le constituant.

Nous rejoignons Kleiber (1993) pour qui l'analyse des tiroirs en termes d'« anaphore temporelle » n'est pas très pertinente dans la mesure où chaque temps peut admettre les deux types d'usage (Kleiber, 1993). De même, Vetters (1996) constate l'éclatement de cette analyse et admet que l'on peut en tirer un profit : la distinction entre "temporalité absolue" et "temporalité relative" usitée pour déterminer les types de points et d'intervalles temporels qui construisent la référence temporelle d'une phrase ou d'un texte.

Le modèle de la SDT semble proposer des pistes intéressantes face aux incertitudes et aux « amalgames » dans ce domaine lié aux tiroirs.

Pour nous les temps verbaux qui peuvent prendre diverses valeurs aspectuelles et temporelles en contexte, ne sauraient, de ce fait, servir directement de point d'appui à la formulation de règles sur les relations temporelles interphrastiques. Il nous paraît, en revanche, possible d'associer de telles règles aux intervalles eux-mêmes, qui se trouvent donc conçus comme des entités linguistico-cognitives douées de propriétés spécifiques. (Gosselin, 1996 : 121)

Suivant le modèle de la SDT, ce n'est pas l'IMP en soi (ou les tiroirs, en général) qui est anaphorique, mais l'« intervalle de référence » de l'IMP qui assume cette valeur. Ce modèle sera pris en considération dans l'étude du corpus pour réaliser une application didactique, il sera décrit dans le chapitre suivant (cf. chapitre 2).

Cette présentation avait pour fin de mettre en exergue certains aspects d'étude du corpus et le travail d'application, en particulier, 1) traiter de l'anaphore temporelle, 2) étudier la nature de l'antécédent (coïncidence ou non avec le moment de l'énonciation, détermination temporelle ou non), (3) mettre en valeur la différence aspectuo-temporelle entre IMP et les autres tiroirs, surtout le PS.

### 3. Imparfait et valeurs aspectuelles

#### 3.1. Intrication des données

Il y a une diversité des marques aspectuelles qui s'expriment tantôt par des oppositions flexionnelles ou thématiques, tantôt par des moyens lexicaux (système préfixal, périphrases verbales, etc.), tantôt par le contenu sémantique du verbe lui-même. Deux langues peuvent ne rien partager formellement et exprimer des concepts voisins alors que le contenu aspectuel du verbe varie en fonction du type de construction dans lequel il s'insère. Un verbe construit transitivement ne fonctionne pas de la même manière quand il fait partie d'une structure intransitive comme l'illustrent les exemples (1.1)-(1.4). *Ecrire* dans (1.1) implique que la fin du procès est programmée ; elle est bornée par l'emploi du complément verbal *une lettre* dont l'absence en (1.2) exclut la fin du procès en sorte qu'*Il écrit* peut signifier « Il est écrivain ». De même, si le procès *manger* en (1.4) est circonscrit par le complément *une pomme*, le contexte en (1.3) implique la description d'une propriété du sujet, comprise par défaut comme une de ses propriétés permanentes.

(1.1) *Il écrit une lettre.*

(1.2) *Il écrit.*

(1.3) *Il mange comme un cochon.*

(1.4) *Il mange une pomme.*

Les facteurs qui interfèrent dans l'interprétation des énoncés sont nombreux. Les déterminants peuvent modifier la valeur aspectuelle du procès. Entre *cueillir des fleurs* et *cueillir une fleur*, si l'on peut interrompre le procès dans la première séquence (où la valeur itérative est déduite du pluriel), on ne peut l'interrompre dans la deuxième où le procès « semelfactif » est doublé par une valeur d'« achèvement ». Ce phénomène, l'« intrication des données », selon les termes de David & Martin (1978), renvoie au caractère solidaire des éléments cotextuels dans la construction du sens : « Pas une notion isolable sans reste. Pas une catégorie qui ne soit solidaire de sa voisine, pas un concept qui ne charrie tout un filet de relations complexes » (David et Martin, 1978 : 8).

L'aspect reste ainsi une notion très importante et complexe comme le soutiennent David et Martin dans l'introduction de la notion d'aspect :

L'aspect se fonde – au plan conceptuel – sur une distinction si universelle que, sous des dehors changeants, elle s'impose à la perspicacité du linguiste. Cette distinction est celle du temps qui situe les procès par rapport à un repère ou qui les situe les uns par rapport aux autres (le procès

étant une abstraction qui recouvre l'état, l'action, l'événement...) et du temps lié au procès lui-même, indispensable à son existence. Aussi bref soit-il, un procès a besoin, pour être, d'une certaine étendue de durée ; si faible soit-elle, cette durée ne peut être inexistante. Dès lors le procès peut être envisagé non seulement quant à la place qui lui revient dans une chronologie, mais aussi sous l'angle de son déroulement interne et des bornes qui le limitent. (David et Martin, 1978 : 9)

Il convient donc dans ce qui va suivre de préciser la différence entre "aspect lexical" et "aspect grammatical" pour montrer l'enjeu de leur interaction dans la construction du sens en contexte. L'aspect constitue avec le temps et le mode un des piliers de l'expression de la temporalité par le procès et le tiroir auquel il est conjugué.

### **3.2. La notion d'« aspect » et son rôle dans la description des procès : l'aspect lexical**

L'aspect est l'un des phénomènes linguistiques qui concourent avec la notion de temps à caractériser le procès dans son déroulement. Ainsi, l'aspect est une saisie du procès qui complète l'ancrage temporel à travers des indices internes au procès (propriétés lexico-sémantiques du verbe en soi) ou externes (indices textuels donnant une idée sur la manière dont le procès s'accomplit dans l'intervalle du temps).

Le verbe est un procès qui s'inscrit dans le temps, qui dure et se trouve affecté par le déroulement de l'action du début jusqu'à son achèvement. Un procès actualisé est déterminé par un repère temporel : le moment de l'énonciation ou un point fixe dans le passé ou le futur :

- (1.5) *Hier, Max est parti à Lyon.*
- (1.6) *La veille, Max était parti à Lyon.*
- (1.7) *Quand Max sera rentré de Lyon, on lui posera la question.*

Dans ces exemples, *Hier*, *la veille* et *quand Max sera rentré* sont des repères temporels qui permettent de comprendre quand ont lieu relativement à ces indices les procès *partir* et *poser la question*. Dans l'exemple (1.5), *hier* situe le procès par rapport au moment de l'énonciation. Ce n'est pas le cas dans (1.6) où *la veille* situe le procès par rapport à un repère autre que le moment de l'énonciation. Dans le troisième exemple, c'est le rapport d'« antériorité » (« futur relatif » *versus* « futur absolu »), qui détermine l'information.

Le verbe en soi, indépendamment de tout repère temporel, s'inscrit intrinsèquement dans le temps et dans la durée. L'**aspect lexical** correspond au type de procès exprimé par le lexème verbal et son environnement actanciel (Gosselin, 1996 : 10). Dans sa théorie sur la

SDT, le concept de **procès** se définit comme l'ensemble des représentations sémantiques associées aux prédicats verbaux (ainsi qu'aux substantifs déverbaux) (Gosselin, 1996 : 41).

Diverses appellations désignent ce phénomène ; « temps impliqué » (Imbs 1960 : 15 ; Ducrot 1972 : 390) pour l'aspect, comme qualité interne liée à l'événement ou au prédicat, « tempus de ratione » chez Zemb (1978). Culioli (1980 : 183) parle d'une « dimension intensionnelle du procès » ou d'un « mode de procès ». Confais (1990) et Le Ninan (1988) proposent une synthèse des principales déclinaisons synonymiques de l'« aspect lexical ».

Par ailleurs, Sten (1952 : 8-9) distingue au niveau de l'« aktionsart »<sup>16</sup> des verbes deux catégories. La première correspond aux verbes « perfectifs » dont l'action ne peut avoir lieu que si elle est portée à son terme ; c'est le cas du verbe *tuer* (action qui ne peut être interrompue : on ne peut pas tuer à moitié, par exemple). La seconde correspond aux verbes « imperfectifs », qui renvoient à une action qui s'effectue indépendamment du terme du procès ; c'est le cas de verbes comme *jouer* ou *marcher* où l'on peut commencer à marcher ou à jouer et interrompre l'action à tout moment, sans annuler le procès. D'après Sten (1952), ce type de classification suppose de prendre en considération le contexte de l'énoncé. Le sens du verbe, seul, ne permet pas de réaliser l'aspect du procès. L'imperfectivité peut être démentie par les compléments dans un énoncé donné. Klum (1961) considère que les bornes du procès peuvent être précisées non seulement par les compléments du verbe mais aussi par le sujet. Il donne l'exemple du verbe *tomber*, généralement perfectif, dans des exemples comme *l'enfant tombe*, qui requiert une valeur imperfective dans : *la neige tombe*.

Les linguistes ont essayé de classer les procès par "types " en appliquant des propriétés spécifiques. Vendler (1967) propose une typologie processive quadripartite reposant sur trois propriétés sémantiques qui définissent la différence entre les types de procès selon qu'elles sont ou non actualisées :

---

<sup>16</sup> Parler d'aspect lexical ou d'*Aktionsart* fait intervenir les arguments ou l'environnement du verbe (cf. Vendler (1967)).

<b>états</b>	[-dynamique]	[-borné]	[- ponctuel]	être fatigué, savoir quelque chose, aimer le chocolat, etc.
<b>activités</b>	[+dynamique]	[-borné]	[- ponctuel]	marcher, courir, regarder un tableau, etc.
<b>accomplissements</b>	[+dynamique]	[+borné]	[- ponctuel],	manger une pomme, rentrer chez soi, courir un 100 mètres, etc.
<b>achèvements</b>	[+dynamique]	[+borné]	[+ ponctuel]	apercevoir un avion, sursauter, atteindre un sommet, etc.

Tab.1.1 : les types de procès selon Vendler.

La distinction entre ces types de procès est opérée à l'aide de « tests de compatibilités » consistant à insérer certains marqueurs temporels de délimitation (*en cinq minutes, pendant des heures, mettre n temps pour/avant...*) qui permettent d'en juger l'acceptabilité. Ces tests ont fait l'objet d'une analyse critique par Gosselin (1996 : 43) :

Schématiquement, on admet qu'un prédicat X est catégorisé comme A si et seulement s'il est compatible avec une expression ou une construction Y. De ce fait, on admet implicitement que X est analysable de la même façon en présence de Y qu'en son absence, ce qui ne va pas de soi, car on s'interdit ainsi a priori de penser que le type de procès puisse changer sous l'influence de l'expression ou de la construction Y. (Gosselin, 1996 : 43)

L'étude du type du procès d'un verbe en contexte dans une situation « actualisée » a donné lieu à la production de contre-exemples. Gosselin attire ainsi l'attention sur le fait que les marqueurs utilisés par Vendler ne permettent pas d'étudier les répercussions sémantiques sur l'énoncé. L. Gosselin propose la notion de "bornes extrinsèques" pour les deux types de procès [état contingent] et [activité] vs "bornes intrinsèques" pour les [accomplissements] et les [achèvements]. Il souligne le fait que, si les [états contingents] et les [activités] sont bornés dans le temps, leurs bornes ne sont pas marquées par le prédicat à la différence des [accomplissements] et des [achèvements]. Il définit ainsi ce qu'il appelle les "bornes

extrinsèques"<sup>17</sup> d'un procès : le début et la fin d'un procès ne sont pas perçus comme appartenant au procès lui-même, ni impliqués par lui, mais comme des « limitations extrinsèques ». Le trait [+/- borné] n'est plus significatif puisque tous les procès peuvent avoir des bornes à l'exception des [états nécessaires]. Un lien direct est créé par l'auteur entre l'aspect lexical et l'aspect grammatical défini comme la relation entre bornes du procès et l'intervalle de référence.

A l'instar de Lakoff (1966), Gosselin fonde ses catégories sur les notions de "statique" et de "non statique", ce qui rapproche son modèle de celui de Vendler.

Vet et Gosselin s'accordent à définir quatre catégories aspectuelles en distinguant deux classes de situations : transitionnelles et non-transitionnelles. Les situations non-transitionnelles sont des situations où « tout est en repos », par opposition aux situations transitionnelles qui sont centrées sur le constat d'une transition d'un état (ou d'une position) à un autre état/une autre position (Vet, 1981 : 63).

Selon ces différentes théories, l'étude des types de procès prend successivement en considération le verbe, le prédicat, la phrase et au-delà de la phrase, le contexte discursif.

La distinction des catégories aspectuelles une fois établie : lexicale (liée au types de procès) vs grammaticale (liée aux tiroirs), on procèdera à l'étude de l'ordre temporel, lié aux types de procès, aux représentations discursives et à l'emploi de tiroirs comme le PS.

### **3.3. La problématique de l'ordre temporel**

Dowty, cité par Kozłowska (1998) postule que les [accomplissements] et les [achèvements] sont les deux classes aspectuelles qui font avancer le temps dans le texte, notions qui sont souvent utilisées comme des synonymes de l'opposition imperfectivité/perfectivité. Le type de procès serait le facteur déterminant l'ordre temporel dans un énoncé. Cependant, il existe des exemples où des [activités] et des [états] exprimés au PS jouent le même rôle.

---

<sup>17</sup> « Dans le modèle calculatoire, la figure du procès est représentée par les bornes [B1,B2]. Celles-ci sont intrinsèques [Bi1,Bi2] lorsqu'elles sont impliquées par le procès ; dans les cas contraire, elles sont extrinsèques [Be1,Be2], leur existence n'est pas marquée par le procès, mais elle est fixée soit de façon approximative et implicite à partir de connaissances d'univers, soit explicitement par des circonstanciels. » (Gosselin, 1996 : 55)

Kamp & Rohrer (1983), cités par Gosselin (1996) soulignent les différences qui opposent les propriétés aspectuelles du PS de celles du PC : si le premier fait avancer le temps, le second entraîne une sorte de « stagnation » au niveau de la progression temporelle. De nombreux exemples contreviennent à cet argument surtout quand le PS donnerait l'impression que le temps « stagne ». D'autres tiroirs font "avancer" le temps dont l'IMP, contrairement à toute attente.

Moeschler (1996) propose un traitement pragmatique inférentiel de l'ordre temporel selon la thèse de la coréférence qu'il présente comme suit :

La référence actuelle d'un énoncé est assignée par une expression temporelle autonome ou à référence temporelle actuelle à une expression temporelle non autonome (le temps verbal). Lors de l'enchaînement de deux énoncés, la référence temporelle du nouvel énoncé est conservée, s'il est en relation de coréférence temporelle avec l'énoncé précédent : elle change (i.e. le temps avance) si le nouvel énoncé est en relation causale et temporelle avec le premier. (Moeschler, 1993 : 51)

Kozłowska (1998 : 225) considère que le « bornage », par opposition à la « télicité », constitue un facteur déterminant permettant d'indiquer l'ordre chronologique : « Nos observations mènent à la constatation selon laquelle c'est le bornage et non pas la télicité qui est pertinent pour l'étude de l'ordre temporel ».

Selon l'auteur, la « télicité » (l'orientation intentionnelle du procès ou son but) se situe au niveau « virtuel » (on a une référence temporelle virtuelle) contrairement au « bornage » (compris dans le sens de limites effectives du procès telles qu'exprimées par le contexte énonciatif) qui se situe au niveau « actuel » (référence temporelle actuelle). De plus, le « bornage », et plus précisément les bornes gauche et droite du procès, permettent de « délimiter » un processus sur la ligne du temps sous forme de « traces » permettant de voir le début et la fin du processus par rapport à d'autres processus. Selon l'auteur, ceci explique la préférence accordée à la notion de « bornage » plutôt qu'à celle de « télicité ». Gosselin attribue à tous les types de procès des bornes sauf à l' [état nécessaire] d'où l'intérêt de son modèle. Par exemple, un procès [activité] à l'IMP n'avance pas le temps du texte si son intervalle de référence est simultané à un autre mais dans le cas d'IMP narratif, la simultanéité entre intervalles de référence des procès du même énoncé n'est plus valide et l'IMP peut contribuer à avancer la trame narrative. Ce n'est pas le tiroir employé dans l'énoncé, ni le type de procès utilisé, ni l'appartenance de l'énoncé à l'arrière-plan ou l'avant-plan qui définit l'ordre temporel dans un énoncé. Selon la SDT, ce sont les relations entre les bornes des différents intervalles des procès et leurs interactions avec les bornes de l'intervalle de

référence (et les bornes de l'intervalle circonstanciel, s'il existe) qui définissent l'ordre temporel d'un texte.

### 3.4. L'aspect grammatical : L'IMP est « inaccompli »<sup>18</sup>

L'aspect grammatical définit globalement le mode de présentation du procès (accompli, inaccompli, itératif, *etc.*). Cet aspect est indiqué par les marques grammaticales de temps morphologiques, les semi-auxiliaires, les adverbes d'aspect, *etc.* Pour Confais (1990 : 148),

L'aspect grammatical [...] se présente comme une variation signifiante du verbe, liée à un choix du locuteur, et à ce titre « subjective » : que le verbe soit duratif ou ponctuel, le locuteur a le choix de présenter le procès dans la perspective résultative dite de l'accompli (par exemple le passé composé) ou du non accompli (par exemple le présent).

Considérer que l'IMP a une valeur exclusivement temporelle conduit à expliquer la différence d'emploi entre l'IMP et le PS par des interprétations proches de ce qui se dit dans les théories aspectuelles. Reichenbach reconnaît ainsi au point de référence R de l'IMP une sorte d'« étendue » qui le différencie du point de référence du PS pourtant décrit de la même manière de point de vue temporel. De même, certaines théories textuelles (cf. Weinrich, 1973) ont essayé de contourner le problème de la différence entre l'IMP et le PS en utilisant la notion de « relief »<sup>19</sup>. Pour cela, il est généralement admis que l'imperfectivité constitue un aspect grammatical définitoire de ce tiroir.

L'une des valeurs constantes de l'IMP est sa vocation à assumer l'aspect imperfectif, un postulat soutenu, entre autres, par Imbs (1960), Klum (1961), Martin (1971 et 1987), Vet (1980), Vettors (1992), Wilmet (2003) et Gosselin (1996 et 2005). La notion d'imperfectivité est associée au caractère « non-limitatif » (Kihlstedt, 1998) ou « inaccompli<sup>20</sup> » (Imbs 1976, Gosselin 1996) de l'IMP. En d'autres termes, l'IMP permet une saisie du procès dans son extension en estompant les bornes

---

<sup>18</sup> Nous choisissons la terminologie inaccompli *versus* aoristique.

<sup>19</sup> Evoquant la différence entre PS et IMP, Weinrich affirme : « Dans la répartition de ces deux temps dans le récit, il n'y a pas d'autre loi constante que le principe de leur mélange intime ; le détail de leur distribution est abandonné **au pouvoir du narrateur**. En fait, sa liberté est limitée par certaines structures narratives fondamentales. Au début d'une histoire, on ne peut se passer totalement d'exposition ; aussi le récit a-t-il normalement une introduction, où le temps est **le plus souvent** de l'arrière plan. De plus, dans de nombreux récits, la fin est explicitement marquée par une conclusion, et elle aussi a un penchant pour le temps de l'arrière-plan. **Ce n'est nullement une obligation, les exceptions** existent ; mais il est relativement fréquent de trouver [...] au début et à la fin du récit une concentration du temps de l'arrière-plan. » (Weinrich, 1973 : 112)

<sup>20</sup> Nous adoptons cette terminologie parce que nous considérons que l'imperfectivité est applicable dans le cadre d'un travail global sur l'aspect incluant l'aspect lexical et l'aspect grammatical, surtout que nous considérons cette notion comme plus valable pour étudier l'aspect lexical.

initiales ou finales. Il s'oppose en cela au PS qui présente le procès comme révolu et abouti indépendamment des phases de son déroulement.

La terminologie adoptée pour désigner l'imperfectivité est variable. On peut citer : valeur de « simultanété partielle » (Wilmet, 2003), « états introduits » (« intervalles ouverts »), « processus non accomplis » (« intervalles fermés à gauche et ouverts à droite ») (Adam 1994 : 238), « non-achevée », « inaccomplie/non-accomplie » (Gosselin, 1996) ou encore « continue », etc.

Cette valeur imperfective, comme l'affirme Guillaume (1965 : 61) présente les bornes du procès comme « floues/imprécises » ou « inconnues ». D'après cet auteur, dans une phrase comme *Pierre marchait*, le sens est que « Pierre marchait déjà, depuis un temps aussi court ou aussi long que l'on voudra (perspective de réalité), et qu'il marchera encore pendant un temps aussi long ou aussi court que l'on voudra (perspective de devenir) ».

Guillaume souligne l'une des propriétés intrigantes de l'IMP qui, en exprimant le passé, donne la possibilité d'envisager l'événement comme ayant eu lieu et continuant à avoir lieu puisque rien a priori ne s'y oppose. Cette propriété semble distinguer le français de l'anglais ou de l'allemand qui ne présenteraient qu'un seul temps simple du passé pour rendre compte, en fonction du contexte et du type de procès, des valeurs imperfectives ou perfectives.

De même, selon Confais (1990 : 155), un événement décrit à l'IMP est présenté comme en train de se produire et il utilise le terme « sécant » pour qualifier ce phénomène : « L'IMP correspond à une visée sécante du procès : si le procès est vue dans (= à l'intérieur de) et à un certain moment de son déroulement, c'est que l'on fait abstraction des phases initiales et terminales ».

Imbs attribue à l'IMP une grande « force suggestive » (1960 : 90) dans la mesure où il exprime ce qu'il appelle « le temps continu (la durée indéfinie) sur lequel notre intelligence découpe les moments discontinus où se produisent les événements ». Le procès exprimé à l'IMP ne permet pas une saisie de son commencement, ni de sa fin, à moins que ses termes ne soient indiqués par le contexte. Dans ce cas, l'interruption du procès n'est pas du ressort de l'IMP en soi, il ne sera pas définitoire de l'aspect pris en charge par ce tiroir.

Avec la même orientation que Guillaume, Wilmet (1996) reprend l'opposition de l'IMP et du PS et postule que l'IMP se distingue de ce dernier (mais aussi du PC) par la prise

en compte de la phase intérieure du procès et la non-prise en compte subséquente de ses bornes. Il exploite également la notion d'« aspect sécant » qui se retrouve chez Confais (*op. cit.*).

En somme, l'IMP fait du verbe le support d'un procès étendu sans informations concernant ses bornes initiale et finale. Malgré les contre-exemples, quand des phrases à l'IMP expriment une valeur aspectuelle non inaccomplie, cette valeur sera considérée comme un effet de sens dérivé dans le modèle de la SDT.

Gosselin définit l'aspect grammatical « comme la relation entre l'intervalle de référence (ce qui est perçu/montré sur l'axe temporel) et l'intervalle du procès lui-même » (1996 : 10) ; ce qui conduit l'auteur à trouver une solution aux différentes tentatives de soustraire à l'IMP l'aspect [inaccompli] comme trait significatif (cf. chapitre 2, §2.3.3).

Vetters (1996 : 129) s'attache aux « objections de Molendijk (1990) » à la valeur aspectuelle imperfective de l'IMP. Dans l'exemple *Hélène était la fille du roi de Pologne*, Molendijk considère que l'imperfectivité de l'IMP n'est plus justifiée car il vise une période bien délimitée, la vie entière d'Hélène, ce qui conduit l'auteur à parler d'« imparfait perfectif ». La SDT décrit cet usage de l'IMP comme un effet de sens non typique.

Lorsque l'IMP renvoie à un laps de temps occupé par un événement perfectif, Gosselin considère qu'il exprime un « effet de sens dérivé » et les exemples comme ceux donnés par Molendijk deviennent interprétables par l'« itération » (avec passage éventuel à la valeur d'« habitude » ou de « propriété »). Ainsi, l'analyse de Gosselin conforte l'idée que l'IMP ne se dissocie pas de sa valeur d'inaccompli, comme le montre l'exemple suivant de Molendijk (1990 : 18) :

(1.8) *Le roi mourut à l'âge de 65 ans. Pendant deux semaines, les journaux publièrent des panégyriques du défunt. On vantait sa prudence, son courage, et cent autres qualités qu'il n'avait jamais eues.*

Le procès *vant* a dû être répété pendant deux semaines sans que sa valeur imperfective ne soit affectée. La même interprétation peut être donnée pour un IMP combiné avec un complément perfectif qui présente un circonstanciel de durée impliquant l'accès aux bornes du procès à partir de l'intervalle de référence ; ce type de "conflit" trouve sa résolution dans une interprétation itérative.

De son côté, Barbazan voit que, en l'occurrence, si l'IMP n'implique pas de bornage vis-à-vis du procès, le contexte peut très bien s'en charger, ce qu'elle appuie par les exemples suivants où elle admet que l'IMP et le PS ne sont pas équivalents sémantiquement :

(1.9) *De mars 1986 à fin décembre 1990, il vivait à Paris.*

(1.10) *De mars 1986 à fin décembre 1990, il vécut à Paris.*

La différence entre les deux emplois, selon l'auteur, ne doit pas se faire en termes de différence aspectuelle du fait que cette démarche peut induire des apprenants francophones en erreur, qui pourraient penser à tort que l'IMP renvoie à un cadre temporel nécessairement « non fermé » et ne pas tenir compte du fait que son imperfectivité n'est qu'une affaire de contexte. On peut considérer que le sens des deux phrases diffère par l'opposition des valeurs aspectuelles : *inaccompli/IMP vs aoristique/PS*. En fait, les bornes de l'intervalle de référence et du procès au PS coïncident avec celles du circonstanciel alors que les bornes de l'intervalle du procès à l'IMP ne coïncident pas avec celles du circonstanciel. Selon la SDT, les tests linguistiques montrent que les bornes du procès ne sont pas accessibles à partir de l'intervalle de référence.

Gosselin comme Veters (1993) parle d'une valeur aspectuelle intermédiaire entre perfectif et imperfectif qu'il exprime en termes de relations entre les bornes de l'intervalle du procès et celles de l'intervalle de référence. La notion d'imperfectivité alléguée à l'IMP pourrait donc être une source d'équivoque. L'IMP exprimerait ainsi l'inaccompli dès lors que les bornes qui concernent un procès à l'IMP recouvrent celles de l'intervalle de référence qui peut correspondre aussi aux bornes fixées par "l'entité sujet" ou aussi par celles d'un circonstanciel (cf. chapitre 2).

### **3.5. Implications de la valeur d'inaccompli de l'IMP dans le discours**

L'aspect [inaccompli] de l'IMP fait de ce temps un moyen efficace pour exprimer la continuité et le prolongement.

Ainsi Imbs (1960 : 103) découvre un temps « très riche » qui, par opposition au PS ou au PC, offre une « possibilité d'expressivité logique et sémantique ». Selon l'auteur, avec sa prédisposition à ne pas présenter le procès, comme limité par des bornes ou comme révolu, l'IMP rend vivant l'événement représenté dans ce tiroir.

D'un autre côté, l'IMP associé au PS sert à marquer « les fonds de décor » (cf. Imbs, 1960 : 60) ou les « arrières plans » (Weinrich, 1973) aux événements relatés au PS. Cet aspect est discernable dans les énoncés renfermant des périphrases verbales en *aller* (à l'IMP) + *V infinitif* qui expriment « l'action imminente entravée par la survenance d'un événement imprévu » (*ibid.* : 92), emploi qualifié de valeur d'opposition par Imbs :

L'imparfait de tentative est un cas particulier de cette valeur d'opposition. Quand on lit : vous avez de la chance [de me rencontrer] : je sortais, on évoque par l'imparfait une action déjà en cours (au moins d'intention), qui n'a pas pu s'engager entièrement à la suite d'un événement imprévu.

La valeur aspectuelle [inaccompli] de l'IMP permet d'offrir un « arrière-plan », en opposition au PS, qui exprimerait le « premier plan », comme le soulignent les théories textuelles (e.g. Weinrich, 1973). Cette valeur aspectuelle met l'IMP au rang des temps verbaux susceptibles de prendre en charge la description qui ponctue la narration des événements dans un temps comme le PS, le PC ou le PRES de narration. C'est ce qu'affirme Wilmet sur l'aspect sécant de l'IMP :

[l'aspect sécant] ouvre le terminus a quo du procès et lui donne la possibilité de hiérarchiser les événements partiellement contemporains et le passé simple s'insère alors comme un coin dans l'imparfait. Ce qui explique la considération de l'imparfait comme le tiroir de la description et le passé simple comme exprimant une action rapide et/ou subite [...]. (Wilmet, 2003 : 430-431)

L'IMP n'est pas intrinsèquement un temps verbal de « description » mais son aspect [inaccompli] le rend apte en contexte narratif, à devenir le temps de la description. Ce tiroir, pour reprendre les termes de Wilmet (*op. cit.*), permet une description « lente » des faits, où le narrateur fait le choix de rapporter l'histoire à l'IMP, ce qui donne une impression de « non-aboutissement » ou d'« élasticité » générant un certain « flou » ou « inattendu » assimilable à ce que Gosselin appelle effet de « dilatation » soit un effet de sens dérivé que l'on rencontre dans les cas où le procès serait ponctuel : les deux bornes B1 et B2 seront coïncidentes et ne recouvrent plus l'intervalle de référence [I,II], ce qui constitue une condition nécessaire pour avoir l'aspect inaccompli. Il donne l'exemple suivant (1996 : 200) :

(1.11) *Luc ouvrait la porte, quand il reçut une balle en plein front.*

Certains emplois de l'IMP sont liés à des considérations modales, comme dans l'exemple suivant :

(1.12) *Une minute plus tard, le train déraillait.*

Dans cet exemple, l'IMP peut être compris comme modal, et est paraphrasé par le CONDP (= « *aurait déraillé* »), comme il peut être interprété comme un IMP narratif. Confais (1990) affirme que c'est le contexte qui détermine sa valeur. En effet, le procès exprimé à l'IMP (modal ou stylistique) ne peut donner aucune indication sur l'achèvement du procès ; Confais considère que dans les « emplois modaux » où le procès n'a pas réellement eu lieu : « On pourrait déduire l'emploi modal [- factuel] de l'imparfait après *si* de sa dimension aspectuelle » (Confais, 1990 :155).

L'effacement des limites des procès exprimés à l'IMP a pour conséquence qu'ils sont interprétables sur des portions importantes de l'axe temporel, ce que reflètent les appellations traditionnelles concernant l'aspect "duratif " associé généralement à l'IMP. Nous utilisons "durée" dans l'acceptation usuelle du terme : une impression d'extension indéterminée ou, du moins, dont les bornes sont absentes en surface ; ce tiroir renvoie à un intervalle extensible du procès. Si l'on a de "durée" le même usage que "duratif " pour l'aspect lexical, il est évident que la durée n'est pas pertinente pour ce temps verbal. On peut parfaitement imaginer un IMP à valeur "ponctuelle", comme le montre (1.12) :

(1.12) *Il fut réveillé par le bruit d'une vitre qui volait en éclats*<sup>21</sup>.

Selon Imbs (1960 : 96), il n'y a pas incompatibilité entre l'aspect « imperfectif-itératif » et l'idée de « soudaineté », et il avance l'exemple (6) pour justifier le fait que l'IMP peut ne pas « durer » (1.13) :

(1.13) *Puis, tout à coup, elle se redressait d'un bond sur ses pattes.* (Imbs, 1960 : 96)

Aussi, une généralisation du type « l'IMP est le temps de la durée » comme règle catégorique peut induire les élèves de FLS/FLE en erreur qui seront tentés de mettre systématiquement à l'IMP des verbes évoquant de manière intuitive l'idée de « durée », comme *durer, attendre, rester*.

---

<sup>21</sup> Cet exemple est emprunté à Confais, 1990.

## Conclusion

Donner aux tiroirs, dont l'IMP, selon les théories, des valeurs temporelles, aspectuelles, modales, énonciatives, textuelles et/ou pragmatiques, témoigne de l'importance de ces formes linguistiques dans la cohérence/cohésion du texte. Les valeurs temporelles, aspectuelles et modales d'un énoncé ne constituent pas l'apanage des formes verbales.

Le texte constitue le lieu d'interaction entre différents éléments linguistiques. La linguistique énonciative a traité les tiroirs selon leur appartenance à tel ou tel monde énonciatif. La linguistique textuelle (Combettes, Kamp & Rohrer, Weinrich, Adam) a fondé ses hypothèses sur genres et typologies textuels pour analyser le rôle des formes verbales. D'autres chercheurs, comme Gosselin et Veters, accordent aussi au texte une place importante. Ducrot, Moeschler et Reboul, au-delà du niveau textuel, intègrent le contexte et les facteurs pragmatiques

Quel serait l'invariant ou la valeur fondamentale de chaque forme verbale ? Selon Some :

L'acceptation du postulat d'un invariant sémantique a donné lieu à trois prises de positions : (1) l'invariant devient une valeur fondamentale pour les disciples de Guillaume ou le noyau dur de plusieurs sens périphériques (2) l'invariant est conçu comme un sens prototypique donné aux formes grammaticales (3) la forme linguistique n'a pas de statut sémantique précis mais un « air de famille » existe entre ses différents emplois. Le refus du postulat d'invariant sémantique amènerait inéluctablement à attribuer certains phénomènes linguistiques au fait du hasard, à s'arrêter au constat qu'il en est ainsi pas autrement. (Some, 1998 :168)

Travailler sur l'IMP suppose la prise en compte de ses instructions aspectuo-temporelles et ses effets de sens non typiques et dérivés dans l'énoncé, voire le texte. Sur le plan morphologique, ce tiroir partage les mêmes morphèmes avec d'autres ce qui n'est pas sans récurrences didactiques (cf. chapitre 11, § 1). Néanmoins, l'IMP affiche une spécificité morphologique au sein du système de conjugaison. Sur le plan sémantique, la complexité de l'expression aspectuelle (tantôt par les caractéristiques du procès, tantôt par celles du tiroir) à laquelle s'ajoute l'instruction [+passé] rend l'enjeu didactique plus important. Sur le plan syntagmatique, il ne faut pas négliger le co(n)texte (les éléments du discours qui expriment la temporalité (circonstanciels, adverbess, etc.) et les informations énonciatives et pragmatiques) qui interagissent avec les instructions de l'IMP pour participer à la cohérence/cohésion de l'énoncé et du texte.

On traitera l'IMP comme une unité complexe d'étude où doivent être considérés l'aspect, le temps, le type du procès. Puisque les tiroirs portent sur des verbes ou des prédicats qui constituent le noyau de la phrase, il paraît nécessaire d'analyser les interactions entre le noyau et les autres éléments constitutifs : le co(n)texte. Du point de vue didactique, il serait intéressant de montrer que l'usage de l'IMP d'une manière pertinente ne se fait pas seulement par la connaissance de ses instructions mais aussi par la maîtrise des règles qui régissent son interaction avec d'autres marqueurs aspectuo-temporels du co(n)texte.



## Chapitre 2 Un modèle : la SDT.

### 1. Présentation

Le modèle repose sur les principes de la sémantique instructionnelle<sup>22</sup> et une conception de la compositionnalité dite holiste de la signification. Fondée sur une grammaire calculatoire (prédictive) et cognitive (basée sur les représentations<sup>23</sup> mentales « en l'occurrence temporelles associées aux énoncés ») (Gosselin, 1996 : 13).

Le système doit prédire

[...] les significations temporelles globales des énoncés (et des séquences d'énoncés) à partir des significations des marqueurs qui les composent, mais aussi les significations que prennent ces marqueurs en contexte en fonction des significations globales des énoncés qui les contiennent. (*Ibid.*)

Chaque marqueur de temps (PRES, IMP...) code une ou plusieurs instructions visant la construction d'une représentation aspectuo-temporelle (en termes d'intervalles) : c'est sa valeur en langue. Chaque tiroir a une valeur temporelle et aspectuelle. Par exemple, l'IMP est le temps exprimant le passé avec une valeur aspectuelle inaccomplie et il prend une signification en contexte en fonction de la signification globale de l'énoncé qui le contient.

Dans l'énoncé, on procède à la mise en commun des éléments de représentations des différentes unités linguistiques, chacune codant une ou plusieurs instructions. Cette opération est guidée par quelques principes de bonne formation des représentations. On aboutit en principe à une représentation globale cohérente, plausible et pertinente de l'énoncé.

La principale difficulté que rencontre toute tentative d'élaboration d'une grammaire du temps et de l'aspect en français tient au fait que les marques temporelles et aspectuelles se répartissent sur divers éléments de l'énoncé (le verbe, le temps verbal, les compléments du verbe, les

---

<sup>22</sup> Cette sémantique développée par Ducrot définit la langue comme un « ensemble de règles dont la connaissance fait partie de la signification des mots ou des phrases. Interpréter un énoncé, dans cette optique, revient à obéir aux instructions... » (Moeschler, 1996 : 28-29)

<sup>23</sup> « La représentation est ici conçue comme un dispositif sémantique opérant la construction de scènes verbales (et réalisant ainsi une simulation de perception). Cette construction de scènes verbales suppose comme préalable la constitution d'un espace abstrait, qui résulte d'un processus cognitif de représentation opérant à la fois la **dissociation** des éléments constitutif de la situation perceptive, et le **déplacement** de ces éléments sur **les champs de valeurs** (ouverts par des opérations de dissociation). Cet espace abstrait a une valeur fondamentalement intersubjectif (ce qui rend possible la communication de contenus représentés) dû au balisage des champs de valeurs (spatial, temporel, personnel...) par des systèmes sémiotiques particuliers. » (Gosselin, 1996 : 25)

circonstanciels, les constructions syntaxiques, etc.) qui paraissent interagir les uns avec les autres de telle sorte que la valeur de certains marqueurs semble ne pouvoir être fixée indépendamment du calcul global de la valeur du tout. (*Ibid.* : 23)

Ainsi, l'IMP, marqueur syntaxique, code une ou plusieurs instructions qui entrent en relation avec celles d'un marqueur lexical, le verbe conjugué à l'IMP (prédicat et type de procès) et avec les marqueurs aspectuo-temporels<sup>24</sup>. Cette mise en œuvre de processus interprétatifs complexes requiert la construction de la signification à partir des différents marqueurs d'un énoncé et non pas l'addition des différentes significations de ces derniers.

Tout énoncé comporte à titre de dimensions sémantiques essentielles, du temps, de l'aspect et de la modalité, car tout procès linguistiquement exprimé dans un énoncé est localisé (de façon plus ou moins précise) dans le temps, et présenté sous un certain aspect, selon un certain mode de validation. (2005 : 77)

Des conflits peuvent se révéler entre instructions quand celles-ci divergent en semblant incompatibles. On se livre alors à un travail de déformation des représentations globales pour satisfaire les exigences codées et aboutir à la « résolution de conflits » et « des effets de sens » non typiques ou dérivés. Quand le conflit est insoluble en contexte, que l'énoncé est non interprétable ou difficile à interpréter, on parlera d'énoncé agrammatical.

## 2. Les intervalles

Ce modèle économique repose sur une représentation du temps linguistique au moyen de deux lignes temporelles à orientation opposée, sur quatre intervalles temporels dont l'intervalle de référence constitue la pierre angulaire.

Trois principes généraux président à l'élaboration des représentations assignées aux énoncés :

1. chaque énoncé dispose d'un seul intervalle d'énonciation ;
2. chaque proposition contient au moins un intervalle de référence et un intervalle de procès ;
3. chaque complément circonstanciel comporte au moins un intervalle circonstanciel.

---

<sup>24</sup> Ce sont : le verbe et ses compléments, les temps morphologiques, les différents types de circonstanciels temporels et leur construction syntaxique, les adverbes et locutions adverbiales d'aspect, les constructions de phrases complexes et les anaphores temporelles (cf. *Ibid.* : 24).

L. Gosselin définit trois relations fondamentales entre deux bornes : la coïncidence ( $i=j$ ), la précédenance et l'extrême proximité ( $i\&j$ ), la précédenance et l'éloignement relatif ( $i\{j$ ). Tout intervalle est doté d'une durée qui varie selon les relations entre bornes.

A partir de ses trois relations fondamentales, Gosselin définit huit relations entre intervalles : l'antériorité, la postériorité, la simultanéité, le recouvrement, la coïncidence, l'accessibilité, la succession, la précédenance. Ces relations abstraites permettent de définir l'aspect grammatical (aoristique, inaccompli, accompli, prospectif), le temps absolu (passé, présent, futur) et relatif (antérieur, simultané, postérieur).

Gosselin se fonde sur le modèle de Reichenbach qu'il enrichit. La temporalité verbale est une notion qu'on doit à Aristote. Gosselin (1994) précise qu'avant Aristote la réflexion sur le rapport entre langage et temps débouchait sur une incompatibilité de nature entre les deux phénomènes. Aristote postule que

Les mots n'entrent pas en relation directe avec les objets, mais avec des images mentales des objets ; ces images mentales ne pouvant concerner que certains aspects des objets : des propriétés nécessaires ou contingentes, ou encore les changements eux-mêmes. (Gosselin, 1994 :7)

Le verbe est présenté par Aristote comme étant « ce qui ajoute à sa propre signification celle du temps » (*Ibid.* : 8). La temporalité est décrite comme double : la temporalité interne aux prédicats verbaux (l'aspect) et la localisation du procès sur un repère précis (le temps).

Il substitue aux trois points proposés par Reichenbach trois intervalles qui, à la différence du modèle reichenbachien, vont permettre entre autres évolutions de marquer la différence entre l'IMP et le PS et d'introduire la modalité comme notion sémantique non détachable du temps et de l'aspect. Il ajoute un quatrième intervalle qui prend en compte les circonstanciers dans la phrase ou l'énoncé. Il ne considère pas la temporalité comme exclusivement centrée sur l'analyse des temps verbaux et il prend en considération la relation entre l'intervalle circonstanciel et les autres intervalles surtout celui du procès.

## **2.1. L'intervalle du procès**

Il est défini comme étant

La portion de l'axe temporel qui est occupée par une situation qui se laisse catégoriser au moyen du procès tel qu'il est exprimé par le prédicat verbal, indépendamment des marques d'aspect grammatical. (*Ibid.* : 53)

Les procès sont des représentations sémantiques associées aux prédicats verbaux. Ils ont une structure interne (leur figure<sup>25</sup> ou les bornes dans le modèle) et une structure externe (leur configuration ou séries de changement qui les constituent). A partir de ces précisions, Gosselin définit les divers types de procès selon leurs figures et leurs configurations. Il propose le tableau suivant (*Ibid.* : 56) :

Type de procès	Figure	Configuration
Etat nécessaire	Absence de bornes	Absence de changement
Etat contingent	Bornes extrinsèques	Absence de changement
Activité	Bornes extrinsèques	Série de changements
Accomplissement	Bornes intrinsèques	Série de changements
Achèvement	Bornes intrinsèques	Changement atomique

Tab.2.1 : La forme (figure et configuration) des principaux types de procès.

Dans le modèle calculatoire, la figure du procès est représentée par les bornes [B1,B2]. Celles-ci sont intrinsèques [Bi1,Bi2] lorsqu'elles sont impliquées par le procès ; dans le cas contraire, elles sont extrinsèques [Be1,Be2], leur existence n'est pas marquée par le procès mais fixée soit de façon approximative et implicite à partir de connaissances d'univers, soit explicitement par des circonstanciels.

Gosselin affirme que les états contingents et les activités sont bornés dans le temps sauf que leurs bornes ne sont pas marquées par le prédicat à la différence des accomplissements et des achèvements. Il définit ce qu'il appelle les bornes extrinsèques d'un procès comme « le début et la fin [de ce procès, et qui] ne sont pas perçus comme appartenant

<sup>25</sup> « Malebranche est conduit sous l'influence du développement des sciences de la nature à dissocier dans la forme de l'objet sa **figure**, pure découpe externe, et sa **configuration**, qui correspond à l'organisation interne de la matière qui le compose. [...] Appliquée aux procès, on peut dire que la **figure** correspond à la segmentation opérée sur la dimension temporelle, alors que la **configuration** définit la structure interne du procès telle qu'il l'« hérite » de la structure intrinsèque du « fond » sur lequel il découpe sa figure (la temporalité structurée en termes de changements). Si l'on parvient à définir cette préstructuration cognitive de la dimension temporelle, on aura donc obtenu le dispositif permettant de penser à la fois et de façon homogène la construction des procès (figure et configuration) et leurs glissements (déformations) possibles. » (*Ibid.* : 50)

au procès lui-même », ni comme « impliqués par le procès », « mais comme des limitations extrinsèques » (*Ibid.* : 54).

Les états disposent d'une structure interne caractérisée par l'absence de changements, les activités par une série de changement d'un même type. Dans les deux cas, il n'est pas nécessaire que leurs bornes soient explicitement marquées. Les accomplissements sont caractérisés par une série de changement pris dans une dynamique de progression sur un « domaine parcouru ». Leur délimitation (figure) dépend de celle du domaine en question laquelle doit être marquée par le prédicat verbal ou le complément d'objet qui délimite le domaine parcouru, pour cela, les bornes sont intrinsèques. Les achèvements ont pour configuration un changement atomique et leurs bornes sont explicitement marquées.

Gosselin retient ces quatre types de procès qui se distinguent les uns des autres par la présence/absence de trois traits sémantiques [dynamique], [borné] et [ponctuel]. Les états sont dépourvus des trois traits alors que les achèvements les cumulent. Les accomplissements sont [+borné] et [+dynamique] alors que les activités sont seulement [+dynamique] dans le sens où elles présentent une série de changements.

Pour saisir les propriétés aspectuelles d'un procès actualisé dans le discours, il faut prendre en compte la notion de « bornage » qui permet au procès d'entrer en relation avec d'autres procès selon des relations référentielles (coréférence, partie-tout, co-appartenance à un même tout) et d'entrer en relation avec l'intervalle de référence pour préciser l'aspect grammatical, exemple, l'IMP qui est inaccompli, présente une relation de recouvrement entre l'intervalle du procès (ces bornes B1 et B2) et l'intervalle de référence [I,II].

Dans le modèle de Gosselin, un lien direct est créé par l'auteur entre l'« aspect lexical » et l'« aspect grammatical » défini comme la relation entre bornes du procès et intervalle de référence. Ce constat présente un intérêt majeur du point de vue didactique ; en effet, il introduit les apprenants aux différents types de procès et permet d'adapter les méthodes de « calcul » et de « déduction » au contexte. Certains verbes paraissent entrer, selon les contextes, dans plusieurs classes distinctes (cf. chapitre 3, §6.3.4). Enseigner aux élèves, natifs ou non, la notion d'« aspect lexical » est indispensable pour qu'ils puissent comprendre les enjeux de l'aspect grammatical et de l'incidence, par exemple, de l'aspect grammatical « inaccompli » de l'IMP sur l'expression de l'« itération » ou de « dilatation qualitative ». Il est évident que l'application didactique ne sera pas la même pour les natifs et

les non-natifs vu que la L1 des apprenants peut contribuer ou non à la compréhension de cette notion.

## 2.2. L'intervalle de l'énonciation

L'intervalle de l'énonciation [01,02] équivaut au moment de l'énonciation généralement désigné par [S] ou par [t0]. « Il correspond à la durée entre le début et la fin de l'énonciation, et, au plan cognitif, au moment à partir duquel le procès est considéré » (*Ibid.* :15).

## 2.3. L'intervalle de référence

Le point de référence de Reichenbach se trouve remplacé par l'intervalle de référence de Gosselin.

From a sentence like “ Peter had gone’ we see that the time order expressed in the tense does not concern one event, but two events, whose positions are determined with respect to the point of speech. We shall call these time points the point of event and the point of reference. In the example, the point of event is the time when Peter went; the point or reference is a time between this point and the point of speech. (Reichenbach, cité par Vetters, 1996: 16)

L'intervalle de référence est défini par Gosselin comme « ce qui est perçu/montré sur l'axe temporel » (ou « intervalle de monstration ») ; il correspond à une fenêtre ouverte sur le temps conçu comme une double dynamique aux sens opposés et il joue un rôle central dans le dispositif de représentation (comme simulation de perception) pour définir les relations entre temps et aspect. C'est l'intervalle de référence qui est le plus important des trois intervalles. Soit l'exemple *Luc avait terminé son travail depuis deux heures*, l'intervalle de référence du procès *avait terminé son travail* attire l'attention sur le laps de temps qui se situe entre la fin du travail de Jean et le moment de l'énonciation. Gosselin conçoit un modèle qui, à la manière du modèle de Reichenbach, articule le temps et l'aspect.

En remplaçant tous les points de Reichenbach par des intervalles, Gosselin arrive à montrer la différence aspectuelle entre l'IMP et le PS. Soit les deux exemples :

(2.1) *Luc écrivit un roman.*

(2.2) *Luc écrivait un roman.*

Dans les deux cas, les procès sont situés avant l'intervalle de l'énonciation. Avec le PS, l'intervalle de référence et l'intervalle du procès coïncident. Avec l'IMP, l'intervalle de référence est inclus dans l'intervalle du procès. Ce qui est perçu/montré est une partie du procès par opposition à l'intervalle de référence du PS qui montre le procès dans sa globalité.

### 2.3.1. Intervalle de référence et principe de la contrainte aspectuelle

Le principe de la contrainte aspectuelle sur la simultan  t   constitue un des principes g  n  raux pour la bonne formation de l'  nonc   : « La contrainte aspectuelle sur la simultan  t   stipule qu'un proc  s pr  sent   comme simultan   au moment o   il est per  u/montr   ne peut l'  tre sous un aspect aoristique » (*Ibid.* : 261).

### 2.3.2. Intervalle de r  f  rence et co-appartenance    une m  me vue

L'intervalle de r  f  rence correspond    ce que Gosselin appelle une « vue ». La repr  sentation du temps chez Gosselin repose sur la m  taphore de la perception visuelle qui se fonde sur la m  taphore de l'espace. L'  nonciation   quivaut    une simulation de la perception du temps qui passe. La repr  sentation de la temporalit   se fait selon une double dynamique : la temporalit   de l'objet, orient  e vers le pass   et celle du sujet, dirig  e vers l'avenir. Les   v  nements (s  rie de changements affectant l'objet) d  filent de l'avenir vers le pass  .

L'  nonc   donne    construire, par le biais des instructions qu'il code, un dispositif de simulation de perception des changements qui affectent un objet,    partir d'une position du sujet. [...] La position du sujet correspond au moment pr  sent de l'  nonciation [01,02]. En portant son regard vers la temporalit   objective, le sujet ouvre une fen  tre sur une sc  ne. Ce qui est per  u    un moment donn   du temps constitue une vue marqu  e par l'intervalle de r  f  rence [I,II]. (*Ibid.*)

Pour cela, la co  incidence de deux intervalles de r  f  rence impliquent la co-appartenance de leur proc  s    une m  me vue.

Une telle conception de la temporalit   a le m  rite de permettre une nouvelle approche de certains ph  nom  nes linguistiques : la concordance des temps, le fonctionnement de certains temps verbaux (comme l'IMP et le PS) dans la narration, les ph  nom  nes de la pr  supposition temporelle, de la focalisation et de la narration. Avec la double dynamique de la temporalit  , la narration devient d  filement du temps dans le champs perceptif du narrateur dont la position, occup  e par le lecteur, reste fixe. (Some, 1998 : 90)

### 2.3.3. Intervalle de r  f  rence et aspect grammatical

Gosselin propose une d  finition de l'aspect grammatical fond  e sur le rapport entre l'intervalle de r  f  rence et celui du proc  s. Il d  finit l'aspect « comme la relation entre l'intervalle de r  f  rence (ce qui est per  u montr   sur l'axe temporel) et l'intervalle du proc  s lui-m  me » (1996 : 20). Il distingue 4 types d'aspect (*Ibid.* : 22) :

- 1) l'aoristique [I,II] CO [B1,B2] offre une **vue globale** (perfective) du proc  s, correspond    la co  incidence de l'intervalle de r  f  rence et de l'intervalle de proc  s.

- 2) L'inaccompli [B1,B2] RE [I,II] présente une **vue partielle** (imperfective) du procès, correspondant au recouvrement de l'intervalle de référence par l'intervalle du procès.
- 3) l'accompli [I,II] POST [B1,B2] dessine l'**état résultant** du procès où l'intervalle de référence est postérieur à l'intervalle du procès.
- 4) Le prospectif [I,II] ANT [B1,B2] montre l'**état préparatoire** du procès où l'intervalle de référence est antérieur à l'intervalle du procès.

Les deux premiers types d'aspect réfèrent à ce qu'on appelle ailleurs perfectif et imperfectif. Puisque cette terminologie est utilisée quelquefois pour différencier les types de procès, on retiendra les termes accompli/inaccompli utilisés par L. Gosselin.

#### 2.3.4. Intervalle de référence et anaphore temporelle

En étudiant le fonctionnement des intervalles dans le texte, Gosselin avance l'hypothèse de l'anaphore temporelle. Il admet (1) que le lien temporel entre propositions, dans la phrase ou dans le texte, est de nature anaphorique, (2) qu'une relation anaphorique implique une relation référentielle, (3) que la nécessité d'un point d'ancrage est due à une absence d'autonomie sémantique. Gosselin propose un modèle explicatif de l'anaphore temporelle qui refuse l'hypothèse des temps comme anaphores.

Pour nous les temps verbaux qui peuvent prendre diverses valeurs aspectuelles et temporelles en contexte, ne sauraient, de ce fait, servir directement de point d'appui à la formulation de règles sur les relations temporelles interphrastiques. Il nous paraît, en revanche, possible d'associer de telles règles aux intervalles eux-mêmes, qui se trouvent donc conçus comme des entités linguistico-cognitives douées de propriétés spécifiques. On considère ainsi que : l'intervalle de référence [I,II] est sémantiquement non autonome. Il entretient une relation anaphorique avec un autre intervalle du contexte, et que cette relation implique à l'instar des pronoms personnels dans le cadre de l'anaphore nominale, par exemple) une relation référentielle d'identité (de coréférence) avec l'intervalle qui le lie – cette relation d'identité se traduit par la coïncidence nécessaire des deux intervalles (laquelle exprime la co-appartenance à une même vue du procès qui entre dans le champ de ces intervalles). [...] L'intervalle du procès [B1,B2] n'est pas anaphorique, mais il peut, dans certains contextes, entretenir une relation référentielle (coréférence, parti-tout, co-appartenance à un même tout...) avec d'autres intervalles du procès. (*Ibid.* : 119)

Trois principes concernent les relations référentielles liées à l'intervalle de référence. Il s'agit de contraintes imposées à tout intervalle qui servira d'antécédent à l'intervalle de référence :

- i. le principe de coïncidence : l'antécédent de l'intervalle de référence est en relation de coréférence ou de coïncidence exacte avec lui ;

- ii. le principe de saillance relative : l'antécédent de l'intervalle de référence est choisi selon « les degrés de saillance des bornes des procès » et aussi selon « les relations de proximité relative » où l'on cherche l'antécédent depuis l'intérieur du prédicat jusqu'à l'extérieur du paragraphe ;
- iii. le principe de constitution de chaînes : plusieurs intervalles de référence (qui sont des antécédents les uns des autres) constituent une chaîne anaphorique qui coïncide avec un intervalle autonome du contexte.

Un seul principe, le principe de cohésion du texte, concerne les relations référentielles entre procès. Les procès participent à la cohésion du texte car ils sont considérés comme faisant partie des chaînes de référence. Gosselin précise que dans un texte narratif, les relations entre procès obéissent au principe de co-appartenance à une même scène et sont subdivisées en cinq types :

- i. la co-appartenance à une même vue : la coïncidence des intervalles de référence et la simultanéité des procès ;
- ii. la co-appartenance à une même série de changements avec pour conséquence l'effet de succession que véhiculent les procès aoristiques ;
- iii. l'identité référentielle : se manifeste par la répétition, la synonymie ou l'hyponymie/hyperonymie, plus fréquente dans le registre nominal ;
- iv. la relation partie-tout : c'est la plus fréquente, elle peut être appliquée d'une manière complexe dans le cas de la succession des bornes initiales du procès à condition que le procès « tout » précède les procès « partie ».
- v. la dépendance causale : elle met en cause la relation de succession attendue entre deux procès.

D'après ce qui précède, Gosselin montre l'importance de l'intervalle de référence dans la détermination des valeurs aspectuelles surtout quand celles-ci sont tributaires de la dépendance contextuelle de l'intervalle de référence et ne constituent pas les instructions relatives à un tiroir donné. Ainsi, le PRES ne renferme pas d'instruction relative à l'aspect. Il peut être aoristique quand son intervalle de référence coïncide avec celui du procès ponctuel. Si le procès n'est pas ponctuel, et que l'antécédent de l'intervalle de référence se trouve dans une proposition du contexte comprenant un procès ponctuel, il a valeur d'inaccompli. On relève que la modalité est exclue de l'analyse.

Afin d'éviter toute confusion autour des notions de temps déictiques *vs* temps anaphoriques, on parlera de temps non-autonome. Des critiques de la notion d'anaphore

temporelle, on retiendra celle de Kleiber qui avance deux objections à l'encontre de la distinction faite par les linguistes entre temps déictiques et temps anaphoriques : (1) Les auteurs ne soutiennent pas les définitions initiales dans leurs dernières conséquences. La volonté de retrouver chaque fois l'opposition classique [anaphore/deixis] et le poids de la notion de coréférence finissent par infléchir les définitions. (2) L'antécédent verbal ne saurait avoir le statut de syntagme nominal plein (non-autonomie des temps verbaux oblige). Le principe d'économie qui justifie la substitution du pronom au nom n'est pas valable pour le temps (le temps anaphorique n'est pas un représentant du temps antécédent).

## 2.4. L'intervalle circonstanciel

L'intervalle circonstanciel « sert à localiser l'intervalle du procès et/ou l'intervalle de référence » (*Ibid.* :16). La position de la vue ou de la fenêtre par rapport au calendrier ou d'autres vues. Leur fonctionnement dans le texte donne lieu à plusieurs modes de repérage, trois autonomes (les circonstanciels de date complète, de date indéterminée et la subordination circonstancielle), deux non-autonomes (les circonstanciels déictiques repérés par rapport au moment de l'énonciation, les circonstanciels intrinsèquement anaphoriques et les circonstanciels de date incomplète).

- A. Un circonstanciel de durée porte toujours sur le procès.
- B. Un circonstanciel localisateur détaché porte sur l'intervalle de référence [I,II].
- C. Un circonstanciel localisateur intégré porte sur le procès lui-même [B1,B2].

A l'aspect aoristique, aucune différence d'interprétation temporelle ne doit être perceptible entre une phrase avec circonstanciel détaché et la même avec un circonstanciel intégré au syntagme verbal (puisque l'intervalle de référence et celui du procès coïncident.)

Un circonstanciel localisateur intégré ou bien un circonstanciel de durée (tous les deux portant sur les bornes du procès) sont incompatibles avec la valeur d'accompli du PC [I,II] POST [B1,B2]. Les phrases sont alors inacceptables. En fait, pour qu'un procès puisse entrer dans une relation circonstancielle avec un circonstanciel localisateur et un complément de durée, il est nécessaire que ses bornes soient accessibles à partir de l'intervalle de référence : [I,II] ACCESS [B1,B2] (on voit en effet de point de vue cognitif comment on pourrait localiser ou mesurer la durée d'un intervalle dont les bornes ne seraient pas perçues/montrées). L'inaccompli ne peut pas non plus accéder à son intervalle de procès grâce à son intervalle de référence car ce premier recouvre le deuxième. Avec un localisateur

intégré ou un circonstanciel de durée, l'itération est un des modes de résolution (cf. chapitre 6).

## 2.5. Les tests de validation

Gosselin préfère les tests de validation à « l'intuition immédiate » même s'il reconnaît leurs limites dans l'application mécanique et exclusive. Il procède à une caractérisation des types de procès et de mise en relief des instructions codées par les autres marqueurs aspectuo-temporels.

En fait si l'on observe le fonctionnement des types de procès avec les différents temps et aspects verbaux, on s'aperçoit que les phénomènes de glissement de sens sont à la fois fréquents et réguliers (cf. par exemple la valeur d'accompli des temps composés qui change systématiquement les accomplissements en états résultants) [...]. Leur fréquence interdit qu'on utilise tels quels les tests de compatibilité pour classer les prédicats verbaux en fonction de type de procès qu'ils expriment ; leur régularité autorise en revanche, l'hypothèse de la possibilité de les expliquer et de les prédire ». [...] En d'autres termes, il s'agit de définir un espace sémantique qui permette de caractériser simultanément et de façon homogène l'« intérieur » (la constitution interne) et l'« extérieur » (les zones de glissement possible) de chacun des types de procès, un « fond » unique sur lequel le procès découpe sa forme en fonction de la classe à laquelle il appartient et dans lequel il puisse « se déformer », sous la pression du contexte. (*Ibid.* : 46)

On peut de cette façon définir pour chaque procès une figure et une configuration suivant un modèle unique qui prenne en compte la constitution des procès et leurs glissements virtuels. Le glissement de sens se présente comme un mode de résolution de conflits entre plusieurs instructions incompatibles. (Pour un développement des difficultés à classer les procès selon un type spécifique, cf. chapitre 3, § 6.3.4)

## 2.6. Les conflits et leur mode de résolution

Le refus de l'invariabilité contextuelle des marqueurs a amené Gosselin à élaborer un « mode de calcul compositionnel non atomiste » (*Ibid.* : 13) dans le cadre d'une sémantique instructionnelle. Pour cela, les concepts de conflit et de résolution de conflit sont nécessaires. Les instructions sont supposées stables et invariables. Il y a conflit quand la cohérence interne et externe (intra-textuelle ou pragmatique) qui résulte de la mise en commun des éléments de la représentation construite est mise en cause.

### Instructions et effets de sens :

Les verbes et leurs compléments et les temps morphologiques sont les marqueurs aspectuo-temporels auxquels L. Gosselin attribue une valeur en langue (les instructions

codées) et qui ont le statut d'hypothèse : (1) mise en relief des instructions que ces marqueurs codent individuellement (2) exposition des effets de sens « typiques », « non typiques » puis « dérivés » qui résultent des interactions entre valeurs en langue, types de contextes et principe généraux de bonne formation des représentations.

Les effets de sens dérivés invitent à une résolution du conflit.

La résolution des conflits procède selon un principe général qui se laisse ainsi résumer : déformer les représentations -le moins possible-, de façon à ce que toutes les exigences (linguistiques et extra-linguistiques) soient satisfaites. (*Ibid.* : 170).

Trois zones déformables sont définies à des degrés différents et selon des principes variés :

- i. L'intervalle du procès et par son intermédiaire l'intervalle de référence ;
- ii. L'intervalle de l'énonciation ;
- iii. La relation entre l'intervalle de référence et son antécédent.

On ne gardera que l'exemple suivant de résolution de conflit, parce que nous traiterons des conflits et de leurs résolutions dans la description de l'IMP :

Ainsi l'itération est-elle constituée à la fois de la dilatation et de la duplication réitérée de l'intervalle du procès et de l'intervalle de référence.[...] Les conflits portant uniquement sur l'aspect (lexical et/ou grammatical) sont résolus au moyen d'une déformation de [B1,B2], et éventuellement par ce biais, de [I,II]. Ceux qui portent sur le temps se résolvent par la duplication de [01,02]. Ceux qui concernent la chronologie relative déclenchent une déformation de la relation anaphorique entre intervalles de référence. (*Ibid.*)

Des conflits insolubles induisent l'agrammaticalité.

### **3. L'IMP en SDT**

#### **3.1. Instructions pour l'IMP**

L'IMP indique la valeur absolue de passé : [I,II] ANT [01,02] (son intervalle de référence est antérieur à l'intervalle de l'énonciation)

Il exprime l'aspect inaccompli : [B1,B2] RE [I,II] ( $B1 < I, II < B2$ ) (l'intervalle du procès recouvre l'intervalle de référence de l'IMP dans un schéma où I précède immédiatement II et I est infiniment proche de II).

En appliquant le principe de dépendance textuelle de l'intervalle de référence, on aura pour l'IMP une coïncidence de l'intervalle de référence du procès avec celui contextuel d'un autre procès, en raison de la non-autonomie de l'IMP.

En appliquant le principe de la co-appartenance à une même vue des intervalles des procès (principe de cohésion de texte), qui implique dans le cadre narratif l'identité des coordonnées spatio-temporelles, l'IMP a comme effet de sens typique de renvoyer

à un moment du passé pendant lequel le procès se déroule, sans préciser la situation temporelle du début et de la fin du procès. Ce temps apparaît non autonome (anaphorique) et situe le procès comme simultané par rapport à d'autres procès du contexte, et comme se déroulant en un même lieu. (*Ibid.* : 199)

L'IMP est donc [+passé], [inaccompli] et [- autonome].

Un seul cas d'effet de sens non typique se présente quand l'intervalle de référence de l'IMP se trouve saturé par :

1. un circonstanciel de localisation, détaché, situé dans la même proposition (*Mercredi il pleuvait. Jeudi, il faisait beau.*) ;
2. une période associée à l'existence de l'entité dénotée par le sujet de la phrase (*Le grand père de Marie était noir.*).

Contrairement à Molendijk (1990), Gosselin ne semble pas en conclure que la valeur inaccomplie qu'exprime l'IMP n'a plus de raison d'être dans ce type de situations. Au lieu de la montrer par la formule  $B1 < I, II < B2$  ( $B1$  précède  $[I, II]$  qui précède  $B2$  car l'inaccompli se présente sous la formule  $[B1, B2] RE [I, II]$  (où l'intervalle du procès recouvre celui de la référence)), il l'explique par la représentation  $B1\alpha I, II\alpha B2$  qui se traduit par les termes suivants :  $B1$  précède immédiatement  $I$  et est infiniment proche de  $I$  et  $II$  précède immédiatement  $B2$  et est infiniment proche de  $B2$ . Dans la SDT (*Ibid.* : 200), l'aspect « inaccompli »,  $B1 < I, II < B2$ , marqué par l'IMP se réalise sous la forme  $B1\alpha I, II\alpha B2$ , ce qui indique un décalage entre les deux intervalles, qui, quoique imperceptible, n'en demeure pas moins linguistiquement pertinent.

### 3.2. Les effets de sens dérivés

Les effets de sens dérivés de l'IMP sont les conséquences de cinq types de conflits<sup>26</sup>

- I. Aspect inaccompli de l'IMP vs procès ponctuel :

---

<sup>26</sup> Nous parlerons par la suite de conflit I, II, etc. par souci d'économie.

Le procès à l'IMP est intrinsèquement ponctuel, il entre en conflit avec la valeur aspectuelle [inaccompli] de l'IMP, les résolutions sont :

- La dilatation avec ou sans interruption du procès (*Luc ouvrait la porte quand il reçut une balle en plein front*) ;
- L'itération (*Paul toussait depuis cinq minutes*) ;
- Le déplacement vers l'état préparatoire du procès (*Je partais pour l'Islande. Luc me prêta ses moufles*) ;
- Le déplacement vers l'état résultant du procès (*J'arrivais de Marseille*) ;
- IMP de rupture : la valeur d'inaccompli ne porte plus sur le procès mais sur la série de changements à laquelle appartient cet IMP (*Le lendemain, il partait pour les Etats-Unis*).

II. IMP vs circonstanciel vs contraintes pragmatiques :

L'intervalle circonstanciel est relié à l'intervalle de référence non autonome de l'IMP, or le procès à l'IMP ne peut pour des raisons pragmatico-référentielles recouvrir l'intervalle circonstanciel. La résolution se fait par :

- L'itération (*Cette saison-là, Pierre jouait une pièce de Labiche*) ;
- La dilatation qualitative (*Cette année-là, Luc emménageait à Saïgon*).

III. Circonstanciel de durée vs aspect inaccompli de l'IMP.

En effet, le circonstanciel de durée est incompatible par définition avec la valeur aspectuelle de l'IMP car il suppose « l'accès aux bornes du procès à partir de l'intervalle de référence ». Le seul mode de résolution du conflit est l'itération (*Marie nageait pendant deux jours (chaque jour)*)

IV. Le procès simultané de l'IMP vs succession chronologique des procès.

Ce conflit a lieu quand une succession de prédicat à l'IMP ne peut exprimer la simultanéité mais la succession. La résolution se fait par :

- L'itération relative à toute la série (*(Chaque matin) Luc se levait, ouvrait la fenêtre et respirait profondément.*)
- L'IMP narratif ou le déplacement de la valeur d'inaccompli sur la série de procès.

V. La relation de simultanéité entre P (procès à l'IMP) et P' (autre procès de l'énoncé) n'est pas validée :

Un procès à l'IMP ne peut être considéré comme simultané à un autre procès dont l'intervalle de référence doit constituer l'antécédent du fait de la structure actancielle de la phrase ou d'un certain ordre pragmatico-référentiel. La résolution du conflit se fait par :

- Itération à valeur d'habitude (*Pierre demanda à Marie comment elle gagnait sa vie. Elle répondit qu'elle jouait du saxophone*) ;
- Itération à valeur de propriété (dans l'exemple précédent *gagnait sa vie* est une propriété).
- Expression d'une situation intermédiaire entre deux changements constitutifs du procès lui-même (*Pierre demandait à Marie quelle était sa principale occupation en ce moment. Elle répondit qu'elle composait un opéra*) ;
- Déplacement vers la situation préalable (*Marie se leva à 5 heures du matin. Elle dormait seulement depuis une heure*) ;
- Déplacement vers la situation résultante (*Marie ouvrit la fenêtre. La lumière de l'aube inondait la pièce*).

### 3.2.1. L'itération

Dans les conflits I, II et III, c'est l'aspect inaccompli qui s'oppose respectivement à l'intervalle du procès ou à l'intervalle circonstanciel créant dans les deux cas des IMP itératifs. Dans le conflit I, on désigne l'itération par itération1 et dans les conflits II et III, par itération.<sup>27</sup>

On parle aussi dans le conflit IV d'itération (qu'on appelle itération2) relative à toute la série de procès à l'IMP quand les procès se succèdent et ne sont plus simultanés. On peut évoquer dans ce cas la valeur aspectuelle aoristique. Une fois de plus, la valeur d'inaccompli n'est pas remplie.

L'itération dans le conflit V (qu'on nomme itération3) est un mode de résolution qui donne à l'IMP la valeur d'habitude ou de propriété. Le procès à l'IMP ne peut être simultané à un autre procès dont l'intervalle de référence doit obligatoirement constituer l'antécédent de son intervalle de référence. (Pour un traitement des procès itératifs à l'IMP du corpus, cf. chapitre 6)

---

<sup>27</sup> Ce choix : itération, itération1, itération2, itération3 nous aidera à mieux classer les données dans Excel en vue de les traiter d'une manière statistique et de les analyser en conséquence.

Les principes qu'avance Gosselin constituent, selon nous, un élément de la première importance pour une application didactique permettant d'expliquer pourquoi l'IMP peut être compatible avec la description ou avec l'expression de l'« habitude ». Du point de vue didactique, la valeur aspectuelle de l'IMP l'entraîne vers l'expression de l'itération à chaque fois qu'elle est compromise. L'IMP de répétition et l'IMP d'habitude découlent, non de la valeur aspectuelle de l'IMP, mais du conflit qu'elle engendre quand elle n'est pas compatible avec les instructions et les principes qui régissent les autres éléments de la phrase. Ces postulats se justifient par ailleurs par les données linguistiques inhérentes aux traits « significatifs » de l'IMP. Ainsi, l'utilisation des moyens de résolution d'un conflit rend plausibles les différentes instructions attribuées à l'IMP avec les effets de sens qui peuvent en découler.

### **3.2.2. La dilatation**

La dilatation dans les conflits I (en excluant la dilatation qualitative) n'est pas sans rappeler l'opposition de l'« arrière-plan » et de l'« avant plan »? Quand l'IMP est utilisé avec un état ou une activité, il donne très souvent un effet descriptif qui peut, avec les accomplissements, prendre la valeur d'un IMP narratif. Plusieurs questions peuvent se poser dans ce cas de figure : est-ce que la valeur descriptive de l'IMP découle de sa valeur d'inaccompli quand celle-ci n'entre pas en conflit avec une autre valeur ? La valeur d'expression de l'arrière-plan de l'IMP découle-t-elle de son aptitude à décrire ? Peut-on dire que pour décrire un événement ponctuel, l'IMP le dilate et l'oppose à un autre événement qui fera figure de premier plan ? Des réponses à ces questions seront données dans les chapitres 5 et 6 (partie I) consacrés à l'analyse de l'IMP dans le corpus de travail.

### **3.3. IMP et relations linguistiques**

Gosselin propose trois types de « relation linguistiques » : la première correspond à l'« aspect grammatical » (cf. définition supra), la seconde au « temps absolu » et la troisième au « temps relatif ». Le « temps absolu » concerne la « relation temporelle » dite « absolue » qui met en rapport l'intervalle de référence de la proposition avec l'intervalle de l'énonciation. Cette deuxième relation définie par Gosselin (1996 : 20) constitue, en fait, un

apport à la conception traditionnelle<sup>28</sup> puisque ce qui détermine la relation temporelle ne concerne plus la position du procès par rapport au moment de l'énonciation.

Avec le « temps relatif », la relation temporelle ne dépend plus du rapport existant entre deux procès, comme c'était le cas dans la grammaire traditionnelle, mais dépend, selon Gosselin (*Ibid.* : 21), du rapport entre deux intervalles de référence, par exemple entre l'intervalle de référence de la principale et celui de la subordonnée.

Dans le modèle de la SDT, « temps absolu » et « temps déictique » ne prêtent pas à confusion de même que le « temps relatif » et le « temps anaphorique » ne sont pas confondus grâce aux méthodes de calcul. L'auteur refuse l'hypothèse selon laquelle un tiroir d'une proposition principale est toujours déictique et d'une subordonnée toujours anaphorique (cf. Vetters 1996 : 53), ce qui impliquerait que chaque tiroir peut être anaphorique ou déictique selon sa position dans la structure de la phrase.

Ce modèle admet que l'indépendance ou l'absence de relations entre l'intervalle du procès et celui de l'énonciation permet d'expliquer un exemple tel que :

(2.3) *A ce moment là, Luc écrivait un roman.*

D'après l'auteur, dans cet énoncé, rien n'indique que la borne finale du procès (B2) soit antérieure au moment de l'énonciation. Rien n'est déterminé linguistiquement à part l'antériorité de la borne II par rapport à B2 et à 01. C'est l'aspect « inaccompli » qu'exprime l'IMP qui le rend apte à laisser le procès exprimer « une sorte de temporalité interne » ou « d'étendue interne » dépassant 01. En effet, la valeur inaccomplie prise en charge par l'IMP donne une certaine « vue partielle » du procès (cf. imperfectivité, supra).

## **Conclusion**

La SDT prend en compte les facteurs suivants : repérage temporel, textualité, dimensions pragmatiques et cognitives. Il témoigne du dynamisme de l'évolution des travaux sur la temporalité verbale et peut trouver son application dans l'enseignement de la temporalité en FLM et en FLE.

Sans relever de la linguistique textuelle, le modèle tient compte de la textualité dans l'analyse du système verbal français, du fonctionnement dans les textes des trois intervalles

---

<sup>28</sup> Le temps est absolu lorsque le procès est situé par rapport au moment de l'énonciation. Il est relatif quand le procès est situé par rapport à un autre procès (comme antérieur, simultané ou ultérieur) (Gosselin, 1996 :9).

retenus pour l'étude de la temporalité verbale. Il intègre aussi des facteurs contextuels relevant de la pragmatique.

De point de vue didactique, ce modèle est le plus complet à nos yeux et pourrait être exploité à des fins didactiques. Sa complexité ne semble pas plus contraignante que les contradictions didactiques et la complexité pédagogique dans l'enseignement du système temporel français aujourd'hui pratiqué.

Une relation est créée entre l'expression de la temporalité langagière, d'une part et l'énonciation, la pragmatique référentielle et l'analyse du discours, d'autre part. L'objectif premier est de donner aux temps verbaux des valeurs essentiellement linguistiques pour éviter le réductionnisme (donner une seule valeur sémantique à chaque morphème grammatical verbal en négligeant la diversité des effets de sens) ou une plurivocité analytique difficilement contrôlable.

La construction de la théorie sur un système de règles permet d'effectuer une typologie des emplois erronés ou non de l'IMP. L'objectif est de proposer un modèle pédagogique pour l'enseignement de l'IMP. Pour ce faire, un relevé explicatif et ordonné d'énoncés du corpus scolaire est présenté dont la construction est souvent aux frontières de l'agrammaticalité par l'effet de conflits linguistiques entre les instructions codées par les temps et d'autres instructions linguistiques ou des indications d'ordre pragmatique qui trouvent difficilement un mode de résolution pour une interprétation cohérente des énoncés. Ces énoncés posent des problèmes de grammaticalité dans la mesure où des conflits linguistiques internes ne trouvent pas de résolutions pour une interprétation cohérente. De même, sont relevés les énoncés considérés comme grammaticaux, le but étant d'analyser les zones de force et les zones de faiblesse dans l'emploi de l'IMP pour en tirer des postulats pédagogiques.

# **Chapitre 3 Etude du corpus littéraire : analyse quantitative.**

## **1. Présentation du corpus**

Le corpus de notre travail constitue une collection de données langagières, un échantillon de langage utilisé pour un objectif linguistique spécifique : la méthode choisie pour la recherche, dans ces deux versions, linguistique et didactique, est l'analyse d'un corpus de français langue littéraire pour une application en FLE.

Les données de français littéraire sont tirées de quatre œuvres littéraires de la base de données *FRANTEXT*. Le corpus de français langue étrangère constitue un ensemble de productions écrites de lycéens libanais.

Cette sélection de données permet d'obtenir des exemples fiables et représentatifs, sur plusieurs « aspects » de la langue française à l'appui de l'étude sur l'IMP. Constitué d'extraits de textes écrits qui préexistent à l'analyse, ce corpus correspond à ce qu'en dit D. Willems (2000 : 150) : « Une représentation objective de l'ensemble ou d'une partie de la réalité langagière, conçue comme l'ensemble des énoncés réellement produits. Il est établi – ou devrait l'être – de façon arbitraire par rapport à la théorie linguistique ».

Nos données sont donc ce que les linguistes appellent des données d'« observation » par opposition aux données d'« introspection » (Willems, 2000). Les données d'observation dévoilent les productions concrètes, la réalité de l'usage qui permet de vérifier le bien fondé des hypothèses et leur degré d'adéquation.

On présentera dans ce chapitre la base de données *FRANTEXT* en précisant à chaque étape la manière de procéder pour élaborer le corpus et en justifiant nos choix.

## **2. FRANTEXT : un corpus ou une base spécialisée**

Selon C. Blanche-Benveniste, le terme *corpus* désigne de façon large, « Toute collection de textes rassemblée dans des bases de données informatisées » (Blanche-Benveniste, 2000 : 13). D'après cette remarque nous pouvons considérer que *FRANTEXT* est

un corpus de très grande taille qui, selon la même linguiste « permet d’y découper plusieurs sous-corpus structurés ».

Cependant, Habert parle de « réservoirs à corpus » et les définit ainsi :

Les données signalétiques attachées à chaque composant permettent de réaliser « à façon » un corpus répondant à une recherche particulière. [...] Les textes littéraires du moyen français à nos jours rassemblés par l’INaLF (Institut National de la Langue Française) dans Frantext fournissent un exemple. On parlera alors plutôt de base textuelle que de corpus : c’est l’opération de choix raisonné parmi les composants disponibles qui crée un corpus. (Habert, 2000 : 12)

L’utilisation d’outils et de techniques informatiques transforme ces dernières années l’utilisation des corpus dans le traitement des langues. De grandes ressources sont désormais accessibles aux chercheurs universitaires dont *FRANTEXT* qui est une des grandes bases de données en ligne. Grâce à « des opérations de choix raisonné », une partie du corpus de thèse en a été tiré. Les requêtes concerneront, dans un premier temps, les fréquences des verbes conjugués au PC, au PS et à l’IMP dans les quatre œuvres choisies dans *FRANTEXT*. Dans un second temps, un échantillon de séquences phrastiques comprenant les valeurs et les fonctions linguistiques de l’IMP sera constitué.

## 2.1. L’utilisation de FRANTEXT, avantages et difficultés

L’accès à FRANTEXT se fait à l’adresse suivante :

<http://www.atilf.fr/frantext.htm>

On peut distinguer deux phases fondamentales :

Le choix des textes à étudier se fait grâce au service de **sélection bibliographique**<sup>29</sup> dans le **menu principal** de *FRANTEXT*. Il permet de sélectionner tout ou partie des textes disponibles dans *FRANTEXT* grâce à des critères bibliographiques (titres, auteurs, dates, genres littéraires). L’ensemble des textes ainsi sélectionnés est appelé **corpus de travail**.

Une fois le corpus défini, l’utilisateur dispose d’une batterie d’outils pour procéder à diverses études.

Les opérations effectuées pour extraire les données sont répétées pour chaque œuvre, traitées comme un corpus de travail autonome. Exploitant un grand corpus, *FRANTEXT* affiche les résultats par milliers à chaque requête pour une seule œuvre en sorte que les quatre œuvres fournissent des résultats qui seraient difficiles à contrôler, maîtriser et exploiter.

---

<sup>29</sup> Toutes les expressions qui seront balisées en rouge avec la police « gras » représentent les données dans le Menu de *FRANTEXT*.

Un point faible de *FRANTEXT* est l'absence d'enregistrement des réponses qui doivent être sauvegardées dans un fichier texte sous Word ou au format bloc-notes.

De plus, pour trier les formes d'IMP, il faut des règles morphologiques, par terminaisons. *FRANTEXT* ne peut pas différencier les verbes selon les temps verbaux auxquels ils appartiennent ; il peut seulement donner les occurrences d'un ou de plusieurs verbes, à l'infinitif, au participe passé, au participe présent et aux formes conjuguées<sup>30</sup>. Dans sa grammaire<sup>31</sup>, V représente un verbe, abstraction faite de la conjugaison. La catégorie g=V, utilisable dans la version catégorisée<sup>32</sup>, livre tous les verbes conjugués. Il faut donc :

1. pour les verbes à l'IMP, considérer respectivement les terminaisons en *-ais*, *-ait*, *-ions*, *-iez* et *-aient*. Pour les verbes, au PS, toutes les terminaisons des verbes du premier groupe, du deuxième groupe et des verbes qui suivent le paradigme de *venir*. Pour l'IMP, par exemple, il faut partir de **création d'une liste à partir des mots du texte** dans le menu *FRANTEXT*. Les listes de mots sont des fichiers créés à partir d'un filtre **.\*ais**<sup>33</sup>, par exemple. Cette formule est dénommée « imparfait », par convention. La dernière étape consiste à **lancer une recherche** en utilisant la formule **&limparfait**<sup>34</sup> pour recueillir les données. La même opération est reconduite pour les autres terminaisons de l'IMP et du PS en donnant un nom différent à la liste créée pour lancer une nouvelle recherche.

---

<sup>30</sup> Nous voulons remercier Madame Pascale Bernard, membre de l'Equipe Veille lexicale du Laboratoire ATILF, pour les conseils qu'elle nous a donnés via une correspondance en ligne.

<sup>31</sup> « Le mot **grammaire** est ici employé dans le sens qu'il revêt en Théorie de Langages, et non pas dans le sens "grammaire d'une langue naturelle". C'est à dire que les grammaires que vous allez écrire sont capables d'engendrer, par la combinaison de leurs règles, un certain "langage" dont les occurrences seront recherchées par Frantext dans les textes que vous étudiez. » (Définition extraite du site de *FRANTEXT*)

<sup>32</sup> *FRANTEXT* présente deux versions : une catégorisée et une autre non catégorisée. Un catégoriseur est un programme ayant pour fonction de découper un texte en une suite de segments auxquels il attribue une catégorie grammaticale.

Aucune norme ne définit l'ensemble des catégories attribuées : chaque catégoriseur possède donc son propre ensemble de catégories. Illustrons le rôle du catégoriseur par un exemple. Considérons la phrase "Pierre et Paul arrivèrent en même temps." Le découpage de ce texte par le catégoriseur, avec les codes grammaticaux associés à chaque segment sera de la forme : [Pierre Np] [et Cc] [Paul Np] [arrivèrent V] [en même temps Adv]. La signification des catégories est la suivante : Np=Nom propre, Cc=Conjonction de coordination, V=Verbe, Adv=Adverbe. Les limites de segments sont matérialisées par [et]. Les codes attribués par le catégoriseur font partie intégrante de la base *Frantext*. Ceci rend possible la recherche de contextes contenant une séquence constituée de mots ou de catégories données. (Explications données aux utilisateurs dans *FRANTEXT*, cf. site cité)

<sup>33</sup> « . » Joker, le point désigne tout caractère autre que le passage à la ligne.

« \* » est un des opérateurs qui indique le nombre d'occurrences du motif qui le précède, l'étoile désigne un nombre quelconque d'occurrences du motif (0 fois ou plus). (Habert, 1998 : 145)

<sup>34</sup> & est un symbole dont la signification est « tous doivent apparaître dans n'importe quel ordre ». (Habert, 1998 : 68)

**&lxxx** désigne un des mots d'une liste de mots xxx. Notre liste de mot étant **.\*ais**, *FRANTEXT* nous donne tous les mots en *-ais*.

2. les résultats obtenus après cette première formule sont imprécis car tous les mots qui se terminent par la terminaison choisie, verbes, substantifs ou adjectifs, etc. s'y retrouvent. Le bruit donne alors des résultats non directement exploitables. La deuxième étape consiste donc à rechercher dans le texte les verbes en *-ais*, en utilisant la formule suivante  $\&e(g=V\ c=\&limparfait)^{35}$  qui permet d'obtenir tous les verbes en *-ais*, y compris le COND.
3. pour résoudre cette difficulté, la **relecture des listes existantes** permet de supprimer tous les verbes en *-ais* au COND. De plus, pour les formes en *-ions* et *-iez*, on vérifie si les données obtenues sont des verbes à l'IMP et ou au présent du subjonctif, aussi si toutes sont des verbes afin d'éliminer des noms comme *versions*.
4. Toutes les formes verbales ne sont pas encore à l'IMP : il y a des PQP qu'il faut éliminer à partir de la liste des occurrences d'*avais* et d'*étais*.

Pour extraire les formes au PC, on a **lancé une recherche** avec une des formes du verbe *avoir* ou du verbe *être* au présent. Grâce à l'inscription de la forme *ai*, par exemple, dans **définition de la séquence**, toutes les formes, auxiliaire ou verbe, de « *ai* » s'affichent. On procède alors à un comptage manuel des formes auxiliaires qui appartiennent au PC.

Pour le verbe *être*, le tri s'est avéré plus difficile puisque la même forme peut correspondre aussi bien à un auxiliaire aspectuel du PC qu'à un auxiliaire de la forme verbale passive conjugué au PRES. En suivant les renseignements donnés sur ce sujet par Weinrich dans sa grammaire textuelle du français, on a retenu comme critère de choix la transitivité ou la non transitivité d'un verbe : un verbe transitif, ayant perdu sa transitivité et se conjuguant avec l'auxiliaire *être* est considéré comme passif.

D'après ce qui précède, les annotations disponibles dans la base de données *FRANTEXT* ne correspondent pas forcément aux objectifs de recherche. Il était nécessaire, comme le dit Habert, de « « biaiser » de manière à obtenir les résultats souhaités malgré les décalages entre les annotations souhaitées et celles qui sont fournies ». (Habert, 1998 : 82)

Les résultats donnés par *FRANTEXT* ont été regroupés dans des tableaux. Grâce à la formule  $\&e(g=v)$ , on a recensé tous les verbes conjugués de chaque œuvre pour calculer les pourcentages des trois tiroirs par rapport à la totalité des verbes conjugués. Pour éviter les

---

<sup>35</sup>  $\&e(XXX)$  (entité catégorisée) avec possibilités pour XXX  
 $g=YY$  ou  $g!=YY$  (catégorie grammaticale voulue/exclue)  
 $c=YY$  ou  $c!=YY$  (contenu textuel voulu ou exclu)

bruits, il a fallu revoir les données et compter les mots que FRANTEXT affiche comme des verbes avant de les retrancher du nombre affiché<sup>36</sup>.

## 2.2. Le corpus de FRANTEXT

Le choix des œuvres est le suivant :

- un roman de Jean Rouaud : *Les Champs d'honneur*, éditions de Minuit, 1996, date de parution 1990 ;
- les mémoires de Simone De Beauvoir : *Mémoires d'une jeune fille rangée*, éditions Gallimard, Paris, 1958, date de parution, 1958 ;
- un récit de voyage d'André Gide : *Voyage au Congo*, éditions Gallimard, Paris, 1960, date de parution, 1927 ;
- une pièce de théâtre de Jean-Paul Sartre : *Les Séquestrés d'Altona*, éditions Gallimard, Paris, date de parution, 1958.

On présentera brièvement ces quatre œuvres en précisant ce qui peut être utile pour l'analyse.

Un genre est avant tout un code commun, qui détermine un possible accès du lecteur au texte, et l'inscription d'une écriture dans une histoire culturelle commune. C'est un cadre dans lequel peuvent s'inscrire des références, mais aussi un cadre qui fait référence pour celui qui va lire. (Ligier, 2001 : 184)

Le roman de Rouaud relate l'histoire de Marie, la grand-tante du narrateur, qui vit après la Deuxième Guerre Mondiale est qui a survécu à ses deux frères et son neveu, tous les trois morts, respectivement, lors de la Première et à la Deuxième Guerre Mondiale. Le narrateur s'exprime en *je* et il est un des personnages de l'histoire. Il est présent et se manifeste par ses liens de parenté avec les autres personnages de l'histoire et par ses points de vue sur leur caractère et leur manière de vivre...

Il ne peut être le démiurge qui manipule des personnages et les dispose à sa guise dans les décors choisis par lui. A aucun moment on ne surprend ainsi Jean Rouaud en train de les faire agir. Fidèle au principe du **chroniqueur omniprésent**<sup>37</sup> qu'il a adopté d'emblée, **il les suit et les écoute, sans renoncer aux remarques et aux incises, à l'humour et à l'ironie.** (Lebrun, 1996 : 103)

Ce roman n'est pas un récit « historique », il n'est pas non plus un récit autobiographique, la première et la troisième personnes s'y mêlent avec une dominance de

---

<sup>36</sup> Une des limites de FRANTEXT est de considérer *eus*, 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> formes du PS du verbe *avoir*, comme étant des participes passé. Nous avons découvert cette lacune après maintes vérifications exécutées pour obtenir les résultats des tableaux. Donc, nous avons ajouté à la totalité des verbes, dans chaque œuvre, les formes du verbe *avoir* au PS : *eus*. De plus, on a relevé des silences (réponses pertinentes non extraites par FRANTEXT) qui ont été ajoutés aux formes conjugués. Ces silences ne sont pas significatifs car il ne s'en est trouvé ni dans le roman, ni dans la pièce de théâtre, alors qu'il y en avait 6 et 17 respectivement dans le récit de voyage et les mémoires.

<sup>37</sup> Nous soulignons en gras les détails énonciatifs cités par Lebrun. Ainsi, nous ne négligeons pas le fait que la structure énonciative dans un roman peut influencer le choix du temps verbal.

cette dernière. Le narrateur interne prend la parole en tant que témoin oculaire des faits. Il arrache le récit à la fiction où il se tient dans d'autres cas et l'installe dans la vérité, c'est-à-dire, dans le passé vécu.

Les mémoires de Simone de Beauvoir sont un essai autobiographique où, selon *Le Robert* (1985) « les confessions se mêlent à l'histoire ». Ces mémoires sont un récit des événements et des faits de la vie de l'auteur, elle-même narratrice et protagoniste. C'est aussi le récit des événements et des faits concernant d'autres personnes avec qui la narratrice a des liens de parenté ou d'amitié. La première et la troisième personnes sont présentes pour raconter la vie de l'auteur et celle de son entourage avec, à l'occasion, les impressions de celle qui se rappelle, avec un regard distant, des souvenirs d'une époque révolue. D'ailleurs, Ligier confirme cette double appartenance du mémoire à l'histoire et à l'autobiographie :

Mémoires, chez Littré a deux sens : « Ecrits où sont racontés les événements de la vie d'un particulier », mais aussi « relations de faits particuliers pour servir l'Histoire ». Dans le cadre du genre « Mémoires », il y a non seulement un individu, mais aussi, la collection de faits particuliers pouvant servir l'histoire générale. C'est donc une écriture autobiographique, qui est moins centrée sur l'histoire particulière d'un individu envisagée sous l'angle de sa formation, que sur l'angle plus global de sa relation à l'histoire commune. (Ligier 2001 :184)

Le récit de voyage est un genre littéraire très varié qui présente, selon chaque écrivain et chaque style, des caractéristiques différentes comme le remarque Gomez –Gérault & Antoine :

Le récit de voyage fait partie de ces genres mêlés qu'aucune poétique ne saurait à première vue rigoureusement définir. De toute évidence, cet objet résiste à l'analyse, au point qu'on pourrait même douter de l'existence d'un genre viatique [...]. Prose, vers, prosimètre ; lettre, journal, récit ; écriture à la première ou à la troisième personne... le voyage paraît décidément insaisissable, puisqu'il revendique tour à tour son appartenance à tel ou tel genre connexe, par exemple l'histoire et l'autobiographie. [...] Montage de genre, de voix, de textes, le voyage est comme prêt à accueillir l'ensemble des discours du monde et le tour du relationnaire varie, selon ce que Chateaubriand appelait dans l'une des préfaces de son itinéraire « le mouvement de la pensée et de la fortune. (Gomez-Gérault & Antoine, 2001: 5)

Ligier n'appelle pas *Voyage au Congo* de Gide un « récit de voyage », y préférant « journal de voyage ». C'est un texte autobiographique qui emprunte aux codes du journal de voyage dans lequel Gide nous livre ses impressions poétiques sur des paysages ou des gens exotiques et exprime son indignation en dénonçant les exactions des gouvernements coloniaux avec une très forte volonté de témoignage.

Dans la préface à cette œuvre<sup>38</sup>, Gilles Leroy remarque :

---

<sup>38</sup> Editions Gallimard, 1993.

Le retentissement politique qu'eurent en 1927 et 1928 *Voyage au Congo* et *Le Retour du Tchad* a longtemps escamoté la valeur littéraire de ces **journaux**<sup>39</sup> et le simple plaisir de lecture qu'on y trouve. Il nous invite alors à lire cette œuvre « comme un **roman d'aventures**, à nous laisser gagner par le charme d'une exploration comme on n'en fait plus, éprouvante et luxueuse.

Le statut de « récit de voyage », donné par *FRANTEXT* à l'œuvre de Gide doit se concilier avec un récit relatant les faits d'un voyage passé à dominance de PS et d'IMP qui est aussi un récit autobiographique où s'exposent en une sorte de journal les faits et les événements du quotidien. Le présent et la première personne dominant.

La pièce de théâtre est le genre littéraire qui, selon Benveniste, appartient à « la masse des écrits qui reproduisent des discours oraux ou qui en empruntent le tour et les fins » (1974 : 241) comme le mémoire d'ailleurs, qu'il classe dans ce plan d'énonciation qu'est le discours. La même idée se rencontre chez Combe dans son livre sur *Les genres littéraires* : « Le dramatique consiste essentiellement dans un « compromis » entre le « dit » et l' « écrit », puisque « le texte est écrit non seulement pour être dit, mais encore, dans une certaine mesure, pour donner l'impression qu'il n'a jamais été écrit » (1992 : 21).

Larthomas s'interroge avec G. Picon sur l'appartenance du théâtre à la littérature, étant « avant tout du domaine de la parole – de la parole en action » et « d'abord un texte, dont les vertus seront celles de toute chose écrite – mais ce texte est joué, c'est-à-dire vécu devant nous » (Larthomas, 1992 : 25).

En prolongeant le système de Larthomas, on obtient un système des genres, sur la base de la distinction entre l'écrit et l'oral, qui oppose le roman et l'essai, exclusivement écrits, au théâtre, genre mixte, destiné à la représentation. « Cette classification des genres conduit à isoler le langage dramatique du romanesque, du poétique et du discursif » selon Combe (1992 : 106).

*Les séquestrés d'Altona* est une pièce de théâtre qui se déroule après la deuxième guerre mondiale et qui présente les conséquences dévastatrices de celle-ci sur les membres d'une famille allemande. Les personnages s'expriment dans des dialogues (discussions, questions, réponses, etc.) qui mélangent récit et discours. Toutes les personnes y figurent alors, celles qui représentent les trois communicants, selon Weinrich, le locuteur « je », l'auditeur « tu » et leur amplification et le référent « il » et son pluriel. Les temps verbaux sont variés.

---

<sup>39</sup> Nous soulignons pour attirer l'attention sur la variété des étiquettes génériques données par les critiques.

### 3. Les données quantitatives

Le tableau (tab.3.1) représente les valeurs quantitatives de chaque temps verbal dans chaque œuvre littéraire.<sup>40</sup>

genre tiroir	récit	roman	théâtre	mémoires	total
imparfait	517	1563	469	9344	11893
passé simple	104	312	7	3697	4120
p. composé	463	85	642	257	1447
total	1084	1960	1118	13298	17460

Tab.3.1 : Décompte des tiroirs par œuvre.

Les deux tableaux (tab.3.2 et tab.3.3) ci-dessous affichent respectivement les pourcentages de chaque tiroir par rapport à la somme des trois tiroirs dans chaque œuvre et par rapport à la somme de ses occurrences dans les quatre œuvres.

genre tiroir	récit	roman	théâtre	mémoires
imparfait	48%	80%	42%	70%
passé simple	9%	16%	1%	28%
p. composé	43%	4%	57%	2%
total	100%	100%	100%	100%

Tab.3.2 : % des tiroirs sur l'ensemble des occurrences dans chaque œuvre.

---

<sup>40</sup> Nous nous contenterons ici de présenter les données quantitatives, nous procéderons à l'analyse de ces chiffres ultérieurement.

genres tiroirs	récit	roman	théâtre	mémoires	total
imparfait	4%	13%	4%	79%	100%
passe simple	2%	8%	0%	90%	100%
p. composé	27%	6%	48%	19%	100%

Tab.3.3 : % des tiroirs sur la somme des occurrences dans les 4 œuvres.

## 4. L'échantillonnage

### 4.1. L'exploitation des valeurs statistiques

La méthode statistique s'appuie sur des mesures et des comptages réalisés à partir des objets que l'on a définis pour l'étude. Les unités linguistiques ont été additionnées en les considérant comme les occurrences d'un même type afin de les soumettre à des comparaisons statistiques. Ont été définies dans un premier temps une série de liens systématiques entre l'IMP, le PS et le PC, et les catégories globales dans lesquelles ils s'inscrivent dans les œuvres consultées, comme la somme des trois tiroirs ou l'occurrence des temps conjugués en général.

En pratique, l'application de ces principes généraux implique que soit définie une *norme de dépouillement* permettant d'isoler, à partir du texte annoté, les différentes unités (l'IMP, le PS et le PC) sur lesquelles porteront les dénombrements. Cette démarche a été effectuée sous *FRANTEXT*. Pour un échantillon représentatif des 11893 procès à l'IMP, il a fallu un échantillonnage statistique de tous les verbes conjugués et des deux autres tiroirs simples du passé, le PC et le PS.

### 4.2. Pourquoi l'échantillonnage ?

L'étude porte sur un échantillon du corpus et non sur le corpus intégral. Puisque les verbes conjugués dans un texte sont une classe fermée, les inventaires ne peuvent être que clos. Mais le nombre de données obtenues est très grand. Le choix de l'échantillonnage permet de limiter la quantité de données à analyser d'autant qu'un inventaire clos présente

forcément des classes ayant les mêmes valeurs, la même nature et le même statut linguistique. Par exemple, dans le mémoire, l'IMP d'habitude ou de répétition est récurrent. L'analyse systématique n'apporte pas d'information nouvelle. L'échantillonnage présente une solution.

Le caractère pluridisciplinaire du corpus – littéraire et didactique – constitue un problème majeur. Analyser la fréquence de l'IMP dans les quatre œuvres est impossible. Cette démarche peut durer une vie entière. Pour les réduire à des données exploitables dans le cadre d'une thèse, on a décidé aléatoirement d'un échantillon extrait des quatre œuvres.

Le tri au hasard a été exécuté par le logiciel EXCEL grâce à la fonction ALEA.ENTRE.BORNES(x,y) où  $x$  et  $y$  représentent des chiffres qui délimitent une séquence numérique dans laquelle  $x$  est le premier nombre et  $y$  le dernier. L'utilisateur est invité à préciser la masse de données qu'il veut trier, ce qui a été fait pour *FRANTEXT*, avant que ne soit relié chaque item numéroté sous EXCEL à l'exemple de *FRANTEXT*.

Si le « comment » extraire un échantillon de données est résolu, le « combien », reste discutable.

Le tableau (tab.3.2) affiche le pourcentage de chaque tiroir par rapport à la somme des trois tiroirs dans chaque œuvre, traduisant l'importance relative de chaque tiroir dans chaque œuvre et par rapport aux autres. Les valeurs  $y$  sont donc un moyen d'observation qui exploite un corpus de quatre genres littéraires pour analyser trois tiroirs spécifiques et plus particulièrement l'IMP.

Les occurrences d'IMP dans le corpus (cf. tab.3.1) dépassent de loin celles du PS. Ce dernier apparaît avec des pourcentages inférieurs à ceux de l'IMP. Analyser cent occurrences d'IMP dans chaque œuvre ne serait pas représentatif de la réalité numérique et statistique des données.

On a gardé, comme le tableau (tab.3.2) le montre, deux cent quarante verbes à l'IMP (soixante-dix dans les mémoires, quarante-deux dans le théâtre, quatre-vingt dans le roman et quarante-huit dans le récit). Ces deux cent trente-six procès à l'IMP sont présents dans des énoncés contenant d'autres procès à l'IMP que nous avons choisi d'intégrer à l'analyse. Nous avons obtenu une totalité de cinq cent dix-huit IMP comprenant tous les procès à l'IMP dans chacun des énoncés (cf. annexe, dossiers (0.1) et (0.2)).

## **5. Pourquoi ce corpus ?**

Deux questions fondamentales s'imposent :

## 1. Quel corpus choisir ?

La question est importante, puisque les résultats dépendent entre autres choses de la qualité du corpus, c'est-à-dire de sa distribution entre types de textes et – évidemment – de la qualité des textes introduits dans le corpus. Nous avons exposé supra la diversité des textes littéraires extraits de quatre genres littéraires différents dont la qualité est telle qu'ils constituent plus que la moitié des textes supports dans les manuels scolaires des lycéens au Liban.

## 2. Comment délimiter la taille du corpus sans altérer la fiabilité de ses résultats ?

Cette dernière question s'est posée pour le corpus littéraire tiré de *FRANTEXT*, dont la procédure d'échantillonnage a été justifiée supra. Pour le corpus didactique, on a pris en considération la totalité des données obtenues.

Qu'est ce finalement, qu'un corpus représentatif ? Selon B. Habert :

Curieusement, l'expression corpus représentatif se rencontre parfois sans que l'on précise quelle population langagière le corpus en cause est censé représenter : le français dans son ensemble, la langue littéraire, la langue familière, un langage spécialisé. **D'un point de vue statistique**, on peut considérer un corpus comme un échantillon d'une population (d'événements langagiers). Comme tout échantillon, un corpus est passible de deux types d'erreurs statistiques qui menacent les généralisations à partir de lui (Biber, 1993, p 219-220) : « l'incertitude » (random error) et la « déformation » (bias error). L'incertitude survient quand un échantillon est trop petit pour représenter avec précision la population réelle. Une déformation se produit quand les caractéristiques d'un échantillon sont systématiquement différentes de celles de la population que cet échantillon a pour objectif de refléter. (Habert, 2000 : 17)

Le choix de quatre œuvres littéraires fournit un échantillon largement caractéristique de la langue écrite. *FRANTEXT* est une base de données contenant des œuvres rédigées au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Si, comme le dit Habert (1998 : 35), « le français réellement contemporain ne [...] est pas représenté », dans *FRANTEXT*, nous considérons que ce français est représentatif d'une langue française écrite, celle enseignée aux apprenants au Liban.

Vu que *FRANTEXT* offre la possibilité de choisir entre une centaine d'œuvres littéraires appartenant à des époques et à des genres différents, le choix a été limité à quatre œuvres, relevant de quatre genres littéraires. Nous voulions travailler sur une correspondance, mais celles de *FRANTEXT* datent d'avant 1942 et elles représentent un style assez particulier qui n'est pas représentatif de l'écrit français contemporain, surtout en matière d'échange épistolaire et de messagerie. Eloquence, poésie et pamphlets sont apparus comme très littéraires et sans continuité avec l'ensemble du corpus et les copies des lycéens libanais.

Les quatre œuvres se caractérisent chacune par un style littéraire, peu idiosyncrasique, c'est-à-dire spécifique à un auteur précis comme le style de Céline ou des caractéristiques d'une époque comme le français de la période classique, par exemple. Elles appartiennent, à l'exception de Gide, à la littérature de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, et le récit de Gide

ne présente pas un français différent de celui utilisé par les écrivains après 1950. C'est le français tel qu'il est enseigné au lycée en France comme au Liban, un français de registre courant où on repère rarement des marques de familiarité. Paradoxalement, il se caractérise par une fluidité de sens et de syntaxe qui, s'ajoutant à ses qualités stylistiques, le rend accessible aux différentes catégories de lecteurs cultivés : élèves, étudiants, amateurs de littérature, un français standard défini par Cuq dans *le Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde* comme

Une variété sociale et géolinguistique normée, censée être utilisée dans le cadre institutionnel, comme dans les médias. La dimension non seulement normée, mais normative est fortement présente lorsqu'on parle de « français standard », expression qui s'oppose à toutes les autres formes de français, notamment au français régional. (Cuq & al, 2003 : 152)

Acquérir une culture littéraire en français et une compétence d'expression écrite et orale qui ressemble à celle du français appris à l'école sont les deux buts de l'enseignement des œuvres littéraires (roman, pièces de théâtres, mémoires, nouvelles, etc.) françaises au Liban.

L'objectif n'est pas d'étudier l'emploi et la valeur de l'IMP dans un ou plusieurs genres littéraires mais d'analyser et de comparer les divers usages de l'IMP à l'écrit à partir de données langagières, contextualisées et réelles, extraites de productions diversifiées, littéraires et scolaires représentatives de l'écrit français et en français pour procéder ensuite à la vérification des hypothèses linguistiques et didactiques.

## **6. Le traitement quantitatif des données du corpus littéraire**

### **6.1. L'IMP, un temps verbal magistral en français écrit**

Le problème de l'IMP est un problème « existentiel » dans le sens premier du terme. C'est « le fait d'exister »<sup>41</sup> dans la langue française à côté du PS et du PC qui fait de lui un "imparfait" dès qu'on entend décrire le système temporel en prenant pour repère le moment de la parole et l'événement. La référence à trois moments correspondants respectivement au passé, présent et futur ou à « avant », « simultanément » et « après » le moment de la parole pose en soi le problème du recours à l'IMP. Si à ce tiroir peut être substitué le PS, quelle est son utilité et pourquoi se maintient-il alors que celui-ci commence à disparaître, remplacé par le PC ?

---

<sup>41</sup> Le Larousse de Poche, 2000.

## 6.2. Un état des lieux : Données quantitatives

Considérons les données quantitatives relatives au PS, au PC et à l'IMP dans les quatre œuvres littéraires du corpus. La présence de l'IMP dans le français écrit littéraire paraît dominante quantitativement. L'effet de sens typique donné à l'IMP par Gosselin (1996) et ses effets de sens non typiques et dérivés se vérifient-ils ? L'absence de conflit dans l'usage de l'IMP est signe de ses emplois typiques ou non typiques, fort nombreux par rapport à ses emplois dérivés.

personnes/occurrences	le récit	le roman	le théâtre	le mémoire
ais (1 <sup>ère</sup> /P/Pl)	68	3	122	2719
ais (2 <sup>ème</sup> /P/Pl)	0	0	17	1
ait	293	1252	193	4948
ions	57	30	19	324
iez	2	1	68	8
aient	97	277	50	1346
total	517	1563	469	9346

Tab.3.4 : Données quantitatives de l'IMP.

genres personnes	récit	roman	théâtre	mémoire
1 <sup>ère</sup> P/Sg	12	0	0	1643
2 <sup>ème</sup> P/Sg	0	0	1	0
3 <sup>ème</sup> P/Sg	63	278	6	1716
1 <sup>ère</sup> P/Pl	15	9	0	113
2 <sup>ème</sup> P/Pl	0	0	0	8
3 <sup>ème</sup> P/Pl	14	25	0	217
total	104	312	7	3697

Tab.3.5 : Données quantitatives du PS.

genres personnes	récit	roman	théâtre	mémoire
1 <sup>ère</sup> P/Sg	79	1	197	130
2 <sup>ème</sup> P/Sg	2	1	58	6
3 <sup>ème</sup> P/Sg	225	62	229	89
1 <sup>ère</sup> P/Pl	78	5	13	8
2 <sup>ème</sup> P/Pl	2	4	96	12
3 <sup>ème</sup> P/Pl	77	12	49	12
total	463	85	642	257

Tab.3.6 : Données quantitatives du PC.

Le nombre total des verbes conjugués dans chaque œuvre est de :

3550 pour le roman

6196 pour le théâtre  
 5560 pour le récit de voyage  
 17478 pour le mémoire

genres tiroirs	récit	roman	théâtre	mémoire
imparfait	9,29%	44,02%	7,56%	53,46%
passé simple	1,87%	8,78%	0,11%	21,15%
p. composé	8,32%	2,39%	10,36%	1,47%
total	19,48%	55,19%	18,03%	76,08%

Tab.3.7 : % des tiroirs par rapport à la totalité des verbes dans chaque œuvre.

Le pourcentage de chaque tiroir par rapport à la somme des formes conjuguées dans les quatre œuvres, soit 32784, est :

Pour l'imparfait : 36,28%  
 Pour le passé simple : 12,56%  
 Pour le passé composé : 4,41%

### 6.3. Description et analyse des résultats numériques des tableaux

#### 6.3.1. L'IMP est le temps dominant

L'IMP domine par ses occurrences, le PS et le PC, surtout dans le roman et les mémoires. Le pourcentage de ce tiroir par rapport à la somme totale des formes conjuguées dans les quatre œuvres consultées est de 36,28%, alors que celui du PS est de 12,56% et celui du PC est de 4,41%. Les mémoires font la différence puisque 53,47% de ses verbes conjugués sont à l'IMP, et que la somme de formes conjuguées dans cette œuvre est plus grande que celle de la somme des formes conjuguées dans les trois autres œuvres. De plus, le pourcentage de l'occurrence de l'IMP par rapport à la somme des imparfaits dans les quatre œuvres s'élève à 79% dans les mémoires (cf. tab.3.3).

L'IMP représente, dans le roman, 44,02% des verbes conjugués et dépasse de loin les deux autres tiroirs ; dans la pièce de théâtre avec 7,56% des verbes conjugués, les occurrences de l'IMP sont supérieures à celle du PS mais ne dépassent pas celles du PC ; dans le récit de voyage, ce tiroir affiche 9,29% des verbes conjugués, valeur légèrement supérieure à celle du PC, mais qui s'éloigne de celle du PS (cf. tab.3.7).

Ce tiroir représente, dans le récit, le roman, la pièce de théâtre et le mémoire, 48%, 80%, 42% et 70% de la somme des occurrences des trois tiroirs (cf. tab.3.4).

### **6.3.2. Le PS : le temps le moins utilisé dans la pièce de théâtre et le récit de voyage**

Le PS avec 12,56% de la somme totale des formes conjuguées dans les quatre œuvres de notre corpus, atteint une valeur supérieure à celle du PC qui plafonne à 4,41% des formes verbales conjuguées. Le plus grand nombre de formes verbales au PS se trouve dans les mémoires dont les 17478 formes verbales représentent plus que la somme des formes conjuguées dans les trois autres. Comme le montre le tableau (tab.3.7), le PS affiche 21% des tiroirs conjugués dans les mémoires alors que, dans le roman, il en représente 8% et dans le récit de voyage et le théâtre, il n'en représente que 2% et 0%, respectivement.

### **6.3.3. Le PC : le temps le moins utilisé dans le roman et le mémoire**

Le PC est actualisé dans 10,36% des verbes conjugués dans la pièce de théâtre et dans 8,32% dans le récit de voyage (tab.3.7) mais il est nettement moins fréquent dans les mémoires (1,47%) et le roman (2,39%). On note aussi la proximité des fréquences entre PC et IMP dans le récit de voyage et la pièce de théâtre : peut-être le PC compense-t-il le rôle dévolu au PS dans un écrit qui se rapproche beaucoup de l'oral<sup>42</sup>.

En consultant le tableau (tab.3.3), on remarque que, dans le récit de voyage et dans la pièce de théâtre, le pourcentage des occurrences du PC par rapport à la somme de ce tiroir dans les quatre œuvres fait la différence. Par rapport aux 32% dans le récit de voyage et 44 % dans la pièce de théâtre, il affiche une valeur de 18% dans le mémoire et de 6% dans le roman.

### **6.3.4. L'IMP entre effet de sens typiques et dérivés : données quantitatives**

Pour chaque procès à l'IMP, les données ont été classées dans un tableau comportant les entrées suivantes :

Champ 1 : le **lemme** du verbe, sa forme à l'infinitif.

Le verbe à l'infinitif seul et non le prédicat par souci de commodité. Dans l'analyse du type de procès, le prédicat a été pris en compte (le verbe et ses compléments, parfois les adverbes,

---

<sup>42</sup> Benveniste, expliquant le rôle que le passé composé peut jouer, écrit : « en soi, *j'ai fait* est un parfait qui fournit soit la forme d'accompli, soit la forme d'antériorité au présent *je fais*. Mais quand *j'ai fait*, forme composée, devient l' « aoriste du discours », il prend la fonction de forme simple, de sorte que *j'ai fait* se trouve être tantôt parfait, temps composé, tantôt aoriste, temps simple. » (Benveniste, 1966 : 249)

voire le sujet) pour appliquer les tests de vérification et caractériser le type de procès (cf. infra, §6.3.4.1).

Champ 2 : temps **absolu** ou **relatif**.

La relation temporelle dite absolue met en rapport l'intervalle de référence de la proposition avec l'intervalle de l'énonciation. La relation temporelle relative dépend du rapport entre deux intervalles de référence, par exemple, celui de la principale et celui de la subordonnée.

Champ 3 : **type de procès**.

Les 4 types de procès état, activité, accomplissement et achèvement sont les différents critères de ce champ.

Champ 4 : **effets de sens dérivés**

En suivant les cinq types de conflits (Gosselin, 1996), on propose, selon les contextes, un mode de résolution.

Champs 5 : **phrase**

Classement traditionnel des propositions en indépendante, principale et subordonnée (relative, complétive, circonstancielle ou interrogative indirecte).

Champs 6 : **Circonstanciel, conjonction ou adverbe**.

Ce critère est utile pour savoir si la phrase contient un circonstanciel et si l'intervalle de référence de l'IMP est lié à l'intervalle de référence de ce circonstanciel ou non. Les adverbes et les conjonctions introduisant les subordonnées peuvent jouer un rôle dans la détermination de certaines valeurs liées à l'IMP.

#### **6.3.4.1. Les types de procès**

Comment préciser le type de procès?

Les achèvements sont les procès les plus faciles à repérer vu qu'ils sont ponctuels.

En présence de [être en train de + Vinf], un état ne peut jamais se déformer, pour cela, nous considérons cette locution comme la plus pertinente pour tester si un procès est un état.

Les activités et les accomplissements sont différenciés en terme de progression (déterminée/indéterminée ou réversible/irréversible) et selon les compléments du syntagme introduit par le verbe, l'ensemble constituant le prédicat. Gosselin parle de « domaine borné » vs « domaine non borné », ce qui sera précisé comme suit :

Le type de procès est une activité quand

1. il n'y a pas de progression visible, exemple : *sautiller* ;
2. la progression est indéterminée et réversible, exemple : *regarder des photographies* ;
3. quand le prédicat contient un syntagme nominal introduit par<sup>43</sup>
  - un article partitif singulier ou pluriel, exemple : *manger du pain* ;
  - un déterminant indéfini (*un peu de, beaucoup de, peu de*)
  - un article indéfini pluriel, exemple : *éplucher des pommes*.
4. le nombre d'occurrences d'un procès itératif n'est pas déterminé, exemple : *éternuer souvent*.

Le type de procès est un accomplissement quand

1. la progression est irréversible et le syntagme nominal du prédicat est introduit par<sup>44</sup>
  - un article indéfini singulier, exemple : *manger une pomme* ;
  - un article défini singulier ou pluriel ;
  - un article démonstratif singulier ou pluriel ;
  - un déterminant possessif singulier ou pluriel ;
  - un numéral cardinal.
2. le nombre d'occurrences d'un procès itératif est déterminé.

Quand la progression est déterminée et réversible et que le domaine est borné, il y a un doute qu'on peut lever par les tests avec [pendant+durée] et [en+durée] qui, dans des contextes précis, aident à différencier une activité d'un accomplissement.

On admettra avec Gosselin, que

les quatre catégories de procès ne sont pas radicalement imperméables les unes aux autres, mais plutôt qu'elles appartiennent à un continuum, qui conduit des états aux achevements en passant par les activités et les accomplissements, et sur lequel se laissent construire des catégories intermédiaires, qui viennent brouiller les oppositions entre classes. (Gosselin, 1996 : 64)

Notre travail sur corpus conforte l'hypothèse de l'insuffisance des tests de compatibilité. Ainsi, le procès *penser* est une activité avec une progression indéterminée et réversible dans des exemples comme :

(3.1) *Je pense à la théorie de la relativité.*

Mais dans un exemple extrait du récit de voyage de Gide, *penser* devient un état incompatible avec [être en train de] :

<sup>43</sup> C'est ce que Gosselin appelle un domaine non borné.

<sup>44</sup> C'est ce que Gosselin appelle un domaine borné.

(3.2) (*Début du paragraphe*) *Nous prenons une auto pour Léopoldville. Visite au gouverneur Engels. Il nous conseille de pousser jusqu' à Coquillatville (Equateurville) et propose de mettre une baleinière à notre disposition, pour nous ramener à Liranga, que nous pensions d'abord gagner directement.* (G4 Gide, 1927 : 669)

Un autre exemple illustre ce phénomène :

(3.3) *VOIX DE FRANTZ, au magnétophone.*

[...] *La bête se cachait, nous surprenions son regard, tout à coup, dans les yeux intimes de nos prochains ; alors nous **frappions** : légitime défense préventive. J'ai surpris la bête, j'ai frappé, un homme est tombé, dans ses yeux mourants j'ai vu la bête, toujours vivante, moi.* (S3 Sartre, 1960 : 374)

Dans ce cas, faut-il comprendre *Frapper* dans le sens de « rouer de coups » ou de « donner un coup » : activité ou achèvement ? Il a fallu faire un choix et nous avons choisi [achèvement] en nous fondant sur le contexte : FRANTZ parle à la 3PI pour désigner le genre humain qui a fait la guerre, *frapper* dans un contexte de guerre est un achèvement dans le sens de « tirer ou abattre d'un coup de fusil ».

Dans l'exemple (3.4),

(3.4) *A la sortie de mes cours, Stépha m'invitait à déjeuner au Knam ; nous mangions en musique de la cuisine polonaise et elle me demandait conseil : devait-elle épouser Fernando ? Je **répondais** oui ; jamais je n'avais vu entre un homme et une femme une entente aussi entière : ils **répondaient** exactement à mon idéal du couple.* (B6 De Beauvoir, 1958 : 298)

le verbe *répondre* a deux sens différents : le premier est un achèvement, le deuxième un état, les deux sont incompatibles avec [être en train de]. Le premier n'est pas compatible avec [mettre n temps à] qu'avec un glissement de sens de type [mettre n temps avant de], il est donc ponctuel.

Les verbes introducteurs de discours rapportés, comme *répondre*, *répéter*, *dire*, *affirmer*, etc. ne sont pas faciles à classer. Dans l'exemple suivant :

(3.5) *On me répétait que j'avais sûrement fait la noce.* (G36, Gide, 1927 : 825)

(3.5a) *On m'a répété le/un fait en deux minutes.*

L'intervalle du circonstanciel *Après cette nuit-là* (déduit du contexte) sert d'antécédent à l'intervalle de référence de l'IMP mais le procès ne peut pas recouvrir la totalité de cet intervalle. Le conflit est résolu par l'itération que le sens du verbe *répéter* appuie. Cependant, le conflit peut être dû au type du procès (conflit I au lieu du conflit II), le prédicat *répéter un texte* admet le test avec [en + durée], c'est un accomplissement alors que *répéter que [...]* n'admet pas ce test. Ne peut-on pas considérer dans ce cas que *répéter* ou au moins chaque

occurrence de ce procès est ponctuelle, puisque le test avec [être en train de] implique l'itération ? Ainsi, la résolution du conflit I se fait par l'itération1.

Nous avons obtenu les résultats suivants :

Notre corpus présente 236<sup>45</sup> énoncés qui contiennent 518 IMP distribués comme suit :

Œuvres	Nombre	énoncés	IMP
Mémoires		69	186
Récit		47	72
Roman		79	169
théâtre		41	91
sommes		236	518

Tab.3.8 : Nb d'énoncés dans le corpus et nb de procès à l'IMP.

- Dans les mémoires, parmi les 186 IMP, 48% sont des états. Dans le récit, parmi les 72 IMP, 57% sont des états. Dans le roman, parmi les 169 IMP, 42% sont des états. Dans la pièce de théâtre, parmi les 91 IMP, 55% sont des états.
- Dans les mémoires, des activités présentent 27% des IMP analysés, dans le récit 26%, dans le roman 26% également et dans la pièce de théâtre 33%.
- Dans les mémoires, les achèvements constituent 12% des IMP analysés, dans le récit 7% et dans la pièce de théâtre seulement 2%.
- Dans les mémoires, les accomplissements affichent 12% de la somme des IMP dans cette œuvre, 10% de celle du récit, 19% de celle du roman et 10% de celle de la pièce de théâtre.

Les données sont présentées dans les deux tableaux suivants :

<sup>45</sup> Nous avons parlé supra de 240 énoncés mais en analysant les données, nous avons remarqué que FRANTEXT, faisant des requêtes par verbe et non par énoncé, répète ce dernier quand il donne deux verbes du même cotexte. Nous avons choisi de les traiter comme un seul énoncé. Pour cela, leur nombre final a légèrement diminué.

Nombre	Œuvres	Mémoire	Récit	Roman	Théâtre	Sommes
Etat		89	41	72	48	251
Activité		52	19	44	31	145
Achèvement		22	6	21	4	53
Accomplissement		23	6	32	8	69

Tab.3.9 : Nb de type de procès dans chaque œuvre.

D'après ce qui précède, nous remarquons que dans les quatre œuvres la moitié des IMP sont utilisés avec le type de procès [état] (cf. tab.3.8). L'autre moitié est constituée des [activités], [accomplissements] et [achèvements] par ordre décroissant.

Parmi les 51 achèvements (cf. tab.3.9), 44 se trouvent dans les mémoires et le roman, chacun montrant 22 achèvements contre 5 dans le récit de voyage et 2 seulement dans la pièce de théâtre. Dans ces deux œuvres, le narrateur raconte des événements passés, souvent itératifs. Les achèvements [+ponctuel] entrent en conflit avec l'aspect inaccompli de l'IMP et la résolution se fait dans la plupart<sup>46</sup> des énoncés par l'itération d'où la présence marquée des achèvements dans ces deux œuvres littéraires.

#### 6.3.4.2. Les effets de sens dérivés dans le corpus

A partir de ce champ dans Excel, la recherche quantitative des types de procès répertoriés est résumée dans le tableau suivant :

	aucun	dilatation	état préparatoire	état résultant	itération	itération1	itération2	itération3	narratif	rupture
mémoire	98	0	1	2	55	6	3	4	14	3
récit	62	1	0	0	0	3	5	0	0	1
roman	87	0	1	4	35	10	22	0	10	0
théâtre	72	0	0	1	15	1	0	0	2	0
sommes	319	1	2	7	105	20	30	4	26	4
pourcentage	62%	0%	0%	1%	20%	4%	6%	1%	5%	1%

Tab.3.10 : Les effets de sens dérivés dans les œuvres.

Parmi les 518 IMP, 60% (soit 310) ne présentent pas de glissement de sens. Ils sont ce que Gosselin appelle les usages typiques et non typiques de l'IMP. 21% (soit 108) constituent

<sup>46</sup> Le chiffre exact sera donné dans la partie consacrée à l'analyse de l'IMP itératif.

des IMP itératifs. On distinguera trois types d'itération « itération », « itération1 », « itération2 » et « itération3 ».

L'itération1 (4% dans notre corpus, soit 20 occurrences) est imposée par le type de procès, généralement ponctuel tel qu'un achèvement.

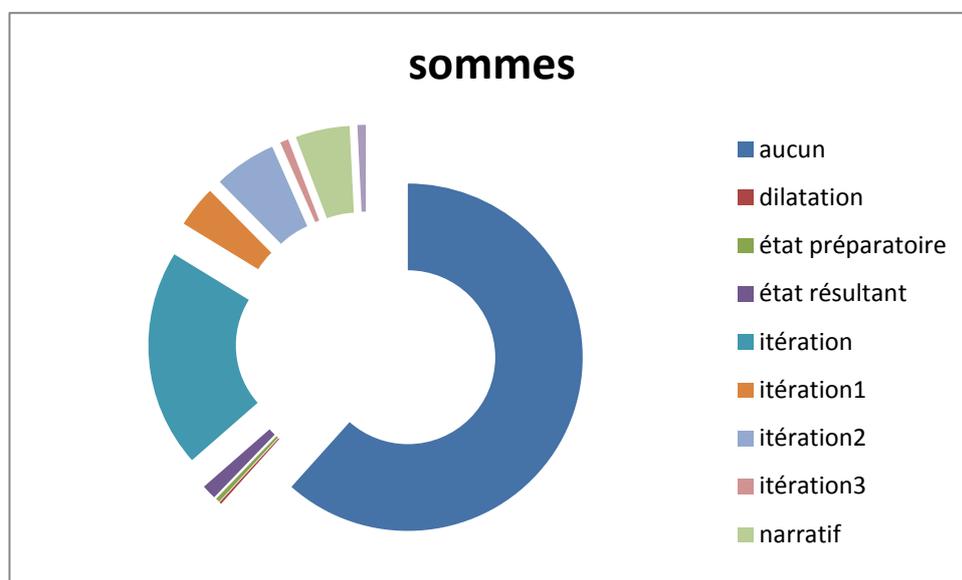
L'itération 2 (6% dans notre corpus, soit 30 occurrences) est exigée par la succession de prédicats à l'IMP qui, pour des raisons pragmatique-référentielles, n'expriment pas un ensemble de procès simultanés mais une succession chronologique de procès.

L'itération 3 (1% de notre corpus, soit 4 occurrences) est sollicitée par la présence d'un procès P à l'IMP qui n'est pas simultané à un procès P' dont l'intervalle de référence doit servir d'antécédent pour des raisons pragmatique-référentielles.

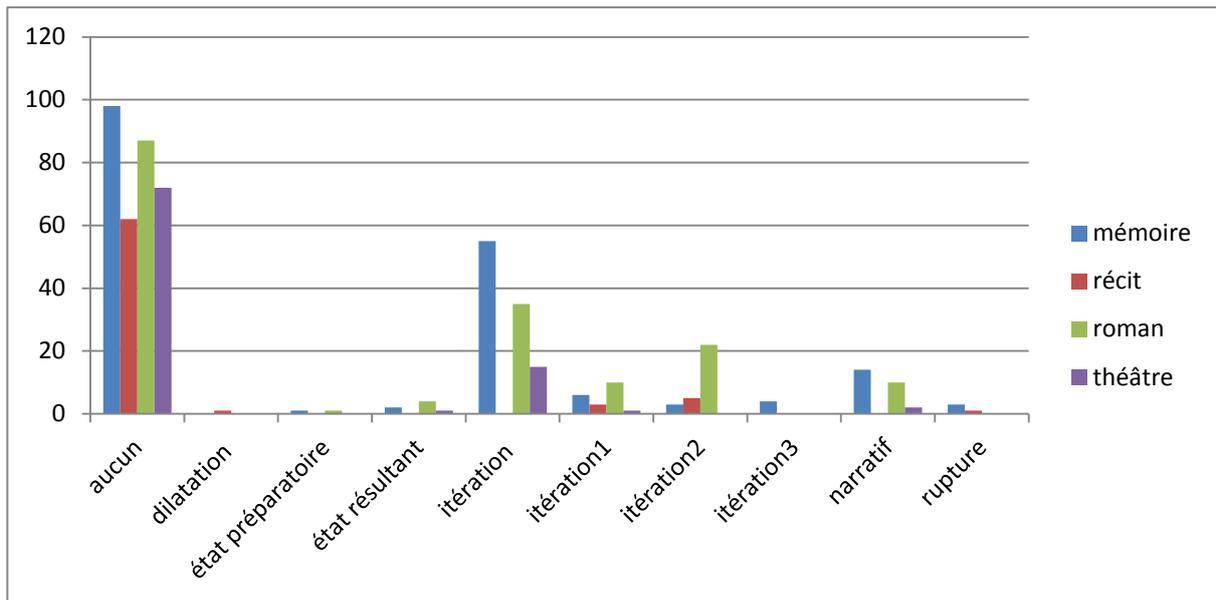
L'itération (20% de notre corpus, soit 105 occurrences) est due à un circonstanciel ou un adverbe cotextuel de l'IMP, au contexte (données pragmatique-référentielles) ou aux données textuelles.

Les graphiques suivants en donnent la représentation :

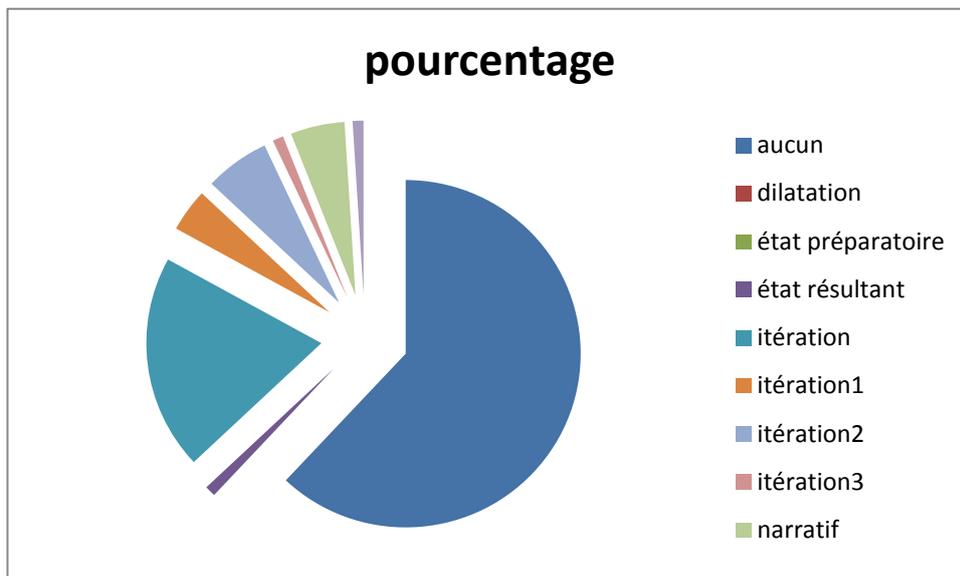
Graphique 1 : représentation des usage de l'IMP dans le corpus.



Grahiqe 2 : représentation détaillée des usage de l'IMP dans le corpus.



Grahiqe 3 : pourcentage des usages.



# Chapitre 4 IMP et effet de sens typique et non typique.

## Introduction

62% des emplois de l'IMP dans le corpus sont des effets de sens typique ou non typique qui ne présentent aucun conflit avec un autre marqueur aspectuo-temporel de l'énoncé ou du contexte. Dans ce chapitre, nous définirons l'objet d'étude de notre travail et nous présenterons les problématiques liées à l'usage - et aussi à l'acceptation - de l'IMP comme ne présentant aucun conflit.

### 1. Objet de travail

On s'intéressera à l'expression de la temporalité, celle de l'IMP, dans un corpus écrit composé d'œuvres littéraires et de productions scolaires.

Le corpus présente une hétérogénéité grâce aux différents types de textes littéraires :

- une fiction narrative, le roman ;
- une pièce de théâtre, qui présente un écrit très proche de l'oral. ;
- deux essais<sup>47</sup>, un récit de voyage et un mémoire<sup>48</sup>.

Dans un roman, on rencontre un récit, une description, une explication, etc. en sorte que : « Les textes contemporains, parce qu'ils sont essentiellement polyphoniques, pluriels, n'ont pas pour but l'appartenance à un genre unique » (Combe, 1992 :150).

Dans les copies scolaires, les élèves étaient amenés à raconter ou à produire un texte argumentatif.

Le texte est conçu comme une entité linguistique dotée d'une énonciation (acte individuel de l'utilisation de la langue) même si nous nous rejoignons à Combe quand il affirme :

---

<sup>47</sup> « L'essai est sans doute le genre le moins clairement perçu, et la conscience le reconnaît souvent par élimination. Comptent parmi les essais, en définitive, les textes qui ne peuvent ressortir ni à la fiction, ni à la poésie, ni au théâtre. » (Combe, 1992 : 14)

<sup>48</sup> Les éditions Gallimard, en classant les œuvres de S. De Beauvoir, inscrivent les *Mémoires d'une jeune fille rangée* dans la rubrique *essai*.

La linguistique moderne qui ne se pose pas a priori la question des genres, celle-ci n'étant pas de sa compétence, ne manque pas pourtant de la rencontrer chemin faisant. Les courants de la linguistique de l'énonciation en France et en Allemagne, en effet, utilisent volontiers des textes littéraires pour illustrer leur propos, si bien qu'ils sont confrontés avec le problème du genre, dont ils montrent bien qu'au fond il relève aussi de la linguistique (Combe, 1992 : 79).

Soit l'expression de la temporalité en français à l'écrit, l'unité d'étude est l'énoncé construit comme unité de la langue tel qu'il est défini par Ducrot (par opposition à la phrase) :

Ce que j'appelle « phrase », c'est un objet théorique, entendant par là qu'il n'appartient pas, pour le linguiste, au domaine de l'observable, mais constitue une invention de cette science particulière qu'est la grammaire. Ce que le linguiste peut prendre comme observable c'est l'énoncé, considéré comme la manifestation particulière hic et nunc d'une phrase. (Ducrot, 1984 : 174)

La ou les relations que l'énoncé écrit entretient avec les autres énoncés de son entourage linguistique et le changement énonciatif qui peut avoir lieu parfois dans le passage d'un énoncé à un autre sera pris en considération.

Quelques précisions s'avèrent importantes pour décrire la manière dont nous avons procédé pour limiter cette unité d'étude qu'est l'énoncé. Les requêtes effectuées dans *FRANTEXT* proposent un cotexte (en termes de nombre de mots avant ou après l'élément recherché). Dans un premier temps, il a fallu ajouter ou supprimer des mots pour ne garder que la phrase : unité syntaxique minimale. Ensuite, pour l'analyse de l'IMP, on a eu recours au co(n)texte large. Il nous a donc paru parfois nécessaire d'ajouter à la sélection de la phrase (préalablement faite sur *FRANTEXT*), la phrase qui se situe dans l'entourage syntaxique direct (avant ou après) pour faire valoir la présence de l'antécédent, par exemple (intervalle de référence ou circonstanciel). Cependant, il était parfois suffisant de se tenir à la phrase sélectionnée dans *FRANTEXT*. Les frontières de celle-ci étaient tantôt respectées, tantôt dépassées, pour rendre l'analyse de l'IMP plus efficace. Quant aux textes des apprenants, il a fallu aussi dépasser les frontières de la phrase, mais se limiter à ce qui peut être introduit comme « nécessaire » pour l'analyse et se suffire à l'explication du contexte au lecteur :

Le temps linguistique forme un objet sémantique. Et de fait, le recours à des notions comme l'anaphore temporelle ou la cohérence textuelle, quel que soit par ailleurs leur degré de pertinence, montre que l'étude de la référence temporelle ne peut pas souvent faire abstraction de la dimension textuelle, et doit donc dépasser le cadre de la phrase, qui constitue le domaine de la syntaxe. (Abouda, 2010 : 5-6)

Le procès à l'IMP sera analysé dans l'énoncé défini comme une unité textuelle qui appartient à un co(n)texte précis et qui est le produit d'un acte d'énonciation : il est produit par un énonciateur qui s'adresse à un destinataire.

Chaque énoncé écrit inclut une énonciation, au sens large du terme, pas seulement les textes narratifs. Pour éviter toute confusion, on parlera de situation d'énonciation écrite au lieu de situation de narration en adoptant la définition faite par Ducrot de l'énonciation :

C'est l'événement constitué par l'apparition d'un énoncé [écrit, dans notre travail]. La réalisation d'un énoncé est en effet un événement historique : existence donnée à quelque chose qui n'existait pas avant qu'on parle et qui n'existera plus après. C'est cette apparition momentanée que j'appelle « énonciation ». (Ducrot, 1984 : 179)

## 1.1. Terminologie

Un énoncé n'est pas nécessairement subordonné à un unique « sujet de conscience ». L'énoncé dialogique qui présente une double énonciation (présentant des instructions temporelles spécifiques) est plus complexe qu'un énoncé monologique. Les instructions données à l'IMP peuvent entrer en conflit avec celles de la situation d'énonciation double.

En nous fondant sur la théorie d'Anscombe et Ducrot (1983) et Ducrot (1989), nous considérons que :

1. L'énonciateur, un être de conscience, défini par Ducrot comme suit :

J'appelle « énonciateurs » ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils « parlent », c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles. (Ducrot, 1989 : 193)

Abouda (2001 : 283) précise que cet être qu'il appelle

[...] l'Autre Énonciateur – à qui le locuteur attribue le contenu de la proposition qu'il refuse d'assumer – n'est pas nécessairement un être réel en chair et en os, mais d'abord un être linguistique dont l'existence est rendue par l'existence d'un énoncé non pris en charge par le Locuteur.

A l'énonciateur n'est pas imputable l'agencement des mots, leur choix, etc. C'est la personne du point de vue de laquelle les événements sont présentés.

2. Le locuteur est une fiction discursive, un être de discours ;
3. Le sujet écrivant est un élément de l'expérience, le producteur empirique de l'énoncé (l'auteur, le journaliste, le lycéen) ;
4. Le lecteur est celui qui lit le texte écrit ; son équivalent à l'oral est l'auditeur qui entend le discours. Il peut être l'allocutaire, celui à qui s'adresse le texte écrit ou le destinataire, celui qui est l'objet des actes illocutionnaires : *tu* et les marques de la 2<sup>ème</sup> personne se présentent à l'écrit surtout dans le théâtre (et la correspondance).

## 1.2. Typologie

Une communication écrite « constitue un message différé pour lequel destinataire et destinataire sont séparés dans le temps et/ou dans l'espace » (Maingueneau, 1999 : 36).

Dans le cadre énonciatif, on définira trois types de communications écrites :

1. La communication écrite<sup>49</sup> monologique où le locuteur prend en charge ce qui est écrit (car ce qui est dit ne se trouve qu'à l'état écrit), il en est aussi l'énonciateur.
2. La communication écrite dialogique où le locuteur fait intervenir un énonciateur, un personnage ou une entité sociale extérieure au texte, pour la rendre responsable de ce qui est dit.
3. La communication écrite conversationnelle : le cas de l'écriture théâtrale où l'auteur choisit de donner à un personnage précis le rôle de locuteur dont il « écrit » les propos. Ce locuteur est souvent aussi l'énonciateur, le dit-écrit est alors monologique. Dans certains cas aussi, ce même personnage peut attribuer la responsabilité de son dit/écrit à un autre énonciateur (il n'est plus responsable de ce qu'il dit) : l'énoncé est alors dialogique.

On ne s'intéressera pas au temps de la rédaction. Le temps relatif au sujet parlant-écrivain ne sera pas pris en considération dans cette analyse de l'IMP. C'est seulement le temps lié au locuteur et à l'énonciateur qui restent pertinents pour ce travail.

Confais (1990) parle de deux temporalités liées à un texte : celle du texte lui-même, considéré comme un événement du monde et celle des événements qu'il raconte.

Alors que, dans la communication orale, le destinataire peut évaluer l'écoulement du temps et donc le déplacement du repère pendant la production du message, il n'a pas cette possibilité dans la communication écrite. D'où une convention qui consiste à ne pas tenir compte du temps requis par la rédaction du message et définir un repère unique auquel renvoient tous les déictiques du texte. Pour une lettre, par exemple, il s'agit du jour mentionné dans l'en-tête et, pour un roman, de l'année qui figure sur la page de garde. **Le mode de repérage n'est donc pas propre aux textes de fiction, mais caractérise la communication écrite en général.**<sup>50</sup> (Vuillaume, 1993 : 92)

Vuillaume montre que les textes de fiction peuvent comporter plusieurs niveaux de repérage temporel : celui de l'écriture, de la lecture, du locuteur et de l'interlocuteur. Ainsi, toute fiction diégétique se double d'une fiction de réception, tout événement diégétique

---

<sup>49</sup> Nous considérons qu'une communication écrite est une situation qui n'existe qu'à l'écrit. Pour cela, nous ne prenons pas en considération les textes écrits qui transcrivent une communication orale.

<sup>50</sup> C'est nous qui soulignons.

possède deux sites temporels : celui d'un passé coupé de l'énonciation et celui d'un présent de la lecture. Nous considérons que cette diversité de repérage temporel n'est pas limitée au texte fictif mais elle peut aussi être appliquée à toute communication écrite. Seul nous intéresse le repérage temporel du locuteur, qu'il soit double ou non.

Brès parle d'énoncé monologique et dialogique dans le cadre de l'actualisation phrastique simultanée au dire (l'apparition de l'énoncé à l'état phonétique à l'oral et à l'état graphique à l'écrit) ou antérieure au dire.

L'actualisation phrastique consiste (notamment) à instancier déictiquement et à modaliser un dictum (contenu propositionnel). Est ainsi produit un énoncé monologique. Dans l'énoncé dialogique, les opérations d'instanciation déictique et de modalisation que réalise l'énonciateur s'applique non à un dictum, mais à un élément présenté comme ayant déjà statut d'énoncé, donc comme actualisé antérieurement par un autre énonciateur. Complémentairement, on distingue les deux notions de locuteur et d'énonciateur : l'énoncé est actualisé dans sa dimension du dire (actualisation phonétique pour l'énoncé oral, graphique pour l'écrit) par le locuteur ; dans ses dimensions énonciative (notamment deixis temporelle, spatiale et personnelle) et modale, par l'énonciateur. (Brès, 2003 : 113)

Chaque énoncé écrit, qu'il soit monologique ou dialogique, est actualisé du point de vue graphique, énonciatif et modal. Dans l'énoncé monologique, le locuteur est l'énonciateur qui actualise l'énoncé dans toutes ses dimensions, alors que dans l'énoncé dialogique, le locuteur et l'énonciateur actualisent chacun l'énoncé dans la dimension précisée par Brès.

Ainsi, notre étude de la temporalité, prenant l'énoncé comme unité de travail, prend en considération la temporalité liée au sujet de l'énoncé (temporalité du texte), au sujet de l'énonciation (temporalité liée au locuteur ou à l'énonciateur) et la chronologie temporelle du texte (la cohésion et la cohérence).

La théorie de la SDT explique la valeur des temps verbaux dans la narration. Dans ce cas, le locuteur est le narrateur, l'auteur est le sujet parlant, l'énonciateur est un personnage de l'histoire ou une personne intradiégétique. L'énoncé monologique signale que le narrateur est le locuteur et l'énonciateur. L'énoncé dialogique présente le narrateur comme locuteur et l'énonciateur comme une autre entité, responsable du dit lié à un dire autre que celui du locuteur.

L'usage particulier d'un temps verbal implique nécessairement (1) un rapport de l'énonciateur à son énoncé et au monde, (2) des contraintes linguistiques qui doivent être respectées par l'énonciateur (acceptation de tel ou tel adverbe, combinaison interdite avec un

autre temps, etc.) d'où l'enjeu didactique d'une théorie des temps qui rassemble les données de la sémantique cognitive et celles de la théorie énonciative.

## 2. L'IMP sans aucun conflit

### 2.1. Effet de sens typique

Dans le corpus, tous les procès à l'IMP expriment le passé. Ceux qui ne présentent pas de conflit trouvent leurs intervalles de référence saturés par un antécédent ancré dans le passé. Cette non-autonomie de l'intervalle de référence de l'IMP est un indice en faveur de sa valeur aspectuelle inaccomplie. Nous allons analyser quelques énoncés pour mettre en valeur cette instruction de l'IMP. Considérons l'exemple suivant :

(4.1) JOHANNA

*Je n'ouvre pas la bouche sans lui mentir.*

*LE PERE, stupéfait et presque désarmé.*

*Mais... vous **détestiez** le mensonge.*

JOHANNA

*Je le déteste toujours. (S32 Sartre, 1960 :222)*

L'usage de l'IMP dans ce dialogue montre que l'énonciateur 2 (le père) a l'intention de situer le procès *détester le mensonge* au passé. L'énonciateur 1 (Johanna) utilise le PRES pour situer le même procès au présent. L'intérêt de cet exemple est qu'il montre une attitude métalinguistique face à la langue : l'opposition entre l'IMP et le PRES semble attestée par les énonciateurs comme suit : le premier exprime le passé, le second renvoie au moment de l'énonciation. L'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP *détester le mensonge* n'est pas précisé dans le cotexte mais peut être déduit par le lecteur par « avant la rencontre de Johanna avec FRANTZ ».

Dans l'énoncé (4.2),

(4.2) *La circulation n'était pas encore ce qu'elle est, mais les routes non plus. (R66 Rouaud, 1990 : 69)*

il n'y a aucun procès ou circonstanciel dans le co(n)texte qui peut saturer l'intervalle de référence de l'IMP. L'opposition entre le PRES et l'IMP fait que [I,II] peut être saturé par un circonstanciel de type « avant [01,02] ». L'adverbe présuppositionnel *encore* « indique que le procès avait déjà lieu avant la vue qui en est donnée et qu'il va vraisemblablement cesser ensuite » (Gosselin 1996 : 237). Le procès *était* a donc cessé avant [01,02] coïncidant avec

[I',II'] du procès au PRES. L'énoncé relève du DIL, le moment de l'énonciation est celui du personnage du roman, responsable de ce qui est dit.

Les procès à l'IMP dans les énoncés suivants ((4.3) à (4.11)) ont tous comme antécédent un intervalle de référence d'un autre procès.

Dans les deux exemples (4.3), (4.4) et (4.5), l'antécédent est l'intervalle de référence d'un procès au PS :

(4.3) *Fatiguée, la tête vide, je l'ouvris d'un geste machinal ; je n'avais pas l'intention de le lire, mais il me **semblait** que, sans même réunir les mots en phrases, un coup d'œil jeté à l'intérieur du volume me révélerait la couleur de son secret. (B12 De Beauvoir, 1958 : 83)*

(4.4) *Rémi se décida malgré tout, avec le renfort de sa mère. Nous **étions** selon notre habitude dans la cuisine, la seule pièce véritablement chauffée en hiver. (R2 Rouaud, 1990 : 106)*

Dans l'énoncé suivant, le même cas se présente mais dans un DIL :

(4.5) *La colère me prit et je le détestai. Qu'avait-il d'extraordinaire ? Il y en avait un tas d'autres qui valaient autant que lui. (B66 De Beauvoir, 1958 : 232)*

Dans l'exemple (4.6), l'intervalle de référence du procès au PQP sature l'intervalle de référence de l'IMP :

(4.6) *En outre, nous voulons ne rien devoir à la forestière. Nous ne songeons qu'à repartir. Mais les autos manquent d'essence et d'huile. Nous nous **reposions** sur l'assurance que nous avait donnée M. Bergos, que l'on pourrait se ravitailler en route. Rien à Boda ; non plus qu'à N' Goto. (G2 Gide, 1927 : 736)*

Dans l'énoncé (4.7), c'est l'intervalle de référence du PC aoristique qui constitue l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP :

(4.7) *Mais le vent s'est mis à souffler et a nous forcés de nous arrêter, de sorte que bientôt nous avons perdu cette inutile avance-dont le seul effet a été d'escamoter ce que surtout je **souhaitais** voir. (G10 Gide, 1927 : 828)*

Dans l'exemple (4.8), l'antécédent ([I,II] du PC répété) entraîne la répétition des procès à l'IMP :

(4.8) *Le tout, gros comme un œuf de pigeon, formé de quatre alvéoles oblongs ; en terre dure comme de la brique, ou presque. Chaque alvéole que j'ai crevé **contenait** quatre ou cinq araignées assez petites, mais dodues ; toutes fraîches, et qui **semblaient** moins mortes qu'endormies. (G37 Gide, 1927 : 770)*

Le journal de voyage de Gide présente de nombreux énoncés où le PRES narratif est utilisé à la place du PS et dont l'intervalle de référence (situé avant [01,02]) constitue

l'antécédent de l'intervalle de référence du procès à l'IMP comme dans les exemples suivants :

(4.9) *Au premier coup de feu, le troupeau prend la fuite ; toutes les antilopes que l'on voyait, et quantité d'autres que cachaiient les trop hautes herbes. J'admire leurs bonds prodigieux ; puis brusquement toutes s'arrêtent, comme obéissant à un mot d'ordre. ( G20 Gide, 1927 : 806)*

(4.10) *Impossible de passer la Nana de nuit, malgré notre désir de continuer au clair de lune ; force est de s'arrêter à Dibba ; misérable village, gîte d'étape plus misérable encore dont il faut bien se contenter ; on fait garnir de paille une partie des ouvertures, et brûler un nid de fourmis, dont la horde était menaçante. (G40 Gide, 1927 : 790)*

Dans l'énoncé (4.11),

(4.11) *FRANTZ (debout devant de la scène, seul visible. Johanna, assise sur le fauteuil, est entrée dans l'ombre.)  
La guerre, on ne la fait pas : c'est elle qui nous fait. Tant qu'on se battait, je rigolais bien : j'étais un civil en uniforme. Une nuit, je suis devenu soldat pour toujours. (S25 Sartre, 1960 : 287)*

l'intervalle de référence du PRES *faire*, saturé par la période dénotée par le GN *la guerre* et utilisé dans un énoncé formulé comme une vérité générale, peut constituer l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP, surtout que par « guerre » on comprend la deuxième guerre mondiale, à laquelle Frantz a participé et dont il est question tout au long de la pièce.

La non-autonomie de l'intervalle de référence entraîne la relation de simultanéité entre les procès à l'IMP et les procès (au PS, PQP, PC, PRES (narratif)) des exemples (4.3) à (4.12). Dans l'énoncé (4.12),

(4.12) *FRANTZ  
Tant que vous tiendrez cette promesse, Leni sera sans pouvoir sur nous. (Il va s'asseoir.) J'ai eu peur. Vous étiez dans mes bras ; je vous désirais, j'allais vivre... et, tout d'un coup, j'ai vu ma sœur et je me suis dit : elle nous cassera. (Il sort un mouchoir de sa poche et s'éponge le front.) (S20 Sartre, 1960 : 286)*

si on remplace l'IMP par le PC, la simultanéité n'est plus. En effet, l'intervalle de référence du procès au PC *avoir peur* constitue l'antécédent pour les trois intervalles de référence des procès à l'IMP, les quatre procès sont alors simultanés. Si on remplace l'IMP par le PC aoristique, la simultanéité entre les procès disparaît, les trois procès *être*, *désirer* et *vivre* deviennent alternatifs et entretiennent avec le procès *avoir peur* une relation causale comme les procès au PC *voir* et *se dire*.

## 2.2. Effet de sens non typique

### 2.2.1. IMP et intervalle circonstanciel

Dans le corpus, beaucoup de procès à l'IMP ont l'intervalle circonstanciel comme antécédent de leurs intervalles de référence comme dans les exemples (4.13) et (4.14) :

(4.13) *FRANTZ*

[...] *Bonne chance. (Il est au bord de la table. Touchant le magnétophone de l'index.) Je vous fais cadeau du magnétophone. Avec mon meilleur enregistrement : le 17 décembre 53. J'étais inspiré. Vous l'écoutez plus tard : un jour que vous voudrez connaître l'argument de la Défense, ou tout simplement, vous rappeler ma voix. L'acceptez-vous ? (S14 Sartre, 1960 : 370)*

(4.14) *Un matin, nous nous amusions dans le bûcher, parmi la sciure fraîche, quand le tocsin sonna : la guerre était déclarée. (B52 De Beauvoir, 1958 : 29)*

Dans les deux énoncés, l'IMP, à effet de sens non typique, trouve l'antécédent de son intervalle de référence dans l'intervalle circonstanciel localisateur (*le 17 décembre 53, Un matin*). Quelques précisions sont importantes : dans (4.14), on peut considérer que l'intervalle de référence de *amusions* est saturé par l'intervalle circonstanciel de la proposition temporelle ([ct1',ct2']) qui est ancré dans le temps grâce au circonstanciel détaché ([ct1,ct2]). [ct1',ct2'] coïncide avec [BI,B2] de *sonna* qui porte sur [I,II] de *nous amusions*.

Il n'est pas toujours facile de considérer la relation entre le procès à l'IMP et l'intervalle antécédent. Dans l'exemple suivant,

(4.15) *Je n'ai pas dit qu' hier, durant un arrêt de quatre heures – on devait " faire du bois ", car il n'y en avait pas de préparé – nous sommes partis chasser dans la brousse. (G22 Gide, 1927 : 827)*

L'intervalle de référence de l'état *avait* est saturé par l'intervalle circonstanciel *hier*. La difficulté réside dans le choix de l'antécédent de l'intervalle de référence du procès *devait*. On peut considérer que ce procès entre en conflit avec le circonstanciel localisateur *hier*. La phrase en incise peut être récupérée de la manière suivante : *Hier, on devait faire du bois car il y en avait pas de préparé*. La résolution du conflit se fait par la dilatation car le procès *devoir faire du bois* ne recouvre pas la totalité de l'intervalle circonstanciel.

La phrase en incise peut être récupérée autrement : *Hier, durant un arrêt de quatre heures, nous sommes partis chasser dans la brousse car les autres devaient faire du bois*. Dans ce cas, l'intervalle de référence du procès au PC constitue l'antécédent de [I,II] du procès à

l'IMP et il n'y a pas de conflit. Cependant, le circonstanciel de durée *durant un arrêt de quatre heures* – le plus proche de *devait* – ne peut en aucun cas constituer l'antécédent de son intervalle de référence car l'itération sera une lecture obligatoire, qui n'est pas possible dans le contexte.

Il suffit que les procès à l'IMP soient utilisés dans des énoncés syntaxiquement complexes (phrase en incise, dans (4.15)) pour que l'hésitation dans le choix de l'effet de sens s'impose.

Dans l'exemple (4.16), I est saturé mais II ne l'est pas :

(4.16) *Nous avons quitté Carnot ce matin, beaucoup plus tard que nous n'eussions voulu, ayant dû attendre plus d'une heure les nouveaux porteurs. Il était huit heures passées quand nous prenons le bac, au sortir de la ville. (G5 Gide, 1927 : 777)*

L'antécédent de l'intervalle de référence [I,II] du procès à l'IMP est l'intervalle de référence [I',II'] du procès au PC aoritique *avons quitté* : [I,II] CO [I',II']. Le GN *huit heures passées* fonctionne à la manière d'un circonstanciel localisateur ponctuel. La structure de la phrase n'est certes pas la même que : *Il était fatigué à huit heures passées*, car la précision temporelle fait partie de la structure actancielle du verbe. Dans ce cas, ne peut-on pas considérer que le GN précisant l'ancrage temporel rend plus saillantes les bornes I et I' des intervalles de références qui coïncident. D'ailleurs la phrase peut être paraphrasée de la manière suivante : *nous avons quitté Carnot ce matin à huit heures passées*.

La même interprétation peut être faite des procès à l'IMP dans l'énoncé suivant :

(4.17) *Enfin, depuis le matin le pays se développait, s'exposait devant nous. (G31 Gide, 1927 : 792)*

Le circonstanciel de durée *depuis le matin* marque la distance entre B1 et I mais ne sature pas l'intervalle de référence [I,II]. Ce dernier trouve l'antécédent de son intervalle de référence dans l'intervalle de référence d'un procès au PS *furent gravis* trouvé dans la phrase suivante (4.17) : *Quel ravissement après que furent gravies ces hauteurs qui se dressent devant Déka et l'encerclent à demi, de voir enfin ces hautes graminées céder, faire place à une sorte de gazon ras [...]*. Dans ce cas, ne pourrait-on pas évoquer la saillance de la borne I de [I,II] du procès à l'IMP ?

[I,II] de l'IMP est parfois saturé par un adverbe de temps, comme dans l'exemple (4.18) :

(4.18) *Nous prenons une auto pour Léopoldville. Visite au gouverneur Engels. Il nous conseille de pousser jusqu'à Coquillatville (Equateurville) et propose de mettre une baleinière à notre disposition, pour nous ramener à Liranga, que nous pensions **d'abord** gagner directement.* (G4 Gide, 1927 : 696)

L'adverbe *d'abord* désigne dans ce contexte « au début de notre voyage ».

Il n'est pas toujours facile de trouver l'antécédent de l'intervalle de référence des procès à l'IMP du corpus. Il était indispensable de chercher dans le cotexte large mais parfois, aucun autre intervalle de référence, aucun circonstanciel ne pouvait être considéré comme jouant ce rôle. Il nous a paru nécessaire dans ce cas de montrer que la période dénotée par le contexte et qui sature l'intervalle de référence du procès à l'IMP n'est autre qu'un circonstanciel déduit, comme dans les exemples (4.19) et (4.20) :

(4.19) *FRANTZ*

*Je recevrai Leni : pour le service.*

*LE PERE*

*Et Johanna ?*

*FRANTZ, sec.*

*Fini ! (Un temps.) Cette fille a manqué de cran...*

*LE PERE*

*Tu l'aimais ?*

*FRANTZ*

*La solitude me **pesait**. (Un temps.) Si elle m'avait accepté comme je suis...*

*LE PERE*

*Est-ce que tu t'acceptes, toi ?*

*FRANTZ*

*Et vous ? Vous m'acceptez ?*

*LE PERE*

*Non. (S6 Sartre, 1960 : 349)*

Ce n'est pas l'intervalle de référence du procès au PC qui constitue l'antécédent de [I,II] de l'IMP mais un antécédent construit comme suit : *Tu l'aimais* « avant de décider de finir avec son amitié » ? Les deux procès à l'IMP *aimer* et *peser* ont le même antécédent déduit.

Le même cas est présent dans l'énoncé suivant :

(4.20) *JOHANNA*

*Vous avez gagné, bravo ! Si je pars, je vous condamne ; si je reste, vous mettez la méfiance entre nous ; elle brille déjà dans vos yeux. Eh bien, suivons le programme : veillons à nous dégrader ensemble, avilissons-nous bien soigneusement et l'un par l'autre ; nous ferons de notre amour un instrument de torture ; nous boirons, n'est-ce pas ? Vous vous remettrez au champagne ; moi, c'**était** le whisky, j'en apporterai. Chacun sa bouteille, face à l'autre et seul. (Avec un sourire mauvais.) (S9 Sartre, 1960 : 285)*

L'antécédent déduit est le suivant : *moi*, « avant d'arrêter de boire », *c'était le whisky* mon alcool préféré. Le sens du verbe *remettre* donne la possibilité au lecteur de déduire un circonstanciel permettant la saturation de [I,II]. Pour plus de détails sur ce phénomène de circonstanciel déduit, surtout dans des énoncés exprimant l'itération (cf. chapitre 6).

Parfois, le circonstanciel le plus proche du procès à l'IMP n'est pas celui qui sature son intervalle de référence.

(4.21) *Elle avait décidé d'attendre la rentrée pour parler à sa mère ; cependant, elle comptait correspondre avec Pradelle pendant les vacances : Madame Mabilille risquait de s'en percevoir et alors qu'arriverait-il ? (B21 De Beauvoir, 1958 : 333)*

Dans (4.21), [ct1,ct2] du circonstanciel de durée *pendant les vacances* ne constitue par l'antécédent du procès à l'IMP mais précise l'infinitif *correspondre*. En effet, [pendant+ durée] induit la lecture itérative du procès à l'IMP or ce n'est pas le cas dans le contexte. [I,II] de *comptait* est saturé par l'intervalle de référence d'un procès au PS *annonça* quand Zaza « avant les vacances » raconte à la narratrice son amour pour Pradelle ; la décision de *correspondre avec Pradelle* a été faite avant les vacances.

Afin de « contribuer à l'élaboration d'une grammaire de texte » (Gosselin, 1996 : 14), la SDT prend en considération les marques lexicales, syntaxiques mais aussi parmativo-référentielles. Pour cela, on considère que l'IMP a besoin d'un « point d'ancrage » dans le texte, qu'il n'est pas sémantiquement autonome et doit être complété (saturé) par une autre expression (qui peut être un autre procès ou un circonstanciel). La dépendance contextuelle de [I,II] engendre comme contraintes les principes de coïncidence, de constitution de chaînes et de saillance relative, celle-ci précisée selon sept relations de proximité (*Ibid.* : 121) : l'antécédent peut être (1) l'intervalle du procès, ceci concerne le PS ; il peut être trouvé (2) à l'intérieur de la proposition, (3) à l'intérieur de la phrase mais éventuellement hors de la proposition ; (4) à l'intérieur du paragraphe mais hors de la phrase dans une phrase précédente ; (5) à l'intérieur du paragraphe mais éventuellement hors de la phrase dans une proposition suivante par exemple ; (6) à l'intérieur du chapitre, mais hors du paragraphe dans une phrase précédente ; (7) à l'intérieur du chapitre mais hors du paragraphe dans une phrase suivante.

Il y a aussi le cas où l'antécédent est trouvé dans le chapitre précédent comme (4.22) :

(4.22) *Il en prenait possession **tôt le matin**, après une courte promenade dans les collines, au milieu des parfums subtils et de la douceur de l'aube, dans le silence béni qui précède le*

*vacarme des cigales – un périple à peine plus grand que le tour de la maison mais attentif, studieux, où chaque plant, chaque papillon recevait son nom, du moins parmi ceux qu'il identifiait dans les planches du Grand Larousse encyclopédique. (R34 Rouaud, 1990 : 47)*

L'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP « tôt le matin » est présent dans la proposition, complété par « l'été », du chapitre précédent et qui donne à comprendre que le grand-père « prenait possession du fauteuil tôt le matin pendant tout l'été ».

La SDT ne traite pas spécifiquement non plus du cas suivant où l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP n'est pas l'intervalle d'un procès, d'un circonstanciel ou d'une phrase mais il a une nature différente :

(4.23) *C'était la loi **des séries** en somme, martingale triste dont nous découvriions soudain le secret - un secret éventé **depuis la nuit des temps** mais à **chaque fois** recouvert et qui, brutalement révélé, martelé, nous laissait stupides, abrutis de chagrin. C'est grand-père qui a clos **la série**, manière d'enfoncer-vous-ça-bien-dans-la-tête tout à fait inutile. (R73 Rouaud, 1990 : 9)*

L'IMP commence le roman. *C'était la loi des séries en somme* rappelle l'énoncé traditionnellement ouvrant un conte : *il était une fois*.

Le sujet impersonnel, pronom de la troisième personne du singulier, démonstratif ou (im)personnel, renvoie à ce qui suit le procès à l'IMP « *des séries en somme* » ou « *une fois* ».

« *Une fois, il y a longtemps, Chaperon Rouge vivait avec ses parents...* »

« *Une série de mort, dans mon enfance, me permettait de découvrir un secret éventé depuis la nuit des temps...* »

Les deux procès sont des états, le verbe *être*, un état contingent, extrinsèquement borné et sans changement. Tout à fait compatible avec l'IMP et ne présentant aucun conflit.

Dans les deux énoncés, l'IMP guide l'interlocuteur dans un passé situé avant [01,02] du locuteur. L'IMP, grâce à sa valeur inaccomplie, montre que la trame narrative est ouverte et annonce une série d'événements situés avant [01,02] qui acheminent la narration dans le cadre bien précis de « la loi des séries » et « une fois ». L'usage de l'aoristique PS :

« *Ce fut la loi des séries en somme, martingale triste dont nous découvriions soudain le secret – un secret éventé depuis la nuit des temps mais à chaque fois recouvert et qui, brutalement révélé, martelé, nous laissa stupides, abrutis de chagrin.* »

n'annonce rien dans la trame narrative car les procès sont vus comme des états ou des événements appartenant au passé dans le cadre narratif. Avec le PS, l'intervalle de référence trouve son antécédent dans l'intervalle du procès, ce qui est retenu de la lecture est la coïncidence entre [I,II] et [B1,B2], donc la valeur aoristique, alors qu'avec l'IMP, [I,II] doit

chercher un antécédent dans le contexte, à savoir l'intervalle de temps imposé par « la loi des séries » en tant que répétition du même événement sur une période bornée de temps.

La SDT définit « une fois » comme un circonstanciel de localisation temporelle autonome « qui est éventuellement déterminé dans son extension (sa durée), mais reste indéterminée quant à sa localisation : un jour, une fois, par une belle matinée de septembre, "En je sais quelle année", etc. » (Gosselin, 1996 : 156).

Sans prétendre que « la loi des séries » est un circonstanciel, on postulera que ce GN est anaphorique au sens où il entretient une relation de dépendance sémantique avec un autre élément du texte (mais les deux n'entretiennent pas une relation de dépendance syntaxique). En effet, le sens de « loi des séries » ne se comprend qu'à la lecture de l'énoncé suivant : « C'est grand-père qui a clos la série ». Comme le circonstanciel localisateur, la référence temporelle liée à « séries » est bornée. Comme « une fois » qui vaut pour une date indéterminée, « la loi des séries » constitue une « période indéterminée ».

Le quatrième énoncé du roman : « Un soir, sans semonce ni rien, le cœur lui a manqué. » explique que « la loi des séries » concerne l'événement « mort ». Le narrateur localise une période de temps par rapport au calendrier, une saison qui aurait son début et sa fin dont le roman relate les péripéties : « *C'était la loi des séries de la mort* ».

L'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP est dans ce cas la période dénotée par le GN suivant le procès à l'IMP : « la loi de séries [avant 01,02] » dans l'énoncé extrait du roman et « une fois [avant 01,02] » dans l'énoncé traditionnel.

Cet exemple, loin de contredire le principe de la dépendance de l'intervalle de référence et donc la non-autonomie de l'IMP, montre que l'IMP est essentiellement non-autonome : la nature de l'antécédent de son intervalle de référence peut être très variée mais demande à être précisée par le cotexte ou le contexte.

L'IMP est un temps du passé qui demande à être traité dans une perspective énonciative. L'usage de l'IMP n'engage pas seulement le locuteur/énonciateur mais aussi l'interlocuteur et l'interprétation qu'il fait de l'énoncé à l'IMP.

Le locuteur/énonciateur assume l'énoncé et en même temps, il prend en considération l'interprétation que l'interlocuteur va faire de son énoncé, plus précisément de l'emploi de l'IMP dans cet énoncé. L'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP peut être fourni par le locuteur mais il peut aussi être conjecturé par l'interlocuteur. L'IMP impose un **principe de précision** du locuteur si l'antécédent reste flou ou imprécis, mais s'il est déductible du contexte, la précision n'est plus requise.

Dans les textes littéraires, le locuteur n'explicité pas toutes les informations, une des caractéristiques des textes littéraires étant d'impliquer le lecteur dans la construction/compréhension de l'information. Si l'antécédent est difficilement assignable dans le texte, il est facilement déduit.

L'antécédent de l'IMP peut être déduit ou construit grâce aux données référentielles : ce n'est pas l'intervalle de référence d'une seule phrase ou d'une seule proposition qui est pris comme antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP mais l'accumulation de deux ou plusieurs références données par plusieurs propositions qui permet au lecteur de déduire l'intervalle de référence de l'IMP. Nous montrerons que l'antécédent de [I,II] de l'IMP peut être construit selon les informations temporelles et pragmatico-référentielles données par le locuteur.

Le choix de l'antécédent le plus saillant est une règle didactiquement importante mais qui demande à être précisée par d'autres relations de proximité dès lors que l'antécédent peut se trouver :

- à l'intérieur d'une proposition et être, soit l'intervalle d'un autre procès ou l'intervalle circonstanciel, soit un GN impliquant une référence temporelle ;
- à l'intérieur d'un autre chapitre, dans une phrase ou une proposition précédente.
- à l'intérieur du chapitre, du paragraphe, l'antécédent n'est pas liée à une seule proposition ou phrase mais à plusieurs, précédentes ou suivantes.

Gosselin évoque ces difficultés dans la recherche de l'antécédent quand il dit :

Le fait que les contraintes d'ordre pragmatico-référentiel ne soient prises en compte que dans un second temps, après que l'antécédent ait été sélectionné, obligeant ainsi à des glissements de la relation anaphorique, suscite une hypothèse explicative qui suppose que le problème soit posé en termes de processus cognitifs. Il est généralement admis, en effet, que si le contexte linguistique immédiat est enregistré dans la mémoire de travail (mémoire à court terme), les connaissances de la structure du monde appartiennent à la mémoire à long terme. Dès lors, comme l'accès à ces deux types de mémoire est séquentiel, il n'est pas surprenant que le choix de l'antécédent s'établisse exclusivement sur la base des données linguistiques, faisant appel uniquement à la mémoire de travail, quitte à entrer en conflit, dans un second temps, avec les principes référentiels enregistrés dans la mémoire à long terme. (Gosselin, 1996 : 131)

### **2.2.2. IMP et période dénotée par l'entité sujet**

La période dénotée par l'entité sujet peut saturer l'intervalle de référence de l'IMP comme dans les exemples (4.24) et (4.25) :

(4.24) *Mais maman avait beau être menue, ce qui était envisageable dans la DS nous apparentait à des sardines en boîte dans la voiture de grand-père. (R55 Rouaud, 1990 : 122)*

(4.25) FRANTZ

[...] *Drôle de triumvirat : le lieutenant Klages, c'était le fils d'un pasteur ; un idéaliste, dans les nuages... Heinrich, le feldwebel, avait les pieds sur terre, mais il était cent pour cent nazi. Les partisans nous coupaient de l'arrière : ils tenaient la route sous leur feu. Trois jours de vivres. On a trouvé deux paysans russes, on les a mis dans une grange et baptisé les prisonniers. (S5 Sartre, 1960 : 299)*

La période dénotée par l'existence de *maman* dans (4.24) et de *Klages* et *Heinrich* dans (4.25) constituent l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP. La seule différence est que dans (4.25) les deux sujets sont considérés dans leur statut de lieutenant pendant la guerre. Nous avons cherché un antécédent plus "standard" dans le co(n)texte mais aucun circonstanciel, ni procès ne se présente comme pouvant saturer [I,II] des procès *être le fils d'un pasteur, avoir les pieds sur terre* et *être cent pour cent nazi*.

Dans l'énoncé suivant, *Elle* renvoie à la femme qui a parlé un temps avec Frantz et qui a disparu.

(4.26) FRANTZ

[...] *L'histoire vous déplaît. Donnez-lui la fin qu'il vous plaira. (Il s'éloigne d'elle à grands pas. Près de la table, il se retourne.) « Le coupable, c'est toi ! » Qu'en dites-vous ? Elle avait raison ?*

*JOHANNA, haussant les épaules.*

*Elle était folle.*

*FRANTZ*

*Oui. Qu'est-ce que cela prouve ?*

*JOHANNA, force et clarté.*

*Nous avons perdu parce que nous **manquions** d'hommes et d'avions !*

*FRANTZ, l'interrompant.*

*Je sais ! Je sais ! Cela regarde Hitler. (Un temps.) Je vous parle de moi. La guerre **était** mon lot : jusqu'où **devais-je** l'aimer ? (Elle veut parler.) Réfléchissez ! Réfléchissez bien : votre réponse sera décisive. (S2 Sartre, 1960 : 297)*

L'antécédent des procès *être* et *avoir* à l'IMP est la période dénotée par l'existence de l'entité sujet, cette femme qui n'a existé que le temps d'un mauvais rêve « c'est un cauchemar » comme le dit Frantz (Sartre, 1960 : 295).

Il n'est pas facile de trancher en faveur d'un antécédent de type « période dénotée par l'entité sujet » surtout que dans la narration, l'IMP est souvent utilisé pour la description des propriétés et des habitudes des personnages : l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP n'est pas toujours explicitement précisé par le narrateur mais il est déduit par des circonstanciels de type « pendant toute (une partie de) sa vie », comme dans les exemples suivants :

(4.27) *Elle cousait comme elle cuisinait. Ses reprises pour réparer un accroc consistaient à rapprocher les deux bords du trou, à passer un fil et serrer bien fort, ce qui donnait de curieux plis à ses robes. (R6 Rouaud, 1990 : 73)*

Le narrateur évoque la manière de coudre et de cuisiner de tante Marie durant toute sa vie d'adulte, dont il dit quelques pages plus tôt : *Elle était tante Marie pour toute la commune, variante locale du petit père des peuples. (R65 Rouaud, 1990 : 62)*

Ne peut-on pas considérer dans ce cas, que l'absence d'un antécédent de type intervalle circonstanciel ou intervalle de référence d'un autre procès et en présence d'une entité sujet reconnue par le lecteur grâce aux informations données par le contexte, que l'antécédent de l'intervalle de référence des procès à l'IMP est la période dénotée par l'entité sujet. Bien sûr, *elle* dans cet énoncé ne réfère pas à la période dénotée par l'existence de l'entité sujet. Cependant, comme pour le circonstanciel déduit, on peut considérer que *elle* ici renvoie à la période où tante Marie adulte, *cuisinait* et *cousait*. L'itération est due au fait que le procès ne peut pas recouvrir toute ladite période. Il s'agit dans l'exemple (4.28) du même sujet :

(4.28) *Pour quitter le jardin, elle **bénéficiait** d'une double sortie. (R35 Rouaud, 1990 : 98)*

(4.28a) *Pour quitter le jardin, elle a bénéficié d'une double sortie.*

(4.28b) *Pour quitter le jardin, elle bénéficia d'une double sortie.*

Pas de procès au PS ni de circonstanciel qui puissent constituer l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP. Cet énoncé est le quatrième d'un chapitre qui commence par :

« *Il était près de midi et elle n'avait toujours pas donné signe de vie. Ce n'était pas dans ses habitudes. Si elle tenait à son indépendance, elle craignait trop la solitude pour demeurer cloîtrée toute une matinée dans sa maisonnette sans qu'une course l'appelât au-dehors.* »  
(Rouaud, 1990 : 85)

*Bénéficier* est une activité. L'antécédent de son intervalle de référence ne se trouve ni dans un procès au PS ni dans un circonstanciel ni dans le cotexte précédent. L'IMP inaccompli est caractérisant : il précise une propriété dans le passé. La différence entre (4.28a) et (4.28b) et l'énoncé à l'IMP tient à ce que le PC et le PS réfèrent à la même période de temps que l'IMP mais ils la montrent comme révolue, comme si la propriété caractérisée par l'IMP n'existait pas avec le PS et le PC.

Considérons l'exemple suivant :

(4.29) *En classe, sous la surveillance du maître, il **bénéficiait** d'une relative amnistie, même s'il **était** régulièrement proposé en contre-exemple. (R72 Rouaud, 1990 : 85)*

« *Tout le monde se moquait de lui. **Enfant**, il était déjà le souffre-douleur de ses camarades...* » est l'énoncé précédent (4.30).

*Bénéficiait* caractérise la période de temps où l'enfant était élève. L'enfance étant une période de temps longue dans la vie d'un homme, *bénéficiait* qui n'est lié à aucun procès au passé ni à un circonstanciel (du moins dans l'énoncé auquel il appartient, *en classe* étant un circonstanciel spatio-temporel<sup>51</sup>) ne peut recouvrir la totalité de la période dénotée par « élève », pour cela, il y a conflit résolu par l'itération.

Dans l'énoncé suivant, aucun autre intervalle de référence que la période dénotée par l'entité sujet ne peut constituer l'intervalle de référence de l'IMP *être*.

(4.30) *LE PERE*

*Non. Continuez.*

*JOHANNA*

*Je n'ai plus rien à dire. Qui était Frantz, ce qu'il a fait, ce qu'il est devenu, je l'ignore. Voici ma seule certitude : si nous restions, ce serait pour lui servir d'esclaves. (S41 Sartre, 1960 : 46)*

L'intervalle de référence du procès au PC aoristique [I',II'] renvoie à « pendant la guerre » : ce que Frantz a fait/fit pendant la guerre, il ne peut pas constituer l'antécédent du procès *être* car [I,II] de l'IMP n'est pas simultané à [I',II'] : *qui était Frantz*, « avant et pendant la guerre ». Pour cela, nous considérons que la période dénotée par le sujet *Frantz* durant toute sa vie jusqu'à [01,02] de l'énonciateur constitue l'antécédent de [I,II].

Dans l'exemple (4.31), même si, au moment de la narration, Sartre ne désigne pas la période associée à l'existence de l'entité sujet (Sartre étant toujours vivant en 1958), la période désignée par l'existence de l'entité sujet jusqu'au moment de la narration pourrait constituer l'antécédent de l'intervalle de référence des procès à l'IMP.

(4.31) *Il intéressait toujours les gens que ne rebutait pas la nouveauté car, ne visant pas l'originalité, il ne tombait dans aucun conformisme. (B30 De Beauvoir, 1958 : 339)*

(4.31a) *Il intéressait les gens que ne rebutait pas la nouveauté car, ne visant pas l'originalité, il ne tombait dans aucun conformisme.*

(4.31b) *Sartre intéressa souvent les gens.*

(4.32c) *?Sartre intéressa toujours les gens.*

---

<sup>51</sup> La référence temporelle de ce circonstanciel est imprécise mais nous ne pouvons pas nier son lien direct avec la période de l'enfance où "être en classe" présente un intervalle référentiel répété.

Dans (4.31), les procès sont simultanés et l'antécédent de leurs intervalles de référence appartiendrait au premier énoncé de ce paragraphe : « " Il [Sartre] n'arrête pas de penser", m'avait dit Herbaud. » Ce même antécédent [Sartre] porte sur [I,II] des procès à l'IMP *intéressait, rebutait et tombait*.

*Toujours* donne la possibilité à l'activité *intéresser les gens* de devenir un état. C'est comme un procès à une seule occurrence qui se dilate sur toute la période de la vie de l'entité sujet et la dilatation, dans ce cas, ne s'accompagne pas d'une duplication réitérée.

La différence entre « *Sartre était intéressant.* » et « *Sartre fut intéressant.* » est que la propriété est exprimée avec des bornes indéterminées à l'IMP et déterminées au PS : *Il fut intéressant à plusieurs reprises dans sa vie.* L'IMP comme le PS peut exprimer la propriété (une dilataion du procès sans duplication réitérée) mais l'IMP donne à cette propriété un bornage indéterminé grâce à sa valeur aspectuelle alors que le PS lui donne un bornage déterminée. (cf. chapitre 6)

## **Conclusion**

L'IMP, tiroir inaccompli exprimant le passé, a la particularité d'avoir un intervalle de référence anaphorique dont l'antécédent n'est pas toujours facile à trouver pour plusieurs raisons : (1) la largeur du contexte , (2) la possibilité d'aller parfois au-delà du chapitre pour trouver l'antécédent, (3) la capacité du lecteur à construire la référence temporelle (à saturer l'intervalle de référence de l'IMP) grâce aux informations livrées par le texte.

Choisir l'antécédent le plus saillant en appliquant les relations de proximité est intéressant pour le linguiste. Cependant, l'application didactique de ce phénomène est plus pertinente en termes d'ancrage temporel et de cohésion/cohérence textuelles. Dans ce cas, on peut amener l'apprenant à construire un texte où l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP soit saturé sans forcément évoquer la notion complexe d'« intervalle anaphorique » et la nécessité d'un antécédent.



## Chapitre 5 IMP et effet de sens dérivés (1)

Dans ce chapitre, nous traiterons des problématiques concernant la valeur aspectuelle [inaccompli] de l'IMP. Il s'agira dans un premier temps de considérer les résolutions des conflits IV (IMP narratif) et I (IMP de rupture, déplacement vers l'état résultant ou préparatoire du procès) présentes dans le corpus littéraire et les conséquences de tels emplois sur la nature de l'antécédent de l'intervalle de référence. Dans un deuxième temps, on traitera de la place et de la nature de l'antécédent. Nous ne prenons pas en considération dans ce chapitre l'itération comme un cas de résolution des conflits (I et IV) car elle fera l'objet d'une étude plus détaillée dans le chapitre suivant (cf. chapitre 6).

### 1. IMP aoristique ?

De même que l'IMP exprime parfois une temporalité autre que le passé (cf. chapitre 7), il peut afficher dans certains contextes des caractéristiques aspectuelles perfectives. On parle tantôt d'IMP pittoresque ou historique (Arrivé et al. 1986), d'IMP perfectif (Vassant 1988 cité par Some 1998), d'IMP de rupture (Tasmowski-De Ryck, 1996) et d'IMP narratif (Vetters, 1996 ; Gosselin 1996 et 2005). Dès lors, peut-on affirmer que ce tiroir a une valeur aspectuelle "double" ?

Imbs (1960) considère que les auteurs modernes privilégient l'IMP, en lieu et place du PS, pour évoquer des faits uniques disposés en série, mais appréhendés dans leur durée intérieure (IMP « pittoresque ») : les faits sont décrits en même temps qu'est relatée leur survenance, comme si celle-ci n'avait pas d'importance, et comme si tout n'était que description ou se fondait dans la description.

La valeur aspectuelle de l'IMP engendre dans ce contexte linguistique un effet stylistique que le locuteur ne peut pas exprimer en utilisant le PS.

Brunot (1965) et Tasmowsky-De Ryck (1985) donnent à l'IMP de rupture et à l'IMP narratif une valeur de perfectivité en plus de sa valeur d'imperfectif.

Wilmet explique que « décroissant les procès par l'avant (exploitation logique) et par l'arrière (exploitation sémantique), l'aspect sécant tisse au plus serré la trame narrative. La vision interne engendre des effets de gros plans ou de plans ralentis » (Wilmet 2003 : 433).

Ainsi, L'IMP narratif présenterait, comme dans ses autres emplois, une action en cours de déroulement. Parce qu'il conserve sa valeur de base, un « contraste » avec le mode d'action est créé, contraste qui est source d'expressivité et où le procès est dilaté. « L'imparfait narratif [...] admet comme l'imparfait descriptif l'adverbe « déjà » paradoxalement, il admet aussi l'insertion dans l'énoncé d'un adverbe de temps déterminant la durée totale du procès » (Sthioul 1998 : 211).

Gosselin (1996) établit une différence entre IMP narratif et IMP de rupture en reconnaissant une similitude de fonctionnement entre ces derniers et l'IMP itératif ou de situation non réalisée. Selon lui, tous résultent d'une résolution de conflit qui **déplace la valeur d'inaccompli (elle ne porte plus sur le procès)** vers une série de procès. Le conflit est dû à la valeur perfective du procès et/ou d'un circonstanciel temporel détaché. Tous ces emplois de l'IMP font état du caractère inachevé des procès, lesquels se trouvent hors de la vue du sujet. Tout procès pris séparément est alors aoristique mais la valeur d'inaccompli se projette sur la série de procès dont l'IMP narratif peut faire partie.

## 1.1. IMP narratif

Dans le corpus, l'IMP narratif n'est pas présent dans le récit de voyage. On le trouve 10 fois dans le roman, 2 fois dans le théâtre, et 14 fois dans le mémoire : soit 26 IMP narratifs. On peut effectivement parler d'effet de sens dérivé puisque cet emploi d'IMP ne constitue que 5% de la totalité des IMP du corpus. Les types de procès sont répartis de la manière suivante : quatre états, cinq activités, six accomplissements et onze achèvements.

### 1.1.1. IMP narratif et la série de procès

Deux cas de figure sont présents dans notre corpus : (1) le procès à l'IMP appartient à une série de procès, eux aussi à l'IMP ; (2) l'IMP narratif est le seul verbe conjugué de la phrase et les autres procès sont à l'infinitif.

Le premier cas est manifeste dans les exemples suivants :

(5.1) *Je fermais jalousement ma main. On me **pressait**, je **me débattais**, je **m'enfuyais** ; ils **couraient** après moi ; haletante, le cœur battant, je **m'enfonçais** dans des bois, je leur **échappais** et je **me mettais** à pleurer doucement. (B58 De Beauvoir, 1958 : 191)*

Dans l'exemple (5.1), tous les procès à l'IMP sont narratifs car ils ne peuvent pas être simultanés mais ne sont pas itératifs. La narratrice évoque l'histoire d'un roman qu'elle a commencé à écrire : « *En avril, j'écrivis les premières pages d'un roman. Sous le nom d'Eliane, je me promenais dans un parc avec des cousins, des cousines ; je ramassais dans l'herbe un scarabée. « Montre », me disait-on. Je fermais [...]* ». C'est le DD *Montre* et le contexte (racontant une histoire inventée qui a eu lieu une seule fois) qui empêchent la lecture itérative. Cet exemple corrobore l'explication faite par Gosselin de l'IMP narratif : la valeur aspectuelle d'inaccompli s'applique à la série des procès et non pas sur chaque procès.

Some explique que l'IMP est acceptable dans ce genre d'énoncés grâce à la non-autonomie de son intervalle de référence :

A la différence du PRES et du PC aoristiques qui sont dotés d'une autonomie temporelle, l'IMP, même dans son emploi aoristique, ne dispose pas, à la lecture de bien de travaux de linguistique, de cette autonomie temporelle. L'IMP narratif reste marqué par son caractère inaccompli (même déplacé sur la série de procès dont il fait partie), la non accessibilité des bornes (ou tout au moins de la borne finale) du procès, son caractère intrinsèque de « temps anaphorique méronomique », autant de façon de mettre en relief l'absence d'autonomie qui lui est propre. Ce faisant, il reste pertinent, du point de vue diachronique, que l'IMP narratif est une extension des possibilités combinatoires de l'IMP qui vient se substituer contextuellement au PS dans la narration, en l'occurrence romanesque. (Some, 1998 :528)

L'exemple suivant présente une succession des procès *passer* et *prendre* [accomplissements], *se détacher* [achèvement], *finir par* [état] et *gésir* [activité].

(5.2) *A mesure que les années passaient, les planches pendaient un peu plus aux ferrures, se détachaient et finissaient par tomber dans l'herbe, où elles gisaient comme un jeté négligé de mikado.* (R8 Rouaud, 1990 : 95)

Les quatre derniers procès sont successifs. Ils n'ont pas le même antécédent. Le pluriel du sujet semble connoter la valeur itérative attribuée à la série des procès à l'IMP. Mais l'action « pendre un peu plus » laisse perplexe quant à sa valeur itérative. L'énoncé peut être reformulé ainsi :

« *A mesure que les années passaient, chaque planche pendait un peu plus aux ferrures, se détachait et finissait par tomber dans l'herbe où elle gisait comme un jeté négligé de mikado.*»

« *A mesure que les années passaient, chaque planche pendit un peu plus aux ferrures, se détacha et finit par tomber dans l'herbe où elle gisait comme un jeté négligé de mikado.*»

L'IMP, dans cet exemple, est vu comme narratif et non comme itératif.

*Passer* étant un accomplissement, il accepte l'IMP inaccompli sans conflit ni glissement de sens. L'énumération des événements coordonnés par *et* et leur succession

évidente (données pragmatiques) fait que la valeur d'inaccompli est attribuée à la série de ces événements et non à chacun d'entre eux. La série des événements est coréférentielle à *passer* qui trouve l'antécédent de son intervalle de référence dans l'intervalle circonstanciel de la proposition circonstancielle indirecte : *à mesure que les années passaient*.

L'exemple (5.3) constitue le seul énoncé avec un IMP narratif dans le corpus extrait de la pièce de théâtre.

(5.3) *La bête se cachait, nous surprénions son regard, tout à coup, dans les yeux intimes de nos prochains ; alors nous frappions : légitime défense préventive. (S3 Sartre, 1960 : 374)*

*Se cacher* et *frapper* sont des activités, *surprendre* est un accomplissement. Le premier procès de l'énoncé n'est pas un IMP narratif mais les deux derniers sont successifs et constituent deux IMP narratifs. L'adverbe *tout à coup* est un indice contre la valeur itérative.

Le GN sujet *La bête* dans (5.3) désigne ici l'homme que Frantz accuse des malheurs de son siècle. L'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP *se cacher* est pragmatique et peut être déduit du contexte comme suit : « **Avant la guerre**, *la bête se cachait...* ».

Dans les exemples (5.1), (5.2) et (5.3), les énoncés sont construits avec des IMP narratifs qui introduisent une série de procès à l'IMP. Dans les exemples (5.4) et (5.5) suivants, l'IMP narratif est le seul procès (de la série) au mode personnel et figure dans des séries de procès au mode infinitif (non personnel).

(5.4) *A l'étroit dans la minuscule cellule de moniale aux murs et au mobilier blancs, mais le plus loin possible du lit installé face à la fenêtre où le vent **malmenait** les peupliers, on n'osait s'approcher de peur de **bousculer** les perfusions, de **s'emmêler** dans les tuyaux en se penchant au-dessus de cette petite forme livide aux maigres bras diaphanes, si fins, qu'on **comprendait** que notre tante avait choisi, plutôt que de mourir, de s'effacer doucement. (R19 Rouaud, 1990 : 126)*

Après une suite d'actions décrites au PRES marquée par un unique PS, un nouveau paragraphe commence avec *oser* qui ne peut être simultanément au procès *malmenier les peupliers*. On a affaire à un narratif. Le type de procès [état] est précédé d'un [activité] et suivi d'un [accomplissement]. *Comprendre* est simultanément à *oser*, l'antécédent de l'intervalle de référence du premier est l'intervalle de référence du second. Grâce aux précisions spatiales, le lecteur peut déduire la référence temporelle qui peut être paraphrasée par : « pendant notre visite de la tante à l'hôpital ».

Le procès *malmenier les peupliers* est un IMP descriptif appartenant à une proposition relative incluse dans un long circonstanciel spatial dans lequel le locuteur décrit la chambre.

Ce procès ne peut avoir comme antécédent ni l'intervalle de référence de *oser* ni celui de *comprendre*. Son antécédent n'est pas précisé dans le texte : est-ce toute la journée, l'après-midi, toute la semaine, le mois ou la saison ? Dans cet énoncé, l'opposition entre arrière-plan et premier plan proposée Weinrich (1973) est perceptible mais les deux plans sont mis en valeur par des procès à l'IMP alors que cette opposition est la base de l'explication de la différence entre IMP et PS dans son modèle.

Dans l'exemple (5.4), l'IMP *osait* n'appartient donc pas à une série de procès simultanés mais est un IMP narratif précédé et suivi de deux IMP sans aucun conflit. De plus, le sujet de l'IMP narratif est différent de celui du procès à l'IMP le précédant. Some (1998), dans son corpus de romans burkinabè trouve les mêmes caractéristiques à l'IMP narratif :

D'une manière générale, dans ces romans burkinabè, les IMP narratifs ne se présentent que très rarement sous forme de série de plusieurs procès. De plus, très souvent le sujet grammatical du procès de l'IMP narratif n'est pas celui des autres procès antécédents ou postérieurs. Aussi, semble-t-il difficile dans ces conditions d'appliquer à ces IMP narratifs, le principe du « déplacement de l'aspect inaccompli sur la série de procès » mis en relief par Gosselin. [...] En revanche, la non perceptibilité des bornes (plus particulièrement de la borne initiale) du procès est toujours effective dans les différentes occurrences d'IMP narratif relevés dans les romans burkinabè. (Some, 1998 : 524-525)

Ainsi, cette non-appartenance de l'IMP narratif à une série de procès à l'IMP est mise en valeur aussi dans le roman français du corpus, avec une constante : la présence d'une série de procès à l'infinitif :

(5.5) *On n'osait pas - pas envie de mettre les doigts dans ses bronches blessées par la fumée du poêle, pas envie de croire à cette revenante.* (R23 Rouaud, 1990 : 112)

A la demande de la mère d'embrasser la tante, les enfants n'ont pas osé. C'est un fait qui s'est produit une seule fois. Le procès à l'IMP *disait* dans l'énoncé : « *"Embrassez votre tante " nous disait maman.* » qui précède celui-là n'est pas simultané à *osait*. Ce sont des IMP narratifs.

L'antécédent de l'intervalle de référence de cet IMP narratif n'est pas explicite. Il peut être déduit par : « Quand la tante est revenue de l'hôpital ». L'énoncé pourra être reformulé par : « *Maman nous dit de l'embrasser mais on n'osa pas* ».

Choisir entre la valeur narrative ou itérative de l'IMP dans cet énoncé est une opération complexe : le narrateur n'explique pas la situation d'une manière claire. Il compare sa tante à une ressuscitée et quand la maman leur demande de l'embrasser, ils n'osaient pas...les deux procès *dire* et *oser* ne sont pas simultanés : le lecteur ne sait pas si *ne pas oser embrasser la tante* a eu lieu une seule fois quand la tante est arrivée à la maison ou à chaque

fois qu'ils se trouvaient dans sa chambre. C'est dans le paragraphe suivant, presque une page après, que le lecteur découvre que cet événement a eu lieu une seule fois, quand la tante est rentrée de l'hôpital.

Dans les exemples (5.1) à (5.5), la succession est exprimée par un connecteur : (1) conjonction de coordination *et* ((5.1) et (5.2)) ; (2) adverbe dit de liaison comme dans (5.3) (Riegel *et al*, 1994) (cf. Abdel Nour, 2004 : 10,11) ; (3) la juxtaposition des procès comme dans (5.4) et (5.5).

L'interprétation itérative est mise de côté grâce à des adverbes comme *tout à coup* (5.3) et *un peu plus* (5.2) qui marquent le procès comme unique. C'est surtout le contexte qui précise une telle prise de position comme dans (5.1) : la mise en abîme et le DD des personnages du roman inventé.

### 1.1.2. IMP itératif ou IMP narratif

Dans ce qui suit, est analysé un ensemble d'énoncés à l'IMP où la lecture itérative est indéterminée parce que non précisée d'une manière explicite dans le contexte. L'IMP itératif cède la place à l'IMP narratif, les deux glissements de sens étant possibles pour la résolution du conflit IV.

(5.6) *J'essayai de me faire une raison. " Je ne suis pas comme les autres, je m'y résigne " m'affirmais-je ; mais je ne me résignais pas. (Bl De Beauvoir, 1958 : 258)*

(5.6a) *Je m'affirmai que je n'étais pas comme les autres et que je m'y résignais...*

(5.6b) *Souvent, j'essayai de me faire raison et/ alors je m'affirmais : « je ne suis pas comme les autres, je m'y résigne » ; mais je ne me résignais pas.*

Dans cet exemple, deux interprétations de l'IMP sont possibles :

- 1) Le procès *affirmer* est un achèvement, il est ponctuel, intrinsèquement borné et ne présente aucun changement. De plus, il n'est pas simultané avec le procès *essayer* au PS. Le verbe en incise introduisant un DD est un IMP narratif utilisé au lieu du PS pour « tenir le lecteur en haleine (l'aspect inaccompli servant à indiquer que la série de changements n'est pas terminée) » (Gosselin, 1996 : 201).

Il serait possible de considérer que la valeur inaccomplie de l'IMP porte sur les procès du DD, qui intégrés à la narration dans un DI portent la valeur de l'inaccompli, comme dans (5.6a).

- 2) Cependant, l'énoncé du DD pourrait évoquer une réflexion qui a été émise à plusieurs reprises durant cet automne quand « au Luxembourg [...] à travers les brouillards de l'automne l'avenir [...] effraya [Beauvoir] », comme dans (5.6b).

L'IMP ne situe pas le procès *affirmer* comme simultané par rapport au verbe *essayer* conjugué au PS. Le procès *se résigner* est simultané par rapport au procès au PS, les trois événements se situent avant [01,02] dans une diégétisation autonome non liée à l'énonciation où Simone de Beauvoir raconte ses souvenirs de jeunesse avec ses amis : Zaza, Jacques et Pradelle.

Le même phénomène est présent dans les énoncés (5.7) et (5.8) :

(5.7) Elle **disait** qu'elle **s'occupait** de tout, qu'en ce qui **concernait** les obsèques elle **s'arrangeait** avec monsieur le curé pour le choix des textes, de la musique, des fleurs, et avec Julien pour le cimetière. (R26 Rouaud, 1990 : 102)

*Dire* est un achèvement, *s'occuper* et *s'arranger* sont des activités, *concerner* est un état. Les trois verbes qui appartiennent aux DI sont simultanés au procès introducteur de discours rapporté. Ce dernier est un achèvement.

L'intervalle de référence de *disait* a comme antécédent les indicateurs suivants « et puis, sur une impulsion ». Après la mort du père du narrateur, la tante était sous un état de choc : « les cinq jours qui séparèrent la mort de papa du Nouvel An, elle passa dans une sorte de transe entrecoupée de phases d'un total abattement...Et, puis, sur une impulsion [...] ». Mais ensuite, elle a voulu prendre les choses en main. Ce n'est pas facile de déterminer si *disait* a une valeur itérative ou si c'est un narratif. Tous les procès à l'IMP qui suivent le procès au PS *passa* lui sont simultanés mais l'on ne peut pas affirmer que *disait* l'est.

(5.8) " Une femme ne peut pas espérer passer l'agrégation à moins de cinq ou six échecs " me **disait** Mademoiselle Roulin qui en **comptait** déjà deux. (B49 De Beauvoir, 1958 : 295)

Dans l'exemple (5.7) *disait* est suivi et précédé d'énoncés à l'IMP exprimant l'habitude (itération). Certes *disait* n'est pas simultané à ces procès-là mais l'on peut considérer que le DD a été répété plus d'une fois par Mlle Roulin. La valeur itérative n'est pas à rejeter mais nous paraît peu acceptable. L'IMP est alors narratif.

En conclusion, dans ces exemples, le procès à l'IMP est en succession chronologique avec un ou plusieurs procès qui le suivent ou le précèdent. Les données pragmatiques qui permettraient de trancher en faveur de la valeur narrative ou itérative constituent toutes deux

la possible résolution du conflit sont floues. Dans ce cas aussi, les données pragmatico-référentielles jouent un rôle important dans l'analyse de l'IMP à effets de sens dérivés.

### 1.1.3. IMP narratif et [achèvement]

Selon la SDT, la différence entre IMP narratif et IMP de rupture tient à ce que celui-ci est présent seulement quand le procès est ponctuel. On trouve, dans le corpus, des achèvements dont la résolution de conflit avec l'IMP n'est pas un glissement de sens « de rupture » mais une non-simultanéité entre les procès.

Le procès ponctuel entre en conflit avec la valeur d'inaccompli de l'IMP quand celui-là n'appartient pas à une série de procès non simultanés. La succession des procès (données pragmatiques) contraint l'IMP à l'expression « narrative » quel que soit le type de procès, ponctuel [achèvement] ou non [activité, état, accomplissement]. Dans le corpus, l'IMP narratif s'associe à tous les types de procès, on le trouve onze fois avec le type [achèvement].

(5.9) *A la sortie de mes cours, Stépha m'invitait à déjeuner au knam ; nous mangions en musique de la cuisine polonaise et elle me demandait conseil : devait-elle épouser Fernando? Je répondais oui ; jamais je n'avais vu entre un homme et une femme une entente aussi entière : ils répondaient exactement à mon idéal du couple. (B6 De Beauvoir, 1958 : 298)*

Dans l'exemple (5.9), l'effet de surprise créé à partir du dialogue rapporté est la conséquence d'une succession de quatre IMP narratifs (*invitait, mangions, demandait et répondais*) : cet énoncé présente une série de prédicats à l'IMP qui ne peut pas exprimer un ensemble de procès simultanés. Puisque l'itération s'avère impossible pour des raisons pragmatico-référentielles, la valeur d'inaccompli se trouve reportée sur l'ensemble de la série de procès, ce qui crée l'effet de lenteur et d'attente.

Quant aux verbes *devoir* et *répondre* (3PI), ici dans le sens d'*être conforme à*, ce sont tous les deux des états qui appartiennent à un DIL. Ils ne sont pas compatibles avec « être en train de » et ils ne présentent aucun changement ou série de changements. *Devait* exprime une modalité déontique, il remplace un PRES au DD. La question au DD de Stépha était : « *Dois-je épouser Fernando ?* », l'antécédent de son intervalle de référence serait [01,02] de l'énonciateur, soit « Stépha », la ligne de temps de l'énonciateur se situant avant le [01,02] du locuteur narrateur (cf. chapitre 7, §2.8).

*Répondaient* est un IMP inaccompli dont l'intervalle de référence renvoie à toute la période pendant laquelle Simone de Beauvoir a connu le couple Fernando-Stépha. Pas de

circonstanciel, ni de procès au PS qui peuvent constituer des antécédents pour l'intervalle de référence de ce verbe à l'IMP. Ce sont plutôt les connaissances pragmatiques du monde, le mot « couple » qui précise la période référentielle temporelle, celle de la durée de la vie du couple avant le mariage.

(5.10) *Mathilde se penchait déjà, ramassait une pierre qu'elle tendait à son fils, mais Rémi, méticuleux à son habitude, en horloger adepte de la belle ouvrage, eut un mouvement de recul, et l'envoya chercher un diamant dans le tiroir supérieur gauche de l'établi. (R41 Rouaud, 1990 :107)*

« La porte refusa de s'ouvrir. Il restait à briser une vitre à la hauteur de la poignée de la crémone » est l'énoncé précédent.

Il y a trois IMP narratifs : *se pencher* est un achèvement, *ramasser une pierre* et *tendre une pierre* deux accomplissements. Les trois procès à l'IMP ne sont pas simultanés, ils se succèdent. Ils renvoient aux gestes accomplis par la tante Mathilde pour sauver sa sœur, la tante Marie.

En conclusion, dans le corpus, l'IMP narratif est utilisé avec tous les types de procès y compris les procès ponctuels, lesquels, quand ils ne sont pas narratifs, créent un effet « de rupture », quand ils entrent en conflit avec la valeur aspectuelle de l'IMP. Il apparaît, d'après ce qui précède, que les données pragmatico-référentielles (succession *versus* simultanéité) sont plus puissantes pour la précision du type de conflit que les données sémantiques comme les types de procès et la valeur aspectuelle.

## 1.2. Le procès ponctuel à l'IMP

Après avoir vu que l'IMP peut être utilisé avec un procès ponctuel de type [achèvement] et constituer un IMP narratif, on traitera des différents modes de résolution du conflit I quand la valeur aspectuelle de l'IMP ne s'accorde pas avec le type du procès.

### 1.2.1. L'IMP de rupture

Dans le corpus, l'IMP de rupture caractérise quatre procès seulement : un dans le récit de voyage et trois dans les mémoires. Ils constituent à peu près 1% des emplois. La valeur « de rupture » est un des cinq modes de résolution de conflit imposés par le conflit I : dans le corpus, deux emplois de l'IMP avec un procès ponctuel sont des IMP de rupture et deux autres peuvent l'être : la variation des types de résolution de ce conflit et la non-précision du contexte provoquent une hésitation entre deux interprétations possibles.

(5.11) *Je relus dix fois les premiers mots : « est-ce que ça te regarde ? » Ils signifiaient clairement que Jacques tenait à moi plus qu'il ne me l'avait jamais manifesté ; mais une autre évidence s'imposait : il ne m'aimait pas ; sinon il n'eût pas sombré dans un tel marasme. (B63 De Beauvoir, 1958 : 211)*

L'activité *tenir* et l'état *aimer* sont simultanés et ont un même antécédent pour leurs intervalles de référence respectifs. Cet antécédent s'étend de la période exprimée par le procès au PQP *avait manifesté* jusqu'à la période où la narratrice lit la lettre de *Jacques*. L'antécédent de l'intervalle de référence de *signifiait* est l'intervalle de référence du procès au PS *relus*.

Ces procès à l'IMP ne sont pas tous simultanés : le premier est simultanément à un procès au PS, le deuxième et le quatrième sont co-référents et leur intervalle de référence a comme antécédent une période de temps précisée ci-dessus. Reste un procès ponctuel *s'imposait* qui introduit une explication. L'IMP de rupture fait porter la valeur inaccomplie sur la série de changements constituée par l'explication donnée par le narrateur, une sorte d'argumentation présente dans la narration.

(5.12) *Stépha revint de Lourdes ; elle rapportait pour les petits une grosse boîte de berlingots : « c'est très gentil, mademoiselle, lui dit Madame Mabille d'un air glacé, mais vous auriez pu vous épargner cette dépense : les enfants n'ont pas besoin de vos bonbons. » (B28 De Beauvoir, 1958 : 278)*

*Rapporter* est un achèvement, un type de procès qui n'est pas compatible avec l'aspect inaccompli de l'IMP. C'est un IMP de rupture qu'on ne rencontre, selon la SDT, que « dans la littérature » (1996 : 200). La narration est interrompue après ce procès pour laisser place à un discours rapporté. Le fait de *rapporter une boîte de berlingots* n'est pas l'événement à raconter en soi mais ce qui adviendra après et que la narratrice ne dévoilera pas dans la narration : La réaction de *Madame Mabille* à l'encontre de la démarche de *Stépha*. Le procès est ponctuel, l'aspect inaccompli porte sur la série de changements qui suit et qui est formée des verbes au présent : *être* et *avoir* et du verbe introducteur *dire* au PS.

(5.13) *Soir splendide, comme tous ces derniers soirs. Le soleil encore assez haut au-dessus de l'horizon " fait la mandarine " comme disait Morel. Il perd à la fois chaleur et rayonnement ; c'est une masse rouge orangé que l'œil contemple sans éblouissement. (G29 Gide, 1927 : 802)*

*Disait* est un achèvement, c'est un procès ponctuel. *Faire la mandarine* est une expression rapportée qui aurait été répétée par *Morel* « tous ces derniers soirs » mais on n'en est pas sûr et rien dans le cotexte ne le précise. L'interprétation itérative est donc possible mais incertaine. Nous pouvons considérer que *Morel* a dit que le soleil *fait la mandarine* une

seule fois, avec un IMP de rupture. Les deux valeurs données à l'IMP sont deux glissements de sens du même conflit entre un procès ponctuel et la valeur aspectuelle de l'IMP. On est en présence d'un énoncé à double interprétation possible comme dans le cas des exemples (5.6) à (5.8) où l'IMP peut être narratif ou itératif.

(5.14) *Au sortir de la bibliothèque, il me **disait** gaiement : " comme vous marchez vite ! J'adore ça : on dirait qu'on va quelque part ! » « Votre drôle de voix rauque », me **dit-il** un autre jour, « elle est très bien d'ailleurs, votre voix, mais elle est rauque. Elle nous divertit beaucoup Sartre et moi. » (B31 De Beauvoir, 1958 : 322)*

*Dire* est un achèvement et, sous l'effet de la valeur inaccomplie de l'IMP, il devient itératif : le paragraphe précédant celui où se trouve cet énoncé commence par la phrase suivante : *Pendant les trois semaines qui précéderent l'agrégation, il vint chaque jour à la bibliothèque* (De Beauvoir, 1958 : 321). Le fait de *sortir de la bibliothèque* est habituel. L'interprétation itérative est la plus probable mais *disait*, verbe introducteur de DD est suivi dans la narration par un autre, *dit*, au PS. Les différents DD seraient-ils répétés plusieurs fois par l'ami de Simone de Beauvoir ou seraient-ils énoncés une fois au cours des multiples discussions qui ont eu lieu après la sortie de la bibliothèque ? L'IMP de rupture est possible puisque le premier DD rapporterait un discours unique (non réitéré) prononcé un jour autre qu'*un autre jour* où le deuxième DD est énoncé.

D'autres glissements de sens sont possibles comme le déplacement vers l'état préparatoire ou l'état résultant du procès à l'IMP et l'itération. La dilatation (avec ou sans interruption) n'est pas présente dans le corpus. C'est la dilatation qualitative à valeur appositive, mode de résolution du conflit II qui est attestée une fois (cf. exemple (4.15) chapitre 4).

### **1.2.2. IMP en état préparatoire**

Deux cas de déplacement vers l'état préparatoire du procès sont présents dans le corpus : le premier dans les mémoires, l'autre dans le roman et tous deux résolvent le conflit imposé par la valeur ponctuelle du procès et la valeur aspectuelle de l'IMP. Dans ce cas aussi, l'hésitation entre deux modes de résolution du conflit I s'est révélée un fait réel montrant l'influence du contexte sur l'analyse des effets de sens dérivés.

(5.15) *Dans cet avenir, dont je **commençais** à sentir l'imminence, l'essentiel **demeurait** la littérature. (B5 De Beauvoir, 1958 : 319)*

*Commencer à* est un achèvement qui donne au procès *sentir* sa valeur d'incidence. Le conflit entre le type de procès et l'IMP inaccompli trouve sa résolution dans le déplacement vers l'état préparatoire (non ponctuel) du procès.

(5.16) *Les religieuses, d'ordinaire si énergiques avec les malades, entraient sur la pointe des pieds pour ne pas troubler le sommeil de la bienheureuse. (R9 Rouaud, 1990 : 126)*

*Entrer* est un achèvement. Sous l'influence de l'IMP, il a subi un glissement de sens. Le choix du mode de résolution du conflit est une activité complexe puisque le syntagme prépositionnel « sur la pointe des pieds » complète le sens du procès *entrer* dans cette phrase pour lui donner les caractéristiques d'une activité avec une série de changement. On est alors tenté par le choix de la dilatation comme mode de résolution du conflit.

Cependant, le sujet au pluriel peut imposer une lecture itérative du procès. Mais on considère que l'énoncé peut être compris de la manière suivante : *Chaque religieuse entrait sur la pointe des pieds pour ne pas troubler le sommeil de la bienheureuse*. L'itération peut constituer une lecture possible mais pas obligatoire surtout que le locuteur décrit une situation unique (non répétitive) où il a visité sa tante malade.

Le type de conflit le mieux adapté dans ce cas serait le déplacement vers l'état préparatoire non ponctuel du procès. L'énoncé peut être reformulé de la manière suivante : *chaque religieuse qui s'apprêtait à entrer dans la chambre de la tante, le faisait sur la pointe des pieds*.

Aucun circonstanciel ou adverbe temporel ne joue le rôle d'antécédent référentiel de cet IMP. La référence est déduite par le lecteur : c'est la période de l'agonie de la tante, plus précisément quand le narrateur (intradiégétique) et sa famille lui rendaient visite dans sa chambre d'hôpital. Le paragraphe présente une suite de procès à l'IMP qui sont simultanés. Le contraste est apparent au niveau aspectuel entre ceux-ci et les verbes au PS (aoristique) qui concluent le paragraphe.

Il n'est pas toujours évident, dans un texte littéraire, de choisir le type de résolution de conflit. On a montré que non seulement deux modes de résolution du conflit sont possibles dans l'exemple (5.16) mais trois. Cette hésitation dans le choix du mode de résolution du conflit concerne tous les types de conflits, on l'a vu supra avec le conflit IV entre IMP narratif et itératif.

### 1.2.3. IMP en état résultant

On relève sept cas d'IMP qui déplace le procès vers l'état résultant : quatre dans le roman, deux dans les mémoires et un dans la pièce de théâtre. Quatre sont des achèvements, deux des états et un seul une activité. Avec les achèvements, le conflit est dû au type de procès ; avec les états et les activités, c'est la non simultanété du procès P à l'IMP avec un autre P' dont l'intervalle de référence doit servir comme antécédent à celui de P qui crée le conflit. Ce dernier cas de figure ne sera pas traité ici car il ne s'agit pas de procès ponctuel mais de données pragmatiques réfutant le principe de dépendance contextuelle de l'intervalle de référence.

Dans les énoncés (5.17) à (5.20), le premier (5.17) présente un cas plutôt "évident" de déplacement vers l'état résultant, (5.18) et (5.19) marquent une hésitation entre ce mode de résolution du conflit et un autre et le dernier (5.20) est un cas particulier qui met en évidence l'importance des données pragmatico-référentielles.

(5.17) *Quand les abeilles **bourdonnaient**, quand les volets verts **s'ouvraient** dans l'odeur ensoleillée des glycines, déjà je **partageais** avec cette journée, qui pour les autres **commençait** à peine, un long passé secret. (B55 De Beauvoir, 1958 : 80)*

*Commencer* est un achèvement. C'est un procès ponctuel. Etant intrinsèquement borné, il est incompatible avec l'aspect inaccompli de l'IMP. Le mode de résolution du conflit se trouve dans le déplacement vers l'état résultant non ponctuel du procès. Son sujet *qui* (équivalent à *une journée*) exprime l'aboutissement de la nuit.

(5.18) *Avec des gestes d'une précision méthodique, cet origami élémentaire **remplissait** la cuisine minuscule où elle **officiait** face au mur d'une atmosphère recueillie, comme si le temps **s'accordait** une pause tandis que les bulletins roses, verts, jaunes ou bleus selon les semaines **s'empilaient** sur la toile cirée par paquets de dix - au-delà, les piles **s'effondraient**. (R7 Rouaud, 1990 : 74)*

*Remplir la cuisine* et *s'accorder une pause* sont deux accomplissements, *officier* et *s'empiler* sont deux activités, *s'effondrer* est un achèvement.

Les trois premiers procès à l'IMP sont simultanés : le premier P est une itération 2, succédant à d'autres procès à l'IMP et constituant une série réitérée. Les deux procès qui suivent trouvent l'antécédent de leur intervalle de référence dans l'intervalle de référence de P dont ils sont simultanés. Puisque P est itératif et que son intervalle de référence est réitéré à chaque occurrence du procès, les deux procès *officier* et *s'accorder une pause* sont itératifs. Ce n'est pas l'IMP qui précise la valeur répétitive de ces procès; ce sont plutôt les expressions du paragraphe précédent : « le jeudi, jour de repos des enfants ». L'article défini suivi de la

précision informative permet aux lecteurs de déduire la valeur répétitive de ces actions « tous les jeudis ». Une suite d'IMP itératifs (itération<sup>2</sup>) sont utilisés par le narrateur qui renvoient à une période où « le jeudi » la tante prépare les bulletins paroissiaux. De plus, l'expression « selon les semaines » est une preuve directe et cotextuelle de la valeur itérative. *S'empiler* suit *remplir la cuisine* et la valeur itérative est due à une résolution de conflit.

Cependant, *s'effondrer* n'est pas itératif, c'est un contrefactuel qui peut aussi constituer un IMP de rupture. Le lecteur ne sait pas si le procès a effectivement eu lieu ou non. Si l'IMP *s'effondraient* a eu lieu, le conflit entre le procès ponctuel et la valeur inaccompli de l'IMP se résout par le déplacement du procès vers l'état résultant (non ponctuel) du procès et il ne s'agirait pas, comme dans l'exemple « un instant de plus, le train déraillait », d'un contrefactuel ou d'un IMP de rupture mais d'un état résultant.

(5.19) *Ce handicap donnait à mes réussites un éclat plus rare qu'à celles des étudiants mâles : il me suffisait de les égaler pour me sentir exceptionnelle ; en fait, je n'en avais rencontré aucun qui m'eût étonnée ; l'avenir m'était ouvert aussi largement qu'à eux : ils ne détenaient aucun avantage.* (B62 De Beauvoir, 1958 : 295)

*Donner un éclat* est un achèvement. Le pluriel du circonstanciel « à mes réussites » exprime une action répétitive ce qui conforte l'hypothèse que l'achèvement, intrinsèquement borné et sans changement, sous l'effet de l'IMP, acquiert une valeur itérative. Cependant, si l'on substitue le SN au pluriel par un SN au singulier, la phrase reste acceptable sans l'interprétation itérative : « *Ce handicap donnait à ma réussite un éclat plus rare qu'à celle des étudiants mâles* ». Dans ce cas, le procès ponctuel entre en conflit avec la valeur inaccomplie de l'IMP pour exprimer le déplacement vers l'état résultant non ponctuel du procès.

*Suffire, être et détenir* sont des états qui ne présentent aucun glissement de sens. Les procès ne se succèdent pas et l'antécédent de leurs intervalles de référence est implicite et peut être résumé par : « pendant cette période », ils sont simultanés.

(5.20) *Il hésita pour la forme, ne voulait pas déranger davantage, mais après tout ne disait pas non.* (R21 Rouaud, 1990 : 87)

*Vouloir* est un état qui ne présente aucun glissement de sens. L'antécédent de son intervalle de référence est l'intervalle de référence du procès au PS *hésita*. Normalement, Julien n'hésite pas quand la maman du narrateur lui propose un verre de vin. Mais dans ces circonstances, après la mort de la grand-mère, il a voulu prendre un verre en simulant une hésitation. Les verbes à l'IMP relèvent du DIL : « *Je ne veux pas déranger davantage, mais après tout je ne dis pas non* ».

Tous les procès à l'IMP ont comme référence temporelle la subordonnée « quand Julien apporta le dentier en or d'Aline et les deux alliances ».

Dans cet énoncé, le contraste entre l'IMP et le PS est d'ordre stylistique. Les deux verbes sont à l'IMP pour marquer le DIL. Si on essaie de substituer le PS à l'IMP, le sens ne change pas mais avec le PS, la narration est mise en valeur. Les deux IMP ne sont pas simultanés. *Dire* est un achèvement qui ne coïncide pas avec *hésiter* dont l'intervalle de référence doit constituer l'antécédent de l'intervalle de référence. Le conflit se résout par un déplacement vers la situation résultante de celle qu'exprime le procès au PS. Dans ce cas, ce n'est pas le type de procès qui entre en conflit avec la valeur aspectuelle de l'IMP mais c'est le non respect du principe de la dépendance contextuelle de l'intervalle de référence qui prévaut, même si le type de procès constitue un problème pour l'emploi de l'IMP (Conflit V). Encore une fois, les données pragmatiques s'avèrent les plus efficaces pour la précision du type du conflit et du glissement de sens pris en considération.

## 2. Conflit V : structure actancielle et données pragmatiques

Le conflit V a lieu quand un intervalle antécédent (intervalle de référence d'un procès P') est obligatoirement l'antécédent de l'intervalle de référence du procès à l'IMP (P) sauf que les deux procès ne peuvent pas être simultanés « pour des raisons liées à la structure actancielle [de P] ou d'ordre pragmatico-référentielle » (Gosselin, 1996 : 202). Nous proposons dans ce qui va suivre de préciser la nature de la structure actancielle et des données pragmatiques des énoncés du corpus où ce conflit est présent.

Considérons les deux énoncés (5.21) et (5.22) suivants :

(5.21) *Cette année-là, Robert courtisait une jeune beauté d'environ vingt-cinq ans, qui passait ses vacances dans le bourg voisin avec l'évidente intention de se faire épouser ; presque chaque jour Yvonne venait à la Grillère ; elle exhibait une garde-robe bigarrée, des cheveux opulents, un sourire si immuable que je n'ai jamais pu décider si elle était sourde ou idiote. (B36 De Beauvoir, 1958 : 164)*

(5.21a) *Cette année-là, Robert courtisait une jeune beauté d'environ vingt-cinq ans, qui passait ses vacances dans le bourg voisin avec l'évidente intention de se faire épouser ; presque chaque jour Yvonne venait à la Grillère ; elle exhibait une garde-robe bigarrée, des cheveux opulents, un sourire si immuable que je n'ai jamais pu décider si elle \*a été sourde ou idiote.*

(5.21b) *Cette année-là, Robert courtisait une jeune beauté d'environ vingt-cinq ans, qui passait ses vacances dans le bourg voisin avec l'évidente intention de se faire épouser ; presque chaque jour Yvonne venait à la Grillère ; elle exhibait une garde-robe bigarrée, des*

*cheveux opulents, un sourire si immuable que je n'ai jamais pu décider si elle fut sourde ou idiote.*

(5.21c) *Cette année-là, Robert courtisait une jeune beauté d'environ vingt-cinq ans, qui passait ses vacances dans le bourg voisin avec l'évidente intention de se faire épouser ; presque chaque jour Yvonne venait à la Grillère ; elle exhibait une garde-robe bigarrée, des cheveux opulents, un sourire si immuable que je n'ai jamais pu décider si elle était sourde ou idiote \*pendant toute sa vie / \*depuis son enfance.*

(5.22) *J'aurais détesté que la partie qui était en train de se jouer ici-bas eût déjà son dénouement dans l'éternité. BEAUVOIR.S DE / MEMOIRES JEUNE FILLE RANGEE / 1958/page 270)*

(a) *\*J'aurai détesté que la partie qui a été entrain de se jouer ici bas eût déjà son dénouement dans l'éternité.*

(b) *\*J'aurais détesté que la partie qui fut en train de se jouer ici-bas eût déjà son dénouement dans l'éternité.*

(c) *J'aurais détesté que la partie qui était en train de se jouer ici-bas \*pendant toute la vie / \*depuis le début des temps eût déjà son dénouement dans l'éternité.*

En (5.21) et (5.22), les procès sont extrinsèquement bornés. Ce sont des états (le verbe *être* dans les deux cas). L'IMP y est employé dans la subordonnée complément du verbe (interrogative en (5.21) et relative enchâssée dans une complétive en (5.22)). Dans les deux cas, le verbe introducteur de la subordonnée est un temps relatif exprimant l'antériorité (PC pour (5.21)) et la postériorité (le CONDPA pour (5.22)) en sorte que le PC ne saurait remplacer l'IMP (5.21a) et (5.22a).

Dans les deux exemples, le PS ne peut se substituer à l'IMP car celui-là n'est pas admis dans une subordonnée régie par la concordance des temps avec la principale sauf intercession d'un circonstanciel localisateur, ce qui n'est pas le cas dans ces deux énoncés.

Cependant, on trouve dans *FRANTEXT* un exemple où le PS est utilisé dans une complétive :

(5.23) *Je ne sais plus comment ni pourquoi il fut introduit dans notre groupe, je sais qu'il revint souvent. (ROZE.P / LE CHASSEUR ZERO / 1996/page 102)*

Cet emploi est très rare et le PS n'est pas d'emploi courant dans une complétive ou une relative enchâssée dans une complétive, surtout qu'il ne peut remplacer l'IMP en (5.22) parce que « *être en train de* » se présente sous l'aspect inaccompli et est incompatible avec l'aoristique. En outre, le PS entre en conflit avec l'adverbe spatio-temporel « *ici-bas* » qui, dans ce contexte, ne présente aucune borne, « *ici-bas* » désigne « la vie » en général, celle de tous les êtres vivants sans aucune précision.

Normalement, dans ces deux exemples, l'IMP trouve l'antécédent de son intervalle de référence dans l'intervalle de référence de la principale : « Un intervalle de référence non saturé dans la subordonnée est nécessairement lié par l'intervalle de référence (le plus saillant) de la principale, même si ce dernier n'est pas lui-même saturé » (Gosselin, 1996 : 232).

Or en (5.21), les données pragmatico-référentielles renvoient à la période qui s'étend de la date de la naissance de « la fille » jusqu'au moment de la narration. D'ailleurs, l'adverbe « *jamais* », forme négative de « *toujours* », englobe l'existence de la narratrice au-delà du moment de la narration.

Ne peut-on pas considérer dans ce cas que l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP est saturé par les données pragmatiques et ne se limite pas à l'intervalle de référence de la principale. D'ailleurs le PRES peut être substitué à l'IMP sans grande difficulté. Ne pourrait-on pas parler dans ce cas d'un *IMP textuel* (Weinrich) ? Un IMP qui n'exprime pas le temps mais qui sert à caractériser le type de discours : commentaire ou récit ?

Même si la théorie de Weinrich trouve son fort dans des exemples où l'IMP n'exprime pas seulement le passé, nous rejoignons Gosselin pour affirmer que l'IMP a besoin d'un intervalle de référence qui joue le rôle d'antécédent référentiel. Dans (5.21) et (5.22),

[Le] procès à l'IMP ne peut être tenu pour simultané (pour des raisons liées à la structure actancielle ou d'ordre pragmatico-référentiel) avec un autre procès P' dont l'intervalle de référence doit cependant servir d'antécédent à celui de P [...]. Le conflit est résolu par l'itération avec passage éventuel à la valeur d'habitude ou de propriété. (Gosselin, 1996 : 202)

c'est la propriété qui est mise en valeur. Les données pragmatiques renvoient à la période associée à l'existence de l'entité dénotée par le sujet de la phrase « elle » dans (5.21) = {la fille} et « la partie » dans (5.22), (la vie sur terre par opposition à la vie « après la mort »). *Etait en train de se jouer* réfère à la période de temps désignant « la partie » d'une vie, celle de la vie terrestre par opposition à celle « éternelle ». De même, *était sourde ou idiote* est un état qui réfère à toute l'existence de la jeune fille en-deçà de sa rencontre avec S. de Beauvoir et au-delà du moment de rédaction des mémoires. Le type de procès, un état nécessaire dans (5.21) donc sans bornage et un état contingent dans (5.22)), avec des bornes extrinsèques (leur existence n'est pas marquée par le procès, mais elle est fixée soit de façon approximative et implicite à partir de connaissances d'univers, soit explicitement par des circonstanciels) ne présente aucune série de changements. Cet [état] est rendu semi-nécessaire à cause du sens du mot « partie ». D'ailleurs les deux IMP n'admettent pas [depuis + durée] ni [pendant + durée] (cf. ((5.21c) et (5.22c)).

L'exemple (5.24) témoigne que l'IMP dans une complétive ne trouve pas obligatoirement son antécédent dans la principale.

(5.24) *Je voudrais bien savoir ce qu'étaient ces oiseaux que j'ai poursuivis quelque temps, sous les branches. (G13 Gide, 1927 : 847)*

L'antécédent de l'intervalle de référence du procès P à l'IMP n'est pas l'intervalle de référence du procès au COND mais celui du procès P' au PC aoristique dont les bornes coïncident avec celles de l'intervalle de référence du circonstanciel intégré « quelque temps ». Or P et P' ne peuvent pas être simultanés. Les informations pragmatiques données par le sujet *oiseaux* (structure actancielle de P) servent à délimiter les bornes du procès *être* à l'IMP. Le même cas de figure est présent dans l'exemple (5.25) suivant :

(5.25) *(j'ai dit qu'elles étaient si hautes qu'un homme à cheval ne les eût pu dominer ; on circulait au travers d'elles comme un chat dans un champ d'avoine). (G18 Gide, 1927 : 792)*

Le procès est un état qui ne peut être simultané au procès au PC dont l'intervalle de référence devrait servir d'antécédent. Le conflit est résolu par la valeur de propriété donnée au procès. Il semble que l'intervalle de référence de l'IMP peut être saturé par les données pragmatico-référentielles livrées par le sujet *elles*, « les plantes ».

Cette valeur de propriété induit la valeur descriptive de l'IMP qui caractérise les propriétés et les parties constitutives d'un objet.

(5.26) *(Je me souviens de cet enfant épileptique, dans le premier village de la subdivision de Bosoum ; il était tombé dans le feu, et tout un côté de son beau visage **était** hideusement **brûlé** ; l'autre côté souriait, d'un sourire angélique.) (G23 Gide, 1927 : 812)*

L'IMP est un procès de type état dont l'intervalle de référence ne peut être celui du PQP *était tombé*. Dans la phrase : *Je me souviens de cet enfant dont le visage était hideusement brûlé*, on peut postuler que l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP est la période dénotée par « le souvenir du visage de l'enfant », l'intervalle de référence du procès au PRES est lié à [01,02] et postérieur à [I,II] du procès à l'IMP.

L'énoncé *Jean fut blond* n'est pas différent de point de vue aspectuel de *Jean était blond* parce que l'intervalle du procès d'un état nécessaire n'est pas pertinent ; le PS comme l'IMP situe l'état nécessaire au passé, les deux n'acceptent pas les circonstancielles localisateurs et les deux constituent une propriété de l'entité sujet.

Dans l'exemple (5.27),

(5.27) *Les gendarmes classèrent vite l'affaire et il ne se trouva personne pour protester. Chacun s'accordait à penser que cette fin était la meilleure chose qui pût lui arriver. Yvon, mort à vingt-neuf ans, plus seul qu'un chien - vie lapidaire. (R14 Rouaud, 1990 : 86)*

*S'accordait* trouve l'antécédent de son intervalle de référence dans les procès au PS alors que le procès P à l'IMP (*était*) ne peut être simultané avec aucun des procès qui le précèdent. Il exprime par conséquent le déplacement vers la situation résultante de celle qu'exprime P' *se trouva*. Le mot *fin*, actant de P, joue un rôle important dans le choix de ce type de résolution du conflit.

Nous insistons à montrer que la structure actancielle d'un procès à l'IMP ou les données pragmatico-référentielles de l'énoncé (comme le circonstanciel déduit, (cf. chapitre 4)) peuvent saturer l'intervalle de référence de l'IMP parce que ces données sont facilement applicables du point de vue didactique. En effet, expliquer le conflit V à des apprenants non natifs est difficile. Cependant, faire valoir (1) l'importance de la précision de l'ancrage temporel du texte pour l'usage de tout tiroir (2) la nécessité d'une référence temporelle précise quoique implicite pour l'emploi de l'IMP, est plus facilement applicable en didactique.

## **Conclusion**

On s'est intéressé dans ce chapitre à la notion d'aspect : aspect grammatical (relation entre l'intervalle de référence et l'intervalle du procès) et aspect lexical (type de procès). Pour l'IMP, la valeur aspectuelle d'inaccompli rend son intervalle de référence dépendant d'un autre intervalle et la simultanéité entre eux est alors exigée. Les conflits ont lieu quand le procès à l'IMP donne l'impression que son intervalle de référence est autonome et donc qu'il n'est plus en relation de co-appartenance à une même vue avec l'intervalle antécédent. On a montré que le mode de résolution de conflits est souvent choisi avec beaucoup d'hésitation et précisé comme un choix parmi d'autres. Le contexte y joue un rôle important, les données pragmatiques ne peuvent pas être répertoriées car elles sont spécifiques à chaque contexte. Les données linguistiques jouent un rôle important aussi (adverbes, connecteurs, actants, type de procès, etc.) dans ce domaine.

Quand l'intervalle de référence du procès P à l'IMP est celui d'un autre procès P' avec lequel P n'est pas simultané, nous avons montré qu'un autre antécédent (déduit des données pragmatiques ou/et de la structure actancielle de P) peut être pris en considération pour

expliquer l'ancrage temporel de l'IMP et saturer autrement son intervalle de référence : on le trouve dans le cotexte ou on peut le déduire du co(n)texte.

## Chapitre 6 Effet de sens dérivés (2)

Le faible pourcentage des effets de sens dérivés dans le corpus (IMP narratif, IMP de rupture, IMP en état résultant/préparatoire, etc.) constituerait une preuve en faveur d'un statut qui ne correspond pas à un effet de sens typique. Cependant l'itération s'avère un cas isolé. On compte 155 IMP itératifs, soit 30 % de la totalité des emplois de l'IMP, une valeur significative mais qui n'est pas toujours associée à un conflit entre les instructions des différents marqueurs aspectuo-temporels de l'énoncé.

Dans ce chapitre, on traitera, dans un premier temps, de l'itération<sup>1</sup> (mode de résolution possible pour le conflit I), de l'itération<sup>2</sup> (pour le conflit IV), on montrera les indices (linguistiques ou contextuels) qui permettent, non sans quelques hésitations, une telle interprétation de l'IMP.

Dans un troisième temps, nous présenterons une analyse des IMP dans les énoncés itératifs en prenant en considération un autre marqueur aspectuo-temporel : les circonstanciels. Il s'agira de montrer qu'il n'est pas toujours facile de trancher en faveur de la présence ou de l'absence des conflits II ou III : plusieurs paramètres entrent en jeu qui seront détaillés infra.

### 1. IMP et itération<sup>1</sup>

Il s'agit d'un glissement de sens entraîné par le conflit entre un procès ponctuel et la valeur inaccomplie de l'IMP. Cet effet de sens dérivé se rencontre dans six occurrences de l'IMP dans les mémoires, trois dans le récit, dix dans le roman et un dans la pièce de théâtre, soit un total de 20 IMP itératifs, 4% de la totalité des IMP.

L'itération<sup>1</sup> est généralement marquée par le locuteur. Dans le corpus, ce sont des circonstanciels itératifs (6.1), des adverbes (6.2) et (6.3), la structure actancielle (6.4), (6.5) et (6.6) qui guident le lecteur vers l'interprétation itérative résolvant le conflit entre procès ponctuel et aspect inaccompli. Quand l'itération n'est pas marquée, deux cas de figures sont possibles : l'itération est le seul mode de résolution capable de résoudre le conflit I ((6.9) et (6.10)) à moins qu'elle ne constitue un des modes de résolution possibles de ce conflit ((6.11) et (6.8)).

(6.1) *Chaque semaine, sa voix s'arrachait en tremblant aux abîmes du silence et nous promettait pour la semaine suivante de déchirantes illuminations. (B17 De Beauvoir, 1958 : 259)*

(6.1a) *Chaque semaine, sa voix s'arracha/s'est arrachée en tremblant aux abîmes du silence et nous promit/a promis pour la semaine suivante de déchirantes illuminations.*

Dans l'exemple (6.1), les deux procès sont de type [achèvement]. Malgré la présence de la conjonction de coordination *et*, la succession chronologique entre les deux procès n'est pas validée : ils ont un antécédent commun pour leurs intervalles de référence (l'intervalle circonstanciel à valeur itérative *Chaque semaine*), le sujet commun aux deux procès est aussi un indice en faveur de la simultanéité entre eux.

La même analyse peut être faite de l'exemple (6.2) extrait des mémoires :

(6.2) *J'arrivais toujours scrupuleusement à l'heure à mes rendez-vous : j'avais tant de plaisir à le voir accourir rieur, feignant la confusion, que je lui savais presque gré de ses retards. (B11 De Beauvoir, 1958 : 244)*

(6.2a) *J'arrivai/suis arrivée toujours scrupuleusement à l'heure à mes rendez-vous...*

*Arriver* représente un achèvement. Il est intrinsèquement borné, il ne peut être compatible avec l'IMP inaccompli et sans bornes qu'en opérant un glissement de sens : l'itération imposée par l'adverbe *toujours* est le seul mode de résolution de conflit possible.

Cependant, les deux verbes à l'IMP qui suivent présentent tous les deux un procès de type état : *avoir* et *savoir*. Il y a donc une compatibilité totale entre l'IMP inaccompli et ces deux procès bornés extrinsèquement. L'interprétation itérative n'est pas obligatoire surtout que les deux états contingents sont simultanés, sans bornes et donc tout à fait réalisables avec l'IMP sans que la valeur d'itération s'impose. C'est le contexte linguistique qui exige une telle explication surtout que les deux points après la première proposition notent un même contexte narratif et donc une itération prolongée et étendue à la totalité de l'énoncé.

*Arrivait* a comme antécédent le verbe au PS qui se trouve dans la phrase précédente *prîmes l'habitude*. Ce procès étant lui-même itératif, chacune de ses occurrences présente un antécédent référentiel simultané. *Arriver*, qui est un achèvement, reçoit une valeur aoristique alors que les deux états gardent leur aspect inaccompli qui se retrouve dans la série réitérée.

(6.3) *La végétation de la brousse avait envahi ces restes de village, et parfois une plante grimpante à larges et belles feuilles retombait et formait cadre ou feston à ces étranges parois en ruine, faisant valoir la richesse et la sonorité de leurs tons. (G46 Gide, 1927 : 785)*

(6.3a) *parfois une plante grimpante à larges et belles feuilles retomba/est retombé et forma/a formé cadre ou feston à ces étranges parois en ruine, faisant valoir la richesse et la sonorité de leurs tons.*

L'exemple (6.3) présente aussi une lecture itérative qui explique l'usage de l'IMP avec le procès ponctuel *retomber* qui est simultanément à l'état *former cadre*, lui-même itératif. Pour le premier procès, l'aspect inaccompli est relatif à la série de ses occurrences alors que pour le second, il l'est pour la série et chacune des occurrences du procès.

(6.4) Elle **ajoutait**, dans une sorte d'aparté théâtral, assez fort cependant pour qu'on l'entende, qu'elle **avait** l'habitude. (R42 Rouaud, 1990 : 75)

(6.4a) souvent, elle **ajouta/a ajouté**, dans une sorte d'aparté théâtral, assez fort cependant pour qu'on l'entende, qu'elle **avait** l'habitude.

Dans (6.4), les deux procès sont simultanés et itératifs exprimant l'habitude. L'antécédent de leurs intervalles de référence est l'adverbe « là » qu'on trouve dans le cotexte et qui renvoie à « *quand [...] on se masquait les yeux en affectant des mines de carmencita* » désignant la période où les enfants aidaient leur tante à préparer les bulletins paroissiaux tous les jeudis.

Considérons l'exemple (6.5) suivant :

(6.5) En fait, il n'**existait** pas de solution, j'**étais** coincée ; mes parents ne **pouvaient** supporter ni ce que j'**avais** à leur dire, ni mon mutisme ; quand je me risquai à leur en donner, mes explications les **atterraient**. (B13 De Beauvoir, 1958 : 192)

(6.5a) Souvent, quand je me risquai à leur en donner, mes explications les **atterrèrent**.

Le paragraphe commence par un PS : « Je décidai de dire la vérité... ».

*Exister, être, pouvoir* et *avoir* sont des états. Ils sont simultanés. Leurs intervalles de référence ont pour antécédent un procès au PS : *décidai*. *Atterrir* est un achèvement, il est ponctuel et ne présente aucun changement, ses bornes sont intrinsèquement posées ; l'antécédent de son intervalle de référence est l'intervalle circonstanciel *quand je me risquai à leur en donner*. Le pluriel du sujet impose la valeur itérative. Chaque occurrence du verbe à l'IMP coïncide avec la référence temporelle délimitée par la subordonnée à valeur de répétition et concomitante avec chacune des occurrences de *risquai*.

(6.6) Et puis, sur une impulsion, elle **repartait** dans ses activités secrètes avec une énergie décuplée. (R54 Rouaud, 1990 : 102)

(6.6a) Et puis, souvent, sur une impulsion, elle **repartit/est repartie** dans ses activités secrètes avec une énergie décuplée.

Le narrateur décrit l'état d'âme de sa tante pendant « *les cinq jours qui séparèrent la mort de papa du Nouvel An, elle les passa dans une sorte de transe...* ». L'antécédent de l'intervalle de référence de ce procès à l'IMP est bien l'expression « et puis, sur une

impulsion » qui désigne une évolution dans le temps. Le PS *passa* et l'IMP *repartait* ne sont pas simultanés mais successifs. Le déterminant indéfini « une » et le pluriel du SP « dans ses activités » montrent qu'il ne s'agit pas d'un événement unique mais répétitif et appartenant à une liste d'états et d'actions qui montrent que la tante, affectée par la mort de son frère, tournait en rond.

Lorsque l'itération n'est pas marquée par un adverbe ou un circonstanciel itératifs par exemple ou un prédicat portant le sens de l'itération (sujet ou compléments au pluriel, verbe ayant le sens de la répétition), celle-ci peut constituer une lecture obligatoire comme dans (6.7), (6.9) et (6.10) ou possible comme dans (6.8) et (6.11). Aussi, l'exemple (6.7) laisse une hésitation entre itération1 et itération2 et les exemples (6.9) et (6.11) montrent que le choix entre itération1 et itération avec l'intervalle circonstanciel est indécidable.

(6.7) *Promenant l'un d'eux par la main, il **pointait** sa canne sur une plante, **annonçait** simplement « Sarriette » et **retombait** dans son mutisme rêveur. (R17 Rouaud, 1990 : 47)*  
(6.7a) *Il **pointa** souvent/a souvent **pointé** sa canne sur une plante, **annonça/a** **annoncé** simplement « Sarriette » et **retomba/est retombé** dans son mutisme rêveur.*

Dans l'exemple (6.7), on peut hésiter entre l'itération1 et l'itération2. Les trois procès sont ponctuels mais ils se succèdent (données pragmatiques). Dans ce cas, chaque procès, considéré séparément, peut être interprété comme itératif en raison du conflit entre son aspect ponctuel et la valeur aspectuelle de l'IMP. Cependant, la série de procès est aussi itérative, résolvant le conflit entre la chronologie successive des procès et le principe de simultanéité.

(6.8) *Il **annonçait** que, la prochaine fois, Bideau et ses acolytes repasseraient la porte de son magasin les quatre fers en l'air, mais la prochaine fois chacun **pouvait** entendre : «Merci monsieur Rémi, on **savait** pouvoir compter sur vous. » (R29 Rouaud, 1990 : 105)*  
(6.8a) *Souvent, il **annonça/a** **annoncé** que...*

*Annoncer* est ponctuel, c'est un achèvement. C'est aussi une habitude, l'antécédent de son intervalle de référence est la proposition subordonnée introduite par « lorsque » : « *lorsqu'on le sollicitait pour assurer la partie musicale d'un office auquel il n'était pas tenu par contrat* » (Rouaud, 1990 : 105).

*Pouvoir* a le même intervalle de référence que le COND, à savoir l'intervalle du circonstanciel « la fois prochaine ». Les deux procès se situent dans le futur par rapport à la proposition temporelle, mais dans le passé par rapport à [01,02] du narrateur. Le circonstanciel localisateur situe le procès au futur mais l'énoncé est situé au passé par rapport

au moment de la narration. Le COND et l'IMP appartiennent à deux discours différents : le COND appartient à un DI alors que l'IMP appartient à la narration elle-même.

*Savoir* est un état, il est sans bornes et tout à fait compatible avec l'IMP. Il appartient à un DD et l'antécédent de son intervalle de référence est pragmatique. Il se situe tout simplement avant [01,02] de celui qui énonce le discours.

(6.9) JOHANNA

*Il ne les servait pas !*

FRANTZ, à Johanna.

*Allez ! Vous êtes de la même espèce. Ses mains les servaient, sa voix les servait. Il disait à Dieu : « Je ne veux pas ce que je fais ! » mais il le faisait. (S10 Sartre, 1960 : 303)*

(6.9a) *Il dit souvent/a souvent dit à Dieu : « Je ne veux pas ce que je fais ».*

« *Et celui de l'Allemagne. (Riant) Kaputt ! Kaputt ! (revenant à Johanna.) C'était le champion de la restriction mentale ; il condamnait les nazis dans son âme pour se cacher qu'il les servait dans son corps. »* est la réplique de Frantz qui précède (6.9), (Celui renvoie à « effondrement » et il à « Klages »).

Dans l'exemple (6.9), l'IMP *disait* est le seul achèvement et il est itératif alors que les autres procès à l'IMP ne le sont pas. *Servait* (répété trois fois) et *faisait* sont des procès simultanés et trouvent l'antécédent de leur intervalle de référence dans les données pragmatiques référant à la période de la guerre : « *Pendant la deuxième guerre mondiale, il servait les nazis et faisait...* ». *Disait* trouve l'antécédent de son intervalle de référence dans le même circonstanciel déduit mais avec un indice complémentaire qui peut être celui de l'itération : « *souvent, pendant la guerre, il disait...* ». Si on envisage que le DD est itératif, il est énoncé plusieurs fois pendant la guerre par Klages. Dans cet exemple, c'est le conflit entre le type de procès et l'aspect inaccompli de l'IMP qui conduit à la lecture itérative du procès. Les autres modes de résolution de conflit comme la dilatation, le déplacement vers l'état préparatoire ou résultant et l'IMP de rupture ne sont pas possibles. La dilatation entraîne la simultanéité du procès *dire* avec les autres procès, et cette lecture n'est pas possible pour des raisons pragmatiques : *disait* ne peut être simultanément à *servait*, les deux intervalles de référence ayant des antécédents différents. L'intervalle [S1, S2] de la série répétée du procès *dire* est simultanément à [I,II] du procès *servir* à l'IMP.

Pour les exemples (6.9) et (6.8), la limite entre itération<sup>1</sup> due au conflit I et l'itération due au conflit II (conflit entre intervalle circonstanciel et intervalle du procès à l'IMP) n'est pas patente. Pour analyser ces énoncés, il faut avoir recours à un intervalle circonstanciel (déduit pour (6.9) ou extrait du cotexte pour (6.8)) pour préciser l'antécédent de l'intervalle de

référence de l'IMP. Même si le procès est ponctuel (conflit I), son intervalle de référence est lié par un intervalle circonstanciel et le procès ne peut recouvrir la totalité de cet intervalle (conflit II). C'est le conflit II qui rend l'interprétation itérative possible et le procès ponctuel à l'IMP acceptable.

(6.10) *On disait qu'elle avait de la personnalité : c'était là son suprême privilège. (B35 De Beauvoir, 1958 : 114)*

Dans l'exemple (6.10), *dire* est un achèvement. *Avoir* et *être* sont deux états qui appartiennent à des discours rapportés. Ces deux procès ne présentent que des bornes extrinsèques puisqu'ils sont des états contingents. Les trois procès qui se suivent sont simultanés et l'antécédent de leur intervalle de référence n'est pas explicite dans le texte mais le lecteur peut le déduire des informations disponibles dans la narration ; on peut le résumer par le circonstanciel suivant : « pendant la période de ses études ». Comme dans (6.9), l'itération est le mode de résolution de conflit le plus probable.

(6.11) *Je me drapai dans la blanche tunique de sainte Blandine livrée aux lions : je fus déçue, car nul ne m'attaqua. L'oncle Sirmione, quand il quittait la maison, marmonnait dans sa barbe : " Au revoir ; Dieu vous bénisse " ; ce n'était donc pas un païen. (B41 De Beauvoir, 1958 : 19)*

(6.11a) « *L'oncle Sirmione, quand il s'en allait, marmonnait dans sa barbe : Au revoir, Dieu vous bénisse, ce n'était donc pas un païen. »*

(6.11b) *Souvent, l'oncle Sirmione, quand il quitta/a quitté la maison, marmonna/a marmonné dans sa barbe : " Au revoir ; Dieu vous bénisse "*

*Quitter* est un achèvement, un procès ponctuel, mais sous l'effet de l'IMP, il subit un glissement de sens pour faire exister une possible lecture itérative dans laquelle il entraîne l'activité « marmonner ». La dilatation peut constituer une autre lecture possible puisque rien dans le texte n'impose l'itération. En fait, la conjonction de subordination *quand* dans ce contexte peut avoir le sens de « à chaque fois que » comme celui de « au moment où ». Ces deux procès trouvent l'antécédent de leurs intervalles de référence dans le procès au PS *drapai* saturé par [ct1,ct2] de la proposition circonstancielle « quand je partis pour Lyon avec Louise et ma sœur [chez les Sirmione]», qui débute le paragraphe. Avec l'achèvement, l'énoncé peut être paraphrasé :

« *A chaque fois qu'il quittait la maison, il marmonnait dans sa barbe... »* ou « *Au moment où il quittait la maison, il marmonnait dans sa barbe... »*

Alors que l'activité *aller*, comme dans (a), enlève l'itération et la dilatation, l'achèvement à l'IMP entraînerait l'explication itérative et dès lors que les deux procès à l'IMP sont simultanés, ils deviennent itératifs.

En revanche, l'intervalle de référence de l'état *être* qui qualifie l'oncle Sirmione trouve son antécédent dans la référence au sujet lui-même, la durée de sa vie.

(6.12) Elle **errait** au milieu du bourg, vieille dame perdue qui ne **répondait** même plus aux bonjours des passants, les dévisageant comme des étrangers, se déroband quand ils lui **adressaient** la parole. (R30 **ROUAUD.J** / *LES CHAMPS D'HONNEUR* / 1990/ page 119)

(6.12a) Elle errait au milieu du bourg, n'**avait** pas envie de répondre aux bonjours de gens et ne **voulait** pas leur adresser la parole.

Dans l'exemple (6.12), *Errait* est itératif à cause de l'adverbe « fréquemment » situé au début du paragraphe chapeautant les procès à l'IMP qui sont itératifs. Dans cet énoncé, les deux procès *répondre* et *adresser* sont des achèvements et sont ponctuels. Les trois procès à l'IMP sont simultanés. L'itération serait pour les deux achèvements un effet de sens dérivé dû au conflit entre le type de procès et la valeur inaccomplie de l'IMP. Cependant, si l'on remplace les deux achèvements par deux états (comme dans (6.12a)), les IMP restent itératifs et la valeur inaccomplie est double : relative à la série constituée des occurrences du procès et au procès lui-même.

Isolé de son contexte, les deux IMP ponctuels simultanés à l'activité *errer* (non itératif) peuvent être vus comme dilatés.

Dans les douze énoncés étudiés ((6.1) à (6.12)), on a pu remplacer l'IMP par le PS ou le PC en gardant une lecture itérative. Nous verrons dans ce qui va suivre que la valeur itérative n'est pas la même avec un procès à l'IMP (en conflit) et un procès au PS.

L'analyse de ce mode de résolution de conflit dans le texte littéraire requiert l'interaction de données sémantiques (types de procès, aspect grammatical), des indices textuels (adverbes, circonstanciel, pluriel des GN, etc.) et des indications pragmatiques liées aux connaissances du lecteur ou des connaissances encyclopédiques partagées entre interlocuteurs (le locuteur/narrateur et le lecteur).

Du point de vue didactique, il est important d'explicitier pour les apprenants l'interaction entre données linguistiques, textuelles et pragmatiques dans l'usage de l'IMP avec le procès ponctuel.

## 2. IMP et itération2

Cet effet de sens dérivé se rencontre trente fois dans le corpus : trois dans le mémoire, cinq dans le récit, vingt-deux dans le roman, soit 6% des IMP du corpus. On ne relève aucune itération avec succession de procès à l'IMP dans le théâtre car la succession chronologique est d'ordinaire exprimée par des verbes au PRES pour les procès liés à [01,02] et par le PC pour les actions antérieures à [01,02].

Dans les énoncés suivants, l'itération2 concerne seulement les procès à l'IMP en caractère gras. Il s'agit dans tous ces exemples d'une succession de prédicats non simultanés (pour des raisons pragmatico-référentielles) mais chronologiques. Chaque procès est généralement aoristique mais peut être aussi inaccompli quand il s'agit d'un état ou d'une activité à bornes extrinsèques. L'aspect inaccompli de l'IMP affecte la série réitérée de ces procès successifs.

(6.13) *Le vent **jetait** contre nous de petites vagues précipitées, qui, coincées entre les baleinières et le bateau, **jaillissaient** en geysers et **balayaient** le pont.* (G14 Gide, 1927 : 828)

(6.14) *Elle **ouvrait** un cahier où étaient répertoriés les abonnés, nous le **tendait** et, à tour de rôle, nous **lisions** lentement les longues listes de noms qu'elle **recopiait** de son écriture élégante de vieille institutrice, à la plume, avec pleins et déliés, s'énervant un peu quand nous allions trop vite ou que nous n'avions pas pris garde qu'en face d'Untel elle avait ajouté la mention «décédé » - abrégée en trois lettres phonétiques.* (R1 Rouaud, 1990 : 77)

(6.15) *Yvon **chargeait** un cageot qu'il **arrimait** tant bien que mal sur son porte-bagages, **enfourchait** sa bicyclette, **retournait** sa casquette, visière sur la nuque, et **dévalait** le bourg à toute allure en criant : « Vas-y Bobet. »* (R24 Rouaud, 1990 : 85)

(6.15a) *Le cageot **était chargé** par Yvan et **était arrimé** tant bien que mal sur son porte-bagages.*

Les énoncés (6.16) et (6.17) présentent des activités avec des bornes extrinsèques et gardent leur valeur aspectuelle inaccomplie avec l'IMP : *essayer* et *lever les bras* dans (6.16) et *retourner* dans (6.17).

(6.16) *Rémi **essayait** de lui démontrer le contraire, mais, devant la raison butée de l'apostate, **levait** les bras et, découragé, **annonçait** qu'il démissionnait.* (R25 Rouaud, 1990 : 115)

(6.17) *Pendant la belle saison, elle allait souvent aux halles, à six heures du matin, avec ses filles, pour se procurer à bas prix fruits et légumes. Quand les petites Mabilles avaient besoin d'une toilette neuve, Zaza devait explorer une dizaine de magasins ; de chacun elle **rapportait** une liasse d'échantillons que Madame Mabilles **comparait**, en tenant compte de la qualité du tissu et de son prix ; après une longue délibération, Zaza **retournait** acheter l'étoffe choisie.* (B69 De Beauvoir, 1958 : 274)

(6.18) *Elle nous faisait une place et on se serrait à quatre sur les trois côtés de la table. (R28 Rouaud, 1990 : 74)*

Les procès successifs et itératifs à l'IMP sont cinq accomplissements, quatre achèvements, huit activités et un état (6.18). L'état étant un type de procès à bornes extrinsèques et sans changements accepte rarement la succession qui devient possible au passif comme le montre (6.15a).

### 3. IMP, circonstanciel et itération

Deux conflits sont provoqués par des circonstanciels utilisés avec l'IMP (conflit II et III) qu'on trouve dans cet exemple extrait de la pièce de théâtre du corpus :

(6.19) *FRANTZ (il n'a pas écouté.)*

*Trois ans ! Je tenais des discours aux Crabes, je leur mentais ! Et pendant trois ans, ici, j'étais à découvert. (Brusquement.) C'est depuis ce moment, n'est-ce pas, que vous cherchez à me voir ? (S24 SARTRE.J-P / LES SEQUESTRES D'ALTONA / 1960/ page 352)*

(6.19a) *Trois ans ! J'ai tenu des discours aux Crabes, je leur ai menti ! Et pendant trois ans, ici, j'ai été à découvert. (Brusquement.) C'est depuis ce moment, n'est-ce pas, que vous cherchez à me voir ?*

*Tenir des discours et mentir aux Crabes* sont deux activités dont les bornes ne peuvent recouvrir la totalité de l'intervalle circonstanciel *trois ans*. Le conflit (II) est résolu par l'itération mise en évidence par le pluriel du GN *des discours*.

Le circonstanciel de durée *pendant trois ans* implique l'accès aux bornes du procès à partir de l'intervalle de référence, excluant l'IMP inaccompli (conflit III), en sorte que le procès *être à découvert* prend une valeur itérative, paraphrasé par : « *j'étais à découvert, chaque jour.* »

Si on remplace l'IMP par le PC aoristique (le PS n'étant pas le temps utilisé dans une conversation) comme dans (6.19a), l'interprétation itérative est toujours possible : le pluriel de *discours* (dans *tenir des discours*) rend le procès itératif quel que soit le tiroir utilisé mais le conflit entre l'IMP (*étais à découvert*) et le type de circonstanciel disparaît avec l'usage de l'aoristique. Etant la seule cause de l'interprétation itérative de ce procès, celle-ci disparaît quand le conflit n'en est plus un avec le PC. Intégrer à l'énoncé un adverbe itératif oblige la lecture itérative quel que soit le tiroir utilisé.

Pour expliciter cette idée, on applique le test avec le groupe prépositionnel exprimant la répétition : à *plusieurs reprises*. Ce marqueur itératif de répétition, qu'on choisit d'intégrer à l'énoncé (pour le test), déclenche l'itération du procès, qui s'accompagne de l'itération de l'intervalle de référence. Comme *plusieurs fois*, il indique que le bornage de la série est intrinsèque, le nombre d'occurrences du procès n'est pas précisé, mais est donné comme pouvant l'être.

Dire qu'une itération est déterminée, c'est-à-dire qu'on est (ou qu'on pourrait être) en mesure de compter le nombre d'occurrences du procès réitéré. Pour que cela soit possible, il est nécessaire que l'intervalle de référence soit au moins égal à celui du procès, sans quoi l'on n'aurait pas accès à l'ensemble des réitérations ; ce qui revient à dire que l'itération déterminée (la répétition) implique que l'aspect soit aoristique. (Gosselin, 1996 : 236-237)

Selon L. Gosselin, la série d'itération exprimée par l'IMP est obligatoirement indéterminée (fréquentative) alors qu'avec le PS ou le PC elle est obligatoirement déterminée (répétitive). Le PS ou le PC comme l'IMP rendent chaque occurrence du procès aoristique mais la différence aspectuelle se remarque au niveau de la série : avec l'IMP l'itération est indéterminée, avec le PS elle est, comme nous allons le montrer, déterminée ou indéterminée selon le contexte et le choix du locuteur entre *souvent* ou à *plusieurs reprises*. Gosselin donne l'exemple suivant et son analyse :

(6.20) *Pierre se promenait trois fois*

[Il est] nécessairement interprété en contexte comme exprimant une itération (indéterminée) d'itérations (déterminée), puisque seule la construction d'une série itérative permet de résoudre le conflit entre l'exigence, due au caractère déterminée de l'itération, selon laquelle l'aspect doit être aoristique, et le fait que l'imparfait présente le procès sous l'aspect inaccompli ; (*Ibid.* : 237)

Il faut interpréter cet exemple comme « Souvent, Pierre se promenait trois fois ». Cependant (6.21), emprunté aussi à Gosselin (*Ibid.*),

(6.21) *En 1991, Luc se promenait souvent*  
(6.21a) ? *En 1991, Luc se promena souvent*  
(6.21b) *Luc se promena souvent.*

est interprété par lui « comme désignant une simple série itérative, et non une série de séries itératives ».

Dans le dernier exemple de Gosselin, on peut substituer l'IMP au PS (6.21a) et (6.21b).

Dans *FRANTEXT*, on rencontre un nombre considérable d'énoncés où le PS aoristique est utilisé avec *souvent* et *toujours*, des adverbes de fréquence impliquant une itération indéterminée et incompatibles avec le PS, selon la SDT.

(6.22) *Beethoven ou Mozart furent souvent mes discrets confidents.* (**BALZAC.H DE / LA PEAU DE CHAGRIN / 1831/page 84.**)

(6.23) *Quelques jours après, à la réflexion, je résolus d'interroger Benjamin à fond, mais il se déroba toujours.* (**ABELLIO.R / HEUREUX LES PACIFIQUES / 1946/page 56.**)

L'itération indéterminée exprimée par *souvent* est compatible aussi avec l'aspect aoristique ; dans ce cas, chaque occurrence du procès est aoristique mais la série est indéterminée.

Ainsi l'IMP qui présente le procès sous l'aspect inaccompli rend l'itération indéterminée. Elle ne permet pas au locuteur de la rendre déterminée pour garder la valeur aspectuelle sur la série car elle est perdue à chaque occurrence du procès.

Le PS rend l'itération déterminée avec des adverbes itératifs de répétition (l'aspect aoristique s'applique sur chaque occurrence du procès et sur l'itération) et indéterminée avec des adverbes itératifs de fréquence : quand le PS entre en conflit avec un adverbe d'itération de fréquence, il perd l'aspect aoristique sur l'itération mais le garde pour chaque occurrence du procès).

La différence entre l'itération indéterminée exprimée par le PS et celle exprimée par l'IMP, c'est que la saillance des bornes extrinsèques de l'itération est plus pertinente avec l'IMP alors que pour le PS, c'est la saillance des bornes intrinsèques de chaque occurrence du procès qui est la plus pertinente.

Dans ce qui va suivre on démontrera que :

- l'itération peut être le résultat d'un conflit avec le circonstanciel. Dans ce cas, elle constitue un glissement de sens possible (car la dilatation ou les autres modes de résolution du conflit ne le sont pas pour des raisons pragmatiques ou autres), elle peut aussi être marquée par le locuteur par des adverbes itératifs (tout autre mode de résolution de conflit est alors mis de côté). La substitution de l'IMP par le PS peut entraîner le changement du type de conflit entre marqueurs aspectuo-temporels ou l'absence de conflit ; pour cela, l'itération doit être explicitée ou marquée par le locuteur et le contexte itératif doit être mis en valeur. L'itération, qui était

indéterminée, change de valeur pour devenir déterminée (la précision du nombre d'occurrences du procès sera alors possible).

- Quand l'itération est présente comme donnée textuelle, sans la présence de conflit, elle est marquée par le cotexte (adverbe comme *souvent*, *toujours*, etc.) ou le contexte (données pragmatiques). Si on remplace l'IMP par le PS ou le PC, la valeur itérative n'est plus la même. L'itération est présente et l'IMP comme le PS peuvent être utilisés mais avec une différence aspectuelle qui concerne l'itération essentiellement.

Un nombre considérable des énoncés du corpus présente plus d'un procès itératif à l'IMP. Pour illustrer nos propos examinons l'exemple (6.24) qui présente deux types de procès itératifs à l'IMP : ceux qui utilisent l'itération comme mode de résolution de conflit et ceux pour qui l'itération ne constitue pas une solution à un conflit.

(6.24) *Souvent l'après-midi, pendant que je travaillais à la Nationale, je sentais sur mon épaule une main gantée ; Zaza me souriait, sous sa cloche de feutre rose, et nous allions boire un café ou faire un tour. (B18 De Beauvoir, 1958 : 304)*

(6.24a) *L'après-midi, pendant que je travaillais à la Nationale, je sentais sur mon épaule une main gantée ; Zaza me souriait, sous sa cloche de feutre rose, et nous allions boire un café ou faire un tour.*

(6.24a') *L'après-midi, pendant que je travaillai à la Nationale, je sentis/ai senti sur mon épaule une main gantée ; Zaza me souria/m'a souris, sous sa cloche de feutre rose, et nous allâmes/sommes allées boire un café ou faire un tour.*

(6.24b) *Souvent, l'après-midi, pendant que je travaillai à la Nationale, je sentis/ai senti sur mon épaule une main gantée ; Zaza me souria/m'a souris, sous sa cloche de feutre rose, et nous allâmes/sommes allées boire un café ou faire un tour.*

(6.24c) *Hier, l'après-midi, je travaillais à la Nationale pour préparer mon concours.*

(6.24d) *Hier, l'après-midi, je travaillai/j'ai travaillé à la nationale pour préparer mon concours.*

Dans l'exemple (6.24), l'intervalle circonstanciel *l'après-midi* est exposé au conflit II qui est résolu d'une manière explicite par le locuteur : les intervalles de référence des procès à l'IMP (*sentir*, *sourire* et *aller*) sont liés par un intervalle circonstanciel localisateur détaché, *l'après-midi*, mais les procès ne peuvent pas recouvrir la totalité de cet intervalle et *souvent* impose l'itération comme résolution.

L'adverbe itératif incline, pour l'activité *travailler*, à une lecture itérative, car ce procès, à la différence de ceux qui le suivent, a un intervalle de référence qui peut recouvrir l'intervalle circonstanciel. Ce procès présente une série de changements indéterminée et réversible ayant des bornes extrinsèques. L'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP est l'intervalle du circonstanciel *l'après-midi* : l'IMP *travaillais* recouvre toute la période dénotée par cet antécédent, il n'y a pas de conflit. Pour cela, *souvent* réitère l'intervalle

circonstanciel de *l'après-midi* et l'intervalle de référence du procès à l'IMP *travaillais* ainsi que le deuxième intervalle circonstanciel, celui de la circonstancielle temporelle (l'intervalle circonstanciel de la proposition circonstancielle et l'intervalle du procès de la subordonnée coïncident parce que dans ce cas, la subordination est directe (marquée par une conjonction)). D'ailleurs, l'énoncé possède deux intervalles circonstanciels partiellement simultanés : celui relatif au localisateur *l'après-midi* et l'autre relatif à la proposition circonstancielle de temps.

*Sentir* est un achèvement. Il est ponctuel. Son intervalle de référence a comme antécédent l'intervalle circonstanciel de la subordonnée introduite par *pendant que*. Mais, le procès *sentir* ne recouvre pas la totalité de la période désignée par la subordonnée. Le conflit est résolu par l'itération. S'en suit une série itérative de procès : *sentir*, *sourire* et *aller*. La complexité d'interprétation de l'itération est d'autant plus marquée avec l'expression de la succession car les procès à l'IMP peuvent être considérés comme subissant le conflit IV. Pour cela, en comparant les deux exemples (6.24) et (6.24a et a'), on remarque que l'IMP comme le PS ou le PC, décontextualisés et privés de l'adverbe d'itération, restent possibles mais sans la lecture itérative puisque l'inaccompli, comme l'aoristique, peut prêter à une lecture narrative. D'ailleurs dans (6.24), on peut remplacer l'IMP par le PS comme dans (6.24b). La comparaison entre (6.24c) et (6.24d) montre que dans les deux cas, il est important de préciser l'itération parce qu'elle devient impossible. Sans conflit (comme *travaillais*) ou avec conflits (comme dans les autres procès à l'IMP), la substitution de l'IMP par le PS est possible ; si l'on garde la valeur itérative, l'itération change de valeur (indéterminée vs déterminée) ; si l'on enlève la valeur itérative, la lecture narrative, possible avec l'IMP et le PS, devient envisageable.

Gosselin donne l'exemple suivant :

(6.25) *Il joua du piano pendant dix ans.*

« Dans ce dernier cas, soit la dilatation s'accompagne d'une duplication réitérée du procès pour créer un effet itératif, soit cette duplication n'a pas lieu (ou au moins, elle n'est pas saillante) et l'on obtient un effet de sens de type habitude/propriété. » (*Ibid.* : 175)

Une note de bas de page précise que « La saillance des occurrences de procès reste souvent indéterminée de sorte que l'on ne peut identifier clairement l'effet de sens (itération, habitude ou propriété). » (*Ibid.*)

En appliquant le test avec *à plusieurs reprises* nous remarquons qu'avec le PS l'habitude exprimée dans l'énoncé (6.24) est répétitive. Avec l'IMP, le locuteur n'a pas le choix, il ne peut pas rendre l'itération déterminée. *À plusieurs reprises* n'est pas acceptable quel que soit l'effet de sens (itération, habitude ou propriété).

Considérons l'exemple (6.26) suivant :

(6.26) *Jamais nos entretiens ne **tournaient** à la confiance. (B65 De Beauvoir, 1958 : 92)*

(6.26a) *Pendant les après-midis passés ensemble, jamais nos entretiens ne tournèrent/n'ont tourné à la confiance.*

Cet énoncé appartient à un paragraphe dont les procès sont à l'IMP. Le paragraphe commence par « *La première fois* » que la narratrice fut autorisée à aller jouer chez Zaza. Le lecteur en déduit qu'il y a eu d'autres visites. Un adverbe « *souvent* » met le lecteur sur la piste d'une série d'action itérative. La narratrice évoque ses visites chez Zaza où toutes deux préféreraient plutôt que jouer avec les autres enfants. L'adverbe de négation *jamais* exprime la négation répétitive, antonyme de « *souvent* ». L'IMP peut être remplacé par le PS ou le PC sans que l'énoncé perde sa valeur itérative, seule la valeur aspectuelle du procès étant modifiée (cf. (6.28a)).

Si l'on étend l'observation à l'énoncé précédant celui-ci :

(6.27) *Nous **causions** de nos études, de nos lectures, de nos camarades, de nos professeurs, de ce que nous **connaissions** du monde : non de nous-mêmes.*

(6.27a) *Pendant les après-midi passés ensemble, nous causions de nous-mêmes (\*à plusieurs reprises), nos entretiens tournaient à la confiance.*

(6.27b) *Pendant les après-midi passés ensemble, nous causâmes/avons causé de nous-mêmes (à plusieurs reprises), nos entretiens tournèrent/ont tourné à la confiance.*

Le procès *causions* peut recouvrir tout l'intervalle circonstanciel « *l'après-midi* ». Pour exprimer l'itération, la narratrice a utilisé l'adverbe « *souvent* » pour introduire les habitudes des deux amies. Sans conflit impliquant une lecture itérative pour l'IMP (itération indéterminée comme dans (6.27a)) et sans la précision de l'itération pour le PS (comme dans (6.27b)), les deux tiroirs exprimeront dans ce contexte une succession narrative de procès. Avec le PS ou le PC à la place de l'IMP dans (6.27b) la valeur d'itération change exprimant une habitude déterminée avec le PS ou le PC.

Dans l'exemple (6.28), nous remarquons la différence entre les procès au PS et ceux à l'IMP, les deux exprimant une itération. Les procès au PS expriment une itération déterminée

: la tante *voulut* à plusieurs reprises alors que l'IMP donne au procès une valeur itérative indéterminée : \**La petite Annie déambulait librement dans le bourg à plusieurs reprises.*

(6.28) *Peut-être grisée par son succès, ou assurée de la bienveillance divine, la tante voulut exercer ensuite ses talents sur la petite Annie, mais elle dut cette fois capituler. La petite Annie, sans âge, à la grosse tête souriante et aux yeux bridés de sa Mongolie mentale, qui déambulait librement dans le bourg en blouse d'écolière, ses chaussettes blanches remontées jusqu'au genou, sa coiffure sage maintenue par une barrette, fière des jolis rubans grâce auxquels elle se discernait un prix d'élégance, répétant inlassablement à chaque passant qui s'enquêrait de sa santé, comme un juif exilé loin de Jérusalem : « La petite Annie à Paris demain. » (R15 Rouaud, 1990 : 142)*

### 3.1. IMP itératif sans conflit

Dans ce qui va suivre, nous analyserons les énoncés à l'IMP où l'itération est une donnée textuelle qui ne constitue pas une résolution d'un conflit.

(6.29) *Au début, on s'essayait à tenir sur le modèle de grand-père imperturbable dans la tourmente, comme s'il s'agissait de franchir le mur du mystère, de vérifier avec lui que « tout ça » (son expression parfois, évasive et lasse) n'était au fond qu'une suite de préjugés, et la pluie une idée, juste un avatar, un miroitement de l'illusion universelle. (R57 Rouaud, 1990 : 12)*

« *Quand il pleuvait à verse* » (début du paragraphe) et que les enfants se trouvaient dans la voiture de leur grand-père, « *la pluie giclait par les joints à demi arrachés des portières* ». *S'essayait* est itératif, l'antécédent de son intervalle de référence est l'intervalle de référence impliqué par le SP « au début [de...] la tourmente » où le grand-père est imperturbable et les enfants, à chaque fois, s'efforcent de suivre son modèle. L'état *s'essayer* recouvre toute la période impliquée par le circonstanciel « au début », les autres procès lui sont simultanés. L'itération n'est pas la conséquence d'un conflit mais elle est impliquée par le contexte. L'exemple (6.29), extrait de son contexte, n'impose pas une lecture itérative. Le PS, le PC et l'IMP seront interprétés comme narratifs dans le cas d'une lecture non itérative.

(6.30) *Non, au vrai, si le terme n'était pas un peu abusif pour des amateurs, ils philosophaient. (R59 Rouaud, 1990 : 42)*

(6.30a) « *Non au vrai, si le terme n'était pas un peu abusif pour des amateurs, nous philosophions.* »

(6.30b) *Durant notre première conversation, nous philosophions/philosophâmes.*

(6.30c) *Durant nos conversations, nous philosophions/ philosophâmes.*

Le paragraphe commence par cet énoncé : « *De fil en aiguille, il évoqua leurs interminables conversations et machinalement, il se remit en marche, entraînant le groupe*

*silencieux à ses côtés.* » Le pronom personnel *Il* renvoie au moine parlant de son amitié avec le grand-père du narrateur.

Cet énoncé est un DIL mais le DD peut être récupéré à l'IMP comme dans (6.30a).

Il n'y a pas conflit, *philosophions* recouvre la totalité de l'intervalle circonstanciel déduit de « durant la ou les conversation(s) ». Dans (6.30b), l'IMP n'est pas itératif mais dans l'énoncé d'origine il l'est car le pluriel du GN *interminables conversations* l'impose. Donc, l'itération est déduite des informations données par le locuteur aux lecteurs.

Dans le DD, en gardant le pluriel de *conversations* comme dans (6.30c), l'itération est possible avec l'IMP et le PS mais elle est indéterminée avec l'un et déterminée avec l'autre.

(6.31) *Le moine accompagnait ses paroles d'amples effets de manche, ce qui était sa manière d'élever la voix sans bruit. (R71 Rouaud, 1990 : 38)*

« *Grand-père lui rendait visite une ou deux fois la semaine. [...] Ensemble, ils se promenaient [...] Ils parlaient à voix basse...* » est l'énoncé qui commence le paragraphe duquel est extrait l'exemple (6.31).

(6.31a) *Hier, grand-père lui rendait/rendit visite. [...] Ensemble, ils se promenaient/promenèrent [...] Ils parlaient/parlèrent à voix basse [...]. Le moine accompagnait/accompagna ses paroles d'amples effets de manche, ce qui était/fut sa manière d'élever la voix sans bruit.* »

(6.31b) *Grand-père lui rendit visite une fois/ deux fois \*(la semaine)/cette semaine. [...] Ensemble, ils se promenèrent [...] Ils parlèrent à voix basse [...]. Le moine accompagna ses paroles d'amples effets de manche, ce qui fut sa manière d'élever la voix sans bruit.* »

Dans (6.31), il n'y a ni glissement de sens ni conflit entre l'IMP et un type de procès, ou l'IMP et un autre procès, voire un circonstanciel. Le lecteur déduit que, « une ou deux fois la semaine », le grand-père et le moine se rencontrent et se promènent pour parler. *Se promener* peut d'ailleurs recouvrir la totalité de l'intervalle circonstanciel déduit par « durant la visite ». (Même analyse pour *parler, accompagner ses paroles* et *être*)

Dans (6.31a), la précision itérative supprimée, l'énoncé n'est plus itératif, la suite des prédicats à l'IMP exprime un ensemble de procès simultanés, alors que la suite des prédicats au PS ne pouvant pas dans ce cas exprimer une succession chronologique, les procès entretiennent entre eux une relation de partie-tout.

Si l'on remplace l'IMP par le PS ou le PC, la valeur itérative change. Dans (6.31b), l'itération étant posée par « une ou deux fois », les procès au PS sont perçus comme ayant eu lieu une fois à chaque visite : *cette semaine* est acceptable alors que *la semaine* qui impose l'itération indéterminée n'est pas acceptable. *Une fois cette semaine* enlève l'itération, l'IMP

comme le PS sont acceptables dans ce cas, mais la valeur aspectuelle de l'énoncé change comme dans (6.31a).

Dans ces exemples (6.29) à (6.31), ce sont le pluriel des actants ou le sens répétitif du prédicat qui précisent l'itération. L'IMP peut être substitué par le PS, la lecture itérative est conservée mais change de valeur. Si on enlève la cause (co- ou contextuelle) de l'itération, l'IMP comme le PS deviennent narratifs.

### 3.2. IMP et circonstanciel avec conflit II ou III

Dans ce qui va suivre, nous analyserons quelques énoncés où des conflits entre le procès à l'IMP et le circonstanciel ont lieu.

(6.32) Elle **dessinait**, je **lisais**. Même les distractions ne me **gênaient** pas. (B64 De Beauvoir, 1958 : 273)

(6.32a) ? Pendant l'été, elle **dessina**, je **lus**. Même les distractions ne me **gênèrent** pas.

Le paragraphe commence par « *Le bel été !* » et l'énoncé précédent qui introduit la série d'activités des deux sœurs pendant cet été commence par « *souvent* ». L'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP est l'intervalle localisateur désigné par le GN temporel : *l'été*. Puisque le procès ne peut pas recouvrir tout l'intervalle circonstanciel, la lecture itérative s'impose appuyée par l'usage de l'adverbe « *souvent* ».

Pour (6.32a), Gosselin parle dans ce cas de :

Valeur itérative (éventuellement dérivée en un effet de sens statique ; habitude, propriété) peut être associée au passé simple lorsqu'un circonstanciel exprime une durée qui paraît incompatible (du point de vue référentiel) avec le type de durée normalement associé au procès exprimé. (Gosselin, 1996 : 198)

Et il donne l'exemple suivant : *Marie but du café pendant dix ans*.

(6.33) *Gens et choses comparaisaient* devant lui : il **jugeait** souverainement. (B60 De Beauvoir, 1958 : 109)

Dans le même paragraphe, on trouve l'antécédent de l'intervalle de référence de *comparaître* et de *juger* : c'est le circonstanciel « *dans toutes les discussions auxquelles j'assistais* ». Les deux procès sont des activités puisqu'ils présentent des séries de changements sans bornes. Ils sont tous deux simultanés et ont le même antécédent. Vu la nature de l'antécédent référentiel, on attribuera à ses deux procès une valeur fréquentative puisqu'ils ne recouvrent pas la totalité de la période désignée par le circonstanciel. Dans ce cas, la valeur itérative est un moyen de résolution de conflit. Le pluriel de « *discussions* » montre qu'elles ont eu lieu à plusieurs

reprises. Si on remplace l'IMP par le PS, l'itération devient déterminée et les deux procès n'expriment plus une simultanéité mais une relation causale.

(6.34) Elle **racontait** que son rouge-gorge **s'aventurait** jusque sur la table de cuisine où elle **poursuivait** son ouvrage sans qu'il s'en trouvât dérangé, semblant même intéressé, la tête toujours en mouvement comme s'il **s'inquiétait** du pourquoi du comment. (R13 Rouaud, 1990 : 73)

(6.34a) Rituellement, elle **racontait** que son rouge-gorge **s'aventurait** (souvent)...

(6.34b) \*Rituellement, elle **raconta/a raconté** que son rouge-gorge **s'aventura/s'est aventuré**...

(6.34c) Elle **raconta/a raconté** souvent que son rouge-gorge **s'aventurait** ...

Les seuls indicateurs de référence temporelle depuis le début du chapitre dont est extrait cet énoncé sont : *dès qu'aux mois de froid succédait un peu de douceur, le matin et rituellement* qui exprime une habitude.

*S'aventurer, poursuivre son ouvrage et s'inquiéter* sont simultanés. Les connaissances à court terme prouvent que les événements sont itératifs. Appartenant au discours rapporté, les événements à l'IMP peuvent être considérés par le lecteur comme étant des procès au PRES exprimés à l'IMP par concordance des temps. Le PRES prêtant à une interprétation itérative ou non, l'IMP reçoit la même signification sans l'aide ou l'ajout d'adverbes exprimant cette valeur.

Tous les procès à l'IMP entrent en conflit avec le circonstanciel *dès qu'aux mois de froid succédait un peu de douceur*. L'itération est le mode de résolution adapté, et l'IMP ne peut être substitué par le PS ni le PC en gardant la même valeur itérative (exemples (6.34a) et (6.34b)). Pourtant, avec *souvent* en (6.34c), l'habitude indéterminée n'est plus possible. Elle est remplacée par une itération indéterminée. La valeur aoristique de *raconta* s'applique à chaque occurrence du procès mais l'itération est indéterminée car marquée par l'adverbe itératif de fréquence *souvent*.

(6.35) Cette année-là, Robert **courtisait** une jeune beauté d'environ vingt-cinq ans, qui **passait** ses vacances dans le bourg voisin avec l'évidente intention de se faire épouser ; presque chaque jour Yvonne **venait** à la Grillère ; elle **exhibait** une garde-robe bigarrée, des cheveux opulents, un sourire si immuable que je n'ai jamais pu décider si elle **était** sourde ou idiote. (B36 De Beauvoir, 1958 : 164)

(6.35a) Cette année-là, Robert **courtisa** une jeune beauté d'environ vingt-cinq ans, qui **passa** ses vacances dans le bourg voisin avec l'évidente intention de se faire épouser ; presque chaque jour Yvonne **vint** à la Grillère ; elle **exhiba** une garde-robe bigarrée, des cheveux opulents, un sourire si immuable que je n'ai jamais pu décider si elle **était** sourde ou idiote.

*Courtiser* est un procès compatible avec « être en train de ». Il présente une progression indéterminée et réversible, ce qui, en fait une activité. *Passer* est un

accomplissement ; comme *courtiser* il est compatible avec « être entraîné de » mais à la différence de ce dernier il n'est pas réversible. L'IMP inaccompli donne à ces procès une étendue dans le temps mais il est évident que *courtiser une jeune beauté* et *passer ses vacances* ne recouvrent pas la totalité de l'intervalle circonstanciel *Cette année-là*. Deux interprétations sont possibles face au conflit II : l'itération ou la dilatation qualitative à valeur oppositive. Puisqu'aucune précision itérative n'est donnée par le locuteur (pas d'adverbe ou d'expression précisant la lecture itérative), la dilatation paraît possible pour le procès *courtiser* mais ne l'est pas pour l'accomplissement *passer ses vacances* pour des raisons pragmatiques, ce procès ne peut pas recouvrir la totalité de l'intervalle circonstanciel. La lecture itérative est alors la plus probable, d'autant plus que la phrase suivante est itérative. La même analyse peut être faite de (a) pour le PS puisque le circonstanciel exprime une durée qui paraît incompatible avec le type de durée associée aux procès *courtiser une jeune* et *passer ses vacances*. Le même type de conflit se présente pour les deux tiroirs : IMP et PS ; la lecture itérative est présente dans les deux cas.

*Venir* et *exhiber* sont simultanés et tous les deux ont pour antécédent de leurs intervalles de référence l'intervalle circonstanciel *cette année-là* mais la lecture itérative est accentuée pour résoudre le conflit :

*Cette année-là, Yvonne venait à la Grillère, elle exhibait une garde-robe bigarrée...*

Le locuteur, pour préciser la fréquence de l'itération, fait usage de *chaque jour*. Dans (6.35a) l'itération est vue comme déterminée alors que dans l'énoncé d'origine, elle est indéterminée même si « chaque jour » impose la valeur aoristique pour chaque occurrence des procès *venir* et *exhiber une garde-robe*.

(6.36) *Chaque fois qu'il s'agissait de payer quelque chose le gros Boche disait avec grâce : " vous êtes mon hôte, c'est gratuit. " (B20 De Beauvoir, 1958 : 301)*

Les deux procès à l'IMP sont simultanés et les deux ont comme antécédent l'intervalle circonstanciel déterminé par « le soir » où Zaza est sortie avec Pollack pour assister à une pièce de théâtre. Le conflit existe et remplacer l'IMP par le PS ou le PC changera la valeur itérative et la relation entre les procès : simultanété avec l'IMP, succession avec le PS.

Dans tous les exemples précédents ((6.32) à (6.36)), le conflit entre l'IMP et le circonstanciel entraîne la résolution du conflit grâce à l'itération. Souvent, celle-ci est

marquée dans le texte mais elle peut aussi être déduite comme étant le seul mode de résolution possible vu les données pragmatiques.

### 3.3. Hésitation : IMP itératif avec ou sans conflit ?

Il est difficile de préciser si l'itération est un mode de résolution de conflit ou une donnée textuelle dans beaucoup d'énoncés à l'IMP du corpus. En effet, la nature de l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP joue un rôle important dans le traitement de ces cas :

(6.37) *FRANTZ*

*(Un temps. Profondément sincère.) Cela n'arrange rien de mourir : cela ne m'arrange pas. J'aurais voulu... vous allez rire : j'aurais voulu n'être jamais né. Je ne mentais pas toujours, là-haut. Le soir, je me promenais à travers la chambre et je pensais à vous.*

*LE PERE*

*J'étais ici, dans ce fauteuil. Tu marchais : je t'écoutais. (S17 Sartre, 1960 : 364)*

(6.37a) *Je ne mentais pas, là-haut.*

(6.37b) *Je ne mentis pas toujours là-haut.*

*Mentir* est un procès itératif à cause de l'adverbe itératif de fréquence *toujours*. L'intervalle de son intervalle de référence est déduit par « pendant ma présence « là-haut » ». L'adverbe spatio-temporel doit être interprété par le lecteur comme désignant une période de temps précise qui fait figure d'un circonstanciel de durée imposant l'itération avec L'IMP. On peut considérer que c'est l'adverbe itératif qui impose la lecture itérative car elle disparaît dans (6.37a). Cependant, une lecture de l'énoncé dans son contexte nous guide vers le choix de l'itération avec conflit. L'IMP peut être remplacé par le PS avec une valeur itérative différente. L'itération est indéterminée dans les deux cas sous l'influence de *toujours* mais avec le PS en (6.37b), les bornes extrinsèques de l'itération ne sont pas saillantes alors qu'elles le sont avec l'IMP. Les autres procès à l'IMP entrent en conflit avec le circonstanciel localisateur *le soir* sauf l'état *être* qui n'est pas itératif.

(6.38) *Il en prenait possession tôt le matin, après une courte promenade dans les collines, au milieu des parfums subtils et de la douceur de l'aube, dans le silence béni qui précède le vacarme des cigales – un périple à peine plus grand que le tour de la maison mais attentif, studieux, où chaque plant, chaque papillon recevait son nom, du moins parmi ceux qu'il identifiait dans les planches du Grand Larousse encyclopédique. (R34 Rouaud, 1990 : 47)*

L'énoncé (6.38) constitue le début d'un « chapitre » non titré dans le roman. L'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP *prenait* est l'intervalle circonstanciel « tôt le matin » mais *prendre possession* ne recouvre pas la totalité de cet intervalle. L'itération est le mode de

résolution du conflit possible surtout que le chapitre précédent est clos par : « *Dans l'ombre du grand acacia, son fauteuil de rotin attend grand-père. Il y passera l'été.* »

*Recevoir son nom* et *identifiait les plantes* n'ont pas le même antécédent que le premier mais leur antécédent est déduit par « pendant son périple, sa courte promenade ». Les deux procès expriment une habitude mais il n'y a pas de conflit apparent, pas de glissement de sens, ni avec un circonstanciel, ni avec un procès au PS. L'antécédent (intervalle circonstanciel) étant déduit et construit par le lecteur, on peut parler d'un conflit déduit aussi où les deux procès *identifier* et *recevoir un nom* ne recouvrent pas la totalité de l'intervalle circonstanciel « pendant son périple », ce qui crée l'itération.

Dans les deux exemples précédents, l'intervalle antécédent a été construit grâce au cotexte proche, parfois, il faut prendre en considération un co(n)texte plus large pour en déduire un intervalle circonstanciel antécédent :

(6.39) *Il lui arrivait d'inscrire « douteux » en face d'un saint du type Gourin. (R56 Rouaud, 1990 : 67)*

(6.39a) *Il lui arriva souvent d'inscrire « douteux » en face d'un saint du type Gourin.*

L'antécédent de l'intervalle de référence du procès à l'IMP dans (6.39) n'est ni un circonstanciel, ni un adverbe temporel, ni un procès au PS ou au PQP. Décrivant l'activité religieuse et spirituelle de la tante Marie, l'auteur utilise souvent le DIL pour user de l'ironie afin d'indiquer que les superstitions et les conventions religieuses sont parfois d'une absurdité comique. Pour cela, il va de la sainte de Lisieux à la sainte de Lourdes au Sacré-Cœur...

L'antécédent de l'intervalle de référence de *arrivait* peut être paraphrasé par « à chaque fois que tante Marie lisait la vie d'un Saint, elle le répertoriait dans son " recueil de recettes ésotériques" ». La référence temporelle renvoie ici à la phrase nominale « Le travail de toute une vie » à la fin du paragraphe précédent. Ce sont les informations proximales qui déterminent la référence de l'IMP. Si on remplace l'IMP par le PS, l'itération du procès devient déterminée mais la lecture itérative reste possible. Dans (6.39a), le PS et l'adverbe itératif de fréquence rendent l'itération indéterminée avec une saillance des bornes du procès pour chacune des occurrences.

(6.40) *Elle réclamait fréquemment aussi qu'on la reconduise chez sa mère. (R50 Rouaud, 1990 : 119)*

(6.40a) *Elle réclamait/réclama/a réclamé qu'on la reconduise chez sa mère.*

(6.40b) *Elle réclama fréquemment aussi qu'on la reconduise chez sa mère.*

(6.40c) *Elle a réclamé fréquemment aussi qu'on la reconduise chez sa mère.*

(6.40d) *D'habitude, elle réclamait/\*réclama/\*a réclamé aussi qu'on la reconduise chez sa mère.*

L'intervalle de référence de l'IMP a comme antécédent la période où la tante « balayant le siècle du faisceau de sa mémoire [...] a décroché » en imaginant des scénarios impossibles comme les retrouvailles de sa mère décédée. L'IMP entre en conflit avec un circonstanciel déduit de « dans cette période de sa vie ». *Réclamait* ne pouvant recouvrir la totalité de ce circonstanciel prend une valeur d'itération précisée par le contexte où le narrateur raconte comment la tante passe ses journées. L'IMP peut être remplacé par le PS et le PC (comme dans b et c) mais la valeur itérative change : dans (6.40b), le procès est répété d'une manière révolue, l'itération est indéterminée avec *fréquemment* (la saillance des bornes de chaque occurrence du procès est plus pertinente que la saillance des bornes de l'itération) alors que l'IMP ne fait que caractériser le procès au passé avec une itération indéterminée (la saillance des bornes de l'itération est plus pertinente que la saillance des bornes de chaque occurrence du procès dès lors que l'IMP permet l'interprétation de l'action comme une habitude). Si l'on supprime l'adverbe *fréquemment*, l'énoncé à l'IMP, dans son contexte, sera toujours itératif. Mais hors de son contexte, comme dans (6.40a), il n'exprime pas une itération. On peut aussi considérer que l'antécédent de l'intervalle de référence de *réclamait* est l'intervalle de référence de *a décroché* : *elle a décroché, elle réclamait qu'on la reconduise chez sa mère*. Même dans ce cas, l'intervalle de référence du procès à l'IMP ne peut pas recouvrir la totalité de l'intervalle de référence du procès au PC et l'on a affaire à une itération<sup>3</sup>. Le même cas figure dans l'exemple suivant :

(6.41) *FRANTZ*

*Nous l'avons fait.* [« l' » renvoie à « Nous avons tout dévasté. »]

*LA FEMME*

*Jamais assez ! Pas assez de camps ! Pas assez de bourreaux ! Tu nous as trahis en donnant ce qui ne t'appartenait pas : chaque fois que tu épargnais la vie d'un ennemi, fût-il au berceau, tu prenais une des nôtres.* (S13 Sartre, 1960 : 292)

(6.41a) *Tu nous as trahis, tu épargnais la vie des ennemis.*

L'itération est précisée par le locuteur. Le procès *épargnais* est simultané à celui d'*appartenait* et tous deux ont pour antécédent de leur intervalle de référence l'intervalle de référence du procès au PC, référant à la période de guerre. *Épargnais la vie* et *prenais une des nôtres* sont deux procès itératifs. *Chaque fois que* montre que les occurrences du procès à l'IMP sont vues comme aoristiques alors que l'itération est indéterminée puisque l'IMP est inaccompli. [ct1, ct2] de la subordinée circonstancielle coïncide avec [B1,B2] du procès *épargnais*, ce qui fait que les deux procès de la phrase complexe ne peuvent pas être simultanés mais successifs. Dans un premier temps, on peut considérer que l'itération est due à la relation entre l'intervalle circonstanciel et l'intervalle du procès P *épargnais*. Cependant,

la recherche d'un antécédent à l'intervalle de référence de l'IMP nous a révélé une itération due à un conflit entre le procès P et un autre procès dont l'intervalle de référence joue le rôle d'antécédent : itération<sup>3</sup> (comme le montre (6.41a)).

(6.42) *Herbaud me riait au visage, il posait sa main sur mon bras, il me menaçait du doigt en m'appelant : « ma pauvre amie ! » ; il me faisait sur ma personne un tas de petites réflexions, aimables ou moqueuses, toujours inattendues. (B23 De Beauvoir, 1958 : 313)*

(6.42a) *Durant nos rencontres, Herbaud me riait au visage, il posait sa main sur mon bras, il me menaçait du doigt en m'appelant : « ma pauvre amie ! » ; il me faisait sur ma personne un tas de petites réflexions, aimables ou moqueuses, toujours inattendues.*

(6.42b) *Durant notre rencontre, Herbaud me riait au visage, il posait sa main sur mon bras, il me menaçait du doigt en m'appelant : « ma pauvre amie ! » ; il me faisait sur ma personne un tas de petites réflexions, aimables ou moqueuses, toujours inattendues.*

(6.42c) *Durant notre rencontre, Herbaud me ria souvent au visage, il posa souvent sa main sur mon bras, il me menaça souvent du doigt en m'appelant : « ma pauvre amie ! » ; il me fit souvent sur ma personne un tas de petites réflexions, aimables ou moqueuses, toujours inattendues.*

Dans (6.42), les quatre procès ont en commun de se répéter. Ils sont simultanés puisqu'ils ont tous pour antécédent un circonstanciel déduit : durant les rencontres des deux amis (le paragraphe précédent celui d'où est extrait (6.42) commence par : « Herbaud fréquenta assidûment la Nationale ; je lui réservais le fauteuil voisin du mien » (De Beauvoir, 1958, 312) et continue par la description des activités que les deux amis avaient l'habitude de faire ensemble).

L'effet itératif n'est pas dû seulement au pluriel du GN « les rencontres » comme le montrent les exemples (6.42a) et (6.42b). Dans (6.42b), l'itération persiste car il y a conflit entre chacun des procès à l'IMP et le circonstanciel dont l'intervalle constitue l'antécédent des intervalles de références. L'itération est un des modes de résolution de conflit possible ; la dilatation est possible. Si l'on impose l'itération comme mode de conflit, le PS ou le PC changent la valeur de l'itération.

Il n'y a pas de glissement de sens, sauf avec *poser la main* qui peut être considéré comme une itération<sup>1</sup>. Si l'on remplace l'IMP par le PS ou le PC, le sens change et l'itération s'efface.

(6.43) *De l'autre côté du corridor, où roucoulaient des tourterelles, c'était la laiterie. (B46 De Beauvoir, 1958 : 78)*

(6.43a) ? *De l'autre côté du corridor, où roucoulerent des tourterelles, ce fut la laiterie.*

Cet énoncé décrit la cuisine de la maison du personnage principal et le paragraphe commence par « *L'endroit le plus vivant de la maison, c'était la cuisine qui occupait la moitié du sous-sol.* »

Il n'y a ni adverbe temporel, ni circonstanciel, aucune indication temporelle ne puisse jouer le rôle de référence temporelle pour ces deux procès à l'IMP. Les connaissances du lecteur situent le procès à un temps passé puisqu'il s'agit des mémoires de la narratrice et les informations du texte jouent un rôle important. *Roucoulaient* est itératif car l'IMP entre en conflit avec un intervalle circonstanciel conjecturé « durant mon enfance » : *Durant mon enfance, les tourterelles roucoulaient de l'autre côté du corridor de la cuisine.* Le conflit entre le circonstanciel de durée et l'IMP est résolu par la lecture itérative car la dilatation n'est pas acceptable pour des raisons pragmatiques.

### 3.4. Hésitation : itération 1, 2, 3 ou avec circonstanciel ?

Dans certains cas, le choix du type de conflit entraînant l'itération comme résolution du conflit n'est pas très simple.

(6.44) Je **regagnais** la bibliothèque ; j'**étudiais** la théorie de la relativité, et je **me passionnais**. (B7 De Beauvoir, 1958 : 283)

(6.44a) *Souvent, en octobre, je regagnais la bibliothèque ; j'étudiais la théorie de la relativité, et je me passionnais.*

(6.44b) *Souvent, en octobre, je regagnai la bibliothèque ; j'étudiai la théorie de la relativité, et je me passionnai.*

Le paragraphe commence par l'énoncé suivant « *En octobre, la Sorbonne fermée, je passai mes journées à la Bibliothèque nationale.* » Le circonstanciel *en octobre* et plus loin *toutes mes journées* met le lecteur sur la piste d'un rituel quotidien. L'antécédent de l'intervalle de référence de *regagnais*, *étudiais* et *me passionnais* est l'intervalle du circonstanciel « *en octobre* », mais ils ne recouvrent pas la totalité de cet intervalle d'où l'itération précisée par la narratrice : conflit II.

Par respect des règles de proximité, on peut considérer que l'antécédent des intervalles de références de l'IMP est l'intervalle de référence du procès au PS (P') avec qui les procès à l'IMP ne peuvent pas être simultanés pour des raisons pragmatico-référentielles : conflit V, itération 3.

La narratrice choisit le PS pour exprimer une itération déterminée avec *passer mes journées* et l'IMP pour les procès de l'énoncé (6.44). En (6.44a), la succession chronologique

des procès à l'IMP marque une série itérative indéterminée, alors que celle-ci est déterminée avec le PS comme le montre (6.44b). La succession des procès à l'IMP pour exprimer une habitude peut constituer une résolution au conflit V. Le choix du type de conflit prête à confusion parce que l'itération est exprimée par la succession d'une série de procès ayant chacun le même antécédent (l'intervalle de référence du procès au PS ou l'intervalle circonstanciel) avec qui chaque procès à l'IMP entre en conflit.

(6.45) *Quand mes parents **allaient** dîner en ville, je **me précipitais** dans la rue avec ma sœur ; nous **rôdions** sans but, cherchant à saisir un écho, un reflet des grandes fêtes dont nous **étions** exclues. (B51 De Beauvoir, 1958 : 80 )*

*Se précipiter* est un achèvement ; il est intrinsèquement borné il n'est pas compatible avec *être en train de* ni avec l'IMP. Le conflit I peut être résolu par un glissement de sens qui attribue une valeur itérative au procès.

Un autre conflit (II) est présent : les intervalles de référence des IMP *se précipiter* et *rôder* (activité) sont liés à l'intervalle circonstanciel de la proposition circonstancielle. Cependant, les procès ne peuvent recouvrir la totalité de cet intervalle et le conflit est résolu par l'itération. Or, l'intervalle circonstanciel coïncide avec l'intervalle du procès 1 (*allaient*) : [ct1,ct2] CO avec [B1,B2], ce qui empêche la simultanéité entre le procès 1 et les deux procès 2 (*se précipiter*) et 3 (*rôder*) car [ct1,ct2] porte sur [I,II] de ces derniers, donc [B1,B2] de *allait* porte sur [I,II] de *me précipitais* et de *rôdions*. Les trois procès à l'IMP se succèdent (conflit IV) : la permutation des procès n'est pas possible. Dans (6.45), trois procès successifs et qui entrent en conflit avec le circonstanciel imposent la lecture itérative.

*Etre* est un état. L'antécédent de son intervalle de référence correspond au circonstanciel déductible d'après le contexte « *quand nous étions adolescentes, ma sœur et moi* » ; il ne partage donc pas avec les autres procès le même antécédent référentiel.

(6.46) *Quand les abeilles **bourdonnaient**, quand les volets verts s'ouvraient dans l'odeur ensoleillée des glycines, déjà je partageais avec cette journée, qui pour les autres commençait à peine, un long passé secret. (B55 De Beauvoir, 1958 : 80)*

*Déjà* est un adverbe présuppositionnel qui

[...] marque qu'il y a eu au moins un moment où le procès n'avait pas lieu, avant le début de la vue (présupposition), et qu'il va vraisemblablement avoir encore lieu après la vue (implication). [...]II] donne des informations sur ce qui n'est pas directement montré dans le déroulement du procès. (Gosselin, 1996 : 237)

Avec l'accomplissement *partager un long passé secret* (le SN objet est introduit par un article indéfini singulier qui délimite son domaine et le rend intrinsèquement borné) dont les bornes sont saillantes car intrinsèques ; avec *déjà* l'itération est obligatoire : le conflit a lieu entre type de procès et la nature de l'adverbe. *Bourdonner* est une activité ; *s'ouvrir* est un achèvement ; il est ponctuel, le conflit I doit être résolu. L'interprétation itérative est possible avec « à chaque fois que les volets s'ouvraient » mais la dilatation l'est aussi, permettant à l'IMP de recouvrir tout l'intervalle circonstanciel. Les trois procès ne sont ni simultanés, ni chronologiques : l'antécédent de l'intervalle de référence de *partageais* est l'intervalle circonstanciel de la première ou de la deuxième proposition circonstancielle détachée ([ct1,ct2] porte sur [I,II] du procès à l'IMP). Puisque *partager* est obligatoirement itératif, il rend l'intervalle circonstanciel itératif, à chaque fois que [I,II] CO avec [ct1,ct2].

On peut considérer aussi que les procès à l'IMP des deux propositions circonstanciennes trouvent leur antécédent dans le circonstanciel annoncé au début du paragraphe « au petit matin ». Or les procès ne recouvrent pas la totalité de l'intervalle circonstanciel, le conflit est résolu par l'itération (conflit II).

Ainsi, la valeur itérative peut être interprétée de deux manières différentes. Cet énoncé est situé dans un paragraphe qui évoque un épisode fréquent qui a eu lieu à plusieurs reprises dans la vie de la narratrice ce qui impose la lecture itérative.

(6.47) *Pendant la belle saison, elle allait souvent aux halles, à six heures du matin, avec ses filles, pour se procurer à bas prix fruits et légumes. Quand les petites Mabilles avaient besoin d'une toilette neuve, Zaza devait explorer une dizaine de magasins ; de chacun elle rapportait une liasse d'échantillons que Madame Mabilles comparait, en tenant compte de la qualité du tissu et de son prix ; après une longue délibération, Zaza retournait acheter l'étoffe choisie. (B69 De Beauvoir, 1958 : 274)*

Dans (6.47), l'antécédent de l'intervalle de référence de *allait* est l'intervalle circonstanciel sauf qu'il ne peut pas recouvrir la totalité de l'intervalle circonstanciel. Le conflit est résolu par l'itération explicitée par l'adverbe *souvent*.

Le procès *avoir besoin* a le même antécédent mais ne recouvre pas la totalité de cet intervalle et le conflit est résolu par l'itération. [B1,B2] de *avait besoin* coïncide avec [ct1,ct2], l'intervalle circonstanciel de la proposition temporelle : la proposition circonstancielle de temps peut être paraphrasée par « à chaque fois que les petites Mabilles avaient besoin d'une toilette neuve ». *Devait*, *rapportait* et *retournait* ne sont pas simultanés bien qu'ils aient le même antécédent : l'intervalle circonstanciel de la subordonnée qui

coïncide avec [B1,B2] du procès itératif *allait*. Ce dernier ne peut pas donc être simultané aux autres procès. La série des procès qui suit est alors itérative et successive. On peut considérer que le conflit a lieu entre chacun des intervalles de référence des procès *devait*, *rapportait* et *retournait* avec l'intervalle de référence du procès *avait besoin* (conflit V, itération3) ou avec l'intervalle circonstanciel de la proposition temporelle (conflit II, itération).

## Conclusion

L'itération exprimée par l'IMP est différente de celle qu'exprime le PS ou le PC aoristique car la différence aspectuelle entre ces tiroirs se trouve transférée sur les bornes de l'itération.

Ainsi, l'IMP n'est pas un tiroir itératif en soi : comme le PS, il exprime l'itération quand il est en conflit avec le circonstanciel ou sans conflit, quand le cotexte ou le contexte se prête à une lecture itérative. L'expression de l'habitude n'est pas exclusivement l'apanage de l'IMP. L'IMP peut être remplacé par le PS dans les exemples que donne la *Grammaire méthodique du français* où l'IMP « est associé, comme le présent, à un complément marquant la répétition du procès. » (Riegel et al., 1997 : 308) :

*Tous les ans, elle revenait (revint) (Maupassant)*  
*Il lisait (lut) tous les soirs les Pensées de Pascal.*

L'IMP n'accepte pas l'itération déterminée car un procès réitéré à l'IMP est affecté par l'aspect aoristique sur chacune de ses occurrences et la valeur inaccomplie de l'IMP s'applique sur les bornes extrinsèques de l'itération pour la rendre indéterminée.

Le PS accepte d'une manière conventionnelle l'itération déterminée car chaque procès réitéré est concerné par l'aspect aoristique sur chacune de ses occurrences et sur les bornes intrinsèques de l'itération qui la rend déterminée. Il accepte aussi l'itération indéterminée avec des adverbess itératifs de fréquence comme *souvent* et *toujours* car la valeur aoristique est présente pour chaque occurrence du procès à moins qu'elle ne soit perdue sur les bornes extrinsèques de l'itération qui, sous l'influence de l'adverbe itératif, devient indéterminée.

Le PS comme l'IMP, pouvant être des tiroirs narratifs, sont utilisés dans des contextes itératifs. Le PS est le tiroir narratif par excellence et à ce titre, il accepte rarement l'itération suite à un conflit mais peut être employé dans un co(n)texte itératif sans conflit. L'IMP, rarement narratif, exprime une succession itérative de procès.

L'itération comme effet de sens dérivé de l'IMP suite à plusieurs types de conflits (itération 1,2,3 ou avec un circonstanciel) donne le pas à ce tiroir dans les énoncés itératifs. L'IMP n'est pas le tiroir itératif par excellence, et même quand il entre en conflit avec un circonstanciel, il peut être remplacé par le PS sans que sa valeur itérative soit perdue. Le conflit concernant seulement l'IMP et non le PS, dès qu'on substitue l'aoristique à l'inaccompli, l'énoncé hors contexte peut perdre sa valeur itérative alors que si le contexte est récupéré, le PS peut aussi exprimer l'itération. Parfois, décontextualisé, l'énoncé à l'IMP perd sa valeur itérative pour devenir narratif.

Du point de vue didactique, cette analyse de l'itération exprimée à l'IMP ou au PS trouve son intérêt dans une perspective pédagogique qui enlève à l'IMP le privilège qu'on lui accorde ordinairement d'exprimer l'habitude, la propriété ou l'itération. L'élève peut traiter de l'itération d'une manière déterminée ou indéterminée et choisir, en conséquence, le tiroir le plus pertinent, puisque le PS comme l'IMP peuvent marquer l'habitude, l'itération ou exprimer la propriété.

On a évoqué à plusieurs reprises la nature de l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP, présent dans le cotexte ou déduit des connaissances contextuelles et aussi cotextuelles. On a montré dans les chapitres précédents (cf. chapitres 3 et 4) que les principes de proximité doivent être enrichis. En effet, l'antécédent peut être absent du chapitre, paragraphe ou énoncé précédent mais reste déduisible par le lecteur à partir des informations textuelles qui fournissent un antécédent pragmatique construit.

## Chapitre 7 Quand l'instruction [passé] est en conflit...

### Introduction

La non-autonomie de l'intervalle de référence de l'IMP permet très souvent de situer un procès au passé parce que l'intervalle de référence trouve comme antécédent un intervalle de référence antérieur à [01,02]. Il arrive cependant que l'antécédent de l'intervalle de référence du procès à l'IMP soit [01,02] et entre en conflit avec la valeur [+passé] de l'IMP.

On propose de modéliser ce phénomène en autorisant une opération de duplication de la position du sujet. Cette duplication constitue un mode de résolution de conflit entre des instructions temporelles normalement incompatibles et correspond à la multiplication (polyphonique) des points de vue temporels dans un énoncé. (Gosselin, 1996 : 102)

Nous considérons que cette proposition est très difficilement applicable du point de vue didactique : la notion de sujet et d'objet utilisés par Gosselin pour expliquer la simulation de perception ne peuvent pas être enseignés parce qu'ils supposent une connaissance parfaite du modèle par l'enseignant et un degré de conceptualisation élevé de la part des apprenants (non adultes). Nous essayerons dans ce qui va suivre de proposer une autre résolution de ce conflit en essayant de l'appliquer à un nombre considérable d'emplois de l'IMP où l'intervalle de référence du procès est lié à [01,02].

Nous considérons que le conflit est souvent résolu par la présence d'une double ligne de temps : celle du locuteur et une autre (qui sera précisée selon les contextes). Par conséquent, ce n'est pas le procès qui est passé mais un autre élément constitutif de l'énoncé ou appartenant au contexte. Le conflit entre l'instruction [passé] de l'IMP et le rattachement de l'intervalle de référence du procès à [01,02] crée des effets de sens non typiques comme l'IMP de vérité générale et des effets de sens dérivés comme l'usage de l'IMP avec un circonstanciel non passé, ou l'IMP hypocoristique. Nous ne nous éloignerons pas du modèle de la SDT mais nous essayerons de proposer une approche avec une terminologie plus simple et plus adaptable du point de vue didactique. Par exemple, L. Gosselin estime que l'IMP hypothétique situe la modalité au passé : ce que nous proposerons pour cet emploi de l'IMP est conforme mais, pour éviter de parler de valeur modale temporelle et valeur modale aspectuelle, nous utiliserons une terminologie plus simple soutenue par la présence de cette double ligne de temps. La valeur aspectuelle de l'IMP [inaccompli] joue un rôle important dans ces cas-là. Sans co(n)texte précis, dans l'énoncé *Paul jouait*, l'antécédent de l'intervalle

de référence de l'IMP (ici pragmatique) situe l'intervalle de référence de l'IMP [I,II] au passé et avec lui une partie de l'intervalle du procès, B1 étant antérieur à I mais pas la totalité de l'intervalle du procès. On ne sait pas si le procès *jouer* continue au présent.

## 1. IMP et double ligne de temps

L'évidence de la fonction temporelle attribuée aux tiroirs est très tôt présente chez les francophones à cause de l'usage du mot "temps" dans une terminologie liée à son emploi dans un lexique général. Ce n'est pas le cas chez les arabophones. En effet, en arabe, on parle de « tasrif l-ʔafʔal »<sup>52</sup> تصريف الأفعال ce qui signifie littéralement « changer et modifier la forme des verbes » pour faire en sorte qu'ils puissent exprimer le temps mais aussi l'aspect et le mode<sup>53</sup>. De ce fait, les arabophones ne décident pas de facto et d'une manière évidente la référence au temps par des morphèmes verbaux. Une fois scolarisés, les élèves sont initiés à utiliser un métalangage qui attribue aux « ʔal-mādī » الماضي (littéralement, le passé), « ʔal-moudāriʕ » المضارع (littéralement, l'imparfait) et autres formes du verbe arabe des références au temps mais aussi à l'aspect et aux modalités comme la négation future ou la négation passée, « ʔal-mansoub » المنصوب et « ʔal-majzoum » المجزوم.

Les temps verbaux (*tense* en anglais) et le Temps extra-linguistique (*time* en anglais) donnent l'impression d'établir un rapport isomorphe. A chaque époque temporelle : présent, passé et futur, devrait correspondre un temps verbal et un seul. Pourquoi dès lors le français présente-t-il deux tiroirs simples pour le passé : l'IMP et le PS ? Sans oublier le PC qui peut, selon le contexte, fonctionner à la manière d'une forme simple exprimant le passé. Comment en arabe avec deux tiroirs, ʔal-mādī et ʔal-moudāriʕ, exprimer plus de deux époques : présent, futur et passé ?

Suivant la tradition grammaticale occidentale, le rôle essentiel des tiroirs est d'ancrer l'énoncé dans le temps. Les recherches linguistiques sur l'IMP, qui s'appuient sur l'analyse

---

<sup>52</sup> <http://ar.wikipedia.org/wiki/%D8%B5%D8%B1%D9%81>

الصرف لغةً هو التغير والتحويل

<sup>53</sup> Abi Aad considère même que les formes verbales en arabe n'expriment pas le temps : « Nous pensons, pour notre part, que cette particularité est plutôt due à l'absence de marque de temps, ou de toute autre sorte, portée par la forme verbale. » (2001 : 39)

des données du langage, ont mis en évidence une diversité fonctionnelle de ce tiroir dont la valeur de référence au passé<sup>54</sup> reste floue par rapport à celle du PS.

En 1929, Marcel Cohen affirmait :

Il est bien entendu qu'aucun système verbal ne possède des formes distinctes pour toutes les idées que le verbe peut théoriquement représenter ; c'est précisément le choix, entre les idées exprimables qui définit le système verbal d'une langue donnée. (1929 :2)

S'il y a plus que trois temps verbaux en français, c'est qu'au-delà de l'expression du temps, les marques verbales rendent compte des concepts comme l'aspect, la modalité, les relations référentielles du texte, etc.

Dans la littérature, le passé, le présent et le futur sont établis comme trois périodes sur l'axe linéaire du temps qui sont situées par rapport à des repères comme le moment de la parole, le moment de la narration, etc. Ces trois périodes ne peuvent pas fonctionner d'une manière isolée dans le temps (on ne peut pas les séparer sur l'axe du temps). Elles peuvent être décrites comme des intervalles. L'enchevêtrement entre périodes est une réalité linguistique dont les conséquences expliquent nombre de phénomènes liés à l'étude des tiroirs.

En suivant le modèle de la SDT, et en partant des prémisses supra, on montrera que tous les emplois de l'IMP (emplois interactionnels ou non) peuvent être expliqués à partir du trait [+passé].

### **1.1. L'importance de la notion d'intervalle**

Nous avons montré que les trois repères (le moment de la parole, le point de référence et le moment de l'événement) ne sont pas suffisants pour rendre compte du fonctionnement de tous les tiroirs verbaux et surtout de la différence entre l'IMP et le PS.

Dès lors qu'ils sont pris comme des points sur l'axe linéaire du temps, Reichenbach a pu parler d'une temporalité étendue du procès à l'IMP parce que l'idée d'un moment passé situé avant S ne suffisait pas pour l'IMP, ou au moins, ne suffit pas pour le distinguer du PS. Cela conduit à considérer comme primordiale la notion d'intervalle.

Vet considère que :

---

<sup>54</sup> Des explications d'ordre modal, discursif ou encore textuel sont attribuées aux énoncés où l'imparfait ne remplit pas ce contrat, les considérant comme des exceptions du langage.

toute situation dont on parle occupe un certain espace de temps (intervalle) et que cet intervalle fait partie du temps d'un monde donné. Comme on l'a vu, nous entendons par « temps » l'indication, dans une phrase, de la **place** qu'occupe l'intervalle dans le temps d'un monde. [...] Par aspect, nous entendons toute information contenue dans une phrase qui se rapporte, non pas à la place, mais à la **structure interne** de l'intervalle. (1980 :45)

C'est le même intervalle qui est utilisé pour étudier la référence temporelle de la situation et la valeur aspectuelle (grammaticale et lexicale) du procès selon qu'on prend en considération la place sur la ligne du temps ou la structure interne de l'intervalle.

Gosselin a proposé de définir deux intervalles différents : celui de référence situé par rapport à un repère précis et celui du procès lui-même. Ces deux intervalles entrent en relation pour exprimer l'aspect grammatical comme on l'a précisé supra (cf. chapitre 3).

Dowty (1986) cité par Moeschler (1994) utilise lui aussi la notion d'intervalle et non celle de points temporels qui lui permettent de définir trois aspects lexicaux pour expliquer sa théorie concernant l'ordre temporel imposé par les tiroirs (cf. Moeschler, 1994 : 71, 72). Moeschler (1994), en se fondant sur la théorie de Sperber et Wilson, définit la référence temporelle grâce à un intervalle de temps (celui de l'énoncé) et parle aussi d'intervalles de temps entre deux phrases : « La référence temporelle actuelle d'une expression temporelle est un moment (point ou intervalle temporels) assigné à l'énoncé dans lequel elle apparaît » (Moeschler, 1994 : 92).

Cette idée d'intervalle figure dans les travaux de Confais qui parle de « séquences plus ou moins larges, jusqu'à des morceaux "ponctuels" infiniment petits » (1990 :124).

La taille de l'intervalle est variable et sa nature exclusivement temporelle est définie par rapport à un repère bien précis sur la ligne du temps de ce que Confais appelle le temps "langagier".

Vetters (1996 : 105) parle « d'intervalle de temps » pour définir les différents types de procès en termes de changements ou non à l'intérieur même de cet intervalle.

Ainsi, le moment de la parole n'est pas conçu comme un point sur la linéarité de l'axe temporel mais comme un intervalle noté par Gosselin [01,02]. La même démarche est adoptée pour créer un intervalle de référence [I,II] et un intervalle de procès [B1,B2].

L'intervalle, qu'il soit temporel ou aspectuel, calculé par rapport à un repère ou calculé en fonction de la durée interne du procès, qu'il soit pris en considération à l'intérieur d'une seule phrase ou de deux ou plusieurs phrases, est utilisé, selon les linguistes, à l'appui des

théories qu'ils soutiennent. On utilisera la notion d'intervalle pour expliciter les relations entre les trois séquences (passé, présent et futur) d'une même ligne de temps et étudier les conséquences des règles qui régissent ses relations sur l'analyse des tiroirs en français.

## 1.2. Les relations entre les trois séquences de temps

La ligne du temps est divisée en trois périodes dénommées "séquences" : le présent, le passé et le futur.

Confais (1990: 120) considère le présent, le passé et le futur comme des « séquences de temps », situées l'une par rapport à l'autre et séparées l'une de l'autre. L'idée d'une « séparation » entre les trois séquences de temps paraît discutable dans le sens où ces trois périodes s'enchaînent sur l'axe linéaire du temps extralinguistique. Guillaume parle de présent psycho-grammatical et dans la même perspective, Imbs déclare :

Le temps proprement dit est le cadre temporel dans lequel le locuteur situe le processus verbal : suivant que la **bande** du composé passé-futur est étroite ou large, j'obtiens alors le présent actuel ou le présent omnitemporel, avec, entre les deux, ces entités hybrides que sont le présent-passé et le présent futur. (Imbs 1960 : 39)

Ainsi, Imbs ne refuse pas au présent une extension vers le passé ou le futur.

Si on considère cette remarque de Touratier (1996 : 78),

Pour un observateur extérieur, le présent de ce qui est en mouvement dans le courant du fleuve est forcément constitué, par rapport à un instant d'origine donné, d'un avant et d'un après, c'est-à-dire de passé et de futur. Mais pour celui qui descend ainsi le fleuve, le présent est ce qu'il vit, ce dans quoi il vit, qui n'a rien à voir avec le passé et l'avenir, lesquels relèvent respectivement des souvenirs et des projets.

on peut supposer que la séquence du présent est considérée d'une manière exclusive quand le PRES exprime la simultanéité avec le moment de l'énonciation.

Ainsi, si la distinction (au sens de séparation) entre passé, présent et futur n'est ni exhaustive ni suffisante pour décrire le temps, il faut préciser quelles relations existent entre ces trois séquences de temps.

A quelles conditions l'IMP prend-il la valeur d'un présent vécu à la place du présent ?

### 1.2.1. Etat des lieux :

Les grammaires traditionnelles du français (Wagner *&al*, Arrivé *&al*.) observent qu'il existe une grande ressemblance de sens et de comportement syntaxique entre le PRES et l'IMP.

Le PRES devient pressant au moment de poser une question, de formuler une demande, de se mettre à la place d'autrui. D'où l'emploi de l'IMP à la place du présent dans des exemples comme :

(7.1) *Je venais/viens passer l'aspirateur.*<sup>55</sup>

La politesse consiste donc à ne pas mettre l'interlocuteur devant un état de fait actuel, comme dans : Je vous dis qu'il est sorti car cette formulation est brutale, et prend vite des connotations insultantes ou impératives. (Curat 1991 : 206)

Wilmet (2003) explique que l'IMP marque un « procès passé non révolu ». Il définit deux actualités, la première A, reliée à la situation d'énonciation et la deuxième A' qu'il appelle la « réalité dépassée » et qu'il place avant A sur la ligne du temps. Il utilise cette actualité pour expliquer l'IMP tout en reconnaissant à celui-ci sa capacité d'« arriver au voisinage de l'actualité où même de la déborder en direction du futur ». Quelles sont alors les limites de A' ?

Cette théorie rejoint celle de Vet qui a établi un système temporel se composant de deux sous-systèmes, le premier centré autour d'un point de référence  $r_x$  qui coïncide avec le moment de la parole S, l'autre centré autour d'un point de référence, désigné également par  $r_x$ , et qui est antérieur à S, le premier est centré sur le PRES, le second sur l'IMP (Vet, 1980).

Cela veut dire qu'il y a deux systèmes complets : le premier comportant le passé composé, le présent et le futur, le second comportant le plus-que-parfait, l'imparfait et le futur passé. Nous croyons que, de point de vue sémantique, ces deux systèmes permettent de référer à deux mondes différents, le premier actuel, le second non actuel. Pour le moment, nous partirons de l'hypothèse de travail que le système temporel du français se compose de deux sous-systèmes, le premier centré autour d'un point de référence  $r_x$  qui coïncide avec le moment de la parole S, l'autre centré autour d'un point de référence, que nous désignerons également par le symbole  $r_x$ , et qui est antérieur à S. Le présent exprime qu'on parle d'une situation qui coïncide (partiellement) avec  $r_x = S$  ; le passé composé indique qu'on parle d'une situation antérieure à  $r_x = S$  et le futur qu'on parle d'une situation postérieure à  $r_x = S$ . L'imparfait, par contre, présente une situation comme coïncidant (partiellement) avec  $r_x < S$ . Le plus-que-parfait et le futur passé indiquent respectivement que la situation dont on parle dans une phrase se situe avant et après  $r_x < S$ . ces temps se définissent donc indirectement par rapport à S. [...] Pour pouvoir indiquer que les moments que désignent le FUT, le FUTP, le PC et le PQP peuvent servir de point de repère

---

<sup>55</sup> Exemple emprunté à Abouda (2004).

pour la formation d'un passé, nous introduisons le symbole  $r_y$ . Nous considérons le  $r_y$  comme une sorte de points référentiels auxiliaires à partir desquels il est possible de créer un passé, mais non pas un futur ; ceux-ci les distinguent des points  $r_x$  qui constituent le centre des deux sous-systèmes. (Vet, 1980 : 31,32)

De même, dans des exemples comme :

(7.2) *Il était fatigué, mon chouchou.*

(7.3) *Tu étais le prince et j'étais la princesse.*

l'IMP n'exprimerait pas le passé. Dans ce dernier (7.3), *être prince* et *être princesse* sont deux procès actualisés dans l'espace et le temps ludiques. Le jeu commence avec l'énonciation de cette phrase par opposition à *tu seras le prince et je serai la princesse* qui représente un scénario de la pièce à jouer.

L'IMP est le temps que l'on emploie, en proposition subordonnée, lorsqu'on veut mettre un fait situé dans le présent, même dans un présent omniprésent, dans la perspective d'un fait présent ou passé (c'est-à-dire en concordance de temps avec un fait présent ou passé) comme dans les exemples suivants : *je ne savais pas que tu parles ou que tu parlais l'anglais ; il ne savait pas que deux et deux font ou faisaient quatre*. L'IMP est le temps par excellence de la concordance du temps lorsqu'il s'agit de marquer soit un fait contemporain soit un fait postérieur.

Dans tous ces cas, l'IMP a une valeur temporelle exprimant le présent mais est-elle vraiment indépendante de la valeur temporelle passée ?

### **1.2.2. Pourquoi l'IMP et pas le PC ou le PS ?**

Si nous donnons à l'IMP les traits [+passé] et [inaccompli] et au PS, les traits [+passé] et [aoristique] et au PC, les traits [+passé] et [aoristique] (ou [+présent] et [accompli])<sup>56</sup>, c'est la valeur aspectuelle qui fait la différence entre ces trois tiroirs. Dans les exemples (7.1) à (7.3) où l'IMP semble ne pas exprimer le passé, on ne peut pas substituer le PS à l'IMP sans que la phrase soit inacceptable, ou au moins, change de sens. Dans ces énoncés, l'IMP exprime un passé différent de celui qu'exprimerait un PS ou un PC.

On a attribué l'aptitude de l'IMP à s'étendre jusqu'aux limites du présent, et même au-delà en "suivant" les personnages dans l'écoulement du temps vers l'avenir, à sa valeur

---

<sup>56</sup> Ces instructions sont celles du PC auquel ne peut être substitué le PS et qui fonctionne comme la forme composée du présent de l'indicatif. Le PC n'est pas considéré dans ce cas comme un tiroir exprimant le passé.

aspectuelle d'inaccompli. Wilmet (2003) explique que l'aspect sécant de l'imparfait ouvre le terminus ad quem du procès, ce qui nous permet de parler d'imparfait de politesse, de commentaire et d'exclamation. Il soutient que la valeur imperfective de l'IMP est à la base de ces valeurs temporelles qui coïncident avec le moi-ici-maintenant.

A la différence de Wilmet, on peut proposer une ligne de temps telle que la séquence du temps passé [pa1,pa2] peut rejoindre les bornes de la séquence du temps présent [pe1,pe2], la même relation existant entre la séquence de temps présent et futur [f1,f2]<sup>57</sup>. Dans ce système, les bornes de chaque séquence temporelle peuvent entretenir une relation de coïncidence notée « = » (la période à laquelle on se réfère est très courte, c'est un moment précis dans le temps) ou une relation de non-coïncidence désignée par « < » (la séquence de temps est plus ou moins longue). Ces séquences de temps entretiennent des relations de disjonction « ≠ » où la séquence du passé est exprimée par le langage ou dans la langue employée<sup>58</sup> comme disjointe de la séquence du temps du présent (de même entre le présent et le futur) et aussi des relations de concomitance « ≈ » par coïncidence entre la deuxième borne d'une séquence et la première borne de celle qui la suit. La coïncidence entre pa2 et pe1 et entre pe2 et f1 crée ce qu'on appelle la ligne du temps où passé, présent et futur se rejoignent.

Le postulat que la ligne du temps du locuteur peut être doublée par une autre ligne de temps chacune divisée en trois séquences (passé, présent et futur) nous permettrait d'expliquer les emplois de l'IMP où il n'exprime pas exclusivement le passé.

## 2. L'IMP plus que passé

### 2.1. IMP de vérité générale

Ce système trouve son application parfaite dans le cadre de l'expression d'une vérité générale par le langage, on aura la formule suivante :

---

<sup>57</sup> « Si dans la langue parlée, le passé composé a supplanté le passé simple, c'est selon Guillaume, en raison de la tendance à considérer les faits passés dans leur lien avec le présent ; en d'autres termes, le passé composé, en ce qu'il n'impose pas de changement d'époque, serait psychologiquement plus économique que le passé simple. » (STHIOUL, 1998 : 61)

<sup>58</sup> « Un des mérites de Guillaume est d'avoir proposé une solution au problème de la polysémie apparente des formes grammaticales grâce à la distinction entre *signifié de puissance* et *signifiés d'effet*, distinction renvoyant à l'opposition entre les faits de *langue* et les faits de *discours*. Dans le discours, c'est-à-dire dans la langue employée, une même forme peut renvoyer à de multiples signifiés d'effet et donc prendre des valeurs extrêmement diverses. En revanche, la valeur fondamentale en langue, le signifié de puissance, est unique et ne varie pas. » (*Ibid.* : 46).

$pa1 \leq pa2 \approx pe1 \leq pe2 \approx f1 \leq f2$

et se lit : le moment précis (ou la deuxième borne de la séquence du temps) désignant le passé est concomitant avec le moment précis (ou la première borne de la séquence du temps) désignant le présent qui, est concomitant avec le moment précis désignant le futur (ou aussi, la deuxième borne de la séquence du temps présent peut être concomitante avec la première borne de la séquence du temps du futur).

Puisque nous considérons que les tiroirs expriment du temps et qu'un exemple comme :

(7.4) *je savais que deux et deux faisaient quatre.*

exprime un temps atemporel dans le sens où le procès *faire quatre* est vrai au passé, au présent et au futur, nous pouvons en conclure que l'IMP ici exprime le passé. La référence temporelle au passé n'est pas exclue. Les deux propositions sont dépendantes et une relation de concordance de temps est possible entre le verbe à l'IMP de la principale et celui de la subordonnée. Il y a par ailleurs une relation de simultanéité entre *savoir* et *faire*. L'IMP situe le procès *savoir* au passé par rapport à [01,02]. La simultanéité entre les deux procès impose que *faire* soit lui aussi antérieur à [01,02]. *Je savais* est un énoncé monologique où le locuteur *Je* est aussi l'énonciateur alors que *deux et deux faisaient quatre* est dialogique puisque le locuteur est responsable de son apparition graphique mais pas de sa dimension aspectuo-temporelle et modale, celle-ci étant précisée par un énonciateur universel. Deux lignes de temps sont à envisager dans ce cas, celle du locuteur ligne 1 (L1) et celle de l'énonciateur (L2). L'IMP de *faire* situe la vérité générale et non pas le procès dans le passé par rapport au [01,02] du locuteur.

Dès lors que l'IMP est non autonome, l'antécédent de l'intervalle de référence de *faisait* n'est pas à considérer comme l'intervalle de référence de l'IMP *savait* mais comme la valeur mathématique exprimée par la phrase qui a une portée universelle et qui unifie les trois séquences de temps. La valeur omnitemporelle n'est pas liée à l'IMP mais aux connaissances pragmatiques. L'IMP non autonome permet de tels emplois en langue car l'intervalle de référence de l'IMP trouve son antécédent dans cette référence universelle au temps. C'est un effet de sens non typique où l'intervalle de référence de l'IMP se trouve saturé par cette donnée pragmatico-référentielle. [deux et deux faire quatre] est un état nécessaire qui n'a pas de bornes. La valeur aspectuelle de l'IMP [inaccompli] joue un rôle dans sa disposition à être

utilisé dans de tels énoncés. Ainsi, nous pouvons remplacer l'IMP du verbe de la subordonnée par le PRES lui aussi inaccompli :

(7.4a) *je sais que deux et deux font quatre.*

(7.4b) *je savais que deux et deux font quatre.*

Mais, remplacer le verbe de la subordonnée par le PS ou par le futur si celui de la principale est à l'IMP paraît discordant :

(7.4c) *je sais que deux et deux feront quatre.*

(7.4d) *?je savais que deux et deux feront quatre.* (Un adverbe rend cette phrase acceptable)

(7.4e) *\*Je savais que deux et deux firent quatre.*

La vérité générale a été exprimée à l'IMP par attraction temporelle ou concordance des temps entre la principale et la subordonnée. L'exemple (7.4d) est une preuve que l'IMP exprime essentiellement du passé parce qu'il ne peut pas entrer en relation linguistique directe avec le futur sans passer par la séquence du présent.

Du point de vue didactique, la relation de concordance peut être expliquée par la validité de [faire quatre] à [01,02] qui correspond dans le cas de la vérité générale à la séquence du présent du locuteur et de l'énonciateur.

## **2.2. IMP et circonstanciel liés à [01,02]**

Dans une même phrase, la référence temporelle des tiroirs n'est pas obligatoirement la même que celle des circonstanciels. En effet, les tiroirs n'expriment pas exclusivement du temps mais incluent des instructions aspectuelles et entrent en relation avec d'autres éléments du contexte (comme les instructions aspectuelles et temporelles des circonstanciels, les principes de dépendance contextuelle de l'intervalle de référence et le principe de cohésion du texte). On en conclut que les circonstanciels peuvent entrer en relation immédiate avec une ou plusieurs des données qui n'expriment pas la référence temporelle.

On peut rencontrer dans une même phrase deux entités qui expriment le temps avec la même référence temporelle.

(7.5) *Hier, j'étais malade.*

(7.6) *Hier, je suis allée au cinéma.*

Cependant, on peut trouver dans la littérature des exemples comme :

(7.7) *Au fait, il y avait quoi, demain au cinéma ?*<sup>59</sup>

(R1) : *Demain, au cinéma, il y avait Wall Street2.* (Contexte pragmatique)

(R2) : *Au journal de 8h, on a annoncé que (demain) il y avait Wall Street2 (demain).*

(R3) : *Demain, au cinéma, il y aura Wall Street2.*

Dans la question, l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP n'est pas linguistiquement exprimé ; il est implicite. On le trouve dans la réponse (R2), dans le circonstanciel *au journal de 8h* ou dans le procès au PC *a annoncé*. Mais dans (7.7) et (R2), l'intervalle circonstanciel de *demain* ne peut constituer l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP puisque (R1) est inacceptable sans un contexte pragmatique bien précisé. Une phrase comme : *Demain, à la télé, je regardais Wall Street 2* n'est pas acceptable.

*Demain* exprime une séquence de temps future par rapport à trois repères : le présent de l'énonciation du journaliste, le présent de l'énonciation de la personne posant la question et celui de son interlocuteur.

On peut parler de deux lignes de temps contenant chacune trois séquences. La première ligne L1, celle du locuteur de (7.7), dont le présent est la séquence du temps où il pose la question pour évoquer une information annoncée au passé (temps présent du journal télévisé) concernant le futur proche (demain).

La deuxième ligne L2, celle implicite et pas dite, du journal télévisé, par exemple, dont le présent est la séquence du temps où le journaliste donne les informations pour les situer dans une séquence future. L'information « demain, il y [avoir] Wall Street 2 au cinéma » est donnée par un énonciateur qui n'est pas le locuteur de l'énoncé (7.7) mais dans ce cas, le journaliste.

On aura alors une intégration de la ligne du temps de l'énonciateur L2 dans la séquence du passé de la ligne du temps du locuteur L1 : l'IMP ne situe pas le procès *avoir* au passé mais l'énonciation de l'information donnée par l'énonciateur. Cette complexité temporelle trouve son application dans la langue avec l'utilisation de l'IMP à proximité de *demain*. L'IMP n'a pas comme antécédent [ct1,ct2] de *demain*. C'est pour cela que le PS et le PC ne sont pas acceptables dans le même contexte (sauf modification de sens). L'IMP non-autonome accepte *demain* dans son entourage linguistique en élicitant un autre antécédent comme intervalle de référence. Cet antécédent est de nature pragmatico-référentielle et il peut appartenir au contexte comme dans (R1) de (7.7) ou au cotexte comme dans (R2) de (7.7).

---

<sup>59</sup> Exemple cité par Barbazan (2006 : 44).

La contradiction temporelle apparente exprimée entre la référence temporelle du tiroir et celle du circonstanciel constitue un argument à l'encontre des théories référentielles qui refuseraient que les tiroirs comportent des instructions non-temporelles.

Cette contradiction n'en est plus une si l'on considère les paramètres sémantiques et contextuels liés à la fois à l'IMP et à l'adverbe *demain*.

Considérons un deuxième exemple, qui présente une contradiction apparente entre la référence temporelle du circonstanciel et celle de l'IMP.

(7.8) (*A propos d'un musée détruit par un incendie*) *Quel dommage, quand on pense que dans trois semaines, c'était l'inauguration des nouvelles salles.*<sup>60</sup>

(7.8a)\**Dans trois semaines, c'était l'inauguration des nouvelles salles.* (Sans expliciter la destruction du musée)

(7.8b) *Quel dommage, dans trois semaines, c'était l'inauguration des nouvelles salles.*

(7.8c) *Quand on pense que dans trois semaines, c'était l'inauguration des nouvelles salles.*

On peut considérer deux lignes de temps. Dans la première L1, la séquence du passé et du futur sont repérés par rapport au locuteur qui parle au présent de l'énonciation. La deuxième ligne L2 inclut une séquence de temps passée par rapport à un présent dans lequel a eu lieu l'événement incendie. [être l'inauguration des nouvelles salles] est une information annoncée avant [01,02] d'un événement qui aura lieu de la part d'un énonciateur qui reste dans ce cas imprécis : les promoteurs du musée, le maire de la ville, etc. L'IMP ne situe pas le procès au passé, seulement l'énonciation de l'information donnée par l'énonciateur.

Le parallélisme entre ces deux lignes inclut les séquences de temps du passé et du présent de L2 dans la séquence du temps du passé de L1. L'IMP dans cet énoncé situe au passé du locuteur la séquence du passé et du présent de l'énonciateur. L'IMP exprime ce qui n'existe pas comme appartenant au passé, y compris un fait annulé dans le futur. L'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP n'est pas le circonstanciel *dans trois semaines*.

Les deux lignes se rejoignent dans la séquence du temps futur dans laquelle le musée est vu comme détruit mais cet état de choses ne présente aucune conséquence directe pour l'explication de l'emploi de l'IMP dans cet énoncé. C'est le circonstanciel ou l'adverbe qui exprime le futur.

On pourra appliquer la même analyse pour les exemples (7.9) et (7.10) :

---

<sup>60</sup> Exemple cité dans Barbazan (2006 : 47).

(7.9) *Dompage que vous ne puissiez pas rester cette nuit, il y avait feu d'artifice.*<sup>61</sup>

(7.9a) *Cette nuit, il y avait un feu d'artifice.* (Sans expliciter le départ des amis ; changement de référence temporelle, *cette nuit* appartient au passé par rapport à l'intervalle de l'énonciation)

(7.10) *Demain, c'était son concert d'adieu à Copenhague.*<sup>62</sup> (On comprend que pour une raison quelconque, le concert est annulé ou qu'un auditeur, dont on parle, ne pourra y assister)

L'IMP étant non autonome, son intervalle de référence a besoin d'un antécédent. Cet antécédent n'est pas l'intervalle circonstanciel. Une constante existe dans ce genre d'exemples, c'est l'emploi d'un sujet impersonnel dans la phrase.

Dans notre corpus littéraire, deux énoncés<sup>63</sup> seulement sont constitués avec un procès à l'IMP et un circonstanciel non passé. L'exemple (7.11) présente un circonstanciel détaché, situant le procès dans l'avenir à côté d'un IMP.

(7.11) *Dans cet avenir, dont je commençais à sentir l'imminence, l'essentiel demeurait la littérature.* (B5 De Beauvoir, 1958 : 319)

(7.11a) *Dans cet avenir, dont je commence à sentir l'imminence, l'essentiel demeure la littérature.*

(7.11b) *Dans cet avenir, dont j'ai commencé à sentir l'imminence, l'essentiel demeure la littérature.*

(7.11c) ?*Dans cet avenir, dont je commençai à sentir l'imminence, l'essentiel demeura la littérature.*

(7.11d) « *Dans cet avenir, \*dont je commencerai à sentir l'imminence, l'essentiel demeurera la littérature* ». (Discours direct)

Deux lignes de temps sont à prendre en considération : L1, celle du locuteur ici la narratrice et L2, celle de la diégèse<sup>64</sup>, dont elle raconte l'histoire, puisque l'on a affaire à une autobiographie, la narratrice est en même temps locuteur et personnage. Cet énoncé est un discours indirect libre (DIL). Le circonstanciel *dans cet avenir* se place sur la ligne du temps du personnage, la ligne de la diégèse, L2, celle de l'énonciateur. Or, la séquence du passé de L1, celle du locuteur/narrateur, inclut celle du passé, du présent et du futur de L2. On remarque que le PS n'est pas acceptable au DIL (7.3) et que le FUT l'est seulement dans le cas d'un discours direct (DD) lié directement au moment de la parole, au présent du moi-ici-maintenant. L'IMP ne situe pas les procès dans le passé mais l'implique dans l'énoncé du

---

<sup>61</sup> Exemple proposé par Wilmet (2003) et repris par Barbazan (2006 : 47).

<sup>62</sup> Exemple proposé par Confais (1995, 243) et repris par Barbazan (2006 : 47).

<sup>63</sup> Un troisième énoncé, hypothétique, est construit de la même manière et sera traité dans la partie « IMP hypothétique ».

<sup>64</sup> Tisset en donne la définition suivante : « l'énoncé du récit correspond à la diégèse, construction discursive composée d'une suite d'événements subis ou impulsés [...] par des personnages [...] dans un cadre spatio-temporel. » (Tisset, 2000 : 21)

personnage énonciateur. Son antécédent peut dans ce cas être l'intervalle circonstanciel car l'on considère que la ligne du personnage (L2) est totalement incluse dans L1.

Un autre exemple, extrait du roman de J. Rouaud, fait figurer l'IMP avec un adverbe lié au moi-ici-maintenant.

(7.12) *Le violon restait maintenant dans sa boîte et, s'il pianotait encore de loin en loin, c'était par une espèce de phénomène d'aimantation, parce que passant près d'un piano il est difficile de n'en pas soulever le couvercle. (R68 Rouaud, 1990 : 28)*

Vuillaume fait une analyse intéressante de ce genre d'énoncé en définissant deux configurations<sup>65</sup> au sein du monde fictionnel, une configuration étendue et une autre restreinte<sup>66</sup>. Il a recours à la notion de polyphonie au sein de l'énoncé que développe Ducrot (1980). Vetters précise que cette combinaison des deux configurations existe aussi dans des récits de réalité. Dans les deux cas, le repérage ne se fait pas par rapport au moment de l'énonciation, à savoir dans le roman, le moment de la narration mais par rapport à un autre repérage, celui de la diégèse.

Nous pouvons considérer que cette analyse s'applique à tout énoncé qui présente deux lignes de temps comme nous l'avons montré supra et dans le cas du roman, celle du locuteur-narrateur et celle de la configuration restreinte. Ainsi, dans notre exemple, L'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP, non autonome, coïncide avec celui du circonstanciel sur la ligne du temps L2 de l'histoire dont les séquences passée et présente sont incluses dans la séquence passée de L1, ligne du temps du locuteur-narrateur. L'IMP situe la configuration restreinte au passé par rapport à la configuration étendue. Dans notre exemple, le procès à l'IMP est suivi d'un autre procès à l'IMP dans un énoncé hypothétique (analysé infra) et d'un procès au PRES qui coïncide lui aussi avec [01, 02] de la diégèse.

### 2.3. IMP hypothétique

*Si + IMP + COND* peut se traiter de trois manières différentes :

---

<sup>65</sup> « L'univers fictif présente deux configurations, l'une restreinte, l'autre étendue. [...] dans le cadre de la configuration restreinte, le présent coïncide avec la date des événements narrés ; le processus narratif est toujours contemporain de son objet, et le repère qu'il livre est mobile. Dans le cas d'une configuration étendue, le présent est conventionnellement défini par la date de publication du texte, donc par un repère fixe. » (Vuillaume, 1993 : 92).

<sup>66</sup> « Le présent y est défini par les événements dont le lecteur est en train de lire la relation, et la production du récit est conçue comme contemporaine de ce repère. Comme dans le cas d'un reportage, la narration et les faits rapportés sont conçus comme simultanés. Mais ici, l'écoulement du temps est directement déterminé par le contenu du récit. » (Vuillaume, 1993 : 93).

1. L'irréalité liée au présent ou l'irréel du présent comme dans l'exemple suivant :

(7.13) *Ces gens n'auraient sans doute aucun mal à payer un impôt qui n'a rien d'excessif, si le recensement était tenu à jour, si chacun, d'après un recensement vieux de quatre ans, n'avait pas à payer parfois pour trois ou quatre disparus. (G25 Gide, 1927 : 838)*

2. Le potentiel se présente quand l'hypothèse porte sur l'avenir, sa réalisation est considérée comme possible mais peu probable, comme dans l'exemple suivant :

(7.14) JOHANNA

*Demain?*

LE PERE

*Oui. Au début de l'après-midi.*

JOHANNA

*Où vous trouverais-je si j'avais besoin...*

LE PERE

*Vous ne me trouverez pas. (Un temps.) Je pars pour Leipzig. (Un temps.) Si vous manquez votre coup... (Geste.) Je reviendrai dans quelques jours. (S27 Sartre, 1960 : 116)*

3. La probabilité faible : *Si + IMP + COND* peut donner lieu à une troisième interprétation, à savoir la possibilité, par défaut d'information, d'un procès en cours. (Martin, 1971)

(7.15) *S'il était là - je ne sais s'il est là ou non - nous serions sauvés.*

Pour formuler une hypothèse réalisable qui porte sur le présent, on a le choix entre deux constructions, qui ne se distinguent que par le degré de probabilité, comme le montrent les exemples suivants :

(7.16) *S'il est là, nous serons sauvés.*

(7.17) *S'il était là, nous serions sauvés.*

*Si + PRES + FUT* traduit une probabilité forte et *Si + IMP + COND* une probabilité faible. Si, dans cet ordre d'idées, le verbe de la protase est imperfectif, l'hypothèse porte sur le présent; si, par contre, ce verbe est perfectif, l'hypothèse porte sur l'avenir.

Dans le système hypothétique, les formes d'inaccompli, transposées sur l'axe « de dicto » marquent une falsification en cours, les formes d'accompli, une falsification acquise. Potentialité minimale d'un côté, qui tend naturellement vers l'irréel ; irréel atteint de l'autre qui exclut tout effet de potentialité. La difficulté, c'est que la signification « de re » ne s'efface pas totalement. Dans le mécanisme d'interprétation, les types de procès tiennent alors une part déterminante. (Martin, 1991 : 94-95 cité par Some, 1998)

Deux énoncés hypothétiques figurent dans l'exemple (7.18). L'énoncé avec *Si + IMP* est irréel alors que celui avec *Si + PRES* exprime une possibilité de réalisation du procès à un moment ultérieur. On remarque que la décision de Frantz de « dire...ce qui est à dire » est

prise au moment où il énonce l'hypothèse. La proposition principale constitue une explication de cette décision.

(7.18) JOHANNA

*C'est moi qui interroge. Alors ? Qu'avez-vous à dire ?*

FRANTZ

*Vous ne m'avez pas compris. S'il n'y avait que nous deux, je vous jure...*

JOHANNA

*Qu'y a-t-il d'autre ?*

FRANTZ, péniblement.

*Leni, ma soeur. Si je **me décide** à parler, c'est pour nous sauver d'elle. Je dirai... ce qui est à dire [...]. (SI Sartre, 1960 : 285)*

Dans un contexte hypothétique, un fait est reconnu comme ne pouvant être réalisé ni à [01, 02], ni avant [01,02] (peut-être après), ce n'est pas l'IMP qui marque la triple temporalité négative, mais l'hypothèse et les connaissances pragmatiques. Pourquoi utiliser l'IMP [+passé] dans ce genre de contexte ?

Dans les exemples (7.13) à (7.18), les événements ne dénotent une actualité passée ni présente puisqu'ils n'ont pas eu lieu. L'usage de la conjonction *Si* pose l'hypothèse d'événements qui ne sont pas produits au passé et/ou ne peuvent avoir lieu au présent.

On peut évoquer deux lignes de temps celle du locuteur (lié au moment de l'énonciation) par opposition à celle de « la modalité », divisée en trois séquences : présent, passé ou futur. La modalité prospective étant valable dans le cas de l'IMP, elle inclut l'irréel (hypothèse qui porte sur le présent), le potentiel (hypothèse qui porte sur le futur) et le probable faible (hypothèse réalisable qui porte sur le présent). Le plus-que-parfait exprime souvent l'irréel (du passé) et avec le PC la primauté est donnée à l'effet que [SI+protase] exerce sur le présent ou le futur.

Pour exprimer l'irréel ou le potentiel, le locuteur utilise l'IMP. Le moment de la modalité est différent du moment de l'énonciation (celui du locuteur/énonciateur). L'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP sur la ligne du locuteur a comme antécédent l'intervalle de l'énonciation, dans lequel le procès n'a pas eu lieu au passé, ni au présent mais pourra avoir lieu au futur. Par exemple dans (7.19), « ne pas boire » est énoncé à [01,02] du locuteur. Pour cela, l'IMP semble exprimer un procès au présent. Comme dans l'exemple suivant où l'hypothèse est exprimée dans le cadre d'une conversation à deux voix où l'énoncé hypothétique est entouré du PRES et du PC accompli :

(7.19) *Je relève dans Le Rire, cette légende admirable d'une caricature médiocre : " Voyons, mon garçon, je vous l'ai déjà dit : si vous ne buviez pas, vous pourriez être caporal. « - C'est vrai, mon capitaine ; mais c'est que quand j'ai bu, je me crois colonel. » (Gide, 1927 : 853)*

Mais l'IMP [+passé] situe la ligne de la modalité avant le moment de l'énonciation. Pour cela, la modalité exprimée avec l'IMP est prospective. C'est une possibilité valide à un moment de temps *t* qu'un procès devienne effectif ultérieurement. Le conflit qui se crée entre la valeur [+passé] de l'IMP et sa valeur [+présent] (sur la ligne du temps du locuteur) donne lieu aux valeurs d'irréel, de potentiel et de probabilité faible pour tout procès qui n'est pas actualisé ni au passé ni au présent.

La ligne du temps de la modalité est incluse dans la séquence passée (avant [01,02]) de la ligne du temps du locuteur. La modalité exprimée au moi-ici-maintenant du locuteur [01,02] présuppose une temporalité différente de celle du locuteur/énonciateur. L'exemple suivant met en évidence la non-dépendance de l'énoncé hypothétique du type de texte ou de discours dans lequel il se présente.

(7.20) *Mon dernier trimestre se trouvait vacant : pourquoi ne pas commencer tout de suite mon diplôme ? Il n'était pas défendu en ce temps-là de le présenter la même année que l'agrégation ; si je l'**avançais** assez, rien ne m'empêcherait, à la rentrée, de préparer le concours tout en le terminant : je gagnerais un an ! (B4 De Beauvoir, 1958 : 263)*

(7.20a) « *Si je l'**avance** assez, rien ne m'empêchera, à la rentrée de préparer le concours tout en le terminant : je gagnerai un an. »*

(7.20b) « *Si je l'**avançais** assez, rien ne m'empêcherait, à la rentrée de préparer le concours tout en le terminant : je gagnerais un an. »*

Dans (7.20), l'hypothèse est exprimée par un DIL. Converti au DD, il offre deux réalisations possibles (7.20a) et (7.20b), selon deux perspectives possibles : une présentant l'hypothèse comme probable (avec le présent et le futur) et une autre comme seulement possible dans l'avenir (avec l'IMP).

Dans les mémoires, l'énoncé au DIL est situé avant [01,02]. La pensée de la narratrice a eu lieu avant le temps de la narration. Mais, ce même énoncé a une valeur temporelle de présent s'étendant vers l'avenir par rapport au moment de l'énonciation, l'énonciateur est différent du locuteur, celui-ci étant le narrateur alors que l'énonciateur est le narrateur intradiégétique (le personnage).

Comment expliquer l'IMP dans (7.20b) ?

Cet IMP semble ne pas exprimer le passé mais le présent s'étendant au futur (présent inaccompli).

La conjonction « Si » pose une hypothèse dans l'ici-maintenant de l'énonciateur mais cette hypothèse reste tournée vers l'avenir d'une manière limitée ou non selon le contexte linguistique. Dans (7.20), l'hypothèse est limitée par le circonstanciel « à la rentrée ».

*Si* pose l'hypothèse que *avancer mon diplôme* ne dénote une actualité ni présente ni passée, n'a pas eu lieu au passé et ne peut avoir lieu au présent mais pourrait se réaliser dans le futur (possibilité et non probabilité).

Dans la recherche d'un antécédent référentiel, le procès à l'IMP se trouve doté d'une valeur de présent car l'antécédent de l'intervalle de référence y coïncide avec celui de l'énonciation, entrant en conflit avec la valeur temporelle [+passé]. Pour résoudre ce conflit, on interprète l'hypothèse comme un fait possible dans le futur mais non actualisé au passé ni au présent.

Dans la description du système hypothétique, Gosselin (2005 : 165-167) explique que dans les subordonnées hypothétiques l'IMP « porte sur la possibilité (comme méta-prédicat) et non sur le prédicat correspondant au verbe de la subordonnée » (Gosselin 2005 : 167) sans négliger les influences du contexte sur les différentes paraphrases autour d'une même proposition hypothétique. Il ajoute que, dans les hypothétiques,

Il y a à la fois une suspension de la validation et de l'engagement du locuteur [et que] ces deux formes de suspension affectent des valeurs modales différentes : le locuteur refuse de s'engager sur la modalité intrinsèque au prédicat (qui a un degré de validation déterminé) et, conjointement, il exprime la possibilité prospective que ce prédicat soit validé. Cette possibilité prospective est située dans le temps (de façon absolue et relative) et présentée sous un certain aspect. (*Ibid.*)

Dans *Temporalité et modalité*, L. Gosselin (2005) distingue les valeurs modales temporelles et les valeurs modales aspectuelles pour expliquer la structure aspectuo-temporelle de la subordonnée hypothétique. L'application de cette approche en didactique ne peut se faire qu'en simplifiant les concepts pour ne garder que l'aptitude de l'IMP hypothétique à exprimer le potentiel, l'irréel et le probable (faible) quand son instruction [+passé] entre en conflit avec le procès lié à [01,02].

Bres & Barceló donnent une solution dialogique à l'IMP hypothétique, proche de celle avancée supra puisqu'il s'applique « à un point antérieur à partir duquel est vu non le procès mais son énonciation » (Bres & Barceló, 2006 : 70).

Il nous semble donc [...] que l'IMP dans le tour hypothétique canonique [si+IMP, conditionnel présent] donne ses instructions [+passé] et [- incidence] qui servent à situer dans le passé l'énonciation du procès comme dans tous les autres cas, certes plus lisibles, d'énoncés dialogique (discours indirect libre, hypocoristique). L'effet de sens d'hypothèse n'est pas à mettre au compte de l'IMP, mais à celui de l'interaction concordante de ce temps avec les trois éléments cotextuels que sont la conjonction si, le conditionnel présent et la structure protase-condition / apodose-conséquence. (Bres & Barceló, 2006 : 75)

Dans notre corpus, parmi les 23 IMP hypothétiques, deux sont employés dans la proposition principale avec un circonstanciel non passé.

(7.21) *J'aspirais à la transparente fusion de nos âmes ; s'il avait commis des fautes ténébreuses, il m'échappait, au passé et même dans l'avenir, car notre histoire, faussée dès le départ, ne **coïnciderait** plus **jamais** avec celle que je nous **avais inventée**.* (B24 De Beauvoir, 1958 : 291)

Dans cet énoncé, *Il* désigne Jacques, l'ami de Simone, le personnage principal de cet essai. Si + PQP désigne une situation irréaliste au passé : l'irréalité est déduite du contexte car l'héroïne se refusait à admettre que Jacques est « un homme riche de toute son expérience d'homme » (De Beauvoir, 1958 : 291). L'IMP, utilisé à la place du conditionnel passé (CONDPA), se prête à deux analyses.

Le PQP exprime un irréel du passé et situe le procès « commettre des fautes » et l'hypothèse avant [01,02]. L'IMP dans « Il m'échappait au passé » trouve l'antécédent de son intervalle de référence dans l'intervalle circonstanciel « au passé » et non dans l'intervalle de référence du PQP. Dans « Il m'échappait dans l'avenir », le même scénario se reproduit : c'est l'intervalle circonstanciel qui constitue l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP. « Dans l'avenir » est un circonstanciel situé avant le moment de la narration [01,02] au niveau de la configuration restreinte (La même analyse a été faite dans les exemples où l'IMP est associé à un circonstanciel non passé, cf. *supra*). L'énoncé hypothétique est un DIL prononcé par le personnage principal et correspond à la ligne de temps L2, celle de l'énonciateur et non pas à celle du locuteur L1. Le COND et l'adverbe *jamais* sont situés après le moment de l'énonciation du personnage et non pas le moment de la narration, du locuteur.

(7.22) *Si l'intercession n'avait rien donné, le saint **était mis** en quarantaine, la statue retournée face au mur comme au coin un mauvais élève.* (R63 Rouaud, 1990 : 7)

Dans (16.1), [Si + PQP] avec le procès négatif exprime une hypothèse sur l'éventualité d'une irréalisation d'une action au passé, alors que la principale dénote la conséquence de cette action non réalisée. L'IMP, à la différence du CONDPA, actualise le

procès au passé et le rend possible à chaque fois que la protase [l'intercession n'a rien donnée] est vraie.

Dans l'exemple (7.23), l'hypothèse est posée comme une certitude. L'antécédent de l'intervalle de référence de *restait* coïncide avec celui de l'énonciation. L'hypothèse exprime une possibilité rejetée. La réalisation du procès *rester* à un moment ultérieur rendra la proposition principale valide. L'hypothèse porte sur l'avenir et exprime la potentialité. L'IMP [+passé] porte sur la possibilité prospective et la situe au passé.

(7.23) *LE PERE*

*Non. Continuez.*

*JOHANNA*

*Je n'ai plus rien à dire. Qui était Frantz, ce qu'il a fait, ce qu'il est devenu, je l'ignore. Voici ma seule certitude : si nous **restions**, ce serait pour lui servir d'esclaves.*

*LENI, violente.*

*C'est faux ! Je lui suffis.*

*JOHANNA*

*Il faut bien croire que non.*

*LENI*

*Il ne veut voir que moi ! (S41 Sartre, 1960 : 46)*

L'exemple (7.24) ne présente pas un énoncé hypothétique standard avec Si + IMP + COND. L'apodose est elliptique. L'expression de l'exclamation, la présence du dialogue et des personnes *je* et *tu* donnent à cet énoncé un caractère oral. Certes, l'antécédent de l'intervalle de référence du procès à l'IMP est celui de l'énonciation (01 coïncide I et 02 avec II) mais la borne B2 *savoir* est très proche de la borne II de l'intervalle de référence du procès. La réalisation du procès *savoir* ultérieurement n'est pas une condition pertinente (pour l'énonciateur, le père), le regret étant exprimé par la non réalisation de l'hypothèse avant [01,02] et à [01,02].

(7.24) *FRANTZ*

*C'est bien à vous de le demander, Vous avez écrit votre nom.*

*LE PERE*

*Si tu **savais** comme je m'en fous !*

*FRANTZ*

*Vous mentez, Père : vous vouliez faire des bateaux et vous les avez faits.*

*LE PERE*

*Je les faisais pour toi.*

*FRANTZ*

*Tiens ! Je croyais que vous m'aviez fait pour eux. (S29 Sartre, 1960 : 359)*

Dans tous les énoncés hypothétiques, la non-autonomie de l'IMP induit des postulats de type : l'IMP se réfère au présent parce que l'antécédent de son intervalle de référence est

l'intervalle de l'énonciation. Mais la distinction entre la ligne de temps du locuteur/énonciateur et de la modalité permet de considérer que l'IMP ne situe pas le procès au passé mais la modalité, qui devient prospective, exprime ce qui n'a eu lieu ni à [01,02] ni avant [01,02] : l'irréel, le potentiel ou la possibilité faible.

## 2.4. L'IMP ludique

Considérons l'IMP dans l'exemple :

(7.25) *Toi tu étais le gendarme et moi le voleur.*

(7.25a) *Toi tu es le gendarme et moi le voleur.*

(7.25b) *Toi tu seras le gendarme et moi le voleur.*

(7.25c) *Toi tu as été le gendarme et moi le voleur.* (Le monde ludique n'existe plus)

Au moment de l'énonciation, le locuteur se projette dans une autre dimension où *être gendarme* et *être voleur* sont réalisables. Certains linguistes comme Wilmet proposent de distinguer deux moments, le premier lié à la réalité et qui ne concerne pas la phrase suivante et un second, ludique, qui permet aux enfants de se projeter dans une autre dimension où ils joueront un rôle.

D'un point de vue dialogique, on dira que le locuteur est l'enfant qui pose les règles du jeu [toi, être, gendarme et moi, être voleur) et l'énonciateur est le joueur qui prend en charge ce qui est dit incitant son partenaire à l'accepter, sinon le jeu n'est plus.

Les enfants se projettent dans une sorte de parenthèse ludique globale. A la différence de Wilmet, nous ne parlons pas de deux moments mais de deux lignes de temps découpées chacune en trois séquences : la ligne du temps de la réalité, du locuteur/l'enfant (L1) et la ligne du temps du jeu, de l'énonciateur/joueur L2. L'IMP est le seul temps du passé acceptable dans ce genre d'énoncés et ne peut pas être remplacé par le PS ou le PC qui partagent avec lui le sème [+passé]. En effet, l'IMP, à la différence du PS et du PC, est non-autonome et son intervalle de référence requiert un antécédent. Dans cet énoncé, celui-ci est l'intervalle de l'énonciation [01,02] sur la ligne du temps du locuteur et de son interlocuteur. Cet énoncé est exprimé pour fixer les règles du jeu : l'IMP [+passé] porte sur l'intention de jouer et la situe au passé par rapport à [01,02]. Donc L2 (constituée de trois séquences de temps) est située avant [01,02] de L1. Pour cela, « être gendarme » et « être voleur » sont valables au présent, au passé et au futur sur L2. La limite entre les séquences n'est pas très pertinente pour l'analyse, ce qui est pertinent c'est la place de L2 par rapport à L1.

Dans ce qui va suivre, nous essayerons d'étendre cette étude sur les autres emplois dit « modaux » de l'IMP. Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité vu que ces emplois ne figurent pas dans notre corpus (ni littéraire, ni scolaire). Cependant, nous considérons qu'il est intéressant que les apprenants libanais apprennent à les reconnaître et à les analyser.

## 2.5. IMP d'atténuation ou de politesse

L'IMP remplace le présent dans une conversation afin d'euphémiser la demande de service ou l'interrogation. Wilmet (2003) déclare à propos de (7.26) :

(7.26) *Je voulais (venais) vous demander un service.* (Wilmet, 2003 : 384)

La courtoisie consiste à refouler vers le passé l'intention de « demander un petit service ». D'où l'intérêt des coverbes *vouloir* et *venir*, qui séparent le projet de l'acte, en laissant l'interlocuteur fictivement libre de percevoir ou non l'actualité de la requête : « *je voulais, mais que cela vous gêne et je ne veux plus* » (Wilmet, 2003 : 389).

L'usage de l'IMP ne serait pas seulement une marque de politesse. Il indiquerait que « l'intention » est au passé. Wilmet n'explique pas cependant pourquoi l'IMP ne pourra pas être remplacé par d'autres tiroirs exprimant le passé comme le PS et le PC.

*Je veux vous demander un service* se réfère à une période de temps liée strictement au moment de l'énonciation sans faire valoir l'intention passée de demander un service. Avec l'IMP, on retrouve l'instruction [+passé] introuvable avec l'usage du PRES. D'ailleurs Abouda (2004) considère que *je voulais vous demander un service* est l'atténuation de *je vous demande un service* et non de *je veux vous demander un service*. Il appelle cet IMP déperformatif car il sert à « « « désamorcer » un acte de langage actuel, le plus souvent de type assertif ou interrogatif. Sur le plan syntaxique, il se rencontre quasi exclusivement avec le verbe *vouloir* gouvernant une infinitive en *dire/demander* » (Abouda, 2004 : 59). Il est différent de l'IMP justificatif avec *venir* qui lui porte la valeur [passé] par opposition au PRES : le procès est au passé mais la situation continue d'être valide au moment de l'énonciation (au moment où le locuteur parle). Les deux « renvoient à une situation (encore) valide au moment de l'énonciation [...] une modification de la prise en charge par le locuteur d'un énoncé théoriquement neutre » (Abouda, 2004 : 59). Ainsi, l'IMP exprime une opposition au PRES sur le plan énonciatif et non pas chronologique, expression d'un « non-Moi ».

Brès et Barcelo (2006) expliquent cet emploi de l'IMP d'un point de vue dialogique et attribuent la capacité de l'IMP à exprimer une demande atténuée à sa valeur aspectuelle :

Vouloir/venir demander, c'est dire non la demande elle-même, mais, en recul d'actualisation, en pointant sur la volonté ou la venue préalables, son antériorité logique ; L'instruction [+passé] de l'IMP permet de renvoyer à l'antériorité chronologique de cette volonté ou de cette venue.[...] par son instruction [-incidence], l'IMP, en ne clôturant pas le procès, permet de signifier, dans le cas de *vouloir*, verbe de type activité, que cette volonté est toujours valable au nunc de l'énonciation ; dans le cas de *venir*, verbe d'accomplissement, que le locuteur est toujours dans le cours de sa venue, et n'a pas atteint la borne terminale au-delà de laquelle la demande doit effectivement se formuler. (Brès et Barceló, 2006 : 60)

Nous pouvons parler de deux lignes de temps, celle du locuteur L1 et celle de la modalité L2. L'IMP requiert un antécédent pour son intervalle de référence qui est ici l'intervalle de l'énonciation [01,02]. Cependant, il situe au passé la modalité exprimée par les verbes modaux ou modalisants *vouloir*, *désirer*, etc. ou l'intention de demander exprimée par *venir*. Le conflit entre l'instruction [passé] de l'IMP et le rattachement de l'intervalle de référence du procès à l'IMP à [01,02] qui donne cet effet de sens atténuatif dont un cas particulier : l'IMP forain.

### 2.5.1. IMP forain<sup>67</sup>

Comme l'IMP de politesse, l'IMP forain est utilisé pour rendre la communication au présent moins brutale. Dans ce cadre aussi, la situation interactionnelle est spécifique, consacrée à l'achat et à la vente.

(7.27) *Qu'est ce qu'il lui fallait, ce matin, à la petite dame ?*<sup>68</sup>

(7.28) *Bonjour Madame. Qu'est-ce qu'il vous fallait, une plante verte... ?*<sup>69</sup>

Dans les deux situations, la question anticipe la demande de la cliente. On peut parler dans ce cas d'un souci de politesse pour aider le client dans sa décision ou même la rendre plus rapide. L'usage d'un verbe impersonnel ou désiratif et du pronom impersonnel ou personnel (*vous*) en sont les marques linguistiques.

L'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP est celui de l'énonciation, le locuteur/énonciateur étant le commerçant. Dans ce cas, nous pouvons parler de deux lignes de

---

<sup>67</sup> Cette dénomination est la plus utilisée dans la littérature. Le mot « forain » dans « commerçant ou marchand forain » (commerçant non sédentaire, payant un droit de place) a été emprunté par les linguistes pour désigner l'IMP employé dans une situation de communication bien précise où les interlocuteurs sont souvent un marchand et un client.

<sup>68</sup> (cf. Wilmet, 2003 : 384).

<sup>69</sup> (cf. Wilmet, 2003 : 384).

temps, celle du locuteur énonciateur et celle de la modalité exprimée par l'intention de l'interlocuteur. En effet, La cliente ne s'est pas rendue sans intention auprès du vendeur, c'est celle-ci que l'IMP situe au passé.

La cliente peut répondre en utilisant l'IMP ou le PRES.

(R1) *Il me fallait une plante verte.*

(R2) *Il me faut une plante verte.*

Dans R1, l'IMP exprime une intention passée qui se réalise au présent.

## 2.6. IMP hypocoristique

(7.28) *Il faisait bon, mon chien, auprès du feu ?* (Wilmet, 2003:394).

(7.29) *Oui c'était fini : on allait le remettre dans son dodo, le petit Nano !* (Ibid.)

Wilmet (2003) parle d'une constante dans ce genre d'énoncé à l'IMP : l'interpellation d'un animal ou d'un enfant non doué de parole ou d'un adulte infantilisé. La situation d'interaction est souvent bien définie (entre adulte et enfant/ animal, entre enfant et enfant et entre amoureux). L'énoncé est dialogique.

L'allocutaire – qui est le plus souvent actantialisé en sujet du verbe – est saisi par le locuteur non en 2<sup>e</sup> mais en 3<sup>e</sup> personne. Par l'iloïement, le locuteur rapporte en la mimant la parole de l'infans qui commence par parler de lui en non-personne. [...] ce que l'IMP marque comme passé par rapport au nunc du locuteur-énonciateur principal, c'est donc, comme dans le discours indirect libre, l'énonciation citée de l'énoncé [e], et non l'acte cité lui-même. (Brès & Barceló, 2006 : 64 )

Une période de temps différente de celle du locuteur est actualisée. L'enfant, l'animal ou l'adulte infantilisé sont considérés par le locuteur comme des êtres ne pouvant pas énoncer ce qu'ils ont l'intention de dire, il prend alors en charge de le faire en mélangeant les deux énonciations, la sienne, celle du locuteur et celle de l'énonciateur. L'énoncé évolue dans une temporalité autre que celle du locuteur. L'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP est l'intervalle de l'énonciation du locuteur [01,02] mais l'IMP situe au passé l'intention de dire de l'énonciateur.

Il y a deux lignes de temps, celle du locuteur L1 et celle de l'énonciateur L2 : les paroles qu'aurait prononcées l'énonciateur sont situées au passé par le locuteur pour s'en distancier. Par cette distance, le locuteur montre que son énoncé n'est pas monologique, il

n'en est pas le locuteur et l'énonciateur mais seulement le locuteur. L'énonciateur étant une autre personne, L2 est alors située avant [01,02] de L1 et considérée dans sa totalité, la division en séquences n'est pas pertinente, seulement la place de L2 par rapport à L1 qui l'est pour l'analyse de l'IMP.

## 2.7. Synthèse

En arabe, par exemple, la forme inaccomplie peut être utilisée pour exprimer le passé, le présent ou le futur. Et la forme accomplie exprime, selon le contexte, le passé et le présent mais rarement, sinon dans des cas marginaux et très littéraire, le futur.

En français, dans l'inaccompli au passé, une part du procès est accomplie et l'autre est en « devenir » comme dit G. Guillaume, ce qui engendre l'aspect sécant relatif à l'IMP. Cette valeur aspectuelle ne peut pas être exprimée par le PS ni le PC qui sont tous deux aoristiques. Elle est partagée entre l'IMP et le PRES.

En anglais, le présent est divisé en présent global ou aoristique *he writes*, et présent sécant qui engendre « une réalité » immédiate, en cours d'accomplissement sans considération de son « devenir » *he is writing*. Le passé correspondant *he wrote* et *he was writing* sont traduits le plus souvent par *il écrivit* et *il écrivait*. Le français a un seul présent mais deux passés. Le lexique s'est enrichi d'adverbes et de locutions figées qui servent à exprimer un présent en rapport direct avec le moment de l'énonciation.

Si l'on admet que l'IMP est un tiroir qui exprime un passé à aspect inaccompli et qu'il est non-autonome, nous pouvons, comme nous l'avons montré ci-dessus, expliquer les emplois dits modaux. L'explication modale ne s'applique pas facilement au cadre d'une didactique de l'enseignement en FLE. En résumé, nous considérons que l'intervalle de référence de l'IMP trouve son antécédent d'une manière non conventionnelle.

Dans tous ces énoncés, l'IMP garde le trait [+passé] mais ne situe pas le procès au passé car ce dernier a comme antécédent de son intervalle de référence l'intervalle de l'énonciation. Pour cela, nous avons donné à l'IMP l'appellation « plus que passé » car dans ce type d'énoncés, il semble que l'IMP n'exprime pas le passé. Il n'en est rien parce que nous avons montré que dans ces différents usages, l'IMP ne perd pas sa valeur [+passé] mais l'utilise pour situer au passé une « entité » autre que le procès.

Il y a une constante dans tous ces emplois de l'IMP : l'énoncé peut être expliqué selon deux lignes de temps L1, celle du locuteur et une deuxième ligne, L2 :

- celle de la vérité universelle dans le cas d'un IMP de vérité générale ;
- celle d'un énonciateur autre que le locuteur ou de la configuration restreinte dans le cas de la présence d'un circonstanciel non passé dans le cotexte de l'IMP ;
- celle de la modalité dans le cas de l'IMP hypothétique, de politesse, forain ;
- celle de la modalité exprimée par un énonciateur autre que le locuteur pour l'IMP hypocoristique.

Dans tous ces énoncés, la division de L2 en trois séquences de temps est souvent non pertinente (sauf dans le cas de la présence d'un circonstanciel non passé). Ce qui l'est c'est sa position par rapport à [01,02] de L1, celle du locuteur, et aussi celle du procès qui a cet intervalle comme antécédent de son intervalle de référence. Dans tous ces cas, l'IMP exprime un passé par rapport au procès lié à l'intervalle de l'énonciation.

## 2.8. IMP et types de discours

Trois critères ont été retenus pour distinguer les trois types de discours : la typographie (pour l'écrit) et l'intonation (à l'oral), la syntaxe et l'énonciation.

Les deux premiers critères sont suffisants pour distinguer DD et DI : les guillemets, les tirets, l'écriture italique à l'écrit et le contexte et la voix à l'oral sont les marques de démarcation du discours direct. Le DD est généralement introduit par ce qu'on appelle « des verbes de communication » comme les verbes *dire*, de *penser*, etc. Il constitue une unité énonciative et syntaxique indépendante de l'énoncé qui l'introduit. Maingueneau (1993) remarque que le verbe introducteur<sup>70</sup> peut avoir des positions différentes dans la phrase.

Le DI ne dispose pas de marques typographiques à l'écrit ni de signes de démarcations vocales ou contextuelles à l'oral. Il dépend syntaxiquement de l'énoncé qui l'introduit ; c'est généralement une proposition complétive dépendante d'une proposition principale, elle est le complément d'objet direct du verbe de la principale.

Il n'y a plus qu'une seule situation d'énonciation celle du discours citant. Le discours cité n'a plus aucune autonomie. On assiste à la disparition des exclamations, des interrogations, des impératives... du discours cité. On sait que toute énonciation est affectée d'une modalité globale (toute phrase est soit interrogative, soit assertive, soit exclamative, soit impérative) qui définit

---

<sup>70</sup> Kerbrat-Orecchioni (1980) donne deux valeurs distinctes aux verbes introducteurs : la première descriptive et l'autre évaluative selon que le jugement est attribué à l'énonciateur, au discours cité ou au rapporteur.

une certaine relation entre les interlocuteurs. Dans la mesure où la citation du discours indirect n'a plus d'autonomie énonciative, elle perd cette modalité pour se fondre dans celle du discours citant. (Maingueneau 1993 : 97-98)

Le DIL présente deux énoncés comme imbriqués dans un seul sans marques typographiques ni syntaxiques précises. Il a un statut énonciatif très spécifique : il associe deux voix, celle du discours cité et celle du discours citant.

Même si, dans une première approche, il peut s'avérer utile de caractériser négativement le discours indirect libre il vaut mieux y voir un mode d'énonciation original, qui s'appuie crucialement sur la polyphonie. Dans le prolongement des perspectives de M. Bakhtine on a peu à peu réalisé que dans ce type de citation on n'était pas confronté à une véritable énonciation mais qu'on entendait deux « voix » inextricablement mêlées, celle du narrateur et celle du personnage. Si l'on adopte des termes de Ducrot on dira qu'on aperçoit deux « énonciateurs », mis en scène dans la parole du narrateur, lequel s'identifie à l'une de ces deux « voix ». Ce ne sont pas deux véritables locuteurs, qui prendraient en charge des énonciations, des paroles, mais deux « voix », deux « points de vue » auxquels on ne peut attribuer aucun fragment délimité du discours rapporté. (Maingueneau, 1993 : 104-105)

Ainsi, on ne peut pas tout rapporter à une seule instance énonciative. Seul le contexte permet de repérer le DIL.

Pour repérer le DIL, on a généralement recours à des éléments qui n'ont qu'une valeur d'indice : les personnes verbales, les embrayeurs, les indices de subjectivité et les temps verbaux.

### **2.8.1. Les personnes verbales**

Maingueneau affirme l'exclusion de *je* et *tu* dans le DIL mais il précise que cette exclusion n'est valable que lorsque *je* et *tu* renvoient à l'énonciateur du discours cité cependant que les deux personnes peuvent exister dans le DIL lorsqu'elles réfèrent au rapporteur ou au récepteur du DIL comme c'est le cas dans notre corpus littéraire

(7.30) *Et toutes les barrières, tous les murs s'envolaient. J'avancais, à ciel ouvert, à travers la vérité du monde. L'avenir n'était plus un espoir : je le touchais. Quatre ou cinq ans d'études, et puis toute une existence que je façonnerais de mes mains. (B37 De Beauvoir, 1958 : 168)*

Dans l'exemple (7.30), *je* réfère au personnage principal des mémoires (voix 1) et se confond avec la narratrice (voix 2), le locuteur et l'énonciateur étant la même personne physique, Simone de Beauvoir. La narratrice rapporte le discours qu'elle a elle-même eu quand elle a su qu'elle pouvait passer sa licence.

Donc généralement, le DIL est caractérisé par l'usage de la 3<sup>e</sup> personne par transposition de la première ou de la deuxième personne.

### 2.8.2. Les embrayeurs

Après les personnes verbales, les embrayeurs constituent un indice majeur pour la reconnaissance du DIL. Ce sont des adverbes et des circonstanciels qui se rapportent au moi-ici-maintenant de l'énonciateur dont les propos ou pensées sont rapportés, comme pour le DD. Un seul exemple de notre corpus présente un DIL avec un circonstanciel postérieur à [01,02] c'est l'exemple (7.11) (cf. supra).

### 2.8.3. Les indices de subjectivité

Le DIL peut, comme le DD, contenir des éléments subjectifs, contrairement au DI. Ce sont les termes d'adresse, les modalités exclamatives, interrogatives, jussives, les mots étrangers, l'argot et les expressions familières.

(7.31) *Et Antonetti qui **parlait**, à son passage, de " coup de balai " ! Il n'y **avait** déjà personne, et il **voulait** encore renvoyer du monde ! (G45 Gide, 1927 : 776)*

Cet énoncé est un DIL qui rapporte le discours d'un personnage du récit de voyage. Les exclamations, l'expression mise entre guillemets, le style oral accentué par la présence de *et* au début de la phrase ont constitué des indices en faveur de ce choix.

### 2.8.4. Les temps verbaux

L'IMP est généralement un temps de transposition dans le DI en sorte que son statut dans le DIL n'est pas problématique. Le PS, à l'inverse, est le tiroir de toutes les polémiques. Certains linguistes l'excluent du DIL et d'autres le tolèrent. Pour une étude détaillée de ce phénomène, voir Some (1998 : 314-315) qui conclut son analyse par le constat suivant : « Pour ce qui est de l'ensemble des autres temps grammaticaux, précédant historiquement Maingueneau et Perret, Bailly considérait la transposition comme l'élément déterminant, du point de vue de la temporalité verbale, de la personnalité du DIL » (*Ibid.* : 319).

Dans l'exemple suivant extrait de notre corpus,

(7.32) *Il arborait de nouveau, en se forçant un peu son éternel sourire, cette béatitude de façade qui faisait dire aux visiteurs qu'en dépit des règles sévères du cloître ces gens-là étaient décidément les plus heureux. **Manquait-il** les femmes ? Au contraire, ils ne **connaissaient** pas leur bonheur, **disaient** les messieurs. « Bon débarras », concluaient plaisamment les épouses. Et, chacun ayant dit ce qu'on attendait de lui, le débat était clos. (R4 Rouaud, 1990 : 49)*

Le verbe *dire* est un introducteur d'un DIL. On ne peut pas parler d'un DI puisque la conjonction introduisant une proposition complétive est absente. Il ne s'agit pas d'un DD non plus car les marques typologiques caractéristiques de ce discours manquent aussi. Les procès *manquait* et *disaient* sont utilisés dans des énoncés à doubles voix : celle du locuteur-narrateur et celle d'un ou de plusieurs personnages exprimant la même idée.

L'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP coïncide avec [01,02] des personnages dans l'histoire mais il situe leurs discours dans le passé par rapport au moment de la narration, [01,02] du narrateur.

Dans les énoncés au DIL, comme dans les énoncés avec IMP à circonstanciels non passé, deux lignes de temps sont à envisager, L1, celle du locuteur et L2, celle de l'énonciateur. Le locuteur rapporte les propos de l'énonciateur. L'IMP situe le procès au passé alors que dans le discours d'origine le procès était au présent ou au futur par rapport au moment de l'énonciation de l'énonciateur.

(7.33) *Elle avait décidé d'attendre la rentrée pour parler à sa mère ; cependant, elle comptait correspondre avec Pradelle pendant les vacances : Madame Mabile **risquait** de s'en apercevoir et alors qu'arriverait-il ? (B21 De Beauvoir, 1958 : 333)*

(7.33a) « Maman **risque** de s'en apercevoir et alors qu'arriverait-il / qu'arrivera-t-il ? »

(7.33b) « Maman **risquera** de s'en apercevoir et alors qu'arrivera-t-il ? »

L'IMP situe l'énoncé au passé par rapport à [01,02] moment de l'énonciation du locuteur. La séquence du passé de L1 inclut L2 en entier. L'IMP est apte à situer au passé non seulement le procès mais L2. On peut en déduire que, pour tout énoncé présentant deux lignes de temps différentes, l'usage de l'IMP implique la valeur [+passé] incluant la deuxième ligne avant [01,02] de la première ligne, le procès étant, selon le contexte situé avant ou à [01,02] (cf. IMP ludique, hypocoristique et à circonstanciels non passé).

(7.34) *Sans doute Pradelle avait-il deviné son secret : il la **fuyait**. (B26 De Beauvoir, 1958 : 326)*

(7.34a) « Sans doute Pradelle a-t-il deviné mon secret : il me **fuyait**. »

(7.34b) « Sans doute Pradelle devine-t-il mon secret : il me **fuit**. » (Changement de sens)

(7.34c) « Sans doute Pradelle a-t-il deviné mon secret : il me **fuit**. »

Dans tous les énoncés qui vont suivre nous allons essayer de remplacer le DIL par un DD pour montrer que cet IMP exprime le passé sur la ligne du temps L1 de la voix V1 (celle du locuteur, celui qui a donné à l'énoncé sa forme syntaxique, incluant les unités lexicales et

morphologiques) et le présent sur la ligne du temps L2 de la voix V2 (celle de l'énonciateur qui prend en charge la responsabilité du discours).

(7.35) *A la sortie de mes cours, Stépha m'invitait à déjeuner au knam ; nous mangions en musique de la cuisine polonaise et elle me demandait conseil : **devait-elle** épouser Fernando ? Je répondais oui ; jamais je n'avais vu entre un homme et une femme une entente aussi entière : ils **répondaient** exactement à mon idéal du couple. (B6 De Beauvoir, 1958 : 289)*

(7.35a) *Elle me demanda : « **dois-je** l'épouser ? »*

(7.35b) *Elle me demanda : « **devrai-je** l'épouser ? »*

(7.35c) *Elle me demanda : « **devais-je** l'épouser ? » (Changement de sens, peut être validé dans un contexte où le mariage a déjà eu lieu (regret du mariage), ou, dans une situation où le couple s'est séparé sans se marier)*

Dans l'énoncé (7.35c) *devais-je l'épouser ?*, l'interrogation suppose l'existence d'un locuteur qui la pose et d'un destinataire qui donne une réponse. Cette interrogation dans (7.35) posée par le locuteur à lui-même comme une pensée intérieure ressemble à une interaction ayant une situation d'énonciation précise (celle des deux personnages). L'interaction a lieu dans une situation d'énonciation liée au moi-ici-maintenant des interlocuteurs.

L'énoncé *devais-je l'épouser ?* fonctionne comme un exemple de contrôle où l'IMP situe la modalité au passé. Celle-ci est exprimée par un verbe modal, l'antécédent de l'intervalle de référence du procès à l'IMP coïncide avec un intervalle antérieur à [01,02]. Le procès et la modalité sont situés au passé par l'IMP et pas seulement la modalité comme dans le cas de l'IMP hypothétique.

Dans l'énoncé suivant, l'IMP du DIL ne peut pas être récupéré dans le DD sans que l'énoncé soit agrammatical. Il ne s'agit pas seulement ici de changement de sens.

(7.36) *Il ne se sentait pas d'humeur à remettre au lendemain son départ, quel que soit le temps, mais avant, ah, une recommandation expresse : il était bien entendu qu'il voyageait pour son commerce, son commerce uniquement, et pas un mot, pas une allusion sur la véritable nature de son déplacement, que cela reste entre nous. (R39 Rouaud, 1990 : 16)*

(7.36a) *Ah, une recommandation expresse : « Il est bien entendu que je voyage pour mon commerce, mon commerce uniquement, et pas un mot, pas une allusion sur la véritable nature de mon déplacement, que cela reste entre nous. »*

(7.36b) *Ah, une recommandation expresse \*« Il était bien entendu que je voyageais pour mon commerce, mon commerce uniquement, et pas un mot, pas une allusion sur la véritable nature de mon déplacement, que cela reste entre nous. »*

Dans (7.36b), l'IMP [+passé] entre en conflit avec le PRES du procès *rester*. Ce conflit ne peut pas être résolu, d'où l'agrammaticalité de l'énoncé.

Le même contexte se présente dans l'exemple suivant :

(7.37) *Grand-mère n'en démordait pas, ce faux air de cabriolet n'avait rien à faire au nord du 45e parallèle. Pour traverser des déserts, escalader le Hoggar, comme les jeunes gens s'y risquaient, parfait. Mais la Loire-Inférieure, là, c'était une autre histoire.* (R60 Rouaud, 1990 : 35)

(7.37a) *Elle dit : « Ce faux air de cabriolet n'a rien à faire au nord du 45e parallèle. Pour traverser des déserts, escalader le Hoggar, comme les jeunes gens s'y risquent, parfait. Mais la Loire-Inférieure, là, c'est une autre histoire. »*

(7.37b) *Elle dit : « ce faux air de cabriolet n'avait rien à faire au nord du 45e parallèle. Pour traverser des déserts, escalader le Hoggar, comme les jeunes gens s'y risquaient, parfait. Mais la Loire-Inférieure, là, c'était une autre histoire. »*

L'exemple (7.37) nous paraît problématique. L'énoncé possède un registre oral où le verbe de la proposition principale est elliptique et « là » marque une pause à l'oral, désignant ce qui précède, en l'occurrence « la Loire-Inférieure ». L'oralité de l'énoncé et la présence de « là » semble ancrer l'énoncé dans le moi-ici-maintenant du locuteur et rend l'IMP [+ passé] non agrammatical mais discutable.

Par contre, dans cet exemple tiré du même roman,

(7.38) *Dans l'intimité, ce serait une marque de laisser-aller, d'abandon, bien peu digne de celui qui a tant souffert pour elle et pour la multitude en rémission des péchés - les péchés de la multitude en priorité, car, pour ceux de la tante, il n'y avait certes pas de quoi se suspendre à une croix.* (R79 ROUAUD.J / LES CHAMPS D'HONNEUR / 1990/ page 99)

(7.38a) *Elle dit : « ? [...] pour les miens, il n'y a certes pas de quoi se suspendre à une croix. »*

(7.38b) *Elle dit : « [...] pour les miens, il n'y avait certes pas de quoi se suspendre à une croix. »*

c'est l'oralité de l'énoncé qui incline vers l'appartenance au DIL mais il pourrait s'agir aussi d'un texte ironique assumé par un seul locuteur-énonciateur, le narrateur. Néanmoins, si on fait abstraction de l'ironie du narrateur, on retrouve dans les énoncés les idées du personnage exprimées en DIL. L'IMP dans le DD reste plus acceptable que le PRES car la référence au passé est indiquée par le contexte qui évoque la mort du Christ.

## **Conclusion**

Dans ce chapitre, nous avons pu montrer que l'IMP, en présence d'un énoncé dialogique avec deux lignes de temps garde sa valeur temporelle passée. Le traitement de l'IMP dans le DIL nous a permis de préciser l'idée que l'IMP situe non seulement le procès au passé mais aussi une modalité ou une énonciation.

Cette analyse de l'IMP a démontré sa spécificité dans la langue française en opposition au PS et au PC et son rapport au PRES puisque comme lui, l'antécédent de son intervalle de référence peut être l'intervalle d'énonciation.

Trois cas de figures sont possibles :

- 1) Les emplois qu'on appellera « normaux » de l'IMP où il situe un procès au passé dans un énoncé monologique (le locuteur est l'énonciateur) ;
- 2) Les emplois en DIL où l'IMP situe le procès et l'information rapportée au passé ;
- 3) Les emplois qu'on appellera « modaux » où l'IMP ne situe pas le procès mais une autre ligne de temps au passé, dans un énoncé dialogique.

Dans les situations (2) et (3), on appelle l'IMP « plus que passé » puisque dans (2), il situe au passé deux entités langagières et dans (3) il permet au procès d'être au présent sur L1 et situe L2 au passé.

## **Introduction à la DEUXIEME PARTIE**

Les apprenants libanais témoignent d'un dynamisme langagier qu'on se propose d'analyser afin de préciser quelles sont leurs compétences linguistiques et les insuffisances dont ils font preuve.

A partir de leurs productions écrites, nous pouvons reconnaître les traces des opérations cognitives de l'apprentissage en particulier pour ce qui concerne l'expression de la temporalité avec l'IMP.

Ce travail est une évaluation des compétences de communication écrite en L2, notamment dans l'expression de la temporalité. Après le collège, les apprenants libanais construisent une interlangue (une parmi celles qu'ils peuvent développer au cours de leur apprentissage d'une L2) qui dépasse la variété de base et présente, comme le dit Perdue (1995) trois systèmes morphosyntaxiques : celui de la subordination, de la pronominalisation et de la morphologie verbale ; son organisation ne correspond ni à celle de la L1, ni à celle de la L2.

Le milieu institutionnel privilégie une langue "standard" et notre analyse du corpus scolaire se propose de décrire le système sous-jacent aux énoncés par comparaison avec les contraintes de la SDT pour dégager les constantes dans l'expression de la temporalité. Conduire la même analyse avec un corpus de lycéens "natifs" est possible, la comparaison des données permet d'envisager quelques issues didactiques.

Analyser les outils linguistiques que les lycéens libanais maîtrisent plus ou moins doit permettre de les aider à mieux communiquer dans une langue qui les accompagne depuis le début de leur scolarisation.

Le but n'est pas de créer un catalogue des compétences requises à ce niveau et de faire valoir celles qui sont acquises ou non. L'analyse en général rend compte de la réalité linguistique et pragmatique des données, l'analyse des erreurs (repérer l'erreur, l'analyser<sup>71</sup> et faire des hypothèses sur ses causes) n'a pas pour but le seul examen des lacunes grammaticales des apprenants.

---

<sup>71</sup> Déterminer s'il s'agit d'un cas isolé ou récurrent et mettre en relation formes erronées et formes correctes pour mettre en évidence le système de l'apprenant.

Porquier et Frauenfelder (1980 : 33) considèrent que l'erreur peut se définir

[...] par rapport à la langue cible, [...] par rapport à l'exposition à la langue cible [...]. Mais par rapport au système intermédiaire de l'apprenant [...], on ne peut pas véritablement parler d'erreurs. On voit qu'il est impossible de donner de l'erreur une définition absolue.

D'ailleurs, on considère avec Springer (2002 : 2) qu'un des inconvénients de l'évaluation fonctionnelle des compétences est « la mise en évidence des erreurs caractéristiques : on définit des erreurs grammaticales ou phonétiques typiques ; on suppose que plus on monte dans l'échelle moins il y a d'erreurs ». En effet, l'erreur à ce niveau de l'apprentissage est significative, elle est un processus normal et nécessaire. Les erreurs mettent en évidence la volonté qu'a l'apprenant de communiquer malgré les risques d'erreurs.

Les erreurs qui se répètent d'une manière systématique et synchronique chez les apprenants est la preuve de l'existence de « microsystèmes grammaticaux » (Ben-Raphaël, 2004) dans leur interlangue où les notions d'agrammaticalité et de déviance ne sont pas pertinentes. Nous les étudions dans leur rapport à un autre système, le modèle de la SDT, en classant les effets de sens en typiques, non typiques et dérivés (avec et sans résolution de conflit). Quand le conflit n'est pas résolu entre deux marqueurs aspectuo-temporels, l'acceptabilité de l'énoncé est compromise. Nous montrerons que chez les non natifs aussi « le hasard n'a pas de place dans la production de l'erreur », comme le remarque C. Brissaud (2004 : 271) en étudiant les erreurs des natifs. En effet, malgré le nombre important des apprenants du panel, nous montrerons qu'ils ont tous les mêmes difficultés dans l'usage de l'IMP.

Il ne s'agit pas d'amener le lycéen à une maîtrise parfaite de l'expression de la temporalité dont la référence serait « la grammaire idéalisée d'un locuteur natif ». Comme il est précisé dans *Apprendre, Enseigner, Evaluer* :

Il convient d'affirmer simultanément que – **toute connaissance d'une langue est partielle**, si apparemment « maternelle » et « native » soit-elle ; partielle doublement en ce que, d'une part, elle n'est jamais aussi développée ni si parfaite chez un usager réel ordinaire que chez l'utopique locuteur idéal et que, d'autre part, elle n'est jamais pleinement équilibrée, pour un communicateur donné, entre ses différentes composantes (par exemple entre oral et écrit, ou entre capacité de compréhension et d'interprétation et capacité de production). (Cadre Européen de Référence pour les Langues, 2000 : 129)

L'enseignement du français se fait par des enseignants non-natifs qui ont une maîtrise acceptable du français mais on ne trouve pas chez eux « une langue parfaitement idiomatique,

une richesse et une variété d'expressions et d'outils, une prononciation et une intonation conformes aux normes de la L2. » (Springer 2002 : 3).

"Norme" est pris dans notre étude dans le sens de normes descriptives qui selon Marquilló Larruy (2003 : 41)

[...] restituent des normes de fonctionnement qu'elles rendent explicites : elles n'associent pas de système de valeur à la description et elles sont en nombre plus réduit que les [normes de fonctionnement] car tous les phénomènes linguistiques ne font pas l'objet de la même attention de la part des linguistes.

Sans négliger la théorie acquisitionnelle cognitive considérant que l'acquisition se fait par une coordination de plusieurs savoir-faire de différents types : moteurs, perceptuels, conceptuels, sociaux<sup>72</sup> et linguistiques, ce travail se focalisera sur les données linguistiques pour faire valoir l'expression de la temporalité. L'emploi des temps verbaux requiert des compétences d'ordre linguistique (règles de cohésion et de cohérence, règles liées à l'expression de la temporalité, etc.) et extra-linguistiques (cognitif, psychologique, sociologique, culturel, etc.). Nous privilégions l'aspect linguistique.

Il n'est pas question de modifier le système pédagogique mis en place pour l'enseignement de la temporalité pour des raisons diverses :

1. L'enseignement de la temporalité ne peut pas se faire d'une manière isolée sans prendre en compte, par exemple, la négation, la subordination, la pronominalisation, le type de texte, etc. d'autant plus que la recherche ne concerne qu'un seul tiroir. Donc le changement des outils et méthodes utilisés dans l'enseignement de la temporalité impliquerait un changement de tout le système pédagogique utilisé au Liban.
2. Les apprenants ont un niveau de compétences qui n'est pas négligeable, leurs erreurs donnent des indications sur les moyens d'y remédier.
3. L'acquisition de la temporalité est commencée et l'apprenant est à un stade qui sera précisé par l'analyse des productions écrites. On considère, à ce niveau (post-

---

<sup>72</sup> « Le social se trouve donc à l'origine de l'apprentissage. Le social est également le moteur de l'apprentissage en lui donnant un but [...] et en mettant à la disposition de l'apprenant des moyens de contrôle des progrès de l'apprentissage.[...] C'est dans la relation de communication avec des partenaires sociaux compétents qu'on apprend à construire les moyens formels de la communication, parce que le langage est une habileté définie socialement et repose sur une convention sociale. » (Bange, 2002 : 144)

grammatical et pré-universitaire), le niveau des apprenants pour adapter les enseignements.

4. L'inventaire des compétences, acquises, non acquises ou en cours d'acquisition, permet de proposer une méthodologie et des outils adaptés pour donner à l'apprenant des possibilités d'expression dans une langue qu'il a apprise pendant des années et dont la connaissance est réversible par manque de confiance en soi, désintérêt par rapport à la langue ou pour des raisons sociolinguistiques (concurrence de l'anglais...).
5. Un objectif est de contribuer à la sauvegarde de la langue française par l'amélioration des méthodes et outils d'apprentissage.

En l'absence d'étude longitudinale, on postule que les compétences des apprenants en classe de seconde sont à peu près homogènes et constantes parce qu'ils sont issus d'un même milieu social avec un parcours scolaire assez semblable même si des variations individuelles existent. Les erreurs relevées dans le corpus se retrouveraient probablement dans d'autres corpus de lycéens libanais de Beyrouth ou de sa banlieue, scolarisés en école privée ou publique.

Par l'expression de la temporalité en FLE dans un milieu guidé (l'appropriation du français en milieu scolaire) on entendra :

- l'expression du temps ;
- l'expression de l'aspect ;
- le type de procès ;
- l'expression des relations référentielles ;
- l'expression des relations de concordance, d'indépendance, etc.
- l'expression entre tiroirs et circonstanciels

Le modèle théorique de la SDT prend en considération l'ensemble de ses paramètres, ce qui permet de décrire l'interaction entre les différents moyens pragmatiques, lexicaux, morphologiques et syntaxiques dans les écrits des apprenants.

On présentera successivement le corpus de travail et la situation linguistique au Liban (chapitre 8), l'interlangue de l'apprenant (chapitre 9 à 13) et, après avoir précisé le niveau des apprenants, il s'agira de montrer l'influence des méthodes d'enseignement sur l'expression de la temporalité et de faire quelques propositions didactiques (chapitre 14).

# **Chapitre 8 Etude de la biographie linguistique des apprenants libanais**

Dans ce chapitre, nous présenterons le corpus de travail et la situation du français et des langues en usage au Liban. Nous définirons le statut de la langue française dans la société et à l'école pour mettre en évidence l'importance de son enseignement en tant que première langue étrangère. Toutes ces précisions constituent le socle nécessaire pour analyser les compétences des apprenants en communication écrite.

## **1. Le corpus didactique**

Le corpus didactique est constitué de productions écrites de lycéens libanais de la classe de seconde. Il représente ce que Habert appelle « un corpus éphémère » (Habert 2000 :14). Il est constitué pour une recherche ponctuelle, envisagée dans un cadre précis et limité.

Nous avons collecté deux productions écrites par élève soit un total de 221 copies. Les deux tableaux suivants affichent les données quantitatives étant entendu qu'on ne peut pas isoler l'étude de l'IMP des autres temps du passé surtout le PC et le PS. On recense 1028 occurrences de l'IMP sur les 9959 formes conjuguées utilisées par les élèves.

Les copies ont été inventoriées manuellement. Le faire sous Unitex était compliqué par le choix de numérisation des productions qui conservait les erreurs morphosyntaxiques et orthographiques des élèves. Ces erreurs ne sont pas reconnues par le logiciel, ce qui induit du silence dans la sélection des données.

	temps conjugués TC Copie 1	temps conjugués TC Copie 2	somme TC
école publique garçon	1020	1195	2215
école publique fille	1501	1176	2677
école privée 1	1665	1078	2743
école privée 2	1010	1314	2324
sommes	5196	4763	9959

Tab.8.1 : Nb. de formes verbales conjuguées dans les copies par école.

	somme PC	somme IMP	somme PS
école publique garçon	208	240	3
école publique fille	369	249	5
école privée 1	478	453	59
école privée 2	260	86	8
total	1315	1028	75

Tab.8.2 : Total de chaque tiroir dans les 2 copies par école<sup>73</sup>.

## 1.1. Quelques choix nécessaires

Les élèves libanais utilisent souvent la forme orthographique inappropriée du PC : l'auxiliaire *avoir* conjugué à la 3Sg *a* est remplacé par *à*, la forme plurielle *ont* est souvent notée sans le *t* final. De même, la forme *et* se trouve souvent à la place de l'auxiliaire *être* dans des tournures comme *il est arrivé*. On a rencontré des formes moins fréquentes où l'auxiliaire *être* conjugué avec un verbe pronominal à la 3Sg est écrit *sais* comme dans « sais passé ». Les participes passés ont parfois la formes des verbes à l'infinitif dans le cas des verbes au 1<sup>er</sup> groupe, exemple, *Dieu a créer l'homme* au lieu de *Dieu a créé l'homme*.

En considérant les copies des élèves, nous avons compté ces formes comme étant des formes au PC ; nous analyserons, entre autres, les causes de leur orthographe inadéquate.

<sup>73</sup> Pour voir le tableau affichant la répartition des trois tiroirs dans les copies des locuteurs (cf. annexe, dossier (0.3))

En ce qui concerne les formes à l'IMP, ont été comptées seulement les formes verbales en *-ais, -ait, -ions, -iez* et *-aient*.

Les formes verbales qui présentent les terminaisons *-é* et *-er* et qui pourront correspondre à un IMP mal orthographié ne sont pas comptabilisées mais seront analysées dans notre travail. Il est possible que ces données ne soient pas des formes homologues à celles de l'IMP. L'hypothèse est que l'élève n'avait pas l'intention, dans la totalité de ces contextes, d'utiliser un IMP mais un infinitif ou un participe passé dans un co-(n)texte sémantique précis. L'objectif sera d'analyser et de préciser les cas où ces formes-là correspondent effectivement à un IMP ou seront considérées autrement.

Les formes au PRES ou au PQP qui sont utilisées dans un contexte où on pourrait privilégier l'IMP sont aussi prises en considération dans notre analyse mais ne font pas partie du comptage, dans une première phase.

## 1.2. Pourquoi ce corpus ?

Vu l'importance de la littérature sur l'IMP qui valide ou critique les différentes thèses et théories dans ce domaine, la consultation d'un corpus de travail est de rigueur. Or, avant d'entamer une telle vérification, au moins deux questions s'imposent :

Quel corpus choisir ? La question est importante puisque les résultats dépendent entre autres de la qualité du corpus, c'est-à-dire de la qualité des textes introduits dans le corpus. Comment limiter la taille du corpus sans altérer la fiabilité des résultats ? Cette dernière question s'est posée pour le corpus littéraire extrait de *FRANTEXT* et dont la procédure d'échantillonnage a été justifiée (cf. chapitre 3, §4). Pour le corpus didactique, nous avons décidé de prendre en considération la totalité des données obtenues.

L'idée est de travailler sur un corpus écrit qui soit le plus représentatif possible de la langue écrite française, enseignée et utilisée dans un cadre scolaire francophone. Or qu'est ce qu'un corpus représentatif ? Reprenant Benoît Habert, on avancera l'idée que :

Curieusement, l'expression corpus représentatif se rencontre parfois sans que l'on précise quelle population langagière le corpus en cause est censé représenter : le français dans son ensemble, la langue littéraire, la langue familière, un langage spécialisé. **D'un point de vue statistique**, on peut considérer un corpus comme un échantillon d'une population (d'événements langagiers). Comme tout échantillon, un corpus est passible de deux types d'erreurs statistiques qui menacent les généralisations à partir de lui (Biber, 1993, p 219-220) : « l'incertitude » (random error) et la « déformation » (bias error). L'incertitude survient quand un échantillon est trop petit pour représenter avec précision la population réelle. Une déformation se produit quand les caractéristiques d'un échantillon sont systématiquement différentes de celles de la population que cet échantillon a pour objectif de refléter. (Habert, 2000 : 17)

Notre corpus permet de répondre aux problèmes posés par notre travail de recherche. Il réduit l'incertitude par sa taille et sa variété : deux écoles publiques, deux privées, avec une population équilibrée entre les deux sexes. Les établissements choisis sont "standards" dans le sens où ils sont des écoles avec des taux de réussite moyens, des institutions situées dans des zones populaires avec des élèves appartenant à des classes sociales variées, surtout moyennes. Nous avons écarté les établissements fréquentés par des élèves appartenant à une classe sociale supérieure où la scolarisation est très chère et les établissements privés constitués d'un public spécial d'élèves en forte difficulté scolaire et qui ont recours à ce genre d'école parce qu'on leur a refusé l'inscription ailleurs.

### **1.3. Le questionnaire**

On a recensé pour nos témoins l'identité, la biographie linguistique, le niveau scolaire, le niveau culturel, le vrai usage de la langue française...

On a choisi de diversifier les données et d'avoir le maximum d'informations pour les exploiter dans notre analyse didactique concernant les emplois des temps verbaux du passé.

L'étude n'est pas longitudinale, elle est plutôt transversale. On s'intéresse à la description d'un aspect linguistique et à l'analyse didactique dans la langue française écrite au lycée. Le but n'est pas d'étudier l'évolution et les différentes étapes d'acquisition de cet aspect de la langue par l'élève, selon les différents contextes.

Le questionnaire est conçu pour remplir trois objectifs nécessaires pour notre analyse du corpus didactique. Le questionnaire totalise vingt données référentielles réparties sur trente-six champs dans Excel. Parler de « données » et non pas de « questions » paraît plus adéquat du fait qu'il existe dans le questionnaire des points sur lesquels plusieurs informations sont demandées à partir d'une seule et même question.

Nous avons adapté les informations au public. Ainsi, on a pris en considération l'arabe comme langue première des Libanais qui a un impact dans le domaine de l'expression écrite et orale. On a pris en compte que la troisième langue enseignée d'une manière privilégiée au Liban est l'anglais, la langue dominante dans le monde actuellement. Dans le questionnaire adressé aux élèves libanais, les questions concernant le contact avec les langues étaient ciblées sur les trois langues.

L'organisation des données sous Excel est présentée en annexe (cf. dossier (0.3)). Trois feuilles de données servent à organiser les informations selon les trois objectifs posés par le questionnaire.

### **1.3.1. Les objectifs**

#### **1.3.1.1. Identification de l'enquêté**

Cette partie vise à recueillir des renseignements d'ordre général tels l'âge et le sexe pour vérifier la répartition de l'échantillon entre filles et garçons<sup>74</sup>, des informations sur les études effectuées par les enquêtés : type d'école(s) fréquentée(s) depuis le primaire, leurs moyennes en français, en arabe ou LV1, selon le public, et dans les matières scientifiques au brevet et durant le premier trimestre de l'année en cours. Ces informations doivent permettre de savoir si l'intérêt des élèves pour la langue arabe ou la LV1 influe sur leur représentation de la langue française ou si l'intérêt des élèves pour les langues en général (français, arabe ou LV1) est en rapport direct avec leur succès ou non en matière scientifique. Grâce à ces données, on peut traiter des liens entre l'identité de l'étudiant et son niveau en expression écrite française. Les filles seraient-elles, comme les statistiques l'affirment, plus aptes aux langues que les garçons ? Les lycéennes libanaises seraient-elles plus intéressées par le français alors que les garçons le seraient plus pour l'anglais ? Au Liban, les élèves du cadre public seraient-ils moins compétents que ceux du cadre privé ? De même, le niveau d'étude et la profession des parents interviennent-ils dans le niveau de l'apprenant en français ? Toutes ces questions sont en rapport direct avec le deuxième objectif du questionnaire : usages et compétences en français.

#### **1.3.1.2. Les usages du français et la compétence en français au Liban**

L'objectif principal de cette partie est d'obtenir des informations sur la véhicularité du français par rapport à l'arabe et à l'anglais dans la vie de l'étudiant. Cette partie a été consacrée indirectement à la langue française, objet principal de l'étude. Pour cela, le questionnaire s'est intéressé à trois aspects : les modes d'acquisition des langues en usage au Liban, les compétences à l'oral et à l'écrit, les habitudes de lecture et d'écriture.

---

<sup>74</sup> Des informations concernant le lieu de résidence de la famille, le lieu de la naissance et la religion ont été demandées au public libanais. Ces informations se sont révélées très peu significatives puisque les questionnaires sont adressés à des élèves de la classe de seconde dans des lycées à Beyrouth ; les régions choisies sont à dominante chrétienne. On en conclut que la presque totalité des enquêtés habitent Beyrouth et ont entre 15 et 17 ans et sont chrétiens.

#### **1.3.1.2.1. Les modes d'acquisition des langues en usage**

On a tenté de créer des contextes sociaux de la vie quotidienne, ainsi, les élèves étaient invités à préciser la langue qu'ils utilisent dans tel ou tel contexte. Leur rapport à la langue française est établi d'après leurs réponses. Les modes d'acquisition ont une grande importance dans les compétences écrites et orales. Lorsque l'apprentissage d'une langue commence en famille, on peut penser qu'aucune difficulté n'est à craindre quand l'enfant entre à l'école, ce qui n'est pas le cas si l'enfant n'entre en contact avec le français qu'en franchissant le seuil de la classe. La partie linguistique du questionnaire permet, au niveau de l'individu, de recenser les langues (maternelle et autre) de son entourage : le père, la mère, les amis, et ce dans différents contextes (en milieu scolaire, en milieu non scolaire, social, familial ou autre). L'objectif est de savoir quel contact l'élève a avec le français et le statut de cette langue par rapport à l'arabe et à l'anglais.

Dans cette perspective, on a envisagé de mesurer l'exposition des lycéens au français par la radio et la télévision. On a voulu profiter de cette enquête pour savoir si, hors du cadre scolaire, les élèves utilisent le français à l'écrit, dans le cadre d'Internet, par exemple. Les réponses fournissent des informations sur les possibilités de consolidation des acquis en français grâce aux médias.

#### **1.3.1.2.2. Compétences orales et écrites et habitudes de lecture et d'écriture**

Il était demandé à l'enquêté une auto-estimation de son niveau à l'oral et à l'écrit dans les trois langues. Les trois évaluations possibles étaient « très bien, bien ou assez bien ».

C'est également à lui de préciser sa fréquence d'utilisation du français selon les contextes, ainsi que ses habitudes de lecture littéraire et/ou journalistique, en arabe et en français. De même, le contact des étudiants avec la chanson est pour nous un moyen supplémentaire de savoir si la musique francophone intéresse ces étudiants et si cela influera sur leur compétence communicative (à l'oral mais surtout à l'écrit).

Il ne faut pas oublier que les données sont les évaluations de l'enquêté, sa perception, et non pas des éléments objectifs. De plus, nous ne sommes pas entrés en contact avec chacun d'entre eux pour obtenir des situations de dialogues en français, le but étant de travailler sur l'écrit et pas sur l'oral.

### **1.3.1.3. Représentations des langues et attitudes des enquêtés**

Comment les enquêtés perçoivent-ils les différentes langues employées par eux et autour d'eux. Accordent-ils la même valeur à toutes ces langues ou pensent-ils qu'il y a une hiérarchie entre elles ?

La question suivante « Que représente chacune des langues pour vous, du point de vue culturel et affectif ? », concerne les trois langues : l'arabe, le français et l'anglais

A partir de cette question, nous pouvons avoir une idée claire sur l'intérêt que l'élève éprouve envers une langue en vertu de l'importance qu'il lui accorde dans sa vie et de la valeur affective et culturelle qu'il lui attribue.

### **1.3.2. Limites de cette démarche**

Ces données peuvent être discutables en fonction de l'administration du questionnaire renseigné par des lycéens dans le cadre scolaire.

On a pris en compte ce problème avant de présenter le questionnaire aux étudiants. Pour cela, on a décidé d'adresser au début du questionnaire un petit avant-propos pour expliquer très objectivement et, sans entrer dans les détails du travail de thèse que, les données recueillies respectent l'anonymat de chacun d'entre eux et qu'elles serviront « uniquement à des travaux de recherche réalisés dans le cadre d'un doctorat en sciences du langage à l'Université d'Orléans ». Cette dernière information n'est pas insignifiante. Les élèves savent que ce qu'ils déclarent fera l'objet d'une analyse qui ne sera pas celle de leurs professeurs ou des responsables de l'école ni par des personnes de leur entourage social.

Il est incontestable que plusieurs d'entre eux ne se sont pas sentis impliqués dans ces démarches ; ils choisissent par exemple d'embellir la vérité en répondant selon leur idéal plutôt que sur la réalité de leur compétence ou bien de taire quelques informations nécessaires à notre travail et qui leur ont semblé inutiles.

En fait, on peut procéder, en analysant les copies à un classement socioculturel. La démarche adoptée met la compétence linguistique des locuteurs dans une étroite dépendance de leur origine socioculturelle. Les lacunes de cette démarche résident dans le fait que les locuteurs étaient dans une situation de contrôle ou d'examen (situation unique non variée). Ils rédigeaient dans une situation unique, l'accent n'étant pas mis sur la variété des compétences

qu'un même locuteur peut mettre en œuvre dans différentes situations : monologues, négociations, conversation à plusieurs, récits, argumentations, transactions, etc.

La limitation du corpus à l'écrit et le choix de récupérer des productions proposées par l'enseignant et non par nous-même<sup>75</sup> reste un point à interroger dans la constitution du corpus.

### **1.3.3. Les procédures sur le terrain**

Pour avoir accès à un public scolaire au Liban et en France, nous avons sollicité la coopération de notre directeur de thèse, de nos collègues dans les deux pays et de nos amis au Liban surtout<sup>76</sup>.

Nous avons suivi la technique citée par Gadet (2000), celle de « l'ami d'un ami », en sélectionnant les écoles par l'intermédiaire de personnes de connaissance ou auprès de qui nous étions introduits par des connaissances. Ces conditions nous ont permis d'atteindre l'objectif posé dès la conception de notre travail, collaborer avec quatre lycées libanais, deux publics et deux privés.

Nous avons contacté dans un premier temps les coordinateurs de français dans les lycées grâce à des amis qui ont des connaissances dans le domaine éducatif. Le consentement de la direction générale de l'établissement était la deuxième étape à franchir. Dans certains cas, on a fait les démarches et dans d'autres cas, le coordinateur a intercedé auprès de la direction. On présentait une lettre du directeur de thèse où était expliqué le but de la thèse à l'Université d'Orléans et d'une autre lettre de notre main pour présenter aux collaborateurs l'objectif du travail, l'importance de la coopération et les informations à réunir.

Quand la direction le permettait, ce qui n'était pas toujours le cas, nous intervenions en classe pour présenter aux lycéens les questionnaires à remplir. Ce sont les enseignants qui nous présentaient aux étudiants en expliquant les intentions du questionnaire. La confiance des étudiants vis à vis de leur enseignant était un point positif pour notre travail.

Si la présence de l'observateur est regardée comme un handicap, il va falloir s'efforcer de la marginaliser en tant que participant à l'échange de paroles. Les propositions méthodologiques concernent toutes les places que peut occuper un locuteur dans la structure de participation à

---

<sup>75</sup> Proposer et imposer notre propre sujet à tous les élèves est un choix plus judicieux que le nôtre mais très coûteux en terme de temps : les administrations et les enseignants n'étaient pas d'accord pour nous accorder ce temps-là. Pour cela, nous avons choisi de photocopier des productions déjà proposées en classe pour des examens ou des contrôles continus.

<sup>76</sup> Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidée à accomplir ce travail, tous ceux qui se sont investis directement ou indirectement pour que nous ayons accès aux productions des élèves et aux questionnaires remplis. Nous ne pouvons pas citer leurs noms dans le cadre de ce travail et ce, pour respecter l'anonymat des lycées et des lycéens.

l'échange verbal (Goffman 1979) : l'observateur ne saurait être le locuteur (le sociolinguiste ne peut qu'occasionnellement s'observer lui-même) ; il ne faut pas qu'il soit l'interlocuteur (critique des différentes formes d'interview) ; il ne faut pas qu'il soit le destinataire principal ; et il faut même le marginaliser en tant que participant occasionnel. (Gadet, 2000 :61)

Dans le cadre de notre démarche, l'observateur (l'enseignant ou nous-même) n'est intervenu que pour répondre aux questions des élèves, après l'explication que nous avons donnée des enjeux de notre travail. Nous avons essayé de ne pas influencer les réponses des élèves, nous avons évité de leur donner un avis personnel ou des exemples qui peuvent guider leurs réponses.

Les étudiants ne se sentaient pas obligés de nous aider et ils avaient le droit de refuser de remplir le questionnaire.

Dans deux établissements libanais, le temps donné pour remplir le questionnaire n'a pas dépassé quinze minutes. Les étudiants ont semblé plutôt motivés mais l'échange était faible alors que dans les deux autres lycées une séance complète était consacrée à ce travail et les lycéens ont eu le temps nécessaire pour fournir un maximum d'informations avec la permission de nous poser toutes sortes de questions, concernant les données du questionnaire ou le travail de recherche, conformément aux conseils donnés par F. Gadet :

Reconnaître la spécificité d'un terrain, c'est avant tout se soucier d'une relation de qualité avec les observés (co-opération, enquêteur proche de la population observée, participation, écoute des enquêtés, et, dans la mesure du possible, livraison d'informations quant aux objectifs de la recherche). (*Ibid.* : 63)

Entre la conception de ce questionnaire et son élaboration d'une part et l'exploitation des données fournies par les lycéens d'autre part, le travail sociolinguistique sur le terrain a été une expérience intéressante.

L'interaction avec les lycéens dans les classes a montré une volonté de coopération (donner du temps, s'intéresser au travail, livrer les données nécessaires, personnelles, etc.). L'échange a été différent d'une personne à une autre, d'une classe à une autre : négocier cette relation pour l'adapter à chaque contexte était source d'apprentissage communicatif où chaque personne était considérée non seulement « comme un locuteur-producteur-de-données, mais comme l'agent social et moral qu'il est » (Gadet, 2000 : 69).

Il reste à exploiter les données sociolinguistiques des lycéens francophones dans le cadre d'un travail d'applications à la didactique en FLE/FLS.

## **2. Situation linguistique du Liban**

Nous présenterons la situation linguistique complexe au Liban pour essayer ensuite de préciser le statut de la langue française dans la société libanaise en général et dans le milieu scolaire en particulier. Les données sociolinguistiques recueillies dans le questionnaire proposé aux élèves nous ont amené à préciser le statut de la langue française au Liban comme première langue étrangère et non pas comme langue seconde. Nous montrerons tous les enjeux liés à cette prise de position sans nier l'importance que revêt la défense de l'enseignement de la langue française selon des applications et des pratiques propres à une langue étrangère tout en préservant son statut de langue de scolarisation.

### **2.1. Aperçu historique**

« Au Proche-Orient, le pays le plus concerné par la langue française est Le Liban » affirme Jean-Pierre Cuq (1991). En effet, l'introduction de la langue française au Liban a commencé vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. La guerre ayant éclaté entre maronites et druzes, un gouvernorat autonome maronite, placé sous la protection de la France, fut créé en 1864. C'est alors pour des raisons purement politiques, économiques et commerciales que les Libanais ont eu leur premier contact avec la langue française. De plus, l'action des missionnaires français à cette époque répondait à un besoin urgent de former des Libanais capables de faire gérer les affaires. Au lendemain de la Première Guerre Mondiale, le Liban passe sous mandat français en 1920. C'est à ce moment que s'implante assez durablement la langue française et en même temps la francophonie.

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, le français gardera-t-il les mêmes fonctionnalités dans un pays indépendant et largement ouvert au monde occidental? Répondre à cette question ne relève pas de la compétence du linguiste. Cependant, nous pourrions mettre en valeur les fonctionnalités de l'IMP dans la vie des lycéens libanais. Nous exposerons rapidement la situation linguistique de l'arabe et des autres langues qui constituent avec le français la réalité linguistique au Liban.

## 2.2. La situation linguistique de l'arabe

L'histoire du Liban fait que le français et l'anglais, en plus de l'arabe littéraire, demeurent des langues relativement pratiquées comme langues « non maternelles<sup>77</sup> ».

Il serait judicieux à ce niveau de présenter la situation diglossique voire triglossique<sup>78</sup> de l'arabe au Liban pour éviter toute confusion terminologique. En effet, au Liban, comme dans tous les pays arabes, plusieurs « variétés » d'arabe existent :

- l'arabe dialectal que nous définissons comme la langue vernaculaire parlée au quotidien dans des situations informelles et qui présente des variations régionales au niveau phonologique et lexical,
- l'arabe littéraire est « la langue de l'administration et de l'enseignement. C'est l'arabe utilisé dans la rédaction des textes écrits et des lois et c'est le seul qui soit pris en compte dans les programmes scolaires » (Hafez, 2006 : 88). Nous admettons alors que cet arabe est ce qu'on peut appeler la langue officielle du pays. Nous ne prenons pas en considération les appellations « arabe classique »<sup>79</sup>, « arabe standard » ou encore « arabe standard moderne »<sup>80</sup> car la limite entre ces trois « variétés » d'arabe n'est pas très claire et nous ne voulons pas nous aventurer dans un domaine qui n'est pas au cœur de ce travail. On considère que l'arabe littéraire peut être utilisé d'une manière contrôlée pour le

---

<sup>77</sup> Nous nous limitons à ce stade du travail à cette appellation pour essayer de l'éclaircir au fur et à mesure et ce, pour éviter toute confusion.

<sup>78</sup> Kouloughli préfère parler de registres et non de « langue » qui récuserait l'idée de diglossie. « Les modèles actuels de la réalité sociolinguistique arabe insistent sur l'inadéquation de l'approche diglossique. [...] Pour donner une idée concrète du comportement linguistique d'un arabophone d'aujourd'hui, il vaut mieux partir d'un postulat que les deux variétés linguistiques clairement distinctes et opposées que sont « le classique » et « le dialectal » ne sont que deux abstractions. Toute acte de parole réel se situe quelque part entre ces deux pôles abstraits et résulte d'un jeu complexe de paramètres sociolinguistiques (situation de communication, rapports entre les interlocuteurs, nature des informations échangés, enjeux de l'acte de parole, etc.) qui contribuent à définir où l'on va se situer dans l'échelle des registres linguistiques disponibles. » (Kouloughli, 2007 : 108)

<sup>79</sup> « L'arabe classique est le résultat du travail de systématisation réalisé par les GA [grammairiens arabes] à partir du VIII<sup>e</sup> siècle. Ce travail se fonde, entre autres, sur deux corpus textuels fondamentaux : celui de la poésie arabe préislamique, principal héritage littéraire de la langue arabe avant l'islam, et celui du Coran, texte fondateur de la nouvelle foi. » (Kouloughli, 2007 : 36) (Pour une explication de ces corpus textuels cf. pages 36-49).

<sup>80</sup> Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, pendant la renaissance arabe *Annahda* « si tous les auteurs mettaient un point d'honneur à livrer au lecteur une prose parfaite quant à la grammaire et au style, ils s'efforçaient en même temps de libérer la langue des lourdeurs et des artifices dont les siècles antérieurs l'avaient chargée, et d'utiliser une terminologie technique et scientifique à la fois rigoureuse et fidèle au génie arabe. De ces efforts va peu à peu émerger l'arabe standard moderne, forme modernisée de la fusha. » (Kouloughli, 2007 : 102) L'auteur donne des exemples très intéressants prouvant que les journalistes et les écrivains influencés par les langues occidentales enrichissent l'arabe standard moderne sans nier aussi qu'ils le modifient légèrement car ils ne vérifient pas toujours la conformité de leurs écrits avec les normes (de la fusha).

rapprocher de l'arabe classique et d'une façon actualisée qui le rapproche de l'arabe de presse. De l'arabe journalistique qui est une forme de langue intermédiaire servant à la communication entre les différents pays arabophones, on peut rapprocher l' « arabe médian » ou « arabe parlé cultivé » qui est « en voie de stabilisation » selon Kouloughli (2007). La structure morphosyntaxique est presque identique à celle de l'arabe standard moderne avec des simplifications allant jusqu'à l'abandon du *ʔiṣrāb* et tolérant le recours à des formes parlées senties comme suffisamment communes et donc légitimes à un niveau régional ou panarabe. Elle sera utilisée entre un journaliste libanais et son interlocuteur d'une autre nationalité.

Cette variété (simplifiée par la régularisation et l'élimination de certains morphèmes et modernisée par des emprunts terminologiques, banalisés ou non, sur le choix desquels il n'y a pas d'unanimité) sert également de véhicule dans le théâtre, la poésie, le roman, la publicité, les émissions de débats et les discours politiques. (Hafez, 2006: 88)

- l'arabe coranique est la langue du Coran.

L'arabe prédomine dans la pratique linguistique de la majorité des foyers libanais.

Dans notre corpus de 221 lycéens, 218 parlent habituellement l'arabe avec leur père, seulement deux lycéens garçons du secteur public ont affirmé parler l'anglais d'une manière habituelle avec leur père et 1 lycéen d'origine assyrienne parle la langue d'origine de la famille avec son père, en l'occurrence ce qu'on appelle de nos jours le néo-araméens oriental<sup>81</sup>.

207 des 221 lycéens parlent habituellement l'arabe avec leur mère, 8 seulement ont évoqué l'habitude de parler français avec leur mère, 2 l'anglais, 1 l'arménien et 1 l'assyrien. Nous remarquons donc que quelle que soit la profession du père et de la mère et quel que soit le niveau des élèves en français et dans les autres matières, la langue parlée de manière habituelle en famille est l'arabe. Plus que la moitié des élèves, 120, parlent aussi d'une manière occasionnelle l'arabe avec leur père et 98 avec leurs mères. Donc la langue arabe n'est pas seulement majoritaire dans l'usage de ces locuteurs mais elle est exclusive aussi.

---

<sup>81</sup> Le lycéen a mentionné dans le questionnaire une langue « assyrienne ». Cette appellation est un identifiant religieux et communautaire et non linguistique. Les connaissances de l'élève sont confuses. Les différents aspects identitaires sont mélangés. Cependant, pour plus de simplicité, nous continuerons à utiliser le terme « l'assyrien » ou « la langue assyrienne ».

Cette situation n'est pas très différente de ce qui se passe dans la relation sociale. En effet, parmi les 221 lycéens, seulement 8 filles ont affirmé qu'elles utilisent habituellement le français entre amis alors que 209 élèves parlent arabe entre eux (un élève d'origine arménienne et un autre d'origine assyrienne attestent l'usage fréquent de leur langue d'origine avec leurs amis d'une manière habituelle). 90 lycéens de notre corpus ont aussi déclaré utiliser exclusivement le dialecte arabe dans leurs pratiques langagières car ils parlent l'arabe entre amis d'une manière occasionnelle aussi.

Ceci est confirmé par la prédominance de la langue dialectale arabe dans le milieu des jeunes lycéens et son usage dans le domaine de la communication électronique pour envoyer des courriels ou des messages textuels : 87 lycéens affirment utiliser l'arabe pour envoyer des messages à leurs amis en écrivant soit avec l'alphabet arabe soit avec l'alphabet latin. Seuls 39 lycéens envoient habituellement des messages en français à leurs amis et 95 les envoient d'habitude en anglais ce que pourrait expliquer le fait que la plupart des téléphones portables ou des ordinateurs sont configurés pour l'anglais (cf. tab. 8.3).

		Ecole publique filles	Ecole publique garçon	Ecole privée 2	Ecole privée 1
Nombre de lycéens		54	55	59	53
Oral père hab.	arabe	54	54 <sup>82</sup>	57	53
	français	0	0	0	0
	anglais	0	0	2	0
Oral père occ.	arabe	35	35 <sup>83</sup>	23 <sup>84</sup>	27
	français	11	12	22	13
	anglais	7 <sup>85</sup>	6	12	13

<sup>82</sup> Un élève parle l'assyrien d'une manière habituelle avec son père.

<sup>83</sup> Un élève parle assyrien, un autre parle arménien de manière occasionnelle avec son père.

<sup>84</sup> Un lycéen parle italien et un autre portugais de manière occasionnelle avec son père.

<sup>85</sup> Un lycéen parle l'arménien d'une manière occasionnelle avec son père.

Oral mère hab.	arabe	53 <sup>86</sup>	52 <sup>87</sup>	51	51
	français	0	2	6	2
	anglais	0	0	2	0
Oral mère occ.	arabe	24 <sup>88</sup>	35 <sup>89</sup>	19	20
	français	22	18	33	27
	anglais	5	1	7	6
Oral camarade hab.	arabe	51	53 <sup>90</sup>	55	50
	français	3	0	2	3
	anglais	0	0	2	0
Oral camarade occ.	arabe	20 <sup>91</sup>	29	17	24
	français	21	6	23	17
	anglais	11	20	19	12
S.M.S.	arabe	35	18	21	13
	français	10	6	5	18
	anglais	9	31	33	22

Tab.8.3 : situation linguistique familiale et sociale.

### 2.3. La situation linguistique sociale et culturelle

Étant donné que les Libanais ont toujours été impliqués dans le négoce, la connaissance des langues étrangères est une pratique courante. En effet, presque tous les Libanais parlent le libanais, tous ceux qui ont été scolarisés parlent l'arabe littéraire, 45 % le français et 30 % l'anglais. En général, le français est utilisé en complémentarité avec l'arabe

<sup>86</sup> Ce même lycéen parle aussi arménien avec sa mère mais d'une manière habituelle.

<sup>87</sup> Un lycéen parle assyrien avec sa mère d'une manière habituelle.

<sup>88</sup> Trois lycéens de ce groupe parlent arménien de manière occasionnelle avec leur mère.

<sup>89</sup> Un lycéen parle assyrien avec sa mère d'une manière occasionnelle.

<sup>90</sup> Un élève parle assyrien et un autre parle arménien avec ses camarades, d'une manière habituelle.

<sup>91</sup> Deux lycéens parlent d'une manière occasionnelle l'arménien entre camarades.

libanais dans les familles chrétiennes et dans les couches aisées musulmanes – la majorité des musulmans ont tendance à être plutôt anglophones –. Des études effectuées en 2000-2001 par la Commission des affaires culturelles du gouvernement français démontrent que les vrais bilingues arabe/français représenteraient 28,5 % de la population libanaise, alors que les bilingues arabe/anglais seraient 14 %. Par ailleurs, 73 % des bilingues arabe/français connaîtraient également l'anglais. Il s'agirait d'un trilinguisme presque diglossique où l'arabe serait utilisé à la fois comme langue maternelle et comme langue vernaculaire, le français servant essentiellement comme langue de culture et l'anglais comme langue fonctionnelle pour les communications avec l'extérieur.

Dans notre corpus, le français est utilisé d'une manière occasionnelle en famille, 100 lycéens le pratiquent avec la mère et 58 avec le père alors que l'anglais est parlé seulement par 38 lycéens d'une manière occasionnelle avec le père et 19 avec la mère. Cette situation s'explique par le fait que les apprenants évoluent dans un système scolaire francophone choisi par les parents qui pour la plupart sont d'éducation francophone (cf. tab.8.3).

Il faut noter qu'au Liban, l'usage du français est socialement éprouvé et que la langue française a une place privilégiée par rapport aux diverses langues étrangères dans le pays. Ainsi, il est admis, au Liban, que la langue maternelle ou la langue première est l'arabe dialectal libanais, la langue officielle nationale l'arabe littéraire et la première langue étrangère est le français pour les élèves scolarisés dans les milieux francophones.

On désigne par la "langue étrangère" une langue qui est apprise en dehors de son aire d'usage habituelle – en général en classe de langue – et qui n'est pas utilisée en concurrence avec la langue maternelle pour les communications quotidiennes. [...] "Langue seconde" se réfère à une langue non maternelle, qui peut être acquise dans le milieu social et/ou par l'enseignement, et qui assume des fonctions sociales précises dans la société en question. (Klein, 1989 : 33)

D'après ces définitions, le statut du français au Liban serait indéfini. En effet, cette langue est pour beaucoup d'élèves utilisée seulement en classe en sorte qu'on peut la considérer comme une langue étrangère, mais elle est aussi langue d'enseignement et de ce fait, le statut de langue étrangère est discutable. De même, le statut de langue seconde n'est pas conforme à la situation linguistique réelle au Liban comme il le serait en Afrique ou au Maghreb ; certes, le français est appris à l'école mais son acquisition extra-scolaire, comme on l'a vu, n'est pas l'apanage de toutes les classes. En outre, le français n'a pas de « fonctions sociales précises » au Liban. Son usage dans la société ne se fait jamais aux dépens de l'arabe

et est seulement une manifestation de la présence de la francophonie au Liban. Pour cela, on préfère reconnaître à la langue française le statut de " première langue étrangère".

Aussi, mis à part l'arabe littéraire, la langue française est la langue de la plupart des médias : journaux, revues, magazines, chaînes de radio et de télévision, affiches publicitaires... Dans l'administration publique, la langue utilisée est l'arabe libanais mais il est rare qu'un fonctionnaire ne connaisse ni l'arabe littéraire, ni le français. Tous les documents sont en arabe littéraire mais la langue française demeure très présente sur les documents fonciers, les passeports, les billets de banque... La langue française est alors comprise, parlée et écrite à des degrés divers par toute une partie de la population. Bref, elle a un statut privilégié. Lors du IX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, au Liban, l'ex-Premier ministre libanais, Rafic Hariri, a insisté sur le fait que le Liban demeurait la « pierre angulaire de la francophonie au Moyen-Orient ». Mais, « à l'heure d'Internet, ajoute-t-il, la francophonie doit être moins politique et plus pratique ». On remarque alors que le français est la langue revendiquée par l'Etat libanais lui-même au niveau administratif et culturel, et qu'il ne sera pas supplanté par l'anglais même si celui-ci s'impose comme langue de communication internationale.

En effet, le gouvernement libanais, en collaboration avec son homologue français, essaie d'améliorer la situation du français au Liban et d'orienter les jeunes vers le potentiel culturel et technologique de la France. Ainsi :

- Le Centre culturel français (CCF) joue un rôle important en matière de diffusion et de coopération culturelle et artistique, comme en matière d'information et de documentation sur la France.
- Dans le domaine artistique, la présence française au Liban passe par la présentation de spectacles et le montage d'expositions ; elle s'est orientée depuis 1997 vers des coréalizations franco-libanaises et la mise en place d'ateliers de formation de jeunes professionnels.
- Les actions menées en matière de coopération technique contribuent largement à la vitalité de l'environnement francophone. Une politique de coopération a commencé en 1995, conduite en direction de l'administration publique, privilégiant la formation dans l'administration économique et financière et dans les services de police et de sécurité. La création d'un Institut Supérieur d'Administration Publique pour la formation de hauts fonctionnaires est à porter au

crédit de cette politique. Dans le même esprit, la coopération dans le domaine de la justice a porté sur la formation de magistrats et de conseillers d'état libanais.

En définitive, la France et le français ont représenté pour les Libanais un moyen de dépasser les limites géographiques, une ouverture vers l'Occident. Pourtant le statut de plus en plus important de l'anglais au Liban et son influence sur un peuple commerçant se confirme. Le français gardera-t-il ses raisons d'être politiques et économiques ou se limitera-t-il à son statut de langue de culture ? Quel est alors le rôle de la France et de la francophonie au Liban et dans les pays francophones pour lutter contre une mondialisation américaine associée à la diffusion de l'anglais ?

#### **2.4. Le fonctionnement du système scolaire au Liban**

Il n'y a pas à proprement parler de loi scolaire au Liban. Les programmes de l'éducation sont régis par les décrets n° 9099 et 9100 du 8 janvier 1968 et n° 2150 et 2151 du 6 novembre 1971. Les accords de Taëf de 1989 servent également de référence écrite pour définir les options pédagogiques générales. Afin de faire face au vide juridique, le Conseil des ministres a adopté, le 17 août 1994, le *Plan de restructuration du système éducatif*. Depuis 1996, la loi impose dans les écoles publiques une répartition à parts égales entre les heures accordées à la langue officielle (arabe) et à la langue étrangère (français). Le Liban affiche l'un des plus hauts taux d'alphabétisation dans le monde arabe : plus de 91 % des Libanais sont scolarisés, alors que l'école n'est pas toujours gratuite, sont en concurrence un système public et un système privé. L'article 10 de la Constitution consacre la liberté de la langue d'enseignement, ce qui a eu pour effet de favoriser le français.

Dans les écoles maternelles, l'enseignement de la langue arabe ou de toute autre langue n'est pas obligatoire. On y enseigne parfois l'arabe libanais, parfois l'arabe classique ou le français et/ou l'anglais dans les écoles privées.

Dans toutes les écoles primaires (la scolarité est d'une durée de six ans), l'enseignement de l'arabe écrit (littéraire) reste obligatoire pour les élèves, dans le cadre d'un horaire de sept heures par semaine en moyenne. L'enseignement d'une première langue étrangère est également obligatoire dès la première année, et elle est également d'une durée de six à sept heures par semaines. Les deux tiers choisissent le français, un tiers, l'anglais. Il existe au Liban un "programme moyen", considéré comme le prolongement du cycle

primaire, et dénommé "primaire supérieur" (d'une durée de trois ans). Les minorités linguistiques comme les Arméniens et les Kurdes ont le droit d'enseigner en arménien ou en kurde.

Les études secondaires (d'une durée de trois ans) ne sont pas obligatoires au Liban. On y enseigne encore en arabe, mais l'enseignement des langues étrangères est approfondi. Il est obligatoire d'enseigner deux langues étrangères : généralement le français (la 1<sup>re</sup> langue étrangère) et l'anglais (la 2<sup>e</sup> langue étrangère), ou l'inverse (l'anglais comme première langue étrangère et le français comme deuxième langue étrangère). Dans les écoles privées, sont enseignés également l'allemand, l'italien ou l'espagnol. En dehors du système public libanais, les établissements scolaires français répondent à une forte demande de scolarisation ; les établissements où l'on enseigne presque entièrement en français sont très nombreux et il y a une certaine progression du français dans les établissements musulmans, notamment dans les zones druzes. Les écoles secondaires privées, y compris les lycées franco-libanais, ont pour objectif de faire accéder leurs élèves à un niveau linguistique qui leur permettra de poursuivre une scolarité supérieure dans les universités françaises ou américaines, dont l'American University of Beyrouth. Il semble que les écoles secondaires visent à former des citoyens trilingues (arabe-français-anglais).

Selon les statistiques de l'année scolaire 1996-1997, 69,5% des élèves, de la maternelle au lycée, apprennent le français comme première langue étrangère dans les établissements d'enseignement relevant de la juridiction du ministère libanais de l'Éducation (ce qui exclut les établissements conventionnés par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger). Les autres apprennent plutôt l'anglais. Depuis quelques années, se dessine une certaine progression en faveur de l'enseignement en anglais.

L'école publique, qui regroupe 44 % des élèves, ne présente pas de résultats similaires à ceux enregistrés par les écoles privées en ce qui concerne l'apprentissage du français. Pourtant, la francophonie est, au Liban, avant tout une question d'apprentissage scolaire. Nous avons demandé aux élèves de préciser la moyenne qu'ils ont eue en français, en arabe et dans les matières scientifiques au brevet officiel et au premier semestre de la classe de seconde. Les chiffres inscrits sur un tableur Excel présentent la moyenne des notes données par l'élève dans chaque matière. En français, la moyenne de la classe de l'établissement public (pour les filles) est de 09/20, 08/20 dans l'école publique des garçons, 12/20 pour la première école privée et 07/20 pour la deuxième. L'écart entre les écoles publiques et la première école

privée est significatif mais la moyenne de la classe dans la deuxième école privée n'est pas en accord avec qu'indiquent les statistiques des années 1996-1997. Deux explications sont possibles : (1) les chiffres donnés par nos élèves sont erronés, (2) cette école privée présente un cas spécifique. Les moyennes des deux écoles publiques (8.6/20) et celles des écoles privées (9.6/20) corroborent les statistiques : les apprenants des deux écoles privées ont une moyenne légèrement supérieure à celle des élèves du secteur public. Ces données permettent de rendre sensible l'écart de niveau entre les apprenants de différents écoles et les différences qui existent entre établissements. Les données du tableau (tab.8.4) permettent d'appliquer les remarques faites sur le français aux autres matières (arabe et matières scientifiques (MS)).

	moyenne en MS	moyenne en fr.	moyenne en ar.	Moyenne des matières
école pub. Fille	10,5	9	10	9,8
école pub. Garçon	10	8	10	9,33
école privée 1	11	12	10	11
école privée 2	10	7	9	8,66
	10,375	9	9,75	

Tab.8.4 : Moyenne par matière.

### **L'enseignement du français au Liban**

Au Liban, le français est aussi une langue d'enseignement dans les écoles et les universités francophones. C'est, en effet, une langue véhiculaire des sciences exactes et humaines alors que l'histoire, la géographie et l'instruction civique sont professées en arabe classique, enseigné en tant que langue première. Le bilinguisme au Liban est non seulement un fait social mais aussi une réalité scolaire en ce sens que l'enfant se trouve dès son entrée à l'école en contact avec deux langues écrites et orales, le français et l'arabe classique, qui se partagent les programmes. On constate qu'au Liban on applique ce que Cuq (1991) appelle la "morphologie immersive" dans la didactique du FLS parce que le français est une langue enseignée et d'enseignement d'autres matières.

La langue française participe comme langue d'enseignement au développement psychologique et cognitif de l'enfant, puis de façon privilégiée aux capacités informatives et culturelles de l'étudiant (médias, documentation professionnelle et administrative...). Une part des acquisitions se fait par son intermédiaire. Cela dit, l'apprentissage de la langue

française reste réservée au cadre public (l'école, les universités, les médias, etc), tandis que dans les échanges privés (le cercle familial et amical), l'arabe libanais reste dominant.

Après la guerre et au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, le Liban est entraîné par une américanisation dont les effets se ressentent sur le statut du français dans ce pays. Même l'enseignement du français en est influencé ; la plupart des élèves et étudiants libanais conçoivent le français exclusivement comme langue d'enseignement ou comme langue de l'élite bourgeoise ou des personnes âgées.

Dans notre corpus, 40 lycéens ont manifesté une représentation négative du français dont 30 sont des garçons et 31 élèves ont émis un avis négatif sur l'anglais. En général, dans les réponses du tableau ci-dessous (tab.8.5), on remarque un intérêt pour les langues et la conviction de leur utilité sociale et professionnelle : 171 élèves sur 221 ont une représentation positive du français, 40 une représentation négative et 10 une représentation neutre. Pour l'arabe, 185 en ont une représentation positive, 27, négative, et 9, neutre. Pour l'anglais, 180 lycéens donnent une réponse positive concernant leur représentation de la langue, 31, négative et 10, neutre.

Le regroupement des réponses a été effectué comme suit :

1. « neutre » pour une réponse comme « c'est une langue comme les autres » ou « il faut l'apprendre pour réussir à l'école » « j'aime et j'aime pas car elle est difficile et j'arrive pas à m'exprimer en français »;
2. « positif » pour une réponse comme « je l'apprends par curiosité, pour avoir une langue en plus » ;
3. « négatif » pour une réponse comme « je n'aime pas ».

		positif	négatif	neutre
Ecole publique filles (54)	français	49	4	1
	arabe	49	4	1
	anglais	42	11	1
Ecole publique garçons (55)	français	31	19	5
	arabe	49	5	1
	anglais	39	11	5
Ecole privée 1(59)	français	44	12	3
	arabe	50	7	2
	anglais	54	4	1
Ecole privée 2 (53)	français	47	5	1
	arabe	37	11	5
	anglais	45	5	3

Tab.8.5 : Représentations des langues chez les élèves.

L'enseignement francophone au Liban subit les conséquences économiques et sociales de la guerre et il est possible que le niveau ne soit plus ce qu'il a été, un constat fondé sur les copies des élèves qui constituent notre corpus et dont la grande majorité échappe aux règles de la cohérence et de la cohésion à cause des erreurs linguistiques de tout genre (morpho-syntaxiques, sémantiques et pragmatico-sémantiques). Il faut donc commencer par recenser les lacunes linguistiques des apprenants pour y remédier. Le travail est exhaustif et de longue haleine grâce à une collaboration l'Etat et les institutions pédagogiques et éducatives.

Jugé plus simple à apprendre que le français, l'anglais est de plus en plus parlé et écrit par les jeunes Libanais, même par ceux qui poursuivent leurs études dans des écoles francophones, comme on l'a remarqué dans l'usage de messages électroniques, 87 lycéens

utilisent l'arabe, 39 le français et 95 l'anglais. L'arabe est utilisé par ailleurs plus que le français dans ce domaine.

Dans la pratique du français, la syntaxe des élèves est sujette à beaucoup d'erreurs. Comme réaction à cette situation, une tentative de rénovation du statut du français se manifeste à tous les niveaux de l'enseignement.

Si l'immersion canadienne n'a pas été un succès total, c'est, entre autres causes, parce que sa limitation au milieu scolaire, l'essentiel de l'existence individuelle et sociale des enfants se déroulant en anglais, n'a pas été compensée par un soutien naturel sous forme de contacts entretenus, en dehors de la classe, avec la langue et la culture françaises. (Hagège, 1996 : 120)

Au Liban, l'enseignement qui se fait en français est réservé aux matières scientifiques alors que Hagège (1996) considère que les sciences humaines sont plus accessibles à la dimension culturelle que les sciences exactes.

Plusieurs questions se posent : pourquoi le niveau des élèves n'est pas satisfaisant ? Qui en est le responsable direct ? Les prémisses de réponses à ces questions attendent pour être résolues plusieurs éclairages.

## **2.5. Situation linguistique complexe et statut de la langue française**

L'apprenant libanais (francophone) est impliqué dans plusieurs « contextes linguistiques » :

- le dialecte libanais imprégné de libanismes (français et anglais), de français et d'anglais (comme la phrase de salutation utilisée par beaucoup de Libanais tout âge confondu et appartenant aux différentes classes sociales "hi, kifak, ça va ?"<sup>92</sup>)<sup>93</sup>, il n'est pas enseigné et est exclusivement oral ;
- l'arabe journalistique, langue orale et écrite utilisée par l'apprenant dans le cadre scolaire et extrascolaire ;
- l'arabe littéraire, objet et vecteur d'enseignement, utilisée par l'enseignant et l'apprenant dans le cours d'arabe exclusivement (souvent l'arabe dialectal est aussi

---

<sup>92</sup> *Kifa-k* est la version libanaise de *kayfa ḥalu-k* de l'arabe standard. Les deux expressions constituée de *kif/kayf* qui veut dire *comment* et la désinence *-k* qui renvoie à la troisième personne du singulier, littéralement en libanais "comment toi" et en arabe standard "comment état toi".

<sup>93</sup> Beaucoup d'expressions qui constituent une attaque discursive alternent avec le français et l'anglais comme : "Allô, bonjour, fiyye ?éħke maʕ M. Fadel, please ? " au téléphone.

utilisé) ; langue d'enseignement écrite, ciblée sur des tâches scolaires, elle existe aussi à l'oral pour la lecture des discours religieux et politiques ou de documents littéraires ;

- le français scolaire oral, celui de l'enseignant et de l'apprenant, généralement utilisé avec un vocabulaire spécialisé et réservé à des tâches scolaires. Cette langue est l'objet même d'enseignement/apprentissage, c'est le moyen par lequel on enseigne et ce que l'on apprend.

Pour l'arabe littéraire et le français scolaire utilisés en milieu institutionnel et pour des raisons didactiques, la langue est avant tout objet d'étude ; elle doit être présentée par l'enseignant avant qu'elle ne devienne un moyen de communication. L'input est donc pré-élaboré et préparé pédagogiquement en vue de l'acquisition (De Parolo & Villecco, 2002). La représentation des activités est fortement métalinguistique. Bange (1992) affirme de manière catégorique que l'apprenant est fortement limité dans ses possibilités discursives par la focalisation de la « forme correcte », qui est toujours rappelée par l'enseignant : « Cette focalisation sur la forme modifie radicalement les conditions de la communication. » (De Parolo & Villecco, 2002 : 2) La « communication » dans le cadre de la situation d'enseignement-apprentissage institutionnel se limite aux échanges entre professeur et apprenants et à ceux entre apprenants à l'occasion de certaines pratiques (résolution de problèmes, simulations, jeux de rôles) dans le but de simuler la communication réelle dans la classe. Le type de communication qui en résulte est "fictionnel", et dans la plupart des cas, avec un fort taux de reformulations qui témoignent du rôle de l'enseignant appelé à évaluer et qui cherche à faire produire des énoncés selon un modèle linguistique défini. L'exposition à la langue se fait presque exclusivement à travers le français parlé par les professeurs non natifs et le français des textes.

- le français des médias, très différent du français classique enseigné à l'école ;
- l'anglais scolaire comme langue vivante 3, enseignée en expression orale et écrite ;
- l'anglais des médias, très différent de l'anglais enseigné à l'école ; le plus souvent c'est l'anglais britannique qui est utilisé dans les établissements scolaires alors que l'anglais des médias est essentiellement américain.

La situation de triglossie arabe à laquelle s'ajoutent la diglossie du français et celle de l'anglais est autant une richesse linguistique pour les jeunes Libanais qu'une source de difficultés. Les différents statuts et représentations de ces langues ne constituent-ils pas un terrain miné pour les apprenants surtout pour ceux dont le statut social n'est pas très élevé ?

Dans le corpus, beaucoup d'élèves parlent exclusivement arabe dans le cadre familial et amical. Seuls 58 élèves (23 du public et 35 du privé) parlent occasionnellement avec leurs pères le français et 100 avec leur mère (40 du public et 60 du privé). Les chiffres ne sont pas les mêmes dans le privé et dans le public mais la différence n'est pas significative. Ce qui l'est, c'est la différence quantitative entre les élèves qui sont en contact avec la langue française dans un cadre extrascolaire et ceux qui ne le sont pas (120 élèves parlent l'arabe exclusivement avec le père et 98 avec la mère). Peut-on toujours parler du français comme d'une langue seconde dans une situation où l'apprenant est en contact réel avec le français exclusivement dans le cadre scolaire ? Ne faut-il pas dans ce cas parler plutôt de première langue étrangère que de langue seconde ?

Au Liban, le français est une langue de scolarisation<sup>94</sup>. Cependant, il est la première langue étrangère, l'arabe étant la langue première<sup>95</sup> (nous ne pouvons pas généraliser cette donnée vu que la précision de ces identités linguistiques dépend des conditions socioculturelles des familles et de leurs fonctionnements langagiers). La situation prototypique du FLS ou du FLE n'existe pas au Liban : le profil des élèves libanais ne relève exclusivement ni du FLE, ni du FLS. Le statut de la langue française au Liban a une influence sur les décisions méthodologiques et pédagogiques et sur l'adéquation des situations scolaires aux modèles pédagogiques.

On rappellera cette définition du FLS proposée par Cuq & al. :

Le français langue seconde est un concept ressortissant aux concepts de langue et de français. Sur chacune des aires où il trouve son application, c'est une langue de **nature étrangère**<sup>96</sup>. Il se distingue des autres langues étrangères éventuellement présentes sur ces aires par ses valeurs statutaires, **soit juridiquement, soit socialement, soit les deux** et par le degré d'appropriation que la communauté qui l'utilise s'est octroyé ou revendiqué. Cette communauté est bi- ou plurilingue. La plupart de ses membres le sont aussi et le français joue, dans leur développement psychologique, cognitif et informatif, conjointement avec une ou plusieurs autres langues, un rôle privilégié. (Cuq & al., 2005 : 96)

Dans cette définition, sont surlignés les deux points qui seront commentés. Nous avons rappelé que le français n'a pas de statut juridique au Liban et que son statut social est

---

<sup>94</sup> Nous adoptons ici la définition de Cuq *et al.* : « Une langue de scolarisation est une langue apprise et utilisée à l'école et par l'école. L'école véhicule une langue que l'enfant doit obligatoirement pratiquer dans le système scolaire dans lequel il se trouve, que cette langue soit sa langue maternelle ou pas. » (2003 : 149)

<sup>95</sup> La définition de Cuq est la suivante : « On appelle langue première d'un individu celle qu'il a acquise en premier, chronologiquement, au moment du développement de sa capacité de langage. » (2003 : 152) Nous estimons que la majorité des élèves libanais ont l'arabe, plus spécialement le dialecte arabe libanais, comme langue première, suivant la définition présentée ici. Il est évident que des exceptions pourraient avoir lieu et c'est grâce aux données du questionnaire sociolinguistique que nous les décèlerons.

<sup>96</sup> C'est nous qui surlignons.

important mais reste très variable auprès des lycéens de notre corpus. Les lycéens libanais ont un degré d'appropriation faible de la langue française, que ce soit de point de vue scolaire, social ou culturel, ce qui justifie son statut de première langue étrangère au lieu de langue seconde.

En évoquant les différents modes d'introduction du français comme langue seconde, Vigner (2001 : 12) parle du cas où :

[...] un enseignement bilingue simultané est appris en même temps que la langue d'origine des élèves, les élèves apprenant généralement le français comme discipline, puis comme support des autres apprentissages (calcul, etc.), à partir de la troisième ou de la quatrième.

Au Liban, l'introduction du français comme langue d'enseignement des matières scientifiques se fait dès le primaire et le français est aussi enseigné à la maternelle comme l'arabe. En décrivant les méthodes adoptées dans ce type de situation linguistique, Vigner affirme qu'il s'agit de situation de FLE :

il s'agit de permettre à l'élève de différencier les langues d'un point de vue lexical et syntaxique, sachant cependant que l'une des langues, langue d'origine, est déjà connue, pratiquée de l'élève, et que la seconde, généralement le français ne l'est pas du tout ou de façon restreinte. **Une démarche de type FLE pour le français peut être envisagée**<sup>97</sup>. On sera cependant attentif au fait que les situations de communication proposées doivent **aider l'élève à différencier les langues**. (Vigner, 2001 : 12)

Le questionnaire a révélé que les apprenants parlent essentiellement l'arabe avec leurs parents, ce qui fait que l'usage et la pratique du français sont restreints. Les productions des élèves montrent qu'au niveau du lycée leur connaissance de la langue française est encore limitée en sorte que l'on doit considérer cette langue comme une première langue étrangère et adapter les démarches pédagogiques en tenant compte de cette situation.

Les instructions officielles de 1998, dans les nouveaux programmes scolaires du français, précisent que la langue française est considérée comme une première langue étrangère or, dans la pratique, celle-ci est enseignée comme une langue seconde<sup>98</sup>.

Selon l'article<sup>99</sup> *Quel français enseigner ?* paru en septembre 2004 (numéro 3), l'Association El-Makassed note :

---

<sup>97</sup> C'est nous qui surlignons.

<sup>98</sup> Le statut du français au Liban est différent de celui des pays d'Afrique où le français est effectivement une langue seconde car c'est la langue de l'administration, de l'enseignement et de la communication entre les différentes ethnies. Puisqu'il est admis au Liban que la langue de l'administration est l'arabe littéraire, que tous les Libanais ont une langue de communication unique qui est le dialecte libanais, la langue française est plutôt une première langue étrangère qu'une langue seconde.

L'échec de l'enseignement du français au Liban puisqu'un très grand nombre d'apprenants, au bout de douze ou quinze ans de scolarisation, se trouve incapable de former une phrase correcte, que ce soit à l'oral ou à l'écrit. Cette régression est signalée, directement ou indirectement, par différents enseignants de français qui ne cessent de répéter : "tous nos efforts sont perdus" (page 45).

L'association critique les pratiques scolaires inadaptées à une situation où le français n'est pas la langue maternelle de l'apprenant alors qu'il est enseigné comme tel. Les manuels scolaires souvent ne sont pas adaptés au niveau linguistique, culturel et intellectuel de l'apprenant et la formation des enseignants paraît insuffisante.

Nous remarquons que l'apprenant libanais, ayant acquis dans les deux cycles primaire et complémentaire la grammaire des deux langues arabe et française, connaît consciemment (ou déduit d'une manière inconsciente) les points de divergence et de convergence qui existent entre les deux systèmes. Il est sensible aux contraintes de chaque structure linguistique. Dès lors, il ne va pas réussir à faire un calque rigoureux du français sur l'arabe ; le fonctionnement de la grammaire française, celui de la grammaire arabe et celui du dialecte libanais sont intégrés parallèlement dans son système cognitif. Ils présentent un enrichissement linguistique pour les apprenants mais ils sont aussi en concurrence dans l'expression et les interférences syntaxiques et lexicales qui apparaissent surtout dans l'expression écrite en français. L'input oral et écrit que les apprenants reçoivent est limité aux registres formels. La réception de la langue française se fait dans un cadre social restreint (l'école) et l'échange en français est limité à des situations spécifiques dans la vie scolaire. Ainsi, dans le corpus, beaucoup d'apprenants affirment avoir rarement l'occasion d'utiliser leur langue cible comme authentique instrument de communication.

## **Conclusion**

Le corpus présente des productions écrites dont les locuteurs sont en situation d'examen ou de contrôle pour évaluer les acquisitions faites en cours d'apprentissage. L'interlocuteur ou plutôt le destinataire (celui pris en considération par le locuteur) est l'enseignant qui va évaluer leurs écrits (contenu et forme). Le contexte est donc spécifique : la communication est écrite, le locuteur souhaite être évalué positivement, il est dans une situation de stress et de tension qui ne facilite pas sa tâche d'expression en L2. La L1 est omniprésente et la situation linguistique complexe dans laquelle évolue l'apprenant a des

---

<sup>99</sup> Cet article est signé par l'Association El-Makassed, une association musulmane (sunnite) engagée dans l'action sociale, entre autres éducative.

conséquences positives et négatives sur son expression écrite. Dans les chapitres suivants, nous analyserons leurs écrits pour cerner leurs besoins et essayer d'adapter les méthodes (cf. chapitre 14).



## Chapitre 9 Temporalité française vs temporalité arabe et les problèmes d'interférence

Bien que notre travail ne prenne pas en considération un corpus de l'arabe et ne s'intéresse pas particulièrement à la représentation de la temporalité dans son système verbal, nous présenterons une comparaison du système verbal français et arabe afin de prendre en compte les interférences de l'arabe et du français au niveau lexical, syntaxique, sémantique, etc.

Le français et l'arabe distinguent clairement entre une classe verbale et une classe nominale. Les deux langues ont un système de conjugaison fixe qui assure au verbe sa fonction prédicative. Le sujet se place après le verbe dans la phrase arabe (sauf dans le cas d'une phrase nominale qui commence par un nom qui *mubtadaʔ*<sup>100</sup>) ; dans ce cas, le verbe peut suivre le nom et le GV (verbe et sujet sous-entendu) fonctionnent à la manière d'un nom : *ḡabar*) (Pour plus de détails sur la phrase arabe, cf. Abdel Nour, 2004).

Ainsi, dans la phrase *Pierre dessine un cercle* la terminaison du verbe *dessiner* reprend les marques du sujet en tant que personne à la troisième personne du singulier ; de même :

(9.1) *qaraʔa Zaydun ʔal-kitāba.*

قرأ زيد الكتاب.

*Zaydun a lu le livre.*

*Zaydun* (nom propre masculin) n'est que le référent de la marque de troisième personne du singulier masculin intégrée dans la forme verbale *qaraʔa* :

*qaraʔa al-kitāba* est une phrase complète constituée d'un verbe, d'un sujet sous-entendu et d'un complément.

---

<sup>100</sup> Ce nom n'a pas la fonction de sujet mais comme son nom l'indique littéralement, il est "celui qui commence la phrase".

## 1. Morphologie verbale de l'arabe

L'arabe est une langue afro-asiatique où tous les mots dérivent d'une racine consonantique. Par exemple *k-t-b* (racine consonantique des relatifs à l'écriture) à laquelle s'ajoutent les voyelles pour préciser la fonction grammaticale. Exemples : *kataba* est le verbe accompli passé 3SG alors que *katabū* est à la 3PL ; *kitāb* (le livre) peut être sujet avec le suffixe [u] (*kitābu*) mais *kitāba* ne peut être que complément dans une phrase verbale. Les voyelles déterminent l'interprétation de la racine : *kataba* veut dire *Il a écrit* alors que *kitāb* a le sens de livre.

Notons que la forme *kataba* est considérée comme l'équivalent de l'infinitif.

Les morphèmes verbaux (suffixes et aussi préfixes) précisent l'aspect, le mode, le temps, la personne, le genre et le nombre.

L'arabe ne compte que trois formes de conjugaison : *ʔal-mādi* الماضي et *ʔal-moudāriʕ* المضارع désormais, respectivement F1 et F2<sup>101</sup> (F étant l'initiale de *forme*) et *al-ʔamr* (l'impératif). De F2, on peut construire une quatrième forme avec des particules comme *sa-* (soudée au verbe) et *sawfa* (détaché du verbe) qui exprime le futur.

F1 est l'accompli (*kataba*) qui correspond en français à : *il écrivit, il a écrit, il avait écrit, il eut écrit*. L'action est alors achevée. Le tableau ci-dessous donne une idée précise de la conjugaison des verbes arabes à l'accompli :

	1 <sup>ère</sup> personne	2 <sup>e</sup> personne		3 <sup>e</sup> personne	
		Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
singulier	<b>Katab-tu</b>	<b>Katab-ta</b>	<b>Katab-ti</b>	<b>Katab-a</b>	<b>Kataba-t</b>
Duel	Pas de duel	<b>Katab-tumā</b>	<b>Katab-tumā</b>	<b>Katab-ā</b>	<b>Kataba-tā</b>
Pluriel	<b>Katab-na</b>	<b>Katab-tum</b>	<b>Katab-tunna</b>	<b>Katab-ū</b>	<b>Katab-na</b>

Tab. 9.1 : Conjugaison de F1.

<sup>101</sup> Nous empruntons cette terminologie à Abi-AAAd (2001).

Comme le montre le tableau, le verbe est conjugué aux trois nombres : singulier, pluriel et duel. A l'exception de la première personne, la marque du genre apparaît 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> personnes.

Les mêmes terminaisons s'appliquent à tous les verbes quel que soit le nombre de consonnes de leur racine.

En libanais, la conjugaison diffère sensiblement :

	1 <sup>ère</sup> personne	2 <sup>e</sup> personne		3 <sup>e</sup> personne	
		Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
singulier	Katab- <b>et</b>	Katab- <b>et</b>	Katab- <b>te</b>	Katab- <b>°</b>	Katab- <b>it</b>
Pluriel	Katab- <b>na</b>	Katab- <b>tō</b>	Katab- <b>tō</b>	Katab- <b>ō</b>	Katab- <b>ō</b>

Tab. 9.2 : Conjugaison de F1 en arabe libanais.<sup>102</sup>

Notons l'absence du duel (tout ce qui n'est pas singulier est pluriel) et pas de différence de genre au pluriel. De ce fait, les pronoms, moins nombreux qu'en arabe standard, sont prononcés autrement. Les voyelles de l'arabe standard [ā],[ū],[ī] existent en arabe libanais mais on trouve aussi [e], [ē], [ō] et [o].

F2 est l'inaccompli (*ya-ktub-u*) qui correspond en français à *il écrit, il est en train d'écrire*. L'action n'est pas achevée, est en train de se réaliser, rien n'indique si elle a eu lieu, a lieu ou aura lieu. Il est divisé en trois sous-paradigmes : *ʔal-marfūʕ* المرفوع (désormais F2I), *ʔal-mansūb* المنصوب (F2S) et *ʔal-majzūm* المجزوم (F2A) appelé respectivement par les arabisants : indicatif, subjonctif, apocopé. Mais, F2S n'est pas toujours traduit en français par le subjonctif. Par exemple, *lan ʔaktub-a* (*je n'écrirai pas*), correspond en français à la forme négative du futur mais *kay ʔaktub-a* correspond à *pour que j'écrive*. Tout dépend de la particule qui précède F2S. F2A correspond à une forme négative au passé exemple *lam ʔaktub-°* où [°] *sukūn* en arabe marque l'absence de flexion verbale, ni -a ni -u ni -i ne participant à la flexion du verbe.

Les tableaux suivants exposent la conjugaison de toutes les formes F2 en arabe standard.

<sup>102</sup> Fleyfel précise trois catégories pour la conjugaison du verbe en libanais, selon que le verbe se termine par une consonne, par une voyelle ou par une double consonne suivie ou non d'une voyelle. (cf. 2010 : 27-34)

	1 <sup>ère</sup> personne	2 <sup>e</sup> personne		3 <sup>e</sup> personne	
		Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
singulier	<b>ʔa-ktub-u</b>	<b>Ta-ktub-u</b>	<b>Ta-ktub-īn</b>	<b>Ya-ktub-u</b>	<b>Ta-ktub-u</b>
Duel	Pas de duel	<b>Ta-ktub-ān</b>	<b>Ta-ktub-ān</b>	<b>Ya-ktub-ān</b>	<b>Ta-ktub-ān</b>
Pluriel	<b>Na-ktub-u</b>	<b>Ta-ktub-ūn</b>	<b>Ta-ktub-na</b>	<b>Ya-ktub-ūn</b>	<b>Ya-ktub-na</b>

Tab.9.3 : Conjugaison de F2I en arabe standard.<sup>103</sup>

lan	1 <sup>ère</sup> personne	2 <sup>e</sup> personne		3 <sup>e</sup> personne	
		Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
singulier	<b>ʔa-ktub-a</b>	<b>Ta-ktub-a</b>	<b>Ta-ktub-ī</b>	<b>Ya-ktub-a</b>	<b>Ta-ktub-a</b>
Duel	Pas de duel	<b>Ta-ktub-ā</b>	<b>Ta-ktub-ā</b>	<b>Ya-ktub-ā</b>	<b>Ta-ktub-ā</b>
Pluriel	<b>Na-ktub-a</b>	<b>Ta-ktub-ū</b>	<b>Ta-ktub-na</b>	<b>Ya-ktub-ū</b>	<b>Ya-ktub-na</b>

Tab.9.4 : Conjugaison de F2S en arabe standard.

lam	1 <sup>ère</sup> personne	2 <sup>e</sup> personne		3 <sup>e</sup> personne	
		Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
singulier	<b>ʔa-ktub-°</b>	<b>Ta-ktub-°</b>	<b>Ta-ktub-ī</b>	<b>Ya-ktub-°</b>	<b>Ta-ktub-°</b>
Duel	Pas de duel	<b>Ta-ktub-ā</b>	<b>Ta-ktub-ā</b>	<b>Ya-ktub-ā</b>	<b>Ta-ktub-ā</b>
Pluriel	<b>Na-ktub-°</b>	<b>Ta-ktub-ū</b>	<b>Ta-ktub-na</b>	<b>Ya-ktub-ū</b>	<b>Ya-ktub-na</b>

Tab.9.5 : conjugaison de F2A en arabe standard.

Dans le dialecte libanais, les préfixes et les suffixes de l'inaccompli (F1, F1A et F1S) ne permettent pas de faire la différence entre le duel et le pluriel ni entre le féminin et le masculin au pluriel. Les particules du futur *sa-* et *sawfa* sont remplacées par *rahḥ* qui met F2 au futur. F2 exprime le présent à la manière du *present continuous* de l'anglais ou du français *être en train de* quand elle est précédée par la particule *ʕam* (détachée). *Lan* est remplacée par

<sup>103</sup> Les verbes qui se terminent par une voyelle ont une terminaison différente à toutes les formes du singulier car la voyelle du verbe empêche l'apparition de la voyelle [u].

*mich rahh* exprime la négation au futur, *lam* par *ma Ğam* qui exprime la négation au présent. (Pour plus de détails sur la conjugaison de l'inaccompli en libanais, cf. A. Fleyfel (2010 : 45-49)).

Du point de vue sémantique, F1 et F2 existent en arabe libanais et ressemblent dans leurs fonctionnements à F1 et F2 en arabe standard. Le fonctionnement aspectuel, modal et temporel de ces deux formes est le même en arabe standard et en dialecte libanais.

Le dialecte libanais ne comporte pas de temps comme ceux qui existent en français. Il est tributaire de la grammaire de la langue arabe. Deux temps principaux sont à relever : l'accompli et l'inaccompli. S'y ajoutent en matière verbale, l'impératif et les participes (Fleyfel, 2010 : 27).

## 2. La temporalité en arabe

Selon David Cohen (1989) la notion de temps divisé en trois époques : passé, présent et futur n'existe pas en arabe mais certains grammairiens arabes, comme Abi-Aad, analysent le système verbal arabe en introduisant les notions de temps, d'aspect et de mode.

Les arabisants limitent le système verbal de l'arabe à l'expression de la dichotomie entre l'accompli et l'inaccompli. Mais Abi-Aad essaie de montrer que F1 et F2 s'opposent essentiellement du point de vue de l'aspect, du mode et du temps.

Ainsi, selon lui, F1 exprime le passé, et F2 est neutre de point de vue temporel.

Il est normal que la forme de l'accompli F1 serve à exprimer le passé puisqu'elle exprime, par définition, l'achèvement du procès relativement au moment de l'énonciation. (Abi-Aad, 2001 : 90)

F2 du fait de sa neutralité temporelle peut couvrir les trois moments du temps en se combinant avec les particules lexicales. (Abi-Aad, 2001 : 136)

F1 se comporte comme un temps et F2 comme un non-temps. La première exprime le passé, d'où l'appellation *mādi* qui traduit littéralement veut dire *passé*, la deuxième exprime le présent quand elle est employée seule, le passé quand elle est employée avec *kāna* et le futur avec les particules *sa-* et *sawfa*.

L'IMP français correspond alors à *kāna*+F2 où le décalage temporel est exprimé par *kāna* et l'inaccompli par F2. En effet, *Kāna* est une F1 qui « se traduit par un décalage du procès vers le passé relativement au point de référence, décalage qui découle logiquement de la notion d'accompli » (Abi-Aad, 2011 :110).

Abdallah (2007) commente la proposition d'Abi-Aad en affirmant :

Abi-Aad s'est efforcé d'intégrer l'expression du temps au verbe arabe, mais, nous avons vu que F1 et F2 s'opposent comme forme passée/neutre, et la valeur passée de F1 découle de sa valeur d'accompli ou d'achèvement : en arabe, un procès accompli est par définition, nécessairement passé. Nous concluons que **ce n'est pas le verbe qui exprime le temps, c'est plutôt le contexte**<sup>104</sup>. L'accent est toujours mis sur l'aspect : excepté F1 qui est apte à exprimer le passé, le verbe arabe ne porte pas la marque du temps. (2007 : 320)

Ainsi, nous pouvons déduire que la langue arabe n'exprime pas le temps préférentiellement par le verbe, surtout en F2. La division du temps en passé, présent et futur se fait à la périphérie du verbe (particules, adverbes de temps, etc.). En français, nous avons montré la référence au passé est l'une des instructions de l'IMP. Le contexte joue un rôle important pour créer des effets de sens dérivés. L'élève libanais apprend les deux systèmes de l'arabe écrit et du français à l'école et il est très difficile pour lui de créer des comparaisons implicites ou des rapprochements entre les deux systèmes de point de vue morphologique ou sémantique :

- La conjugaison du verbe arabe se fait selon un système rigide : chaque forme (F1 et F2) a un radical qui ne change pas, ce qui n'est pas de quelques verbes en français considérés comme les plus fréquents : *être, avoir, aller, savoir*, etc.
- Le système de conjugaison arabe est plus détaillé que le système français, surtout en ce qui concerne le genre et le nombre. En arabe, le morphème grammatical peut être un suffixe et un préfixe ce qui n'est pas le cas en français où le morphème est toujours un suffixe.
- L'expression et la représentation du temps diffèrent : en arabe, les tiroirs expriment essentiellement l'aspect mais aussi le mode et le temps alors que les tiroirs français expriment essentiellement le temps, l'aspect et le mode. En arabe, le contexte exprime le temps (les tiroirs jouent un rôle secondaire pour exprimer le temps mais sont porteurs d'instructions aspectuelles) alors qu'en français le contexte entre en interaction avec les tiroirs pour mettre leurs instructions temporelles en avant ou pour entrer en conflit avec celles-ci et créer des effets de sens dérivés (les tiroirs sont porteurs d'instructions aspectuo-temporelles).
- Dans les deux langues, le verbe porte des indications aspectuelles, en arabe, l'accompli et l'inaccompli, en français, l'accompli, l'inaccompli, l'aoristique et prospectif. Du point de vue aspectuel, la langue française est plus riche que l'arabe. En

---

<sup>104</sup> C'est nous qui surlignons.

arabe, l'accompli comprend l'accompli et l'aoristique français. *Kataba* peut se traduire selon le contexte par l'aoristique (*il écrivit* ou *il avait écrit*) et par l'accompli (*il a écrit*). Ainsi, même si les tiroirs arabes sont essentiellement aspectuels, la marque de l'aspect est plus riche en français qu'en arabe.

Ajoutons qu'Abi-Aad oppose F1 et F2 selon qu'elles soulignent respectivement « la vérité d'un procès acquis (procès garanti) et la possibilité de réalisation de ce procès (procès possible) » (2001 : 96). Il adopte la dichotomie proposée par Benveniste entre récit et discours pour avancer que dans le récit F1 exprime un procès « réalisé ou qui se réalisera sûrement : procès dont le locuteur veut affirmer la *vérité* sans tenir compte du temps » (2001 : 119). Cependant, dans le discours, F1 n'exprime pas seulement un procès réalisé, passé par rapport au moment de l'énonciation mais il peut exprimer un procès futur par rapport au moment de l'énonciation dans l'expression d'un souhait, d'une prière ou d'un engagement de la part du locuteur, exemple :

(9.2) *Barakaka llahu.*

باركك الله

*Que Dieu te bénisse.* (La traduction demande un subjonctif)

(9.3) *Zawwajtuka bnatī.*

زوّجتك ابنتي

*Je t'ai marié ma fille.* (Traduction littérale par le PC qui veut dire *je te fais la promesse de te donner ma fille en mariage, je m'engage à te donner ma fille en mariage.* Le procès est considéré comme accompli par le locuteur.)

Quant à F2, elle « exprime un procès non réalisé ; non vrai ou non encore vrai et dont la réalisation n'est pas sûre ni promise par le locuteur ». (*Ibid.*)

Ces différences peuvent-elles induire les apprenants libanais en erreur quand ils s'expriment en français ? Peut-on réellement parler d'erreur de calque ou d'interférence ? Serait-il possible que l'apprenant libanais exprime la temporalité en français en se basant sur ses connaissances du système aspectuo-temporel de l'arabe ?

Traduire un texte narratif du français en arabe ne pose donc pas de problèmes, dans la mesure où une seule forme verbale en arabe correspond à la diversité des temps verbaux narratifs en français. Mais le problème apparaît lorsque l'on va traduire un texte narratif de l'arabe en français. Comment savoir utiliser et manier cette diversité en français ? (Abdallah, 2007 : 411)

Si l'on prend en considération cette remarque d'Abdallah, on peut en déduire que le calque du français sur l'arabe ne peut pas être pertinent car l'élève ne possède que deux formes temporelles en arabe pour dire la temporalité. Un apprenant qui calque l'arabe utiliserait systématiquement le PS ou l'IMP pour s'exprimer au passé et le PRES pour le

présent. Or, les élèves libanais paraissent employer tous les tiroirs du français (d'une manière pertinente ou non), ils montrent ainsi qu'ils connaissent (même d'une manière encore incomplète) l'usage de ces tiroirs, leurs formes morphologiques et la différence qui existe entre eux, surtout entre PC, IMP, PS, PQP et PA, soit les tiroirs du passé.

L'usage de l'infinitif à la place de l'IMP (cf. Chapitre 11 : § 1.1) peut être dû à un calque de l'arabe où F1 est la forme infinitive et l'accompli (passé/réalisé). Mais nous avons écarté cette hypothèse : nous considérons que l'apprenant a des connaissances partielles de la langue française, qu'il va développer des stratégies de communication pour dépasser les difficultés qu'il a pour s'exprimer et pour franchir l'obstacle posé par le système de la langue apprise. Il évite de conjuguer le verbe et le conserve dans sa forme infinitive parce qu'il ne maîtrise pas la conjugaison du verbe à l'IMP. On remarque que ces apprenants évitent de produire des énoncés longs ou complexes, car ils ne maîtrisent pas les formes syntaxiques complexes ce qui les contraint à exprimer peu ou rien de ce qu'ils ont l'intention de communiquer.

Nous considérons que les apprenants libanais font des erreurs dans l'emploi de l'IMP parce qu'ils manquent de connaissances en ce domaine et ce, à tous les niveaux, morphologique et syntactico-sémantiques. Les erreurs des apprenants peuvent très rarement s'expliquer selon les interférences avec la langue arabe ou le dialecte libanais. Ce sont les structures syntaxiques des phrases qui sont influencées par la syntaxe arabe comme l'usage des connecteurs (cf. Abdel Nour, 2004) qui montrent qu'ils pensent en arabe avant de s'exprimer en français, ce qui n'est guère possible avec la temporalité. Al-Salahi exprime la même idée, elle affirme :

En outre, la langue arabe est essentiellement « verbale » et par conséquent, la conjugaison tient plus compte de l'action éventuelle exprimée par le verbe. Alors que la grammaire française se réfère à une notion « linéaire » du temps. Nous touchons là à un phénomène qui relève autant de la mentalité et de la culture que de la morphologie de la langue. En effet, en langue arabe, il s'agit d'abord de savoir si le « fait » est déjà accompli, est en train de s'accomplir (de se réaliser au moment où l'on parle) ou s'il doit s'accomplir dans un temps proche ou lointain. (Al-Salahi, 2009 : 316)

L'apprenant tente d'exploiter au maximum la diversité des tiroirs français en se détachant de la langue arabe qui exprime le temps différemment. Il semble que les erreurs des apprenants libanais, considérées comme erreurs d'interférence, peuvent s'expliquer par :

1. des lacunes concernant les connaissances liées aux instructions des tiroirs français (surtout l'IMP) ;

2. un manque de compétences au niveau de l'organisation textuelle ;
3. des erreurs d'interférence affectant les tiroirs mais dont l'origine est essentiellement structurale.

Considérons l'exemple suivant :

(9.4) *Le reflet de l'immeuble dans le miroir m'a fait reculé 5 ans pour ne pas dire 6 ans. J'ai subi un flashback concernant cette image. J'avais beaucoup de souvenir dans ce bâtiment, moi et mes amis nous étions entrain de danser, de jouer, de faire plein de chose car j'ai perdu plus que 10 ans dans cette maison et c'était un endroit que je n'ai pas visiter depuis des années et des années. (Copie 2/Ecole privée 1/L146)*

L'apprenant a utilisé le PC (forme qui correspond à F1), F1 étant comme le PC un tiroir narratif qui situe un procès au passé d'une manière aoristique mais l'expression lexicale *faire reculer* n'est pas appropriée. C'est un calque sur l'arabe *jaʕalani ʕarjiʕou جعني أرجع* (F1 suivi d'un F2 : F1 correspond ici à un semi-auxiliaire qui fonctionne à la manière de *kāna* situant F2 au passé). La même remarque vaut pour les expressions temporelles *5 ans pour ne pas dire 6 ans* et *depuis des années et des années* qui sont des calques sur des expressions arabes connues surtout dans le dialecte libanais (pour les interférences avec les circonstanciels, cf. chapitre 10) :

*χams snīn eza mech sēttē et*  
 خمس سنين إذا مش سته  
*Au moins 5 ans.*

*men snīn w snīn*  
 من سنين و سنين  
*Depuis des années*

L'emploi de l'IMP dans les phrases *j'avais beaucoup de souvenirs* et *c'était un endroit* n'est pas ajusté à la situation, le PRES serait plus pertinent. En arabe, la traduction de ces phrases se fera par des phrases nominales. Dans les deux cas, l'apprenant qui pense en arabe, emploie l'IMP là où en arabe la phrase serait nominale, sans tiroir précis. Pourquoi il n'a pas utilisé le PRES (qui correspond à F2 en arabe) au lieu de l'IMP (qui correspond à *kāna*+F2) ? S'il veut exprimer le passé pourquoi n'a-t-il pas utilisé la forme qui correspond à F1 à savoir le PS ou le PC aoristique ?

L'usage de *être en train de* à l'IMP n'est pas approprié : est-ce une manière d'éviter la conjugaison à l'IMP des autres verbes qui sont énumérés à l'infinitif ? Cette stratégie de facilitation est la plus plausible :

*kenna (Kāna à la 1PI) 3am nor2os*

كنا عم نرقص

*Nous étions entrain de danser*

Si l'apprenant calque l'arabe libanais, la phrase libanaise ne sera pas sémantiquement acceptable dans ce contexte. Le dialecte étant une langue orale, le locuteur peut rectifier, reformuler, préciser son idée. S'il perçoit que la référence temporelle dans son discours n'est pas pertinente, il pourra la corriger, ce qui n'est pas le cas dans la production écrite de l'apprenant.

Dans cet exemple, l'usage erroné de l'IMP n'est pas dû au calque sur la forme *kāna+F2* mais à un déficit dans les connaissances des instructions de l'IMP et de leur fonctionnement selon le contexte dans lequel il est utilisé.

Comme on l'a déjà dit le fonctionnement de la grammaire française et de la grammaire arabe et du dialecte libanais sont intégrés parallèlement dans le système cognitif de l'apprenant. Cependant, la grammaire arabe n'est pas parfaitement acquise par tous les Libanais, même à un stade avancé de la scolarisation. Il en va de même pour le français.

Considérons l'exemple suivant :

(9.5) *Un soir, je suis invitée au restaurant avec mon ami. Quand je suis arrivée j'ai assis où à la face de moi se trouve un miroir, et pour que je m'assure que tout est bien j'ai regardé ce miroir et subitement j'ai vu une biffure sur mon visage qui m'a souvient d'un problème qui était entre moi et un copain et à cause de cet affaire j'ai eu ce signe sur ma face et soudain mon ami était venu et qui m'a interrompé la vue. (Copie 2/Ecole privée 1/L155)*

L'usage du PRES de la forme passive n'est pas pertinent, le PC ou l'IMP seraient plus acceptables dans ce cas. En arabe, la forme appropriée est F1 (passé, accompli). La répétition de la conjonction de coordination, l'accumulation des propositions relatives et le manque de ponctuation montrent que le style de cet apprenant emprunte ses tournures à la langue arabe. La morphologie des verbes *s'asseoir* et *interrompre* n'est pas encore acquise. *Qui était entre moi et un copain* se traduirait dans le même contexte en arabe par une phrase nominale :

*mouchkila bayni wa bayna rafiki*

مشكلة بيني و بين رفيقي

Dans l'exemple (9.6),

(9.6) *Je préfère la femme au foyer et je préfère la femme au travail pour qu'elle ne passait pas tout le temps dans la maison. (Copie 1/L 107/Ecole publique fille)*

si l'apprenant sait que l'IMP équivaut à *kāna*+F2 pourquoi utilise-t-il cette forme à la place du subjonctif alors que la forme F2 avec *kay* (*pour que*) en arabe exprime le subjonctif ? Pourquoi l'apprenant n'a-t-il pas choisi le PRES à la place de l'IMP ? La répétition de *je préfère la femme* et l'usage du connecteur *et* pour coordonner deux phrases presque identiques est possible en arabe pour opposer deux points de vue en les réconciliant. Cette syntaxe « arabisante » suggère que l'apprenant fait un calque mais il ne le réussit pas dans l'expression de la temporalité et il utilise l'IMP à la place du subjonctif présent.

Dans l'exemple (9.7), nous trouvons le même problème que dans (9.6) mais avec *sans que* qui correspond à la particule *kayla* (*pour que non*).

(9.7) *Un jour de l'été bien ensoleillé, j'étais tranquille dans ma chambre entrain de lire une jolie histoire de Pinocchio, qui avait le nez qui grandit à chaque fois qu'il mentit, brusquement et sans que je fasse attention, j'ai pris ma petite miroire pour regarder mon nez, en le voyant, j'ai senti une petite piqûre qui est entrain de grandir, mais comment ce fut cela ?*

*Je me retrouvais tout de suite dans le passé, quand j'étais petite, je suis tombée par terre, sans que je pleurais et soudain, j'ai commencé à jouer à nouveau et mon nez est devenu grand comme celui de pinocchio. Je reviens tout de suite dans mon milieu pour vivre dans la réalité. (Copie 2/Ecole privée 1/L142)*

L'usage du subjonctif après *sans que* est pourtant connu de l'apprenant qui utilise « sans que je fasse ». L'apprenant réussit à conjuguer le verbe *faire* au subjonctif alors qu'il est irrégulier et il évite de conjuguer le verbe régulier *pleurer* au même mode et au même temps. Il serait possible d'expliquer ce phénomène par l'emploi plus fréquent de *faire* par rapport à *pleurer* et par l'incapacité de l'apprenant à généraliser la règle morphologique pour la conjugaison des verbes du 1<sup>er</sup> groupe au présent du subjonctif.

Selon Abouda (2010), chaque mode est obligatoire dans la structure syntaxique à laquelle il appartient et l'un ne peut pas se substituer à l'autre : « le mode verbal est un phénomène intra-phrastique, dont l'apparition est dictée par des phénomènes syntaxiques : il est visible en syntaxe » (2010 : 5). Les erreurs de confusion ou de substitution d'un mode à un autre suggèrent des lacunes au niveau des connaissances syntaxiques de la langue.

Dans les phrases où la syntaxe est arabisante, l'usage erroné de l'IMP ne peut pas être dû à une interférence syntaxique mais à des stratégies de facilitation et d'évitement appliquée par l'apprenant.

### 3. Futur vs IMP

L'usage du futur dans un énoncé qui renvoie au passé se rencontre dans les productions écrites des apprenants libanais. Il serait possible de considérer dans ce cas que l'apprenant fait un calque sur l'arabe où F2 peut exprimer le futur : il utiliserait le futur pour exprimer ce que F2 exprime avec *kāna*. Cependant, il n'est pas pertinent de considérer cet emploi du futur comme une interférence avec l'arabe standard ou l'arabe libanais. Dans les deux langues, F2 est précédée de particules spécifiques pour exprimer le futur par rapport au moment de l'énonciation, et cette même forme est obligatoirement précédée de *kāna* pour exprimer le passé inaccompli. L'hypothèse de l'interférence entre arabe et français, si elle est possible, montre que l'apprenant libanais a des lacunes dans l'expression de la temporalité dans les deux langues.

Considérons les deux exemples suivants :

(9.8) *Le soleil en plein ciel sera nécessairement le gardien de cette montagne sculptée par les mains de Dieu. Je sentais que je suis dans le paradis Terrestre. (Copie 1/Ecole publique garçon/L12)*

(9.9) *A chaque week-end, j'irai chez elle pour l'aider et pour qu'elle ne soit pas seule dans le monde après la mort de mon grand-père. (Copie 2/ Ecole publique fille 29/L84)*

L'usage du FUT serait pertinent si le contexte n'était pas contradictoire avec l'expression d'une période postérieure à [01, 02]. Dans (9.8), le locuteur commence son texte comme suit : *Chaque week-end, une sortie nous attend, cette fois-ci c'était une sortie en pleine nature. Sannine était le lieu désiré.* Il est possible que l'élève ait voulu exprimer une hypothèse mais le COND étant un tiroir peu utilisé à l'écrit (au moins dans notre corpus), il aura commis une simple erreur d'orthographe concernant le morphème grammaticale.

Quant à l'énoncé (9.9), il se situe dans le contexte suivant :

*De mes souvenirs d'enfance, la plus choquante c'est la mort de ma grand-mère.  
Ma grand-mère était ma seconde mère elle était aimable, généreuse, elle était mon bonheur.*

*A chaque week-end, j'irai chez elle pour l'aider et pour qu'elle ne soit pas seule dans le monde après la mort de mon grand-père.  
Il y a cinq ans que je suis revenu à la maison après une longue journée à l'école quand j'ai su que ma grand-mère avait la grave maladie « cancer » et elle est à l'hôpital. (Copie2/Ecole publique fille 29/L84)*

Il ne s'agit donc pas d'une promesse que le locuteur se fait à lui-même et au lecteur. C'est un procès qui renvoie à un intervalle de temps situé après [01,02] et qui est en désaccord avec le reste du texte narratif racontant un souvenir passé de l'enfance (avant [01,02]).

L'énoncé suivant est construit d'une manière composite :

(9.10) *D'autre part, la nuit **arrive** progressivement pour couvrir par ces ombre cette paradis. **J'ai constaté** que le temps des visites **est terminer** et j'**ai constater** qu'il faut revenir au pique-nique. Alors je me **serai** en chemin vers notre pique-nique. Mais c'**était** une autre chance pour découvrir les oiseaux nocturnes. (Copie 1/Ecole publique garçon/L12)*

Le PRES alterne avec le PC dans la deuxième phrase. Il apparaît aussi dans la première phrase à l'intérieur d'une proposition indépendante descriptive, et la même valeur peut être donnée à l'IMP dans la dernière phrase, si ce n'est que l'usage du futur avec le verbe *être* pronominalisé rend la phrase en question agrammaticale. L'usage du FUT aoristique serait une manière de montrer qu'*être en chemin (être sur le chemin du retour)* est postérieur à *constater* et marquerait l'avancement du temps dans un ordre précis : constat puis mise en route.

Tous ces énoncés au FUT (quoique peu nombreux) montrent le degré de confusion qui existe chez les apprenants libanais dans leur acquisition de la conjugaison des verbes et du sémantisme des tiroirs. Une explication prendrait argument de la diversité des tiroirs français renvoyant au passé (IMP, PS, PC, PRES de narration ou historique, PQP, PA) et des tiroirs qui expriment le futur par rapport à [01,02] ou un autre repère contextuel (FUT, FUTA, COND, CONDPA).

Imbs remarque que les valeurs types données par les grammaires analytiques aux formes verbales ont été dépassées par la richesse des valeurs découvertes par les grammaires descriptives qui étudient les temps verbaux dans les conditions particulières de leur emploi. Il conclut alors :

Il est exact, par exemple, que le « présent » morphologique se prête à l'expression à la fois de la catégorie du présent et de celle de l'intemporel ; mais il est faux de dire qu'il exprime à lui seul et adéquatement l'une et l'autre catégorie. Seules sa compréhension et son extension totales constituent la valeur d'une forme ; la somme des conditions particulières auxquelles elle se prête constitue la somme de ses emplois. D'où, il résulte qu'il ne faudrait ni dire ni enseigner : le « présent » morphologique exprime ceci et cela ; mais il faudrait dire et enseigner : si la phrase entière exprime ceci ou cela, on emploie la forme du présent. En d'autres termes, la valeur est donnée dès le système des formes, les emplois ne se révèlent que dans le contexte de la phrase. [...] l'analyse des emplois doit logiquement aboutir à une définition des valeurs, qui reste l'objet propre de la recherche linguistique. (1960 : 10)

#### 4. Usage du PRES à la place de l'IMP

Le PRES fait l'objet d'analyses controversées. Certains linguistes, dans la même lignée de Damourette et Pichon (1911-1940), comme Serbat (1980 et 1988), Riegel (1994) et Touratier (1996) le considèrent comme atemporel parce qu'il est différent des autres tiroirs de l'indicatif aussi bien morphologiquement que sémantiquement. Il est non aspectuel parce qu'il peut être parfois inaccompli, parfois aoristique.

Riegel *&al* (1994 : 294) ajoutent : « ce n'est pas le verbe au présent qui situe le procès au moment de l'énonciation, mais ce sont la signification de la phrase et les conditions même de l'énonciation ».

Ces linguistes échappent donc au problème posé par le PRES narratif ou historique : ce serait le contexte qui donne au procès au PRES sa localisation temporelle.

Ainsi, le PRES est considéré comme atemporel, non aspectuel et « simple » morphologiquement et sémantiquement. Serait-il possible de postuler que son usage à la place de l'IMP serait une stratégie des apprenants qui évitent l'usage encore non maîtrisé d'une forme comme l'IMP qui est temporelle et aspectuelle. En effet, les instructions du PRES dans ce cadre théorique ressemblent aux instructions de l'inaccompli (F2) en arabe, qui est une forme atemporelle pouvant, selon le contexte et sous l'influence de divers particules, exprimer le futur, le présent et le passé.

L'apprenant libanais fait le rapprochement entre une forme du système verbal français (le PRES qui peut être de vérité générale, narratif ou aussi historique et qui peut coïncider avec le moment de l'énonciation) et une forme du système verbal arabe. Par analogie, il utiliserait le PRES du français comme une forme atemporelle en sorte qu'on le trouve souvent avec des circonstanciels du passé qui, dans une phrase arabe, suffiraient pour situer l'énoncé au passé avec la conjugaison du verbe au PRES.

Pour expliquer le PRES narratif, Wilmet (1997) propose un autre repère d'actualité que le moment de l'énonciation. Le PRES serait une « forme verbale qui affirme la concomitance d'un procès au repère de l'actualité » (Wilmet, 1997 : 341). C'est le contexte qui permettra la localisation du repère de l'actualité pour préciser si le PRES est actuel ou historique.

Deux contre-arguments ont été donnés aux théories non-dérivationnelles citées ci-dessus qui ont tenté d'expliquer la différence entre PRES actuel et PRES historique par une homogénéité fonctionnelle : les deux n'expriment ni temps ni aspect ou les deux ont un même repère :

1. Tous les tiroirs peuvent avoir des fonctionnements dits « historiques » ;
2. Le PRES actuel est très différent du PRES historique et ce, de points de vue aspectuel et temporel.<sup>105</sup>

Guillaume et Gosselin donnent à cette forme des valeurs temporelle et aspectuelle, en essayant d'expliquer le PRES historique d'une manière dérivationnelle. Dans le cadre de la théorie polyphonique de Ducrot, Abouda (2003) fait la distinction entre le point de repère du locuteur et celui de l'énonciateur et place ce dernier dans le passé, en pleine action.

Dans le modèle de Gosselin, la seule instruction du PRES est « sa simultanéité avec le moment de l'énonciation » :

Le présent actuel est, par excellence, le temps de la présentation, le temps des temporalités couplées. On explique ainsi son aspect nécessairement inaccompli (embrasser la totalité d'un procès, ce serait nécessairement se projeter dans l'avenir et retenir une parcelle de passé) et simultanément le fait que cet aspect soit compatible avec la succession des procès. A la succession réelle des événements répond – dans le reportage sportif, par exemple – l'enchaînement des énoncés : l'accélération ou le ralentissement du débit du locuteur constituent les plus sûrs indices du couplage des temporalités. (2005 :212)

Avec le PRES historique (inaccompli ou aoristique), il y a duplication du moment de l'énonciation. Gosselin analyse le PRES historique selon une conception hétérogène et dérivationnelle. Trois types sont décrits : le PRES qui « sert à la **présentation**<sup>106</sup> **du contenu d'une représentation**<sup>107</sup> matériellement **présente** dans la situation de communication » (2005 : 215), le PRES qui « marque la **présentation du contenu d'une représentation** donnée comme préexistante [...] mais **absente** de la situation de communication » (*Ibid.* : 216), et le PRES narratif qui opère « une **simulation de présentation** des objets et des

---

<sup>105</sup> Cf. Gosselin (2005 : 207-208).

<sup>106</sup> « Le discours de présentation suppose la présence des objets et des événements présentés. Il entre en corrélation avec le processus cognitif de perception ; il sert essentiellement à montrer (diriger l'attention perceptive) et à catégoriser les objets, ainsi que les états et les changements qui les affectent, au fur et à mesure de leur déroulement temporel. On peut dire que la temporalité du sujet énonciateur et celle des objets et des événements sont « **couplées** », au sens où nulle distorsion n'est possible [...] : la présentation se situe perpétuellement dans le présent. » (Gosselin, 2005 : 211-212)

<sup>107</sup> « Le discours de représentation prend appuie sur le processus cognitif de représentation de ce qui est absent, et suppose un « **découplage** » de la temporalité du sujet et de celle de l'objet et des événements, qui, de ce fait, doivent être linguistiquement **situés** dans le temps (qui comprend le passé et le futur). » (*Ibid.*)

événements. Autrement dit, le discours de représentation emprunte, avec le présent narratif, des caractéristiques du discours de présentation, pour mieux **simuler la présence** [...] des objets et des événements. » (*Ibid.*)

Le PRES est apte, selon le contexte, à avoir une valeur aspectuelle inaccomplie ou aoristique et il peut comme l'IMP exprimer l'itération ou l'habitude quand un conflit oppose plusieurs instructions ou éléments contextuels. Ainsi, on comprend que dans un cadre narratif le PRES inaccompli se substitue facilement à l'IMP et le PRES aoristique au PS. Ces effets de sens non typiques ou dérivés du PRES font que ces emplois deviennent très variés et peuvent induire en erreur des apprenants en FLE. En voulant échapper à la complexité des tiroirs du passé et de leur opposition aspectuelle et autre, les apprenants choisissent d'utiliser le PRES, sans pouvoir éviter la sur-généralisation. Certains apprenants semblent aussi l'utiliser pour éviter la complexité morphologique de l'IMP mais ne savent pas que le PRES peut être fonctionnel dans ce contexte. Pour cela, ils ne l'utilisent pas d'une manière systématique mais avec le PC et l'IMP. L'usage du PRES dans des contextes où l'IMP serait plus pertinent est une tendance qui peut disparaître graduellement une fois que les apprenants auront acquis les formes du passé d'une manière plus solide.

Howard (2002) affirme que l'apprenant emploie le PC dans des contextes perfectifs d'une manière plus avancée que l'emploi de l'IMP dans des contextes imperfectifs. Avant l'utilisation de l'IMP dans des contextes imperfectifs passés, l'apprenant commence à utiliser le PRES, ensuite l'IMP émerge tandis que l'emploi du PC est plus précoce dans les contextes perfectifs.

La variation linguistique constitue une caractéristique prépondérante de l'emploi de la morphologie aspectuo-temporelle par l'apprenant jusqu'aux stades avancés de l'acquisition. Du point de vue de l'émergence de la morphologie aspectuo-temporelle, la variation diachronique se manifeste par le fait que l'apprenant n'emploie pas cette morphologie de manière illimitée, mais a tendance au contraire à en restreindre l'emploi à certains contextes, bien que ces marqueurs puissent s'employer dans un plus large éventail de contextes dans la langue cible.[...]Par ailleurs la variation synchronique caractérisant l'expression morphologique de la temporalité en L2 concerne la tendance chez les apprenants de ne pas employer cette morphologie catégoriquement mais de façon variable. (Howard 2002 : 31)

Nombreux sont les énoncés où les apprenants libanais utilisent d'une manière erronée le PRES à la place de l'IMP, comme dans l'exemple suivant :

(9.11) *La femme **devait** travailler pour subvenir à ses besoins parce que l'homme seul n'**arrivait** pas à subvenir les besoins de sa famille.*

Elle **travaillait** hors de sa maison mais elle **prend** soin aussi de son foyer, de ses enfants et de son mari, parce qu'ils **sont** un travail très important et très grand dans toute sa vie. (Copie1/L86/Ecole publique fille)

Après un passage relatant les conditions actuelles de la vie de la femme, l'apprenant rédige ce texte où il alterne IMP et PRES, mais la référence temporelle n'est pas précise.

Nous exposerons dans ce qui va suivre tous les énoncés où le PRES est utilisé à la place de l'IMP pour vérifier si cet usage relève des interférences entre arabe et français.

#### 4.1. PRES narratif vs IMP

Some (1998) remarque une tendance chez les romanciers burkinabè à utiliser le PRES et l'IMP comme deux tiroirs synonymes, « cette tendance a cours dans la phrase complexe, mais aussi au sein des DIL et dans les passages descriptifs des romans burkinabè » (1998 : 330). Il parle d'hétérogénéité perturbatrice sans évoquer des énoncés ou des textes inacceptables de point de vue grammatical. Il étudie ce phénomène au niveau narratif et considère que l'usage du PRES à la place de l'IMP n'est pas toujours significatif et est un choix du narrateur. Comme dans l'exemple (9.12) tiré de notre corpus :

(9.12) *En arrivant un arbre centenaire m'**invitait** à y entrer dans un monde merveilleux, qui me **donnait** la puissance et l'espoir pour continuer la vie. Au fond le lac calme **ressemblait** à un miroir qui **reflétait** la puissance de la nature.*

*Mais en même temps, ce lieu me **rend** triste car il me **souvenait** de mon enfance solitaire, qui **ressemblait** à ce paysage dépeuplé depuis plusieurs années ressemblant à un arbre débarassé de ces racines.* (Copie 1/Ecole publique garçon /L6)

Le locuteur raconte une visite au village où il a passé son enfance. Le PRES est possible car l'état *rendre triste* peut « suppose[r] le transport du sujet (qui se retrouve « en présence » des événements narrés), propre à faire naître « l'ex-tase », « l'é-motion », le « ravissement » (Gosselin, 2005 :217). Les deux procès (à l'IMP) *souvenait* et *ressemblait* appartiennent à une proposition coordonnée à celle contenant le PRES. Ils seraient plus pertinents au PRES. L'hétérogénéité est peu acceptable dans ce cas car elle concerne des propositions coordonnées où l'expression de la temporalité doit être homogène.

L'usage du PRES dans le texte narratif a un avantage : la trame événementielle aussi bien que l'arrière-plan descriptif sont exprimés par la même forme verbale. Cependant, les textes narratifs des apprenants libanais montrent un mélange de PRES et d'IMP qui n'obéit à aucune logique d'organisation textuelle si bien que le choix d'un tiroir au détriment d'un autre

ne trouve pas toujours d'explications linguistiques possibles et entraîne une sorte d'ambiguïté au niveau temporel, comme dans l'énoncé suivant :

(9.14) (*début du corps de sujet*) *Quand nous arrivions, nous reposions au bout d'un arbre de cèdre. Ah ! quelle belle nature ! ce sont des espaces verts qui sont formés de plusieurs cèdres superbes. Donc la nature procure le beau repos à l'homme. D'ici il faut protéger la nature en évitant la déforestation, et éviter de polluer l'air, l'eau, le sol et préserver une urgence. En effet, nous sentions l'air frais. La nature c'est un paradis, il y a une relation entre l'homme et la nature. (Copie 1/Ecole publique garçon/L49)*

Le locuteur commence son texte par : *Un jour d'été, nous décidons de se promener dans les forêts des cèdres pour s'amuser.* L'exemple (9.14) constitue la suite et la fin du texte. L'IMP y serait pertinent si on le considérait comme itératif ou de rupture : le procès *arriver* étant un achèvement, il y a un conflit entre le type de procès (ponctuel) et l'inaccompli. Les phrases, exclamative et descriptive, qui suivent décrivent une émotion et un objet. Les deux phrases suivantes sont argumentatives et semblent constituer des vérités générales sans lien direct avec la narration et la description qui ont précédé. On ne peut plus parler dans ce cas de PRES narratif servant à la description de l'arrière-plan de l'histoire. Le même schéma textuel se répète entre les deux dernières phrases du texte : la première incluse dans la narration et la seconde argumentative. L'usage erroné des connecteurs *donc, d'ici* (traduit littéralement de l'arabe *min hunā* qui veut dire *de là* ou *pour cela*) et *en effet* accroît la difficulté du lecteur à interpréter le choix des tiroirs par le locuteur.

Considérons l'exemple suivant :

(9.15) *Tout est silencieux dans ma chambre à coucher. Je prends le miroir pour me maquiller. Soudain, en regardant mes yeux de couleur bleue foncé, je me rappelle de mon voyage à la plage où la mer est toute bleue, brillante très loin de la réalité. Il n'y a personne qui nage, tout le monde dort, sans travail, sans embouteillage. « Je vis ma vie comme j'ai envie, c'est la vie » !! Subitement ma mère frappe la porte, je reviens à la réalité en souriant mais je continue ma vie et je m'habille pour aller au marché. (Copie 2/Ecole privée 1/L125)*

Le choix du locuteur d'utiliser le PRES narratif est pertinent puisqu'il s'agit d'un récit de souvenir. Le texte est construit avec ce tiroir sauf le procès *dort*. Pourquoi a-t-il procédé à un changement subit de tiroir alors que le PRES reste acceptable du point de vue temporel et aspectuel ? L'hétérogénéité dans l'emploi des tiroirs dans le même texte voire dans la même phrase les rend moins acceptables que s'ils étaient construits en respectant les règles de la cohésion textuelle. Le degré d'hétérogénéité varie d'un texte à un autre :

(9.16) *Et tout de suite, la porte s'ouvra et tous mes amis et mes parents sont là sauf ma grand-mère, pour célébrer encore une fois ma réussite. (Copie 2/Ecole privée 1/L116)*

L'énoncé (9.16) constitue la conclusion d'un texte construit essentiellement avec des procès au PC et un à l'IMP, tous pertinents. Le PRES dans l'exemple (9.16) est narratif, il serait plus acceptable si le procès au PS était au PRES, d'autant que les deux propositions sont en relation de coordination.

Dans l'exemple (9.17), ce sont les connaissances du monde qui empêchent le PRES de se substituer à l'IMP :

(9.17) *J'avais 12 ans quand j'ai perdu mon amie préféré et j'aime beaucoup cette amie parce que je reste tout le temps avec elle, et elle entend tous mes problèmes et m'aident pour arriver à une solution, et d'oublier tous mes problèmes. (Copie 2/L100/Ecole publique fille)*

Si l'état *aimer* est pertinent au PRES, il n'en va pas de même de *rester*, *entendre* et *aider*. En effet, le PRES lié au moment de l'énonciation ne peut pas être simultané par rapport au procès au passé, se déroulant en un même lieu, ici le PC *ai perdu*. On peut considérer le PRES comme narratif mais l'introduction brusque de ce tiroir dans des propositions coordonnées avec d'autres au passé (usage du PC et de l'IMP) rend l'hypothèse peu acceptable. Encore une fois, même si on pourrait expliquer l'usage du PRES par un calque de l'arabe, on ne peut négliger le manque de connaissances liées à une des instructions du PRES [I,II] SIMUL [01,02] qui est en contradiction majeure avec l'IMP où [I,II] ANT [01,02].

Considérons l'exemple suivant :

(9.18) *Quand j'ai su cette nouvelle j'ai eu un grand choc très fort car j'ai pensé que toutes mes choses va être après quelques mois à lui. Quand elle a accouché ce garçon toutes les choses autour de moi ont changés et ma mère était obligé de s'occuper de lui plus que moi et durant cette période j'étais très jalouse et j'aime débarrasser de lui d'une importe façon. (Copie 2/L104/Ecole publique fille)*

L'apprenant raconte un souvenir d'enfance en utilisant le PC, l'IMP et aussi le PRES. Si le premier PRES (de concordance de temps)<sup>108</sup> est acceptable, le deuxième est problématique. Le circonstanciel de durée *durant cette période* est incompatible avec la valeur inaccomplie de l'IMP mais le conflit est résolu par l'itération. Coordonné au procès à l'IMP, le procès au PRES appartient à la même vue et est simultané à *était*, ayant comme lui l'intervalle circonstanciel comme antécédent de son intervalle de référence et devant être comme lui itératif. Sauf que le procès au PRES ne peut pas être en même temps simultané à

---

<sup>108</sup> Nous traiterons de ce cas dans le chapitre 12.

[01,02] et à un intervalle circonstanciel qui renvoie à une période de temps située avant [01,02].

Considérons l'exemple suivant :

(9.19) *D'abord, Dieu a donné un rôle à la femme dans la vie c'est de donner vie à de nouveaux né pour qu'ils grandissent dans une famille pleine d'amour et de foi. Ensuite, la femme reste dans la maison pour faire le repas de son mari et de ses enfants et pour aider ses enfants dans leurs études. Enfin, la femme unit la femme pour que les membres de la famille ne s'éloignent pas.*

*Mais, dans nos jours, la femme peut travailler et peut exister dans la société dans un autre rôle que de rester au foyer. (Copie 1/L109/Ecole publique fille)*

L'apprenant utilise une structure argumentative pour construire son texte en trois temps : *D'abord, Ensuite, Enfin*. Cependant l'ancrage temporel est conjecturé par le lecteur dans le deuxième paragraphe qui commence par *Mais* et introduit le circonstanciel *dans nos jours* (pour *de nos jours*) calqué littéralement sur l'arabe (fi haḍīhi lʔayyām, في هذه الأيام). L'opposition temporelle marque implicitement que le paragraphe précédent renvoie à une époque autre que *de nos jours*. L'usage d'une structure argumentative avec des connecteurs d'organisation textuelle dans une narration d'événements révolus s'avère problématique. Le manque d'ancrage temporel ne permet pas de considérer le PRES comme narratif ou historique et son usage devient contestable.

La même structure apparaît dans le texte suivant :

(9.20) *J'ai passé là-bas plus qu'une dizaine de fois, car ses constituants et sa formation me rendent fou d'elle et pleine de plaisir de l'admirer chaque jour.*

*D'abord, c'est l'entrée dans la grotte par un petit bateau car c'était comme une rivière pleine d'eau. La photographie était interdite pour ne pas nuire les stalactites et les stalagmites descendant du haut des roches. (Copie 1/Ecole publique garçon/L8)*

La description de la grotte (*elle* renvoie à « la grotte ») est possible en utilisant l'IMP ou le PRES mais pas les deux en même temps. Le connecteur *D'abord* est suivi d'une proposition impersonnelle construite autour du verbe *être* au PRES et coordonnée à une proposition avec *être* à l'IMP. Ce passage du PRES à l'IMP est problématique.

## 4.2. IMP ou PRES dans les textes descriptifs

L'exemple (9.21) reflète un autre problème lié à l'usage de l'IMP dans le texte descriptif : la généralisation.

(9.21) *L'homme passe toute sa vie à travailler pour chercher une nourriture acceptable et pour acheter une maison où il passe sa vie avec sa famille. La maison est un logement où une*

*personne habite. Etre satisfait par ses possessions s'est une impossible chose pour un être vivant. Alors l'homme pensait toujours au meilleur.*

*Je pense à une maison dont le toit est formé de tuiles où les oiseaux construisent leur nids. Je pense être au milieu de l'herbe étendu, fraîche où se dressait les multicolores fleurs, où circulaient les abeilles. Je rêve à un logement proche d'une rivière passante dont son eau est froide et fraîche. [...] Je pense à se promener dans un endroit calme en remerciant Dieu pour le trésor qu'il m'a donné et en méditant le paysage. Enfin, je rêve à un endroit que Dieu a choisi pour refléter l'image du paradis aux hommes. (Copie 2/Ecole publique garçon /L10)*

L'apprenant a généralisé la règle qui prescrit l'IMP pour les descriptions. Cependant, pour la maison qu'il imagine construire, le texte n'est pas ancré dans le passé. Sans antécédent, les intervalles de référence des procès à l'IMP *penser, se dresser* et *circuler* ne sont pas saturés.

Les lacunes des apprenants libanais sont de plusieurs niveaux. L'énoncé suivant en est un exemple représentatif :

*(9.22) Ma maison de campagne est entourée par des plantes et des arbres magnifiques. Et d'un coup d'œil de ma maison, tu vois les montagne et les collines.*

*Quand je me promenais dans la forêt je voyais des paysages extraordinaires. De très grands arbres fruitiers avec des jolis fruits sur ses branches, des herbes vertes qui tramblait au souffle du vent, et quand je serpente et je m'enfonce dans la forêt je vois des longs chaîne avec des grandes glandes sur ses branches. Et j'ai continuait ma promenade et tout à coup, mes yeux tombait sur un petit fleuve qui coule sans arrêt. Et quand j'ai levai ma tête un peu plus haut, j'ai vu des vallée très beau qui attirent l'attention de toute personne qui les regardaient.*

*Et enfin en retournant à la maison j'ai vu les feuilles qui tombait des arbres comme les oiseaux qui volait lentement. Quand je suis revenu à la maison, j'ai raconté ce que j'ai vu à mon père et il m'a promis d'aller un jour avec la famille faire un pique-nique dans la forêt. (Copie 1/Ecole publique garçon/L14)*

En commençant la lecture du corps du sujet, le lecteur pense qu'il s'agit d'une suite de procès itératifs à l'IMP exprimant une habitude au passé. Le PRES reste acceptable car l'habitude peut être un fait actuel mais l'opposition entre IMP et PRES reste inexplicable. La 3<sup>ème</sup> phrase évoque *ma promenade*, le lecteur se rend compte de la contradiction entre ce qui a précédé et ce qui va suivre. Le locuteur raconte des événements qui ont eu lieu une seule fois, durant une promenade bien précise. L'erreur au niveau des emplois des tiroirs trouve son origine dans les compétences lacunaires des apprenants concernant l'organisation textuelle (cohérence et cohésion). La nécessité d'ancrer le texte dans une référence temporelle bien précise ne semble pas acquise par l'apprenant qui commence son texte à l'IMP non-autonome<sup>109</sup>.

---

<sup>109</sup> L'emploi de l'IMP dans les propositions circonstancielles temporelles (dans le corpus scolaire) est analysé dans le chapitre 10.

Les exemples (9.23) et (9.24) révèlent les problèmes que rencontrent de nombreux lycéens libanais pour construire un texte descriptif :

(9.23) *Dans notre maison à la Békaa, les couleurs des lampes sont organisés avec les couleurs des chambres. Ma chambre **était** exprimée à la force car les photos de WWF sont situé sur les mus et les autres chambres sont bien organisées. (Copie 2/Ecole publique garçon/L24)*

(9.24) *En dedans de la grotte vous **voyiez** des roches calcairiques très grandes et des stalagmites qui **sortaient** des plafonds et des stalagttites qui **sortaient** du terre. Cette grotte est une paradis que je **revais** et pour notre jours les explorateurs n'**ont** pas **pouvait** d'**exploraient** cette grotte. Après avoir **éblouait** par les formations de roches sur la terre, nous **déplacions** vers le bateau qui nous prennent en promenade dans l'eau qui **brillait** comme une étoile. Cette entrée à la grotte coûte beaucoup d'argent, à peu près quinze dollars. Et. La joie éclaire nos visages.*

*C'**était** une chose merveilleuse que je n'oublierai jamais et il **faut** protéger cette trésor pour les autres générations. (Copie 1/Ecole publique garçon/L15)*

La surgénéralisation est telle que le locuteur L15 (exemple (9.24)) donne à tous les procès (IMP, PC, participe passé, sauf ceux au PRES) la terminaison de l'IMP.

L'hétérogénéité dans l'usage de l'IMP et du PRES révèle des problèmes d'acquisition d'ordre :

- textuel (mélange non structuré des types de texte) ;
- phrastique (usage de tiroirs à valeurs temporelles opposées dans des phrases complexes, dans des propositions coordonnées ou juxtaposée) ;
- narratif (confusion entre le premier plan et l'arrière-plan, entre description d'objets/événements dans un texte passé et description dans un texte non passé)

Loin d'être d'origine interférentielle, l'usage du PRES à la place de l'IMP trouve son origine dans le manque de compétences au niveau de l'organisation textuelle.

### 4.3. Circonstanciel passé et PRES

La relation entre les deux marqueurs aspectuo-temporels (IMP et le circonstanciel) dans les textes des apprenants libanais sera étudiée d'une manière détaillée dans le chapitre suivant (cf. chapitre 10). Dans ce qui va suivre, nous nous contenterons d'analyser l'usage des circonstanciels dont l'intervalle est situé avant [01,02] avec le PRES.

Considérons l'exemple suivant :

(9.25) *Jadis la femme n'a pas des droits, elle n'a pas le droit de décider son futur, son destin est de rester au foyer. (Copie 1/L56 /Ecole publique fille)*

(9.25a) *Jadis la femme n'avait pas des droits, elle n'avait pas le droit de décider son futur, son destin était de rester au foyer.*

L'IMP paraît plus acceptable que le PRES. Est-il possible de considérer que l'apprenant a voulu employer le PRES historique, une des valeurs les plus éprouvées de ce tiroir, surtout dans la narration ? Le circonstanciel localisateur *Jadis* qui normalement dans cet énoncé doit être détaché (c'est une erreur que nous ne traitons pas ici) porte sur l'intervalle de référence du procès. L'instruction temporelle donnée par ce circonstanciel de localisation « a plus de force que celle associée au présent » (Gosselin, 1996 : 165). Pour cette raison, l'énoncé est ancré dans le passé et non pas dans le présent. Cependant, comment expliquer à l'apprenant que (9.25) n'est pas acceptable alors que (9.26) l'est ?

(9.26) *Hier j'arrive chez Paul et je le trouve en train de jouer aux cartes. (Gosselin 1996 : 196)*

le conflit entre un circonstanciel à valeur de passé et la valeur temporelle absolue du PRES peut se résoudre par la duplication de l'intervalle d'énonciation, cette résolution n'est pas acceptable dans l'exemple (9.25). Dans (9.26), la ligne du temps du locuteur est différente de celle du personnage. *Je*, le locuteur énonciateur, celui responsable de ce qu'il raconte se distancie de *je*, le personnage, décrit par le locuteur dans ces activités passées. D'ailleurs, la duplication du moment de l'énonciation dans la SDT « correspond à la multiplication (polyphonique) des points de vue temporels dans un même énoncé » (*Ibid.*, 102). Cette double ligne de temps ou cette lecture polyphonique n'est pas possible dans (9.25).

Le même problème apparaît dans les exemples (9.27) et (9.28) suivants avec *avant* et *auparavant* :

(9.27) *Les raisons du travail de la femme d'aujourd'hui sont différentes des raisons de la femme d'hier. Avant, sa seule raison est d'aider son mari avec le salaire, aujourd'hui elle s'échappe à l'enfermement domestique. (Copie 1/L 76/Ecole publique fille 21)*

(9.28) *Auparavant, les femmes foyers restent à la maison faire le ménage et ne sortent pas. Elles mangent, boient et si elles ne travaillent pas dans un métier d'où elles vont chercher des habilles, des colliers... (Copie 1/L85/Ecole publique fille/L30)*

Serait-il possible de considérer que les apprenants libanais utilisent le PRES à la place de l'IMP parce qu'ils considèrent que l'expression du passé en français se fait comme en arabe : il suffit de préciser l'époque à laquelle réfère le texte par un circonstanciel ou un adverbe de temps. Ainsi, selon eux, le fonctionnement du PRES serait le même que celui de F2 en arabe.

L'objection qu'on peut formuler est la suivante : la traduction en arabe de tous les énoncés précédents se fait avec *kāna* (forme accomplie) + F2. Pourquoi l'élève n'aurait-il pas commencé son texte par une forme verbale passée, suivie du PRES, considéré par lui comme une forme neutre à la manière de F2 ? L'exemple suivant le montre :

(9.29) *Auparavant la femme ne **travaillait** point hors du foyer contrairement à l'homme car il **voit** dans l'autre sexe l'apparence et la séduction mais de nos jours la femme **travaille** à peu près plus que l'homme (Copie 1/Ecole privée 1/L127)*

Ce phénomène sera étudié plus en détail ci-dessous.

Considérons l'exemple suivant :

(9.30) *Anciennement, la femme **était assigné** un destin unique, elle n'**avait** aucune prise. Inexistante, morte civilement, niée sexuellement. La femme au foyer **était** le modèle obligatoire, l'espace domestique **est dévolu** pour elle. Mais les travaux ménagers ou les soins prodigués aux enfants ne **constituaient** qu'une part faible par rapport aux tâches ménagers, familiales et éducatifs qu'elle **a** toujours **accompli** comme les travaux à la ferme, aide au mari dans la boutique... Copie 1/L 64 /Ecole publique fille/L9)*

Le passage brusque de l'emploi des temps du passé surtout l'IMP à celui du PRES est surprenant surtout que le type du procès est le même : un état. Ne peut-on pas considérer que l'énoncé *l'espace domestique est dévolu pour elle* est le commentaire du locuteur, commentaire au sens donné par Weinrich, pour faire valoir un point de vue (celui de la société, par exemple) en s'en distanciant ? Dans ce cas, l'existence d'une double ligne de temps (celle du locuteur et celle d'un énonciateur responsable de l'énoncé au PRES) peut expliquer le choix du PRES.

L'exemple suivant met en valeur cette idée :

(9.31) *Quand on **dit** femme, il **s'agit** du sexe féminin. On **cite** directement la mère de famille qui se **limite** à l'élévation des enfants et aux travaux ménagers : elle **se contente** de ce qu'elle **possède** et le **considère** comme simple destin. C'**était** plutôt la femme objet considérée par sa physionomie, inspiratrice des poètes par son image de muse et de madone. (Copie1/Ecole publique fille/ L65)*

Le choix du PRES par l'apprenant peut être expliqué de deux manières différentes :

- La difficulté à conjuguer les verbes *dire* et *agir* à l'IMP, le premier étant irrégulier et le deuxième en emploi pronominal. La conjugaison de ces deux verbes au PRES a entraîné le choix du PRES pour les autres ;

- Les phrases impersonnelles s'apparentent à des vérités générales ou des situations qui peuvent toujours être valables de nos jours dans certaines sociétés ou mœurs sociétales.

L'usage de l'IMP après des verbes au PRES rend l'énoncé difficilement acceptable puisque l'IMP ne trouve pas d'antécédent à son intervalle de référence dans le co(n)texte. Le procès est-il simultané au PRES ou antérieur ? C'est la non-autonomie de l'IMP qui rend son emploi pour le moins « insolite » dans cet énoncé.

Considérons l'exemple suivant :

(9.32) *De nos jours, la femme séduisante, active au bureau et à la maison, mère et épouse. **Auparavant**, elle **travaillait** pour compléter la salaire du mari et pour échapper à l'enfermement domestique. L'apparence pour la femme **n'est pas** secondaire, elle **allait** chez le coiffeur, elle **se maquille** davantage. Elle **travaille** son apparence. (Copie1 /Ecole publique fille 9/L64)*

Le va-et-vient entre l'usage de l'IMP et du PRES rend l'énoncé incompréhensible et la comparaison entre la situation actuelle de la femme et sa situation passée devient confuse pour le lecteur. On se demande si l'apprenant en utilisant le circonstanciel détaché *auparavant* sait qu'il situe son énoncé au passé. Cet énoncé montre que l'apprenant n'arrive pas gérer dans le contexte l'usage des tiroirs et des circonstanciels. Il situe l'énoncé au présent grâce au circonstanciel *de nos jours* et considère que ce dernier suffit, comme en arabe, à donner une temporalité. Après *auparavant*, tous les procès sont simultanés, ayant tous l'intervalle circonstanciel comme antécédent ce qui rend l'usage d'IMP et de PRES inacceptable parce que le PRES, toujours lié à [01,02], nécessite la duplication de l'intervalle de référence.

L'exemple (9.33) en est une preuve :

(9.33) *Quand j'**avais** 12 ans, je **me réveillais** à 6h pour me coiffer et pour me maquiller et spécialement pour mettre du rouge à lèvres. Je **contemple** ma beauté devant ce miroir pour une minute ou plus. Mais, je **souviens** jusqu'à maintenant des cris de ma mère, qui me **grondait** et m'**obligeait** d'enlever le rouge à lèvres tout en m'expliquant la nécessité d'aller en bonne forme à l'école pas comme en allant à une fête. (Copie 2/Ecole privée 1/L141)*

Considérons l'exemple (9.34) :

(9.34) *Mon enfance est la plus belle période que j'**ai passé** dans toutes les 16 années de ma vie. L'enfance **était** pour moi un soleil éclairé, ainsi qu'une très belle blanche fleur dans ma vie. Dans mon enfance j'**étais** une petite fille pleine de vie et de patience et le sourire ne **quitte** pas mon visage.*

*Dans mon enfance, j'étais une très heureuse fille, je n'avais pas de responsabilité envers moi même et envers mon petit frère, mes parents me fait tout, je n'avais pas de soucis. (Copie2 /Ecole publique fille/L98)*

Le texte est écrit avec des phrases simples, coordonnées ou juxtaposées. L'apprenant évite les erreurs d'orthographe et affiche une écriture simple émaillée de discrètes figures de style (comparaison) et répétition proche de l'anaphore. L'usage du PRES à la place de l'IMP n'est pas une erreur d'inattention mais un choix de facilité orthographique. En effet, avec *faire*, verbe irrégulier, l'apprenant évite *faisaient* et *font* et choisit *fait*, mais le choix du PRES pour *quitter* reste inexplicé du point de vue morphologique. Dans les deux cas, le PRES paraît très problématique car les procès sont simultanés, ils renvoient à un passé précis, les intervalles de référence des procès à l'IMP et au PRES ont l'intervalle circonstanciel comme antécédent. Peut-on postuler que l'élève fait un calque sur l'arabe en utilisant le PRES là où il ne connaît pas la forme de l'IMP ? Ce genre d'erreur serait-il exclusivement produit par les apprenants arabophones ? Peut-on avancer l'hypothèse selon laquelle l'élève ayant précisé la référence temporelle de son énoncé utilise le PRES parce qu'il l'apparente à la forme verbale F2 qui peut selon le contexte exprimer le passé, le présent et le futur ? Si la réponse à ces questions s'avère positive, il n'en reste pas moins que l'erreur faite par l'apprenant montre une ignorance de l'instruction suivante : l'intervalle de référence de l'IMP requiert un antécédent.

Soit l'exemple suivant :

*(9.35) D'abord, la femme au foyer d'autrefois était accomplies par les travaux à la maison et aide son père dans l'agriculture, elle était une force d'appoint pour les parents, la femme était privée de leurs droits comme de ne pas étudier, de ne pas travailler et de rester dans sa chambre par exemple : la femme ne doit pas étudier, si elle sait écrire, les parents connaissaient que leur fille renvoie des messages d'amour à son chéri et le père choisit le mari pour qu'elle l'épousait. La femme était sans profession et comme ça la vie de la femme était considérée comme aliénante et infantilisante. (Copie 1/Ecole publique fille/L107)*

L'hypothèse selon laquelle l'apprenant aurait des connaissances lacunaires concernant la conjugaison est possible mais on note qu'il a bien conjugué un verbe irrégulier à l'IMP. La logique de conjugaison rend probable l'hypothèse du calque. En effet, en arabe, on peut avoir dans une phrase des propositions coordonnées (et aussi juxtaposées) construites de la manière suivante  $kāna+F2 \subset P1$  et  $+F2 \subset P2$  et  $+F2 \subset P2$  et  $+F2 \subset P3$  etc.

Dans cet énoncé, nous pouvons remarquer qu'*aide* est coordonné à *était accomplie*, *doit* et *sait* sont juxtaposés à *était privée*, *renvoie* et *choisit* sont liés syntaxiquement à

*connaissaient*. La phrase hypothétique est construite selon un calque du libanais : *iza (si) + F2 + kāna+F2*.

Iza btaṣrif tektub, ʔahla kēnō yaṣrfō (*kāna+F2*) ʔennō 3am tebṣat (F2) rasēyil ḥobb la ḥabiba.

إذا بتعرف تكتب أهلا كانوا يعرفو إنو عم تبعت رسائل حب لحبيبا

Dans cette phrase apparaît aussi la structure *Kāna+F2, +F2*. L'erreur est essentiellement due à des interférences structurales entre l'arabe et le français. L'énoncé devient agrammatical puisque les procès simultanés ne peuvent pas être divisés en deux groupes : ceux qui renvoient à une période antérieure à [01,02] et ceux qui sont simultanés à [01,02]. La présence de l'IMP *était* au début de la phrase implique, dans ce contexte, que les procès de l'énoncé renvoient tous au passé. Cependant, en français, une redondance sémantique oblige chaque procès à exprimer le passé. Ce n'est pas comme en arabe où F2 (forme neutre) donne à *kāna* la possibilité de situer l'énoncé au passé. Les procès qui suivent ne portent plus la marque du passé, tout en l'exprimant car ils dépendent de *kāna*.

Le même cas se présente dans les exemples suivants :

(9.36) *On est arrivé à 3 :00 heures, il y avait très froid là-bas, la neige couvre la terre avec une couche blanche, tu te crois dans le paradis, j'ai tourné à côté de moi pour découvrir le lieu, j'ai vu les arbres du cèdres qui a les feuilles vertes mélanger avec un peu du blanc à cause du neige.*

*J'ai aimé tout ça et j'ai aimé les gens qui ont le cœur comme la couleur du neige. (Copie 1/Ecole publique garçon/L34)*

(9.37) *Après l'heure du voyage dans la forêt j'ai vu 3 grands Cèdres que tout le monde et tous étaient, les élèves entoure à cause de sa beauté et sa grandeur, j'ai senti à ce moment que liban est très important. (Copie 1/Ecole publique garçon/L38)*

(9.38) *Auparavant la femme ne travaillait point hors du foyer contrairement à l'homme car il voit dans l'autre sexe l'apparence et la séduction mais de nos jours la femme travaille à peu près plus que l'homme (Copie 1/Ecole privée 1/L127)*

(9.39) *La poésie est un art, elle était un moyen de comunication dans les siècles précédents et montre le raffinement. Mais est-ce que la poésie ne sert pas à grand-chose ? (Copie 2/Ecole privée 2/L218)*

(9.40) *Avant l'homme était lui qui dirige la femme et c'était lui qui contrôle même elle ne pouvait pas sortir pour travailler car elle doit rester toujours dans son foyer pour s'occuper de ses enfants. Elle devait obéir à tous ses ordres. (Copie 1/Ecole privée 1/L158)*

(9.41) *Au temps passé la femme était privé de plusieurs choses et autant des choses qu'elle peut. (Copie 1/Ecole privée 1/L126)*

L'énoncé (9.41) est représentatif des erreurs d'interférence qui concernent généralement la structure syntaxique, les composants lexicaux et les morphèmes lexicaux et grammaticaux de la phrase : la syntaxe calque l'arabe, le connecteur est littéralement traduit du libanais *bel mādē* ou *bel zaman lmāde* (بالزمن الماضي). Le manque de ponctuation et l'usage du PRES qui correspond à F2 dans la phrase arabe peuvent être interprétés comme des calques mais la structure de la première phrase (*la femme était privée de plusieurs choses*) est aussi française qu'arabe et la structure de la deuxième proposition (*autant de choses qu'elle peut*) n'est valide ni en français ni en arabe (standard ou libanais). La confusion rend cet emploi du PRES ininterprétable

Considérons l'exemple suivant :

(9.42) *Depuis la nuit des temps, la femme **est considérée** comme étant la moins forte, dans aucun pays elle ne **faisait** part de la société ni de la vie politique, elle **était** soumise à l'autorité de l'homme et de la société.*

*la femme **est** un être très sensible, moins forte que l'homme physiquement et moralement c'**est** pour cela elle ne **fait** pas part de la société et de la vie politique, elle ne **sait** pas prendre des décisions, elle ne **peut** pas convaincre les autres et surtout les hommes de son point de vue comme la femme bourgeoise au XIXe siècle qui **était obligée** par la société de choisir entre profession ou mariage.*

*La vocation de la femme **est** la maternité, car dans notre avis elle ne **peut** pas travailler et s'occuper à la fois des affaires à la maison, donc elle **était soumise** à l'autorité des hommes et de la société. (Copie 1/Ecole privée 1/L115)*

L'introduction est construite avec trois états : le premier, au PRES, peut représenter une situation qui existe toujours à [01,02] dans quelques sociétés et les deux autres, à l'IMP, s'opposent au procès au PRES car ils renvoient à une période passée. On peut considérer que l'intervalle circonstanciel constitue l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP situé avant [01,02]. La présence du PRES et de l'IMP dans des propositions juxtaposées paraît malgré tout problématique. Le corps du sujet évoque la situation de la femme avant le XXI<sup>e</sup> siècle, donc il renvoie au passé mais l'élève a choisi d'utiliser le PRES sauf (1) quand il donne un exemple bien précis se référant à la situation de la femme au XIX<sup>e</sup> siècle (2) quand il reprend la phrase utilisée en introduction. Serait-il possible de postuler que l'apprenant a assuré l'ancrage temporel de son texte dans l'introduction, ce qui lui a permis d'utiliser le PRES (forme équivalente à F2 en arabe) dans le reste du texte ? L'apprenant n'arrive pas à assumer son statut de locuteur, les phrases qu'il construit semblent appartenir à un autre locuteur (l'enseignant qui, en classe, décrivait la situation de la femme, les gens qui ont vécu avant le XXI<sup>e</sup> siècle, etc.). Il utilise le connecteur *dans notre avis* (pour, à *notre avis*), calqué sur l'arabe *bira?ye* برأيي pour exposer une opinion qui n'est pas la sienne. La suite de la

phrase et l'usage de l'IMP montrent que le point de vue qu'il développe est celui des sociétés antérieures au XXI<sup>e</sup> siècle.

D'après ce qui précède, l'usage erroné de l'IMP et des autres tiroirs peut être directement lié à des lacunes concernant d'autres éléments de la langue, comme la notion de focalisation, de point de vue, de locuteur et d'énonciateur.

L'exemple suivant est unique en son genre et difficilement explicable :

(9.43) *La femme peut faire obéir un homme. Si le dernier est très amoureux d'elle, et qu'elle a fait une mauvaise chose ou elle a parlé d'une mauvaise façon, il l'a pardonné, puisqu'il croit qu'elle n'a pas envie de faire cela mais c'était une faute. (Copie 1/Ecole privée 1/L142)*

Le PRES est le seul tiroir acceptable dans ce contexte parce que le texte argumentatif exprime la probabilité forte avec *SI + PRES + PRES*, structure suivie par le lycéen. La structure complexe de la phrase, l'accumulation de propositions coordonnées et de subordonnées entraînent la confusion sémantique. Par exemple, la proposition *C'était une faute* serait plus normative comme suit *Ce qu'elle a fait était une faute/n'était pas voulu*, dans ce cas l'intervalle de référence de l'IMP aurait comme antécédent l'intervalle de référence du PC. La syntaxe lacunaire de la phrase rend problématique l'expression de la temporalité.

En conclusion, l'usage du PRES avec un circonstanciel passé peut suggérer des erreurs d'interférence dans les cas suivants :

- le premier tiroir utilisé dans l'énoncé est l'IMP suivi des autres procès au PRES. L'interférence a lieu avec la structure de l'arabe *Kāna+F2+F2+F2*, chaque F2 se trouvant dans une proposition coordonnée ou juxtaposée ;
- l'énoncé introduit directement un procès au PRES après le circonstanciel passé : le temps est exprimé d'une manière lexicale par le recours à des circonstanciels et des adverbiaux suivis du PRES comme forme neutre ayant le même fonctionnement que F2 en arabe.

Dans les deux cas, il s'agit de calque sur les structures syntaxiques arabes qui entraînent des emplois erronés des tiroirs français et de leur sémantisme. Ces erreurs d'interférences sont dues à des acquisitions incomplètes des règles textuelles, syntaxiques et même énonciatives de la langue française qui entraînent des problèmes dans l'usage des tiroirs en français.



## Chapitre 10 Conflit irréductible entre la nature du circonstanciel et l'IMP

L'IMP, marqueur aspectuo-temporel, entre en relation typique ou conflictuelle avec d'autres marqueurs de même nature dont les circonstanciels. Nous exposerons dans ce qui va suivre la complexité de ces relations sémantiques et ses conséquences sur l'expression de la temporalité par des apprenants non natifs.

(10.1) *A 3 ans, j'étais très malade, ma température était de 42°, ce qui impressionne sur mes yeux, et qui a provoqué des troubles de vision, et depuis 13 ans je porte des lunettes, pour moi c'est normal, mais le problème est mes amis qui se moquent de moi. Avec les années, il y avait du progrès, car on est devenu plus grand. (Copie 2/Ecole publique fille/L88)*

Dans (10.1), les problèmes liés à la ponctuation, à la construction des propositions (coordonnées et juxtaposées) et la multiplication des circonstanciels mettent en valeur les problèmes de calque (la structure syntaxique est celle de l'arabe) et les compétences imparfaites de l'apprenant dans différents domaines syntaxiques et sémantiques : ce texte révèle des problèmes dans les relations d'indépendance évoquées infra (cf. chapitre 12) entre un IMP dans la principale et un PRES dans la subordonnée qui, au lieu d'être liés par la relation T'3(T1)<sup>110</sup> présentent la relation T'2(T1)<sup>111</sup> rendant l'usage du PRES inacceptable.

Cependant, l'usage des deux circonstanciels de durée est pertinent : *depuis treize ans* est utilisé avec le PRES inaccompli précisant la distance entre B1et I ([I,II] CO [01,02]) et *Avec les années* qui entre en conflit avec l'IMP inaccompli, conflit résolu par l'itération, possible dans ce contexte.

Le premier circonstanciel, localisateur et détaché, est problématique : *A trois ans* fixe un moment précis du temps, en l'occurrence une période précise où le locuteur "était malade". L'énoncé n'est pas validé par tous les francophones natifs<sup>112</sup> : nous avons donné aux personnes interrogées une version plus courte de cet énoncé telle que :

---

<sup>110</sup> L'intervalle de référence de la subordonnée est postérieur à celui de la principale, lequel est antérieur au moment de l'énonciation.

<sup>111</sup> L'intervalle de référence de la subordonnée est simultané à celui de la principale, lequel est antérieur au moment de l'énonciation.

<sup>112</sup> Après avoir douté de l'acceptabilité de cet énoncé, nous avons interrogé trois francophones (deux natifs et un non natif) : la première a considéré que l'énoncé est parfaitement grammatical mais tend vers l'oral. Les deux autres ont considéré que l'énoncé est douteux surtout dans la relation sémantique entre le circonstanciel et « avoir de la fièvre et des troubles de visions ».

*A trois ans, j'étais très malade, j'avais une forte fièvre ce qui a provoqué des troubles de vision.*

Tous étaient d'accord pour dire que le PC est plus adapté surtout avec *être malade*.

Le circonstanciel est détaché, l'intervalle circonstanciel porte sur [I,II] ce qui doit constituer un antécédent approprié pour l'intervalle de référence de l'IMP *était*. Cependant aucune explication linguistique ne peut éclairer cette première impression interprétative face à l'énoncé : même si on considère que l'antécédent de [I,II] est [I',II'] du procès au PC, ce dernier est lui-même saturé par [ct1,ct2], on a : [I,II] CO [I',II'] et [ct1,ct2].

*A trois ans, j'étais très malade* est considéré comme pertinent par le public interrogé.

Nous pouvons donc nous attendre à une suite mais celle donnée par l'élève n'est pas acceptable. Une autre structure de la phrase le serait :

*A trois ans, j'étais très malade. Les médecins m'ont soigné mais n'ont pas pu empêcher les conséquences d'une forte fièvre : des troubles de vision.*

Ou aussi :

*A trois ans, j'avais une forte fièvre. Les médecins m'ont soigné mais n'ont pas pu empêcher les conséquences : des troubles de vision.*

Dans les deux cas, on a isolé le circonstanciel et le tiroir [état] à l'IMP du reste de la phrase en complétant le texte par une nouvelle phrase introduisant un nouveau GN sujet. L'acceptabilité est dans ce cas indiscutable.

La relation entre l'intervalle circonstanciel et les intervalles du procès au PC aoristique (*a provoqué*) ne doit pas poser de problèmes non plus puisque le circonstanciel localisateur qu'il soit détaché ou intégré est compatible avec l'aspect aoristique.

La difficulté à vérifier l'acceptabilité de (10.1), l'interprétation contradictoire des natifs et l'expression majoritaire (3 contre 1) de l'existence d'un problème de sens non explicable de point de vue linguistique mettent en évidence :

- la difficulté d'analyser toutes les relations qui existent entre les divers marqueurs aspectuo-temporels de l'énoncé,
- les enjeux de l'enseignement de la temporalité (par et pour les non-natifs),
- la complexité de son expression par les non-natifs.

## 1. Les circonstanciels dans le corpus

Dans certains textes, les circonstanciels sont utilisés d'une manière pertinente, comme dans l'énoncé suivant :

(10.2) *Au cours des siècles, la femme se contentait des travaux domestiques et s'occupait de ses enfants et les éduquait. Elle était nommée la femme au foyer, elles étaient rares les femmes qui travaillaient hors de la maison.*

*Et après le mouvement de solidarité la femme est entrée dans le domaine du travail. (Copie 1/Ecole publique fille/L67)*

*Au cours des siècles* est un circonstanciel de durée<sup>113</sup>, incompatible avec l'IMP car il porte sur [B1,B2] dont il évalue l'écartement or l'aspect inaccompli de l'IMP ne permet pas à l'intervalle du procès d'être accessible à partir de l'intervalle de référence ([I,II] ACCESS [B1,B2]) parce que [B1,B2] RE [I,II]. Le conflit entre les deux instructions est résolu par l'itération qui, dans l'énoncé suivant, est validée, ce qui rend l'expression de la temporalité, assurée par les tiroirs et le circonstanciel, pertinente.

Ainsi, le corpus présente un nombre important d'énoncés, construits avec les circonstanciels localisateurs détachés (entre autres, *jadis, auparavant, autrefois*) et l'IMP, exprime une temporalité adéquate, comme dans les exemples suivants :

(10.3) *Jadis la femme présentait un aspect de dépendance et la place qu'elle occupait était figée d'avance. La femme autrefois a été réduite au rôle de génitrice, assure seulement la reproduction, et elle était livrée à la réalité d'un miroir qui ne reflétait pas son apparence, comparée à une proie : sans hier ni lendemain. (Copie 1/Ecole publique fille/L89)*

(10.4) *Autrefois la femme était une ménagère, une femme autant qu'une machine pour chercher des enfants et pour aider son mari dans les prairies. (Copie 1/Ecole publique fille/L90)*

(10.5) *Auparavant, la femme ne jouait pas un rôle dans la société, ni dans la politique, car elle vivait par procuration, elle était infantilisante, elle devait rester dans la maison, s'occuper des enfants et du ménage. Par contre, l'homme s'occupait du métier politique, religieux... (Copie 1/Ecole privée 1/L140)*

Souvent, ces circonstanciels dont l'intervalle est situé avant [01,02] sont utilisés pour être mis en opposition avec d'autres, de même nature, liées à [01,02], comme dans les exemples suivants :

---

<sup>113</sup>Rappelons que dans la SDT, les circonstanciels temporels de durée « définissent la taille de l'intervalle circonstanciel sans la localiser autrement que par rapport au procès et/ou à l'intervalle de référence. » (Gosselin, 1996 :234)

(10.6) **Auparavant** la femme **était** comme un rossignol privé de son chant crépusculaire. **Aujourd'hui**, elle **s'est révolté** et **s'est affirmée** dans la vie sociale et politique. Sa voix **devint** un chant mélodieux pour lequel certains hommes obéissent bêtement, et un croassement énervant que d'autres hommes essayent de taire. (Copie 1/Ecole privée 1/L134)

(10.7) **Dans le passé**, la femme **était obligée** de rester à la maison, pour faire le ménage et pour aider son mari aux agricultures, dans ce temps la femme **n'a eu** aucun droit de travailler, mais **maintenant** tout ça **à changer** et elle **a devenu** une membre principale et important dans la société. Est-ce la femme a totalement le droit de travailler ou non ? (Copie 1/Ecole publique fille/L100)

Parfois, la période à laquelle réfère l'intervalle circonstanciel est floue mais peut être déduite du contexte, comme dans l'exemple suivant :

(10.8) **Au début**, la femme **était considérée** comme un objet et privée de ses droits. Elle **était** sous la tutelle de son mari et **enfermée** dans des modèles traditionnels, mais elle **cherchait** à assurer sa liberté et son égalité avec l'homme. **Après la révolution industrielle**, elle a été invitée de travailler avec l'homme, mais elle touchait la moitié de son salaire. **Avec le temps**, elle a eu ses droits, et devenue indépendante. (Copie 1/Ecole publique fille /L77)

*Au début* est ainsi "compris" comme « avant la révolution industrielle » par opposition à *Après la révolution industrielle*, utilisé par le locuteur.

L'énoncé suivant est représentatif des problèmes rencontrés par les apprenants du panel dans l'usage des circonstanciels de temps :

(10.9) **Un après-midi d'été**, en passant devant un magasin de chaussures, je **me voyait**, **pour une seconde**, dans le miroir de la vitrine.

*A cet instant*, je **me rappelais**, **depuis 10 ans**, le jour où j'**étais** avec ma tante dans un magasin pour acheter des chaussures et en sortant je **mis** par inattention ma main entre la porte et le mur et **quelqu'un ferma** la porte sur mes doigts. Là je **ressentis** une grande douleur et je **commençais** à pleurer ; dans le magasin on **me mit** de la glace sur les doigts dont les ongles **devenaient** noirs. **Après quelques semaines** de nouveaux **poussaient** et ma main ne me **faisait** plus mal. (Copie 2/Ecole privée 1/L137)

L'apprenant commence son texte par un circonstanciel localisateur<sup>114</sup> détaché qui, normalement est compatible avec l'aspect inaccompli de l'IMP. Sauf que *voyait* n'a pas comme antécédent l'intervalle circonstanciel du localisateur *Un après-midi d'été* mais celui de *pour une seconde*, (*en une seconde*, en français<sup>115</sup>), circonstanciel de durée, incompatible

---

<sup>114</sup>Les circonstanciels temporels localisateurs « situent l'intervalle circonstanciel de façon plus ou moins précise et plus ou moins déterminée par rapport au calendrier (localisation absolue), à l'intervalle de l'énonciation (localisation déictique). » (Gosselin, 1996 :234)

<sup>115</sup>Ces circonstanciels qui commencent par une préposition autre que celle reconnue en français seront étudiés ci-dessous comme erreur de calque lexical.

avec l'inaccompli sauf dans le cas de la résolution du conflit par l'itération. Or, celle-ci n'est pas valable dans cet exemple.

*A cet instant* est un localisateur ponctuel détaché : [ct1,ct2] porte sur l'intervalle de référence de l'IMP *me rappelais* : « le circonstanciel (ponctuel) localise l'intervalle de référence (avec lequel il coïncide) sans que la situation des bornes du procès (non ponctuel) soit précisée » (Gosselin, 1996 : 241). Or *se rappeler* est un procès ponctuel : le test avec [être en train de] oblige la dilatation ou l'itération (deux interprétations impossibles dans le contexte) et avec [mettre n temps à] est compris comme [mettre n temps avant de].

L'incise de *depuis 10 ans*, circonstanciel de durée qui marque la distance entre B'1 et I n'est pas pertinente dans ce contexte<sup>116</sup>.

L'IMP *commençait* trouve l'antécédent de son intervalle de référence dans l'intervalle de référence du procès au PS *ressentis*. Or les deux procès ne peuvent pas être simultanés pour des raisons pragmatico-référentielles. L'usage de la conjonction de coordination *et* suggère qu'ils se suivent : le conflit V est résolu par le déplacement vers la situation résultante de celle qu'exprime *ressentir*. Cependant, le procès *commencer* est un achèvement, il est lui-même en conflit avec l'IMP, le conflit peu être résolu par le déplacement vers l'état préparatoire du procès. Les deux procès sont successifs : pour éviter deux conflits presque imbriqués avec l'IMP, il serait plus pertinent d'utiliser le PS aoristique.

*Après quelques semaines (quelques semaines plus tard, en français)* est un circonstanciel localisateur qui porte sur [I, II], il est compatible avec l'IMP. Cependant le verbe *pousser* qui a, dans ce contexte, le sens d'*apparaître*, pourrait être interprété comme un procès ponctuel : le conflit est résolu par le déplacement vers l'état résultant non ponctuel du procès. Pour cela, le PS ou le PC aoristiques seraient aussi pertinents que l'IMP.

Cet énoncé est représentatif de la complexité de l'expression de la temporalité en français, les éléments de la langue mis en jeu sont nombreux : tiroirs, circonstanciels, type de procès, conflits et résolution, relation de concordance ou d'indépendance, etc. Il est aussi représentatif des difficultés que les apprenants libanais éprouvent en s'exprimant en français et induit les enjeux didactiques et pédagogiques qui doivent être mis en œuvre pour y remédier.

---

<sup>116</sup> L'usage de [depuis + durée] dans le corpus scolaire sera analysé dans ce chapitre, infra.

Comme dans l'exemple (10.9), on trouve dans l'énoncé (10.11) un circonstanciel de durée *pour une seconde* incompatible avec l'aspect inaccompli de l'IMP (*me rappelais*), sans possibilité de résolution du conflit :

(10.11) *Un soir, j'étais à la maison, et j'étais entrain de se préparer pour aller à l'anniversaire de mon amie et j'étais très satisfaite et heureuse. **Au moment de se maquiller devant le miroir, pour une seconde**, je **me rappelais** d'un événement important pour moi, le mariage de ma cousine ; je **suis rappelée** de cet événement car j'**ai senti** les mêmes sentiments de bonheur que le jour du mariage, ma cousine était au niveau de ma grande sœur et c'est la seule qui me comprenne très bien. Soudain, ma mère cria car j'étais en retard et je suis réveillée de ce beau souvenir.* (Copie 2/Ecole privée 1/L150)

Considérons l'exemple (10.12) :

(10.12) *Au lever du soleil, aller pour faire une promenade, je m'égarais dans des forêts qui terminait par des bois. Cette forêt verte de Kab Elias, qui reposait tout état d'âme et le rendait relaxé face à tous les problèmes qui nous accompagnent dans le pays.* (Copie 1/Ecole publique garçon/L27)

Le circonstanciel ponctuel ne constitue pas l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP car un énoncé du type : *Au lever du soleil, je m'égarais dans la forêt* n'est pas acceptable sans une suite qui donne à [I,II] de l'IMP son antécédent comme : *quand je découvris la présence d'un camp de scout*, par exemple.

La proposition *aller pour faire une promenade* (*parti en promenade*, en français écrit) qui devrait être une proposition participiale temporelle contient des données assimilables à un circonstanciel de durée (comme *durant ma promenade* ou *pendant ma promenade*). Le conflit devrait se résoudre par l'itération, impossible dans le contexte.

La majorité des circonstanciels utilisés dans le corpus de productions écrites commencent par une préposition (*à, dans, depuis*, etc.) suivie d'une durée. Deux types d'erreurs apparaissent : celles liées à une connaissance imparfaite des règles de fonctionnement de ces circonstanciels et celles liées à un calque sur l'arabe. Souvent, l'une entraîne l'autre.

Les connecteurs de l'arabe exprimant le temps sont très nombreux et de catégories grammaticales variables. Ce sont généralement des expressions lexicalisées contenant une préposition et un nom à valeur temporelle. Influencés par la construction de ces connecteurs, les élèves libanais les traduisent littéralement en français, disant par exemple :

(10.13) *En observant moi-même, j'ai remarqué ce miroir essaye de me rappeler des souvenirs et spécialement une situation que j'ai vécu depuis dix ans. Dans ce temps, on avait une sortie organisé par notre école, et avait comme but de nous donné des informations sur le cinéma. C'était un jour de tempête et au moment où on arrivait<sup>117</sup> au cinéma et on a commencé à tourner là-bas, il commença à pleuvoir et l'électricité s'est brusquement coupé.* (Copie 2/Ecole privée 1/L113)

(10.14) *Dans l'ancienne époque, la femme obeissait à son mari ou à son père et dans quelques cas à son frère, c'est pour celà que la femme n'a pas eu une place dans la société.* (Copie 1/Ecole privée 1/L144)

(10.15) *Il est vrai que la femme dans les temps précédents ne peut plus occuper une place dans la vie sociale et politique car son rôle était de rester à la maison et aider son mari.* (Copie 1/Ecole privée 1/L117)

Les prépositions *dans* et *en* peuvent toutes deux avoir le sens de l'inclusion comme la préposition *fī* (في) de l'arabe dans les expressions adverbiales temporelles :

*fī hadā lwaqt*, littéralement *dans ce le-temps* (في هذا الوقت)

*fī lʕuṣūr lmāḍiya*, littéralement *dans les-siècles les-précédents* (في العصور الماضية)

*fī lqīdam*, littéralement *dans le-ancien* (في القدم)

Un francophone non arabophone aurait dit : *A l'époque, à une autre époque, avant le XX<sup>e</sup> siècle, auparavant, etc.*

Les tiroirs dans les énoncés (10.13) et (10.14) sont utilisés d'une manière pertinente ; c'est seulement l'interférence lexicale entre les connecteurs français et arabe qui rend les textes peu acceptables en français. Les deux circonstanciels empruntés à l'arabe admettent la forme *kāna+F2* qui est traduite par l'IMP en français. Cependant, le locuteur L117 (cf. exemple (10.15)) montre une méconnaissance de la relation sémantique entre le circonstanciel et le tiroir en arabe et en français car le circonstanciel fonctionne avec le tiroir inaccompli et passé dans les deux langues.

Considérons l'exemple suivant :

(10.16) *A la dernier Printemps je décidais avec mes camarades d'aller au montagne du Liban-Nord.*

*Nous allions à une village dans l'ancienne Akkar appelé Kammour, où il y a une plaine [arabe] à peu près de 2500 m. de la surface [arabe] de la mer.*

*Je décidais à la fin de cette excursion d'aller toujours à cette village et j'espère [arabe] de ne pas change.* (Copie 1/Ecole publique garçon/L41)

---

<sup>117</sup> L'IMP dans la proposition circonstancielle temporelle sera traité infra (§.2)

Le texte est émaillé de mots arabes que l'apprenant ne connaît pas en français. Comme le correcteur est arabophone, il a fait le choix d'exprimer ses idées avec les moyens lexicaux qu'il possède et de ne pas laisser de lacunes lexicales entraver l'effort qu'il fait pour s'exprimer en français. Malgré l'interférence entre les deux langues l'apprenant a un usage mitigé des tiroirs : quelques-uns sont utilisés pertinemment, d'autres non.

Ainsi, tous les PRES sont utilisés à bon escient, sauf le dernier qui devrait être à l'infinitif. L'IMP est utilisé deux fois avec des circonstanciers localisateurs (*au printemps dernier* et *à la fin de cette excursion*) dans les deux cas, l'intervalle de référence de l'IMP est lié par un intervalle circonstanciel mais les procès ne peuvent pas recouvrir la totalité de l'intervalle circonstanciel. Normalement, la résolution se fait par l'itération ou la dilatation qualitative à valeur appositive mais aucun des deux cas n'est possible dans le texte. L'IMP est conjugué correctement ce qui suggère une maîtrise de sa morphologie. L'apprenant ne maîtrise pas la relation qui peut exister entre l'intervalle circonstanciel et le procès à l'IMP.

L'interférence entre arabe et français ne peut être la seule cause du mauvais usage des tiroirs par les apprenants arabophones. Dans (10.16), l'apprenant est influencé par sa langue maternelle mais les erreurs dans l'expression de la temporalité ne peuvent pas être expliquées par l'interférence sémantique entre l'arabe et le français mais par une méconnaissance des relations entre marqueurs aspectuo-temporels du français.

### **Le cas de [Depuis + X]**

[Depuis + durée] est récurrent dans notre corpus et figure avec deux emplois souvent intriqués :

- Il est utilisé par l'apprenant arabophone à la manière d'un francophone non natif (1) avec ou (2) sans erreur.
- Il est employé comme calqué de l'arabe (3) avec les caractéristiques sémantiques du circonstanciel arabe ou (4) avec des caractéristiques différentes, entraînant dans les deux cas des erreurs dans l'expression de la temporalité, surtout au niveau de la relation entre tiroir et circonstanciers.

On admet que le circonstanciel de durée [depuis+X]

[...] indique le décalage et la distance entre B1 ou B2 et I (la borne du procès étant antérieure à celle de l'intervalle de référence.) [depuis+durée] est incompatible avec l'aoristique (qui correspond à la coïncidence des bornes : [B1,B2] CO avec [I,II]) et avec le prospectif (puisque

[I,II] ANT [B1,B2]) ; avec l'inaccompli, il indique la distance entre B1 et I, tandis qu'il marque celle de B2 à I avec l'accompli. (Gosselin, 1996 : 27)

Considérons les énoncés suivants :

(10.17) *Depuis très longtemps la femme **devait** être au foyer et l'homme au travail. **Tout d'abord**, la femme a un très important rôle dans la famille, c'est de prendre soin de ses enfants et de son mari. Donc elle **est obligé** de rester à a maison, elle **prenait** soin de ses enfant, elle leurs **donne** à manger, elle leurs **apprend** à parler, à marcher, à étudier... Et elle **prend** soin de son mari, elle lui **prépare** le repat, le déjeuner, le dîner et elle **est en même temps** son amie qui lui entend ses malheurs et ses bonheurs. (Copie 1/Ecole publique fille/L92)*

(10.18) *Depuis la naissance de l'humanité, la femme **était** inférieure à l'homme en considérant l'apparence physique de l'homme qui est plus fort et plus puissant que la femme. L'homme **était** toujours le symbole de la puissance et de tout ce qui fort et supérieure, par ailleurs la femme est le symbole de la finesse et de l'infériorité. (Copie 1/Ecole privée 1/L131)*

(10.19) *Depuis longtemps la femme **devait** rester seulement au foyer. (Copie 1/Ecole publique fille/L59)*

Dans ces textes, le circonstanciel de durée [depuis+durée] marque la distance entre B1 et I puisque l'IMP est inaccompli. Or [I,II] n'est pas saturé et l'usage de l'IMP n'est pas pertinent.

Pour Brès et Barceló (2006 : 48),

[...] Depuis x temps, du fait qu'il explicite comme accomplie une partie de la durée impliquée, requiert que le temps interne soit représenté comme conversion de l'accomplissement en accompli : l'offre aspectuelle [- incidence] de l'IMP convient parfaitement, l'offre aspectuelle [+ incidence] du PS disconvient frontalement.

Mais dans l'exemple (10.20) donné par ces linguistes, l'IMP est suivi d'une proposition circonstancielle temporelle au PS. L'exemple est le suivant :

*La conférence durait (\*dura) bien depuis cinq minutes, lorsque la comtesse pria ces messieurs de permettre que la voiture fût avancée de quelques pas et placée à l'ombre. (Stendhal, La Chartreuse de Parme)*

Si la phrase était : *la conférence durait bien depuis cinq minutes*, son acceptabilité devient critique parce que l'intervalle de référence de l'IMP n'a pas trouvé un antécédent, il n'est pas encore saturé et la temporalité de la phrase n'est pas complète.

Gosselin (1996 :27) donne l'exemple suivant avec un PRES inaccompli : *Il mange depuis un quart d'heure*. L'acceptabilité de l'inaccompli avec [depuis+durée] est due à la coïncidence entre l'intervalle de référence du procès au présent avec [01,02] qui en assure la saturation et

le circonstanciel marque la distance entre B1 et I ( $B1 < I$ ). Ainsi, dans l'exemple suivant, l'usage de l'IMP inaccompli n'est pas pertinent alors que le PRES serait acceptable :

(10.21) *La nature **existait depuis toujours**. On dirait que c'est une mère nourricière qui nourrit ses enfants presque tous ce qu'ils ont besoin.* (Copie 2/Ecole publique fille/ L 62)

L'apprenant conclut sa production par ce texte et l'IMP, n'ayant pas d'antécédent pour son intervalle de référence, n'est pas pertinent surtout que le circonstanciel utilisé ne porte pas sur [I,II]. Le même cas se présente dans l'énoncé suivant :

(10.22) ***Depuis mon enfance**, je rêvais toujours d'avoir une maison (une maison de rêve) qui n'est pas ordinaire mais extraordinaire, c'est-à-dire où on **entre** et on n'aime plus sortir. Dans une grande montagne au creux d'une vallée paradisiaque où la main destructrice de l'homme n'a pas encore parvenu.* (Copie 2/Ecole publique garçon /L2)

*Rêvais* est un procès extrinsèquement itératif (le nombre d'occurrences des procès n'est pas déterminé) sous l'influence de l'adverbe de fréquence *toujours* qui réitère l'intervalle du procès et avec lui l'intervalle de référence. Mais, ce dernier n'a pas d'antécédent bien précis dans le texte. Si le circonstanciel [depuis + durée] marque la distance entre B1 et I, il n'arrive pas à saturer [I,II]. L'intervalle de référence du PRES ne peut pas constituer l'antécédent de [I,II] car il est simultané à [01,02] et postérieur à l'intervalle de référence de la subordonnée (les deux propositions entretiennent la relation d'indépendance suivant T'3(T1)<sup>118</sup>). Deux remarques importantes doivent être faites : (1) le présent du subjonctif serait plus adéquat que le PRES dans cette phrase (2) l'intervalle de référence de l'IMP dans les deux cas, avec le PRES de l'indicatif ou du subjonctif, n'est pas saturé. Le PRES est acceptable dans ce contexte. L'usage de l'IMP inaccompli avec [depuis+durée] nécessite la satisfaction du principe de dépendance contextuelle de son intervalle de référence. Cette contrainte n'est pas validée dans l'énoncé suivant :

(10.23) ***Depuis mon enfance**, il y avait un paysage qui me **plaît** trop, c'était la grotte de « Jéita » située dans une ville touristique qui **s'appelle** « Jéita », que je la **visite** chaque année avec mes parents.* (Copie 1/Ecole publique garçon/L8)

Considérons l'exemple (10.24) construit lui aussi avec [depuis+durée] suivi d'une proposition principale P1, à l'IMP et une proposition relative P2, au PRES.

(10.24) *C'était un très grand choc pour nous, et **depuis ce problème** on devenait plus prudent à ce qu'on **fait**.* (Copie 2/Ecole privée 1/L129)

---

<sup>118</sup> L'intervalle de référence de la subordonnée est postérieur à celui de la principale, lequel est antérieur au moment de l'énonciation.

La relation d'indépendance entre P1 et P2 serait T'3(T1), elle n'est pas validée ici parce que la relation entre les deux est T'2(T2)<sup>119</sup>. Celle-ci est possible avec un PC ou un PRES dans P1 et un PRES dans P2. Le problème de l'IMP est doublé ici par l'insatisfaction de la contrainte sur l'intervalle de référence.

Les deux interprétations de ce mauvais usage de l'IMP permet à l'apprenant de comprendre les principes régissant l'emploi de l'IMP et ceux concernant ses relations avec d'autres tiroirs. Il faut signaler que le PS ne peut pas être accepté dans tous les énoncés construits avec [depuis+X] parce que l'aoristique ne permet pas d'envisager une distance entre B1 et I ou B2 et I. Le PC accompli peut être utilisé avec ce circonstanciel mais cela implique un changement important de sens car la référence temporelle de l'énoncé change : [I,II] CO [01,02], et n'est plus situé avant [01,02] :

(10.25) *Depuis la nuit, la femme voulait être égale à l'homme. (Copie 1/Ecole privée 1/L152)*

Cette phrase constitue à elle seule l'introduction du texte de l'apprenant. Un oubli a été fait, la troncature de la fin du circonstanciel *depuis la nuit des temps*. L'expression de la temporalité est incomplète malgré la présence de deux marqueurs aspectuo-temporels : le circonstanciel et le tiroir. La présence de ces deux marqueurs n'a pas pu ancrer le texte d'une manière pertinente dans le temps car l'IMP reste sans antécédent. Le PRES inaccompli est acceptable dans ce cas. Le PC est plus adapté parce que du point de vue pragmatique le PRES simultané à [01,02] évoque une volonté qui est devenue une réalité dans beaucoup de pays du monde.

Considérons l'exemple (10.26) :

(10.26) *Depuis mon enfance, j'étais dans une école privée pour les filles. J'étais en classe de 12<sup>ème</sup> et j'étais la première de ma classe. Un événement m'a impressionné le cœur. Je vous le raconte. (Copie 2/Ecole publique fille/L83)*

Le locuteur n'est plus dans une école privée. Pour cette raison, le PC accompli à la place de l'IMP donne à voir que l'apprenant a été et est toujours dans une école privée. Or, l'intervalle du procès [B1,B2] de *étais* est incontestablement situé avant [01,02] car son intervalle de référence [I,II] est saturé par l'intervalle de référence du PC aoristique *a impressionné*. Ce dernier est incompatible avec [depuis + durée]. Le circonstanciel le mieux adapté dans ce contexte est le GN temporel *Toute mon enfance*. L'intervalle de référence du

---

<sup>119</sup> L'intervalle de référence de la subordonnée est simultané à celui de la principale, lequel est simultané par rapport au moment de l'énonciation.

procès au PC constitue aussi l'antécédent des intervalles de référence de *étais en classe de 12<sup>e</sup>* et *étais première de ma classe*.

L'énoncé (10.27) présente le même problème : intervalles de référence non saturés et intervalle circonstanciel incapable de constituer l'antécédent de [I,II] :

(10.27) **Depuis toujours** c'est l'homme qui **était** le plus fort que la femme, c'est lui qui **était** le maître de la maison, c'est lui qui **travaillait** pour pouvoir assurer à sa famille la nourriture et tous les besoins. (Copie 1/Ecole privée 1/L132)

Considérons l'exemple (10.28) :

(10.28) La poésie **depuis des siècles**, **était** un moyen remarquable d'exprimer des sentiments ou de proposer une opinion, mais d'une façon bien différente de la monotonie.

La poésie **à travers les âges** **était** très efficace et **traduisait** un nécessaire dédié à un tout ou à une seule personne. (Copie 2/Ecole privée 2/L170)

L'apprenant a utilisé deux circonstanciels de durée qui devaient être détachés : leur place après le sujet est syntaxiquement inacceptable. L'IMP avec *depuis des siècles* n'est pas pertinent mais il l'est avec *à travers les siècles* (si l'on considère qu'il est itératif). *Etre efficace* et *traduire* sont deux procès simultanés. L'antécédent de leur intervalle de référence est l'intervalle circonstanciel qui porte sur [B1, B2] de chacune des occurrences du procès (l'itération multiplie les bornes du procès et les intervalles de référence, les séries itératives créées ont leur propres bornes [Bs1, Bs2] et leur propre intervalle de référence [Is, IIs]) et l'aspect inaccompli apparaît sur la série itérative  $Bs1 < Is < IIs < Bs2$ ).

Le point commun entre tous les énoncés qui vont suivre est l'interférence entre arabe et français : l'apprenant utilise le circonstanciel [depuis+X], forme qui existe en arabe, et il lui donne les mêmes caractéristiques que la forme arabe :

(10.29) **Depuis le début de l'existence** l'homme **était** quelqu'un de différent des autres êtres sur terre.

L'homme **représentait** le sexe masculin, la force et la responsabilité tandis que la femme **représentait** le sexe féminin, **était caractérisé** par ses deux aspects le féministe et la féminine.

**Au cours des siècles**, la femme **se contentait** des travaux domestiques et **s'occupait** de ses enfants et les **éduquait**. Elle **était nommé** la femme au foyer, elles **étaient** rares les femmes qui **travaillaient** hors de la maison. (Copie 1/Ecole publique fille/L 67)

Le locuteur L67 utilise la forme arabe :

*munzu bid? lχaliqa* littéralement *depuis début la-existence* (منذ بدء الخليفة)

C'est un circonstanciel localisateur, car il localise I « au début de l'existence » et avec lui B1 (de point de vue pragmatique, B1 < I n'est pas valable). Cependant la place de II sur la ligne de temps peut être précisée par le co(n)texte : II ≤ 01 est obligatoire. Ce circonstanciel arabe peut être ainsi employé avec *Kāna* + F2, l'inaccompli passé (B1=I<II< 01< B2), avec F2, l'inaccompli présent (B1=I<II=01< B2) et avec F1, l'accompli (B1<B2<I<II<01). Les trois exemples suivants prouvent que ce circonstanciel peut se construire avec F1, F2 et *kāna*+F2 :

**Exemple arabe (1), avec F1 :**

منذ بدء الخليقة، إرتبط الخجل بالمرأة وأصبح صفة نسائية بحته لها فماذا لو كانت الصفة مرتبطة بالرجل أيضاً؟<sup>120</sup>

**Exemple arabe (2), avec F2 :**

منذ بدء الخليقة على هذا الكوكب والأحداث تتلاحق.<sup>121</sup>

**Exemple arabe (3), avec *Kāna* + participe :**

منذ بدء الخليقة، ومنذ أقدم العصور، كانت حروب القتل والعنف والنزاع على السلطة قائمة بين البشر، لا سيما بين الأخوة منهم.<sup>122</sup>

Dans l'énoncé (10.29), l'apprenant utilise le circonstanciel avec *kāna*+ F2, l'inaccompli passé, emploi sémantiquement acceptable en arabe mais sa traduction littérale en français n'est pas pertinente.

Considérons l'exemple suivant :

(10.30) *Depuis cent ans, les gens ne savaient pas l'importance des paysages.*

*Mais maintenant<sup>123</sup> nous savions l'importance des paysages merveilleux dans le domaine touristique, et l'un des beaux paysages la grotte de Jéita. Cette grotte était découverte depuis cinquante ans et elle demeurait pour nos jours. Elle est formé par des millions d'années et pour cela, on voulait protéger cette trésor. (Copie 1/Ecole publique garçon/L15)*

[Depuis+X] et l'IMP sont incompatibles, aucune résolution de conflit n'est possible comme on l'a déjà montré. La différence dans cet énoncé est la possibilité de parler d'interférence. En effet, *munzu miḡat sana* (منذ مئة سنة) est un circonstanciel arabe qui peut être traduit en français, selon les contextes par *il y a cent ans* et *depuis cent ans*. Dans notre exemple, *il y a cent ans* est acceptable car c'est un circonstanciel localisateur détaché, il porte sur [I,II], il est compatible avec l'IMP mais *depuis cent ans*, circonstanciel de durée, porte sur [B1,B2] et n'est compatible avec l'IMP qu'en cas d'itération. Cette dernière n'est pas validée dans l'énoncé (10.30), ce qui le rend agrammatical.

Considérons l'exemple suivant :

<sup>120</sup> <http://lirano.com/cgi-sys/suspendedpage.cgi?p=181012>

<sup>121</sup> <http://iraq-sop.net/ar/showthread.php?sid=4&subid=624>

<sup>122</sup> <http://ahlam002.wordpress.com/2008/01/>

<sup>123</sup> Ce circonstanciel sera traité dans le chapitre 12 (cf. § 2.3).

(10.31) *Depuis plusieurs siècle, la femme ne travaillait pas elle restait au foyer pour faire le ménage et préparer le repas pour sa famille. Mais si elle travaille, elle prend la moitié du salaire. (Copie 1/Ecole publique fille/ L 63)*

Le locuteur utilise *depuis plusieurs siècles* avec un IMP ce qui entraîne l'agrammaticalité de l'énoncé. On peut postuler qu'il ne connaît pas les règles qui régissent l'emploi de ce tiroir avec [depuis+durée]. Cependant, une autre interprétation est possible : en arabe, *munzu Ğiddat Ğusūr*, littéralement *depuis plusieurs siècles* (منذ عدة عصور) est un circonstanciel de durée qui évalue la distance entre B1 et B2 et non pas entre B1 et I. Il peut être utilisé avec F2, F1 et *kāna*+F2, comme dans :

**Exemple arabe (4)**, avec F2 :

<sup>124</sup> ففي الأدب يحاول الكتاب منذ عدة قرون محاكاة مؤلفات لكتاب من عصر النهضة أمثال بترارك وبوكاتشيو.

**Exemple arabe (5)**, avec F1 :

<sup>125</sup> كشف الإنسان منذ عدة عصور سابقة أن إزالة الرطوبة من الطعام تساعد على حفظه.

**Exemple arabe (6)**, avec *kāna* + F2 :

منذ عدة عصور كان الإنسان يستخدم النار للدفاع عن نفسه.

On peut postuler dans ce cas que l'usage erroné de l'IMP avec *depuis plusieurs siècles* est aussi une erreur de calque sur l'arabe.

Les deux énoncés (10.32) et (10.33) sont représentatifs des interférences dans l'usage des circonstanciels :

(10.32) *Depuis la nuit des temps jusqu'au les derniers qui ont passé, tous les membre des sociétés ne comprenait pas ce que c'est la justice. Mais de nos jours, on a une idée assez complète sur ce sujet là. Mais comment atteindre la justice ? (Copie 1/Ecole privée 2/L209)*

(10.33) *Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle et avant, la femme n'avait pas une place dans la société. Depuis longtemps il ne fallait pas qu'un homme commande à une femme, ni obéir à une femme, mais la révolution a bien eu lieu depuis à peu près trente ans.*

*[...]Depuis plusieurs siècles les travaux ménagés et les soins prodigués au enfants étaient le travail de la femme et l'homme travaillaient hors des maisons.*

*Dès trente ans ou plus, l'homme n'obéissait pas au femmes c'est monstrueux. Ils devraient que la femme obéissait au hommes.*

*Mais avec le temps tout est changés les femmes ont leurs vie privée et professionnelles elles travaillaient hors des maisons elles prennent un salaire et les femmes aujourd'hui travaillaient pour échapper de l'enfermement domestique. (Copie 1/Ecole privée 1/L141)*

Dans (10.32), le locuteur utilise un circonstanciel traduit littéralement de l'arabe *munzu bid? lḫaliqa ḥatta* + GN (précisant la limite d'une borne), qui précise la taille de [B1,B2] et non pas la distance entre B1 et I.

<sup>124</sup> <http://vb.arabsgate.com/showthread.php?t=483299>

<sup>125</sup> <http://www.yzeed.com/vb/showthread.php?p=1931365>

### Exemple arabe (7) :

<sup>126</sup> جميع الثورات في كافة أنحاء العالم ومنذ بدء الخليقة تعمها الروح الاشتراكية مع أنني لا أحب الجزم ولغة الجزم إلا أن الثورات منذ بدء الخلق حتى اليوم تسودها فعلا الروح الاشتراكية ولا توجد ثورة على الإطلاق إلا ومبادئها اشتراكية.

Il est compatible en arabe avec l'inaccompli car il fonctionne aussi à la manière d'un circonstanciel localisateur détaché, il situe l'intervalle circonstanciel d'une manière plus ou moins précise par rapport à un repère précisé dans le contexte. On peut noter que dans cet énoncé, il le situe par rapport à [01,02] exprimé par *de nos jours* qu'il oppose à [depuis +X]. Donc, le circonstanciel localisateur détaché est compatible en arabe avec l'inaccompli *kāna+F2* si la borne ct2 se place avant [01,02]. Il est aussi compatible avec l'IMP sauf que l'énoncé est construit d'une manière syntaxiquement incorrecte, ce qui rend le sens imprécis.

Dans (10.33), le locuteur fait aussi un calque du même type *munzu lqarn ltāsiḥ ṣafar wa mā qabl* (منذ القرن التاسع عشر وما قبل) qui est construit comme le précédent de [depuis+durée+GN] précisant un intervalle de temps bien borné. L'IMP devient compatible dans cet énoncé car [depuis+X] ne marque pas la distance entre B1 et I. Cependant, le circonstanciel n'existe pas en français.

*Depuis plusieurs siècles* et *dès trente ans* ou *plus* constituent eux aussi des calques sur l'arabe. Le cas de *depuis plusieurs siècles* a été traité ci-dessus. *Dès trente ans* et *plus* traduit littéralement de l'arabe libanais *min tletin sene w aktar*, (من ثلاثين سنة وأكثر) veut dire *depuis plus de trente ans*. Cette forme en arabe standard est : *Munzu aktar min talāḩina sana* (سنة) (منذ أكثر من ثلاثين) traduite littéralement par *depuis plus de trente ans*. L'apprenant calque sur l'arabe libanais et non pas sur l'arabe standard, sinon il aurait utilisé un circonstanciel acceptable en français. Cependant, *dès trente temps* et *plus* ne peut pas fonctionner à la manière du circonstanciel arabe car il n'a pas le même sens. Ce circonstanciel précise un intervalle où ct2=II=*il y a trente ans* et ct1=I est indéterminée sur la ligne de temps. Les circonstanciels arabe et français précisent la distance entre B1 ou B2 et I sont compatibles avec l'inaccompli présent, avec l'accompli et dans des cas de résolution de conflit avec l'inaccompli passé.

Il y a du fait de la transposition de circonstanciels des interférences entre le libanais et le français à l'écrit. L'énoncé suivant présente le même cas :

(10.34) *La femme d'aujourd'hui, elles ne travaillent pas pour les mêmes raisons qu'autrefois. Elles **complétaient** le salaire de son mari, elles **travaillent** pour faire quelque chose de leur vie propre.*

<sup>126</sup> <http://www.ahewar.org/debat/show.art.asp?aid=250161>

*Depuis 50 ans, les femmes restent à la maison. (Copie 1/Ecole publique fille/L85)*

Le locuteur L85 utilise un circonstanciel qui existe en français et en arabe : *munzu* *χamsīna sana* (منذ خمسين سنة). Les deux fonctionnent de la même manière et marquent la distance entre B1 ou B2 et I. L'apprenant a utilisé ce circonstanciel pour situer un intervalle [ct1,ct2] où  $ct1 < ct2$  et  $ct2 =$  cinquante ans avant [01,02] : il aurait pu utiliser *avant 1950*, par exemple. L'apprenant ne connaît pas les règles qui régissent l'emploi des circonstanciels, arabe et français, sinon, il aurait utilisé un autre circonstanciel pour exprimer son idée et il aurait utilisé l'IMP à la place du PRES car le procès exprime un état passé. *Depuis+ durée + PRES* est pertinent mais pour exprimer un énoncé dont le sens est différent du sens que lui a donné l'apprenant dans ce texte.

Considérons les deux exemples suivants :

(10.35) *La femme constitue la moitié de la population terrestre, depuis longtemps il n'y avait pas de l'égalité entre la femme et l'homme, mais dans nos jours tout est changé la femme est égale à l'homme. (Copie 1/Ecole publique fille/L78)*

(10.36) *Le travail de la femme a beaucoup évolué au cours des siècles, depuis longtemps elle était considérée comme objet, elle doit être belle car elle était la muse et la madone des poètes, en plus, il a existé seulement la femme qui occupe de ses enfants et sa maison, elle n'avait pas le droit de travailler de voter, d'associer dans la société. (Copie 1/Ecole publique fille/L80)*

Les locuteurs L78 et L80 utilisent *depuis longtemps* en lui donnant les caractéristiques sémantiques du circonstanciel du dialecte libanais *min zamēn*, (من زمان) qui veut dire *il y a longtemps*. Il fonctionne donc comme un circonstanciel localisateur, généralement détaché, il porte sur [I,II] et est compatible avec l'inaccompli *kāna+F2*. L'erreur des apprenants libanais devient compréhensible puisqu'ils utilisent *depuis longtemps*, circonstanciel de durée qui porte sur la distance entre B1 ou B2 et I, dans un contexte où un circonstanciel localisateur aurait dû être utilisé. Si on remplace *depuis longtemps* par *il y a longtemps*, l'IMP devient acceptable. Notons que *depuis* et *il y a* se traduisent tous les deux en *munzu* (*min* en libanais), cette donnée peut être à l'origine de la confusion entre les deux circonstanciels. En effet, le dictionnaire *Al-Sabil* (1983 : n° 5193) précise que *munzu* peut être traduit par *dès, depuis* et *il y a*, ainsi *munzu yawmayn* (منذ يومين) peut être traduit par *il y a deux jours, depuis deux jours* et *voici deux jours*.

Certains énoncés présentent des circonstanciels dont l'usage n'est pas facilement interprétable :

(10.37) *Depuis des siècles précédantes, la femme est considéré comme une femme objet. Mais après la révolution industrielle la femme a était appelée pour travailler. Et comme ça il a eu la femme au foyer, la femme au travail et celle qui assume les deux. (Copie 1/Ecole publique fille/L72)*

Le locuteur L72 utilise *depuis des siècles précédantes*, circonstanciels qui n'a pas son équivalent en arabe. L'usage du PRES ne facilite pas la compréhension de la phrase. Est-ce que la femme était considérée comme objet pendant des siècles avant la révolution ? Ou est-ce que la femme est toujours considérée comme objet malgré la révolution industrielle ? L'usage de la conjonction de coordination *mais* marque l'opposition et privilégie la première interprétation. Le même cas se présente dans l'énoncé suivant :

(10.38) *Depuis tous les temps, la femme était source d'inspiration, et de vie. C'est le corps dans lequel est renfermé l'extrême douceur et la tendresse infinie et la beauté. Tout cela a fait de la femme la chose que désire tout homme dans sa vie. (Copie 1/Ecole privée 1/L118)*

Un seul circonstanciel est utilisé avec l'IMP et le PRES inaccomplis et avec le PC accompli. Le circonstanciel n'existe pas en français. Il ne peut pas être considéré comme un calque littéral de l'arabe. Si on le remplace par *depuis toujours*, l'IMP reste inacceptable, le PRES et le PC sont pertinents. Remplacer l'IMP par le PRES est une solution à l'agrammaticalité de l'énoncé qui montre les lacunes de l'apprenant dans l'usage des tiroirs et des circonstanciels.

Notons que beaucoup d'apprenants utilisent [depuis+X] avec le PC d'une manière pertinente comme L113 (cf. exemple (10.13)).

## **2. Les relations de subordination circonstancielle temporelle dans le corpus scolaire**

Les apprenants libanais ont utilisé des propositions circonstancielle de temps, directes et indirectes. Les premières sont introduites par les conjonctions ou les locutions conjonctives de subordination et les secondes par des SN<sup>127</sup> ou SP « contenant un substantif désignant une période de temps, suivi[s] d'une relative servant à l'identifier ou à caractériser cette période » (Gosselin, 1996 : 246).

---

<sup>127</sup> Gosselin parle exclusivement de syntagmes propositionnels mais il donne en exemple les expressions suivantes : *le jour où, un jour où, l'année où* introduites par un syntagme nominal.

Dans leur relation avec les propositions principales, les propositions circonstancielles temporelles fonctionnent à la manière d'un circonstanciel localisateur : détachée, elle porte sur l'intervalle de référence du procès de la principale, intégrée, sur l'intervalle du procès.

En plus de la relation circonstancielle entre en jeu la RCs (Relation entre l'intervalle circonstanciel et les autres intervalles constitutifs de la structure aspectuo-temporelle de la proposition subordonnée elle-même) qui dépend du mode de subordination. Si la subordination est indirecte, l'intervalle circonstanciel porte sur l'intervalle de référence de la subordonnée car celle-ci sert à identifier ou caractériser la période correspondant à l'intervalle circonstanciel. Si elle est directe, l'intervalle circonstanciel coïncide avec l'intervalle du procès de la subordonnée car la subordonnée définit la période correspondant à l'intervalle circonstanciel (cf. Gosselin, 1996 : 246-249).

Le champ d'expression de la temporalité devient plus complexe car entrent en jeu plusieurs paramètres dont les instructions doivent être compatibles ou présenter la résolution possible d'un conflit entre marqueurs aspectuo-temporels. Sinon, les énoncés deviennent agrammaticaux. La moindre erreur, à n'importe quel niveau, compromet l'acceptabilité de l'énoncé :

(10.39) *Il y a cinq ans que je suis revenu à la maison après une longue journée à l'école quand j'ai su que ma grand-mère avait la grave maladie « cancer » et elle est à l'hôpital.*  
(Copie 2/Ecole publique fille 29/L84)

L'apprenant a voulu utiliser le circonstanciel localisateur *il y a cinq ans* mais il l'a transformé en une forme temporelle constituée du circonstanciel et de la conjonction *que*. Cette forme existe en français dans une phrase comme : *Il y a cinq ans qu'on ne s'est pas vu*. Mais son fonctionnement n'est pas le même que les autres formes qui introduisent les propositions subordonnées indirectes, parce qu'à la différence de *le jour où* par exemple, elle n'exige pas une proposition principale. On peut aussi remplacer cette forme par un circonstanciel de durée comme *on ne s'est pas vu depuis cinq ans*. Cette particularité syntaxique de la forme [il y a X ans] a induit l'apprenant en erreur alors que son énoncé aurait pu être acceptable sans *que*. L'erreur dans l'expression de la temporalité n'est pas due à des lacunes dans la connaissance des instructions des tiroirs mais dans l'usage des formes aspectuo-temporelles circonstancielles. Les relations référentielles entre procès sont respectées : la relation de succession entre les procès au PC et celle de co-appartenance à une même vue entre les procès *ai su* et *avait*. Les procès au PC étant des aoristiques, l'intervalle circonstanciel de la proposition subordonnée circonstancielle coïncide avec [B1,B2] de la

subordonnée et porte sur [B1,B2] ou [I,II] (puisque [B1,B2] CO [I,II]) de la principale entretenant une relation de postériorité avec lui. L'erreur concernant la structure de la proposition circonstancielle est à remarquer aussi dans l'énoncé suivant :

(10.40) *A l'âge de 7 ans dans mon enfance, ma famille à était invité à une soirée et elle était la première fois que j'entends cette mot « soirée » mes parents a décidé que ma grand mère vient chez moi pour que maman et papa vont passé à cette invitation. Moi j'ai pleurt beaucoup et je dit à maman pour me prendre avec elle et quand elle dit oui, je saute beaucoup de mon heureux.*

*Et quand on a arrivé mes parents m'a perdu et après quelque temps je reparer à ma maman et papa sur le théâtre et je commence à chanter mes parents ont été fier de moi et moi j'étais très content. (Copie 2/Ecole publique fille 32/L87)*

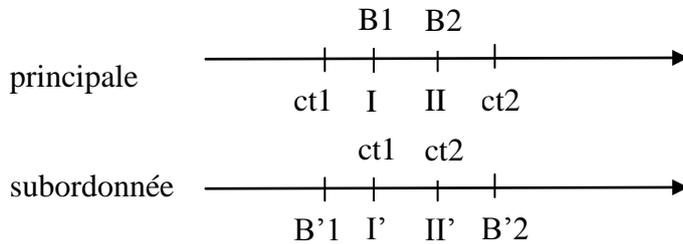
La construction du circonstanciel à l'âge de sept ans dans mon enfance n'est pas acceptable en français car l'apprenant a confondu dans la même structure un circonstanciel localisateur et un autre de durée qui fonctionnent de manière très différente. Cependant, l'interprétation de ce circonstanciel comme superposant deux structures différentes peut donner à l'énoncé une acceptabilité dans le sens où le circonstanciel de durée *durant mon enfance* précise la taille de l'intervalle circonstanciel [ct1,ct2] qui porte sur [B1,B2] du procès aoristique *a été invité*. Inclus dans [ct1,ct2], l'intervalle du circonstanciel localisateur [ct'1,ct'2] à l'âge de sept ans, détaché, porte sur [I,II] et est compatible avec le PC aoristique. On peut parler dans ce cas d'erreur de ponctuation ou de calque de l'arabe qui permet l'accumulation de circonstanciels pour la précision de la temporalité de l'énoncé. Les deux interprétations suggèrent un manque de compétence dans l'usage des circonstanciels sans pour autant que l'usage du tiroir soit erroné. En effet, l'aoristique est compatible avec le circonstanciel de durée et de localisation puisque son intervalle de procès coïncide avec son intervalle de référence. Il est compatible quelle que soit la portée de l'intervalle circonstanciel. On n'aurait pas eu la même adaptabilité avec l'inaccompli ou l'accompli.

Souvent, la relation entre l'intervalle circonstanciel et les autres intervalles de l'énoncé n'est pas pertinente ce qui entraîne l'agrammaticalité de l'énoncé :

(10.41) *La dernière fois que nous allions au Nord nous avons vu un endroit très jolies. (Copie 1/Ecole publique garçon/L24)*

L'intervalle circonstanciel de P2, la proposition circonstancielle de temps indirecte, porte sur [I',II'] du procès *allions* de la subordonnée laissant indéterminée la situation des bornes du procès lui-même ce qui est compatible avec l'IMP.

P2 est intégrée donc elle porte sur [B1,B2] du procès de la proposition principale P1. Cependant [ct1,ct2] RE [B1,B2] or le procès aoristique ne peut pas recouvrir l'intégralité de l'intervalle circonstanciel, soit la représentation (rep.10.1) suivante :



Les deux procès *allions* et *avons vu* devaient entretenir une relation de co-appartenance à une même vue. L'intervalle circonstanciel ne le permet pas comme le montre la représentation (rep.10.1). La relation entre l'intervalle circonstanciel et celui du procès de P1 ([ct1,ct2] RE [B1,B2]) rend inacceptable l'inaccompli, l'aoristique et l'accompli dans P1 : Avec l'inaccompli, les deux IMP n'ont pas le même antécédent et n'appartiennent pas à une même vue ; avec l'accompli, les deux intervalles de référence devraient être simultanés alors que l'un est lié à [01,02] et l'autre à [ct1,ct2] qui appartient au passé.

L'énoncé serait acceptable avec deux aoristiques (PC ou PS), les intervalles des deux procès ne pouvant pas occuper la totalité de l'intervalle circonstanciel dès lors qu'ils entretiennent une relation de coappartenance à une série de changements.

[ct1,ct2] CO [I',II'] mais ce dernier doit trouver son antécédent dans [I,II] qui est recouvert par [ct1,ct2]. [I',II'] n'est pas saturé et l'agrammaticalité de l'énoncé est due à la mauvaise relation entre l'intervalle circonstanciel et les intervalles de référence des procès et à une défaillance dans les règles de cohésion textuelle : les relations référentielles entre intervalles de procès ne sont pas pertinentes. L'IMP exige la relation de co-appartenance à une même vue alors que la relation qui devait être satisfaite ici est celle de la co-appartenance à une même série.

(10.42) *Depuis j'étais petit, je rêve à une petite maison dans une montagne où il n'y a personne et tout calme. (Copie 2/Ecole publique garçon/L32)*

L'élève utilise une structure syntaxique nominale arabe constituée de la préposition *munzu* (depuis) et de son complément *siyarī* (enfance-mon) en ajoutant le verbe *être* car il sait que la structure nominale en français n'est pas complète (chose qu'il ne fait pas pour *tout calme*).

On ne peut pas parler de calque dans l'expression de la temporalité car on utilise F2 avec *munzu siyarī*, et non pas *kāna+F2*. L'apprenant ne connaît pas le fonctionnement des tiroirs en français, ni le fonctionnement des circonstanciels en arabe et en français, ni la relation qu'ils entretiennent entre eux dans les deux langues.

Dans *Grammaire méthodique du français*, on avance sans l'expliquer la description suivante de l'usage de *depuis que* « *depuis que* est difficilement compatible avec le passé simple et le futur » (1997 : 507). La non acceptabilité de *depuis que* avec le PS dont les intervalles de référence du procès coïncident, montre que cette conjonction marquerait comme [depuis+X] la distance entre B1 ou B2 et I et est compatible avec l'IMP et le PC accompli.

L'énoncé est pertinent avec le PRES inaccompli (*Depuis mon enfance, je rêve d'une petite maison ... ; ? Depuis que je suis petit, je rêve d'une petite maison...*) mais pas avec l'IMP inaccompli et passé (*\*Depuis que j'étais petit, je rêvais d'une petite maison...*): *depuis que* est une locution conjonctive introduisant une proposition circonstancielle de temps où l'intervalle circonstanciel coïncide avec [B1,B2] de la subordonnée. Avec l'IMP inaccompli, le principe d'indépendance de l'intervalle de référence n'est pas satisfait. De plus, l'intervalle de référence du procès *rêve* est lié à [01,02] et ne peut pas constituer l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP sauf en cas de double ligne de temps (cf. chapitre 7). L'intervalle de référence de l'IMP reste sans antécédent et l'énoncé n'est pas acceptable.

Une autre interprétation est possible : *depuis que* qui veut dire « à partir d'une époque d'un événement passé » (Le Robert, 2011 : 690) marquerait la distance entre B1 et I comme [depuis+X] dans ce cas aussi, l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP serait non saturé et on peut avoir la même conclusion que ci-dessus.

Les erreurs liées à l'usage des tiroirs ne sont pas principalement dues à la méconnaissance des instructions des tiroirs eux-mêmes mais de tous les marqueurs aspectuo-temporels qui déterminent avec eux la temporalité de l'énoncé. Le calque, signe de compétences imparfaites, entraîne avant tout des atteintes aux règles linguistiques en français.

Considérons l'exemple (10.43) :

(10.43) *Ce soir-là, pendant que je préparais ma robe de soirée, pour célébrer avec mes amis, notre fête de promotion, j'ai passé à côté de la miroire accrochée au mur de ma chambre pour fixer mes cheveux, et subitement je me suis rappelée de l'année dernière au complémentaire, quand j'ai réussi mon brevet et que tous mes parents ont fêtés ma réussite.* (Copie 2/Ecole privée 1/L116)

Dans ce texte, on peut compter un circonstanciel localisateur, trois conjonctions de subordination temporelles dont une coordonnée, un GP temporel et cinq procès conjugués à deux tiroirs différents : le PC et l'IMP. Le texte est construit en une seule phrase complexe, acceptable malgré la construction syntaxique peu usuelle en français écrit.

L'intervalle circonstanciel de la proposition temporelle est inclus dans celui du circonstanciel localisateur. [ct1,ct2] de la proposition circonstancielle porte sur [B1,B2] de la subordonnée donc sur le procès à l'IMP sauf que l'intervalle de référence de ce dernier ne sera pas saturé par l'intervalle circonstanciel de la proposition temporelle mais par l'intervalle du procès au PC, qui suit. Il n'est pas possible de considérer que l'intervalle circonstanciel de *ce soir-là* est l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP car il ne peut pas recouvrir la totalité de la taille de l'intervalle et le conflit ne peut être résolu ni par l'itération, ni par la dilatation qualitative.

Donc la temporalité est exprimée d'une manière correcte malgré l'accumulation de propositions coordonnées et subordonnées : le type de procès utilisé avec *pendant que* n'est pas un achèvement (exigence respectée cf. Gosselin 1996 : 249).

### **Le cas de *quand* et *lorsque***

*Lorsque* correspond à quatre formes en arabe selon Guidère (2002) : *ʕindamā* et *ḥinamā* utilisés avec l'inaccompli, *lammā* utilisé avec l'accompli, *matā* pour exprimer une habitude et *ḥīna* avec un GN « au cas indirect » (Guidère, 2002 : 75). Puisque *quand* et *lorsque* sont presque synonymes en français et fonctionnent de la même manière, nous postulons que les mêmes traductions sont possibles pour *quand*. En effet, tous les exemples donnés par Guidère peuvent être traduits en utilisant *lorsque* ou *quand*. Cela peut expliquer le nombre important d'énoncés avec *lorsque* et *quand*, souvent acceptables, comme dans l'exemple suivant :

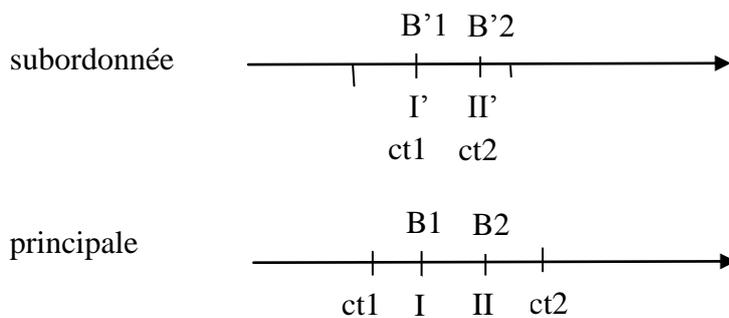
(10.44) ***Lorsque j'ai arrivé, j'ai descendu*** de ma voiture, pour me promener dans ce paysage. Et soudain, ce qui m'*attirait* mon attention est : les colonnes de Baalbeck. Cette citadelle est caractérisée par le nombre des heures que le soleil se lève sur elle. Maintenant, elle est 7 heure et le soleil n'a pas encore couché les temples sont forts comme les cèdres, ils sont construisent à l'époque des phéniciens. Finalement, elle était une très belle visitation, et je souhaite qu'elle se répète en un autre milieu. (Copie 1/Ecole publique garçon/L18)

L'IMP *m'attirait* sera analysé comme IMP de rupture (cf. chapitre 13, § 1) mais la phrase est correcte réserve faite des erreurs de conjugaison : *Lorsque je suis arrivée, je suis descendue de la voiture pour me promener dans le site.*

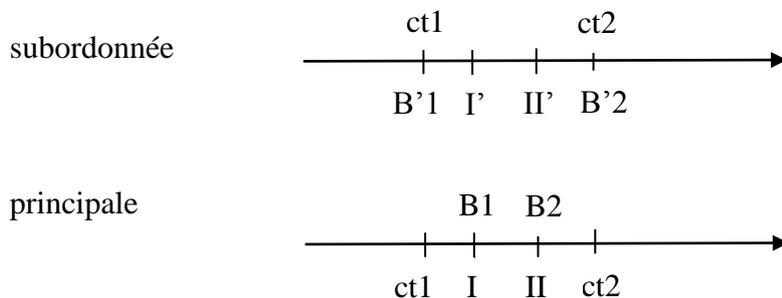
L'énoncé suivant présente la même configuration *lorsque+PC+PC* mais est erroné :

(10.45) *Un jour de printemps, lorsque j'ai été assise au bord de la rivière, j'ai eu mal aux yeux parce que j'ai une allergie au pollen. (Copie 2/Ecole privée 1/L156)*

Les règles respectées dans l'énoncé précédent ne le sont pas ici. *Lorsque* introduit une proposition circonstancielle détachée dont l'intervalle circonstanciel porte sur [B'1,B'2] de la subordonnée et sur [I,II] de l'aoristique (dans la principale) : le même intervalle circonstanciel coïncide avec un procès aoristique et en recouvre un autre. Cette configuration n'est pas possible parce que, entre les deux procès au PC, la relation est de co-appartenance à une même série de changements, comme le montre la représentation (rep.10.2) suivante :



La représentation (rep.10.3) suivante met en valeur l'impossibilité d'utiliser un aoristique dans la subordonnée mais l'inaccompli sera acceptable parce que l'intervalle circonstanciel coïncide avec le procès *être assis* qui recouvre le procès *avoir mal*, l'intervalle de référence de l'IMP dans ce cas a comme antécédent l'intervalle de référence du procès aoristique :



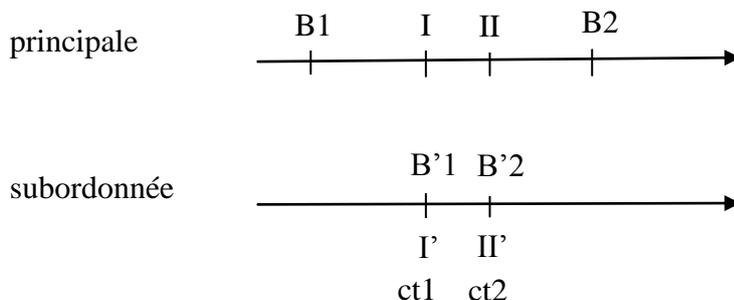
Considérons l'exemple suivant :

(10.46) *Le matin en lavant mon visage une cicatrice apparaît au bout de ma bouche, pourtant elle était présente. Mais c'était la première fois que je l'admirais précisément et dont elle était le moyen de me rappeler du pire accident tragique qui a causé la mort de mon meilleur*

*ami. C'était un beau jour quand on allait à la montagne. Et brusquement on s'est cogné avec une autre voiture. Et au moment de l'impact notre voiture a été complètement détruite je ne vais jamais oublier cet accident. (Copie 2/Ecole privée 1/L139)*

L'intervalle circonstanciel de la subordonnée de temps porte sur [B1,B2] de la principale et coïncide avec [B'1,B'2] de la subordonnée. La relation circonstancielle entre l'intervalle circonstanciel et l'intervalle sur lequel il porte ici [B1,B2] de *était*, devrait être en relation de recouvrement [ct1,ct2] RE [B1,B2]. Les deux procès à l'IMP ne trouvent l'antécédent de leurs intervalles de référence que dans l'intervalle de référence du procès au PC *s'est cogné*. L'intervalle circonstanciel ne peut référer à aucun intervalle de temps bien précis. Pour cette raison, la phrase n'est pas acceptable. Elle le serait comme suit : *C'était un beau jour d'été, on allait à la montagne quand on a eu un accident de voiture*. Dans ce cas, l'intervalle circonstanciel coïncide avec [B'1,B'2] de la subordonnée ; il ne constitue pas l'antécédent des intervalles de référence des procès à l'IMP car ils sont liés à l'intervalle de référence du PC aoristique ou  $B1=ct1=I < B2=ct2=II$ . Encore une fois, le tiroir est utilisé d'une manière pertinente mais la structure de la phrase (mauvaise ponctuation, connaissance imparfaite des règles de subordination) induit l'apprenant en erreur et rend impossible l'acceptabilité de l'énoncé.

[ct1,ct2] porte sur [B1,B2] de *être* et coïncide avec [B'1,B'2] du PC aoristique. Si on remplace le PRES par l'IMP, on aura la représentation (rep.10.4) suivante :



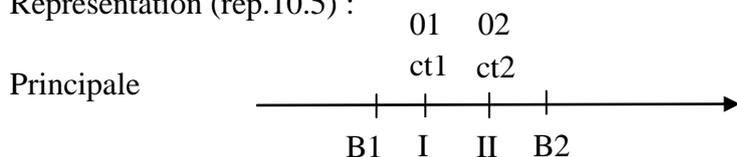
L'application du principe de dépendance de l'intervalle de référence oblige le procès à l'IMP a avoir un antécédent qui ne peut pas être l'intervalle circonstanciel mais l'intervalle de référence du procès au PC qui lui coïncide avec [ct1,ct2].

Considérons l'exemple suivant :

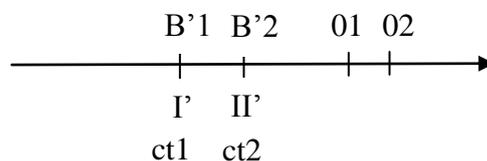
(10.47) *C'est le plus dur moment de ma vie quand j'ai dû quitter mes amis d'enfance dans ma première école. C'était une journée mystérieuse, pleine de beaux et de mauvais souvenirs. Tous les élèves pleuraient. Il y avait une messe de renvoi à notre promotion, le directeur de l'école, et notre préfet annonce notre départ avec une musique très douce. (Copie 2/Ecole publique fille 42/L97)*

La subordonnée est directe, donc [ct1,ct2] coïncide avec [B'1,B'2] de la subordonnée et elle est intégrée en sorte que [ct1,ct2] porte sur [I,II] de la principale. Or, [I,II] est liée aussi à [01,02]. Si l'on considère que le PC est accompli ou aoristique (nous considérons qu'il est aoristique), l'énoncé n'est pas acceptable en raison de la discordance.

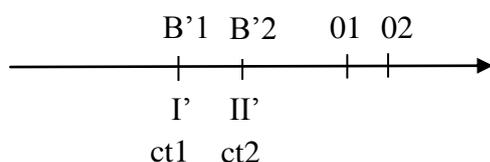
Représentation (rep.10.5) :



subordonnée avec PC aoristique



subordonnée avec PC accompli



Dans les deux cas, [ct1,ct2] ne peut pas coïncider avec [01,02] et être, en même temps, antérieur à [01,02]. Pour cela, l'IMP semble plus acceptable que le PRES. Et le PC sera dans ce cas aoristique. Dans les quatre exemples suivants (10.48) à (10.51), les énoncés avec *quand*+ IMP + PC est pertinente :

(10.48) *Depuis 7 ans, quand j'avais 9 ans, mes parents ont divorcé, alors il m'ont mis dans une école interne. (Copie 2/Ecole publique fille/L109)*

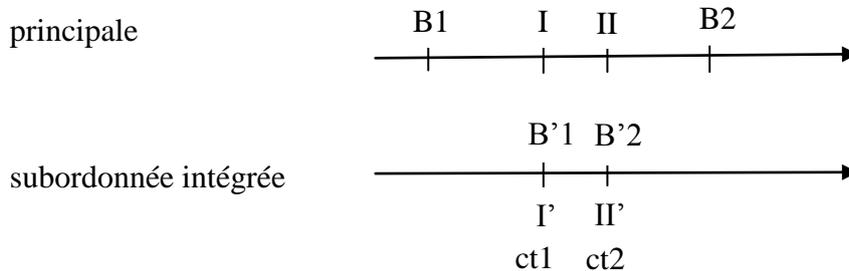
(10.49) *On était en route pour l'école, un matin d'hiver quand j'ai vu mon reflet dans le rétroviseur de la voiture. On me dit toujours que je ressemble énormément à ma mère qui a été tuée pendant la guerre. Alors mes pensées et même mes nostalgies m'ont pris loin dans le passée. (Copie 2/Ecole privée 1/L 158)*

(10.50) *J'avais six ans quand j'ai aimé pour la première fois. Il était mon voisin, il avait neuf ans, et il était très gentil et très beau. (Copie 2/Ecole publique fille/L90)*

(10.51) *Enfin George Sand ne manquait pas de sagesse quand elle a dit : « il ne faut pas qu'un homme obeisse à une femme, c'est monstrueux. Il ne faut pas qu'un homme commande*

*une femme, c'est lâche. » L'homme et la femme sont deux êtres égaux qui se complètent et aucun d'eux doit être soumis à l'autorité de l'autre. (Copie 1/Ecole privée 1/L118)*

La représentation (rep.10.6) sera la suivante :



L'intervalle de référence de l'IMP trouve son antécédent dans l'intervalle de référence du procès au PC qui coïncide avec l'intervalle circonstanciel. La relation entre l'intervalle circonstanciel et l'intervalle du procès de la principale est [B1,B2] ACCESS [ct1,ct2]. Dans tous ces énoncés, les locuteurs indiquent que le procès exprimé par la proposition principale a duré au moins toute la période correspondant à l'intervalle circonstanciel mais qu'il a pu aussi excéder cette période. Malgré l'erreur syntaxique de ponctuation, l'énoncé suivant reste acceptable du point de vue sémantique (surtout à l'oral) :

(10.52) *A l'aube d'un beau jour, du printemps. **Quand j'étais à la campagne. J'ai dessiné d'aller visiter, mon grand père. Après quelques minutes de marche, j'ai arrivé chez ce vieux monsieur.** (Copie 2/Ecole privée 1/L122)*

Les apprenants ont implicitement compris la simplicité de la relation de coïncidence entre [B'1,B'2], [I',II'] et [ct1,ct2]. Tous les locuteurs arrivent à exprimer correctement les relations sémantiques entre les marqueurs aspectuo-temporels des énoncés. Comme dans les exemples (10.53) et (10.54) suivants où l'on a *quand +PC+PC* :

(10.53) *Toute heureuse, j'allais à l'école ; une petite fille fixant son regard sur le beau visage de la vie, une belle enfance et des étapes qui déroule normalement.*

*Mais ce regard a été bouleversé par une catastrophe.*

*Je souviens que j'avais très peur ; je sentais la crainte et même la douleur.*

*Enfermé par l'incendie et par les cris des élèves j'ai perdue l'espoir de rester vivante.*

*Toute l'école brûle ; aucun moyen de secourt mais par miracle un vieux homme m'a vu cacher sous le banc ; pleurant ; il m'a levé et il courait<sup>128</sup> vers la rue pour me sauver.*

*J'étais très petite même je ne pouvais pas dire merci pour cet homme.*

*Et quand j'ai grandi ; ils m'ont parlé de cette catastrophe ; je cherchais cette homme pour le remercier mais sa mort m'a choquée. (Copie 2/Ecole publique fille 41/L96)*

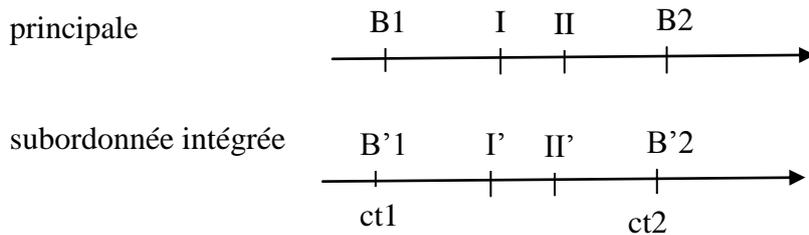
<sup>128</sup> Ce procès à l'IMP sera analysé dans la partie IMP narratif (cf.chapitre 13, §2).

(10.54) *On a rassemblé le dimanche matin dans notre école, et notre directrice nous a donné quelques conseils et après nous avons partis. **Quand nous sommes arrivés**, une belle allure et une belle impression **m'a tiré**, j'ai senti que je suis dans un paradis, j'ai vu les belles arbres pleines de fruits et les fleurs de différentes couleurs, et j'ai entendu le bruit des oiseaux, la forêt était en belle forme elle est pleine de couleurs et elle a une bonne odeur.*

*C'était un jour très joli, je respecte la nature car dans ce jour j'étais très content et je préfère d'aller un autre jour. (Copie 1/Ecole publique garçon/L37)*

Si on analyse : *George Sand ne manquait pas de sagesse quand elle disait : « ... ».*

Représentation (rep.10.7) :

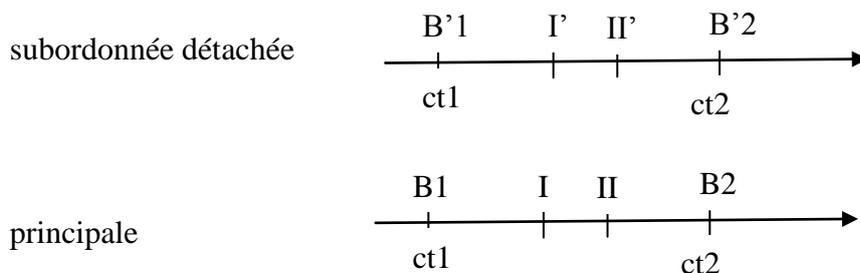


Puisque la subordonnée est intégrée, [ct1,ct2] porte sur [B1,B2] avec qui il entretient une relation d'accessibilité. [ct1,ct2] ACCESS [B1,B2] ([ct1,ct2] permet d'accéder à [B1,B2]), or [ct1,ct2] coïncide avec [B'1,B'2] donc [B'1,B'2] coïncide avec [B1,B2]. L'antécédent de [I,II] et de [I',II'] n'est autre qu'une référence au passé dont les bornes ne sont pas précisées mais proposée par l'entité sujet George Sand. L'interprétation itérative provient du type de procès [achèvement] de *disait*, conflit résolu par l'itération. On aura toujours  $B'1 < I' < II' < B'2$  où  $B'1$  est infiniment proche de  $B'2$ .

Cet exemple est différent de (10.55) construit aussi avec *quand+IMP+IMP* :

(10.55) *Je suis née à Beyrouth en 1990. **quand j'étais petite**, A 4 ans, J'étais à l'école de Saïd orthodoxe. Je n'aime pas les études, J'adore le bavardage. Dès mon jeune âge, ma grand-mère **est morte**. Cette acte m'impressionne beaucoup et j'ai peur de perdre mon père qui est le fils de ma grand mère. (Copie 2/Ecole publique fille 30/L85)*

Représentation (rep. 10.8) :



Dans (10.55), l'itération n'est pas possible. On considère que [ct1,ct2] RE [I,II] et [B'1,B'2] et leurs antécédents sont saturés par la référence à la période de l'enfance.

Les deux énoncés suivants ont en commun une construction syntaxique tronquée : la proposition subordonnée de temps introduite par *quand* et construite avec l'IMP n'a pas de proposition principale :

(10.56) *L'enfance est comme la fleur qui s'ouvre vers le monde extérieur. Mon enfance est la plus facile étape. J'étais pleine de patience et un grand sourire sur mon visage. Un jour, quand j'étais entrain de jouer avec mes frères et ma sœur, en attendant que mon père viendra du travail. Mais malheureusement, l'ami de mon père qui est venu et nous dise que mon père est tombé du deuxième étage et il est à l'hôpital. (Copie 2/L 107/Ecole publique fille)*

Cet énoncé est construit avec un PRES de vérité générale, un IMP passé inaccompli qui s'oppose au passé aoristique du PC. Le futur erroné dans ce cotexte exprime une action future par rapport à un repère déjà précisé *un jour*. On peut en déduire que le lycéen a une connaissance pertinente des différences aspectuelles et temporelles entre les tiroirs qu'il utilise mais la défaillance syntaxique (deux propositions subordonnées sans principale, l'usage de l'indicatif à la place du subjonctif, l'usage d'une proposition relative sans principale) entraîne l'inacceptabilité de l'énoncé.

L'énoncé suivant montre des problèmes à tous les niveaux : syntaxique, orthographique, lexical et sémantique :

(10.57) *Quand j'étais au cèdre se sentie du repos interne. (Copie 1/Ecole publique garçon/L40)*

## Conclusion

Exprimer la temporalité simultanément par des moyens lexicaux et morphologiques montre que les apprenants libanais connaissent les deux modes d'expression de la temporalité. Cependant, le milieu institutionnel privilégie l'enseignement des tiroirs et ne donne pas à l'apprenant un enseignement qui rend explicite les relations syntactico-sémantiques entre les différents marqueurs.

L'analyse montre que l'interlangue des apprenants présente toujours certaines propriétés de L1, des connaissances acquises de L2 et des usages spécifiques qui se rapprochent de plus en plus de L2. L'usage du PRES à la place de l'IMP (cf. chapitre 9) peut en partie être expliqué par l'interférence entre L1 et L2 ; aussi, met-il en évidence des stratégies d'évitement liées à la complexité de la morphologie de l'IMP comparée à celle du PRES. Dans ce chapitre, on a montré que les problèmes relationnels entre l'intervalle

circonstanciels et l'intervalle sur lequel il porte ne sont pas toujours le résultat d'une interférence entre L1 et L2.

Enseigner les relations entre marqueurs aspectuo-temporels, vulgariser le modèle de la SDT pour le rendre accessible aux enseignants et aux élèves est une tâche complexe mais nécessaire. Toutes les relations syntactico-sémantiques ne peuvent pas être enseignées : à la difficulté de choisir entre les différents temps du passé s'ajoute celle de combiner à chacun d'entre eux (surtout l'IMP) un circonstanciel sachant que les tiroirs du passé peuvent être compatibles avec un même circonstanciel. Par exemple, l'IMP et le PS sont tous les deux compatibles avec un circonstanciel localisateur détaché, mais, avec un circonstanciel de durée, à la différence du PS, l'IMP est possible seulement dans un contexte itératif. Ainsi, plus on en apprend, plus on développe une grammaire interne qui permet des généralisations à partir des modèles explicitement appris et l'établissement d'une grammaire implicite conforme.



# Chapitre 11 Les problèmes morphologiques

## 1. Les erreurs orthographiques

Elles sont de divers ordres mais dans la plupart des cas elles touchent le morphème grammatical de l'IMP.

### 1.1. L'IMP et l'infinitif

Les morphèmes des trois premières personnes du singulier et de la 3Pl de l'IMP en [ɛ] (-ais, -ait, -aient) et le morphème de l'infinitif des verbes du premier groupe en [e] (-er) sont homophoniques, [ɛ] et [e] étant deux phonèmes généralement non distincts dans la mémoire phonologique des Libanais. Par exemple, rares sont les francophones libanais qui marquent la différence phonétique entre le mot « est », verbe être conjugué à la troisième personne du singulier et la conjonction de coordination « et ». Selon les études en FLM, cette homophonie pose le même problème à l'écrit pour les collégiens natifs alors que les apprenants du panel sont au lycée :

Si le verbe [...] répond à un principe d'économie, il est aussi une source de difficulté, en particulier à cause de l'homophonie ; les formes verbales employées à l'oral seraient homophones dans 80% des cas, alors que 20% seulement des formes employées à l'écrit seraient homographes.<sup>129</sup>(Brissaud, 1998 : 62-63)

C. Brissaud donne l'exemple de la conjugaison du verbe *passer* aux temps de l'indicatif. Elle précise que les 27 formes de l'écrit correspondent à 14 à l'oral. « **L'homophonie typique du français**<sup>130</sup> restreint donc le nombre de formes verbales à l'oral et rend difficile le passage à l'écrit » (Brissaud, 2002, 60).

Dans l'exemple (11.1), les verbes *dépasser* et *se casser* doivent être conjugués à l'IMP. L'apprenant a des difficultés pour conjuguer les verbes au PC, sa syntaxe est influencée par la syntaxe du libanais :

(11.1) *L'homme et la femme **sont créent** pour être unies, et cette union **recommande** une coopération et un échange d'avis entre les deux parts, il y a une ligne que **doit** les deux parts marché sur et si l'un des deux **dépasser** cette ligne ou ces limites cette union **se fragmente** et **se casser** en petite parties. (Copie 1/Ecole privée 1/L161)*

<sup>129</sup> Les statistiques sont données par R. Honvault, 1984, cité par C. Brissaud.

<sup>130</sup> C'est nous qui surlignons.

*Il y a- une ligne- [que]-doit- les deux parts- marché- sur.  
fi 5att lézim ltarafayn yémchou 3lay.  
في خط لازم الطرفين يمشو علي*

L'élève a voulu exprimer l'hypothèse avec la structure : *SI + IMP + IMP*<sup>131</sup> mais ses lacunes en conjugaison l'ont induit à deux types d'erreurs : coordonner un verbe au PRES à un autre à l'IMP (utilisé d'une manière phonétique) et donner aux verbes à l'IMP la terminaison de l'infinitif. Le but de ce travail est de traiter seulement des erreurs orthographiques qui montrent une lacune à l'écrit et ne seront pas perceptibles à l'oral.

L'exemple (11.2) montre que l'IMP est sémantiquement pertinent :

(11.2) *Dans la littérature française, la poésie **vint** avant la prose, on la **chantait**. Elle **exprimer** les sentiments multiples du poètes : amour, joie, haine, désespoir, malheurs... La poésie au cours des siècles **gagna** des formes diverses. (Copie 2/Ecole privée 2/L167)*

A l'oral, cette phrase paraîtra correcte. Certes, le PC sera plus acceptable que le PS à l'oral mais l'IMP garde les instructions et effets de sens dérivés qui sont les siens : inaccompli, passé, pouvant exprimer l'itération quand la simultanéité n'est pas possible par opposition au PS (*vint* et *gagna*), aoristique, passé avec des procès exprimant la succession (l'avènement de la poésie puis sa diffusion sous diverses formes).

En outre, l'apprenant donne au verbe *exprimer* (1<sup>er</sup> groupe) une terminaison erronée à l'IMP alors qu'un autre verbe : *chanter*, lui aussi appartenant au 1<sup>er</sup> groupe, est conjugué d'une manière adéquate. Serait-il possible de parler ici d'une erreur d'inattention ? L'apprenant n'a pas eu le temps de relire sa production écrite dans le cadre d'un contrôle continu où il devait respecter les limites de temps imposées par l'enseignant. On ne peut pas avancer la même explication pour l'exemple (11.3) :

(11.3) *Et l'homme **se marier** pour seulement que sa femme lui **donner** des enfants et pour avoir un être qui lui commande comme un esclave, elle **était** un auxiliaire pour son mari. (Copie 1/Ecole privée 1/L116)*

Tous les verbes (exclusivement au 1<sup>er</sup> groupe) sont utilisés à l'infinitif mais seul le verbe *être* est conjugué à l'IMP. Ce dernier avec le verbe *avoir* est le premier enseigné aux élèves libanais dès les premiers cours de conjugaison vu son importance en tant que verbe d'état et auxiliaire. Les apprenants se trompent rarement en l'utilisant aux temps de l'indicatif.

---

<sup>131</sup> Pour une analyse de l'IMP hypothétique dans le corpus scolaire (cf. chapitre 13, § 3).

Dans ce cas, il est le seul à échapper à l'usage de l'infinitif. L'apprenant exprime ses idées en faisant preuve d'ignorance concernant la conjugaison des verbes du 1<sup>er</sup> groupe à l'IMP.

Ce genre d'erreur montre que l'apprenant a conscience de ses lacunes en conjugaison : il sait que l'infinitif est impersonnel et qu'il ne peut pas être utilisé à la place de l'indicatif mais il essaie de trouver une stratégie, la moins coûteuse possible, pour faire valoir ses idées. Dans l'énoncé (11.4), l'apprenant écrit :

*(11.4) J'aime l'hivers, j'aime assoire avec mon grand-père dans la montagne en nous disons des histoires du passé et comment les gens **vivrent** en hivers et pendant les guerres anciennes. (Copie 1/Ecole publique garçon /L4)*

L'emploi du verbe *vivre* à l'IMP serait attendu en lien avec le GN *des histoires du passé* et le circonstanciel référant au passé *pendant les guerres anciennes*. L'aspect inaccompli de l'IMP est en totale compatibilité avec le circonstanciel de localisation *en hiver* qui est intégré à l'énoncé. L'itération résout le conflit avec le circonstanciel de durée [pendant + durée], sauf que l'apprenant choisit le morphème (-ent) de la 3Sg du PRES en l'attachant au radical de l'infinitif. Il en ressort une forme erronée à l'écrit et à l'oral où l'apprenant essaie d'accorder en genre le morphème grammatical avec le sujet pluriel mais invente une forme qui ressemble à l'infinitif car elle ne correspond ni au PRES qui est sémantiquement peu acceptable dans cet énoncé ni à l'IMP qui devrait normalement être utilisé. L'apprenant n'a pas la même stratégie que le locuteur précédent mais veut faire valoir sa connaissance de l'accord du verbe avec le sujet.

*(11.5) La femme d'autrefois **était** faible, elle **était** sous-entendue de la part de la société. Elle **travaillait** beaucoup à la maison, et même prendre soin des animaux, et faire le ménage. (Copie 1/Ecole privée 1/L136)*

Les verbes *prendre* et *faire* appartiennent au troisième groupe, sont des verbes irréguliers et leur conjugaison pose des problèmes sérieux à l'apprenant qui choisit la stratégie de la facilité et décide d'exprimer ses idées en prenant le moins de risques possible : utiliser les verbes avec leur forme de base, l'infinitif, bien que ces deux verbes appartiennent à la liste des verbes les plus fréquents en français.

Dans les exemples (11.1) à (11.5), on peut établir un lien entre l'arabe et l'usage de l'infinitif. En effet, en arabe, l'infinitif (ou la forme de base) n'est autre que la forme conjuguée qui correspond à ce qu'on appelle l'accompli (ʔal-mādi) utilisé à la troisième personne du singulier. L'usage de l'infinitif correspondrait à un calque de l'arabe :

- a) Les verbes à l’infinitif dans notre corpus sont pour la plupart à la 3Sg mais il existe le verbe *vivre* dont le sujet est à la 3PL. L’apprenant a ajouté au radical du verbe la terminaison correspondant au nombre comme en arabe où la troisième personne du pluriel de l’accompli est une forme qui correspond à [infinitif + marque du nombre pluriel et du genre] (l’arabe marque la différence du genre au niveau de la terminaison aussi).
- b) L’accompli comme l’IMP exprime le passé, mais on sait que l’IMP correspond en arabe à *Kāna + F2*. L’apprenant qui utilise l’infinitif comme calque de l’accompli en arabe a des lacunes aussi dans l’expression du temps et de l’aspect en arabe, sauf avec l’hypothétique *dépasser* où l’accompli est pertinent.

La thèse de l’interférence entre l’arabe et le français dans l’expression temporelle (et non aspectuelle) est peu possible selon nous car il faudrait admettre dans ce cas que l’élève a des lacunes en s’exprimant à l’écrit, en arabe standard et, à l’oral, en libanais. En effet, dans les exemples précédents, pour exprimer la même idée en arabe écrit ou arabe libanais oral, on utilise l’inaccompli. Le locuteur L167 (cf. exemple (11.2)) marque la différence entre l’accompli et inaccompli arabe car il utilise les PS (*vint* et *gagna*) là où l’accompli est approprié en arabe et l’IMP là où *kāna+F2* sont employés en arabe, il maîtrise donc l’expression de la temporalité (temps/aspect) en arabe en sorte que l’erreur orthographique relèverait plutôt de l’inattention ; c’est aussi un francophone qui maîtrise la différence aspectuelle entre IMP et PS.

Dans les trois énoncés (11.6), (11.7) et (11.8), une situation inverse de celle décrite *supra* se présente :

(11.6) (*introduction*) *Depuis l’aube des temps, je rêve à une maison ou j’aime **vivraient** seul, loin des autres et loin de tous les gens, et la situation de cette maison et à la montagne, toute seule. [...]*

(*Conclusion*) *Enfin, c’est mon maison de rêve ou je vais **habitait** car c’est mon vie de moi que j’habite tout seul loin des hommes.*

*Et toi quel est votre rêve préféré ? (Copie 2/Ecole publique garçon/L46)*

(11.7) *Hier, à 8h du soir, après que j’ai pris un bain, je me suis mis devant le miroir et je commençais à sécher mes cheveux, quand je me vois tout mouiller, et je me suis rappeler d’une journée à la plage avec mes amis, et à un moment on **voulais sauttais** d’un rocher dans la mer. L’un de mes amis **voulais** commencer et il a sauté sans peur. Après plusieurs seconde, il n’est pas remonté à la surface alors on a sut qu’il avait un problème, alors on s’est descendu et on l’a enlevé, et le sang coulait de sa tête, et c’était parce que la mer n’était*

*pas très profonde. Et tout de suite, on l'a ammenner à l'hôpital, et on est resté la nuit là bas. (Copie 2/Ecole privée 1/L129)*

*(11.8) On arrête à la plus haute montagne du Liban ; il y avait très chaud mais avec la neige qui n'est pas fondue encore on joue et on se rafraichient, on continue nos chemin pour arriver à la forêt des cèdres, j'ai senti que mon cœur se rafraichit. Les cèdres sont très bien nourrie et développé, j'avais pensais au classe de seconde quand on a pris un leçon de la nature qui dis : sauvons la nature avant qu'il ne sera trop tard, protéger la flore et la faune évitait la pollution. (Copie 1/Ecole publique garçon/L35)*

La terminaison de l'IMP est utilisée à la place de celle de l'infinitif. Dans les exemples (11.6) et (11.7), la terminaison de l'IMP à la 3Sg ou 3Pl est utilisée à la place du -er pour *habiter* et *éviter* et de -re pour *vivre*. Ce dernier correspond d'ailleurs à la forme 3Pl du COND alors que le sujet est le pronom « je », 1Sg. Aussi, pour *sauter*, c'est la 1Sg de l'IMP qui est utilisée par l'apprenant alors que le sujet est à la 3Sg, la même erreur orthographique s'applique au premier verbe à l'IMP.

Dans ces exemples, l'IMP, temps de l'indicatif, est utilisé à l'infinitif, mode impersonnel. Grévisse (1988) le définit ainsi :

L'infinitif est un mode qui ne comporte ni l'indication de nombre, ni celle de personne. Il s'emploie parfois comme prédicat [exemple : Que faire ?], mais le plus souvent il remplit les mêmes fonctions que le nom [sujet, attribut, complément du nom ou d'adjectif, complément du verbe essentiel ou non essentiel]. (1988 : 1314)

L'infinitif de narration ou historique introduit par *de*, avec ou sans sujet exprimé (langue littéraire) correspond à l'exemple suivant :

*(11.9) C'est une araignée, tiens bon, serre les jambes. Et de rire plus fort, de lâcher de vilains mots qui les faisaient se tordre. (Zola, Terre, II, 4) (Ibid.)*

Dans cet exemple, l'IMP situe la narration au passé car les temps de l'infinitif fonctionnent de la manière suivante :

Le présent **s'emploie pour un fait**<sup>132</sup> présent et futur. Le passé, pour un fait passé ou antérieur à un autre fait. Le passé surcomposé (surtout usité en langue parlée) insiste sur l'idée d'accomplissement. (*Ibid.* : 1339)

Il donne les exemples suivants : *il aime pêcher. Elle désire vous revoir. Pierre croit avoir obtenu la place. Après avoir hésité, il a choisi une voiture bleue. Le plombier est parti sans avoir eu fini son travail.*

---

<sup>132</sup> C'est nous qui soulignons.

Cette définition gagne à être précisée en ce qui concerne l'emploi des temps de l'infinitif. Ce ne sont pas eux qui véhiculent la notion de temporalité mais les tiroirs des verbes conjugués dans la même phrase. L'infinitif présent et passé ne s'emploie pas pour l'expression de la valeur temporelle du procès mais prend les valeurs en question du verbe conjugué. Ainsi, dans la phrase *Pierre croit avoir obtenu la place*, l'infinitif passé n'exprime pas le passé mais l'accompli et dans la phrase *il aime pêcher* le présent à valeur d'habitude transmet à l'infinitif sa valeur temporelle. Dans la phrase *elle désire vous revoir demain*, c'est le sémantisme du verbe *désirer* qui projette l'événement précisé par le procès *revoir* dans le futur. Dans tous ses exemples, il s'agit de l'infinitif situé après le verbe conjugué que Leeman-Bouix (1994) considère comme une forme nominale car il constitue le complément d'objet direct du verbe. Elle précise « Ne concluez pas de l'exemple *Elle veut vivre*, où *vivre* est analysé comme forme nominale, étant complément d'objet, que tout infinitif suivant un verbe conjugué est une forme nominale complément d'objet » (1994 : 22).

Elle donne l'exemple suivant : *Max va grossir* où *aller* est un semi-auxiliaire indiquant le futur proche et l'infinitif concentre le sémantisme. L'infinitif a des caractéristiques syntaxiques liées directement à son appartenance au syntagme verbal, il peut avoir son propre COD comme cela a été montré dans le cas où le verbe est transitif (*Lire un roman*), il peut avoir un attribut (*Etre heureux est un état d'esprit*), être un sujet (*Se lever du bon matin est très difficile*). L'infinitif devient un complément circonstanciel quand il est associé à certaines prépositions ou à quelques adverbes (*avant de venir, il a terminé ses devoirs*).

En plus de sa valeur narrative, l'infinitif peut prendre des valeurs exclamative (*Oser s'en prendre à toi !*), délibérative (*Que dire ?*), impérative (*Ne pas stationner sur la voie ferrée*)<sup>133</sup>.

Dans tous les cas, l'infinitif n'exprime pas le passé, ni l'inaccompli et ne peut pas avoir un intervalle de référence (autonome ou non). Il n'a rien en commun avec l'IMP :

L'infinitif figure en « entrée » dans les dictionnaires. Sa forme sert à distinguer les différents verbes de notre langue avec leurs désinences particulières : infinitif en -er, en -ir, en -re ou en -ire). L'infinitif des verbes transitifs possède une forme active (aime) et une forme passive (être aimé). Il existe encore une forme pronominale pour certains verbes comme s'épanouir. L'infinitif **présent** marque l'**aspect non accompli** d'un procès tandis que l'infinitif **passé** souligne l'**aspect accompli**. Les deux tiroirs s'opposent donc non pas du point de vue temporel mais d'un point de vue aspectuel. L'infinitif peut marquer en outre l'**antériorité** relativement aux verbes conjugués à un temps simple : Tu regarderas la TV **après avoir travaillé** (valeur chronologique relative). (Pougeoise, 1998 : 218)

<sup>133</sup> Tous ces exemples sont empruntés à Pougeoise (1998 : 220).

Les erreurs orthographiques liées à la confusion entre la terminaison de l'infinitif et celle de l'IMP montrent des lacunes au niveau morphologique (concernant la forme des verbes et de leur conjugaison), syntaxique (concernant la convergence et la divergence des structures syntaxiques autour d'un verbe conjugué et d'un verbe à l'infinitif, le mode étant un objet syntaxique, l'infinitif et l'indicatif ne peuvent pas se substituer l'un à l'autre<sup>134</sup>), pragmatico-sémantique (concernant les différences aspectuo-temporelles entre l'IMP et l'infinitif).

## 1.2. IMP vs participe passé

Dans les exemples (11.10) à (11.14), on donne à l'IMP conjugué à la 1Sg et à la 3Sg la terminaison du participe passé en *-é* :

(11.10) *Il était une fois que je **passé** avec mon ami à la montagne pour faire un pique-nique dans un village de Zahlé qui est très belle. Quand on a passé, on a vue un paysage très belle. (Copie 1/Ecole publique garçon/L5)*

(11.11) *Un jour de l'été, la famille décidé de quitter la maison, et vont à notre montagne, pour visiter mon grand-père. (Copie 1/Ecole publique garçon/L17)*

(11.12) *Je préfère ces tous choses pour assurer mon repos dans la vie. Pour accomplir mon rêve il faut de travailler dans ma vie et si je ne **travaillé** pas, je ne peux pas accomplir mon rêve, c'est pourquoi l'homme a un rôle très important dans la formation de son bonheur. (Copie 2/Ecole publique garçon/L26)*

(11.13) *J'**avancé** aux pas attentifs, j'ai ouvert la porte et j'ai poussé un cri mais j'ai remarqué que c'était un homme qui ne voulais pas me faire du mal, il ne pouvait pas entendre c'est pour cela il ne m'a pas entendu. C'était une situation que je n'oubliera jamais, même si après dix ans c'était le seul souvenir qui a laissé une trace dans mon cœur. (Copie 2/Ecole privée 1/L113)*

(11.14) *Un jour de printemps, je me suis réveillé heureuse, et subitement, en regardant dans le miroir comme d'habitude, mon œil **semblé brillé** fortement en donnant une couleur jaunâtre comme celle du soleil. J'ai eu trop peur, car cette forte brillance qui **semblé** venir de mon œil, m'a rappelé d'une situation qui m'avait passée dans un camp d'été au moment où je jouait avec mes amis cache-cache dans la nature et j'étais cachée seule derrière un arbre loin de l'emplacement et subitement j'avais entendu un cri. (Copie 2/Ecole privée 1/L119)*

Cette erreur est récurrente dans le corpus et elle met en valeur la confusion entre le phonème [ɛ] et [e] qui entraîne des erreurs orthographiques concernant les transcriptions en *-ais*, *-ait*, *-aient*, *-er* et aussi *-é*. Les erreurs ne concernent pas la conjugaison de l'IMP exclusivement mais montrent la confusion de l'apprenant confronté à un choix : usage de *-ais*

---

<sup>134</sup> Dans le chapitre 9, nous avons évoqué la différence, précisée par Abouda (2010), entre le mode comme objet syntaxique et le temps comme objet sémantique.

ou *-ait* au lieu de *-er* ou vice-versa, de *-é* au lieu de *-ait* ou *-ais* et vis versa, comme le suggère l'exemple (11.14) où l'apprenant a accolé la terminaison *-é* au verbe conjugué à l'IMP et au verbe à l'infinitif.

Le point commun entre le participe passé et l'infinitif selon D. Leeman (*Grammaire du verbe français*, 1994) est que les deux peuvent être des formes verbales et nominales. Ainsi, comme pour l'infinitif, l'usage du participe passé au lieu de l'IMP montre des lacunes au niveau de la catégorisation des éléments du discours et de leur emploi syntaxique et sémantique.

Cette erreur peut être due à la complexité et à la diversité de l'emploi du participe passé. Grévisse rappelle deux usages du participe passé sans auxiliaire :

Puisque le participe passé employé sans auxiliaire équivaut tantôt à un participe présent passif, tantôt à un participe passé composé, le fait qu'il exprime est tantôt simultané, tantôt antérieur, par rapport au fait exprimé par le verbe principal. (Grévisse, 1988 :1346)

Sans auxiliaire, le participe passé peut être épithète ou attribut : *les sommes perçues en trop seront remboursées. Je reste étonné par votre obstination*<sup>135</sup>.

Le participe passé peut aussi faire partie d'une forme verbale, soit dans les temps composés ou surcomposés, soit dans le passif. L'apport sémantique de l'auxiliaire,

(bien qu'indiscutable) est malaisément isolable ; de plus, c'est [lui] qui fonctionne comme centre proprement verbal, pour l'organisation morpho-syntaxique de la phrase : c'est par rapport à [lui] que se disposent les éléments de la négation et le pronom clitique, [par exemple]. (Le Goffic, 1993 : 162,163)

Le participe passé prolonge le sens lexical du verbe et organise la phrase : les relations syntaxiques et l'interprétation sémantique (rôles actanciels) sont établies par le participe passé et non par l'auxiliaire.

Utiliser la forme du participe passé à la place de celle de l'IMP peut s'expliquer de deux manières différentes, selon que l'on considère le participe passé avec ou sans auxiliaire.

Sans auxiliaire, le participe passé peut exprimer la simultanéité avec le procès conjugué de la phrase. La notion de simultanéité apparaît aussi pour l'IMP (appartenance à une même vue) entre des procès qui se suivent à l'IMP ou entre un procès à l'IMP et un autre employé à un autre temps du passé (surtout le PS). Cette notion de simultanéité commune à l'IMP et au participe passé trouve ses limites au niveau syntaxique puisque la simultanéité

---

<sup>135</sup> Exemples empruntés à Grévisse (1988 : 1345).

entre deux procès conjugués se fait entre propositions indépendantes ou subordonnées (interpropositionnelle), alors que la simultanéité entre participe passé et verbe conjugué est intrapropositionnelle. L'erreur commise par les apprenants révèle des lacunes au niveau syntaxique qui entraînent des problèmes d'agrammaticalité entravant le sens de la phrase.

Avec un auxiliaire, le participe passé devient le pôle autour duquel se construit le sens de la phrase et le procès, en tant que nœud syntaxique, exige telle ou telle construction. Le radical (lexème verbal) du verbe conjugué à l'IMP joue le même rôle que le participe passé dans la forme composée du verbe. Mais, contrairement au participe passé qui reporte les marques de mode, de temps et de personne sur l'auxiliaire, le lexème verbal du verbe conjugué à l'IMP est attaché à ces marques portées par le morphème grammatical. L'apprenant qui remplace l'IMP par le participe passé témoigne de lacunes au niveau de la différenciation entre l'auxiliaire et le morphème grammatical, tous deux porteurs des mêmes marques formelles (mode, temps, personne) mais dont le fonctionnement diffère dans le lexème verbal. Il semble que l'apprenant connaisse le sens du procès et les exigences syntaxiques et sémantiques qu'il impose à son co(n)texte mais l'emploi du tiroir adéquat n'est pas encore acquis. Les lacunes seraient d'ordre sémantique : la non-acquisition de la différence aspectuo-temporelle entre un tiroir composé, le PC, et un autre, simple, l'IMP.

Le corpus affiche un grand nombre d'erreurs de substitution de *était* par *été*. Le verbe *être* est utilisé dans sa forme d'auxiliaire, l'IMP est généralement pertinent dans ce genre d'énoncés comme dans les exemples (11.15) et (11.16) :

(11.15) *Cette maison a un très grand porte qui est écrit au sous (House of wax) la maison du cire. A l'entrée on trouve des statu qui nous rassemble des gens généreux. Dans chaque chambre il y a des supperbes regards mais il y a une seule chambre qui ma fait peur. Il y a des monstres et des serpents et des squelettes que les monstres les a mangé et il ne reste que les os. Dans la cuisine on trouve des cuisigners et des hommes avec ses épouses mange sur une grande table de cire. Cette maison est très ancien c'est un enfant qui a dessiner la maison sur une papier et soudainement le maitre le voit et se moque de l'enfant et lui dit : « cette maison de cire c'est pour ton père » ; l'enfant commence a pleuré et il a décidé de construit cette maison mais non pas une petite mais un grand chateaux de cire, il a commencé a le construire à l'âge de 16 ans, il a terminé à l'âge de 48 ans et chaque jour fait fondre un sac de bougies et construit les murs. Il a fait des grand fenêtre pour prend une grande espace sans cire et même le toit rouge est de cire. Il a arrosé les plantes autour de son château et les arbres de pains et de chaines. Son nom été Vincent Biscar. (Copie 2/Ecole publique garçon/L35)*

(11.16) *Je suis avec l'établissement de la justice par des moyens bien déterminé pour sauvegarder la vie des personnes.*

*Ces moyens **été présentés** dans des plusieurs âges mais elle a été connu dans les moyens âge comme par exemple, il y avait une personne tué pour une raison et ils ont vu une personne innocent près de lui. Il le juge et condamne et puis tué et après une semaine il découvrent que cette personne a été jugé à tort.*

*Dans ce but, on doit avoir un bon moyen pour établir une bonne justice sans accusé des personne sur des crimes qu'ils n'ont pas commis. (Copie 1/Ecole privée 2/L197)*

L'apprenant qui confond l'usage attributif du verbe *être* avec sa forme composée (conjuguée à la 3Sg) ne maîtrise pas la différence de catégorisation entre ces deux formes du verbe *être*. Il ne distingue pas les rôles linguistiques (morphologique, syntaxique et sémantique) propres à chaque forme. La distinction entre verbe et auxiliaire est si tranchée en français que l'usage de l'un à la place de l'autre entraîne une défaillance syntaxique de la phrase conduisant généralement à l'éclatement du sens.

En effet, le verbe joue un triple rôle selon P. Le Goffic (*Grammaire de la phrase française*, 1993) : prédicatif, énonciatif et syntaxique. Dans ce dernier cas, il est le nœud des relations syntaxiques et sémantiques entre le sujet et les compléments et représente le pivot de l'organisation de la phrase. Alors que l'auxiliaire n'a pas de rôle sémantique :

On appelle verbe auxiliaires des verbes qui, dépouillant leur signification propre, servent de simples éléments morphologiques en se combinant avec d'autres formes verbales (surtout le participe passé). (Grévisse, 1988 : 1217)

Cette confusion entre forme verbale et forme auxiliaire peut trouver son origine dans la diversité des emplois : elle sert à former les temps composés de certains verbes intransitifs comme *aller* et *rester*, de toutes les constructions réflexives et du passif.

Considérons l'exemple (11.17) :

(11.17) *La poésie est partagé dans tous le monde, elle a eu beaucoup de changement à des siècles.*

*La poésie **été** des plus anciens moyens pour montrer à quelqu'un ses sentiments envers lui. Elle aide à mettre les sentiments de la personne au secret même que parfois elle **été transformé** en chanson musicale. (Copie 2/Ecole privée 2/L165)*

La phrase affiche un IMP *été* où l'antécédent de l'intervalle de référence n'est pas très saillant mais reste sémantiquement pertinent, comme l'IMP passif *été transformé*. Ce genre d'erreur résulte d'une ignorance de la règle qui requiert l'auxiliaire *avoir* pour conjuguer les verbes passifs aux temps composés.

Dans l'exemple (11.18), il peut s'agir d'une erreur d'inattention car *était innocent* et *été innocent* sont approximatifs, l'apprenant maîtrise la conjugaison du verbe *être* à l'IMP.

(11.18) *L'utilisation de n'importe quel moyen en vue d'établir la justice est inacceptable à mon avis. On peut risquer appliquer la peine capitale sur un criminel, et qu'il se montre après qu'il **était** innocent. Cela pourra se passer dans les plus grandes pays. On croit qu'on a trouvé le criminel et on le met sous la justice et après quelque temps on voit qu'il **été** innocent. Cet événement s'est passé au Liban pendant la guerre qui a commencé le 1975 et s'est arrêter après quinze ans. Trois jeunes frères s'était condamné à la peine capitale et après leur mort on a trouvé le vrai coupable qui a fait le crime. Ces trois frères sont la plus grande représentation de l'injustice. (Copie 1/Ecole privée 2/L175)*

Dans les trois exemples suivants, la forme de l'IMP est utilisée à la place de la forme du participe passé :

(11.19) *Lors d'un voyage j'ai visité une ville naturelle qui était belle et merveilleuse. Il était un village escarpé **posait** comme une larme au bord d'une paupière ; les arbres était proche du ciel et les fleurs était plus sonores qu'un clavier, le soleil couchait et mon cœur était plein de joie et je sentais que tout le monde dansait devant moi, c'était un beau voyage car il était comme un paradis. (Copie 1/Ecole publique garçon/L31)*

(11.20) *Aujourd'hui, c'est le jour de mariage de ma fille. Nous sommes allées pour lui choisir une belle robe blanche, et pour moi-même. Après avoir **esseillais** ma robe, je me suis trouvée en face du miroir. (Copie 2/Ecole privée 1/L132)*

(11.21) *On arrête à la plus haute montagne du Liban ; il y avait très chaud mais avec la neige qui n'est pas fondue encore on joue et on se rafraichient, on continue nos chemin pour arriver à la forêt des cèdres, j'ai senti que mon cœur se rafraichit. Les cèdres sont très bien nourrie et développé, j'avais **pensais** au classe de seconde quand on a pris un leçon de la nature qui dis : sauvons la nature avant qu'il ne sera trop tard, protéger la flore et la faune **évitait** la pollution. (Copie 1/Ecole publique garçon/L35)*

Dans (11.19), le participe passé joue le rôle d'une épithète et appartient au GN attribut du sujet. L'élève utilise l'IMP, d'une manière pertinente, pour décrire le paysage mais il s'aventure dans une construction complexe de la phrase : construction impersonnelle erronée (l'usage de *Il* là où *C'* serait plus pertinent) et interférence entre syntaxe arabe et française (la phrase arabe introduit le verbe puis le sujet). La syntaxe défaillante entraîne une confusion chez l'apprenant qui juxtapose *posait* à *était* et non à *escarpé*. Cette métaphore (le village escarpé et posé comme une larme au bord d'une paupière) revient souvent dans les copies des élèves, c'est une expression apprise en classe. Cependant, l'orthographe erronée du participe passé est due à des lacunes syntaxiques qui entraînent des confusions au niveau du choix du morphème verbal et rendent la phrase agrammaticale.

Dans les énoncés (11.20) et (11.21), le participe passé appartient à une forme composée (infinitif passé et PQP). L'erreur dans ce contexte montre des lacunes de conjugaison concernant la base de l'usage des verbes et des tiroirs. Ce genre d'erreur, quoique

rare, confirme les lacunes des lycéens libanais dans le domaine de la conjugaison et de l'emploi des tiroirs.

### 1.3. Formes composées (PC, PQP) vs IMP

Après les types d'erreurs considérés *supra*, il n'est pas surprenant de voir des apprenants confondre l'IMP et le PC. Généralement l'erreur se situe au niveau du participe passé du PC comme dans les exemples (11.22) à (11.26) :

(11.22) *Vous ne pouvez pas visiter Sannine sans que ne vous buvez de cette eau claire qui à travers les âges a était la source d'eau pour tant de peuples arabes ou même libanais. (Copie 1/Ecole publique garçon/L12)*

(11.23) *Nous dessidons d'aller moi et mes camarades pour voir les belles montagnes du Liban.*

*A la route on voit les arbres vertes et on entend les gazouillement des oiseaux. La journée est excellente le soleil qui donne des fils doré à la montagne qui laisse confondre avec la neige restait au milieu de l'été sur les sommets les plus élevés. On a était tout content. (Copie 1/Ecole publique garçon /L48)*

(11.24) *Depuis nos ancêtres, l'homme a pris de la nature un lieu de vie. Dans les cavernes et les grottes ils vivaient dans les jungles et les forêts. Ils vivaient au sommet des montagnes et au profond des vallé. Mais une évolution de l'homme a était subite par la vie humaine au cours des siècles, et logiquement nous constatons que les modes de vie de l'homme ont évolué d'autre part. Mais la possibilité de réaliser une maison de rêve reste inférieur, à la réalité de vie. Chaque homme rêve de cette maison et son point de vue, mais de mon opinions je la préfère cotière. (Copie 2/Ecole publique garçon/L12)*

(11.25) *Il ne faut pas q'un homme obéisse à une femme, c'est monstrueux, il ne faut pas qu'un homme commande à une femme, c'est lâche, dans cette expression George Sand donne son avis et son avis c'est le même que mon avis parce que la femme c'est un être humain qui a des sentiments, et on sait que la femme a était séduisnée contre son indépendance. (Copie 1/Ecole privée/ L123)*

(11.26) *Une fois un homme emprisonné n'avait plus que quelque heure après qu'il soit appeler pour le nier. Malheureusement cet homme innocent il a était tué tandis que le vrai coupable est en pleine liberté. (Copie 1/Ecole privée 2/L164)*

Le participe passé est celui du verbe *être* dans tous ces exemples. Les phrases montrent deux constructions différentes : active (*être* est l'auxiliaire du verbe *avoir* au PC) ou passive (*être* est l'auxiliaire du verbe transitif au PC).

Dans les exemples (11.27) et (11.28), l'auxiliaire est *avoir* :

(11.27) *Et pour avoir cette égalité exemple Georges Sand en 1848 a pris le rôle de garçon et elle a portait un pantalon et fumer une cigarette pour qu'elle puisse dire son avis dans la*

*société et la politique parce que la femme n'avait le droit de parler. Elles étaient des objets seulement pour le mariage. (Copie 1/Ecole privée 1/L128)*

Dans cet exemple (11.27), l'apprenant donne au premier participe passé la terminaison de l'IMP et au deuxième, qui lui est coordonné, la terminaison de l'infinitif. Cette double erreur montre une absence d'acquisition de la différence morphologique entre les différents tiroirs du système verbal français.

Dans l'exemple (11.28), un PQP et un PC sont utilisés d'une manière erronée et l'erreur concerne le participe passé :

(11.28) *Une de ces jours la collègue a fait une sortie au Saïda, pour faire une recherche sur le site naturel et archéologique.*

*Quand on a arrivé le guide touristique qui nous avait attendait à la rue il y avait raconter sur les choses qui des milles ans qui avait à Saïda et on a arrivé au « musée de cire ». [...] Et ensuite on a descendait au souk qui est très jolie et des plus belles chose est au souk. (Copie 1/Ecole publique garçon /L46)*

On remarque que l'apprenant présente une acquisition incomplète de la terminaison du participe passé et de ces trois morphèmes *-é* (aimé) *-i* (fini) et *-u* (vendu). Il généralise la règle des participes passés du 1<sup>er</sup> groupe.

Tous les temps composés sont concernés comme le PC des verbes qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être*. Considérons l'exemple suivant :

(11.29) *Un jour d'été, je marchait dans la nature, moi et mon frère et mes parents et soudain je remarquai une vue magnifique, j'étais restait là-bas une demi-heure à contempler une cascade.*

*J'étais rester dans ma place à contempler la chute d'eau qui tombait du haut vers le bas sur des rochers en faisant des sons comme le frottement des feuilles en automne. Le son était très haut tel que je n'entendais pas ce que ma famille disait. (Copie 1/Ecole publique garçon/L20)*

Le participe passé du verbe *rester*, qui se conjugue avec l'auxiliaire *être* aux temps composés, ici le PQP, est tantôt utilisé avec la terminaison de l'IMP, tantôt avec la terminaison de l'infinitif. La même erreur est commise dans cet énoncé :

(11.30) *Enfin de la journée nous sommes retournait à notre maison avec des oiseaux meurts et un lapin noir. Je suis très content de cette pêche. (Copie 1/Ecole publique garçon/L24)*

Souvent l'erreur au niveau de l'orthographe, qui ne serait pas perceptible à l'oral, ne met pas en péril le sens de la phrase. Cependant, dans l'exemple suivant :

(11.31) *A l'école nous avons visité Baalbeck c'est un cite au Liban, on a des paysages et une nature très belle, on a de la verdure à côté.*

*Mais l'homme a était perdu cette nature, à l'aide des guerres, au lieu d'empêcher la déforestation. (Copie 1/Ecole publique garçon/L52)*

L'usage d'une forme composée complexe, comme le PC passif du verbe *perdre* dans une phrase à la voix active entraîne une erreur sémantique et la phrase devient agrammaticale, à l'écrit comme à l'oral.

Une autre confusion peut se produire entre deux homophones : *on* le pronom indéfini et *ont* le verbe ou l'auxiliaire *avoir* conjugué à la 3Pl. Considérons l'exemple suivant :

(11.32) *La poésie est devenue comme une chanson parfois, puisque beaucoup de chanteurs on décidait de la chanté avec de la musique. Finalement, chaque'un à sa propre personnalité donc chaque'un partage une opinion différente de l'autre. Pour cela, beaucoup d'être humain efface la poésie de leur vie. Et je trouve qu'il on fait une grande erreur. Ecrire, lire la poésie vous aide beaucoup. (Copie 2/Ecole privée 2/L 213)*

L'apprenant remplace *ont* par *on*. Cette erreur orthographique en entraîne une autre : la conjugaison (à l'IMP) de ce qui devrait être un participe avec le pronom indéfini employé à la place de l'auxiliaire. Le cas inverse se présente dans l'exemple suivant :

(11.33) *Un jour de tempête, j'ai décidé d'aller avec mes amis au cinéma. Après avoir vu un très beau film ont voulu aller manger chez un restaurant, mais la pluie nous a empêché. (Copie 2/Ecole privée 1/L113)*

C'est la substitution de *on* par *ont* qui crée la confusion et le lycéen donne au verbe la forme d'un participe passé *voulé* qui ressemble aux participes des verbes du premier groupe. A l'oral, l'erreur ne sera pas perçue car [õvule] peut être compris comme *on voulait* et l'énoncé serait sémantiquement correct.

#### 1.4. Problèmes « de relation »<sup>136</sup>

Cette erreur apparaît dans l'exemple (11.7) du locuteur L129 qui donne au verbe *vouloir* la terminaison *-ais* (1Sg ou 2Sg) alors que le sujet est un GN désignant la 3Sg.

Ce genre d'erreur se répète dans les exemples (11.34) et (11.35) suivants :

---

<sup>136</sup> Nous empruntons cette appellation à C. Brissaud pour désigner les problèmes où « le temps est identifié mais la relation avec l'élément qui commande l'accord est mal établie. » (Brissaud, 1998 : 65)

(11.34) *Subitement, tout l'événement revint à ma tête : la lumière des bougies, l'odeur de l'encens qui embaumait l'église, toute la famille qui était autour de moi, la voix du prêtre qui priait... Mais tout cela ne m'intéressais point, tout ce qui m'intéressais était le cercueil en bois qui était le centre de ce spectacle ; le cercueil de mon grand-père. Je m'étais noyée dans mes souvenirs les plus chers, ces photos interminables qui défilaient dans ma tête sans cesse, et qui me joignaient avec mon grand-père. Aucune chose ne pouvait distraire mes pensées, aucune chose pouvait me faire oublier le vide qu'a laissé la mort de mon grand-père dans ma vie, et maintenant c'est à qui de remplir ce vide ? (Copie 2/Ecole privée 1/L118)*

(11.35) *De même actuellement, la femme a une place de plus en plus importante dans la vie active de la société moderne mais cela n'étais pas présent dans le passé où la femme n'avait pas le droit de donner son avis ou de participer à la politique. (Copie 1/Ecole privée 1/L156)*

Le sujet est un pronom indéfini *cela* et *tout ce*, 3Sg, dont le verbe est conjugué à 1Sg. Cette erreur peut avoir plusieurs interprétations :

- erreur d'inattention dès lors que les autres verbes de l'énoncé, conjugués à l'IMP, le sont d'une manière pertinente ;
- le locuteur L118 (cf. exemple (11.34)) montrerait des lacunes au niveau de la catégorisation des éléments de la phrase, les sujets impersonnels du verbe *intéresser*, répété deux fois (répétition relevant d'un calque syntaxique sur l'arabe libanais), pourraient être considérés par l'élève comme ne présentant aucun lien syntaxique avec le verbe. Le pronom réflexif de la première personne du singulier *m'* est alors considéré comme sujet réel entraînant la terminaison en *-ais* du verbe.

L'exemple (11.36) présente aussi une phrase avec un sujet indéfini *on* :

(11.36) *J'avais un ami très beau, sociable, mignon et surtout aimable, j'ai sû que quand il a atteint l'âge de 18 ans, il a commencé à prendre de la drogue. J'ai fait tout mon possible pour l'aider à l'oublier et de revenir la personne que je connais. 2 ans après, on étiez tous ensemble, dans la maison, il a senti un mal, 2 secondes après il mourrut devant mes yeux. Copie 2/Ecole privée 1/L144)*

Le style proche du français oral de l'apprenant l'amène à utiliser ce pronom à la place du pronom personnel de la première personne du pluriel *nous*.

Paradoxalement, le locuteur conjugue le verbe *être* à la deuxième personne du pluriel. Cette erreur ne peut pas être classée comme erreur d'inattention ou comme une erreur liée à la substitution du pronom *nous* par *on* car *être* n'est pas conjugué à la 1Pl.

Dans l'exemple (11.37), l'apprenant reprend anaphoriquement le GN *les bourgeoises de XIX<sup>e</sup> siècle* par le pronom personnel singulier *elle* :

(11.37) *Dans le texte de la vocation de la femme on a vu que les bourgeoises de XIX<sup>ème</sup> siècle obéissait à la société et ne pouvait pas travailler, et si elle travaillait, elle se déclassait. Elle obéissait ce que l'homme et la société lui disaient ou commandaient.* (Copie 1/Ecole privée 1/L152)

La confusion au niveau de cette reprise anaphorique peut s'expliquer par le fait que *elle* désigne toute femme bourgeoise du XIX<sup>ème</sup> siècle et serait une reprise anaphorique du GN *la femme*. Ce même apprenant maîtrise la conjugaison de l'IMP à la troisième personne du pluriel parce qu'il a conjugué les verbes *dire* et *commander* d'une manière conforme. Nous pouvons parler ici d'erreur concernant la cohésion textuelle et non de manque de compétence dans le domaine de la conjugaison.

Erreur d'inattention ou erreur liée à des facteurs textuels ou sémantiques spéciaux, la récurrence de ces cas dans notre corpus et leur hétérogénéité, leur présence erronée concurremment à des usages pertinents dans le même contexte rend l'analyse complexe et l'explication difficile, comme dans les deux exemples (11.38) et (11.39) :

(11.38) *Je pense que George Sand avait raison, par son avis. Et je suis pour. L'homme et la femme doivent être au même niveau, ils doivent se respecter.* (Copie 1/Ecole privée 1/L 160)

(11.39) *En attendant que la pluie s'arrête je suis entrée au toilette. Il y avait un très grand miroir sur le mur, je ne pouvait pas ne pas la regarder.* (Copie 2/Ecole privée 1/L113)

Les deux verbes d'état *avoir* et *pouvoir* ne doivent pas normalement poser des problèmes de conjugaison majeurs car leur usage est fréquent dans les copies des apprenants. De toute manière, l'existence de ces erreurs montre que l'acquisition de l'IMP, même au niveau très élémentaire de la conjugaison, est en cours d'acquisition ou même reste à acquérir chez un nombre important d'apprenants libanais. Leurs lacunes aux niveaux textuels entraînent les erreurs de type morphologiques. La concurrence de ces facteurs met l'élève dans une attitude d'insécurité face à sa production écrite en sorte qu'il enchaîne les erreurs même quand il maîtrise « théoriquement » la règle, surtout dans les cas liés à la morphologie de l'IMP.

Dans l'exemple (11.40), les erreurs morphologiques de l'apprenant sont nombreuses et montrent une confusion au niveau de l'acquisition des morphèmes grammaticaux :

(11.40) *(conclusion) Derrière tout grand homme il y a une femme. C'est absolument vrai. C'est pour cela je vous demande d'essayer d'améliorer la place de la femme dans la société et la donné une chance pour améliorer son pays. Soyé sûr que vous ne perdait rien.* (Copie 1/Ecole privée 1/L113)

Le verbe *donner* doit être à l’infinitif comme l’est *améliorer*, employé à bon escient. Dans la dernière phrase, l’élève s’adresse au lecteur en utilisant la 2<sup>pl</sup> mais fait deux erreurs en utilisant l’impératif et le PRES, erreurs liées au morphème grammatical *-ez* qui correspond au même phonème que ceux transcrits *-é* et *-ait* dans la conscience phonologique du Libanais francophone. Il en résulte deux possibilités de terminaison alors qu’il s’agit de la même personne. Il utilise *-é* aussi à la fin d’un verbe à l’infinitif à la place de *-er*. La confusion des terminaisons suggère que l’apprenant n’applique pas les règles de la conjugaison en rédigeant, faute de temps et/ou de compétences. Du point de vue sémantique, l’IMP n’est pas pertinent dans l’énoncé mais sa terminaison en *-ait* montre l’enjeu de la complexité de la conjugaison dans le système verbal français et ses conséquences, à l’écrit, dans les copies des lycéens.

Considérons l’énoncé (11.41) :

(11.41) *Tout le monde, a entendu parler de la peine de mort ou la peine Capitale. Si quelqu’un comait un crime, ou un fait terroriste, il est directement jugé par la peine de mort. (Copie 1/Ecole privée 2/L174)*

L’homonymie phonologique entre la terminaison du verbe *commettre* à la 3<sup>sg</sup> du PRES *-et* et la terminaison de l’IMP *-ait* correspondant tous deux aux phonèmes [ɛ], induit l’apprenant en erreur. Pourtant la présence du verbe *faire* au PRES montre bien que l’élève a l’intention d’utiliser le PRES dans la phrase hypothétique. Le verbe *commettre* appartient au 3<sup>e</sup> groupe, c’est un verbe irrégulier dont le radical en *comm-* est le même pour tous les tiroirs de la conjugaison : l’apprenant fait une erreur lexicale en omettant la double consonne au niveau du radical à quoi il adjoint la terminaison de l’IMP. Il y a une acquisition lacunaire de la morphologie lexicale et grammaticale.

## Conclusion

En définitive, les erreurs orthographiques des apprenants libanais (erreurs liées directement à la morphologie de l’IMP et des autres tiroirs) sont dues à des lacunes au niveau de la conjugaison (non acquise ou souvent en cours d’acquisition) qui suggèrent des compétences très faibles au niveau de la différenciation aspectuo-temporelle entre les différents tiroirs comme l’IMP, le PC, le PQP, l’infinitif (présent et passé). La seule erreur qui a pu être analysée comme un calque de l’arabe (utiliser l’infinitif du verbe à la place de l’IMP car l’infinitif en arabe correspond à l’accompli passé) a été présentée avec des réserves.

Dans le même texte, un apprenant est capable d'utiliser la forme non finie d'un verbe à la place d'une forme conjuguée et d'employer la forme fléchie pour le même lexème verbal ou pour d'autres. Pour cette raison, nous considérons les formes infinitives comme une sorte de persistance de ce que Klein (1989) et Noyau (1991) appellent la variété de base, qui montre que ces apprenants n'ont pas encore atteint un stade avancé qui leur permettrait d'utiliser systématiquement des formes fléchies. Aussi, les formes participiales du verbe suggèrent le degré de confusion et d'instabilité dans l'emploi morphologique des tiroirs du français.

Les apprenants utilisent les différentes formes verbales du français mais des problèmes persistent. Dans ce chapitre, ont été recensées les difficultés morphologiques, leurs causes et leurs conséquences syntactico-sémantiques. Dans le chapitre suivant, nous présenterons les difficultés d'ordre syntaxique et sémantique.

## Chapitre 12 Usage des tiroirs : contraintes syntaxiques et sémantiques (le cas de l'IMP)

### 1. Les contraintes syntaxiques : relations de concordance ou d'indépendance

#### 1.1. Etat des lieux

Ce phénomène apparaît en français pour gérer l'emploi des tiroirs dans deux ou plusieurs propositions dont l'une au moins est une subordonnée (complétive, relative enchâssée dans une complétive, relative déictique ou interrogative indirecte). La grammaire traditionnelle l'a décrit pour rendre compte de l'usage du subjonctif (présent ou passé) dans une subordonnée dépendant d'une principale construite avec un procès au passé. Dans le corpus, cette contrainte grammaticale est très couramment respectée. Plusieurs exemples tirés de notre corpus l'attestent.

(12.1) *Aux époques anciennes, les gens **considéraient** que la femme **était** seulement une ménagère pour la maison et une machine pour fabriquer des enfants, alors que les époques ont changés et la considération des gens s'est améliorée ; maintenant la femme peut être au foyer, au travail et elle peut assumer les deux. (Copie 1/Ecole publique fille 43/L98)*

(12.2) *Lors d'un voyage de Beyrouth à Tripoli, j'ai été **émerveillé** par un paysage extraordinaire qui **s'étendait** jusqu'à l'horizon. C'**était** la mer méditerranée qui **entourait** la côte libanaise.*

*Je me suis arrêté pour mieux contempler ce site naturel.*

*Le soleil dormait dans un lit bleu, plein de vie. Le ciel rougeâtre, traversé par quelques oiseaux, offrait au paysage un effet majestueux. Les vagues douces frappaient légèrement la côté dorée. Les poissons **vivaient** dans un palais qui **ressemble**<sup>137</sup> au paradis.*

*Je ne voulais plus lever mon regard de ce site, mais il **fallait** que je **continue** mon chemin. Et j'**espère** que les libanais le **gardent** propre et plein de vie. (Copie 1/Ecole publique garçon/L50)*

(12.3) *Le mardi dernier, on m'appela à Montpellier. Un crime **avait eu** lieu dans un appartement que j'**habitais** il y a deux ans. Arrivée au lieu du crime avec mon équipe de techniciens, je **contemplais** avec amertume le desordre qui **avait détruit** la scène de mes souvenirs. Au fond de la chambre, face au miroir cassé, je me vis triste, nostalgique. Tout à coup, une écriture gravée à l'angle du miroir me parrut : « ensemble pour toujours ». Cette écriture gravée au fond de mon cœur éveilla en moi un souvenir amer. J'étais en pyjama,*

---

<sup>137</sup> Nous nous attarderons sur les phénomènes de concordance et d'indépendance dans ce qui va suivre, nous nous contentons ici d'exposer quelques exemples pour étayer cet « état des lieux ».

*malcoiffée, et je criais, et Lama, ma sœur, criait encore plus fort que moi. Ce jour-là, je l'avais chassée or mon appartement après une discussion violente. Et depuis, je ne l'avais pas vue. On **disait** qu'elle **avait quitté** la ville. Je n'en sais rien... l'appel de l'un des techniciens, desquels j'étais responsable, me fit sursauter. Je me regardai encore une fois dans le miroir, je vis mon âme brisée, découpée. J'avais mal au cœur, je manifestais du remord. Pourtant, suite à la maladie qui m'**avait arraché** mes parents, je **permis** à mon orgueil de m'arracher ma sœur. « je n'irai pas à sa recherche, je ne demanderai pas pardon », pensai-je. (Copie 2/Ecole privée 1/L134)*

Cette conformité aux emplois normés trouve son origine dans la fréquentation des textes littéraires. Ces derniers, qui restent les références essentielles et souvent exclusives des apprenants libanais, abondent d'exemples du type :

(12.4) *Quand Mathilde, soixante-dix ans, revint essoufflée par sa course, Rémi **remarqua** qu'il lui en **avait fallu** du temps, sur quoi elle **objecta** que le diamant n'**était** pas dans le tiroir supérieur gauche, sur quoi Rémi **voulut** savoir qui ne l'**avait** pas **remis** à la place et chercha un coupable parmi les trois suspects : sa mère, lui et son chien. (Rouaud, 1990 : 107)*

Cette règle strictement syntaxique n'est pas toujours respectée dans les textes des francophones, natifs ou non natifs. Les exemples suivants sont tirés du corpus littéraire et montrent les limites d'applications réelles de cette règle :

(12.5) *Je **soupçonnai** ce jour-là que la littérature ne **soutient** avec la vérité que d'incertains rapports. (De Beauvoir, 1958 : 15)*

(12.6) *C'**est** dans ces conditions polaires que Pierre **se mit** en route, malgré les protestations d'Aline qui lui conseillait d'attendre des jours meilleurs, estimant que, là où il était, Émile ne risquait pas de s'envoler (on imagine la stupeur des femmes accourues au tombeau ce matin de Pâques et qui ne trouvent dans un coin, au lieu du corps béni, qu'un petit tas de bandelettes). (R61, Rouaud, 1990 : 164)*

(12.7) *FRANTZ*

*Pour vous servir. La mort est le miroir de la mort. Ma grandeur reflète votre beauté.*

*JOHANNA*

*C'est aux vivants que je **voulais** plaire.*

*FRANTZ*

*Aux foules éreintées qui rêvent de mourir ? Vous leur montriez le visage pur et tranquille de l'éternel Repos. Les cinémas sont des cimetières, chère amie. Comment vous appelez-vous ? (S33, Sartre, 1960 :198)*

Pour les exemples (12.6) et (12.7), on a affaire à des phrases de type emphatique. Il s'agit pour Riegel & al. (1994) de « types de réarrangement communicatif » caractérisés

[...] par les aménagements syntaxiques qu'ils introduisent, ils affectent l'organisation sémantique de la phrase, notamment en ce qui concerne la répartition de l'information en thème/propos. (1994 : 389)

Il s'agit dans les deux premiers cas d'extraction de compléments circonstanciels et dans le dernier d'extraction d'objet (COI du verbe *plaire*). Riegel ajoute la remarque suivante :

Il est difficile, dans la plupart des cas, de traiter l'élément extrait comme un antécédent du relatif **qui** ou **que** qui le suit : la substitution est pratiquement impossible, notamment quand une subordonnée, un infinitif ou un complément circonstanciel sont extraits. Pour cette raison, on peut traiter **que** comme une conjonction. (*Ibid.* : 432)

L'objectif n'est pas d'étudier la construction de la phrase emphatique mais de montrer que, dans ce cas, on peut aussi parler de concordance de temps entre le verbe *être* qui est un constituant de la « locution identifiante » (Riegel *et al.*, 1994 : 430), « présentatif », et le verbe de la proposition qui suit *que*.

On précisera concernant la terminologie :

1. qu'on adopte la définition du DR (discours rapporté) de L. Rosier et M. Wilmet :

Soyons concrets. Tout DR suppose un avant (le discours à citer) et un après (le discours cité), celui-là fût-il réel ou fictif, et celui-ci fidèle ou manipulé par ajout, troncation ou paraphrase (2003 : 98).

2. Nous appellerons subordonnée « concordante » toute proposition subordonnée complétive, interrogative indirecte, relative enchâssée dans une complétive, relative déictique, emphatique, etc. qui demande la concordance des temps.

Pour la concordance des temps, l'IMP est un tiroir majeur dans les propositions subordonnées. En outre, la fluctuation des emplois de l'IMP dans ce contexte linguistique prête à confusion et entraîne les lycéens libanais tantôt vers l'emploi normatif tantôt vers des emplois agrammaticaux.

Travailler sur la concordance suppose un souci pédagogique : comment décrire clairement le mécanisme à l'œuvre dans les emboîtements temporels ? La mise en avant de facteurs pragmatiques n'est jamais qu'un pis-aller, déplaçant la responsabilité du chercheur vers l'enseigné, de l'explication à l'interprétation. (Rosier & Wilmet, 2003 : 109)

Cette remarque de L. Rosier et M. Wilmet dit toute la complexité de la langue française dans le domaine de la subordination et surtout dans le domaine de la concordance des temps. Entrent en jeu le choix des tiroirs, le cotexte (la personne, les circonstants temporels, les marqueurs typographiques, etc.) et le contexte (une situation énonciative complexe, le PRES de vérité générale, etc.)

Notons rapidement que dans les trois manuels du corpus, un seul<sup>138</sup> contient une partie intitulée *Les discours rapportés*<sup>139</sup>. La fiche commence par la description des trois types de discours : le DD, le DI et le DIL et évoque rapidement le discours narrativisé. Rien n'est dit sur la concordance des temps sauf dans les deux tableaux récapitulatifs et comparatifs à la fin de la partie normative. Dans le premier tableau, La « concordance des temps avec le discours du narrateur » est marquée par un *oui* pour le DI et le DIL et un *non* pour le DD. Le deuxième tableau est entièrement consacré à la concordance des temps et on y précise que le PRES, l'IMP, le PC, le FUTA, le COND et le CONDP du DD ne changent pas au DI ni au DIL quand « le verbe introducteur ou le contexte [sont] au présent ». Cependant, seuls l'IMP, le PQP, le CONDA sont autorisés au DI et DIL quand « le verbe introducteur ou le contexte [sont] au passé ». Aucune explication supplémentaire n'est donnée, aucun exemple n'est présenté comme « exception » et argumenté. Cinq exercices sont mis à la disposition de l'élève pour effectuer les tâches suivantes : repérer les discours rapportés dans les textes (marques typographiques et linguistiques), convertir d'un type de discours en un autre, induire les effets de sens produits par l'usage d'un type de discours spécifique.

Cette démarche paraît restrictive : ce n'est ni le tiroir (présent ou passé) du verbe introducteur ni la référence temporelle du contexte qui impose le choix du tiroir de la subordonnée. Le concept de « contexte » est très large et le tableau oppose un contexte au présent à un autre au passé : quelle serait la différence entre les deux ? Quelles en seraient les marques linguistiques et même extra-linguistiques ou pragmatiques ?

Du moins, ce manuel a-t-il le mérite de proposer une fiche consacrée à l'étude des discours rapportés, alors que les deux autres manuels<sup>140</sup> n'en parlent pas malgré les lacunes syntaxiques des apprenants libanais dans ce domaine surtout quand il s'agit de construire des phrases complexes.

## 1.2. La concordance des temps

Deux positions sont envisagées par les linguistes pour étudier la concordance des temps : l'une formelle et l'autre sémantique.

---

<sup>138</sup> Français Méthodes, 2<sup>de</sup>/1<sup>re</sup>, Bertheliet *et al*, Hachette, 2004.

<sup>139</sup> La deuxième fiche (pp. 67-71) d'un *Repère* appelé *L'énonciation* situé sous la Rubrique *La langue*, deuxième grande partie de l'ouvrage.

<sup>140</sup> Il s'agit du manuel : *De la langue à la littérature*, Naboulsi Iskandarani *et al*, CRDP, 2005, utilisé dans tous les établissements publics dont les deux écoles avec lesquelles nous avons travaillé. Le deuxième : *Espaces littéraires*, Abou Ghannam *et al*, Hachette-Edicef, 1998, est utilisé dans une des écoles privées.

Comrie (1986 cité par Berthonneau & Kleiber (1997)) défend le point de vue formel qui détermine l'emploi d'un temps du passé dans la subordonnée par le verbe au passé de la principale. Quand le verbe de la principale n'est pas conjugué à un temps du passé, celui de la subordonnée garde son emploi d'origine. Riegel & al. (1994) relèvent trois exceptions à cette règle : (1) quand le DI contient un PRES de vérité générale, (2) quand « le moment de l'énonciation effective relaie l'énonciation passée (1994 : 600), quand « l'énonciateur assume le propos rapporté » (*Ibid.*). Ce dernier point est évoqué par Comrie par ce qu'il appelle « continuing applicability » et qui rend facultatif le transfert au passé du verbe de la subordonnée.

Berthonneau & Kleiber (1997) critiquent cette théorie :

(1) L'hypothèse de Comrie est simple et économique par son homogénéité. Nous ajoutons qu'elle est, de ce fait, facilement applicable dans le domaine de l'enseignement mais les contre-exemples trouvés dans les textes français, comme on l'a déjà montré, la rendent insuffisante et rendent son enseignement peu convaincant (cf. le manuel de M. Berthelie).

(2) Le calcul sémantique n'est pas pris en considération. Dans l'exemple suivant

(12.8) *Il se plaignait de ne croire à rien ; je m'acharnais à lui proposer des buts ; il me semblait exaltant de travailler à se développer, à s'enrichir ; c'est en ce sens que je **comprendais** le précepte de Gide : " faire de soi un être irremplaçable " ; mais si je le rappelais à Jacques, il haussait les épaules : " pour ça il n'y a qu'à se coucher et à dormir. (B67, De Beauvoir, 1958 :216)*

le fait que l'IMP *comprendait* recouvre le moment de la narration ne pose pas de problème à la théorie de Comrie dans la mesure où sa présence est la conséquence de l'application de ce qu'il appelle la « sequence of tense ».

(3) Cette théorie s'applique seulement aux phrases au DI, en particulier les complétives. Elle ne peut pas être appliquée aux énoncés au DIL où l'on peut garder les temps d'origine du DD mais aussi utiliser des IMP, PQP, COND pour substituer respectivement le PRES, PC ou FUT sans subordination entre les deux propositions, comme dans les exemples suivants, tirés de notre corpus :

(12.9) *Il avait été au bout du désespoir, au point de le retourner en dégoût contre lui-même : je **devais** le suivre dans ces âpres chemins. (B2, Beauvoir, 1958 :211)*

(12.10) *A la sortie de mes cours, Stépha m'invitait à déjeuner au knam ; nous mangions en musique de la cuisine polonaise et elle me demandait conseil : **devait-elle** épouser Fernando ? Je répondais oui ; jamais je n'avais vu entre un homme et une femme une entente aussi entière : ils répondaient exactement à mon idéal du couple. (B6, Beauvoir, 1958 : 298)*

(12.11) *Et Antonetti qui parlait, à son passage, de " coup de balai " ! Il n'y avait déjà personne, et il voulait encore renvoyer du monde ! (G45, Gide, 1927 : 776)*

(12.12) *Il ne se sentait pas d'humeur à remettre au lendemain son départ, quel que soit le temps, mais avant, ah, une recommandation expresse : il était bien entendu qu'il voyageait pour son commerce, son commerce uniquement, et pas un mot, pas une allusion sur la véritable nature de son déplacement, que cela reste entre nous. (R39, Rouaud, 1990 : 164)*

- (4) La transposition du DD au DI n'est pas systématiquement la cause de l'existence du DI comme dans l'exemple suivant extrait de Beauvoir :

(12.13) *Elle exhibait une garde-robe bigarrée, des cheveux opulents, un sourire si immuable que je n'ai jamais pu décider si elle était sourde ou idiote. (B36, Beauvoir, 1958 : 164)*

La proposition interrogative indirecte introduit une interrogation, un questionnement et non un DD. Ceci apparaît aussi dans des phrases qui commencent par *il me semble que, je sais que, il paraît que*, etc.

- (5) Appliquer systématiquement une règle syntaxique pour utiliser tel ou tel tiroir écarte l'existence de valeurs sémantiques liées à ces temps verbaux. L'usage de l'IMP avec des adverbes déictiques à valeur de futur dans une subordonnée pourrait confirmer une telle règle, par exemple : *il a dit qu'il venait demain*.
- (6) Dans nombre d'énoncés, on peut employer le PRES et le FUT dans une subordonnée régie par une principale dont le verbe est conjugué au passé. Il est possible aussi, comme le montrent les exemples (12.6) et (12.7) qu'une proposition principale au PRES introduise une subordonnée au passé.

Dans le *Bon usage* (1980), Grévisse parle de concordance et de discordance. La première permet de régler le tiroir de la subordonnée par rapport à celui de la proposition principale, alors que la seconde le fait par rapport au moment où l'on parle.

Ces phénomènes peuvent être expliqués par une approche sémantique de la concordance des temps. C'est ce qui a conduit Brunot à déclarer : « Le chapitre de la concordance des temps se résume en une ligne : il n'y en a pas » (1953 : 782). En effet, il considère que c'est le sens qui permet au locuteur de préciser le choix du tiroir de la subordonnée. Cette hypothèse est avancée par Grévisse (1988) qui, après avoir précisé que le choix du tiroir de la subordonnée dépend syntaxiquement de celui de la principale ou du moment de l'énonciation, donne au « sens » voulu par le locuteur une importance majeure pour le choix du tiroir dans la subordonnée.

Les linguistes qui soutiennent la théorie sémantique considèrent que la subordination est un critère décisif dans le choix du temps verbal qui est un temps relatif « puisqu'il n'est plus repéré par rapport au temps de l'énonciation T0 » (Berthonneau, 1997 : 123). La simultanéité est alors dénotée par l'IMP quand le temps de la principale est au passé, l'antériorité par le PQP ou le COND composé et la postériorité par le COND simple. La « dépendance sémantique » permet que l'on traite le DI, le DIL et aussi les propositions qui ne sont pas des transpositions d'un DD.

Berthonneau trouve plusieurs points faibles à ces théories malgré leur pertinence face à la théorie formelle. On ne peut pas vraiment parler de subordination temporelle dans des exemples comme :

(12.14a) *Paul a dit que Marie avait travaillé hier*

(12.14b) *Paul a dit que Marie venait demain/aujourd'hui/hier*

(12.14c) *Paul a dit que Marie viendrait travailler aujourd'hui/demain (Berthonneau 1997 :129)*

Dans le cas d'une subordination temporelle, les adverbes déictiques se réfèreraient au moment du dire de l'énonciateur du DI et non pas au moment du locuteur du DD, ce qui est pourtant le cas dans le DIL.

Aussi dans des exemples comme celui-ci :

(12.15) *A la télé hier, ils ont dit que les Egyptiens autrefois se faisaient embaumer. (Ibid. : 130)*

Il est bien évident que la subordination temporelle n'a pas lieu d'être parce que l'énoncé au DD est à l'IMP.

Berthonneau et Kleiber mettent en doute l'hypothèse de la concordance sémantique. Comme L. Rosier et M. Wilmet (2003) ils montrent que l'usage des tiroirs dans les subordinées concordantes dépend de leurs valeurs de base. Rosier et Wilmet considèrent que « l'imparfait dans la complétive [...] garde envers et contre tout co(n)texte ses caractéristiques temporelles et aspectuelles » (2003 : 109). L'emploi de l'IMP dans un DI est dû à son caractère anaphorique méronomique, selon Kleiber & Berthonneau (1997). En effet, le procès à l'IMP dénote une situation qui constitue une « partie » d'une autre situation « antécédent » qui peut être intraphrastique, cotextuelle ou contextuelle. Dans l'exemple suivant :

(12.16) *Habituellement on se contente de signaler que l'imparfait d'un exemple tel que [on cite l'exemple] provenait d'un présent de discours direct.*

Selon la thèse de la concordance sémantique, c'est le PRES qui doit être utilisé dans l'exemple cité à la place de l'IMP. Si l'IMP est valide c'est qu'il dispose d'un antécédent, c'est « la situation passée de lecture des travaux de concordance, rendue accessible par le contenu même de la principale » (Berthonneau & Kleiber, 1997 : 138).

Quant aux exemples où le PRES, le FUT et le PC remplacent respectivement l'IMP, le COND et le PQP, Berthonneau avance :

De façon générale,[...] n'est-il parfois pas plus rentable, cognitivement parlant, de conserver la forme de départ si elle n'entraîne pas d'erreur d'interprétation ? [...] le maintien du temps du dire d'origine peut parfois s'expliquer par un désir de simplification.[...] beaucoup de formes temporelles, même « illogiques », peuvent résulter de ce facteur de simplification, ce qui rend du coup très difficile l'investigation à partir de données et l'établissement de règles strictes en ce domaine. (*Ibid.* : 117)

### **Les relations syntaxiques dans la SDT**

Pour L. Gosselin aussi, les temps verbaux sont régis par les mêmes principes hors et dans le cadre des trois types de relation syntaxiques qu'il définit comme suit :

**La relation d'indépendance** concerne les relatives (sauf les déictiques et les enchâssées dans les complétives) et les circonstancielles non temporelles.

On admet qu'il y a indépendance lorsque ces relations sont les mêmes que si les deux propositions appartenaient à des phrases différentes, alors qu'il y a concordance dans le cas contraire (Gosselin, 1996 :258).

Deux principes régissent ces relations d'indépendance :

Principe 1 : les valeurs temporelles absolues des tiroirs parce qu'on admet que les propositions fonctionnent comme des indépendantes ;

Principe 2 : les principes généraux qui régissent les intervalles dans le texte surtout le principe de dépendance contextuelle de l'intervalle de référence.

**La relation de concordance** concerne les complétives, y compris les interrogatives indirectes, les relatives déictiques et les relatives enchâssées dans les complétives.

Elle se manifeste de trois manières différentes :

(1) certains temps ont une valeur exclusivement temporelle dans la subordonnée qui apparaîtra très exceptionnellement dans la principale ;

(2) certaines combinaisons sont impossibles ;

(3) la succession de deux temps verbaux en concordance ne véhicule pas toujours la même relation chronologique que dans des propositions indépendantes.

Contrainte 1 : la contrainte aspectuelle sur la simultanéité implique un effet de sens typique. Quand une proposition principale est à un temps du passé, la subordonnée à l'IMP ou au PRES inaccompli lui est simultanée. Ainsi, tout énoncé dont la proposition principale est au passé et la subordonnée au PS est agrammatical.

Deux effets de sens dérivés peuvent avoir lieu : l'antériorité de la subordonnée est exprimée par le PC quand la principale est à un temps du passé et la postériorité est exprimée par le FUT quand la principale est à un temps de futur.

Contrainte 2 : la saillance particulière de l'intervalle de référence de la principale a pour conséquence la non saturation de l'intervalle de la subordonnée qui est obligatoirement lié à l'intervalle de la principale, même si celui-ci n'est pas saturé. Cette contrainte implique aussi que l'intervalle d'une subordonnée au présent coïncide avec l'intervalle de la proposition principale au passé et celui de l'énonciation.

Pour les relatives déictiques, la simultanéité entre les deux procès est obligatoire puisqu'il s'agit d'un compte rendu de perception.

**La relation de subordination circonstancielle** n'apparaît qu'avec les propositions circonstancielle temporelles. (cf. chapitre 10, §2)

Gosselin met en valeur les types de relations qui peuvent exister entre les propositions principales et les propositions subordonnées en fonction de la nature des formes temporelles présentes de part et d'autre. Ces relations dites chronologiques ne sont pas imposées par la subordination mais elles sont régies par des principes généraux comme on l'a vu *supra* et font entrer en jeu deux facteurs importants : l'enchâssement de situations perceptives et les types de subordonnants circonstanciels. Nous présentons ci-dessous les quatre tableaux qui reproduisent la typologie de ces relations.

	PQP aoristique	PQP accompli	PS	PC aoristique	PC accompli	IMP	PRES	FUT	FA
IMP	T'1(T1) ou T'2(T1)	T'2(T1)	T'2(T1)	T'2(T1)	T'3(T1)	T'2(T1)	T'3(T1)	T'3(T1)	T'3(T1)

Tab.12.1 : propositions en relation d'indépendance (IMP dans la principale vs les autres tiroirs dans la subordonnée).

	PQP aoristique	PQP accompli	PS	PC aoristique	PC accompli	IMP	PRES	FUT	FA
IMP	T'2(T1) Ou T'3(T1)	T'2(T1)	T'2(T1)	T'2(T1)	T'1(T2)	T'2(T1)	T'1(T2)	T'1(T3)	T'1(T3)

Tab.12.2 : propositions en relation d'indépendance (IMP dans la subordonnée vs les autres tiroirs dans la proposition).

	PQP aoristique	PQP accompli	PS	PC aoristique	PC accompli	IMP	PRES	FUT	FA	COND
IMP	! T'1(T1)	T'2(T1)	!*	!*	! T'2(T1)	T'2(T1)	! T'2(T1)	T'3(T1)	T'3(T1)	T'3(T1)

Tab.12.3 : propositions en relation de concordance (IMP dans la principale vs les autres tiroirs dans les propositions subordonnées).

	PQP aoristique	PQP accompli	PS	PC aoristique	PC accompli	IMP	PRES	FUT	FA
IMP	!	T'2(T1)	T'2(T1)	T'2(T1)	T'1(T2)	T'2(T1)	T'1(T2)	T'1(T3)	T'3(T1)
	T'2(T1)								

Tab.12.4 : propositions en relation de concordance (IMP dans la subordonnée vs les autres tiroirs dans la proposition principale).

### Légende des tableaux :

T1= valeur temporelle absolue de passé, attribuée à la principale ;

T2= valeur temporelle absolue de présent, attribuée à la principale ;

T3= valeur temporelle absolue de futur, attribuée à la principale ;

T'1=valeur temporelle relative d'antériorité attribuée à la subordonnée ;

T'2= valeur temporelle relative de simultanéité attribuée à la subordonnée ;

T'3= valeur temporelle relative de postériorité attribuée à la subordonnée ;

\*= agrammaticalité ;

!= relation différente, dans le tableau de concordance, de celle qui est attribuée à la combinaison correspondante dans le tableau des relations d'indépendance.

Les relations se lisent de la manière suivante : l'intervalle de référence de la subordonnée est antérieur (T'1)/simultané (T'2)/postérieur (T'3) à celui de la principale, lequel est antérieur (T1)/simultané (T2)/postérieur (T3) par rapport au moment de l'énonciation. Par exemple T'1(T1) se lit : l'intervalle de référence de la subordonnée est antérieur à celui de la principale, lequel est antérieur au moment de l'énonciation.

Cette description permet une analyse très détaillée de l'usage fait de l'IMP dans les principales et les subordonnées dans les textes des lycéens libanais. Notre objectif est d'analyser le degré de réussite et le type des erreurs. Il ne faut pas oublier que ce qu'on apprend à l'école est la version formelle de la concordance des temps en français. Nous postulons qu'un enseignement basé sur le modèle proposé par Gosselin permettra aux élèves de mieux comprendre les relations entre l'IMP et les autres temps verbaux.

## 1.3. La concordance dans le corpus scolaire

Elle concerne les complétives, les relatives déictiques et les relatives enchâssées dans des complétives.

### 1.3.1. IMP dans la principale, PRES dans la subordonnée

Considérons l'exemple suivant :

(12.17) *Je sentais que je suis dans le paradis Terrestre. (Copie 1/Ecole publique garçon/L12)*

Evoquant ses impressions après la visite d'un site touristique au Liban, l'apprenant libanais utilise une phrase complexe constituée d'un IMP dans la proposition principale et d'un PRES dans la subordonnée. La relation de simultanéité entre les intervalles de référence des deux propositions est acceptable T<sup>2</sup>(T1) mais Gosselin ajoute la contrainte suivante :

Lorsque la subordonnée est au présent et que la principale est à un temps du passé, l'intervalle de référence de la subordonnée [Ix,IIx] n'est que partiellement lié à l'intervalle de l'énonciation ([01,02]), il se rattache aussi (partiellement) à l'intervalle de référence de la principale ([I,II]) : Ix = I, IIx = 02 si bien que le procès qui lui correspond ([Bx1,Bx2]) est simultanément à la fois au procès de la principale et au moment de l'énonciation. (Gosselin, 1996 : 233)

Or cette dernière contrainte n'est pas remplie dans l'énoncé (12.17). Considérons l'énoncé (12.18) :

(12.18) *A cette date-là, et quand ça **faisait** 2 ans que je **sors** avec un très mignon garçon âgé de 3 ans plus que moi, je **dormais** avec sa sœur seules dans une grande maison à la montagne. Soudain nous **avons entendu**, Jessy et moi, un bruit. (Copie 2/Ecole publique fille/L89)*

La complétive P3 est enchâssée dans une proposition subordonnée circonstancielle P2 où la coïncidence de l'intervalle circonstanciel avec celui du procès de la subordonnée est la contrainte essentielle. Le circonstant temporel *deux ans* précise l'intervalle circonstanciel. La simultanéité entre les intervalles de référence de P2 et P3 est imposée par la relation de concordance qui existe entre elles. Notons aussi qu'une complétive enchâssée dans une proposition circonstancielle n'est pas une structure très utilisée en français écrit.

L'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP *faisait* est l'intervalle de référence du procès au PRES *sors*. Or le PRES ne peut pas être simultané à [01,02] et à l'intervalle du circonstanciel localisateur anaphorique *A cette date-là* situé avant [01,02]. On admet que l'IMP, dans ce contexte, est plus acceptable que le PRES car le conflit entre les deux instructions temporelles du circonstanciel et du PRES n'a pas été résolu.

L'antécédent de l'intervalle de référence de *dormais* est l'intervalle de référence du procès au PC *avons entendu* (IMP à effet de sens typique). Cependant, la structure de la phrase ne met pas en valeur le rapport sémantique existant entre les deux procès, ce qui nous a conduit, dans un premier temps, à chercher l'antécédent à l'intérieur de la proposition. A l'oral, l'IMP n'aurait pas prêté à ce genre d'interprétation. Gosselin admet lui-même que les principes de proximité relative

[...] ne prétendent pas directement à la vraisemblance cognitive, dans la mesure où la recherche de l'antécédent d'une expression anaphorique par un sujet s'effectue dans la mémoire et non

directement sur le texte lui-même. [...] Mais ils s'avèrent efficaces du point de vue calculatoire. (1996 : 121)

Les exemples (12.19) et (12.20) présentent des cas différents des exemples (12.18) et (12.17) précédents :

(12.19) *Auparavant, l'homme avait une pensée qui disait que la femme est née pour rester à la maison et ne pas étudier car enfin elle va se marier et faire le ménage, s'occuper de ses enfants et d'être la servante de son mari. (Copie 1 /Ecole publique fille/L84)*

(12.19a) *Auparavant, l'homme disait que la femme doit/est faite pour rester à la maison.*

Dans cet exemple, la complétive est enchâssée dans une relative. La relation d'indépendance qui existe entre la proposition principale et la proposition relative est une relation chronologique de simultanéité (IMP dans la principale + IMP dans la subordonnée = T'2 (T1)). La relation de concordance qui relie la complétive au verbe *dire* est une relation de simultanéité aussi entre le PRES de la complétive et l'IMP de la proposition de laquelle dépend la complétive (celle-ci n'est pas la proposition principale dans notre exemple), soit P1 et P2 la complétive. Que le procès de P2 soit à l'IMP ou au PRES, il met P2 en relation de simultanéité avec P1 où T'2(T1). Les occurrences du PRES en contexte de concordance pour l'expression de la simultanéité à l'instar de l'IMP ne sont pas rares dans notre corpus. Le modèle de la SDT pose l'existence des deux possibilités d'expression de la simultanéité en contexte de concordance quand la principale est à l'IMP. Le rattachement de l'intervalle de référence du PRES à [01,02] et à l'intervalle du procès au passé (à l'IMP) permet au PRES d'être un procès qui dure jusqu'au moment de l'énonciation ou d'exprimer une vérité générale.

Par opposition aux thèses de la concordance sémantique, le PRES n'est pas un cas marqué par rapport à l'IMP qui serait le choix par défaut.

Peut-on admettre que l'élève a choisi d'employer le PRES à la place de l'IMP parce que la relation de concordance exprimée est la même que P2 soit au PRES ou à l'IMP ? Ne pourrait-on pas y relever à la manière de Kleiber et Berthonneau une simplification des règles de transposition par les apprenants, qui comme on l'a déjà montré (cf. chapitre 9, §4), ont tendance à utiliser le PRES à la place de l'IMP même d'une manière erronée.

L'exemple (12.20) présente le même cas de figure mais dans un contexte plus complexe :

(12.20) *Autrefois les homme **croyaient** que les femmes qui **travaillent ont** moins de temps pour s'occuper d'elles et des enfants et de leurs maries. (Copie 1/ Ecole publique fille/ L76)*

(12.20a) *Autrefois, les hommes croyaient que les femmes actives n'ont pas le temps de s'occuper de leurs maris et de leurs enfants.*

La complétive P2 et la relative enchâssée dans la complétive P3 ont des procès au PRES alors que celui de la principale P3 est à l'IMP. Il ne s'agit pas d'un PRES de vérité générale, ni d'un « locuteur qui rapporte le point de vue et qui est présent dans l'énoncé » mais d'un « changement de point de vue » (cf. Rosier et Wilmet (2003 : 107)). Ces deux linguistes donnent les exemples suivants :

(12.21) *Elle ne savait pas que, sur la terrasse des maisons, la pluie fait des lacs quand les gouttières sont bouchées (Flaubert, Madame Bovary, p. 382).<sup>141</sup>*

(12.22) *Bob Andy nous a félicités, il a dit que nous avons la vibe (Reggae Ragga, n° 4, 2001).<sup>142</sup>*

Notons que ces trois contextes où le PRES sera acceptable dans une subordonnée introduite par une principale à l'IMP rejoignent l'idée de L. Gosselin selon laquelle le procès de la subordonnée doit être simultanément à la fois au procès de la principale et au moment de l'énonciation.

Dans les exemples (12.19a) et (12.20a), il s'agit du point de vue de l'énonciateur responsable de décrire la situation de la femme au passé : l'homme ou de la société. Ceci corrobore notre proposition de traiter ce genre d'énoncés comme dialogiques avec deux lignes de temps : celle du locuteur (ici l'apprenant) et celle de l'énonciateur. L'acceptabilité du PRES est due à ce que l'intervalle de référence du procès à PRES est lié à [01,02] de l'énonciateur situé avant [01,02] du locuteur : la ligne du temps de l'énonciateur (incluant trois séquences : passé, présent et futur) est incluse dans la séquence du passé du locuteur (cf. chapitre 7). Dans (12.17) et (12.18), le PRES n'est pas acceptable, l'IMP est pertinent : même si la simultanéité entre les deux intervalles de référence de P1 et de P2 est possible, les autres contraintes co(n)textuelles ne sont pas remplies.

---

<sup>141</sup> « Dans l'exemple de Flaubert, l'imparfait sécant permet la dérive vers A. Le passage au présent correspond à un changement de point de vue (cf. Voogeler 1994) indiqué par le verbe introducteur : puisqu'elle ne sait pas, elle ne peut assumer le contenu de la sous-phrasé. Le passage au présent consacre l'ignorance de l'héroïne et la toute-puissance du narrateur. » (Rosier et Wilmet, 2003 : 107)

<sup>142</sup> Dans (12.22), « l'ancrage en A est privilégié, car le locuteur qui rapporte les propos est présent dans l'énoncé (nous) : la personne de l'interlocution favorise A alors qu'on est en discours indirect. », (En effet, Bob Andy a dit : Vous avez la vibe) (Rosier et Wilmet, 2003 : 107)

Nous remarquons que les apprenants libanais méconnaissent les instructions liées au PRES et le type de relations syntactico-sémantiques qu'il entretient avec l'IMP dans les propositions concordantes. Les lacunes des apprenants libanais concernent les instructions des tiroirs et les relations qu'ils peuvent avoir dans les phrases complexes.

### 1.3.2. IMP dans la principale et PC dans la subordonnée

Considérons l'exemple suivant :

(12.23) *C'était la 1<sup>ère</sup> fois que j'ai vu les cèdres du Liban et nous avons vu les maisons du village qui est tout autour. (Copie 1/Ecole publique garçon/L32)*

Le PC est aoristique, il est incompatible avec [depuis+durée]. Il s'agit donc d'une relation de concordance inacceptable en français car la contrainte aspectuelle sur la simultanéité n'est pas respectée.

Du point de vue didactique, cette agrammaticalité peut être enseignée en classe en terme de conflit entre la valeur aspectuelle de l'IMP et celle du PC (qui fonctionne à la manière d'un PS) dans un module traitant du sémantisme des tiroirs. De même, cette information peut être répétée et confirmée dans un module qui traite de la subordination et plus précisément des subordonnées concordante pour montrer aux apprenants que les tiroirs gardent leurs instructions de base, se plient aux contraintes syntaxiques et entrent en conflit (avec ou sans résolution).

Dans l'exemple suivant, un autre cas de figure se présente :

(12.24) *Après avoir médité le paysage, je sentais que Dieu a créé cette montagne pour refléter l'image du paradis aux êtres vivants. Je me suis réjoui car ce paysage était suggestif et magnifique. (Copie 1/Ecole publique garçon /L10)*

Le PC, accompli dans cet énoncé, entretient avec l'IMP de la principale la relation de concordance suivante : T<sup>2</sup>(T<sup>1</sup>). Les deux procès sont effectivement simultanés car l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP est l'intervalle de référence du procès au PRES. Les tiroirs gardent leurs instructions de base et ici, aucune contrainte contextuelle ne vient s'ajouter d'où l'acceptabilité de l'énoncé.

### 1.3.3. PC aoristique dans la principale vs PRES ou IMP dans la subordonnée

Nous traitons ensemble ces deux cas de figure car le PC aoristique entretient le même type de relation de concordance avec le PRES et l'IMP. Avec le PRES, le double rattachement de l'intervalle de référence à [01,02] et à [[I,II] de la principale est possible.

L'énoncé suivant est construit avec une principale au PC et une complétive au PRES.

(12.25) *Quand j'étais petite vers 7ans, j'étais très attachée à ma mère. Après quelques mois, mes parents sont divorcés et la jurie a donné la décision que mon père a le droit de me prendre. (Copie 2/Ecole publique fille/L108)*

Dans la deuxième phrase, la proposition complétive est au PRES. Faut-il considérer que l'usage du PRES dans ce cas est une erreur ? Avant de répondre à cette question, nous précisons que le PC est aoristique. On peut le remplacer par le PS *Après quelques mois, mes parents divorcèrent et le juge décida...* Si c'était un accompli, l'intervalle de référence de la subordonnée au PRES serait, selon le modèle de la SDT, simultané à celui de la principale au PC, lequel serait simultané au moment de l'énonciation. Dans le même cas de figure, le PRES de la complétive serait substituable par le PC accompli car la même relation chronologique de simultanéité serait apparue.

Dans cet exemple, le PC aoristique de la principale, exigerait, du point de vue formel, un IMP dans la proposition complétive. Cependant, c'est le PRES qui est utilisé par l'apprenant. T<sup>2</sup>(T1) est la relation de concordance qui est créée par la présence d'un PC aoristique dans la principale et d'un IMP ou d'un PRES dans la subordonnée. Cet emploi est donc attesté en discours, mais considéré de point de vue formel comme un emploi spécial où le PRES est toléré parce que le procès sur lequel il porte se poursuit au moment de l'énonciation, ce qui n'est pas le cas dans notre énoncé.

Enseigner à l'apprenant libanais la possibilité de l'usage du PRES dans une complétive introduite par une proposition principale au passé et les contraintes qui en découlent est plus judicieux que d'imposer une règle de concordance formelle et stricte, facilement réfutable dans les textes français.

Considérons l'exemple suivant :

(12.26) *Enfin, le soir est tombé, chacun a retourné chez lui, mais moi j'ai souhaité que le jour continuait et je souhaite de visiter Sawfar tous les jours. (Copie 1/Ecole publique garçon/L28)*

(12.26a) *Enfin, le soir est tombé, tout le monde est rentré chez lui, mais moi, j'ai espéré que le jour continuait...*

La syntaxe de la phrase complexe est inadéquate et l'usage du subjonctif est obligatoire. Mais, si on construit la phrase comme dans (a), avec le procès *espérer* qui n'impose pas le subjonctif, on pourra envisager une explication de l'IMP par la relation T'2(T1). L'usage de l'IMP après une proposition principale au PC aoristique ou au PS est pertinent (sauf dans le cas où le subjonctif est obligatoire).

Considérons l'exemple (12.27) suivant :

(12.27) *La poésie a beaucoup davantage dans notre société et elle sert a beaucoup de chose. Premièrement, la poésie permette au écrivain de s'exprimer et de donner son avis dans beaucoup des chose et peut-être l'écrivain a beaucoup de problème soit d'amour ou d'autre chose donc il n'a que la poésie. Comme dans le cas de Baudelaire et sa poème « Chant d'automne », il a écrit ce poème pour nous montrer qu'il est triste pour le départ de l'été. (Copie 2/Ecole privée 2/L204)*

Le PC aoristique dans la principale *il a écrit ce poème pour nous montrer* et le PRES dans la subordonnée permettent la relation de concordance suivante : T'2(T1). Dans ce cas, l'état au PRES qui n'est ni une vérité générale, ni un procès valable au moment de l'énonciation s'apparente plus à un PRES historique inaccompli, auquel peut être substitué l'IMP. La description de l'état de Baudelaire au moment où il a écrit le poème constitue une présentation d'une représentation préexistante, selon Gosselin (2005) (cf. chapitre 9, §5). Le PRES comme l'IMP sont possibles dans cet énoncé.

#### 1.3.4. PRES dans la principale et IMP dans la subordonnée

Considérons l'exemple suivant :

(12.28) *Je dit et je pense toujours que j'espérais savoir que les deux veulent être l'un avec l'autre j'aurais refusé d'être l'ami de se garçon. Je sais que je n'aurais jamais le courage de faire quelque chose qui leur fait mal. (Copie 2/Ecole publique fille/ L82)*

La phrase présente une syntaxe complexe : P1, proposition principale, P2 complétive et P3 complétive enchâssée dans P2. Le style utilisé à l'écrit est très proche de l'oral, éloigné de celui qu'utiliserait un natif : *Je le dis toujours et je le pense encore : si j'avais su qu'ils [ces deux amis] étaient amoureux, j'aurais refusé de sortir avec le garçon*. Nous reviendrons, dans le chapitre 13 (cf. §3) sur les difficultés qu'éprouvent les apprenants libanais à exprimer l'hypothèse. Nous analysons cet exemple pour montrer l'influence de la norme sur la syntaxe des apprenants libanais : l'IMP est utilisé pour exprimer un passé antérieur au moment de

l'énonciation suivi d'un PRES qui porte sur un procès toujours vrai au moment de l'énonciation (*vouloir être ensemble, être ensemble*, information pragmatique acquise à la lecture du texte). L'IMP en P2 suivi d'un PRES en P3 implique la relation de simultanéité entre les deux propositions. Cependant, ce n'est pas cette simultanéité que l'apprenante voulait expliciter, c'est surtout la valeur du passé de ce qu'elle exprime comme un vœu *j'espérais* par rapport au moment de l'énonciation et la persistance de cette situation qui la dérange exprimée au PRES : la relation amoureuse entre ses deux amis. L'usage du verbe *vouloir* rend l'emploi du PRES douteux car l'on ne peut pas parler d'une volonté qui existe toujours parce qu'elle est devenue réalité et la volonté d'être ensemble appartient au passé.

Les erreurs syntaxiques, l'enseignement restrictif des valeurs temporelles des tiroirs du français (passé pour l'IMP vs présent pour le PRES) aux dépens des valeurs aspectuelles et des effets de sens en contexte et enfin, l'ignorance des relations de concordance exprimée par les tiroirs (comme T'2(T1), dans cet énoncé) conduisent l'apprenant vers une expression défailante de ses idées à l'écrit.

Considérons l'exemple suivant :

(12.29) *L'utilisation de n'importe quel moyen en vue d'établir la justice est inacceptable à mon avis. On peut risquer d'appliquer la peine capitale sur un criminel, et qu'il se montre après qu'il était innocent. (Copie 1/Ecole privée 2/L175)*

La dernière phrase est construite selon le modèle suivant P1, P2 juxtaposée, coordonnée à P1 et introduite par *que* et P3 complétive. La coordination ajoutée à la juxtaposition n'est pas acceptable dans ce contexte. La présence de *qu'* peut être expliquée par une volonté de coordonner deux propositions compléments du verbe *risquer*, l'une infinitive, l'autre complétive. Ce *qu'* serait aussi le pronom relatif *qui* renvoyant à un criminel : *un criminel qui se montre innocent*. Les lacunes de l'apprenant dans le domaine syntaxique ne nous permettent pas de trancher sur la nature et la fonction de *qu'*. Cependant, l'emploi des tiroirs dans P2 et P3 est pertinent. La relation T'1(T2) est respectée : le PRES de vérité générale (dans le texte de type argumentatif) situe le procès d'une manière simultanée par rapport à [01,02] et l'IMP situe le procès d'une manière antérieure à [01,02] et au procès au PRES.

Dans l'exemple (12.30), on a à faire à un PRES exprimant le futur proche dans une complétive introduite par un PQP.

(12.30) *Seule, j'étais entrain de pleurer au bord du lac. Tout à coup, une de mes larmes plonge dans l'eau calme du lac, qui a formé des ondes circulaires. En regardant la surface de*

*l'eau, j'ai vu ma face, et dans cette seconde je me suis revenue dans le passé à peu près 10 ans, et je me suis rappelé d'un ancien souvenir, c'était le meilleur, la première fois que j'ai visité cet endroit. Je n'étais pas seule, j'étais avec maman, j'avais 5 ans et j'étais assise à la même place près de maman, elle m'avait **promis** l'autre jour qu'elle ne **va pas me laisser** seule or maintenant je suis seule, maman a quitté ce monde. Maman m'a laissé seule. (Copie 2/Ecole privée 1/L140)*

Le PQP dans la principale et le PRES ou l'IMP dans la subordonnée permettent la relation suivante : T'2(T1), avec le FUT T'3(T1). Dans les deux cas, l'intervalle de référence de la principale est avant [01,02], ici le moment de la narration, car le texte est narratif. Or T'2(T1) implique la simultanéité entre l'intervalle de référence de la principale et celui de la subordonnée, ce qui n'est pas le cas dans notre corpus. On est dans l'obligation de traiter le PRES de futur proche comme le FUT et de considérer que l'intervalle de référence de la subordonnée est postérieur à celui de la principale. La norme exigerait que le PRES soit remplacé par l'IMP pour que le futur soit interprété comme un futur proche de passé, dans les deux cas, la postériorité est pertinente et le PRES comme l'IMP sont acceptables dans cet énoncé.

### **1.3.5. INFINITIF introduisant une complétive à l'IMP**

L'énoncé suivant est intéressant et unique dans notre corpus :

(12.31) *Quand on a écouté cette nouvelle, toute la famille a la mélancolie et la tristesse indélébile et j'ai fondu en larmes de ce jour fatal.*

*Je ne pouvais pas accepter la réalité de sa mort.*

*Pour moi, j'ai trouvé que c'était la meilleure preuve d'amour que je pouvais donner en adressant ce message à mon cousin, maintenant pour lui **dire** que **je pensais** à lui. (Copie 2/Ecole privée 1/L135)*

L'apprenant utilise l'infinitif pour introduire une complétive au passé. *Maintenant* réfère au moment de la narration. L'infinitif a une valeur narrative et introduit un IMP situant l'intervalle de référence de la subordonnée comme antérieur par rapport au moment de la narration. Cette explication est possible si on admet que le locuteur/narrateur a pensé au cousin mort avant et pendant la rédaction du texte, l'aspect inaccompli de l'IMP ne précisant pas la place de la borne B2 de l'intervalle du procès sur la ligne du temps. Dans ce cas, l'IMP et le PRES sont tous les deux pertinents.

Enfin, il semble que l'enseignement des tiroirs du français et plus spécialement de l'IMP ne doive pas se faire sans l'enseignement des relations de concordance. L'enseignement consolide les connaissances que les apprenants ont sur les instructions des

tiroirs en les complétant par les contraintes imposées pour chaque couple de tiroirs : par exemple, le PRES dans une complétive introduite par une principale à l'IMP garde son instruction temporelle : [I,II] SIMUL [01,02] mais se rattache aussi à l'intervalle de référence du procès au passé.

#### 1.4. La relation d'indépendance dans le corpus scolaire

Elle concerne les relatives (sauf les déictiques et les relatives enchâssées dans les complétives) et les circonstancielles non temporelles.

##### 1.4.1. IMP dans la principale, PRES dans la subordonnée

L'emploi de l'IMP dans la principale et du PRES dans la subordonnée impose la relation suivante : T'3(T1). Cette relation est déduite de la valeur temporelle absolue marquée par l'IMP (antérieure par rapport à [01,02]) et celle du PRES (simultanée à [01,02]). L'intervalle de référence de la subordonnée est obligatoirement postérieur à celui de la principale. Or, dans nombre d'exemples tirés de notre corpus scolaire, cette relation de postériorité n'existe pas entre la subordonnée et la principale, comme dans les exemples suivants :

(12.32) *La femme c'**était** la mère, la femme de foyer et la femme qui **nourrit** ses enfants. (Copie 1/Ecole publique fille/L60)*

(12.33) *Dans les siècles précédantes la femme **était** une femme du foyer qui s'**occupe** toujours de sa maison et de sa famille et si cette femme **veut** travailler **recourir** au travaux agriculteurs ou au couture et c'**est** pour aider son marie dans le salaire. (Copie 1/Ecole publique fille/L60)*

(12.34) *Il y **avaient** beaucoup de maladies qui **touchent** les animaux comme l'Influenza (la grippe avièrè) ; à cause de ces maladies la nourriture **devient** mal organisé. (Copie 2/Ecole publique fille/L60)*

(12.35) *Les villageois **ressemblaient** à des anges qui **aident** les uns et les autres. Ils **étaient** célèbres par leur respect. La vallée **passait** entre les villages. (Copie 1/Ecole publique garçon /L10)*

(12.36) *La femme **était** seulement une mère et une machine que l'homme la **contrôle**. (Copie 1/Ecole publique garçon/L32)*

(12.37) *Avant le XIX<sup>ème</sup>, la soumission de la femme **était** une galère où la femme **est** enchaînée par les exigences sociales et torturée par le pouvoir de l'homme. Aujourd'hui, la femme **s'est révoltée**, elle **a** le droit de renoncer à l'esclavage. (Copie 1/Ecole privée 1/L134)*

Nous remarquons que dans les énoncés (12.32) à (12.37) la postériorité n'est pas attestée. Les propositions entretiennent des relations de simultanéité et sont compatibles avec la relation chronologique suivante  $T^2(T1)$  où l'intervalle de référence de la subordonnée est simultané à celui de la principale, lequel est passé par rapport au moment de l'énonciation et où l'IMP sera utilisé à la place du PRES. De plus, la non-autonomie du procès de la proposition relative est une preuve supplémentaire de la nécessité d'employer l'IMP à la place du PRES puisque celui-là est soumis au principe de la simultanéité.

Cet emploi erroné du PRES dans la subordonnée relative peut être expliqué par la tendance chez les apprenants libanais à utiliser le PRES dans les subordonnées concordantes pour exprimer la simultanéité avec la proposition principale à l'IMP. En effet, la relation de concordance entre une proposition principale à l'IMP et une subordonnée complétive au PRES est la suivante :  $T^2(T1)$ . En appliquant la stratégie de facilitation (la conjugaison du verbe au PRES est plus simple qu'à l'IMP) et/ou aussi celle de la généralisation d'une règle implicitement et partiellement acquise (parce que des erreurs se font aussi dans ce domaine, cf. supra) les apprenants construisent des phrases sémantiquement inacceptables en français.

Considérons l'exemple suivant :

(12.38) *Un jour, en hiver, dans ma chambre, je **me tenais** au bout de la fenêtre qui **donne** sur le jardin qui **est** à côté de ma maison. J'ai **jeté** un coup d'œil sur ce jardin. C'est un grand et un beau jardin, mais l'hiver, il **semblait** plus beau et plus joli pour moi. (Copie 1/Ecole publique garçon/L3)*

Le genre autobiographique du texte narratif et l'usage du PRES pour décrire l'arrière plan de l'histoire permettent deux interprétations différentes de la valeur temporelle du PRES qui, toutes deux, seront compatibles avec la relation de postériorité que l'intervalle de référence de la subordonnée doit entretenir avec celui de la principale :

1. le PRES est considéré comme un tiroir narratif qui, à côté de l'IMP, décrit l'arrière plan et est un choix du narrateur par opposition au PC, tiroir qui fait valoir le premier plan et qui est utilisé à la place du PS ;
2. le PRES exprime une vérité générale, toujours valable au moment de la narration (la situation du jardin et sa beauté sont toujours vrais au moment de l'énonciation).

Notons que les deux interprétations ne sont pas contradictoires et peuvent même être complémentaires, comme dans l'exemple (12.39) :

(12.39) *Nous **étions** très ravis de visiter Nahr Ibrahim ce site très merveilleux qui **est** une longue rivière dans les vallées du Liban. (Copie 1/Ecole publique garçon/L29)*

Ce n'est pas le cas dans les deux exemples (12.40) et (12.41) où seulement la première interprétation est valable :

(12.40) *Après un instant de temps que je **promène** à côté de ces colonnes, le soleil **commence** à coucher c'**était** le crépuscule qui **jette** un dernier rayon coloré sur les temple en une couleur rouge. C'**était** un paysage que je n'**oublie** pas toute ma vie. (Copie 1/Ecole publique garçon/L18)*

(12.41) *Un petit oiseau m'**a attiré** mon attention. Je le **suivi** pendant un certain temps, j'**ai vu** mon image dans cet oiseau solitaire, il n'**avait** personne sauf cette petite arbre qui le **couvre** des méchants chasseurs. (Copie 1/Ecole publique garçon/L12)*

Cependant dans les deux exemples (12.42) et (12.43), c'est la deuxième qui est la plus recevable :

(12.42) *Mon enfance **était** une très belle période de ma vie que je ne peut pas l'oublier et j'espère, même si c'est impossible, que je la vit une deuxième fois. (Copie 2/Ecole publique fille 43/ L98)*

(12.43) *Pour oublier la fatigue de six jours de travail, j'**ai pris** l'habitude de passer presque tous les dimanches et les jours fériés à la montagne, dans un lieu isolé au village du Chouf près d'un petit village d'une trentaine de maisons au pied d'une colline assez élevée, là je **passais** toute ma journée en contact avec la nature qui me procure la joie et la sérénité. (Copie 1/Ecole publique garçon/L2)*

Considérons l'exemple (12.44) :

(12.44) *J'ai regardé attentivement la surface de l'eau. Et j'étais très heureux d'avoir ce « conte » dans mon compagne d'enfance. Que je l'aime beaucoup. Et j'espère qu'elle reste. Pour que nous puissions remercier Dieu à ces dons éternelles. (Copie 2/Ecole privée 1/L122)*

L'apprenant ne maîtrise pas les règles de ponctuation et donc de syntaxe : à deux reprises, il sépare la proposition principale de la subordonnée par un point. Mais, le PRES dans la proposition relative est acceptable.

Nous remarquons que le critère du choix de l'IMP dans les propositions relatives dépendantes d'une principale à l'IMP est l'expression de la simultanéité ajoutée à l'expression d'une référence temporelle (le passé pour l'IMP) ou d'une valeur aspectuelle (l'inaccompli). Nous proposons donc d'intégrer à l'enseignement temporel et aspectuel de l'IMP sa valeur « relationnelle » de non-autonomie qui permettra dans les contextes analysés

ci-dessus de comprendre que le PRES n'est pas grammaticalement correct parce qu'il est autonome et, de fait, impose la postériorité de la subordonnée par rapport à la principale.

#### 1.4.2. PRES dans la principale, IMP dans la subordonnée

Dans ce cas, la relation exprimée est T'1(T2) : l'intervalle de référence de l'IMP est antérieur à celui de la principale lequel est simultané au moment de l'énonciation. L'exemple suivant est construit selon cette relation :

(12.45) *La femme d'aujourd'hui étudie pour découvrir des choses qu'elle ne le savait pas. (Copie 1/Ecole publique fille/L 107)*

Bien que la structure syntaxique de la phrase soit incorrecte et que l'intervalle de référence du procès à l'IMP gagne à être précisé, l'apprenant a su utiliser l'IMP pour exprimer une situation passée par rapport à un repère précisé dans la proposition principale, ce qui n'est pas le cas dans les énoncés suivants :

(12.46) *D'abord la femme au foyer est celle qui était dans le rôle de la reproduction. Elle reste à la maison pour s'occuper de sa famille. (Copie 1/ Ecole publique fille/L72)*

(12.46') *Une maison qui est seul, il est haut, on voit tous ce qui est entouré. Il est grand et beau. Ce maison est situer dans une montagne qui était très jolie. (Copie 2/Ecole publique garçon/L29)*

Dans l'énoncé (12.46) du locuteur L72, le connecteur *D'abord*, normalement argumentatif, est utilisé par l'apprenant comme indicateur temporel situant le texte dans une époque antérieure au XX<sup>e</sup> siècle. Si le deuxième PRES dans la proposition indépendante peut être considéré comme narratif, le premier peut difficilement recevoir la même valeur parce que la relation d'indépendance entre les deux subordonnées impose une relation d'antériorité entre l'intervalle de référence de la principale au PRES et celle de la subordonnée à l'IMP. La relation de simultanéité est valable dans ce cas en sorte que l'usage du couple PRES/PRES ou IMP/IMP devient plus pertinent.

Considérons l'exemple (12.47) suivant :

(12.47) *Inconsiemment, un sentiment de nostalgie et une chaîne de souvenir sont passés comme des images dans mon esprit, c'était le jour de mon mariage, et je suis allée toute seule au magasin pour choisir ma robe, puisque mes parents n'étaient pas d'accord sur ce mariage. Ce souvenir m'a fait mal au cœur, car je voit ma fille pleine de joie et d'enthousiasme, alors que moi j'étais triste que j'étais obligée de prendre l'avis de la vendeuse, une étrangère parce que ma mère n'était pas là. Enfin, j'ai mit un petit sourire sur mon visage pour ma fille ne remarque pas ma tristesse. J'ai continué ma journée très*

*normalement, mais ces souvenirs m'a poursuivie tout le long du jour. (Copie 2/Ecole privée 1/L132)*

Le texte est construit en trois phrases complexes. Les deux premières circonstancielle construites, respectivement avec les conjonctions de subordination *puisque* et *alors que*, sont composées d'un PRES dans la principale et d'un IMP dans la subordonnée. Cependant, il s'agit de deux cas de figures différents :

La première circonstancielle a un PRES narratif dans un contexte où le narrateur raconte un souvenir passé et utilise le PRES pour une présentation de représentation préexistante. L'intervalle de référence du PRES n'est pas simultanée à [01,02] mais est simultanée à l'intervalle de référence de l'IMP, antérieure à [01,02]. La relation d'indépendance n'est pas T'3(T1), comme on le voit dans le tableau ci-dessus (tab.12.2), mais T'2(T1) car le PRES ici fonctionne de la même manière qu'un IMP. Dans la deuxième proposition circonstancielle, le PRES *voit* est simultanée à [01,02] et entretient avec l'IMP la relation d'indépendance T'3(T1). Les tiroirs sont utilisés d'une manière pertinente, les relations d'indépendance aussi, la dernière circonstancielle, causale, est pertinemment construite avec un IMP dans la principale et dans la subordonnée.

Les apprenants arrivent souvent à exprimer la temporalité et les relations de concordance et d'indépendance d'une manière correcte sans les avoir acquis explicitement. Un enseignement explicite permettrait aux apprenants libanais de produire des textes plus élaborés.

### **1.4.3. IMP dans la principale, IMP dans la subordonnée**

La relation d'indépendance T'2(T1) est respectée dans tous les énoncés de notre corpus où l'IMP est utilisé dans la principale et dans la subordonnée, comme dans les exemples suivants :

(12.48) *Et j'avais plusieurs questions que je ne **pouvais** pas demander à mon père et je voudrai vraiment connaître ses réponses. (Copie 2/Ecole publique fille/L108)*

(12.49) *Rare **étaient** les femmes qui **travaillaient** autrefois et elles **travaillaient** à la portée de l'homme et **touchaient** la moitié de son salaire alors, les femmes **ont organisées** le mouvement connu par le mouvement féministe pour revendiquer leurs droits. Et elle **a réussi**. (Copie 1/Ecole publique fille 31/L86)*

(12.50) *Un jour de printemps, à la montagne, j'étais assis près d'une rivière ; où le soleil **brillait**, la rivière **chantait** et la nature **dansait**.*

*Je suis approchée près de la rivière, pour voir les animaux qui **nageaient** en pleine joie et liberté.*

*J'**ai vu** mon visage qui apparaît sur la surface de l'eau ; et je **me suis souvenue** de mon enfance qui **était** pleine d'amour, de joie et d'innocence ; et de ma vie qui **était** simple, sans aucun danger, protégée par mes parents. (Copie 2/Ecole privée 1/L 136)*

(12.51) *J'**étais** sur le pont où j'avais perdu mon meilleur ami. Je **me regardais** dans cette eau limpide, claire, calme où mon réflet transparent me **faisait** une peur terrible. Pour une fraction de seconde, j'**ai tout revu**. L'événement se **déroula** de nouveau devant mes yeux, j'**ai même cru** entendre ses cris désespérés se perdre dans le courant qui autrefois agressif par temps de pluie violente aujourd'hui **était** calme et aurait donné une envie de baignade, mais moi, sombre et triste je ne **pensais** qu'à rejoindre mon ami, une noyade donc plutôt qu'une baignade douce ! (Copie 2/Ecole privée 1/L143)*

(12.52) *A travers les siècles et surtout au 19e siècle, l'homme avait une mauvaise idée de la femme qui travaillait pour cela la femme était soumise par l'homme et obligée d'y rester à la maison ou elle serait déconsidérée de sa classe sociale. (Copie 1/Ecole privée 1/L145)*

Les instructions de base de l'IMP sont acquises par beaucoup d'apprenants qui savent que l'IMP exprime l'antériorité par rapport à [01,02], oblige la co-appartenance à une même vue et est inaccompli. Pour cela, l'IMP est utilisé à bon escient dans les propositions entretenant des relations d'indépendance déduites « de la prise en compte des valeurs temporelles absolues marquées par les temps » (Gosselin, 1996 :225). L'IMP est alors utilisé dans les textes narratifs pour décrire des événements ou des objets (cf. exemple (12.50)), pour exprimer l'itération d'une situation passée (avec ou sans conflit) (cf. exemples (12.48) et (12.49)), etc. et ce, malgré les erreurs syntaxiques, lexicales et orthographiques que comprennent leurs écrits.

Considérons l'exemple (12.53) où la relation d'indépendance est circonstancielle :

(12.53) *Depuis les siècles des siècles, la femme **a été** une source d'inspiration pour beaucoup d'artistes. Mais elles l'**étaient** uniquement physiquement, puisqu'elles ne **pouvaient** l'être moralement et intellectuellement, car elles **étaient** considérées comme « aliénante » et « infantilisante ». Mais, il **existe** des femmes, comme Georges Sand qui **a voulu** prouver aux hommes que chaque femme occupe la même classe sociale et le même niveau intellectuelle que le leur, et qui en s'entredant **ont pu** libérer la femme. (Copie 1/Ecole privée 1/L114)*

La circonstancielle causale est construite avec *puisque* qui relie deux propositions en relation de simultanéité. L'apprenant marque de façon conforme la relation d'indépendance et celle (T'1(T2)) qui existe dans la dernière phrase entre la principale au PRES et la relative au PC mais la construction syntaxique des propositions reste problématique.

#### 1.4.4. IMP dans la principale et PC dans la subordonnée

Quand le PC est aoristique, la relation d'indépendance est la suivante : T<sup>2</sup>(T1). Cette relation est validée dans les énoncés de notre corpus comme dans l'exemple suivant qui constitue la conclusion du texte :

(12.54) *Une fois arriver, c'était le temps du départ vers la vie des usines et des embouteillages.*

*C'était une journée merveilleuse, où j'ai appris tant des leçons de la sagesse que présente cette paradis. (Copie 1/Ecole publique garçon/L12)*

Dans les deux exemples (12.55) et (12.56), la relation sémantique entre la principale et la subordonnée est respectée mais la construction de la phrase n'est pas pertinente.

(12.55) *Il était une fois que j'ai passé avec mes amis à la montagne où ma grand-mère habite pour qu'on voit la forêt dans la nature au printemps. (Copie 1/Ecole publique garçon/L16)*

*Il était une fois* est considérée comme une expression figée en français et qui ancre le texte dans un passé non borné, souvent fantastique. Elle ne peut pas être employée comme une proposition principale ayant une subordonnée relative. L'apprenant considère *une fois* comme un attribut du sujet impersonnel et un GN repris anaphoriquement par un pronom relatif.

L'exemple (12.56) peut être interprété de la même manière que (12.55) : la relation entre intervalles de référence des deux propositions est appropriée sauf que l'apprenant ne maîtrise ni la conjugaison du verbe *rester* au PC, ni la construction d'une proposition complétive.

(12.56) *La samedi passé, j'étais dans un endroit fabuleux qu'il a resté dans mes imaginations jusqu'à cet instant. (Copie 1/Ecole publique garçon/L42)*

Nous remarquons encore une fois que ce n'est pas seulement l'expression de la temporalité qui est discutable chez les apprenants libanais. Leurs lacunes s'avèrent très importantes aussi au niveau morphosyntaxique. L'enchevêtrement des facteurs rend les textes quelquefois incompréhensibles.

Considérons le texte suivant :

(12.57) *Un jour nous sommes allés au Sayda. Là on a rencontré un très beau paysage.*

*La mer était efluidant et le soleil qui le frappe à la surface d'eau et les poissons qui plonge dans la mer.*

*C'était le plus beau paysage que j'ai vu. (Copie 1/Ecole publique garçon/L43)*

Les lacunes lexicales de l'apprenant se présentent sous différents aspects : un texte de trois phrases, rapidement construit avec un style très simple, des descriptions souvent sans originalité et l'emploi d'un mot qui n'existe pas dans la langue française *efluidant*. L'usage des trois tiroirs narratifs : l'IMP, le PC et le PRES dans ce texte court est source d'erreurs (cf. supra, § 1.4.1) à l'exception de la dernière phrase qui est achevée de point de vue syntaxique et sémantique.

Le texte suivant, construit essentiellement avec le PC et l'IMP à l'exception du PRES dans la conclusion, est plus cohérent.

(12.58) *Ma chemise noire, que j'ai porté plusieurs fois « ne me disait rien ». Mais aujourd'hui en passant devant le miroir elle a reflété dans ma mémoire ce maudit accident.*

*« Un jour en la portant, j'étais invité à un dîner chez des amis. Nous avons passé une belle soirée, oubliant les heures et le temps. Soudain je me suis rappelé que je devais revenir à la maison avant minuit. Subitement, j'ai porté mon pull, et je me suis précipité sur les escaliers, et en un clin d'œil, je me suis trouvé sur la palier avec un bras blessé, et une jambe presque paralysé... »*

*C'est bizarre de dire après un tel accident que cette chemise « ne me disait rien ».*  
(Copie 2/Ecole privée 1/L157)

Le PC aoristique est utilisé pour les événements du premier plan et l'IMP pour exprimer l'arrière-plan (cf. *étais invité*), l'aspect inaccompli par opposition à l'aoristique du PC (cf. *devais*) et la co-appartenance à une même vue avec le procès au PC. Cet apprenant a des compétences avancées dans le domaine de l'expression de la temporalité et des relations chronologiques entre propositions complexes. On remarque aussi que le texte est plus long que le précédent, plus élaboré et complet même si quelques lacunes langagières existent comme l'erreur des guillemets et l'emploi exagéré de circonstanciels et d'adverbes comme l'est l'usage en arabe.

Considérons l'exemple suivant où la relation d'indépendance est exprimée par une circonstancielle causale :

(12.59) *Chaque fois que je regarde dans le miroir et je vois cette cicatrice qui m'a détruit le visage je me rappelle d'une situation qui m'a beaucoup blessée et c'est où mon père m'a frappé forcément, et c'était la première fois qu'il me frappe. Mais moi je n'étais pas fâchée à cause de ça mais car il a cru les rumeurs dites à propos de moi, et ça m'a montré qu'il n'a pas confiance en moi et qu'il ne me connaît pas et j'étais très touché.* (Copie 2/Ecole privée 1/L120)

Dans (Abdel Nour, 2004), nous avons signalé que les connecteurs de cause les plus utilisés par les apprenants libanais sont *car, parce que* et *puisque*, les autres sont exclus comme *vu que, étant donné que, sous prétexte que, du moment que, dès lors que, dès l'instant que, tellement, tant*, etc. sont exclus D'autres sont rarement utilisés comme l'adverbe *en effet* quand il introduit une explication ou un argument. Etant une conjonction de coordination, *car* ne peut pas être précédé d'une autre conjonction de coordination. Il est impossible de dire *et car* ou *mais car* alors qu'il est tout à fait possible de dire *et parce que, mais parce que...* Pour cette raison, nous considérons que les deux propositions ne sont pas coordonnées mais entretiennent une relation de subordination. Dans l'exemple (12.59), l'apprenant a réussi dans l'expression de la temporalité mais pas dans la construction syntaxique de la phrase.

#### 1.4.5. PC dans la principale et IMP dans la subordonnée

Tous les PC dans ce contexte sont aoristiques dans notre corpus. La relation d'indépendance entre les deux propositions est alors T<sup>2</sup>(T1).

Dans les énoncés où la relation de simultanéité s'impose entre deux subordonnées au passé, les apprenants ne commettent pas d'erreurs liées à l'expression du temps. Cette remarque est valable aussi pour les relations de simultanéité décrites ci-dessus entre l'IMP (dans la subordonnée ou la principale) et les autres tiroirs. Les exemples (12.60) et (12.61) sont une preuve de la capacité des apprenants libanais à exprimer la simultanéité :

(12.60) *Finalem<sup>ent</sup>, j'ai eu mes vacances annuelles que j'attendais impatientment et j'ai voyagé avec ma femme à Venise pour renouveler notre mariage et rattrapper le temps que j'ai perdu sans elle dans mes réunions de commerce. (Copie 2/Ecole privée 1/L161)*

(12.61) *Ce jour là n'était pas comme tous les autres jours. En passant devant le miroir, pour une seconde, j'ai revoyé tout ce qui était passé avec nous à la place Roumieh, là où certains gens sont emprisonnés.*

*Leur mode de vie est peu difficile, ils vivaient dans des conditions inacceptables ou plutôt misérables. C'est ce qui m'a touché au fond du cœur. (Copie 2/Ecole privée 1/L162)*

Serait-il possible de considérer que les apprenants libanais ont acquis, d'une manière implicite, cette instruction de l'IMP ? Le principe de dépendance de l'intervalle de référence conduirait le plus souvent à faire coïncider l'intervalle de référence d'un procès à l'imparfait avec celui d'un autre procès présenté dans le contexte<sup>143</sup>. Si la réponse est positive, nous pouvons en déduire que l'enseignement de cette instruction d'une manière explicite et vulgarisée avec des exemples réels et des explications précises concernant les valeurs de base

<sup>143</sup> Instruction donnée par Gosselin (1996 : 199).

de l'IMP et son acceptation ou non dans un contexte donné peut être fructueuse et éviter des erreurs.

Considérons l'énoncé suivant :

(12.62) *Un soir, en me maquillant pour aller fêter le seizième anniversaire de ma copine. La couleur de mes yeux, une couleur noire si sombre pareil à celle de la nuit qui m'entourait, m'a fait retourner à une période de ma vie où j'avais vécu un événement si triste, si douloureux que je n'oublierai jamais.*

*La mort inattendue de ma grand-mère. L'une des personnes qui essayait toujours de me rendre heureuse, l'une des personnes qui me consolait en moment de faiblesse, l'une des personnes qui m'avait appris tant de choses. L'une des personnes que j'aimais et que j'aimerai toujours. (Copie 2/Ecole privée 1/L 159)*

Dans la première phrase, la principale au PC entretient des relations d'indépendance avec deux relatives : l'une à l'IMP et la deuxième au PQP. Les intervalles de référence de la première relative et de la principale sont en relation de simultanéité alors que ceux de la deuxième subordonnée et de la principale sont en relation d'antériorité (l'intervalle de référence de la subordonnée est antérieur à celui de la principale). La phrase, très longue, serait plus compréhensible si elle était divisée en phrases indépendantes ou reliées entre elles avec moins d'enchâssement et d'incises. Malgré ces lacunes, l'expression de la temporalité est conforme et les relations chronologiques entre procès sont exprimées d'une manière adéquate en utilisant les tiroirs pertinents. Ceci indique que l'apprenant connaît les valeurs temporelles marquées par chaque tiroir et des relations que ceux-ci entretiennent dans les phrases complexes.

En définitive, les règles formelles de concordance sont pertinentes dans l'enseignement primaire mais ne le sont plus au collège ni au lycée. Elles doivent être complétées par des exemples reflétant la réalité et la richesse de la langue française.

L'expression de la temporalité et des relations temporelles entre propositions n'est pas acquise car elle n'est pas enseignée d'une manière explicite au lycée, au Liban.

Pour enseigner la temporalité, il est nécessaire, comme on l'a vu, d'apprendre aux élèves les instructions des tiroirs, les conflits qu'ils peuvent avoir avec d'autres tiroirs quand il s'agit de relation de concordance et d'indépendance et leur résolution. Les énoncés erronés peuvent constituer un corpus d'analyse et d'interprétation de l'erreur, amenant le lycéen à réfléchir sur les règles de l'expression de la temporalité et les contraintes qu'elles imposent.

Il est important aussi de faire une mise à niveau concernant leurs compétences dans le domaine syntaxique. En effet, comme on l'a vu, il arrive que l'expression temporelle soit pertinente mais que la construction de la phrase ne soit pas correcte, ce qui enlève au texte la possibilité d'être compris et bien interprété.

## 2. Les contraintes sémantiques : IMP et antécédent

Un nombre considérable d'énoncés à l'IMP sont erronés à cause de l'absence d'une instruction importante liée à ce tiroir : sa non autonomie. [I,II] requiert un antécédent sauf dans deux cas (1) lorsqu'il est saturé par un intervalle circonstanciel (localisateur détaché) ou quand il entre en conflit avec lui (cf. Gosselin : 1996, 201) (2) quand il est saturé par une période associée à l'existence de l'entité dénotée par le sujet de la phrase.

Ce dernier cas est présent d'une manière régulière dans le corpus scolaire, comme dans les exemples suivants :

(12.63) *Ecrire ou bien lire une poésie et s'enfoncer dans son thème et ses figures peut aider parfois à s'évader d'une certaine situation ou sentiment par exemple. **Baudelaire, un grand poète du XIX siècle vivait** une mal situation c'**était** le spleen qui est difficile à définir et à comprendre il est plus morne que la tristesse, s'**élevait** par ses poésies de thèmes différents parce qu'il **sentait** un grand malaise de l'existence, une mélancolie lancinante, une douleur poignante. (Copie 2/Ecole privée 2/L207)*

(12.64) *Victor Hugo est un homme, comme tout les hommes, et il **est devenu** un des plus grands poètes au monde. Il **est devenu** comme ça parce qu'il **écrivait** au moins six poèmes par semaines ce qui lui **a ameilliéré** sa langue. (Copie 2/Ecole privée 2/L200)*

Les locuteurs (L207 et L200) utilisent l'IMP d'une manière adéquate en lui assignant comme seul antécédent de son intervalle de référence la période correspondant à l'existence de C. Baudelaire et V. Hugo en tant que poètes. Cette information temporelle est utilisée pour ancrer le texte dans le temps, comme dans les exemples suivants :

(12.65) *La poésie a aussi un rôle d'apprentissage souvent dans les livres scolaire car les enseignant trouve que c'est un bon moyen d'éducation. Par exemple les Fables Le corbeau et le renard, la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le boeuf **d'après ce poème le poète voulait** nous apprendre que chacun de nous doit s'accepter lui même et qu'il soit. (Copie 2/Ecole privée 2/L 219)*

(12.65a) *La Fontaine a écrit ce poème car il voulait nous apprendre [...].*

(12.66) *Donc **d'après cette phrase**, georges Sand **voulait** montrer aux membres du comité Central en 1848, le rôle de chacun : femme et homme. (Copie 1/Ecole privée 1/L147)*

(12.66a) *George Sand a écrit cette phrase car elle voulait montrer [...].*

Dans les énoncés (12.65) et (12.66), [I,II] des procès à l'IMP est saturé par [I,II] du procès au PC (comme le montrent les exemples (12.65a) et (12.66a)). Dans les deux énoncés, ce n'est pas le sujet qui donne à l'IMP son antécédent mais c'est lui qui ancre le texte dans le temps, en saturant l'intervalle antécédent à l'intervalle de référence de l'IMP. C'est ce qui se passe dans l'énoncé (12.67) :

(12.67) *Premièrement, la poésie donne au lecteur un moyen de culture et donne des informations sur l'état d'âme du poète. Par exemple, **Baudelaire à prouver ses sentiments** en écrivant la recueil poétique « spleen et idéal » qui indique que **le poète était** en double postulation entre le ciel et l'enfer. (Copie 2/Ecole privée 2/L208)*

[I,II] du procès au PC est saturé par la période dénotée par l'existence du poète et constitue un antécédent adéquat pour [I,II] de l'IMP.

Les textes erronés peuvent être classés selon (1) absence totale d'antécédent (2) la présence d'antécédent imprécis (3) la présence d'antécédent incorrect ; on peut aussi avoir des énoncés avec un IMP pertinent malgré l'absence d'un antécédent "standard".

## 2.1. Absence totale de l'antécédent

Les textes où il n'y pas d'antécédent manquent pour la plupart d'ancrage circonstanciel. Ainsi, aucun tiroir du passé (IMP, PS et PC aoristique) ne serait pertinent car la localisation du texte par rapport à [01,02] n'est pas faite. Ce cas est possible quand [B1,B2] du PS, l'intervalle antécédent de [I,II], ne répond pas à la question *quand ?* et n'a pas d'ancrage circonstanciel<sup>144</sup>. [I,II] de l'IMP ne peut avoir d'antécédent car ni un intervalle circonstanciel ni un autre intervalle de référence n'existent dans ce co(n)texte pour jouer ce rôle. L'expression de la temporalité est incomplète et l'énoncé est agrammatical et/ou incompréhensible, comme dans l'exemple suivant :

(12.68) *La femme **était** un être faible et puissant à la fois. Elle **jouait** plusieurs rôle dans la société. Elle **s'occupait** de sa famille et de son foyer, et **allait** au travail. Parfois, elle **assumait** les deux. (Copie 1/Ecole publique fille 22/L77)*

L'IMP est utilisé en début de texte, sans référence temporelle, le procès *être* peut être validé au présent et/ou au passé. Le lecteur ne peut pas savoir si les phrases énoncées décrivent la situation actuelle ou passée de la femme. Après cette introduction, l'élève a analysé, dans son

---

<sup>144</sup> « L'intervalle antécédent doit disposer d'un certain ancrage circonstanciel, c'est-à-dire que sa désignation doit pouvoir correspondre à une réponse possible à la question *Quand ?* Cet ancrage peut être direct (ex. : Mardi dernier) ou indirect (ex. : *après que...*). » (Gosselin, 2005 : 143)

texte argumentatif, la condition de la femme respectivement avant et après la révolution industrielle. Le même cas se présente dans le texte suivant :

(12.69) *On pouvait présenter la femme, la définir comme tout autre objet à travers son corps et sa physiologie, il y a la femme au foyer, la femme au travail et celle qui assure les deux. Quelle est la plus préférable ? (Copie 1/Ecole publique fille 25/L80)*

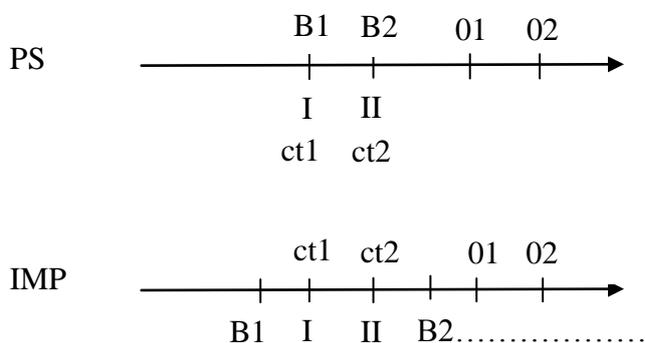
L'énoncé se situe au début du texte, sans référence temporelle avec enchaînement de procès au PRES à valeur générique reformulant la problématique du sujet posé.

Dans les exemples (12.68) et (12.69), si on remplace l'IMP par le PS, la défaillance sémantique sera toujours perceptible *car la femme fut considérée comme le sexe faible* au début du texte ne permet pas au procès d'être localisé même si l'intervalle de référence du PS coïncide avec [B1,B2]. Ainsi :

*Avant la révolution française, la femme fut considérée comme le sexe faible.*

*Avant la révolution française, la femme était considérée comme le sexe faible.*

Deux représentations différentes peuvent être faites de ces deux énoncés, comme le montre la représentation (rep.12.1) :



[I,II] du procès au PS est saturé par [B1,B2] situé avant [01,02], l'intervalle circonstanciel ancre le procès dans le temps. [I,II] du procès à l'IMP est saturé par [ct1,ct2] et laisse les bornes du procès libres, l'intervalle circonstanciel ancre la référence dans le passé en laissant le procès inaccompli (on se sait pas si *être considérée* à l'IMP peut être le cas à [01,02] ou après [01,02], ce n'est pas pris en charge par l'énonciateur). L'absence de précision temporelle dans les textes des apprenants montre que leur connaissance du système verbal est superficielle dans le sens où ils veulent ancrer l'énoncé dans le passé en utilisant exclusivement un seul tiroir du passé. L'erreur est double : l'ancrage se fait grâce aux données circonstancielles et les tiroirs ont des différences aspectuelles qui sont mises en évidence quand ils entrent en relation avec l'intervalle circonstanciel, entre autres.

Le même problème est présent dans les énoncés suivants :

(12.70) *La femme au travail, **travaillait** pour subvenir à ses besoins et pour aider son mari. (Copie 1/Ecole publique fille/L73)*

(12.71) *Dans notre vie maintenant il faut que la femme obeisse à l'homme et que l'homme obeit à la femme aussi car tout les deux ont la même place dans la société. Il ne **fallait** pas que la femme serait la vocation de l'homme. (Copie 1/Ecole privée 1/L141)*

Dans (12.70), on ne comprend pas si la phrase exprime une situation au passé ou une vérité générale, surtout qu'elle est précédée et suivie de PRES.

L'exemple (12.71) est une conclusion ; après avoir comparé la situation de la femme avant et après la révolution industrielle, l'apprenant utilise le PRES pour exprimer son propre point de vue mais l'usage de l'IMP dans une phrase sans valeur significative concrète n'est pas pertinent.

Le texte narratif suivant raconte la visite d'un site touristique faite par un groupe scolaire dont le narrateur :

(12.72) *C'était un paysage inoubliable, à Fakra ou la neige procure la paix et la sérénité. Fakra l'une des cités touristiques qui **relevait** le nom du Liban dans tous les pays étrangers. Oh ! Si vous l'**avez vu**, les arbres qui ont perdu leurs feuilles, et ils sont couchés par une fourrure blanche, là-bas il y avait une rivière ou l'eau était fraîche et froide mais il avait un goût superficiel du monde, bien sûr c'est l'eau des Monts Liban. Un coup d'œil sur le ciel ou le soleil lançait ses rayons dorés et un arc-en-ciel que ses couleurs enrichissait Fakra par la vie, une vie saine, et ce qu'il me paraît plus agréable c'était les toits des maisons qui étaient couchées par la neige, et perdues dans cette nature. (Copie 1/Ecole publique garçon/L51)*

L'introduction commence par un procès à l'IMP. L'antécédent de son intervalle de référence n'est autre que l'intervalle de référence du PC *ont perdu*<sup>145</sup>. Le style romanesque donne à l'IMP inaccompli la possibilité de mettre le lecteur en attente. L'IMP *relevait* n'a pas d'antécédent et est problématique. Le procès n'entretient aucune relation avec les autres procès du texte<sup>146</sup>. La situation décrite ne l'est pas seulement au passé : ni l'IMP, ni le PS ne sont pas pertinents dans ce contexte.

---

<sup>145</sup> Le PC *avez vu* n'est pas aoristique, mais accompli : le locuteur interpelle le lecteur/interlocuteur en formulant son souhait par une hypothèse. Pour cela, son intervalle de référence ne peut pas être l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP.

<sup>146</sup> Le prédicat (*relever le nom*) n'est qu'un calque lexical sur l'arabe pour dire "honorer le nom du Liban" parce que le site est célèbre et connu comme lieu unique dans la région permettant de pratiquer les sports d'hiver.

Dans l'énoncé suivant, les deux procès au PRES et à l'IMP sont simultanés :

(12.73) *Je pense qu'on a le droit d'utiliser n'importe quel moyen en vue d'établir la justice ; en effet les manifestations aident à acquérir la justice. Par exemple des dizaines de personnes **sont prisonnés** car la justice **était** absent dans cette pays et ils ont resté plusieurs années au prison, et quand le peuple a fait des manifestations dans les rue, ces personnes ont reprix leur droits et ils sont devenu libre. (Copie 1/Ecole privée 2/L205)*

(12.73a) *Une dizaine de personnes étaient/furent emprisonnées car la justice était/fut absente [...]*

Les deux propositions coordonnées sont construites avec un tiroir distinct et seraient mieux adaptées si l'on utilisait l'IMP ou le PRES dans les deux cas. Avec l'IMP comme dans (12.73a), les deux propositions n'ont pas d'ancrage temporel précis, l'intervalle de référence de l'IMP n'est pas saturé et l'IMP, comme le PS ou le PC aoristique, n'est pas pertinent dans ce texte.

Dans l'énoncé suivant, la proposition subordonnée circonstancielle étant incomplète, l'antécédent de [I,II] est absent :

(12.74) *L'un des moments les plus précieux quand je me **disais** et j'**adressais** à mon père une petite prière : « si seulement je **pouvais** lui manquer ». (Copie 2/Ecole privée 1/L117)*

*Quand* introduit une circonstancielle directe : [ct1,ct2] coïncide avec [B1,B2] des deux procès à l'IMP (*disait* et *adressais*). Dans ce cas, [I,II] n'est plus saturé : la troncation de la phrase complexe a provoqué l'absence d'un intervalle antécédent ancré.

Dans les deux exemples suivants,

(12.75) *La justice ce n'est pas toujours établie. Pour établir la justice nous avons pas droit d'utiliser n'importe quel moyen, car parfois ça peut nous arrivé des résultats qu'on n'**attendait** pas. Il y a des limites pour établir la justice. On peut l'établir par une lettre comme a fait Emile Zola, ou par un conflit mais on peut pas tuer quelqu'un pour établir la justice. (Copie 1/Ecole privée 2/L183)*

(12.75a) *On ne peut pas établir la justice avec n'importe quels moyens car des résultats auxquels on s'**attendait** pas, avant de le faire, peuvent advenir.*

(12.76) *En conclusion, les moyens pour établir la justice doivent être bien étudiés avant de les exécuter et en prenant en considération les circonstances de la personne et la situation dans laquelle elle **était** placée. (Copie 1/Ecole privée 2/L169)*

(12.76a) *[...] la situation dans laquelle elle était placée quand elle a commis un acte illégal.*

La syntaxe incomplète de la phrase contenant le procès à l'IMP empêche la construction d'un antécédent saturé de l'intervalle de référence de l'IMP. Les énoncés (12.75a) et (12.76a) sont plus adéquats parce que l'intervalle antécédent apparaît dans la suite de la phrase.

## 2.2. Antécédent imprécis

Dans ce cas, les énoncés présentent un ancrage circonstanciel mais qui n'est pas lié à l'intervalle de référence de l'IMP. On peut en déduire l'ancrage circonstanciel de l'intervalle antécédent mais l'énoncé reste incomplet et l'expression de la temporalité imprécise. Comme dans les deux énoncés suivants :

(12.77) *La femme c'était la mère de famille, la femme qui **nourrit** les enfants. Maintenant la femme est la mère de famille, la femme travailleuse et enfin la femme « séduisante ». (Copie 1/L 76/Ecole publique fille 21)*

(12.78) *La femme au foyer **était** le modèle obligatoire, **était** toujours **accomplies** par les travaux à la ferme et faire le ménage. Mais la femme d'aujourd'hui travaille pour échapper à l'enfermement domestique. (Copie 1/ Ecole publique fille/L 107)*

Les locuteurs commencent leur texte avec l'IMP sans ancrage temporel au passé. Ils opposent une situation au passé à une autre au présent, exprimée par le circonstanciel localisateur *maintenant* ou par un complément du nom *la femme d'aujourd'hui*. Le deuxième locuteur L107 explicite l'opposition en utilisant le connecteur *mais*. Les deux énoncés (12.77) et (12.80) suivants peuvent être analysés de la même manière :

(12.79) *Par exemple, le père de mon amie n'était pas brillant ni en mathématique, ni en biologie mais fortement impeccable en littérature et plus précisément en poésie. Il **adorait** écrire des poèmes **et maintenant il est devenu** un célèbre poète qui se relaxe en écrivant leur poème pour se sentir à l'aise. (Copie 2/Ecole privée 2/L166)*

(12.80) *Mon camarade de classe, **était** presque nul en langue française **mais les derniers trois mois il s'est jeté** à lire beaucoup de poèmes français, et **a pu** enfin de réussir en langue française. (Copie 2/Ecole privée 2/L175)*

Le locuteur L166 donne au lecteur des indices qui lui permettent de déduire l'ancrage temporel comme correspondant à la période « de la scolarisation du père de mon amie » à laquelle il oppose *et maintenant*, période incluant [01,02].

Dans l'exemple (12.81), le lecteur peut déduire l'intervalle antécédent de l'IMP en l'opposant au circonstanciel localisateur détaché (*Un jour*) figurant dans le texte :

(12.81) *Jean **détestait** la littérature et plus précisément les poèmes. Un jour, une fille **a attiré** son attention et il **voulait** l'offrir quelque chose qu'elle le trouve précieux. La cousine de Jean **adorait** les poèmes donc elle lui suggère de montrer ses sentiments en guise d'un poème. Comme Jean n'avait pas une autre idée, il **acceptait**. Quand la fille aimée **était** ravie du poème, Jean **commençait** à montrer son côté d'intérêt pour la poésie au point que maintenant il se culpabilise pour connaître ses points de défauts pour les améliorer. (Copie 2/Ecole privée 2/L199)*

L'antécédent de [I,II] de l'IMP *détestait* serait la période dénotée par « avant un jour ».

L'exemple suivant est représentatif des lacunes apparentes quant à l'expression des relations entre tiroirs et circonstanciels :

(12.82) *La femme d'aujourd'hui, elles ne travaillent pas pour les mêmes raisons qu'autrefois. Elles **complétaient** le salaire de son mari, elles **travaillent** pour faire quelque chose de leur vie propre. (Copie 1/Ecole publique fille/L85)*

L'apprenant, ayant précisé au début du texte qu'il évoquera deux situations opposées, une avant [01,02] et une à [01,02], considère qu'il n'est plus nécessaire d'ancrer les nouveaux procès dans le temps : à un PRES décrivant la situation actuelle de la femme, il oppose un IMP racontant la situation passée de la femme. L'apprenant ne connaît pas les relations entre intervalle de référence ou de procès et intervalle circonstanciel et leur fonctionnement au niveau de la phrase et au-delà (texte, énonciation, etc.)

Cet énoncé présente le même sujet *la femme* avec un verbe à l'IMP :

(12.83) *La femme, l'être humain le plus tendre, le plus sensible, signe de la jeunesse et de la beauté, **était traitée** injustement, alors il y **a eu** beaucoup de personnes qui **ont écrit** pour et contre la femme, dont Georges Sand qui est une femme écrivain, qui **a écrit** une lettre aux membres du comité central en 1848, donnant son avis concernant la place de la femme dans la société et dans la politique et critiquant et en s'exclamant des hommes. (Copie 1/Ecole privée 1/L147)*

Dans cet énoncé, [I,II] de l'IMP trouve son antécédent dans le PC aoristique du PC *a eu*, cet intervalle antécédent n'est pas ancré par un circonstanciel mais par un autre procès aoristique *a écrit* lui-même ancré par le circonstanciel *en 1848*. C'est à la fin de ce texte que le lecteur comprend que l'ancrage dans le passé se situe dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'IMP, qui entretient avec les PC aoristique une relation causale, réfère à la période qui précède cet ancrage.

L'énoncé (12.84) peut être analysé de la même manière sauf que le PC aoristique (*a été privée*) se situe avant le procès à l'IMP :

(12.84) *Les femmes constituent la moitié de la population du globe terrestre. A travers les siècles, elle **a été privée** de ses droits alors que les femmes **se sont organisées** en société pour revendiquer leurs droits. **Ont-elles réussi** à réaliser leur but ?*

*Les femmes étaient désignées à travers les hommes de la famille soit comme fille, soit comme mère... Et à travers son aspect physique : c'était la femme objet. La femme devait être féminine c'est-à-dire douce, délicate, fragile, coquette, gentille... (Copie1/Ecole publique fille/L86)*

Considérons l'exemple suivant :

(12.85) *La femme est une source d'inspiration pour l'homme. Est-ce monstrueux qu'un homme obéisse à une femme ? On disait que la femme est plus faible que l'homme mais dans l'authenticité on retrouve le contraire. [...] On disait encore que la femme souffre plus que l'homme et on retrouve dernièrement le contraire. Les plus grands romans romantiques sont écrit par des hommes. [...] On disait avant au XIX<sup>ème</sup> siècle que la femme travail pour aider l'homme à compléter la salaire. Mais maintenant la femme travail pour assuré sa vocation dans la société. (Copie 1/Ecole privée 1/L111)*

L'apprenant utilise deux procès à l'IMP, sans ancrage temporel, opposés respectivement à un PRES de vérité général (*retrouve*) ou un PRES inaccompli construit avec l'adverbe de temps *dernièrement* qui, à la manière de *depuis peu*, mesure la distance entre B1 et I ([I,II] CO [01,02]). Le troisième IMP est utilisé avec le circonstanciel *au XIXème siècle* pour l'opposer à *maintenant* grâce à la conjonction de coordination *mais*. Le même cas de figure se présente dans l'énoncé suivant :

(12.85) *On disait qu'il ne faut pas qu'un homme obéisse à une femme, parce qu'elle est physiquement et moralement moins forte que lui, elle doit être toujours méprisée par lui.*

*On disait qu'elle est née pour exécuter les travaux domestiques, et elle est l'appoint à l'homme qui, lui, possède le bureau.*

*L'homme voulait que le monde tourne autour de lui-même, il voulait que la femme soit toujours au dessous de lui. Mais la femme est un être humain égale à l'homme, et en dépit de sa féminité, que ne faisait d'elle qu'un objet, elle possède des capacités morales équitables au siens. La femme peut être puissante et elle a justifier ce théorème quand elle a **premièrement régné**. En ensuite, le monde est plein de femmes leaders en Tibet, une femme a fait une école pour les enfants aveugles qui étaient misent en écart, et une autre femme, qui interprète le programme de réalité « Friends Indeed » qui a vraiment aidé les malades dans le cancer, et le SIDA...(Copie 1/Ecole privée1/L133)*

Dans cet exemple, les procès à l'IMP *disait, voulait, faisait* n'ont pas d'ancrage précis mais le lecteur peut en faire l'équivalent de « avant », « dans le passé ». Ce sont les connaissances du monde qui lui donnent la possibilité de récupérer cette information surtout en opposition avec le PRES inaccompli dont [I,II] coïncide avec [01,02].

Considérons l'exemple suivant :

(12.86) *Pour avoir tous ses droits la femme **devait** travaillé car rien ne vient tous seule et sur un plat d'or mais avec la fatigue. Et depuis des siècles la femme fait un effort pour que la loi croit en elle et qu'elle peut faire tout ce que l'homme fait et qu'ils ont les mêmes droits et sont égaux ; alors il ne faut pas qu'elle laisse tous se passer sans en avoir profiter. Pour cela, elle **devait** partager son temps entre le travail qui peut lui mener de l'argent et à partir de cet argent elle aide son marie dans les dépenses. (Copie 1/Ecole publique fille/L105)*

Dans cet énoncé, la modalité exprimée par le verbe *devoir* peut être située au passé comme au PRES. Le premier procès modal à l'IMP peut être compris comme ancré dans le passé mais le deuxième l'est moins surtout que ce sont exclusivement les verbes modaux qui sont à l'IMP, les autres procès étant au PRES. L'apprenant serait-il en manque d'une information importante qui est celle de l'instruction [+passé] liée à l'IMP ? Ou bien aurait-il une connaissance incomplète de ce qu'on appelle l'IMP d'atténuation souvent utilisé avec des verbes modaux comme *vouloir* en sorte qu'il l'utilise dans un contexte inadapté ? Dans les deux cas, c'est l'absence d'ancrage temporel qui rend la compréhension de cet énoncé incomplète ou confuse, comme dans l'exemple (12.87) suivant :

(12.87) *Elle **était** ma vie, mon esprit, mon âme, ma joie et mon bonheur.  
Elle **a** 48 ans mais **avec moi** elle **avait** 16 ans, elle **était** ma sœur, mon ami et ma mère.  
Mais la vie est compliquée.  
Et voilà je ne peux plus parler ni pleurer, j'**ai pleurer** beaucoup jusqu'à j'**ai pu** la voir devant moi mais dommage j'**étais** entrain de rêver. (Copie 2/Ecole publique fille 31/L86)*

Dans cet énoncé, l'apprenant mélange les tiroirs d'une manière arbitraire qui montre une acquisition confuse du sémantisme des tiroirs. L'apprenant évoque le voyage de sa tante au Canada comme une énorme perte. On comprend donc l'usage du PRES dans *avoir 48 ans* mais pas l'IMP dans *avoir 16 ans*. Le locuteur maîtrise bien la différence aspectuelle entre l'IMP et le PC, celle temporelle entre l'IMP et le PRES, mais ce sont ses incompétences dans l'expression écrite qui l'induisent en erreur avec l'usage de l'IMP pour *avait seize ans* : la construction d'une phrase comme *mais avec moi, elle se comportait/était comme une fille de seize ans* où l'IMP avec [activité] *se comporter* ou [état] *était comme une fille de seize ans* est plus acceptable qu'avec [état] *avoir 16 ans* dans ce contexte. Ce n'est pas le tiroir qui est erroné mais la construction syntaxique de la phrase qui ne rend pas le sens voulu par le locuteur. Le type de procès, comme la précision de l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP, jouent un rôle important : le circonstanciel spatio-temporel *avec moi* ne donne pas une information temporelle précise. Il aurait pu être précisé par un intervalle circonstanciel comme suit : *avant son départ, quand elle était avec moi (nous étions ensemble), elle se comportait comme une fille de seize ans*. Expliquons les relations entre marqueurs aspectuo-temporels dans cet énoncé pour montrer la complexité de l'expression de la temporalité dans

les phrases complexes et la nécessité d'une bonne maîtrise (implicite et/ou explicite) des règles linguistiques régies par et entre : [ct1,ct2], l'intervalle circonstanciel du localisateur détaché *avant son départ*, [ct'1,ct'2], l'intervalle circonstanciel de la proposition subordonnée de temps, [I,II], l'intervalle de référence du procès [B1,B2] de la proposition principale P1 et [I',II'], l'intervalle de référence du procès [B'1,B'2] de la proposition subordonnée P2.

[I,II] trouve son antécédent dans [ct1,ct2], il est saturé et lié à [I',II'] avec lequel il est simultané. [ct'1,ct'2] coïncide avec [B'1,B'2] et avec [B1,B2] car les deux procès co-appartiennent à une même vue et imposent l'itération car *quand* dans ce cas est synonyme de *à chaque fois que*.

Les lacunes syntaxiques de l'apprenant l'amènent à utiliser la conjonction de temps *jusqu'à ce que* d'une manière tronquée, suivie d'un tiroir à l'indicatif au lieu du subjonctif.

Dans les deux énoncés suivants, le circonstanciel est imprécis, ce qui fait que l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP l'est aussi :

(12.88) *Mais dans ce siècle là peu à peu la femme avait besoin de travailler pour aider son mari et de même les femmes non mariées ont le droit de travailler et de vivre comme tout être humain.*

*Elle a été capable de crier à haute voix pour assurer qu'elle peut être comme l'homme.*

*En plus, a pu montrer qu'elle est forte et responsable dans tous les choix qu'elles prennent dans sa vie personnelle, quotidienne et même dans la société. (Copie 1/Ecole publique fille 26/L81)*

L'étudiant décrit la situation de la femme actuellement puis enchaîne avec cet énoncé. Le problème n'est pas dans la nature du circonstanciel ou dans son incompatibilité avec l'IMP. C'est le sens imprécis de *là* dans l'expression *ce siècle-là* qui pose problème. Cet adverbe est anaphorique et ne trouve pas d'antécédent précis dans le cotexte en sorte qu'il n'est pas saturé. Le même problème se présente dans le texte suivant avec *au moment* :

(12.89) *C'était le début du printemps alors on est partis dans les champs pleins de fleurs de toutes les couleurs moi et ma mère ensemble. C'était une journée superbe. On a couru ensemble et on s'est amusé et cueilli des fleurs qu'on a ensuite offert à papa. Avant le coucher du soleil on est revenu, main dans la main à la maison, en chantant cet air qui est le seul souvenir de ma mère. Cette chanson qu'elle me chantait avant de dormir. **Au moment**, je voyait que ma mère restera avec moi toute ma vie. Je **souhaitais** que cette journée ne finisse jamais. (Copie 2/Ecole privée 1/L 158)*

Dans l'exemple (12.90), c'est le double fonctionnement du PC qui rend l'énoncé imprécis.

(12.90) *La fragilité de la femme et sa sensibilité extrême **a fait** de l'homme un être plus fort et plus puissant, alors l'homme **avait** l'habitude de mettre la femme sous sa dominance, et la femme **était obligée** de l'obéir, car elle **n'avait** pas le droit de donner son avis ou de refuser l'ordre de l'homme, qu'il soit son père, son frère, son oncle, ou son mari,...* (Copie 1/Ecole privée 1/L116)

Si on considère le PC comme un accompli, [01,02] coïncide avec [I,II] et l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP, absent, rend les procès à l'IMP peu pertinents. Si le PC est aoristique, l'antécédent de [I,II] de l'IMP sera l'intervalle de référence du procès au PC. Cette dernière possibilité ne peut pas être facilement validée par les informations du texte : la sensibilité de la femme est un fait entériné encore de nos jours et il serait problématique de le lier à un procès dont les bornes se situent avant [01,02].

### **IMP pertinent malgré l'absence d'un antécédent standard**

L'expression de la temporalité dans ces les énoncés (12.91) à (12.96) suivants n'est pas défailante, ni incomplète. Le point commun entre ces énoncés est la place de l'IMP : premier tiroir du texte. Tous, à l'exception de l'énoncé suivant, ont la première personne du singulier *je* comme sujet :

(12.91) *Les anciens **formaient** des familles dans lesquels l'homme **commandait** chaque mouvement de sa femme et la **punissait**. Dans la politique elle **n'avait** pas de place. Et dans ce type de société les problèmes et les querelles familiales **étaient** moins abondantes que notre société actuelle où la femme **a appris** à se faire respecter.* (Copie 1/Ecole privée 1/L143)

L'intervalle de référence est précisé par le biais de l'énoncé à l'IMP *les anciens formaient des familles* car la période précisée par l'entité dénotée par le sujet de la phrase coïncide avec [I,II] le saturant. L'aspect inaccompli est conservé « imperceptible mais linguistiquement pertinent » comme l'affirme Gosselin (1996, 200).

Les énoncés suivants présentent des problèmes syntaxiques qui donnent au lecteur l'impression que l'IMP n'est pas pertinent :

(12.92) *J'**avais** une amie que j'**aimais** beaucoup, elle **était** une amie de classe et de vie : « amie intime ». Pour un certain temps, où j'**ai trouvé** que cette amie n'est pas fidèle.* (Copie 2/Ecole publique fille 27/L82)

Dans cet énoncé, l'antécédent de [I,II] de l'IMP peut être trouvé si l'on corrige la syntaxe de la phrase comme suit : *J'**avais** une amie que j'**aimais** beaucoup. A un moment donné, j'**ai découvert** qu'elle n'est pas fidèle.* Dans ce cas, l'antécédent de l'intervalle de référence de

l'IMP est l'intervalle de référence du PC aoristique qui est ancré dans le temps grâce au circonstanciel localisateur. Un autre cas est présent dans les énoncés (12.93) et (12.94) :

(12.93) *J'étais entrain de voir un programme télévisé, qui m'intéressait. Subitement l'électricité se coupa, vexé, je me suis levé pour alterner l'interupteur. (Copie 2/Ecole privée 1/L112)*

(12.94) *On était assis dans le salon mon père et ma mère et moi et par hasard ma mère pose un petit chose qu'on part une petite promenade de 3 jours au cèdre du Liban. (Copie 1/Ecole publique garçon /L54)*

(12.94a) *?Mon père, ma mère et moi étions assis dans le salon et maman a eu/eut l'idée de passer des vacances dans le village des cèdres.*<sup>147</sup>

(12.94b) *Mon père, ma mère et moi étions assis dans le salon quand maman a eu/eut l'idée de passer des vacances dans le village des cèdres*

Dans les deux énoncés, si [I,II] trouve son antécédent dans l'intervalle de référence du procès au PS ou au PC aoristique, cet antécédent n'a pas d'ancrage circonstanciel et ne permet pas de répondre à la question : *Quand ?* Cependant, dans les deux énoncés, l'IMP est utilisé à l'intérieur d'une séquence descriptive qui précise une situation spatio-temporelle particulière : la période de temps liée au programme télévisé (dans (12.93)) et celle liée à la réunion de la famille dans le séjour (dans (12.94)). Donc l'ancrage est fait par la référence temporelle donnée par les informations de l'énoncé contenant l'IMP, ce qui permet l'ancrage du procès aoristique dans le temps et donne à [I,II] de l'IMP la possibilité d'avoir un antécédent saturé.

Avec leurs compétences lexicales et grammaticales peu développées, les apprenants libanais arrivent à exprimer la temporalité d'une manière plus complexe, comme dans l'énoncé suivant :

(12.95) *J'étais très énervé, je marchais rapidement dans la maison subitement je me trouve devant mon miroire, je regardais cette stupide cigarette qui m'accompagnait depuis 12 ans et je me souvenait de la première cigarette que j'ai tenu depuis 10 ans, c'était comme un aimant qui m'attirais pour lui donner une importance dans ma vie. (Copie 2/Ecole privée1/L111)*

L'intervalle de référence de l'IMP trouve son antécédent dans l'intervalle de référence du PRES historique lui-même non ancré mais qui le devient grâce aux précisions spatio-temporelles données dans les énoncés à l'IMP.

(12.96) *Mais d'autres part, il a des gens qui pense que la poésie ne sert pas à grand chose et disent que c'est une perte de temps mais leur opinion est totalement faux car je savais deux*

---

<sup>147</sup> On garde la coordination alors que la subordination avec *quand* est plus pertinente sauf qu'elle introduit un intervalle circonstanciel qui n'existe pas dans l'énoncé d'origine et qui changera l'analyse des tiroirs et de la temporalité. On respecte le même choix des tiroirs IMP suivi de PC.

*gens un qui **adorait** la poésie et l'autre qui la deteste. Un jour, chacun deux **était** dans une compétition. Tout les deux **ont atteint** la finale question. La dernière question **était** une question de poésie, le premier **a échoué** tandis que le second **a répondu** correctement et **a gagné** le grand prix de la compétition. (Copie 2/Ecole privée 2/L197)*

Dans (12.96), la borne B2 du procès *savoir deux gens* (pour, *connaître deux personnes*<sup>148</sup>) n'est pas à prendre en considération au moment de la narration. Pour cela, l'IMP est plus pertinent que le PS ou le PC aoristique dans ce contexte parce qu'ils situent B2 avant 01. Ce qui est primordial pour le locuteur est de situer la référence au passé, avant [01,02], moment de la narration. Les procès à l'IMP (*connaissais, adorait et détestait*) sont pertinents sauf qu'on n'arrive pas encore à préciser l'antécédent de leurs intervalles de référence. L'IMP *était* est lié à un circonstanciel détaché qui porte sur [I,II], le procès ne peut pas recouvrir la totalité de l'intervalle circonstanciel, la résolution du conflit par itération ou dilatation qualitative n'est pas possible dans ce contexte. L'usage du PS ou du PC aoristique est plus pertinent et permet d'avoir un antécédent pour l'intervalle de référence des trois premiers procès à l'IMP. L'usage erroné d'un inaccompli à la place d'un aoristique a entraîné la perte de l'antécédent et rendu l'énoncé peu acceptable.

### 2.3. Antécédent incorrect

Dans nombre d'énoncés, l'antécédent est incorrect car la référence temporelle n'admet pas qu'il soit situé avant [01,02], l'IMP perd une de ses instructions : [passé], comme dans les exemples (12.97) et (12.98) :

(12.97) *La femme doit échapper à cet enfermement et avoir le droit d'une profession. Quand la femme travaille c'est à dire elle a de droits de faire ce qu'elle **voulait**. La femme au travail vit en liberté et en dignité. (Copie 1/Ecole publique fille 51/L106)*

(12.98) *Et enfin, j'**insistais** à tous les étrangers de revenir au Liban, ce beau pays, le pays des cèdres vu que Liban est réssucité et il **est revenu** un site touristique, le pays des pays. (Copie 1/Ecole publique garçon/L27)*

Le locuteur L106 utilise l'IMP dans un texte argumentatif construit comme une prise de position personnelle vis-à-vis de la situation de la femme. La référence de l'IMP au passé n'est pas prise en considération par l'apprenant, pour cette raison, le PRES paraît plus adéquat dans ce contexte.

---

<sup>148</sup> *Savoir* et *connaître* sont synonymes et peuvent parfois se substituer l'un à l'autre. Mais, dans cet énoncé, *connaître* est plus pertinent que *savoir*.

Le locuteur L127 conclut son texte par une invitation adressée aux Libanais à l'étranger de rentrer au pays. L'IMP n'est pas pertinent dans ce contexte. La conclusion suivante présente le même problème :

(12.99) *Enfin nous devions protéger la nature car c'est un milieu où l'homme se repose s'il a des problèmes. (Copie 1/Ecole publique garçon/L49)*

Considérons l'exemple suivant :

(12.100) *J'aime d'avoir une maison classique où le soleil **pénètre** dans ma grande chambre royale, et qui se réfracte lors d'une rencontre avec les fenêtres de la chambre.*

*Un arc en ciel qui **colorait** le ciel par ses couleurs.*

*C'est une maison où l'homme enrichit sa personnalité, ou bien il peut bien réfléchir en s'éloignant des fatigues et du danger. (Copie 2/Ecole publique garçon/L51)*

Les lycéens libanais ont tendance à généraliser l'aptitude de l'IMP à être utilisé dans la description pour l'utiliser quand ils imaginent la maison de leurs rêves, comme dans l'exemple (12.100). L'IMP perd son instruction [+passé] aux dépens d'un effet de sens [+descriptif] car [+inaccompli]. La description de la situation de la femme se fait au PRES dans l'énoncé suivant :

(12.101) *Il n'y a pas longtemps, que la femme **entraîne** dans la vie professionnelle. Elle **était** à la fois mère, épouse, active au bureau. Elle **tient** tous les rôles à la fois.*

*Parfois la femme pour l'homme **est** une personne née pour être à la maison, pour faire la cuisine pour prendre soin des enfants et pour renoncer à ses vocations, **c'est** pour cela il **essaie** de la commander, de la considérer comme une esclave et même de ne pas prendre son point de vue dans n'importe quel problème. Elle **était** mal traitée, pour lui elle **est** nul... (Copie 1/Ecole privée 1/L 121)*

Après *parfois*, l'on peut considérer que la situation de la femme décrite par le locuteur existe toujours, sauf qu'il passe subitement à l'usage de l'IMP (cf. chapitre 9, §4.1). Dans ce cas, aucun intervalle antécédent ne peut saturer l'intervalle de référence de l'IMP. L'intervalle de référence des procès au PRES ne peut plus être considéré comme lié à [01,02] : tout le texte présente alors une temporalité confuse et incorrecte.

Considérons l'exemple suivant :

(12.102) *Il ne faut pas qu'un homme commande à une femme, c'est lâche » l'homme d'emblée il commande la femme et la femme **était** toujours soumise or, ce n'est pas le cas dans la société de nos jours parce que la femme est indépendante de l'homme et libre (Copie 1/Ecole privée 1/L138)*

L'usage sémantique incorrect de l'adverbe *d'emblée* et l'alternance PRES/IMP dans deux propositions coordonnées rendent l'énoncé difficilement acceptable. L'antécédent de

l'intervalle de référence de l'IMP ne peut pas être l'intervalle circonstanciel (c'est ce que l'apprenant a voulu exprimer parce qu'il a une connaissance erronée du sens de l'adverbe *d'emblée* qui, dans certains contextes, peut fonctionner comme un adverbe de temps), ni l'intervalle de référence d'un autre procès dans le co(n)texte.

Le même problème lexical est présent dans l'exemple suivant :

(12.103) *Le matin, en classe, dans le reflet de ses lunettes sombres j'ai vu repasser en l'espace d'une minute toute la scène. Une semaine avant, à la même heure, au même endroit, je regardais dans la même direction les mêmes lunettes sombres, j'entendais une voie dure d'une bouche triste, tremblante, nous annoncer le décès de notre ami de classe. Des cris se levaient en classe des larmes ont coulé.*

*Soudain un coup sur ma pupitre et un cri me firent sursauter. (Copie 2/Ecole privée 1/L 160)*

(12.103a) *Durant la même séance, je regardais dans la même direction en entendant une voix nous annoncer le décès de notre camarade, une seconde plus tard, des cris se levaient/se levèrent et des larmes coulaient/coulèrent.*

Le circonstanciel *à la même heure* est un calque lexical de l'arabe libanais qui se traduit en français par *durant la même séance*. L'usage d'un circonstanciel localisateur à la place d'un circonstanciel de durée entraîne un changement de sens. L'exemple (a) montre le conflit existant entre [ct1,ct2] qui porte sur [B1,B2] et est incompatible avec l'IMP. Le conflit peut être résolu par l'itération, ce qui n'est pas possible dans ce contexte mais la dilatation est possible surtout si on garde la simultanéité entre *regarder* et *entendre une voix* (grâce à la proposition participiale). Les procès *se lever* et *couler* peuvent alors être traités comme deux IMP narratifs. L'erreur au niveau du choix lexical du circonstanciel, l'interférence entre arabe et français, l'usage de deux procès simultanés à l'IMP suivis de *se lever* (procès à l'IMP en relation de succession avec les deux premiers) suggèrent que l'apprenant est loin de connaître et d'utiliser les effets de sens dérivés de l'IMP (IMP narratif). Cet exemple montre qu'il est possible d'introduire l'usage de l'IMP narratif en classe : on valorise l'énoncé défaillant de l'apprenant en le transformant en un énoncé contenant un IMP utilisé rarement et dans des contextes jugés « littéraires ».

Le même circonstanciel et les mêmes problèmes peuvent être relevés dans l'exemple suivant :

(12.104) *A ce moment là, je courais dans la rue je criais les larmes coulent et coulent je ne savais pas qu'est-ce que je veux faire. C'est une journée triste. J'ai partit chez mon amie elle m'a pris dans ces bras et elle commence à pleurer. (Copie 2/Ecole publique fille 29/L84)*

La relation entre l'intervalle circonstanciel ponctuel et l'intervalle de référence de l'IMP est possible et peut être interprété par le lecteur de la manière suivante : *A ce moment-*

*là, j'étais en train de courir dans la rue.* Cependant, le contexte impose une interprétation autre. L'apprenant utilise cet énoncé après avoir raconté comment on lui a annoncé la mort de sa grand-mère. Le circonstanciel adéquat serait « après l'annonce de la mort de grand-mère » ou « après avoir appris cette nouvelle ». Avec ces deux intervalles circonstanciels, l'IMP n'est pas acceptable et doit être remplacé par un tiroir aoristique car [ct1,ct2] porte sur [I,II] mais ne sature pas II. Même si on remplace le circonstanciel par une subordonnée circonstancielle directe ou indirecte construite avec un PS ou un PC aoristique, comme suit : « *une fois que/quand j'ai appris la nouvelle, je courais dans la rue* », l'IMP reste prohibé car la relation de simultanéité entre les deux procès *apprendre la nouvelle* et *courir* n'est pas possible. Ils entretiennent une relation de succession qui ne sera possible que si on remplace l'IMP par le PS.

Nous avons traité supra (cf. chapitre 10) des problèmes causés par les relations entre les intervalles d'un procès à l'IMP et les intervalles circonstanciels. Nous nous limiterons ici à quelques exemples pour mettre en valeur les problèmes liés à l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP : quand celui-ci peut être un intervalle circonstanciel incompatible, comme dans les énoncés suivants :

(12.105) *Une soirée de l'été j'avai un bal. Tout est prêt, la robe, le maquillage et tout. La voiture arrive je regarde pour la dernière fois dans le miroir pour être sûre je me suis souvenue de ma promotion quand j'avais 18 ans. Tout le monde l'attendait. Ma mère m'a préparé la robe et mon sac. C'était magnifique. Mais comme la guerre avait lieu au Liban en ce temps on pouvait pas aller dans la voiture car c'était dangereux. L'école est un peu loin on devait marcher 20 minutes pour arriver. A l'heure mon ami et mes deux copains arrivent. J'ai regardé dans le miroir comme d'habitude et on y va. En marchant et en chantant on entend le son des bombardements, mais c'est pas loin cette fois c'est proche et soudainement une nous a atteint et c'était horrible. Et **maintenant** heureusement qu'on **vivait** dans la paix, mais mon ami et une de mes camarades qui sont morts et l'autre qui a été paralysé ne **savait** jamais la paix dans notre petit Liban. (Copie 2/Ecole privée 1/L131)*

(12.106) *Depuis cent ans, les gens ne savaient pas l'importance des paysages.*

*Mais **maintenant** nous **savons** l'importance des paysages merveilleux dans le domaine touristique, et l'un des beaux paysages la grotte de Jéita. Cette grotte était découverte depuis cinquante ans et elle demeurait pour nos jours. Elle est formée par des millions d'années et pour cela, on voulait protéger ce trésor. (Copie 1/Ecole publique garçon/L15)*

La relation entre [ct1,ct2] et [I,II] (car le circonstanciel est un localisateur détaché) est possible, si ce n'est que le premier intervalle ne peut pas en même temps coïncider avec [01,02] et un [I,II] situé obligatoirement avant [01,02].

En définitive, les problèmes mis en valeur dans cette partie sont les suivants :

- ✓ méconnaissance des règles d'ancrage temporel dans le texte ;
- ✓ méconnaissance d'une instruction importante de l'IMP : l'IMP indique la valeur absolue de passé ;
- ✓ méconnaissance de la nécessité d'un antécédent précis et donc ancré dans le temps pour saturer l'intervalle de référence de l'IMP.

La non autonomie de l'intervalle de référence de l'IMP n'est pas la seule explication aux problèmes liés à la référence temporelle. Dans nombre d'énoncés, l'erreur persiste avec la substitution de l'IMP par le PS, par exemple. Bien que l'intervalle de référence de ce tiroir soit saturé par l'intervalle du procès, il n'en reste pas moins non-pertinent. Le problème dépasse la référence temporelle des tiroirs, il est d'ordre textuel et pose la nécessité d'un ancrage temporel du texte : les relations entre intervalles (du procès, de référence, de circonstanciel) doivent se faire selon cette contrainte au niveau de la phrase et au-delà.

## Conclusion

L'emploi des tiroirs dans les propositions subordonnées non temporelles (contraintes syntaxiques), l'explicitation de l'ancrage temporel et la nécessité de définir un antécédent adéquat pour l'intervalle de référence de l'IMP (contraintes sémantiques) sont des compétences en cours d'acquisition par les apprenants libanais. La forte généralisation des règles explicitement apprises à l'école comme celles de la concordance formelle ou l'usage de l'IMP dans des contextes descriptifs leur permet de s'exprimer d'une manière inégalement valide selon les contextes. Cependant, sans être appris à l'école, le principe de la dépendance de l'intervalle de référence de l'IMP a été souvent respecté, surtout quand il s'agissait de se référer à une période dénotée par l'existence de l'entité sujet et aussi, dans l'usage pertinent des circonstancielles avec l'IMP (cf. chapitre 10 et chapitre 12, § 2). Aussi, un nombre considérable d'énoncés du corpus scolaire présentent des procès à l'IMP ayant comme antécédent de leur intervalle de référence un procès au PS ou au PC aoristique, souvent dans des contextes narratifs où l'IMP appartient au premier-plan et le PS ou le PC à l'arrière-plan, comme dans les exemples suivants :

(12.107) *C'était un mercredi, j'étais avec mes amies devant la salle des professeurs, triste et énervée. Ma maîtresse **m'a vu et s'est dirigée** vers moi. (Copie 2/Ecole privée 1/L138)*

*Etre avec mes amies n'a pas pour antécédent la période dénotée par un mercredi mais l'intervalle de référence du procès au PC, a vu : les deux procès sont simultanés. La même interprétation est possible pour *toucher* et *travailler* dans l'exemple suivant :*

*(12.108) Après l'évolution des femmes qui **demande** l'égalité entre l'homme et la femme, la femme **a travaillé** comme l'homme et plus que lui mais elle ne **touchait** que le moitié de son salaire mais après un certain temps elle **a eu** ses même égalité en travail grâce au mouvement féministe. (Copie 1/Ecole publique fille/L79)*

Dans l'exemple suivant, l'antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP *descendait* est l'intervalle de référence du procès au PC *s'est cogné*.

*(12.109) Oui je **me suis rappelé**, j'**étais** en vacances chez ma tante maternelle dans un paysage appelé « Mehméch » on **était** à côté de la maison mes deux cousins et moi, on **est monté** les trois sur la même bicyclette on **descendait** dans une vitesse incroyable et soudainement on **s'est cogné** avec une voiture qu'on ne **voyait** pas ; (Copie 2/Ecole privée 1/L161)*

La connaissance de la différence aspectuelle entre l'IMP inaccompli et le PC aoristique est apparente dans ce genre de textes, bien qu'elle ne soit pas mise en valeur dans l'enseignement comme nous le verrons dans l'analyse des manuels de français (cf. chapitre 14, §1.1).



# Chapitre 13 IMP et effet de sens dérivés dans le corpus scolaire

## 1. IMP et type du procès

### 1.1. IMP et procès ponctuel

Le choix d'un tiroir ne dépend pas seulement de la localisation temporelle du référent mais aussi de la structure interne du procès (mode d'action).

Les erreurs des apprenants dans ce domaine sont peu nombreuses parce que l'IMP s'adapte à tous les types de procès sauf l'achèvement avec lequel il entre en conflit (cf. chapitre 2, §3). Ainsi, pour enseigner l'IMP, on n'a pas besoin d'enseigner aux apprenants les différents types de procès. Il suffit d'expliquer que l'IMP inaccompli (les bornes du procès à l'IMP ne sont pas précises sur l'axe de temps) n'est pas compatible avec un procès ponctuel comme *sortir* ou *ouvrir la porte* sauf dans le cas d'une résolution de conflit possible. Considérons l'énoncé suivant où l'apprenant évite d'utiliser l'IMP avec un procès ponctuel :

(13.1) *Je suis la première fille dans la famille et je suis née en 1989, j'ai pris beaucoup de succès or ces succès s'arrête quand ma mère était enceinte en un garçon en 1995. (Copie 2/Ecole publique fille 49/L104)*

Le choix du PRES pour *s'arrêter* peut avoir deux explications :

1. l'élève ne sait pas conjuguer une forme verbale pronominale à un temps composé ce qui l'empêche d'utiliser le PC, employé avec les procès précédents (les erreurs morphologiques sont une preuve de la non maîtrise de la conjugaison par l'apprenant),
2. il voulait utiliser l'IMP comme dans le procès qui suit sauf qu'il a perçu (grâce à son interlangue et sa grammaire implicite) que ce choix serait erroné. Il a utilisé le PRES forme simple, du point de vue morphologique et sémantique.
3. Les deux explications peuvent être valables en même temps : utiliser le PRES historique (aoristique) dans ce contexte empêche l'apprenant de commettre l'erreur d'utiliser l'IMP avec un procès ponctuel sans aucune résolution de conflit possible et de faire une confusion de nature morphologique avec le PC (notons que même avec le PRES l'accord en nombre n'est pas fait).

La même stratégie est utilisée dans l'énoncé suivant :

(13.2) *Un beau jour d'été nous décidons de passer une bonne journée avec nos amis dans une forêt à Faraya.*

*Nous nous réveillons tôt pour préparer les outils du pique-nique. Quand nous arrivons, nous entendions des gazouillements des oiseaux qui embelliaient la forêt, les arbres grands et de différents genres, sont serrés les uns aux autres, nous donnaient de l'ombre pour se reposer sur le tapis vert. (Copie 1/Ecole publique garçon/L11)*

*Arriver* est conjugué au PRES. Bien qu'il soit intégré à une proposition subordonnée circonstancielle, le procès est simultané à *entendre*. Si on remplace le PRES par l'IMP, le conflit entre le type du procès et le tiroir devra être résolu par l'itération. Vu la simultanéité des deux procès, les deux seraient itératifs, ce qui n'est pas possible dans ce contexte. Pour cette raison, le PS ou le PC seraient plus pertinents.

Cependant, l'usage de l'IMP avec un procès ponctuel, sans résolution du conflit, est présent dans les productions écrites du corpus, comme dans les exemples suivants :

(13.3) *Après avoir étallé les affaires, je m'asseyais tout seul et je contemplais le paysage : c'était une haute montagne qui me semblait dressait sachant ni peur ni terreur. La cime était pleine par les magnifiques arbres. L'herbe frais s'étendait dans toute place. Sur l'herbe, les multicolores fleurs se dressaient et entre elles circulent les abeilles. Les odeurs s'exhalent et attiraient toute personne et les parfums faisaient oublier les problèmes de la vie. (Copie 1/Ecole publique garçon/L10)*

(13.3a) *?Après avoir étalé les affaires, je m'asseyais*

(13.3b) *?Après avoir étalé les affaires, je contemplais le paysage*

(13.3c) *Après avoir étalé les affaires, je contemplais le paysage quand mon frère me proposa de faire une promenade.*

(13.3d) *Après avoir étalé les affaires, je m'asseyais quand mon frère me proposa de faire une promenade.*

Dans les exemples (13.3a) et (13.3b), l'IMP n'est pas pertinent car la relation entre l'intervalle circonstanciel de la proposition infinitive temporelle et l'intervalle de référence des procès à l'IMP est  $[ct1,ct2] < [I,II]$ , donc  $[ct1,ct2]$  n'est pas l'antécédent de  $[I,II]$ .

Dans (13.3c) il n'y a pas conflit mais dans (13.3d) le conflit existe entre , procès ponctuel, et l'aspect inaccompli de l'IMP résolu par la dilatation avec interruption du procès. Le type de procès pourrait être une explication possible de l'agrammaticalité de l'énoncé (13.3) surtout qu'en utilisant *s'asseoir tout seul* l'apprenant a réalisé un calque sur le prédicat du dialecte libanais ʔaʕad laḥālo<sup>149</sup> qui se traduit par *s'isoler*. Il voulait dire :

---

<sup>149</sup> Dans cette expression, le verbe ʔaʕad correspond à la forme F1 à la troisième personne du singulier car l'arabe n'a pas de forme infinitive impersonnelle.

*Après avoir étalé les affaires, je m'isolais et je contemplais la nature* (on l'a dit, les deux IMP ici n'ont pas d'antécédent pour leur intervalle de référence, d'où l'agrammaticalité de l'énoncé).

Le sens de *s'asseoir tout seul* en français dans une phrase comme *le bébé s'assoit tout seul* sera *il commence/arrive à s'asseoir tout seul*. Dans le contexte de l'énoncé (13.3), il n'est pas pertinent. Le sens donné au verbe a modifié le type de procès et a rendu l'interprétation de cet énoncé plus complexe.

Le même problème est présent dans l'énoncé suivant :

(13.4) *Il **entrait** avec nous un guide touristique pour donner des informations de cette grotte et nous guider sur la bonne route. C'était très froid dedans même si on était en juillet et l'humidité en gros pourcentage.* (Copie 1/Ecole publique garçon/L8)

Le locuteur raconte ses visites guidées et régulières à la grotte naturelle de Jéita. *Entrer* est utilisé dans le sens d'*accompagner* donc il n'est pas ponctuel mais il le serait dans le sens de *passer de l'extérieur à l'intérieur* ; dans ce cas, son usage serait erroné dans ce contexte car aucune résolution de conflit n'est possible. L'IMP *entrait/accompagnait* est en relation de succession avec d'autres procès à l'IMP du texte ; le conflit est résolu par l'itération.

Considérons les deux exemples suivants :

(13.5) *Nous avons décidé moi et mon ami de faire une excursion au Chouf.*

*Quand nous sommes arrivés à Deir El Kamar, nous avons vu la chaîne de montagne du Barouk et du Beit Al Din.*

*Nous **arrivions** à Barouk, les paysages étaient agréables et attirent aux yeux.* (Copie 1/Ecole publique garçon/L32)

(13.6) *Il y avait deux jours que ma grand-mère se trouvait à l'hôpital. Les médecins disaient qu'elle avait un problème au niveau de son cœur. Mon papa m'emmenait à l'hôpital pour la visiter. **J'entrais** seule dans sa chambre. J'eus très peur quand je voyais toutes ses machines autour d'elle. Elle était endormie doucement entourée de grandes machines.* (Copie 2/Ecole privée 1/L121)

Les procès *arriver* et *entrer* sont de type [achèvement], ils entrent en conflit avec l'IMP inaccompli sans résolution de conflit possible. A l'IMP doit être substitué le PS ou le PC aoristique, comme dans :

(13.7) *C'était un jour de tempête et au moment où on **arrivait** au cinéma et on a commencé à tourner là-bas, il commença à pleuvoir et l'électricité s'est brusquement coupé.* (Copie 2/Ecole privée 1/L113)

(13.7a) *\*Au moment où on arrivait au cinéma, il commença à pleuvoir.*

(13.7b) *Au moment où on a commencé à tourner, il commença à pleuvoir.*

[ct1,ct2] de la subordonnée circonstancielle porte sur B1 ou I du procès au PS parce que B1 coïncide avec I. La relation de coïncidence à gauche indique que seule la borne ct2 de l'intervalle circonstanciel est prise en compte. Puisque la subordination est indirecte, [ct1,ct2] coïncide avec [I',II'] de la subordonnée. Or *arriver* est un procès ponctuel donc la borne ct2 peut être repérée par rapport au procès tout entier. Tous les modes de résolution du conflit deviennent impossibles et l'IMP n'est pas pertinent.

L'énoncé suivant présente le même conflit non résolu :

(13.8) *Une fois, je **me plissais** devant un miroir pour me voir avant de sortir mais pour une seconde j'**ai cru** que j'**ai vu** une flache de mon passé, c'**était** moi pleurer. (Copie 2/Ecole privée 1/L151)*

Le texte constitue un écrit éloigné des normes standard mais si on restreint l'analyse à l'expression de la temporalité sans tenir compte des problèmes syntactico-sémantiques, on remarque que l'IMP n'est pas pertinent au début du texte car le procès est ponctuel. La temporalité est exprimée d'une manière erronée car aucun glissement de sens n'est possible.

Le même problème concerne l'énoncé suivant :

(13.8) *Un après-midi d'été, en passant devant un magasin de chaussures, je me voyait, pour une seconde, dans le miroir de la vitrine.*

*A cet instant, je me rappelais, depuis 10 ans, le jour où j'étais avec ma tante dans un magasin pour acheter des chaussures et en sortant je mis par inattention ma main entre la porte et le mur et quelqu'un ferma la porte sur mes doigts. Là je **ressentis** une grande douleur et je **commençais** à pleurer ; dans le magasin on me mit de la glace sur les doigts dont les ongles devenaient noirs. Après quelques semaines de nouveaux poussaient et ma main ne me faisait plus mal. (Copie 2/Ecole privée 1/L137)*

Les procès *ressentir* et *commencer* se succèdent alors que le principe de la dépendance de l'intervalle de référence de l'IMP prescrit la simultanéité : [I,II] du procès au PS doit être l'antécédent de [I,II] du procès à l'IMP. L'usage de l'IMP avec un procès à valeur inchoative rend l'aspect inaccompli incompatible surtout qu'aucune résolution de conflit n'est possible dans ce contexte. L'usage d'un aoristique (PS ou PC) à la place de l'IMP est plus pertinent.

### 1.1.1. IMP De rupture

L'IMP de rupture peut être une valeur possible de l'IMP ponctuel dans l'énoncé suivant :

(13.9) *Je sortais de l'hôpital effrayée et inquiétée de ce qui m'attendais, surtout que les médecins m'ont interdit de voir mon visage dans un miroir après l'opération que j'ai eue suite à l'accident qui a causé des traces irréparables au niveau de mon visage. Après quelques jours, puisque c'était permis, j'essayais de découvrir l'énigme de mon apparence qui restait caché jusqu'au moment où je me voyais dans le miroir... A cet instant, je sentais que mon âme se déchirait en me souvenant avec nostalgie de ma jeunesse garnie par les aventures merveilleuses. Je croyais que ces événements n'auront plus existence et ne resteront que des souvenirs gravés dans mon cœur. Je me souvenais subitement du moment de l'accident qui m'a jetée dans une vie de funèbres de laquelle je n'en sortirai jamais. Ces figures passaient successivement devant mes yeux et blessaient mon cœur et mon âme qui se détruisaient et se détruiseront peu à peu. (Copie 2/Ecole privée 1/L110)*

Même si *sortir de l'hôpital* peut avoir le sens de *ne plus être hospitalisé* et être appréhendé plus comme un état plutôt que comme un achèvement, l'IMP peut être traité comme un IMP de rupture : la suite du texte montre que l'intervalle du procès vu comme inaccompli est étendu à l'ensemble de la série de changements qui constitue la trame narrative. Dans ce texte, l'usage de l'IMP reste irrégulier :

- Le procès *essayer* n'a pas d'antécédent pour son intervalle de référence (l'intervalle du circonstanciel *après quelques semaines* ne sature pas II), l'usage du PS ou du PC aoristique est plus adéquat et les deux procès à l'IMP *rester* et *voir* paraîtraient plus pertinents ;
- les procès *sentir* et *se déchirer* sont simultanés et leurs intervalles de référence sont saturés par l'intervalle du circonstanciel à *cet instant* et sont pertinents dans le contexte ;
- *croire* n'a pas d'antécédent pour son intervalle de référence dans le texte et est peu acceptable ;
- *se souvenir* peut avoir comme antécédent l'intervalle du circonstanciel à *cet instant*, il appartient à une proposition principale qui entretient avec la proposition relative la relation suivante  $T^2(T1)^{150}$ . Cependant, les procès *se souvenir* et *jeter* ne sont pas simultanés. Une explication est possible : si l'on considère que *me souvenait subitement* est utilisé dans le sens de *se rappeler*, on peut traiter le procès comme ponctuel et considérer qu'il s'agit d'un IMP de rupture ;
- les procès *passer* et *blessier* sont itératifs : ils sont saturés par un antécédent déduit du type « pendant que je me souvenais », la relation de succession entre les deux procès est résolue par l'itération.

<sup>150</sup> L'intervalle de référence de la subordonnée est simultané à celui de la principale, lequel est antérieur au moment de l'énonciation.

Ce court texte est représentatif de la complexité de l'emploi de l'IMP et montre une volonté chez l'apprenant d'utiliser l'IMP pour décrire son état d'âme et le PC pour raconter rapidement les événements de l'accident. L'apprenant fait valoir (sans toujours y parvenir) la différence aspectuelle entre IMP et PC pour mettre en valeur les procès "vus de l'intérieur".

L'énoncé suivant présente un procès qui peut être analysé de la même manière que *se souvenir* dans l'exemple précédent :

(13.10) *Un jour de l'été bien ensoleillé, j'étais tranquille dans ma chambre entrain de lire une jolie histoire de Pinocchio, qui avait le nez qui grandit à chaque fois qu'il mentit, brusquement et sans que je fasse attention, j'ai pris ma petite miroire pour regarder mon nez, en le voyant, j'ai senti une petite piqûre qui est entrain de grandir, mais comment ce fut cela ? Je me retrouvais tout de suite dans le passé, quand j'étais petite, je suis tombée par terre, sans que je pleurais et soudain, j'ai commencé à jouer à nouveau et mon nez est devenu grand comme celui de pinocchio. Je reviens tout de suite dans mon milieu pour vivre dans la réalité. (Copie 2/Ecole privée 1/L142)*

Le procès *se retrouver* est ponctuel et peut être considéré comme un IMP de rupture. Il n'entretient aucune relation syntactico-sémantique avec les autres procès. Son intervalle de référence est saturé par la période dénotée par *dans le passé*. L'aspect inaccompli porte sur la série de changement à laquelle appartient cet IMP et qui est en partie racontée par le locuteur.

### 1.1.2. IMP ponctuel : dilatation ou itération ?

Quand le procès à l'IMP est ponctuel, l'itération ou la dilatation peuvent être des résolutions de conflit possible, comme dans l'exemple suivant :

(13.11) *C'était bizarre, j'avais vraiment peur mais la seule résolution était d'ouvrir la porte où provient le son. J'avancé aux pas attentifs, j'ai ouvert la porte et j'ai poussé un cri mais j'ai remarqué que c'était un homme qui ne voulait pas me faire du mal, il ne pouvait pas entendre c'est pour cela il ne m'a pas entendu. C'était une situation que je n'oubliera jamais, même si après dix ans c'était le seul souvenir qui a laissé une trace dans mon cœur. Je suis sortie et rejoint mes amis, la pluie c'est arrêté et on est allé au restaurant. (Copie 2/Ecole privée 1/L113)*

Le procès *avancer* (erreur morphologique, cf. chapitre 11, §1.2) est ponctuel. Le conflit avec l'aspect inaccompli de l'IMP peut être résolu de deux manières différentes : (1) on considère que le pluriel du GP, utilisé par l'apprenant pour imiter la forme de l'expression "avancer à pas de loup", constitue un indice en faveur de l'itération : le procès serait répété plusieurs fois, (2) on donne à ce procès le sens *d'avancer attentivement* justifiant la dilatation avec interruption du procès par le PC *ouvrir*.

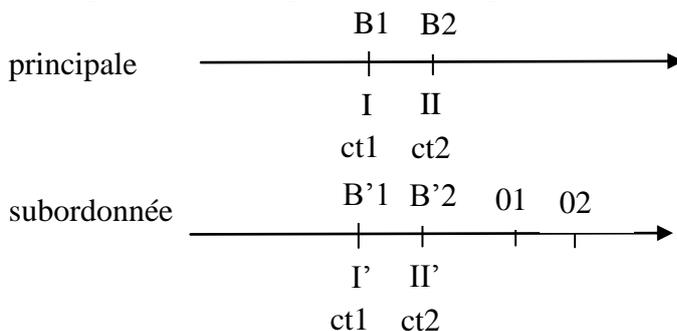
## 1.2. IMP et état nécessaire

L'IMP n'entre pas en conflit avec le type [état nécessaire], mais les compétences incomplètes du locuteur au niveau syntaxique entraînent un problème sémantique, causé en partie par la méconnaissance des caractéristiques de l'état nécessaire :

(13.12) *Un souvenir que je ne peux pas l'oublier c'est quand j'ai perdu ma tante qui était ma mère en même temps. (Copie 2/Ecole publique fille 31/L86)*

Dans cet exemple, la construction syntaxique embrouillée de la phrase induit l'apprenant en erreur dans l'usage de l'IMP. L'intervalle circonstanciel de la subordonnée de temps porte sur [B1,B2] du procès au PC aoristique et coïncide avec [B1,B2] du procès au PRES *être* de la principale. Cette configuration est complexe mais acceptable :

Le PRES ici est un narratif, aoristique, il est plus simple à interpréter que l'inaccompli dans une représentation (rep.13.1) de ce type :



Ce schéma est le même pour : *ce fut quand je perdis ma tante*. On peut considérer que l'intervalle circonstanciel donne à l'intervalle de référence du PRES son ancrage avant [01,02]. La relation circonstancielle entre l'intervalle circonstanciel et l'intervalle sur lequel il porte, ici l'intervalle du procès de la principale est une relation de coïncidence. La relation entre les deux procès *être* et *perdre* est une relation d'identité référentielle.

Une autre configuration serait plus complexe parce que l'inaccompli dans la principale (IMP ou PRES narratif inaccompli) présenterait un intervalle de référence non saturé : le principe de dépendance de l'intervalle de référence n'est pas appliqué en sorte qu'une phrase comme *c'était quand je perdis ma tante* n'est pas très acceptable dans ce contexte.

La relation d'indépendance entre P1 *j'ai perdu ma tante* et P2 *qui était ma mère en même temps* est T'2(T1), elle est validée dans cet énoncé mais *être ma mère* est un état nécessaire « situation stable sans début (changement initial) ni fin (changement final) ; un état

nécessaire n'a pas de figure temporelle (c'est en quoi il ne constitue pas un événement) » (Gosselin, 1996 :54). Ce type de procès ne supporte aucun circonstanciel et ne peut pas être situé, comme il l'est dans cet énoncé, au passé par rapport au moment de l'énonciation surtout qu'aucune relation de concordance n'est obligatoire dans ce contexte. L'apprenant voulait dire que "sa tante était comme sa mère" mais le type du procès change et avec lui l'acceptabilité de l'IMP : *être comme sa mère* est un état contingent, plus acceptable que l'état nécessaire dans ce contexte.

### 1.3. IMP et être en train de

Dans les deux exemples suivants, l'usage d'*être en train de* est erroné :

(13.13) *Nous étions t'entraîne d'aller chaque jour après-midi au jardin public à côté de notre maison et jouer ensemble, et aller le matin à l'école. (Copie 2/Ecole publique fille/L90)*

(13.14) *En voyant cet événement je me suis rappelé mes belles souvenir d'enfance. C'est le fleuve où j'étais en train d'amuser avec mon chien. (Copie 2/Ecole privée 1/L122)*

Ce n'est pas l'IMP inaccompli qui entre en conflit avec le procès introduit par la locution *être en train de* car il est lui-même présenté comme inaccompli. Ce n'est pas le type du procès utilisé avec cette locution qui pose problème car dans les deux cas nous avons à faire à une [activité]. Cependant, dans le premier exemple, c'est l'itération qui est incompatible avec *être en train de* et dans le deuxième exemple, les deux propositions, P1, la proposition principale et P2, la proposition relative entretiennent la relation suivante :  $T'1(T2)^{151}$ , l'antériorité prévaut mais c'est la simultanéité qui est validée dans cet énoncé.

### 1.4. IMP et adverbe

L'adverbe de négation *ne...plus* rend l'IMP incorrect dans l'énoncé suivant :

(13.15) *Au 19<sup>ème</sup> siècle la femme devait rester au foyer. Faire le ménager, protéger ses enfants, elle devait être une mère et construire une bonne famille, pourtant elle n'allait plus au travail, et si elle travaillait elle touchait un salaire moins que l'homme, parce qu'il était important plus que la femme. La femme était un objet au début, elle était constituée d'après son aspect physique et l'homme épousait la belle femme. Elle était connue d'après son père ou son mari mais pas par son intelligence. (Copie 1/Ecole publique fille 23/L78)*

Les procès à l'IMP (dont *allait au travail*) sont tous simultanés. L'intervalle circonstanciel localisateur détaché *Au 19<sup>ème</sup> siècle* constitue l'antécédent commun à leurs intervalles de

<sup>151</sup> L'intervalle de référence de la subordonnée est antérieur à celui de la principale, lequel est simultanément au moment de la narration.

référence respectifs. Donc [ct1,ct2] coïncide, entre autres, avec [I,II] du procès *allait au travail*.

L'adverbe *ne...plus* donne au procès *aller au travail* une interprétation de type : aller au travail était possible avant [ct1,ct2] mais ne l'est pas à [ct1,ct2]. Cependant, l'idée voulue par le locuteur est la suivante : la femme n'allait pas au travail au 19<sup>ème</sup> siècle. L'emploi erroné de l'adverbe n'admet dans ce contexte ni l'IMP inaccompli, ni le PS aoristique. Il faut remplacer *ne...plus* par *ne...pas*.

En définitive, les erreurs concernant les types de procès ne sont pas nombreuses et sont parfois très spécifiques comme on l'a vu avec l'état nécessaire par exemple. L'usage impertinent de l'IMP avec un procès ponctuel n'est pas fréquent et il est parfois évité. Les apprenants auraient-ils intégré une connaissance grammaticale de type : l'IMP est incompatible avec le procès ponctuel ? Le corpus scolaire n'affiche pas un nombre important d'énoncés présentant les effets de sens dérivés liés au conflit de l'IMP avec le procès ponctuel : on a relevé ci-dessus trois IMP de rupture et un IMP avec dilatation/itération.

L'usage restreint de l'IMP avec des procès ponctuels [achèvement] corrobore les théories de l'acquisition concernant la relation entre aspect lexical et morphologie aspectuo-temporelle, qui considèrent que les apprenants de L2 ont tendance à associer les tiroirs inaccomplis aux prédicats non bornés (Andersen & Shirai 1994, Bardovy-Harlig, 1998, 2000).

Une autre explication peut être liée à la fréquence infime de ces emplois dans les extraits littéraires qui constituent les supports essentiels de textes écrits mis à la disposition de l'apprenant. En effet, le corpus littéraire n'affiche que 1% d'IMP de rupture et 0% de procès ponctuel avec dilatation ; l'itération<sup>1</sup>, imposée par le type de procès, présente 4% des procès à l'IMP (soit 20 occurrences). Ces effets de sens ne sont pas fréquents dans les textes littéraires ; les apprenants sont rarement en contact avec ces emplois et leurs valeurs sont peu mises en valeur à l'école (cf. chapitre 14, § 1.1). Quand ils font l'objet d'un enseignement, ces emplois ne sont pas expliqués en termes de lien avec le type de procès [achèvement] ou une événementialité ponctuelle.

## 2. Procès à l'IMP et succession

Le corpus présente des énoncés avec des problèmes de type : succession des procès à l'IMP. Le principe de la simultanéité du procès à l'IMP avec les autres procès du texte n'est pas respecté et aucune résolution (itération ou IMP narratif) n'est possible.

### IMP narratif ?

Les apprenants n'utilisent pas l'IMP narratif. Dans l'énoncé suivant, s'agit-il d'un IMP narratif ?

(13.16) *Lorsque j'ai arrivé, j'ai descendu de ma voiture, pour me promener dans ce paysage. Et soudain, ce qui m'attirait mon attention est : les colonnes de Baalbeck. Cette citadelle est caractérisée par le nombre des heures que le soleil se lève sur elle. Maintenant, elle est 7 heure et le soleil n'a pas encore couché les temples sont forts comme les cèdres, ils sont construisent à l'époque des phéniciens.*

*Finalemnt, elle était une très belle visitation, et je souhaite qu'elle se répète en un autre milieu. (Copie 1/Ecole publique garçon/L18)*

(13.16a) *Lorsque je suis arrivé, je suis descendu de la voiture pour me promener. Soudain, les colonnes de Baalbeck attiraient/attirèrent/ont attiré mon attention.*

La différence entre le PS et l'IMP est la valeur aspectuelle. *Attirèrent* entretient avec les procès au PC qui le précèdent une relation de co-appartenance à une même série. Cette relation est validée dans le texte. L'adverbe *soudain* conforte l'idée d'une succession entre le PC aoristique *descendre* et l'IMP *attirer*. Cependant, quand on parle d'IMP narratif, on parle de série de procès, ainsi, la valeur d'inaccompli de l'IMP se trouve reportée sur l'ensemble de la série. La suite du texte qui est une description de la citadelle peut être considérée comme un texte descriptif introduit dans une narration : les procès au PRES ne succèdent pas à *attirer*. On peut postuler que l'IMP, à la manière d'un IMP narratif, a pour but de tenir le lecteur en haleine pour attirer son attention sur la beauté du site. Les arguments pour et contre l'IMP narratif rendent complexe le choix interprétatif. Est-ce qu'on pourra considérer que l'aspect inaccompli de l'IMP porte sur la série des procès qui décrivent la citadelle ?

Dans l'énoncé suivant, l'IMP narratif est évité :

(13.17) *C'était le 14 février à Saint Valentin quand j'ai vécu mon plus beau weekend. A cette date-là, et quand ça faisait 2 ans que je sors avec un très mignon garçon âgé de 3 ans plus que moi, je dormais avec sa sœur seules dans une grande maison à la montagne. Soudain nous avons entendu, Jessy et moi, un bruit. Jessy a ouvert la fenêtre voyant son ami avec un rose. A cette minute-là, j'espérais qu'Anthony vient et m'offre une telle rose. Après quelques minutes de la descente de Jessy avec son ami au salon, je sens quelqu'un qui, pour me*

*réveiller, approche quelque chose de très doux et tendre sur mon visage. (Copie 2/Ecole publique fille/L89)*

(13.17a) *A cette minute-là, j'espérais que mon amoureux aurait l'idée de faire le même geste envers moi. Quelques minutes plus tard, je sentais une rose me caresser le visage.*

Comme le montre (13.17a), l'IMP narratif est possible à la place du PRES. En effet, le procès à l'IMP *espérais* appartient à une proposition principale (P1) introduisant une complétive (P2) construite avec des procès au PRES. Cependant, la relation T'2(T1)<sup>152</sup> n'est pas possible entre P1 et P2 car le procès à l'IMP et les procès au PRES ne sont pas en relation de simultanéité mais de postériorité. Pour cela, comme le montre, (13.17a), le COND est plus pertinent dans la complétive, la relation T'3(T1)<sup>153</sup> est possible dans ce contexte. La stratégie d'évitement affecte l'usage de l'IMP narratif et du COND.

Un seul IMP potentiellement narratif figure dans le corpus. La stratégie d'évitement concernant l'IMP narratif et l'IMP de rupture montre des compétences encore lacunaires dans l'emploi de ce tiroir surtout que ces IMP sont généralement utilisés par les auteurs et les journalistes pour des effets de sens stylistiques que l'apprenant ne peut pas encore réaliser. D'ailleurs, l'IMP narratif ne constitue que 5% des procès à l'IMP analysés dans le corpus littéraire. Comme pour l'IMP de rupture, il s'agit d'éviter l'usage de l'IMP narratif parce que les c(o)ntextes dans lesquels ces effets de sens dérivés sont utilisés sont rares et ne sont pas enseignés d'une manière explicite à l'apprenant libanais (cf. chapitre 14, §1.1).

Non seulement les apprenants évitent d'utiliser l'IMP narratif, mais les erreurs liées au principe de la simultanéité imposé par l'intervalle de référence de l'IMP inaccompli semblent poser moins de problèmes dans leurs productions. Huit énoncés ((13.18) à (13.25)) seulement présentent des procès à l'IMP avec ce type d'erreur. Considérons l'exemple suivant :

(13.18) *J'avais pris ma décision. J'étais enfin prêt de m'embarrasser de mon miroir fissuré, c'était la dernière pièce de ma maison après l'accident, et la seule chose qui m'a tenu était les souvenirs qu'elle m'apporte.*

*J'avais pris le miroir dans ma main, fissuré du haut en bas, et en conséquence, j'avais vu mon visage à demi de 3 faces, et je rapellais les deux décisions que ma mère devait prendre. C'était quand notre maison s'était brûlée, et mon frère était dedans. Ma mère devait lui sauver et elle n'avait pas hésité et pas pour une seconde, de courir à sa chambre, de lui prendre par la main, de lui couvrir malgré le feu qui brûlait ses habits, et elle s'est sacrifiée pour lui faire sortir hors de cette maison, qui a pris sa vie pour sauver celle de son fils, mon petit frère. (Copie 2/Ecole privée 1/L133)*

---

<sup>152</sup> L'intervalle de référence de la subordonnée est simultanée à celui de la principale, lequel est antérieur au moment de l'énonciation.

<sup>153</sup> L'intervalle de référence de la subordonnée est postérieur à celui de la principale, lequel est antérieur au moment de l'énonciation.

L'usage du PQP *avait pris* et *avait vu* n'est pas pertinent eu égard à la construction syntaxique de la phrase, l'intervalle de l'auxiliaire dans ces procès au PQP est antérieur à [01,02] et doit être saturé par un intervalle du contexte. Or l'intervalle de référence de l'IMP *me rappelais* requiert lui-même un antécédent et ne peut pas jouer ce rôle. Deux possibilités sont à prendre en considération :

*Prendre, voir* et *se rappeler* sont successifs, situés avant [01,02], il serait plus pertinent d'utiliser le PS comme suit :

*Je pris le miroir fissuré, je vis mon visage dans chacun de ses fragments et je me rappelai les décisions que ma mère devait prendre...*

Si on garde le PQP, *prendre* et *voir* seraient antérieurs à *se rappeler* dans le cadre d'une subordination temporelle qui ajoute un intervalle circonstanciel capable de saturer l'intervalle de l'auxiliaire des procès aux PQP, comme suit :

*J'avais pris le miroir fissuré, j'avais vu mon visage dans chacun de ses fragments quand je me rappelai les décisions que ma mère devait prendre...*

Dans ce cas aussi, le PS est plus pertinent que l'IMP car [ct1,ct2] porte sur [B1,B2] de la subordonnée : avec le PS, on aura [B1,B2] CO [I,II] CO [ct1,ct2] alors qu'avec l'IMP, [I,II] restera sans antécédent.

Le même problème se présente dans l'énoncé suivant :

(13.19) *Mon amie avait un petit problème, son fiancé était en Amérique et elle faisait quelque crise car elle le manquait toujours, je lui **avait donné** un poème d'amour, elle le **lisait** et sent qu'il est proche d'elle. Elle a remarqué que le poète sent de la même façon qu'elle, c'est un peu banal mais expressif. (Copie 2/Ecole privée 2/L218)*

L'intervalle de l'auxiliaire du procès à l'IMP ne peut pas être saturé par l'intervalle de référence de l'IMP raison pour laquelle le PS ou le PC aoristique seront pertinents dans ce contexte. Aucune relation de simultanéité entre les deux procès : *donner* précède *lire* et cette relation de postériorité peut être exprimée d'une manière plus appropriée, avec deux propositions indépendantes où les deux procès se succèdent comme suit : *Je lui donnai un poème d'amour, elle le lut et elle se sentit mieux* ou avec deux propositions dépendantes où la postériorité est plus marquée : *Quand elle lut le poème que je lui avais donné.*

(13.20) *C'est une journée ensoleillée donc j'étais obligée de mettre mes lunettes solaires. En se promenant avec mes amis dans un jardin public, de petites gouttes d'eaux sont tombé sur les glaces des mes lunettes, j'étais obligée de les nettoyer. En nettoyant les verres, je m'y vois réfléchit comme si j'étais devant un miroir ce qui me rappelle d'une situation qui c'est passé*

*avec moi un jour, quand j'étais avec mon ami, et j'ai pleuré à cause d'une chose qui m'a blessé et je n'avais pas un miroir pour m'essayer, d'où mon ami me donne ses lunettes pour que je puisse essuyer. C'était pour une seconde de mémoire et je retourne à mon promenade et je les raconte ce que je me rappelais. (Copie 2/Ecole privée 1/L153)*

(13.20a) *Je racontai/ai raconté à mes amis le souvenir dont je me\* rappelais/rappelai/suis rappelée.*

Dans (13.20), on considère que le PRES de *retourner* et *raconter* est historique. Dans (13.20a), l'IMP dans la proposition relative n'est pas pertinent car la relation d'indépendance entre les deux propositions est  $T'2(T1)^{154}$ . Or, *se rappeler* n'est pas simultané mais antérieur à *raconter*.

Considérons l'exemple suivant :

(13.21) *Toute l'école brûle ; aucun moyen de secours mais par miracle un vieux homme m'a vu cacher sous le banc ; pleurant ; il m'a levé et il courait vers la rue pour me sauver. J'étais très petite même je ne pouvais pas dire merci pour cet homme. Et quand j'ai grandi ; ils m'ont parlé de cette catastrophe ; je cherchais cette homme pour le remercier mais sa mort m'a choquée. (Copie 2/Ecole publique fille 41/L96)*

*Lever*<sup>155</sup> et *courir* se succèdent et pour cette raison l'IMP n'est pas pertinent, comme dans l'énoncé (13.22) :

(13.22) *A la veille de mon anniversaire, tout le monde était en train de s'amuser et de mettre le feu sauf moi. Alors, je décidai de rentrer dans ma chambre, quelque chose m'attira les yeux. C'était un miroir que je ne le regardai jamais. J'approchai et je voyais dans mes yeux un moment qui me toucha beaucoup. Et ceci me ramena en arrière quand mon père était là à côté de moi en train de me soutenir dans les moments difficiles, de me faire rire tout le temps par les trucs. C'était un souvenir d'une personne qui était plutôt un ami que d'un père. Ensuite, je me réveillai de ce bonheur et je me voyais toute seule, isolée dans ce monde sans l'aide de personne. (Copie 2/Ecole privée 1/L117)*

L'erreur se répète avec *s'approcher* et *voir* d'une part et *se réveiller* et *voir* d'autre part.

L'énoncé suivant présente le même problème d'une manière double et inverse, l'apprenant a exprimé la simultanéité par le PS et la succession par l'IMP.

(13.23) *Un jour je mettais mes boucles d'oreilles, et soudain une boucle d'oreille est tombée par Terre, en ramassant cette boucle d'oreille j'aperçus mon reflet sur le miroir. Et je me rappelai de l'accident de mon enfance à l'école. Pendant un jour de classe, je ramassai mon crayon et brusquement j'entendis un cri YARA, ma maîtresse me grondait, et moi j'avais rien fait. Puisque j'étais petite de taille je la contemplais du bas en haut, et j'avais peur puisque*

---

<sup>154</sup> L'intervalle de référence de la subordonnée est simultané à celui de la principale, lequel est antérieur au moment de l'énonciation.

<sup>155</sup> *Lever* est utilisé là où *porter* serait plus acceptable.



*Je me suis rappelée comment je cueillis les fleurs et je faisais d'elles deux couronnes pour mes deux poupées. J'ai de la nostalgie à cette époque qui est passée à ne plus revenir. (Copie 2/Ecole privée 1/L148)*

(13.25a) *Je me suis rappelée comment je cueillais des fleurs et j'en faisais des couronnes pour mes poupées.*

(13.25b) *?Je me suis rappelée comment souvent je cueillis des fleurs et fis d'elle des couronnes pour mes poupées.*

Les deux procès se succèdent, l'IMP est pertinent parce que l'itération est possible dans ce contexte. Les deux procès doivent être à l'IMP, comme dans (13.25a). Pour exprimer une succession de procès itératifs au PS, l'itération n'est plus un mode de résolution de conflit mais un effet de sens typique du PS, pour cela, il faut préciser l'interprétation itérative comme dans (13.25b). Nous avons signalé un doute sur l'acceptabilité de (13.25b) mais nous avons montré dans ce travail (cf. chapitre 6) que le PS peut être utilisé dans un contexte itératif.

Pour conclure, les erreurs concernant la succession des procès à l'IMP (hors du contexte itératif) ne sont pas très fréquentes, comme ceux où le procès à l'IMP est ponctuel. Quelle(s) serai(en)t la/les cause(s) de ce phénomène ? Les compétences acquises par les élèves qui leur permettent d'éviter les erreurs de ce type sont à prendre en considération. Nous essayerons d'y répondre dans le chapitre suivant (cf. chapitre 13).

### **3. IMP hypothétique dans le corpus scolaire**

Il y a quatre-vingt-huit propositions hypothétiques dans le corpus scolaire. Deux propositions sont construites avec *même si* et sept avec *comme si*. Deux seulement sont composées de : *Si + IMP + COND*, six de *Si + IMP + IMP* (dont une où l'IMP est morphologiquement incorrect) et une autre de *Si + PRES + FUT*. Les autres présentent des structures non approuvées du point de vue normatif :

- ❖ *Si + infinitif + PRES*,
- ❖ *Si + infinitif + IMP*,
- ❖ *Si + PRES + infinitif*,
- ❖ *Si + PRES + COND*,
- ❖ *Si + PRES + IMP*,
- ❖ *Si + PRES + CONDP*,
- ❖ *Si + PRES + FUT*,
- ❖ *Si + PRES + PRES*,
- ❖ *Si + - + PRES*,
- ❖ *Si + IMP + PRES*,
- ❖ *Si + IMP + FUT*,
- ❖ *Si + IMP + infinitif*,

- ❖ Si + PC + PRES,
- ❖ Si + PC + -,
- ❖ Si + PS + PRES,
- ❖ Si + CONDP + CONDP.

Dans ce qui va suivre, les phrases hypothétiques seront distribuées selon la modalité exprimée (ou voulue) par l'apprenant. L'écart entre ce que le locuteur a l'intention de communiquer et les compétences linguistiques qu'il a pour le faire est tel que les énoncés deviennent difficilement acceptables. La complexité syntaxique de la structure hypothétique, la relation contraignante entre *si* et le tiroir de la subordonnée d'une part et entre ce dernier et le tiroir de la principale d'autre part et la grande divergence dans l'expression de la modalité entre l'arabe et le français rendent la tâche des lycéens compliquée.

### 3.1. L'irréalité au présent

Les deux énoncés suivants présentent des phrases hypothétiques construites d'une manière pertinente avec la structure suivante : *Si + IMP + COND* pour exprimer l'irréalité au présent. L'antécédent de l'intervalle de référence du procès à l'IMP est l'intervalle de l'énonciation [01,02]. Le conflit entre l'instruction [+passé] de l'IMP et la coïncidence de son intervalle de référence avec [01,02] est résolu par la considération d'une deuxième ligne de temps qui est celle de la modalité. L'IMP ne situe pas le procès au passé mais la modalité (cf. chapitre 7, §2.3) :

(13.26) *Si je **devais** parler de la poésie je n'en **finirait** jamais, mais pourquoi la poésie n'est appréciée dans certains pays, alors qu'elle sert à grande-chose ? (Copie 2/Ecole privée 2/L218)*

Considérons l'exemple suivant :

(13.27) *Si il n'y **avait** pas de poésie le monde **serait** différent beaucoup de gens **feront** le scientifique et non pas le littéraire, il ne l'**enseignera** pas aux élèves. Alors le français elle-même **pourra** disparaître. (Copie 2/Ecole privée 2/L 176)*

La structure de la phrase hypothétique est pertinente sauf que le locuteur L176 utilise le FUT dans la suite du texte. Le passage du COND au FUT peut avoir plusieurs explications :

- la difficulté de la conjugaison qui additionne le morphème de l'IMP et celui du FUT (d'ailleurs, l'exemple (13.26) présente une erreur de type morphologique) ;

- la méconnaissance de la différence entre FUT et COND : si les deux expriment la postériorité, le FUT le fait par rapport à [01,02] alors que le COND dans ce contexte, le fait par rapport à un repère fixé par l'IMP qui situe le procès à [01,02] mais la modalité avant [01,02] : plus complexe que le FUT, le COND peut être postérieur à [01,02] mais aussi à un repère autre (précisé dans le contexte, lui-même postérieur ou antérieur à [01,02]). Puisque le locuteur ne le précise pas, il ne fait pas la différence entre le FUT et le COND qu'il utilise comme postérieur [01,02] ;
- la complexité de l'expression de la temporalité par le COND (cf. chapitre 1, §1).

La même interprétation peut être donnée de l'énoncé suivant :

(13.28) *En effet, la poésie est le meilleur façon dans la littérature pour exprimer les sentiments et les idées. Par exemple, un lecteur fini un livre, et après une semaine il oubliera tout les idées exprimés, et surtout le thème, mais si ce livre **était** poème, le lecteur **se rappelera** toujours du livre, c'est la musicalité et la versification qui aide le poème à être mémorisé. (Copie 2/Ecole privée 2/L195)*

Le locuteur utilise *Si + IMP* ; trois interprétations sont possibles. Il est difficile d'en privilégier une parce que le texte présente plusieurs repères et une ponctuation défailante qui ne rend pas explicite la relation entre ces derniers et les intervalles de référence des tiroirs :

- 1) l'intervalle de référence du procès *être un recueil de poème* a comme antécédent la période qui correspond à la lecture du livre et qui se situe avant le début d'*une semaine*. Dans ce cas, *Si + IMP* doit être remplacé par *Si + PQP+ CONDP* car on aura à faire à une irréalité au passé : le livre lu n'est pas un recueil de poèmes ;
- 2) on considère que l'erreur est seulement syntaxique, on sépare la phrase hypothétique de ce qui la précède par un point. *Si + IMP* reste valable car séparé du repère *une semaine après*. Le FUT devrait alors être remplacé par le COND pour exprimer une irréalité au présent ;
- 3) l'usage temporel du FUT ne serait pas erroné car le procès est postérieur au procès à l'IMP et aussi à [01,02], ce que l'adverbe *toujours* met en valeur. En revanche, c'est l'IMP qui doit être remplacé par le PRES surtout que la probabilité forte est la modalité la plus pertinente dans ce contexte où le locuteur donne un exemple pour défendre l'utilité de la poésie.

Considérons l'exemple suivant :

(13.29) *S'il n'y **avait** pas de justice, pour quoi vivre. Mais pour l'obtenir, il ne faut pas faire du mal aux autres. (Copie 1/Ecole privée 2/L209)*

*Si + IMP* exprime une irréalité au présent et la proposition infinitive interrogative joue le rôle de la principale qui devrait être construite avec un COND comme suit : *il serait difficile de vivre...* Le style est oral mais l'énoncé reste acceptable ; le point doit être remplacé par un point d'interrogation.

L'énoncé suivant présente une syntaxe incomplète, ce qui le rend défailant du point de vue sémantique :

(13.30) *Il est indispensable de prendre en considération que parfois le jugement sur une personne est faux après avoir vécu des années et des années en prison si elle n'étaient pas tué.* (Copie 1/Ecole privée 2/L169)

L'apprenant expose des arguments contre la peine de mort, il emploie à bon escient *Si + IMP* mais ne complète pas la phrase qui peut l'être de la manière suivante :

*Après avoir fait des années de prison, si la personne n'était pas tuée, on pourrait lui rendre justice/l'acquitter.*

L'erreur syntaxique entraîne une erreur dans l'expression de la temporalité : le lecteur essaie, dans un premier temps, de relier *Si + IMP* à ce qui précède (l'apprenant n'utilise pas la ponctuation d'une manière pertinente). Les lacunes sont apparentes au niveau syntaxique mais aussi lexical.

### 3.2. La probabilité faible

L'énoncé suivant contient une phrase hypothétique introduite par *même si* :

(13.31) *La femme était seulement un être qui complète l'homme ; parfois elle mariait par obligation de son père, même si elle n'aimait pas cet homme, elle doit le marier pour satisfaire son père.* (Copie 1/Ecole privée 1/L116)

Riegel et al. (1994 :504) considèrent que *comme si* et *même si* sont des pseudo-locutions conjonctives où « *même* a sa valeur ordinaire de connecteur argumentatif ».

*Même* est un adverbe qui donne à la phrase une orientation argumentative : « *Même* donne à un argument une force supérieure à tous ceux qui ont été évoqués ou auraient pu l'être : Il a même visité la Chine » (*Ibid.*, 1994 : 380). Ainsi, *même si* introduirait une hypothèse avec une force supérieure à celle introduite par *si*, pour exprimer dans (13.31) par exemple, l'opposition entre la volonté de la femme et celle de son père.

La structure *Si + IMP + PRES* n'est pas acceptable parce que l'IMP situe le procès et la modalité au passé :

*A cette époque-là, même si la femme n'aimait pas un homme- je ne sais pas si elle l'aimait ou pas-, elle devrait/devait se marier avec lui quand son père le décidait...*

Ainsi, le COND, *devrait*, est postérieur à [I,II] de l'IMP *aimait* mais il est antérieur à [01,02]. L'IMP, *devait*, est itératif (conflit résolu avec l'intervalle de la proposition circonstancielle intégrée) et il est antérieur aussi à [01,02]. Dans les deux cas (COND ou IMP) la relation entre les procès *décider* et *devoir* est la succession. Si le PRES n'est pas syntaxiquement pertinent (la structure normative veut que *Si + IMP* soit suivi de COND) il ne l'est pas non plus du point de vue temporel. On parle dans ce cas de probabilité faible parce que *Si + IMP + IMP* ou COND exprime la même modalité que *Si + PRES + PRES* ou FUT dans un contexte lié à [01,02]. On pourra parler de probabilité faible ou de probabilité forte au passé pour la modalité exprimée avec *Si + IMP*.

Cette structure existe dans le corpus littéraire, dans les mémoires :

(13.32) *Il se plaignait de ne croire à rien ; je m'acharnais à lui proposer des buts ; il me semblait exaltant de travailler à se développer, à s'enrichir ; c'est en ce sens que je comprenais le précepte de Gide : " faire de soi un être irremplaçable " ; mais si je le **rappelais** à Jacques, il **haussait** les épaules : " pour ça il n'y a qu'à se coucher et à dormir". (De Beauvoir, 1958 : 216)*

La probabilité de « rappeler le précepte de Gide à Jacques durant leurs discussions répétitives de l'époque » est forte. Exprimée dans un cadre narratif avec *Si + IMP*, cette probabilité devient faible au moment de la narration. Dans ce cas, on peut remarquer aussi que l'IMP situe le procès et la modalité avant [01,02] comme le PRES, qui dans *Si je le rappelle à Jacques, il hausse les épaules*, situe le procès et la modalité à [01,02].

Considérons l'énoncé suivant :

(13.33) *George Sand est une femme qui à demander l'égalité entre femme et homme. D'après sa lettre aux membres du comité central en 1848, elle dit : « il ne faut pas qu'un homme obéisse à une femme, c'est monstrueux. » Se que Georges Sand a voulu dire que à cette époque l'homme si la femme lui **donner** une commande ou un ordre il ne **fallait** pas obéir, car c'est monstrueux, ce qui montre – dans cette époque – que cet homme n'a pas de personnalité, et c'est de l'horreur et une honte, si quelqu'un **la découvre**, c'est impossible que cela passe. L'homme doit toujours être dans son endroit devant la société. En addition, elle a dit que : « il ne faut pas qu'un homme commande à une femme, c'est lâche. » (Copie 1/Ecole privée 1/L112)*

(13.33a) *A cette époque, si la femme donnait un ordre à l'homme, il ne faudrait/fallait pas qu'il obéisse car si quelqu'un le découvrait, l'homme serait dans une situation délicate*<sup>156</sup>.

Dans ce texte, *Si + IMP* situe la modalité et le procès au passé : il s'agit d'une probabilité forte au passé. Pour cela, l'apprenant a utilisé *Si + IMP + IMP* (*donner* peut être considéré comme l'homophone de *donnait* (cf. chapitre 11)) dans la première phrase hypothétique.

Le même cas de figure est présent dans les énoncés (13.34) et (13.35) suivants, même si le type de texte change :

(13.34) *Au 19<sup>ème</sup> siècle la femme devait rester au foyer. Faire le ménager, protéger ses enfants, elle devait être une mère et construire une bonne famille, pourtant elle n'allait plus au travail, et si elle **travaillait** elle **touchait** un salaire moins que l'homme, parce qu'il était important plus que la femme. La femme était un objet au début, elle était constituée d'après son aspect physique et l'homme épousait la belle femme. Elle était connue d'après son père ou son mari mais pas par son intelligence. (Copie 1/Ecole publique fille 23/L78)*

(13.35) *Dans le texte de la vocation de la femme on **a vu** que les bourgeoises de XIX<sup>ème</sup> siècle **obéissait** à la société et ne **pouvait** pas travailler, et si elle **travaillait**, elle **se déclassait**. Elle **obéissait** ce que l'homme et la société lui **disaient** ou **commandaient**. (Copie 1/Ecole privée 1/L152)*

Dans les deux textes de type informatif, *Si + IMP + IMP* exprime une probabilité qui est forte avant le XIX<sup>e</sup> siècle et qui perçue par rapport à [01,02] de l'énonciateur devient faible. Dans l'énoncé suivant, ce n'est pas le « XIX<sup>e</sup> siècle » mais « avant de l'attaquer » qui constitue l'intervalle circonstanciel antécédent de l'intervalle de référence de l'IMP.

Considérons l'exemple suivant :

(13.36) *Les criminels de nos jours pensent que la seule solution à leur problème c'est la violence, au contraire si on attaque quelqu'un au but de le tuer, si on **avait** raison avant de l'attaquer, après l'attaque les rôles **s'échangent** et les défenses **seront** contre l'attaqueur. (Copie 1/Ecole privée 2/L187)*

*Avoir raison* est une probabilité forte avant [01,02] même si on a *Si + IMP + PRES* et *FUT*.

*Si + IMP + IMP* existe aussi dans un énoncé extrait du roman :

(13.37) *Non, au vrai, si le terme **n'était** pas un peu abusif pour des amateurs, ils **philosophaient**. (Rouaud, 1990 : 42)*

---

<sup>156</sup> Nous avons essayé de reformuler l'idée voulue par l'apprenant pour pouvoir analyser l'expression de l'hypothèse et de la temporalité d'une manière plus explicite. Nous ne prétendons pas que cette version est la meilleure.

L'énoncé est un DIL, au DD, l'IMP est remplacé par le PRES, comme suit :

*Non, au vrai, si le terme n'est pas abusif pour des amateurs, nous philosophions.* (cf. chapitre 7, §2.8)

La probabilité est la modalité exprimée dans les deux types de discours. Elle est forte quand l'énonciateur la prend en charge dans le DD mais faible quand elle est reprise par le narrateur qui s'en détache. On peut dire aussi que ce dernier exprime une probabilité forte passée par rapport au moment de l'énonciation.

Considérons l'exemple suivant :

(13.38) *Dans les siècles précédentes la femme était une femme du foyer qui s'occupe toujours de sa maison et de sa famille et si cette femme **veut** travailler **recourir** au travaux agriculteurs ou au couture et c'est pour aider son marie dans le salaire.* (Copie 1/Ecole publique fille 5/L60)

Le locuteur précise l'ancrage temporel de son énoncé au passé et il situe l'hypothèse et le procès *vouloir* au passé (*Si la femme voulait travailler [avant la révolution industrielle], elle recourrait à ...*). Cependant, la proposition hypothétique est construite selon la structure suivante : *Si + PRES + infinitif*. *Si + PRES* exprimerait une probabilité forte, liée, dans ce contexte, à [01,02]. Pour cela, l'IMP serait plus pertinent. La même analyse s'applique à la première proposition hypothétique de l'énoncé (13.39) qui en contient deux :

(13.39) *L'homme **souhaitait** que si les femmes **travaillent**, elles **auraient** le temps moins de s'occuper d'elle même. Mais les études montrent que les femmes qui travaillent, elles doivent être s'occuper d'elle même si elles **travaillent** dans un bank elles **partaient** chez le coiffeur pour être élégante et attirante entre ces employeurs.* (Copie 1/Ecole publique fille 30/L85)

Le locuteur situe son texte au passé, le procès à l'IMP *souhaitait*<sup>157</sup> trouve l'antécédent de son intervalle de référence dans le texte précédent. La deuxième proposition exprime une probabilité forte.

L'énoncé suivant présente la structure *Si + IMP + IMP* sauf que la modalité exprimée n'est pas la probabilité faible mais l'irréalité au passé pour cela, l'IMP dans la proposition principale n'est pas pertinent :

(13.40) *Prenons l'exemple de la prostitution, la femme, ne **pouvait** pas commettre de blasphème si l'homme ne lui **était** pas soumis, et n'**était** pas soumis à son charme.* (Copie 1/Ecole privée 1/L114)

---

<sup>157</sup> Croire serait plus pertinent que *souhaiter* dans ce contexte : L'homme croyait que [...].

(13.40a) *La prostitution n'existerait/\*existait pas, si l'homme n'était pas soumis au charme de la femme.*

Il l'est dans la proposition subordonnée. Mais les connaissances du monde ne nous permettent pas d'envisager la négation de l'existence de la prostitution comme probable.

*Si + IMP + IMP* est utilisé par les apprenants libanais pour exprimer moins une modalité qu'une simultanéité entre procès au passé comme le montre (13.41a) :

(13.41) *Un beau jour d'été nous décidons de passer une bonne journée avec nos amis dans une forêt à Faraya.*

*Nous nous réveillons tôt pour préparer les outils du pique-nique. Quand nous arrivons, nous entendons des gazouillements des oiseaux qui embelliaient la forêt, les arbres grands et de différents genres, sont serrés les uns aux autres, nous donnaient de l'ombre pour se reposer sur le tapis vert. Si on marchait, les feuilles craquaient sous nos pieds. A côté de nous, les vagues du fleuve grondaient et l'eau brillait comme le diamant sur les roches. Après quelques minutes, un troupeau de moutons passaient près de nous qui mangeait de l'herbe. Les rochers extraordinaires portaient des visages sculptés comme si la nature est un sculpteur. (Copie 1/Ecole publique garçon/L11)*

(13.41a) *Quand on marchait dans la forêt, les feuilles craquaient sous nos pieds.*

Dans l'énoncé (13.42), le procès *être* est lié à [01,02] : « après dix ans » réfère au moment de l'énonciation.

(13.42) *C'était une situation que je n'oubliera jamais, même si après dix ans c'était le seul souvenir qui a laissé une trace dans mon cœur. Je suis sortie et rejoint mes amis, la pluie c'est arrêté et on est allé au restaurant. (Copie 2/Ecole privée 1/L113)*

(13.42a) *\*Même si c'était le souvenir le plus émouvant de ma vie, c'était une situation que je n'oublierai jamais.*

(13.42b) *C'est un souvenir qui me marque car la situation était effrayante.*

Du point de vue temporel, l'IMP n'est pas pertinent. L'exemple (13.42a) montre que la construction syntaxique de la phrase hypothétique n'est pas acceptable. Le lien sémantique entre les deux propositions, principale et subordonnée, ne peut pas être mis en valeur par *même si*. La modalité apparente n'en est pas une (cf. exemple (13.42b)). Pour opposer un état (le souvenir) au présent et un autre (la situation décrite) au passé, l'apprenant utilise trois tiroirs différents, une hypothétique, une complétive et une relative. Cet enchevêtrement de propositions rend l'expression de la modalité peu crédible.

### 3.3. L'irréalité au passé

Dans l'exemple suivant, l'irréalité au passé a été exprimée par *Si + CONDP + CONDP*.

(13.43) *Par exemple, les parents de Monsieur Roger ont été tué dans leur jardin par leur voisin, M. Roger a été témoin à ce crime, il a tout de suite raconte ce qui a vu à la police et après plusieurs investigation ils ont pu confirmé que ce sont les voisins qui ont comis le crime et maintenant ils vont rester pour 60 ans au prison.*

*Cet exemple montre que les lois et les droits de l'homme ont crée la justice et les criminels ont été sanctionné mais si M. Roger **aurait crée** du mal à ses voisins, lui même **aurait être sanctionné**. (Copie 1/Ecole privée 2/L218)*

A part les erreurs de conjugaison, l'usage du CONDP n'est pas pertinent dans ce contexte. En effet, le locuteur donne un exemple pour défendre le respect des lois. Le deuxième CONDP serait pertinent si la proposition était construite avec *Si + PQP + COND* (*Si M. Roger avait fait du mal à ses voisins, il aurait été sanctionné*). Le PQP trouve son antécédent dans le procès au PC aoristique *ont pu confirmer*. La modalité et le procès *faire du mal* sont situés avant [01,02] et antérieurement à [I,II] du PC.

Dans l'énoncé suivant, c'est *Si + IMP + PC* qui est utilisé à la place de *Si + PQP + CONDP* :

(13.44) *Enfin à mon avis la femme n'a pas eu la liberter à cause de ses manifestations et ses grèves et même pas ses écrivains mais par dessision de la société qu'elle souffre après la guerre et s'il n'y **avait** pas de la guerre peut être la femme jusqu'à aujourd'hui n'a pas **prît** ses lois au niveau de la sécurité et du travail. (Copie 1/Ecole privée 1/L122)*

Du point de vue pragmatique, la modalité exprimée ici ne peut être ni une potentialité, ni une irréalité au présent ni une probabilité faible. Du point de vue sémantique, *avoir la guerre* est situé par rapport à un repère autre que [01,02] bien qu'il soit antérieur à [01,02] :

*S'il n'y avait pas eu la guerre au début du XXème siècle, la femme n'aurait pas pu avoir des droits...*

[I,II] du procès au PQP est antérieur à l'intervalle circonstanciel [ct1,ct2] qui est antérieur à [01,02]. Cette différence entre *Si + IMP* et *Si + PQP* est apparente dans l'énoncé suivant :

(13.45) *(début du corps du sujet) Oh ! Si vous l'avez vu, les arbres qui ont perdu leurs feuilles, et ils sont couchés par une fourrure blanche, là-bas il y avait une rivière ou l'eau était fraîche et froide mais il avait un goût superficiel du monde, bien sûr c'est l'eau des Monts Liban.*

*Un coup d'œil sur le ciel ou le soleil lançait ses rayons dorés et un arc-en-ciel que ses couleurs enrichissait Fakra par la vie, une vie saine, et ce qu'il me paraît plus agréable c'était les toits des maisons qui étaient couchées par la neige, et perdues dans cette nature. (Copie 1/Ecole publique garçon/L51)*

*Si + PQP* expriment l'irréalité au passé à la différence de *Si + IMP* ou *Si + PC* (accompli, car *Si + PS* ou *Si + PC* aoristique n'est pas possible) : l'intervalle de référence du procès à l'IMP

ou au PC dans une phrase hypothétique est lié à [01,02] alors que celui du PQP l'est à un repère autre situé avant [01,02].

### 3.4. La potentialité

Dans l'énoncé suivant, *Si + IMP* exprime la réalisation possible d'une hypothèse dans l'avenir.

(13.46) *J'aime d'avoir une grande maison à la montagne, de forme ancien, de pierres tailler et du toilles rouges.*

*Au début, si j'**avais** cette maison, je la **fait** comme la maison de Moussa<sup>158</sup>, ayant des arcades, des grandes fenêtres, des plantes qui entoure la maison à l'intérieure dans des pots en bétons et des plusieurs chambres. (Copie 2/Ecole publique garçon/L52)*

L'emploi du PRES à la place du COND est une stratégie d'évitement qui consiste à utiliser un tiroir morphologiquement non marqué (le verbe *faire* est irrégulier, sa conjugaison au COND est difficile) et qui peut, dans certains contextes comme celui-ci, être neutre du point de vue temporel parce que le procès n'est pas lié à [01,02] mais il appartient à une autre ligne de temps où les limites entre passé, présent et futur ne sont pas prises en considération : ligne de temps ludique ou du monde imaginaire (cf. chapitre 2, IMP ludique).

La même structure et la même stratégie sont utilisées dans la phrase hypothétique de l'énoncé suivant :

(13.47) *En effet la justice peut à travers son établissement correct par la gouvernement libanaise par exemple attire une partie de ma sureté et l'adhésion des gens par cette gouvernement.*

*Par exemple, si une maison **a été volée** et personne ne l'**aidait** à trouver le voleur, il **est probable** que la personne volée **voyagerait**. (Copie 1/Ecole privée 2/L201)*

L'expression du potentiel peut se faire d'une manière plus pertinente comme dans : *Si personne n'aidait à trouver le voleur, il voyagerait pour fuir la justice.* La construction de la phrase en deux subordinations et une coordination et l'usage de quatre tiroirs différents est représentatif des lacunes des apprenants :

- *Si + PC* exprime une probabilité forte et est coordonné à *Si + IMP* qui exprime une potentialité ; les deux modalités ont la même apodose ;

---

<sup>158</sup> L'apprenant évoque le « château de Moussa », du nom de son bâtisseur qui, pour réaliser son rêve d'enfance, fit construire une sorte de citadelle, transformée en site touristique.

- La phrase impersonnelle *il est probable* introduit une proposition complétive au COND : la relation de concordance T'3(T1)<sup>159</sup> est plus acceptable si on remplace le COND par le FUT.

La proposition hypothétique dans l'énoncé suivant est coordonnée à la principale :

(13.48) *Enfin, j'aime de visiter cette montagne une autre fois et surtout si j'étais fatigué car elle me donne la paix. (Copie 1/Ecole publique garçon/L39)*

*Si + IMP + PRES* est la structure utilisée aussi : une subordination et deux coordinations rendent le sens de la phrase peu accessible.

Cette tendance à exprimer la potentialité par *Si + IMP + PRES* est révélatrice d'une tendance chez les apprenants libanais à lier le procès de l'apodose à [01,02], comme dans l'exemple suivant :

(13.49) *Je préfère ces tous choses pour assurer mon repos dans la vie. Pour accomplir mon rêve il faut de travailler dans ma vie et si je ne travaillé pas, je ne peux pas accomplir mon rêve, c'est pourquoi l'homme a un rôle très important dans la formation de son bonheur. (Copie 2/Ecole publique garçon/L26)*

Il pourrait s'agir d'une erreur de calque car en arabe  $\text{ʔizā} + F1 + F2$  ou  $\text{ʔizā} + (\text{kāna} + F2) + F2$  peut exprimer la potentialité à la manière de *Si + IMP + COND*. Le PRES serait utilisé comme F2 (forme inaccomplie, liée à [01,02]) et l'IMP est utilisé à la place de *F1* ou  $\text{kāna} + F2$ , liées à un intervalle de référence antérieur à [01,02].

Dans l'énoncé suivant, on relève la structure suivante *Si + IMP + PRES et IMP* :

(13.50) *L'homme et la femme sont créent pour être unies, et cette union recommande une coopération et un échange d'avis entre les deux parts, il y a une ligne que doit les deux parts marché sur et si l'un des deux dépasser cette ligne ou ces limites cette union se fragmente et se casser en petite parties. (Copie 1/Ecole privée 1/L161)*

Les erreurs d'orthographe montrent le degré de confusion entre les morphèmes de l'infinitif, du participe passé et de l'IMP. Pour cette raison, on ne peut pas être sûr que *se casser* est un IMP comme *dépasser* qui, à l'oral, serait considéré comme un emploi pertinent de l'IMP pour l'expression de la potentialité.

---

<sup>159</sup> L'intervalle de référence de la subordonnée est postérieur à celui de la principale, lequel est simultané par rapport au moment de l'énonciation.

### 3.5. La probabilité forte

L'expression d'une probabilité forte se fait généralement avec la structure hypothétique suivante : Si + PRES + FUT. Nous ne traiterons dans ce qui va suivre que les énoncés qui expriment cette modalité et qui contiennent un procès à l'IMP.

Considérons l'exemple suivant :

(13.51) *Pour la femme au foyer, il y des avantages et des inconvénients. Si la femme n'est pas mariée, et ne travail pas, elle restera à la maison pour faire le ménage et pour s'occuper de ses parents. Et si elle a une bonne culture et elle était une brave étudiante elle aurait perdu sa vie pour rien. (Copie 1/Ecole publique fille 42/L97)*

L'apprenant utilise deux propositions hypothétiques construites respectivement avec *SI + PRES*, *PRES + FUT* et *Si + PRES et IMP + CONDP*. La première est pertinente, la deuxième présente deux subordonnées coordonnées, la première avec un procès au PRES, la deuxième à l'IMP. Ce dernier est acceptable du point de vue temporel car *être une bonne élève* précède *avoir une bonne culture* : l'antécédent de l'intervalle de référence est déduit des données du texte (la période de scolarisation). En revanche, sa présence dans une proposition hypothétique le rend impertinent parce qu'il situerait la modalité au passé changeant le sens voulu par le locuteur. Les hypothèses exprimées sont celles qui étaient émises sur la situation de la femme avant la révolution industrielle, ce qui n'est pas dit dans le texte. Le choix de l'hypothèse en soi paraît problématique car le texte expose deux situations réelles de la femme avant le XIX<sup>e</sup> siècle qui peuvent être formulées de la manière suivante :

*Quand elle n'était pas mariée, elle restait à la maison pour s'occuper de ses parents. Quand elle était éduquée, ces diplômes ne lui permettaient pas de travailler.*

En outre, l'énoncé commence par un point de vue subjectif qui n'est pas mis en valeur dans la suite : *inconvénients* et *avantages* ne sont pas explicitement analysés. Le même cas se présente dans le texte argumentatif suivant :

(13.52) *Si la maison était très jolie et très grande, et on trouve tous les choses que l'homme est besoin pour sa vie, alors l'homme doit être une des personnes qui est brave mais si l'inverse alors, l'homme doit être alors l'inverse. (Copie 2/Ecole publique garçon/L21)*

Le locuteur expose une pensée courante dans certaines classes de la société libanaise sans préciser s'il se l'approprie. Nous considérons que l'hypothèse est problématique car l'idée peut être exprimée par des circonstancielles, comme dans l'exemple précédent. Pour cela, la probabilité forte devient la seule modalité possible dans ce cas et l'usage de l'IMP serait

impertinent car on ne peut pas parler d'irréalité, ni de potentialité. L'expression de la probabilité faible avec l'IMP requiert un ancrage temporel dans le passé pour trouver l'antécédent de l'intervalle de référence, ce qui n'est pas le cas dans le texte. L'énoncé suivant exprime la même idée avec *Si + IMP + PRES* :

(13.53) *La maison influence la personnalité de l'homme, si la maison **était** parfaite, **c'est à dire** l'homme est un « gentleman ». (Copie 2/Ecole publique garçon/L39)*

L'usage du connecteur *c'est-à-dire* dans ce contexte montre que la relation entre les deux propositions est plus une relation de conséquence que d'hypothèse : *c'est-à-dire* a ici le sens de *donc*.

L'usage de l'IMP dans l'énoncé suivant est erroné :

(13.54) *L'homme et la femme ne sont pas totalement libre de ce qu'ils font s'ils **vivaient** tout les deux ensemble ou ils sont mariés. (Copie 1/Ecole privée 1/L151)*

L'IMP situe la modalité au passé, pour cela *Si + IMP* peut exprimer l'irréalité au présent d'un fait qui n'a pas eu lieu au passé et ne peut pas avoir lieu au présent. Dans cet énoncé, l'IMP n'est pas pertinent pour exprimer la probabilité forte ; *Si + PRES + FUT* serait plus adéquat dans ce contexte, comme dans l'exemple suivi :

(13.55) *Comme la femme est soumise et commandée par l'homme, elle avait le droit de demander tous ses droits mais elle ne pouvait pas ne pas respecter les ordres de l'homme ; après la première guerre mondiale la femme **exige** d'être respectée de la part de l'homme si elle **travaillait**. (Copie 1/Ecole privée 1/L145)*

Le sens du verbe *exiger* rend la probabilité forte la seule modalité possible dans cet énoncé : *si la femme travaille, elle exigera le respect des autres*. Dans cet énoncé, la substitution d'une proposition temporelle à la proposition hypothétique serait plus pertinente et l'usage de l'IMP serait plus acceptable : *Après la première guerre mondiale, la femme a exigé/exigea le respect de l'homme surtout quand elle travaillait*.

La même explication peut se faire de l'usage de *Si + IMP* dans l'énoncé suivant :

(13.56) *En effet, la justice a pour but d'assouvir les droits du peuple et de les protéger, alors qu'en sera-t-il si on **utilisait** des moyens immoraux pour établir la justice ? Dans ce cas, on aura effreint les lois et la justice s'accomplira pas. (Copie 1/Ecole privée 2/L167)*

L'application de moyens illégaux pour établir la justice doit être posée comme une probabilité forte : *Si + PRES* est plus adéquat dans ce cas. Les connaissances du monde règlent le choix du tiroir.

La proposition hypothétique dans l'énoncé suivant n'est pas syntaxiquement complète :

(13.57) *La justice est importante pour établir et montrer la vérité et si la justice régulièrement saisie, ne la **faisait** pas, pleine et entière. (Copie 1/Ecole privée 2/L179)*

*Même si + PRES + FUT* serait plus pertinent dans cet énoncé sauf si l'apprenant a voulu exprimer l'opposition en additionnant les deux conjonctions *et* et *si*, ce qui explique l'usage de l'IMP comme antérieur par rapport au PRES. Dans une phrase de type : *la justice est importante pour établir la vérité mais elle ne le fait/\*faisait pas régulièrement*, l'IMP reste inacceptable car son intervalle de référence n'est pas saturé. L'apprenant connaît la différence temporelle entre le PRES et l'IMP mais ne sait pas que ces deux tiroirs ne peuvent pas être syntaxiquement liés dans une proposition hypothétique.

### 3.6. L'hypothèse et la comparaison

On trouve dans le corpus l'expression de la comparaison additionnée à celle de la modalité avec la locution conjonctive *comme si*, comme dans l'énoncé suivant :

(13.58) *Des plusieurs nationalité était là-bas pour voir ce monument impressionnant pour eux et surtout les Français, qui on aimait cette grotte parce qu'elle est découverte par un Français, c'**était** comme ils **ont** dans la paradis. (Copie 1/Ecole publique garçon/L8)*

L'usage du PRES dans une circonstancielle non temporelle (de comparaison) et hypothétique en même temps n'est pas pertinent : *être* et *être au paradis* sont deux procès simultanés qui ont comme antécédent de leurs intervalles de référence la période indiquée par les données temporelles du texte et qui correspond à la durée de la visite du site touristique. En plus, *Si + IMP* dans ce contexte exprime une irréalité au présent parce qu'*être au paradis* ne peut pas se présenter comme une probabilité forte, modalité exprimée par *Si + PRES*.

La même interprétation peut être faite pour *comme Si + PRES* dans l'énoncé suivant :

(13.59) *Il semble pleurer. Je lui appelle pour lui demander pourquoi il pleure mais il n'a pas entendu car la violence du vent ne laisse pas entendre. J'ai approché un peut une petite arbre **est tombée** et comme si elle **m'appelle** de l'enlever pour continuer sa vie comme ses amis. (Copie 1/Ecole publique garçon/L9)*

La personnification de la nature est un effet stylistique intéressant mais la parole de la branche reste dans le domaine de l'irréel et non dans celui du probable. L'irréalité au présent est exprimée d'une manière pertinente dans l'exemple suivant :

(13.60) *C'est une journée ensoleillée donc j'étais obligée de mettre mes lunettes solaires. En se promenant avec mes amies dans un jardin public, de petites gouttes d'eaux sont tombé sur les glaces des mes lunettes, j'étais obligée de les nétoyer. En nettoyant les verres, je m'y vois réfléchit **comme si j'étais** devant un miroir ce qui me rappelle d'une situation qui c'est passé avec moi un jour, quand j'étais avec mon ami, et j'ai pleuré à cause d'une chose qui m'a blessé et je n'avais pas un miroir pour m'essoigner, d'où mon ami me donne ses lunettes pour que je puisse essuyer. C'était pour une seconde de mémoire et je retourne à mon promenade et je les raconte ce que je me rappelais. (Copie 2/Ecole privée 1/L153)*

Si + PRES peut être envisagé d'une manière différente comme dans l'exemple suivant :

(13.61) *C'était grand et vaste, tout ce que je voulu regarder était la cascade. Les animaux qui vivait à côté de cette chute buvais du grand rivière qui coupait la place en deux. Les arbres **entourait** la rivière comme s'il la **protège** d'un danger. Les peindres dessinait toute cette beauté pour ne la pas perdre en hiver. Après un temps, nous nous sommes préparé a nager dans la rivière, l'eau était froide comme si nous étions en automne. (Copie 1/Ecole publique garçon/L20)*

Les procès à l'IMP qui précèdent et suivent le PRES avec *comme si* appartiennent à un texte descriptif ancré dans une situation narrative. *Comme si* + PRES exprime une probabilité : la protection de la rivière par les arbres, l'intervalle de référence du procès au PRES est lié à [01,02]. D'ailleurs, *comme si* + IMP rend la probabilité valable au passé : *protéger* et *entourer* seraient deux procès simultanés et antérieurs à [01,02], comme *s'accorder une pause* et *s'empiler* dans l'exemple suivant extrait du corpus littéraire :

(13.62) *Avec des gestes d'une précision méthodique, cet origami élémentaire remplissait la cuisine minuscule où elle officiait face au mur d'une atmosphère recueillie, comme si le temps **s'accordait** une pause tandis que les bulletins roses, verts, jaunes ou bleus selon les semaines **s'empilaient** sur la toile cirée par paquets de dix - au-delà, les piles s'effondraient. (Rouaud, 1990 :74)*

*Comme si* + IMP est utilisé d'une manière pertinente dans les deux exemples suivants :

(13.63) (introduction) *C'est le printemps, au lever du soleil, au hasard mon regard s'arrête sur un paysage dont il m'impressionne.*  
(début du développement) *Le soleil **se levait** derrière la montagne comme si **s'était** une rène assit sut un trône, et les montagnes s'élevaient avec ses rayons qui neutralisaient entre le jour et la nuit.*  
*Le doux vent pénétrait entre la vallée comme un joueur de basketball et sifflait pour dire qu'un nouveau jour avait commencé.*  
*Les oiseaux chantaient dans ses nids sur les arbres comme s'ils **étaient** dans la maison de l'opéra sur le stade et **jouaient** une symphonie pour Bethoven. (Copie 1/Ecole publique fille/L7)*

Dans cet énoncé, la modalité exprimée est la probabilité faible (ou probabilité forte au passé).

(13.64) *Et, sans que nous le savions, comme si le destin **voulait** l'arracher de mes bras : pendant qu'il me **cueillait** une fleur il **s'est glissé** et il **a frappé** sa tête sur un rocher et il **a perdu** sa vie. (Copie 2/Ecole privée 1/L130)*

*Si + IMP + PC aoristique* est une structure pertinente pour exprimer la probabilité faible.

En guise de conclusion, nous pouvons affirmer qu'il y a une réticence chez les apprenants à utiliser l'IMP si le procès englobe [01,02]. La tendance à réserver l'IMP pour des procès au passé est grande. Pour cela, les IMP hypothétiques ne sont pas très nombreux proportionnellement au nombre total des procès à l'IMP : 18 de 1028 (2.7%). Si l'on prend en considération l'IMP dans la proposition hypothétique seulement, on compte treize emplois pertinents : quatre pour exprimer l'irréalité au présent (cf. (13.26), (13.27), (13.28) et (13.29)), un pour exprimer la probabilité faible (cf. (13.31)) et un pour exprimer la potentialité (cf. (13.46)), deux emplois sont pertinents aussi avec *comme si* (cf. (13.60) et (13.64)).

Dans la proposition principale, l'IMP est généralement utilisé à bon escient dans l'expression de la probabilité faible dans un contexte où la référence temporelle de l'énoncé est antérieure à [01,02] (cf. (13.33), (13.34), (13.35), (13.36), (13.63)).

L'expression de la modalité par la structure hypothétique est complexe du point de vue syntaxique et sémantique. En effet, la structure syntaxique de la phrase hypothétique est contraignante car directement liée au type de modalité exprimée. *Si + IMP* peut exprimer trois modalités seulement mais est utilisée par les apprenants libanais pour faire valoir la probabilité forte ou l'irréalité au passé. Des données pragmatiques entrent en jeu aussi dans l'interprétation de la modalité et exigent l'usage de tels tiroirs plutôt que d'autres.

Cette complexité induit les apprenants en erreur surtout dans l'usage des tiroirs en général et de l'IMP en particulier surtout que l'instruction [+passé] de l'IMP hypothétique est envisagée d'une manière non standard comme portant sur la modalité et non sur le procès.

# Chapitre 14 L'IMP : méthodes, enseignement et perspectives didactiques.

## 1. Les méthodes d'enseignement du français au Liban

En général, les méthodes d'enseignement du français au Liban restent traditionnelles dans la mesure où elles donnent la priorité au travail individuel écrit sur le travail collectif oral, et à l'articulation étroite entre l'apprentissage des règles et leur application dans les exercices.

Cependant, les méthodologies sont aussi directes dans la mesure où elles refusent l'intercession de la langue arabe pour l'acquisition/apprentissage de la langue française. Elles rassemblent aussi quelques techniques des méthodes orale, active, imitative et répétitive utilisées pour améliorer la maîtrise de la prononciation et l'utilisation de la langue française selon le besoin, l'intérêt ou le plaisir de l'apprenant, et aussi pour la réutilisation de ce qui a été déjà gravé dans son esprit...

En outre, les trois objectifs fondamentaux de la méthodologie active sont ceux privilégiés dans l'enseignement du français au Liban. En effet, ces objectifs, linguistique, culturel et formatif, sont fixés respectivement pour enrichir la langue française de l'apprenant, le faire accéder à l'esprit d'une civilisation et éveiller en lui la sensibilité littéraire et artistique. Les auteurs du livre scolaire national à destination des élèves de seconde précisent :

Ce livre (DE LA LANGUE A LA LITTERATURE - Textes et Méthodes) [...] fonde sa didactique du français sur un enseignement qui associe organiquement la maîtrise suffisante de l'expression orale et écrite, l'acquisition progressive d'une culture littéraire et artistique et celle des méthodes et techniques de travail et de pensée. (1998/2005 : 7)

La plupart des manuels donnent une place importante à l'enseignement de la langue en tant qu'outil linguistique, mais en même temps, ont le souci d'amener les élèves à une bonne utilisation de la langue en exploitant connaissances et acquis lexicaux pour s'exprimer, discuter, dialoguer, décrire... Pour cela, sont utilisées, à des niveaux différents et des degrés variés, des techniques audiovisuelles et audio-orales, communicatives et interactives auxquelles participent apprenants et enseignants. Ainsi dans cet ouvrage et dans le manuel : *Espaces littéraires : Culture, Langue, Méthodes* (Abou Ghannam *et al*, 1998, Hachette-Edicef) utilisé dans une des écoles privées, sont présents comme outils de travail des textes

littéraires (d'auteurs français ou francophones), des supports audio-visuels et iconographiques. Le lien entre la lecture et l'écriture est valorisé : permettre aux apprenants de développer des stratégies dans la lecture/compréhension de textes non seulement littéraires mais aussi journalistiques, commerciaux, des comptes rendus, des résumés, etc. doit les aider à exploiter leurs connaissances dans les productions d'écrits du même type. Les activités de compréhension aident certes à améliorer la production écrite des élèves mais Stotsky (1983) démontre que l'activité de production écrite permet à l'apprenant d'acquérir des compétences dans la lecture/compréhension des textes écrits : « Même si la compréhension crée le terrain de l'apprentissage, la production en constitue probablement le moteur principal », affirme Boulouffe (1992 : 192).

Enfin, l'apprentissage du français au Liban intègre sans les juxtaposer :

- l'enseignement théorique ou grammatical, donc l'enseignement explicite de la grammaire qui consiste à exposer et expliquer les règles par le professeur, suivi d'applications par les élèves.
- l'enseignement pratique à base de conversation, de question/réponse orales sur les phrases, les exercices, les textes etc.
- l'enseignement lexical (étude du vocabulaire, des familles de mots, des procédés de formation, etc.),
- l'enseignement culturel (histoire littéraire, stylistique, histoire politique, géographique, civilisation etc.)

En outre, sont pris en considération, au Liban à partir de 1997, les trois grands principes de toute pédagogie moderne à savoir :

- la motivation : l'activité personnelle de l'enfant ne pouvant être provoquée par la contrainte ; il faut la susciter par l'intérêt.
- l'adaptation des contenus et des méthodes aux intérêts, aux besoins et aux capacités de l'enfant.
- la progression du connu à l'inconnu, du facile au difficile, du simple au complexe, du concret à l'abstrait, du particulier au général.

L. Maliha, présidente du CRDP, invite les participants au « chantier » de rénovation des structures éducatives mis en place par le CRDP à :

[...] définir les options pédagogiques saines et justes qui auront des répercussions directes sur nos enfants, vis-à-vis desquels nous nous engageons à poursuivre cette mission de modernisation de l'éducation et de développement de ses moyens afin qu'elle s'harmonise avec

les évolutions de notre époque et le progrès des sciences et de la technologie. (Préface du livre scolaire national)

Elle exprime la volonté de mettre à la disposition des élèves des outils efficaces, avec des méthodes appropriées et adéquates qui répondent à la réalité langagière et aux vrais besoins des apprenants avec l'objectif de « bâtir ensemble par l'éducation ». A partir des trois manuels utilisés dans les quatre écoles, nous analyserons les outils et les méthodes mis en œuvre pour enseigner l'expression de la temporalité en général et les tiroirs du passé en particulier.

## 1.1. Les manuels du corpus

*De la langue à la Littérature, Textes et Méthodes* (Naboulsi Iskandarani &al, 1998/2005) est décliné en huit thèmes divisés chacun en quatre sous-thèmes suivis d'un dossier documentaire et d'un groupement de textes. Le thème se termine par des *Repères* contenant des informations sur l'usage de figures de style, sur les types de textes ou les genres littéraire (la poésie, l'autobiographie), etc. Les différents thèmes et sous-thèmes ne sont pas liés directement à des objectifs linguistiques bien que ces derniers soient pris en considération dans les différentes étapes du travail proposé à l'élève.

Ainsi, chaque support est suivi d'exercices pour amener l'élève à faire valoir la particularité d'un texte, son type, le genre littéraire auquel il appartient, etc. Les exercices concernant la langue et plus particulièrement les tiroirs sont donc directement liés au texte-support (cf. pages 23, 27, 45, 77, 87, 111, etc.) ou proposent des applications en expression écrite dans le but de mettre en valeur ce qui a été appris. Par exemple (cf. page 23), les auteurs invitent les apprenants à « retrouve[r] la structure [du texte-support] à partir des indicateurs temporels » et à « étudie[r] la valeur des temps verbaux les plus utilisés [pour en déduire] le type de texte ». Dans la rubrique expression écrite, la consigne est la suivante :

Faites une description que vous insérez dans une courte narration et qui porte sur un paysage. Respectez, dans votre production, les directives suivantes : indications spatio-temporelles/ temps verbaux : imparfait descriptif et passé simple narratif/ emploi de figures de style : comparaisons et métaphores.

Ce manuel insiste sur le rapport entre type de texte et tiroirs et une question qui revient souvent est la suivante : « En vous appuyant sur la valeur des temps verbaux, précisez le type du texte ».

Quinze fiches techniques sont présentées à la fin du livre dont la quatrième reprend l'essentiel à retenir sur les quatre types de texte suivants : descriptif, narratif, informatif et argumentatif (pages 272-275). Dans *les indices linguistiques*, il est précisé pour le texte descriptif l'usage de : « **l'imparfait de description**<sup>160</sup> (par opposition au passé simple). L'alternance imparfait/passé simple permet de distinguer les éléments de la description et les éléments de l'histoire racontée/ [et l'usage du] présent atemporel. »

Les règles énoncées de façon traditionnelle telle que la référence à « l'IMP de description », ne peuvent qu'induire les apprenants en erreur car comme on l'a vu (dans le chapitre 6), l'IMP peut être descriptif, itératif et narratif comme le PS. Il n'y a pas un tiroir plus descriptif que d'autres. Presque tous les temps verbaux sont narratifs en français comme l'a montré Abdallah (2007).

En ce qui concerne le texte narratif, il est indiqué qu' : « On reconnaît un texte narratif aux indices linguistiques suivants : -les temps des verbes : temps du récit surtout le passé simple, le présent ou le passé composé /-les indications temporelles : alors, après, plus tard.../-les verbes et les adverbess insistant sur l'action : surgir, tout à coup... » (page 273).

Pour le texte informatif, le temps des verbes précisé est le PRES, de vérité générale ou d'actualité. Pour le texte argumentatif, les tiroirs ne sont pas évoqués.

Les tiroirs sont évoqués dans seize pages du manuel seulement. L'attention donnée à leur enseignement n'est pas très importante. L'approche utilisée s'appuie sur la théorie textuelle de Benveniste, elle est lacunaire car elle ne prend pas en considération les autres emplois de l'IMP comme l'IMP hypothétique, de rupture, narratif, etc. L'IMP est considéré comme le temps de la description alors qu'il est un tiroir pouvant être utilisé dans un texte descriptif ancré dans le passé. Si la progression dans un texte narratif se fait grâce aux seuls verbes d'action, et si le PS est utilisé pour exprimer le premier plan, on peut en déduire que les procès à l'IMP doivent être seulement des états pour exprimer l'arrière-plan. Cette acceptation liée à l'attribution de l'expression de la succession au PS ou aux verbes d'action a été critiquée en linguistique (cf. chapitre 1, §3.3).

Dans *Espaces littéraires : Culture, Langue, Méthodes* (Abou Ghannam &al, 1998, Hachette-Edicef), l'emploi des temps verbaux est enseigné en lien direct avec le type de texte : narratif, descriptif, argumentatif, journalistique, autobiographique, etc. Comme le

---

<sup>160</sup> C'est nous qui surlignons.

manuel national scolaire, il est divisé selon huit thèmes, chacun divisé en quatre sous-thèmes, et il se termine par un résumé pédagogique : *synthèse* qui définit un type de texte, un genre ou un courant littéraire. Chaque sous-thème se termine par un questionnaire où une séquence intitulée *vers l'écriture* qui présente des exercices linguistiques (recherche d'éléments constitutifs d'un type de texte, proposition d'exercices à trous, proposition de production écrite, etc.). Les exercices grammaticaux indépendants du support de base et qui présentent de petits extraits d'autres textes littéraires ou journalistiques sont les supports des exercices à trous.

Les exercices proposés sont généralement du type : « repérer les temps verbaux dans le texte et donner leur valeur » ou pourquoi tel tiroir est employé dans tel paragraphe (comme pages 11, 12, 19, 39, etc.), ou encore « recopier le texte en mettant chaque verbe entre parenthèses [à tel ou tel] temps verbal en justifiant votre choix » (pages 13, 53, 79, etc.).

La rubrique *vers l'écriture* se termine généralement par une *fiche-guide* où sont énumérées, entre autres, les composantes formelles pour réussir l'écriture du type de texte en question. Les tiroirs sont évoqués dans cette fiche d'une manière floue et générale par exemple « système des temps : présent ou passé » pour *la description subjective* (page 14), « aucun indice spatial ou temporel. Verbe au mode impératif ou infinitif » pour *le texte injonctif* (page 70). Parfois les fiches ne proposent pas de composantes formelles comme la fiche du genre poétique (page 26).

Le PS est mis en opposition avec l'IMP dès les premières pages du livre. Le premier est présenté comme le temps de la narration et le second comme celui de la description. Dans la fiche-guide de *la description objective* (page 20), il est précisé « **privilégiez**<sup>161</sup> l'emploi du présent atemporel (de vérité générale), le temps de la description étant « statique », une sorte de *time-out*, à la différence du temps de la narration qui est « dynamique ». Alors que pour *la description subjective* « l'imparfait et le présent sont [considérés comme des] temps dominants » (page 35). Pour cette raison, les deux systèmes de temps peuvent être utilisés comme il est indiqué dans la fiche-guide (page 14).

L'approche des tiroirs du passé s'appuie aussi sur les théories textuelles, les termes « statique » et « dynamique » rappellent « action » et « état ». Dans la fiche-guide (page 54), il est précisé que

---

<sup>161</sup> C'est nous qui surlignons.

[...] La narration présente la progression d'une action ; elle est faite par l'intermédiaire d'un narrateur. [...] / La temporalité : les événements rapportés dans un récit évoluent dans le temps (*début, milieu, fin*). Ce déroulement est signalé par les indicateurs de temps (*adverbes*) et les marques chronologiques (*le lendemain...*). Il est également marqué par le changement des temps verbaux. / Le dynamisme : la succession des événements exige l'emploi des verbes d'action.

Mais les auteurs utilisent le verbe « privilégiez », ce qui rend possible l'usage d'autres tiroirs.

Ainsi, l'IMP serait lié aux verbes d'état et le PS aux verbes d'action. Dans *La narration* (*synthèse* pages 62-63), le temps de la narration est présenté comme suit :

Les événements d'un récit sont inscrits dans le temps et se déroulent dans un ou plusieurs lieux. Cette caractéristique détermine la présence, dans le texte narratif, d'indicateurs de temps et de lieux ainsi que la variation de temps verbaux. Cette variation marque une évolution et assure le passage d'un état initial à un état final. Dans un récit au passé, le passé simple est utilisé non seulement pour raconter mais aussi pour mettre au premier plan certains événements ; l'imparfait figure, quant à lui, à l'arrière-plan. Le présent permet d'actualiser des faits passés en produisant un effet de simultanéité entre l'histoire et la narration. Enfin, l'emploi du passé composé traduit la juxtaposition des actions sans relation de causes à effet.

L'opposition entre IMP et PRES dans le texte argumentatif marque, selon les auteurs, une différence entre deux époques : le passé et le présent.

L'apprenant est amené à utiliser tous les tiroirs qui peuvent exprimer le passé par rapport à [01,02] dans une narration. Pour cette raison, le corpus atteste de la présence de tous les tiroirs du passé, même le PS.

La multiplicité des contextes rend l'approche de l'enseignement des tiroirs intéressante. Par exemple, l'IMP narratif est évoqué dans le texte suivant (page 78) :

*La Suède avait ouvert le score à la cinquième minute déjà par Liedholm, qui s'était joué de Bellini et d'Orlando. La réaction brésilienne fut immédiate : quatre minutes plus tard, Vava égalisait (Foot Passion, 1993).*

L'exercice consiste à repérer les marques chronologiques et à expliquer leur rôle dans le récit afin de rendre compte de la variation des temps verbaux. Ainsi, dans la fiche-guide traitant des faits divers, dans les composantes formelles, les temps verbaux proposés sont « généralement *passé composé/imparfait* mais aussi *passé composé/présent*. » Si les exercices présentent un cas non standard (effet de sens dérivé) de l'IMP, il n'est pas explicité. L'enseignant peut le traiter en classe ou décider de ne pas le travailler. Encore faut-il qu'il ait les connaissances nécessaires pour expliquer comment un verbe « d'action » peut être conjugué à l'IMP sans exprimer l'arrière-plan du récit raconté dans les faits divers.

Dans le résumé pédagogique *Le roman* (pages 88,89), à la rubrique *temps*, il est seulement précisé que « L'étude du temps dans un roman permet d'évaluer la durée des événements rapportés. Cette durée peut être brève ou étendue. Une narration ne rapporte pas toujours les faits dans leur déroulement chronologique. »

Les deux manuels édités au Liban n'évoquent pas le concept de l'aspect grammatical. A aucun moment n'ont pas été mentionnés l'aspect inaccompli ou accompli, par exemple. Or, la catégorie grammaticale de l'aspect est difficile à acquérir, du fait des relations non univoques entre les formes et les valeurs qu'elle organise (l'inaccompli par exemple s'applique au PRES et à l'IMP). On postule que les apprenants qui connaissent la différence aspectuelle entre IMP et PS ou PC aoristique l'ont acquise d'une manière implicite.

Les types de procès se limitent aux notions de verbes d'action vs verbes d'état. L'application pédagogique des types de procès est problématique vu la multitude de tests à appliquer et l'influence du co(n)texte pour décider de la nature du procès. Cependant l'usage des notions "verbes d'action et d'état" paraît restrictif ; dans certains contextes, elles peuvent être mises en cause.

Le troisième manuel : *Français méthodes, 2<sup>de</sup>/1<sup>re</sup>* (Berthelie & al, 2004) édité en France, est utilisé dans une des écoles privées du Liban. Il est divisé en trois grandes parties, littéraire, linguistique et textuelle :

1. *repères culturels* où sont traités tous les courants littéraires du moyen-âge au XX<sup>e</sup> siècle. Le but est de préparer les élèves au bac.
2. *outils et méthodes* avec les rubriques *la langue, le texte, lecture/expression écrite et orale* et *les épreuves du bac*. C'est dans la rubrique *la langue* que sont étudiés le verbe et les tiroirs (pages 72-76).
3. *les objets d'études* divisé en huit sous-parties traitant des différents types de texte et aussi des genres textuels et qui se termine par *les réécritures* et *Ecrire/publier/lire*.

Dans *le récit* (sous-partie 2 des *objets d'études*) et *le biographique* (sous-partie 3), un repère *temps* est mis en place. Les temps verbaux font l'objet de traitement différents selon les contextes d'enseignement, par exemple dans *lecture/expression écrite et orale* (sous-partie 3 de la deuxième partie *outils et repère*), est traitée l'analyse des modes et temps verbaux dans le texte (page 130).

L'IMP, le PS, le PC et le PQP dans ce manuel sont présentés sous la rubrique *Indicatif : les temps du passé*. La valeur aspectuelle « inaccompli » de l'IMP est mise en avant : « il présente l'action de l'intérieur et comme décomposable en moments successifs ». Les autres instructions du passé sont présentées suivant une approche énonciative :

Le locuteur utilise l'imparfait pour marquer la distance qui le sépare de l'action, -soit dans le temps (c'est une action passée) : il pleuvait ce jour-là/-soit dans son appréhension du vrai et du faux (c'est une action à laquelle il ne croit pas totalement) : il prend une valeur de mode.

Ensuite sont détaillées les « valeurs temporelles » (arrière-plan, répétition/habitude, DI ou DIL, IMP de clôture) et les « valeurs de mode » (hypothèse, atténuation/politesse). Son aptitude à être utilisé en arrière-plan est mentionnée seulement par opposition à celle du PS d'exprimer le premier plan. Le manuel ne traite ni les types de procès, ni l'IMP de rupture, entre autres.

Dans les exercices, les consignes sont variées entre : relever et classer les tiroirs, donner leur valeurs et exprimer leur utilité dans les différents types de textes-corpus.

Cette approche a le mérite de mettre en valeur la majorité des emplois possibles de l'IMP et de ne pas prendre en considération exclusivement les théories textuelles. Les valeurs de l'IMP seront à découvrir dans les textes proposés à l'élève, confronté à des emplois plus fréquents que d'autres mais les valeurs de l'IMP ne sont pas exclusivement liées au type de texte ou au genre littéraire.

Les trois manuels ne traitent pas non plus des relations qui existent entre les tiroirs et les autres marqueurs aspectuo-temporels comme les circonstanciels. Le manuel *Français Méthodes* fait la différence entre connecteurs temporels et connecteurs logiques (page 106) et les auteurs du livre scolaire national parlent d'« articulateurs logiques » et d'« indicateurs temporels » (page 119) mais à aucun moment le lien direct ou l'acceptabilité d'un tel circonstanciel ou non en collocation avec l'IMP n'est évoquée.

## **1.2. Influence de ces enseignements sur les emplois de l'IMP par l'apprenant libanais**

Le système verbal du passé en français est complexe (deux temps simples, deux temps composés et l'aptitude de l'IMP à avoir les valeurs modales du PRES). Cette singularité par rapport aux deux autres systèmes du présent et du futur peut poser un problème majeur dans son enseignement/apprentissage à des non natifs. Elle peut entre autres être appréhendée en

fonction de l'écart entre la langue source des apprenants et la langue cible où se révèlent les difficultés, une complexité qui rend difficile l'apprentissage. Il est vrai que la complexité est liée surtout aux emplois écrits privilégiés par les programmes scolaires, avec l'usage de formes qui ne sont presque jamais employées à l'oral. C'est le cas du PS, supplanté par le passé composé PC à l'oral.

L'apprenant étudié dans cette thèse utilise (ou au moins tente d'utiliser) les tiroirs d'une manière productive du point de vue aspectuo-temporel (le plus tardif selon Noyau (1991,1997)). Certains réussissent à exploiter la différence aspectuelle entre PC et IMP par exemple, ils utilisent l'IMP avec un circonstanciel qui fait figure d'antécédent de son intervalle de référence car aucun autre intervalle n'est disponible (reconnaissant à l'IMP la dépendance de son intervalle de référence), mais certains ne sont pas capables d'ancrer le texte dans une temporalité bien précise ou d'exprimer d'une manière pertinente la relation entre circonstanciel et IMP. L'usage des tiroirs dans les subordinations (complétives, relatives, circonstancielles, hypothétiques) est en cours d'acquisition.

L'acquisition de l'IMP en tant que forme morphologique ne va pas nécessairement de pair avec l'acquisition des distinctions conceptuelles exprimées par ce tiroir. L'analyse des données montre que les apprenants n'exploitent qu'une gamme restreinte des fonctions de l'IMP : les procès à l'IMP exprimant des effets de sens dérivés ne sont pas fréquents dans les productions des apprenants et les conflits non résolus entre les différents marqueurs aspectuo-temporels induisent l'apprenant en erreur. Il est important d'enseigner d'une manière explicite la différence entre IMP et les autres temps verbaux du passé, en mettant en valeur les effets de sens dérivés. En effet, la résolution du conflit permet de connaître le conflit lui-même et de l'éviter dans les contextes où le glissement de sens (vers l'itération, la dilatation, etc.) n'est pas possible.

Parmi les 1028 IMP du corpus scolaire, 46% sont employés avec les verbes *être* et *avoir*, toutes personnes confondues : le lexique verbal des apprenants est encore très limité.

Pour les achèvements, nous avons pu analyser les données mais pour les états, accomplissements et activités, le classement en types de procès est problématique car les élèves utilisent souvent des lexèmes verbaux avec des significations mal adaptées au contexte ou des prédicats syntaxiquement inadaptés qui ne permettent pas de trancher en faveur de l'un ou l'autre des types de procès.

Les problèmes morphologiques existent toujours au niveau de l'IMP et du PC mais les fonctions de l'IMP en particulier, des tiroirs du passé en général, posent le plus de problème à l'apprenant libanais.

Les verbes au PC et à l'IMP ont un pourcentage comparable par rapport à la totalité des verbes conjugués dans les productions des apprenants libanais (12% pour l'IMP et 13% pour le PC). On ne peut pas considérer comme le font les tenants de la théorie de la primauté de l'aspect (Andersen) que l'IMP est sur-employé par rapport au PC car il est plus complexe du point de vue acquisitionnel, surtout par sa morphologie. Cependant, les écarts sont manifestes dans le choix du lexique verbal et du type de procès. Les emplois de l'IMP sont divisés en deux groupes : presque la moitié avec *être* et *avoir* et l'autre moitié avec d'autres verbes qui constituent le répertoire lexical des apprenants. Ainsi, *être* et *avoir* constituent 26% des verbes au PC et à l'IMP : le quart des verbes exprimant le passé.

L'usage d'*être* et *avoir* ne constituent que 10% des verbes au PC dans notre corpus. La répartition du PC et de l'IMP varie en fonction des entrées lexicales : l'usage de *être* et *avoir* est plus important avec l'IMP qu'avec le PC. Si les apprenants n'ont pas de réticence à utiliser les deux tiroirs, le répertoire verbal n'est pas le même car le PC est employé avec une large gamme de prédicats (90% des verbes au PC ne sont pas *être* et *avoir*). « Si l'on utilise l'imparfait principalement sous la forme de *était* et *avait*, il peut être question d'un suremploi de ces deux lexèmes plutôt que de la maîtrise d'une forme aspectuelle » (Kihlstedt 1998 : 93).

D'après ces données quantitatives, nous pouvons postuler que plus de la moitié des procès à l'IMP du corpus sont utilisés avec un [état] (incluant *être* et *avoir* mais d'autres états aussi). Est-ce une stratégie d'évitement utilisée par l'apprenant pour ne pas employer l'IMP avec les autres types de procès comme l'achèvement ou limiter son usage comme avec les activités et les accomplissements ?

Andersen dans son hypothèse de la primauté de l'aspect montre que les apprenants d'un niveau plus ou moins avancé ont tendance à utiliser les états et les activités avec l'IMP et les accomplissements et les achèvements avec le PC. La forme du PC se répand plus facilement aux autres formes verbales. Howard (2002 : 186) critique cette hypothèse :

Des problèmes théoriques pour l'hypothèse de la primauté de l'aspect pourraient se poser, si l'acquisition de verbes dans certaines catégories était plus importante que dans d'autres. Le mode d'action du verbe pourrait être moins important pour la répartition de la morphologie temporelle de différents verbes, que le simple fait que l'apprenant acquiert moins de verbes dans une certaine catégorie que dans les autres.

Notre objectif dans ce travail n'est pas de vérifier la thèse d'Anderson mais de donner une explication à l'usage dominant de l'IMP avec le type de procès [état]. En effet, la fréquence des procès conjugués au PC, à l'IMP et au PS dans le corpus est un indice vérifiant que les apprenants du panel ont un niveau avancé qui leur permet d'user de la morphologie verbale du passé (les quelques difficultés évoquées à ce sujet ont été analysées dans le chapitre 11). Mais, le suremploi de l'IMP pour certaines formes verbales et par conséquent l'emploi plus restreint de l'IMP à différentes formes verbales (par rapport au PC) est un indice en faveur de la difficulté des apprenants à conjuguer les différentes formes verbales à l'IMP : « du point de vue lexical, la variation fait partie intégrante de l'emploi productif de la morphologie verbale chez les sujets » (Howard, 2002 : 197).

Ces chiffres sont à manier avec circonspection. Même s'ils sont significatifs de la capacité des apprenants à utiliser la morphologie verbale au passé, l'usage de l'IMP et du PC n'est pas toujours pertinent de point d'un point de vue fonctionnel dès lors que l'expression de la temporalité présente des difficultés. On considèrera que l'IMP et le PC sont deux formes connues et utilisées par les apprenants du corpus : du point de vue morphologique, l'acquisition est presque réalisée même si quelques apprenants éprouvent toujours des difficultés. Du point de vue aspectuo-temporel, l'acquisition est en cours. L'apprenant a besoin d'être guidé et l'objectif est de lui offrir la possibilité d'utiliser l'IMP et les autres tiroirs d'une manière pertinente du point de vue morphologique et aspectuo-temporel.

### **1.3. Le statut de l'apprenant**

Les copies des apprenants qui constituent notre corpus sont écrites par des lycéens francophones libanais qui appartiennent aux classes moyennes. La scolarisation des élèves est déjà le signe de non appartenance à une classe pauvre puisque les parents n'auraient pas les moyens de scolariser leurs enfants. Quarante-sept élèves du secteur public (parmi cent neuf) déclarent avoir fait leurs études dans un établissement privé au collège. Si l'on prend en considération la profession des parents, trente-cinq apprenants déclarent que leur père est fonctionnaire, trente et un, ouvrier et quatre seulement, instituteur ou cadre administratif supérieur. En ce qui concerne la profession des mères, quatre-vingt-neuf sont des femmes au foyer et cinquante-huit élèves ne précisent pas la profession.

L'apprenant libanais est intégré dans un cadre institutionnel où il est en contact avec le français, première langue étrangère. Il possède des connaissances métalinguistiques de la

langue cible qu'il a apprise dans un pays qui n'est pas celui de cette langue. Le but (du système, de la famille et de l'élève) est de rendre l'individu bilingue, tout en gardant son identité de non-natif. Les apprenants libanais sont bilingues dans le sens donné par B. Py (2007 : 94) :

Enfin, nous considérons que l'acquisition d'une L2 est déjà en soi une pratique bilingue (*devenir* bilingue, c'est déjà d'une certaine manière *être* bilingue) et que ce qu'on appelle *bilinguisme* est une position intermédiaire, plus ou moins stabilisée, située quelque part sur une trajectoire biographique.

Il n'y a pas un seul niveau pour tous les élèves. Dans notre corpus, les mêmes types d'erreur (morphologiques, sémantiques ou syntaxiques) liés à l'expression de la temporalité ont été vérifiés chez les filles et les garçons, qu'ils soient scolarisés en milieu public ou privé. Aussi, le niveau change-t-il d'un apprenant à l'autre dans une même école et pour une même classe.

Plusieurs paramètres entrent en jeu qui expliquent ce phénomène. Ils peuvent être d'ordre cognitif, liés aux capacités individuelles de l'apprenant, d'ordre socio-linguistique (cf. chapitre 8, §2), d'ordre affectif (représentation positive ou négative de l'école ou de la langue), d'ordre linguistique (incompréhension ou non-acquisition des règles morphosyntaxiques de la langue), etc.

Ecrire est difficile, de nombreux paramètres interviennent – situation d'énonciation, caractéristiques de l'événement référé, destinataire, but assigné au récit, etc. – dont la manipulation expérimentale s'avère difficile. (Fayol, 1994 : 96)

Cornaire & Raymond (1999) développent les différents types de connaissances qui entrent en jeu pour une activité de production, ils concluent :

Il va sans dire que la production n'est pas la simple transcription de quelques connaissances, mais une construction complexe qui résulte de l'interaction entre le scripteur, le texte et le contexte (ou encore la situation d'interlocution). (1999 : 37)

En plus des connaissances linguistiques que l'apprenant doit mettre en œuvre dans sa production, entrent en jeu ce que Deschênes (1988) appelle les « processus psychologiques » qu'il décompose en cinq éléments :

1. La perception/activation (le scripteur définit la tâche et active les connaissances qu'il possède sur le sujet) ;
2. La construction de la signification est une activité cognitive qui se divise en trois étapes : la sélection des informations nécessaires et utiles pour le sujet, leur

organisation selon un genre ou un type de texte par exemple et, à un niveau avancé, la gestion de l'activité par des notes de bas de page ou des explications du choix rédactionnel, par exemple.

3. La linéarisation qui permet d'ordonner toutes les données dans un plan ;
4. La rédaction-édition du texte ;
5. La révision pour apporter des corrections à la forme et au contenu du texte.

Même si le processus psychologique mis en œuvre pour produire un texte écrit est efficace pour un apprenant en FLE, il reste que ses lacunes linguistiques constituent un obstacle majeur au développement de ses idées.

Notre objectif n'est pas de préciser le niveau de nos apprenants par rapport à l'ensemble de leurs compétences linguistiques et cognitives mais par rapport à leurs compétences dans l'expression de la temporalité à l'écrit. La plupart des lycéens du panel ont un usage relativement correct de la morphologie flexionnelle et utilisent la subordination. Il dispose d'un lexique où coexistent les deux types de classes lexicales, ouverte et fermée, et d'un éventail de structures d'énoncés plus riche que celui de la variété de base.

Les lycéens libanais appartiennent à ce que Véronique (1995, 2003) appelle « phase 2 » de développement ou ce que Bartning & Schlyter (2004) et Bartning & Kirchmeyer (2003) définissent comme stade acquisitionnel « avancé inférieur » auquel ils opposent les stades : initial, post-initial, intermédiaire, avancé moyen et avancé supérieur. En nous fondant sur leurs analyses, nous considérons que nos apprenants appartiennent au stade intermédiaire et avancé inférieur. En effet, leurs productions font valoir les compétences suivantes :

- La morphologie verbale est la plupart du temps acquise mais elle reste en cours d'acquisition pour un nombre encore non négligeable d'entre eux ;
- Beaucoup utilisent les tiroirs sans ancrage temporel ;
- Beaucoup expriment la temporalité en français dans des phrases décalquant la structure de l'arabe ou en utilisant des marqueurs lexicaux empruntés à l'arabe ;
- Les marqueurs de la temporalité sont souvent incompatibles et les informations implicites aident le lecteur à la récupération du sens, à l'hésitation entre deux interprétations ou à la perte du sens du texte. L'interprétation du texte requiert des inférences pragmatiques grâce au contexte pour reconstruire les relations entre les différentes entités en général et les marqueurs aspectuo-temporels en particulier.

Ces stades sont caractérisés par un éventail plus large de structures d'énoncés et par la grammaticalisation de la morphologie flexionnelle qui devient fonctionnelle, même s'il subsiste des zones « fragiles ». La division de la variété avancée en trois niveaux est due au fait que le développement de l'interlangue s'accompagne d'un enrichissement d'expressions et donc d'un choix dans le répertoire. À ces stades il peut donc y avoir variation diachronique et synchronique, développement et stabilisation, et surtout une grande versatilité. (Bartning & Kirchmeyer, 2003 : §11)

La persistance des formes infinitives à la place des formes conjuguées, les erreurs morphologiques concernant les verbes, l'usage conséquent de l'IMP avec *être* et *avoir* et les erreurs concernant l'emploi du subjonctif sont des indices en faveur de l'appartenance de quelques apprenants au stade « intermédiaire ».

En tout cas, les apprenants libanais ont dépassé le stade initial et post-initial définis par Bartning, Shlyter et Kirchmeyer et la « phase 1 » définie par Véronique (1995, 2003). En effet, ils font preuve d'« un développement morphologique en matière d'expression temporelle sur le verbe [sans] la constitution d'un véritable système d'expression de la temporalité, notamment de l'expression du futur et de l'irréel » (D. Véronique, 2003, § 69-70). Cette dernière compétence sera la leur quand ils atteindront « la phase 3 ».

Malgré les difficultés, les apprenants réussissent à exprimer une temporalité riche :

1. D'une manière explicite, ils utilisent les moyens lexicaux comme les circonstanciels et les adverbes de temps et d'itération ;
2. D'une manière implicite, ils utilisent par exemple la complexité d'un texte narratif et le non-dit pour s'exprimer.

Les apprenants ont l'intelligence et la curiosité d'esprit de jeunes de seize à dix-huit ans, mais ils n'ont pas une maîtrise de la langue correspondant à cet âge. Ils ont des difficultés à exprimer leurs pensées d'une manière cohérente et harmonieuse parce qu'ils ne maîtrisent pas, entre autres, la mise en application d'une manière pragmatique des outils grammaticaux de la temporalité. De plus, l'influence de l'arabe sur l'expression des étudiants est évidente.

D'après les domaines de la communication écrite fixés par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), les apprenants semblent appartenir au niveau B1 où l'apprenant

Communique avec une correction suffisante dans des contextes familiers ; en règle générale, a un bon contrôle grammatical malgré de nettes influences de la langue maternelle. Des erreurs peuvent se produire mais le sens général reste clair. Peut se servir avec une correction suffisante d'un répertoire de tournures et expressions fréquemment utilisées et associées à des situations plutôt prévisibles. (CECRL, 2000 : 90)

En ce qui concerne la production écrite, il peut « écrire des textes articulés simplement sur une gamme de sujets variés dans son domaine en liant une série d'éléments discrets en une séquence linéaire. [Mais ne peut pas faire] la synthèse et l'évaluation d'informations et d'arguments empruntés à des sources diverses » (CECRL, 2000 : 51), comme les apprenants du niveau B2.

Ci-dessous un récit rédigé par une jeune fille scolarisée dans un établissement scolaire public, le thème concerne un mauvais souvenir d'enfance.

*L'année dernière dans mon ancienne école j'avais une surveillante très méchante qu'elle ne supporte pas les élèves. Personne ne l'aime. La sœur n'a aucune importance car la surveillante **était** gouvernante sur l'école.*

*C'est quand elle me trouve avec mes camarades, elle trouve n'importe qu'elle cause pour qu'elle me sépare d'eux.*

*Au printemps moi et tous mes camarades **ont déshabillé** ne pull, elle m'a vu et elle m'a dit « vient avec moi chez la mère supérieure pour qu'elle te vois. »*

*J'ai descendu avec elle et j'étais hors d'école pour une semaine et pour cause très banale et pour ce temps là je ne peut pas oublier qu'est ce qu'elle m'a fait. (Copie 2/Ecole publique fille/L95)*

On note la difficulté à utiliser les constructions syntaxiques des phrases complexes, comme les propositions subordonnées relatives et circonstancielles qui peut être liée à des difficultés d'expression linguistique de relations spatiales complexes remarquées chez des apprenants de L2, seconde ou étrangère et chez les enfants en L1.

Souvent, la macrosyntaxe permet de comprendre les idées alors que la microsyntaxe est très endommagée. Bernard Py (2002 : 53) reprend la définition que Berrendonner & Reichler-Béguelin (1989) et Béguelin et al. (2000) ont donné de ces deux notions :

Selon ces auteurs, tout discours repose sur une double structuration. Au niveau microsyntaxique les unités lexicales sont organisées selon une logique de *rection* : des marques grammaticales expriment les relations qui existent entre les unités lexicales (par exemple la détermination ou la coréférence). Chaque réseau de relations constitue une clause, sorte d'îlot grammaticalisé, pouvant d'ailleurs, dans certains cas, se réduire à sa plus simple expression, à savoir un seul morphème. Les clauses sont reliées les unes aux autres au niveau macrosyntaxique selon une logique d'*implication pratique*. Chaque clause apporte une information à la mémoire discursive des partenaires engagés dans l'interaction (ou à la mémoire individuelle du lecteur). Chacune de ces informations vient se greffer sur celles qui la précèdent. Par exemple elle peut se donner comme leur conséquence (attendue ou surprenante), ou leur suite chronologique, ou leur explication etc. (Py, 2002 : 53)

Pour rétablir la cohérence du discours écrit, il faut prendre en considération ce qui est au-delà de la phrase, du paragraphe ou parfois même du texte. Dans cet exemple, *la sœur* est la religieuse responsable d'une école privée que les enfants saluent par "ma sœur". Le respect de la tenue est très contraignant dans les écoles au Liban et la sanction attribuée à la lycéenne

parce qu'elle ne s'est pas conformée aux codes de l'uniforme scolaire (elle a enlevé le pull et est restée en chemise avant que la direction ne le permette).

Cette situation est paradoxale puisque l'école met l'accent sur les moyens microsyntaxiques dans l'acquisition d'une L2 et insiste sur la maîtrise de l'agencement grammatical des phrases.

Dans cette copie, l'élève enchaîne les unités lexicales dont elle dispose en français, avant de les développer, selon ses moyens, en clauses grammaticalement structurées grâce aux ressources microsyntaxiques apprises à l'école.

Il serait excessif de considérer que l'apprenant libanais, ayant appris le français dans un cadre scolaire, suit uniquement la voie microsyntaxique. Il y a des stratégies rédactionnelles différentes dans un contexte communicationnel précis, celui d'un exercice : écrire en français un texte destiné à une évaluation scolaire. Parfois la différence entre tâches et ressources est si grande que l'apprenant s'appuie sur la macrosyntaxe, pour se libérer des exigences grammaticales imposées par la microsyntaxe.

En plus, dans le cadre scolaire l'enseignant essaie de créer un équilibre entre les tâches et les ressources de l'apprenant. En effet, Bernard Py (2002 : 54) affirme que

[...] Le contrôle normatif exercé par l'école accentue encore la préférence pour la microsyntaxe dans la mesure où les énoncés dépourvus de structure microsyntaxique sont par définition agrammaticaux, donc inacceptables en contexte scolaire.

Mais, dans l'appropriation d'une langue étrangère, l'apprenant est sans cesse confronté à la nécessité de surmonter le déséquilibre plus ou moins prononcé entre ses intentions de communication et ses possibilités d'expression limitées. En effet, dans le processus d'acquisition d'une langue étrangère en milieu institutionnel, on ne retrouve pas l'enjeu suscité d'ordinaire par la motivation impérieuse de la socialisation.

Klein (1989) distingue trois étapes principales dans l'acquisition des règles qui régissent l'ordre des mots dans une phrase. Une première étape où l'apprenant utilise des mots non fléchis et leur signification qui permet de les différencier. Une deuxième étape où les énoncés présentent de plus en plus souvent des formes fléchies. A cette étape, l'apprenant peut manifester des interférences avec la langue maternelle et user de la stratégie de « surgénéralisation » des règles de grammaire. Les énoncés qu'il produit peuvent s'approcher ou s'écarter de la langue cible selon la complexité de la syntaxe en jeu. La troisième étape est

celle où l'apprenant construit ses énoncés comme un natif. Nous considérons que les élèves de notre corpus en sont encore à la deuxième étape, car ils disposent des règles syntaxiques du français mais n'arrivent pas toujours à en user de façon pertinente pour construire des phrases syntaxiquement correctes.

Les lacunes lexicales et la maîtrise imparfaite des relations logico-causales interpropositionnelles non explicitées (inférées, présupposées) font que les textes des apprenants supposent de leur destinataire (l'enseignant et nous) un fort degré de concentration et une mise en application de toutes les connaissances encyclopédiques communes pour comprendre leurs idées.

Face à une tâche de compréhension, de lecture et d'audition, le sujet se trouve confronté à une série séquentielle de marques linguistiques, dont celles de cohésion. Il lui faut donc à l'aide de celles-ci et en s'appuyant sur les items lexicaux et sa connaissance du monde, reconstituer la cohérence du texte. (Fayol, 1994 :112)

La difficulté à produire un texte provient d'un double manque de maîtrise (1) au niveau de la cohérence car ils n'ont pas atteint un niveau élevé dans la création des représentations pré- et post-linguistiques associée à tout travail de production textuelle, (2) au niveau de la cohésion du texte car ils ne maîtrisent pas toutes les règles linguistiques qui régissent les relations entre les différentes catégories linguistiques.

En outre, la gestion de la production se fait à deux niveaux différents, cognitif et psycholinguistique, parce que l'élève fait le choix d'exprimer telle idée avant telle autre ou de l'exprimer avec une forme linguistique bien précise.

Etre vraiment bilingue implique que l'on sache parler, comprendre, lire et écrire deux langues avec la même aisance. Un critère sûr de cette perfection des deux compétences est, dans le maniement de chacune de deux langues, l'égale connaissance, c'est-à-dire l'égale rapidité d'emploi, en tant que locuteur, et d'identification, en tant qu'auditeur, de certaines structures qui caractérisent toutes les langues. (Hagège, 1996 : 218)

En partant de cette définition, nous pouvons déduire que les lycéens du panel des locuteurs et des auditeurs en voie de bilinguisme parce qu'ils n'ont pas encore atteint le degré de compétences décrit par Hagège. Ils ne sont pas encore « vraiment bilingues » mais sont tout simplement bilingues pouvant s'exprimer, avec les moyens, entre autres linguistiques, qu'ils possèdent.

### 1.3.1. La difficulté intrinsèque du français

Il y a des zones de fragilité communes aux apprenants, abstraction faite de leur langue maternelle. Les domaines fragiles appartiendraient souvent aux traits spécifiques des langues secondes. Pour l'apprenant dans un cadre institutionnel (Bubee & Dahl, 1989), la morphologie grammaticale est importante compte tenu des buts poursuivis et intervient au début de l'apprentissage. Cette morphologie est décisive dans l'organisation des structures grammaticales et discursives, et surtout dans l'expression des relations temporelles et aspectuelles. Les difficultés des apprenants libanais par rapport à la morphologie verbale sont :

1. Vu la multiplicité fonctionnelle des temps verbaux, l'apprenant n'arrive plus à établir des relations précises entre les morphèmes grammaticaux et leurs valeurs aspectuelles, temporelles et modales.
2. La différence entre l'oral et l'écrit : l'apprenant au Liban est en contact avec le français oral des médias qui diffère du français scolaire.
3. L'homophonie de certaines formes comme par exemple entre un verbe du premier groupe à l'infinitif et le même verbe conjugué à l'IMP (*travailler* et il *travaillait*).
4. L'irrégularité du système verbal français.

Une première cause est évidemment constituée par les connaissances imparfaites de l'apprenant : il lui manque des connaissances lexicales, morphologiques, grammaticales ou autres. En effet, les lacunes linguistiques persistent et posent problème pour les études universitaires.

De plus, les lacunes des étudiants libanais peuvent être dues à la difficulté du métalangage de l'enseignant quand il explique la règle grammaticale dans les classes primaires et complémentaires. La langue première, l'arabe dialectal, n'est pas tolérée dans la classe de langue française et elle n'est jamais utilisée par l'enseignant qui n'accepte pas que les étudiants aient recours à celle-ci pour expliciter leur pensée. En revanche, au sein des contextes scolaires, la fonction métalinguistique apparaît comme la mieux fondée pour autoriser un recours à la langue première largement employée à cet effet par les apprenants et les enseignants. Régulièrement admise par les institutions officielles, elle trouve un rôle spécifique sur lequel il paraît essentiel de s'appuyer pour faire évoluer les pratiques et les représentations ; or, ce n'est pas le cas dans l'enseignement du français au Liban puisque l'enseignant a recours

exclusivement à la langue française pour expliquer les règles syntaxiques et lexicales du français même s'il sait qu'une partie de son discours échappe aux élèves.

L'apprentissage ne se transforme pas nécessairement en acquisition. Dans la situation d'acquisition de la langue maternelle comme d'une langue seconde, les données disponibles pour les apprenants sont relativement étendues, mais c'est l'élève qui les sélectionne et choisit celles qui répondent le mieux à ses besoins ou à ses intérêts.

Il ne s'agit pas toujours, en cas d'erreur, de l'ignorance pure, d'un manque total de connaissances de la part des apprenants libanais. Une source de difficulté peut être liée à la fréquence lexicale. Le locuteur/apprenant maîtrisant les règles morphologiques, lexicales et grammaticales ne se sentira pas en sécurité pour les exploiter si leur usage n'est pas fréquent dans les textes littéraires mis à sa disposition ni dans les discours des interlocuteurs francophones avec lesquels il est en contact quotidien (surtout des enseignants). Dans ce cas, il a donc besoin de prêter attention au choix des éléments nécessaires et récurrents qu'il sait utiliser. En d'autres termes, il procède par des voies reconnues et utilise des stratégies pour atteindre son but ; il préfère dans un souci de sécurité linguistique utiliser le PRES historique à l'IMP, par exemple, car il maîtrise davantage les règles de la conjugaison de celui-là. Dans (Abdelnour, 2003), nous avons remarqué que les élèves utilisent les connecteurs les plus fréquents de la langue française pour éviter un usage erroné. Les lycéens ont tendance à utiliser fréquemment, et dans la plupart des cas correctement, les connecteurs *et, mais, donc, puis, ensuite, par exemple, alors*. Dans le corpus, l'usage de l'IMP dans ces contextes descriptifs (description d'un objet ou d'un événement/ intégrée dans une narration ou non/ objective ou subjective) est présent dans chacune des copies des élèves. Il suffit de lire les énoncés qui ont été analysés à travers tous les chapitres pour s'en rendre compte.

En définitive, on constate que la grammaire intermédiaire des étudiants ne résulte pas seulement d'un croisement entre les deux langues, arabe et française, et d'un jeu de transfert et d'interférence linguistiques mais d'une activité généralisante du sujet pour dépasser ses difficultés d'expression et communiquer ses idées.

### **1.3.2. Difficulté d'apprentissage de la temporalité**

Gosselin utilise le terme de métaphore (relation d'analogie) pour décrire les phénomènes sémantiques comme la temporalité. Ainsi la perception et la monstration sont à la base de toute métaphore liée à l'expression de la temporalité, « une métaphore conceptuelle

complexe qui structure notre représentation du temps en français ». Nous remarquons que la représentation et donc l'expression de la temporalité en français est une opération sémantique complexe pour les natifs eux-mêmes. Il nous semble évident par conséquent que ce domaine soit très complexe pour un non-natif, quel que soit son statut.

L'enfant, avant d'entrer dans la parole, développe des représentations de l'espace et du mouvement qui correspondent « aux relations topologiques élémentaires » associées à des « intuitions immédiates ». Quand il commence à parler, l'enfant « acquiert des représentations beaucoup plus complexes pour lesquelles il n'a pas d'intuitions immédiates (par exemple, le temps, l'amour, la discussion, etc.) ; c'est pourquoi il va devoir user de métaphore (plus ou moins fondées sur les relations topologiques primitives) pour associer des intuitions à ces représentations et pour les structurer de façons cohérentes aussi bien au plan purement conceptuel qu'à celui de la pratique qu'elles déterminent. (Gosselin, 1996 :75)

De plus, Gosselin évoque un point très important dans la métaphore du temps, il dit « le phénomène est proprement culturel dans la mesure où c'est la langue et la culture qui déterminent la relation métaphorique directe des relations spatiales aux relations temporelles [...] ». Cependant, apprendre une langue étrangère n'implique pas toujours l'apprentissage de la culture du pays où la langue est utilisée, d'où la difficulté ou plutôt la lacune cognitive<sup>162</sup> liée à l'expression de la temporalité par un non-natif. Cette difficulté peut être décrite selon des niveaux différents (un apprenant ayant vécu dans le pays de la langue cible, ayant appris et acquis quelques connaissances culturelles de ce pays, aura moins de difficulté à exprimer le temps en français qu'un apprenant n'ayant jamais visité le pays, ou d'un autre ayant passé des vacances ou un séjour linguistique dans ce même pays).

En examinant les couples de langues L1/L2 dans lesquels les locuteurs doivent passer d'une langue non aspectuelle à une langue aspectuelle ou l'inverse, il devient clair que les locuteurs ont des difficultés particulières à utiliser les nouvelles formes grammaticales selon les principes des locuteurs natifs. Lorsqu'ils construisent des contenus pour les verbaliser, ces locuteurs suivent des schèmes d'organisation de l'information de leur langue première bien qu'ils aient acquis très largement le système formel de la langue cible. La composante des connaissances qui concerne les principes d'organisation de l'information semble très difficile à restructurer. (Von Stutterheim *et al*, 2002 : 103)

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous exposerons deux différences majeures entre le système verbal français et arabe que nous formulerons en deux exemples empruntés à deux linguistes arabisants pour montrer que les constructions temporelles diffèrent d'un système à l'autre, ne permettant pas la correspondance des représentations temporelles entre les deux langues et les deux cultures.

---

<sup>162</sup> « Le processus métaphorique consiste donc à transférer un type de relation de son domaine cognitif initial à un autre domaine pour structurer ce dernier de façon à lui donner cohérence et contenu intuitif » (Gosselin 1996 : 75).

## Exemple 1

Marcel Cohen dans *Le système verbal sémitique et l'expression du temps* (1929) décrit la discordance essentielle des emplois de formes verbales dans les langues afro-asiatiques et en français. Ainsi, il expose l'essence non temporelle des deux formes arabes : le parfait et l'imparfait et les valeurs aspectuelles de ces deux formes.

Le parfait exprime généralement l'achèvement du procès à un moment quelconque du temps ; c'est ce qui est appelé ici la notion d'accompli. L'imparfait exprime généralement le non-achèvement d'un procès, plus brièvement l'inaccompli, ceci quelque soit le moment du temps. Ainsi en simplifiant les faits à l'extrême, c'est à peu près comme si le français n'avait qu'une seule forme pour tous ses temps accomplis : « j'ai fait, j'avais fait, j'eus fait, j'aurai fait » et une autre pour tous les temps qui supposent un déroulement non achevé du procès ; « je faisais, je fais, je ferai ». C'est une opposition similaire à celle du thème de « l'infectum » et celui du « perfectum » en latin.

Le sémitique présente donc une situation opposée à celle des langues de l'Europe occidentale moderne, où le verbe est muni de formes qui expriment différents moments du temps, et surtout l'opposition entre ce qui est passé et ce qui n'est pas passé. Une notion temporelle de cette sorte est subjective : elle n'a de sens que pour le sujet parlant qui conçoit le temps d'une manière abstraite, comme une ligne idéale, et y trace des divisions par rapport à lui-même : ce qui est derrière lui (au moment où il parle), le passé ; ce qui est devant lui à ce moment précis, le présent ; ce qui est en avant de lui, l'avenir. Le temps ainsi conçu peut être appelé spatial, subjectif, abstrait ; en tant que notion se reflétant dans l'emploi de certaines formes verbales, il sera ici constamment nommé « temps situé ». (Cohen, 1929 : 12)

Cette comparaison marque l'importance de l'information temporelle dans le système de la conjugaison en français et la bipartition de la conjugaison en arabe. On peut en déduire les difficultés à concevoir et à utiliser les différentes formes du système verbal français, du point de vue morphologique et sémantique, par un arabophone.

Les langues sémitiques donc sont des organismes archaïques, dans la mesure où leur verbe exprime surtout l'opposition de l'accompli et de l'inaccompli. Dans la mesure où certaines d'entre elles mettent au premier plan les divisions du temps situé (passé, passé relatif, présent, futur, etc.) ceux qui les parlent sont entraînés par une évolution qui va du concret à l'abstrait, du jugement global à l'analyse (Marcel Cohen, 1929 : 296).

## Exemple 2

Abi AAd (2001) affirme que l'arabe recourt le plus souvent à des particules de liaison, et qu'aux marques temporelles des formes verbales françaises correspondrait un appel des marques de temps relatif portées par les particules de coordination de l'arabe :

On note dans les énoncés de cette langue une grande fréquence des particules exprimant la liaison et la succession des procès. La linéarité de l'énoncé ne semble pas suffire à traduire l'ordre de réalisation. (Abi AAd, 2001 : 39)

Dans les relevés de fautes de français d'élèves libanais analysées dans un mémoire sur les connecteurs (2004), nous avons remarqué une généralisation de la préposition « et » dans la proposition et entre propositions. C'est un calque des structures de la langue maternelle.

Selon certains arabisants, cette particularité serait due au fait que « la notion du temps dans la pensée islamique », comme elle a été analysée par Louis Massignon, diffère de la conception indo-européenne. Alors que J. Harris, comme les autres grammairiens et philosophes, conçoit le temps comme une durée continue renfermant, comme l'espace, « l'idée d'étendue » (Hermès, p. 95 S), pour le théologien musulman « le temps n'est pas une durée continue mais une constellation, une voie lactée d'instant... Le premier travail de pensée musulmane ignore la 'durée' continue et n'envisage que des atomes de temps, des instants ... » (L. Massignon, cité par V. Monteil, L'arabe moderne, p.250). (Abi AAd, 2001 : 39)

Ces deux exemples font valoir l'idée exprimée par Jakobson (1963) selon laquelle certaines catégories sémantiques sont obligatoires dans telles langues car exprimées par des moyens grammaticaux (comme l'aspect en arabe, le temps et l'aspect en français), d'autres le sont de façon secondaire (comme le temps en arabe) car exprimés par des moyens lexicaux. Les deux langues expriment la temporalité de deux manières différentes. Pour cela, Jakobson (1963) affirme que deux langues ne diffèrent pas par ce qu'elles peuvent ou ne peuvent pas exprimer mais par ce que les locuteurs doivent ou ne doivent pas transmettre.

Si en français, je dis : 'je perçois le temps', en arabe je l'exprime autrement et dans un autre ordre. 'Je ressens le temps' disent les Arabes. [...] Cela exprime que la langue qu'on parle contient en elle-même une structuration temporelle non pas représentée mais empirique. On assiste, nous semble-t-il à une subordination de la représentation temporelle à l'action qui s'effectue [...] » (Aouadi, 2002 : 192).

Maîtriser une langue, c'est maîtriser aussi les opérations grammaticales qui gouvernent le discours, opérations limitées en nombre et qui, une fois acquises, permettent de fabriquer des énoncés ad libitum. Exprimer le rapport entre l'apprenant avancé et la langue étrangère en matière de verbalisation presque automatique d'énoncés en se fondant sur les règles et les opérations apprises peut paraître simpliste, comme le signale Dewaele :

L'apprenant qui dépasse les stades basique, post-basique et intermédiaire commence à se rendre compte que l'horizon, où il/elle s'imagine que se situe la parfaite maîtrise de la langue recule au fur et à mesure qu'il/ elle surmonte les obstacles linguistiques. Comme dit l'adage, plus on sait, plus on se rend compte qu'on sait peu. (Dewaele, 2002 :130)

Les formes linguistiques peuvent constituer des catégories conceptuelles, souligne Pavlenko (1999). Il explique qu'un concept grammatical, comme le temps est caractérisé à trois niveaux :

- 1) un niveau de surface, morpho-phonologique ;
- 2) un niveau sémantique, connaissance explicite des règles de grammaire ;
- 3) un niveau conceptuel de représentations mentales multimodales.

La difficulté pour les apprenants d'une langue étrangère est que les concepts de cette deuxième langue, apprise, entrent en compétition avec les concepts existants de la langue première alors qu'un natif acquiert simultanément et de façon implicite le système linguistique et les concepts qui peuvent se développer graduellement.

Les apprenants de langues étrangères accumulent un savoir grammatical et communicatif sans avoir la base conceptuelle de la langue cible, d'où une certaine disparité dans leur savoir linguistique. Ils risquent de développer des formes ou structures fossilisés dont ils se débarrasseront difficilement, même après des années dans la communauté de locuteurs de la langue cible. (Dewaele, 2002 :132)

Des catégories comme le temps et l'aspect ne sont pas actualisées de la même manière par un francophone et un arabophone. Elles sont conceptualisées de manière différente d'une langue à l'autre. Aouadi affirme que :

le temps [est] une représentation symbolique d'une imbrication de relation à caractère individuel ou social. Il n'est pas inné mais il suit un long processus d'apprentissage dont la langue est l'un des moyens de son ancrage chez l'enfant dès son plus jeune âge. Car, la langue comme moyen d'information, d'expression et de communication contient en elle-même des sédimentations de la connaissance commune du temps. (2002 : 109)

Lors de l'acquisition de sa langue maternelle ou de sa première langue, un Libanais acquiert une connaissance cognitive de la représentation temporelle et aspectuelle en même temps que celle des règles linguistiques de son expression. Les concepts cognitifs liés au temps et à l'aspect sont donc déjà présents mais doivent être « réélaborés » (on emprunte ce terme à Klein (1989)) dans l'acquisition du français. C'est ce travail de « réélaboration » qu'il est complexe de mettre en œuvre. La difficulté ne vient donc pas seulement de l'application des règles morphologiques de la conjugaison mais aussi de l'obligation « d'inférer le système conceptuel sous-jacent » (Klein, 1989 : 209)

L'apprentissage de la langue maternelle et l'apprentissage de la langue étrangère se distinguent entre autres par le fait que la première constitue un aspect du développement cognitif et social global, alors que, dans la seconde, ce développement est achevé (ou presque). L'enfant doit donc apprendre autant le principe de la deixis (qui est selon tous les linguistes un trait

fondamental des langues naturelles) que les mots appropriés de la langue concernée pour la réaliser. Un apprenant de LE n'a pas à apprendre que ce second aspect. (Klein, 1989 : 39)

Ainsi, le langage de la temporalité se développe chez l'enfant d'une manière progressive, par l'intériorisation des modèles de temporalité de la société dans laquelle il évolue.

Benveniste (1974) estime qu'aucune catégorie linguistique n'est aussi riche que celle du temps. En effet, dans l'analyse linguistique de la temporalité, plusieurs paramètres entrent en jeu qui sont interdépendants l'un de l'autre :

- le temps (localisation temporelle et référence temporelle) ;
- l'aspect grammatical ;
- l'aspect lexical ou mode d'action ;
- les circonstanciels ;
- les adverbes de temps.

L'application dans le cadre didactique des données linguistiques s'avère délicate et complexe surtout quand l'enseignement de la temporalité dans une langue étrangère est assuré par un enseignant non-natif qui, souvent, n'a pas la formation linguistique nécessaire. Des informations incomplètes sur un des paramètres qui l'organisent ou sur les relations discursives fragilisent la transmission.

### **1.3.3. Causes extrinsèques des lacunes de l'expression écrite**

Au Liban, l'usage du français varie corrélativement aux catégories socio-économiques. Selon Gueunier (1993), le statut du français dans la vie d'un étudiant libanais dépend de son appartenance à telle ou telle catégorie sociale et/ou économique.

Secteurs d'usage du français	Catégories « haute »	Catégories moyennes	Catégories populaires
Familial	+	+/-	-
Scolaire	+	+	+/-
Professionnel	+	+/-	-
Médiatique	+	+/-	-
Contacts/loisirs	+	-	-

Tab.14.1 : Emploi du français en fonction de la catégorie socio-économique (Gueunier, 1993).

Les lycéens du panel appartiennent à la classe moyenne. Le contact extra-scolaire avec la langue française via les médias audiovisuels n'est pas évident : seuls 28 des 221 lycéens disent regarder la télévision pour des émissions culturelles en français, aucun n'écoute la radio avec cet objectif, 7 seulement regardent les informations en français et 3 les écoutent à la radio, 96 affirment qu'ils regardent la télévision pour des émissions de variété en français et 86 écoutent de la musique francophone à la radio. Ces chiffres montrent que le contact des apprenants avec le français grâce aux médias se fait surtout pour regarder des émissions, des films et écouter de la musique. Cependant, plus de la moitié du panel affirme ne pas être en contact avec le français à travers les médias.

N. Gueunier remarque aussi que le français est pratiqué à des niveaux différents selon les établissements scolaires.

Type d'institution	Français matière	Français médium	Para/périscolaire en français.
Privé	+	+	+
Officiel	+	+/-	-

Tab.14.2 : Pratique du bilinguisme selon les établissements scolaires (Gueunier, 1993).

D'après ce tableau, les élèves des écoles privées sont beaucoup plus exposés au français que ceux des écoles publiques. Ainsi trouve-t-on, dans la même classe, des enfants à des niveaux hétérogènes en raison de leurs contacts avec des groupes francophones natifs ou

autochtones. Les élèves appartenant aux catégories sociales populaires ne pratiquent évidemment pas le français chez eux ce qui accroît le décalage.

De plus, une part de l'acquisition du français se réalise lors de l'enseignement des disciplines. Dans ce cas, l'essentiel, pour l'enseignant, tient à la transmission des connaissances, et non à la correction des erreurs orales ou écrites commises par les élèves. Les élèves, intégrés dans des programmes d'immersion, ont une expression assez souvent incorrecte alors que leur compréhension du français est très bonne. Cela est en partie dû au fait que les enseignants ne sont pas des spécialistes de l'enseignement des langues, mais de leur discipline, et au fait que, comme le dit Swain :

S'il faut interrompre pour corriger chaque erreur commise, on brise inévitablement la communication mais, par ailleurs, si on ne corrige pas les erreurs, c'est l'apprentissage de la langue qui s'en trouvera compromis. (O'Neil citant Swain, 1993 : 190)

Le milieu tel qu'il est vécu subjectivement par l'apprenant a une influence majeure sur sa motivation pour apprendre une langue seconde ou étrangère. Les questions qui se posent à l'étudiant libanais inscrit dans une école francophone sont : Quelle est pour moi la valeur du français ? Est-ce que les parents et la société attachent de l'importance à l'apprentissage de cette langue ? Quels sont les avantages de l'apprentissage du français ? Est-ce un instrument de communication ? Dans notre corpus, la grande majorité des apprenants ont une représentation positive de la langue française mais la question de la sincérité des réponses peut se poser du fait que le questionnaire a été administré dans le cadre scolaire. En même temps, un élève peut reconnaître l'importance de l'apprentissage d'une langue sans avoir la possibilité de la maîtriser dans le cadre scolaire. Une rupture totale entre l'école et le milieu socioculturel peut constituer un handicap majeur dans l'apprentissage-acquisition de règles morpho-syntaxiques et conversationnelles.

De plus, au Liban, une grande partie des étudiants ont tendance à se diriger vers les universités anglophones, même s'ils ont poursuivi leurs études scolaires dans des écoles francophones. En fait, l'anglais répond beaucoup plus à des besoins économiques pour pouvoir réussir leur carrière universitaire et surtout professionnelle dans leur pays natal ou à l'étranger. Pour cela, s'intéressant beaucoup plus à l'anglais dans les classes secondaires, ils négligent le français. En outre, l'anglais des films et de la musique, et parfois, appris à des degrés très avancés dans des instituts spécialisés, en parallèle avec les études secondaires et selon un choix personnel, est privilégié et mieux parlé que le français par un grand nombre d'adolescents. Ils utilisent le français, matière d'enseignement dans les classes secondaires pour réussir les

examens dans toutes les matières scientifiques mais leurs productions écrites et littéraires sont rédigées avec un style assez élémentaire qui présente de nombreuses erreurs syntaxiques et pragmatiques. Gueunier (1993) va plus loin quand elle affirme que les adultes des catégories moyennes scolarisées avant et au début de la guerre au Liban ont une meilleure compétence que les générations suivantes qui ont subi les effets conjugués du conflit et de la crise économique.

Selon elle, deux facteurs paradoxaux peuvent rendre compte de la situation de baisse du niveau du français au Liban, l'émigration des catégories supérieures et le consentement à un investissement éducatif de la population pour assurer la promotion des enfants. Cela ne doit pas faire oublier le facteur positif que représente, pour la francophonie, la croissance de l'exposition scolaire au français ni le facteur négatif que constituent les progrès de l'anglophonie, appuyée par d'importants financements américains et arabes.

## **2. Perspectives didactiques**

### **2.1. Une méthodologie adaptée au niveau du lycéen libanais.**

Nous proposerons ci-dessous des méthodes et outils adéquats permettant aux apprenants de développer une compétence de communication (écrite et orale).

Fortement inspirée par l'approche communicative, ces propositions didactiques empruntent aussi aux méthodes traditionnelle, audio-visuelle et structuro-globale.

On considère la classe comme un milieu de communication (artificiel) permettant des échanges entre enseignant et apprenant et entre apprenants. Le type de communication est toujours fictif mais il permet aux partenaires de simuler la communication réelle dans la classe. La classe, mini-société où les interlocuteurs jouent le rôle d'individus en communication, permet une conception constructiviste des connaissances par l'apprenant et l'enseignant. Les compétences linguistiques, discursives, socio-linguistiques et socio-culturelles<sup>163</sup> exigées<sup>164</sup> pour réussir la communication sont travaillées selon le besoin des

---

<sup>163</sup> « Pour l'élève, la connaissance des règles du jeu et des préférences du professeur constitue une ressource précieuse l'aidant à accomplir dûment les tâches en classe. Pour le professeur, la connaissance des difficultés, des peurs et des motivations des élèves fonctionne comme un repère semblable. La source qui alimente ces connaissances est l'expérience communicative des deux parties, à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution où elles se rencontrent. C'est en cela que réside la nature socio-culturelle de nos activités en général, et des

apprenants. Enseigner le français comme une langue étrangère devient nécessaire et le français cesse d'être perçu exclusivement comme une langue d'enseignement et un objet d'étude, mais doit être considéré par l'apprenant comme une langue de communication authentique.

A ce stade de l'enseignement, l'approche didactique doit se faire en se basant davantage sur l'enseignement des principes de la macrosyntaxe, qui donne une possibilité de rappeler les règles de la microsyntaxe dans une démarche circulaire qui utilise les connaissances grammaticales de l'apprenant. Celles-ci sont exploitées en macrosyntaxe afin de lui permettre d'exprimer une représentation complexe du monde et de la temporalité : l'objectif est de créer un équilibre entre leurs intentions de communication et les moyens linguistiques dont ils disposent.

Pour résoudre les problèmes des étudiants, une des meilleures solutions serait d'enseigner dans les classes secondaires la rhétorique, non pas l'art de produire des phrases grammaticales mais l'art de les utiliser séquentiellement et contextuellement à bon escient. C'est créer chez l'étudiant une capacité à s'exprimer dans des situations où le sens peut se négocier pragmatiquement et aussi fonctionnellement pour déterminer l'acquisition des régularités grammaticales. Il s'agit d'articuler méthodologiquement un enseignement relativement formel de la langue avec un enseignement des conditions pragmatiques de son usage. Ce travail suppose que l'on admette que la langue française doit être enseignée comme une langue étrangère et non pas seconde.

### **2.1.1. Le travail sur l'interlangue**

La méthode communicative privilégie l'exploitation de la grammaire dans la communication. A travers des productions écrites qui sont une forme de communication écrite avec l'enseignant, l'apprenant est amené à réfléchir sur son interlangue par réussite et erreur.

L'interlangue est considérée dans le sens large de langue intermédiaire entre un état où le locuteur n'est pas entré en contact avec une langue étrangère et un état « idéalisé » qui serait celui de l'appropriation totale de cette dernière. Les lycéens libanais du niveau avancé inférieur ont une interlangue qui a atteint un degré de stabilisation important pour quelques

---

processus de médiation en particulier, qui ne peut être réduite à une interactivité abstraite. » (Mondada & Doehler, 2000 : § 28)

<sup>164</sup>Nous donnerons essentiellement des propositions didactiques concernant les compétences linguistiques et discursives, les autres compétences concernant les codes et les règles psychologiques, sociologiques et culturelles ne seront traitées que d'une manière théorique.

règles du français. Aussi, l'apprenant continue à construire « une sorte de grammaire provisoire, fondée sur l'identification de différences et de ressemblances entre langue cible et langue source ». (Cuq *et al*, 2005 : 116)

Denyer (1998) résume les étapes suivantes de ce qu'elle appelle l'explicitation dans l'approche communicative :

- explicitation d'une règle de l'interlangue,
- contruite par l'apprenant à partir d'une pratique,
- et relative au fonctionnement co- et contextuel des unités linguistiques autant qu'à leur fonctionnement morpho-syntaxique. (Denyer, 1998 : 380)

Le niveau des apprenants permet d'envisager des échanges entre eux sur leurs écrits. P. Corder définit (1971) trois niveaux dans l'étude d'un aspect particulier du système de la langue de l'apprenant : le niveau présystématique où la chance est l'allié de l'apprenant, le niveau systématique où l'apprenant commence à découvrir le système de la L2 mais le système découvert ne correspond pas à celui de la langue étudiée, et le niveau post-systématique où les règles correctes de la langue étudiée ont été découvertes mais leur application pose problème. Au premier niveau, l'apprenant ne peut pas identifier l'erreur, au deuxième niveau, il peut le faire mais c'est seulement au troisième niveau qu'il peut s'auto-corriger parce qu'il est sera apte à réfléchir sur la langue.

Marquillo Larruy (2003 : 50-55) précise trois types d'erreur : « les ratés et les lapsus », « les fautes basées sur des règles » et « les fautes basées sur les connaissances déclaratives ». Selon elle, les ratés et les lapsus peuvent être corrigés par le scripteur.

A l'inverse, les deux autres niveaux de complexité pourraient correspondre à des difficultés telles que les règles de concordance des temps dans les subordonnées ou les variations morphologiques de certains pluriels irréguliers [...] ; enfin, le dernier niveau serait à mettre en relation avec des difficultés d'ordre textuel ou discursif global comme la gestion des marques morphologique réglant la hiérarchisation des différents arguments dans un texte visant la persuasion... ou le réglage du système temporel dans un texte à visée narrative. Erreurs qui ne pourront être détectées qu'avec l'aide de l'enseignant. (Marquillo-Larruy, 2003 : 50-55)

Nous proposons de reprendre une démarche pédagogique d'analyse de l'erreur qui soit adaptable à des apprenants non débutants (Lamy, 1976) pour élaborer avec l'aide de l'enseignant une réflexion métalinguistique. Lamy propose d'entraîner l'apprenant avec des opérations simples de productions d'écrit qui sont utilisées aussi pour la réécriture : ajouter, supprimer, déplacer, substituer. Toutes ces opérations exigent donc une révision de l'écrit.

**Révision** du contenu et de la forme : réflexion sur la conjugaison des verbes les plus fréquents pour les utiliser d'une manière pertinente, faire ressortir l'homophonie qui pose problèmes entre les différents morphèmes verbaux et surtout « le décalage, typique du français, entre formes orales et formes écrites » (Brissaud, 2002 : 66), comparaison du fonctionnement du verbe en arabe et en français, travail sur la cohésion (les temps verbaux, les relations syntactico-sémantiques entre circonstanciels et tiroirs, les erreurs liées aux problèmes de calques syntaxiques, etc.) et la cohérence (l'organisation du texte selon le type, par exemple). Le but est (1) de montrer à l'apprenant que la production d'écrit peut l'aider à mieux s'approprier les connaissances linguistiques, grâce à l'activité métacognitive et métalinguistique ; les apprentissages linguistiques sont aussi un effet induit des productions écrites : c'est en s'exprimant que sont mis en application les savoirs linguistiques, qu'ils sont testés, validés, corrigés, etc., (2) de l'entraîner à relire et réviser son propre écrit individuellement : activité d'autocorrection, de reformulation, explication de l'erreur, remédiation sont des activités réflexives autour du travail. La réflexivité est une notion définie et utilisée en FLM comme une prise de distance par le langage (Chabanne & Bucheton, 2002).

Portine parle de « rétro-contrôle » :

Il s'agit du travail fait avec les apprenants sur leurs erreurs, mais replacé dans sa finalité : la progression de l'apprentissage et la capacité à s'auto corriger (*self-repair*). Il ne faut cependant pas négliger ce dernier aspect car il ne correspond pas uniquement à des pratiques pédagogiques. Il a aussi une dimension que l'on peut qualifier de *cognitive*. Toute pratique langagière s'accompagne d'une activité d'évaluation-ajustement ; (Portine 1999 : 12)

Ce travail permet à l'enseignant de préciser non seulement les connaissances explicites de l'apprenant mais aussi ses connaissances implicites. Kihlstedt (1998) et Bange & al. (2002) évoquent l'importance de faire la distinction entre ces deux types de connaissances linguistiques : « les connaissances *explicites* ou *déclaratives* d'une part (= « savoir que », en réalité les connaissances métalinguistiques), et les connaissances *implicites* et *procédures* d'autre part (= « savoir comment », c'est-à-dire les connaissances automatiques » (Kihlstedt, 1998 : 22). Kihlstedt insiste sur le fait que ce genre d'approche de la langue ne doit se faire qu'au stade avancé de son acquisition. Bange & al. mettent en valeur l'implication de l'apprenant et de l'enseignant dans une sorte d'interaction acquisitionnelle où l'enseignement explicite mis à la disposition de l'apprenant par l'enseignant est pris en charge par celui-là pour être renégocié par ce dernier et accepté par l'apprenant.

La particularité de l'apprentissage des langues, qui le différencie d'autres apprentissages (scolaires ou non), semble être que le savoir n'y est pas tout simplement directement transmis par l'enseignement et reçu, mais qu'il est un savoir très fin et très complexe qui doit, au moins en partie, être reconstruit implicitement par l'apprenant lui-même au gré d'expériences nombreuses.[...] Ces effets en retour sont guidés par une intervention extérieure qui peut marquer son approbation, sa compréhension de l'intention de communication ou, au contraire, sa désapprobation ou son incompréhension ou qui peut même proposer une correction. Bien entendu, une telle intervention extérieure suscitant chez l'apprenant une réflexion en retour qui aura pour conséquence des modifications dans les règles procédurales de l'apprenant (consolidation, affaiblissement, discrimination, généralisation), ne peut se faire que dans la zone où l'apprenant fournit un effort d'apprentissage : voilà qui paraît bien correspondre au concept brunérien d'*étayage*. (Bange & al, 2002 :129)

Cette démarche circulaire reprend ce qui a été proposé ci-dessus en termes de travail sur la macro- et la micro-syntaxe. Il n'y a pas deux mécanismes : l'un qui concerne l'enseignement/apprentissage de la micro-syntaxe (ou des connaissances déclaratives) et un l'autre la macro-syntaxe (ou les connaissances procédurales) mais une approche où les connaissances sont mises en évidence pour être utilisées ensemble : les procédurales « qui permettent la production d'un discours tout à fait automatisé et fluide » (Dewaele, 2002 : § 15) et déclaratives où, à ce niveau acquisitionnel, « l'intervention sur la forme permet la correction, et donc de lutter contre la fossilisation des erreurs » (Cuq *et al*, 2005 : 387).

Aucune approche méthodologique n'est privilégiée : il nous semble que le travail sur l'interlangue de l'élève relève de l'approche communicative, le travail sur l'implicite (pour éviter le recours à la fonction métalinguistique) et l'enseignement centré sur l'apprenant étant des méthodes utilisées dans les approches audio-visuelles, le recours à un enseignement explicite rappelant les méthodes traditionnelles.

L'enseignant est le guide de l'apprenant, il participe à la construction des connaissances. En cas de réussite ou d'erreur, il peut intervenir mais « il serait illusoire de croire que l'on peut intervenir sur des erreurs ou que l'on peut les comprendre sans avoir pris la peine de les analyser » (Marquillo Larruy, 2003 : 81). Ainsi, La formation des enseignants est une étape importante et préalable à toute intervention en classe afin de faire profiter les enseignants des recherches en linguistique en général et en linguistique appliquée en particulier pour améliorer les compétences linguistiques et discursives.

Les formateurs de futur professeur de langue constatent régulièrement que des futurs enseignants qui maîtrisent pourtant de manière remarquable la langue qu'ils doivent enseigner demeurent néanmoins extrêmement démunis face aux erreurs : d'une part, de nombreuses erreurs ne sont pas « vues » et, d'autre part, lorsqu'elles sont repérées, l'action en retour se limite à un signalement qui reste sans suite. L'interprétation des erreurs demeure un domaine

trop peu pris en compte dans les cursus de formation professionnelles. Le risque est alors grand de reproduire ce à quoi on a été soi-même exposé. (Marquillo Larruy, 2003 : 118)

### **2.1.2. Conceptualiser le savoir**

L'approche communicative fait appel à la conceptualisation. Non seulement on amène l'apprenant à découvrir par lui-même les règles qu'il ne connaît pas mais aussi à se rappeler et mieux mémoriser ce qu'il a déjà appris : une auto-structuration et restructuration de ses connaissances.

L'activité de conceptualisation grammaticale est définie comme une réflexion grammaticale sur la langue, menée conjointement par l'enseignant et l'apprenant. Cette activité est considérée comme un moyen privilégié d'apprentissage linguistique et de formation intellectuelle.

Au lycée, il faut insister sur le travail de conceptualisation et d'automatisation du savoir pour faciliter la construction du sens. Ainsi, faut-il ne pas se limiter à l'enseignement des tiroirs selon les approches textuelles. Les concepts de temps et d'aspect et le lien entre les différents marqueurs aspectuo-temporels de l'énoncé doivent être explicités en classe. Se limiter aux concepts des théories textuelles dans l'enseignement de l'IMP dans les manuels pour Libanais risque d'entraîner une incompréhension des contextes où l'IMP paraît "irrégulier" par rapport à ce qui a été appris : il n'exprime pas l'arrière-plan, ou il ne met pas le procès au passé mais une modalité, comme l'IMP hypothétique. D'ailleurs, la variation dans le choix des temps du passé, l'usage de l'IMP à la place des autres tiroirs (PRES, PS ou PC) ou inversement montre que la représentation conceptuelle du fonctionnement de ce tiroir n'est pas encore satisfaisante ou qu'elle est en cours de développement.

Apprendre à l'élève à fusionner les valeurs temporelles et aspectuelles dans une même forme verbale (IMP ou PS, etc.) en prenant en compte le contenu lexical du verbe et les autres marqueurs aspectuo-temporels de l'énoncé et du texte lui permettra d'exprimer la temporalité d'une manière efficace.

Les exercices de conceptualisation sont importants car ils proposent à l'apprenant une réflexion sur la langue et la découverte des règles.

### 2.1.3. Un enseignement comparatif entre L1 et L2

Etre bilingue permet un épanouissement personnel, social et culturel de l'individu, comme le précise le Cadre Européen Commun de Références sur les Langues :

L'apprenant d'une deuxième langue (ou langue étrangère) et d'une deuxième culture (ou étrangère) ne perd pas la compétence qu'il a dans sa langue et sa culture maternelles. Et la nouvelle compétence en cours d'acquisition n'est pas non plus totalement indépendante de la précédente. L'apprenant n'acquiert pas deux façons étrangères d'agir et de communiquer. Il devient **plurilingue** et apprend l'**interculturalité**. Les **compétences linguistiques** et culturelles **relatives à chaque langue sont modifiées par la connaissance de l'autre**<sup>165</sup> et contribuent à la prise de conscience interculturelle, aux habiletés et aux savoir-faire. Elles permettent à l'individu de développer une personnalité plus riche et plus complexe et d'accroître sa capacité à apprendre d'autres langues étrangères et à s'ouvrir à des expériences culturelles nouvelles. (CECRL : 40)

L'influence de la L1 sur la L2 et inversement pourrait avoir des conséquences positives sur le développement acquisitionnel des deux langues. Dans le corpus, nous avons remarqué que les interférences sont sources de problèmes : si l'interlocuteur libanais reconstitue ce que le locuteur avait l'intention de dire par sa connaissance de l'arabe, il n'en est rien d'interlocuteur non arabophone.

Rendre explicites les conséquences (positives ou négatives) des interférences dans les écrits des élèves permet une analyse comparative des deux langues pour faire ressortir les différences et les points communs. Des séquences de comparaison entre les deux langues dans le domaine de l'expression du temps permettent une mise en valeur de la richesse et de la spécificité de chaque langue et le rappel des enseignements précédents. D'autres séquences peuvent constituer des analyses réflexives sur les problèmes des interférences trouvés dans les copies des apprenants.

On ne peut qu'être frappé par les similarités, toutes choses égales par ailleurs, entre les propositions formulées indépendamment par Véronique (1995) et Bartning & Schlyter (2004), sur la base de corpus différents. Ces propositions semblent plaider en faveur d'un développement grammatical, au moins partiellement contraint par les caractéristiques de la langue cible et qui semble peu marqué par le contexte d'appropriation (milieu guidé *vs* immersion sociale). Cette observation doit, certes, être nuancée et discutée. Sur le fond, cependant, le concepteur d'une grammaire pédagogique du français ne saurait faire l'économie d'une prise en compte de telles données. (Véronique, 2003, § 71)

Les concepteurs des deux manuels édités au Liban n'ont en aucun cas proposé à l'apprenant une approche comparative entre sa langue maternelle et le français. Cette langue est traitée comme une langue seconde, objet et outil d'enseignement, alors que les besoins des

---

<sup>165</sup> C'est nous qui surlignons.

apprenants semblent liés plutôt à un besoin de communication par opposition à l'arabe. Les deux langues ne peuvent permettre à l'apprenant libanais d'être effectivement pluri- ou bi-lingue (dans les termes du CECRL) que si elles satisfont son besoin de communiquer.

#### 2.1.4. Exploitation de la SDT

Réinvestir le modèle de la SDT dans l'enseignement/apprentissage de la temporalité ne peut se faire d'une manière automatique. Les notions et les types de relations entre marqueurs aspectuo-temporels doivent être simplifiés, la terminologie demande à être accessible avant d'être utilisée par les enseignants et les apprenants. Dans le tableau suivant, sera exposée et discutée la terminologie de la SDT avec une proposition de son adaptation en classe :

SDT	Adaptation pédagogique*
<p>Instructions** de l'IMP :</p> <p>[I,II] ANT [01,02] et [B1,B2] RE [I,II]***</p>	<p>-L'IMP met au passé un verbe ou une modalité.</p> <p>-L'IMP est inaccompli dans le sens où on ne connaît pas le début ni la fin de l'espace de temps couvert par le verbe sauf s'il est précisé dans le co(n)texte pas les circonstanciels ou d'autres éléments syntaxiques, sémantiques et pragmatiques.</p>
<p>Principe de dépendance de l'intervalle de référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. non autonomie de [I,II] ;</li> <li>2. simultanéité entre le procès à l'IMP et un autre au PS ([I,II] du PS, qui constitue l'antécédent de [I,II] de l'IMP doit être saturé grâce à l'ancrage temporel du texte).</li> <li>3. en cas de conflit : IMP narratif/IMP itératif avec succession (deux effets de sens****)</li> </ol>	<p>-L'IMP dans un texte narratif, par opposition au PS, <b>peut</b> exprimer l'arrière-plan (le PS exprime le premier plan) ;</p> <p>-L'IMP <b>peut être employé dans un co(n)texte descriptif au passé.</b></p> <p>(dans tous ces emplois, il est important de préciser l'ancrage temporel du texte)</p> <p>-L'IMP narratif fonctionne comme un PS ou un PC sauf qu'il est utilisé pour tenir le lecteur en haleine, surtout dans des comptes rendus sportifs et des feuillets policiers.</p> <p>-Quand les verbes à l'IMP se succèdent, ils doivent exprimer la répétition (IMP à valeur d'habitude)</p>
<p>IMP et effet de sens non typique**** :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. l'antécédent de [I,II] est la période</li> </ol>	<p>-Quand il n'est pas considéré par rapport à un autre tiroir comme le PS, l'ancrage de l'IMP au passé est possible (1) grâce à la période associée à l'existence de l'entité dénotée par</p>

<p>dénotée par l'entité sujet</p> <p>2. l'antécédent est un circonstanciel localisateur détaché qui sature [I,II].</p>	<p>le sujet, période qui doit se référer au passé, (2) grâce à un circonstanciel.</p>
<p>IMP et procès ponctuel.</p> <p>1. en cas de conflit : dilatation/itération/IMP de rupture.</p>	<p>-L'IMP est généralement utilisé avec tout type de verbe (actions ou états) mais il n'est pas employé avec les verbes ponctuels sauf si le verbe lui-même est itératif ou dilaté (avec ou sans interruption).</p> <p>-L'IMP de rupture est un usage littéraire de l'IMP avec un verbe ponctuel. Il est généralement utilisé à la fin d'une séquence textuelle pour annoncer une suite non exprimée dans la narration.</p>
<p>IMP et circonstanciels***** localisateurs détachés.</p> <p>1. en cas de conflit, quand [B1,B2] du procès à l'IMP ne recouvre pas [ct1,ct2] qui devait être son antécédent : itération ou dilatation.</p> <p>L'IMP n'est pas compatible avec les circonstanciels de durée.</p> <p>1. le conflit est résolu par l'itération.</p>	<p>-L'IMP est utilisé avec des circonstanciels du type <i>ce jours-là, il y a deux semaines</i>, etc. mais quand le verbe ne peut pas recouvrir la totalité de la période associée à ce circonstanciel, trois possibilités doivent être prises en considération : le verbe (action ou état) a eu lieu plusieurs fois durant cette période (répétition ou habitude), le verbe s'étend sur toute la période (dilatation) ou bien l'usage est erroné.</p> <p>-Expliquer à l'apprenant la différence entre circonstanciel localisateur et circonstanciel de durée. Ce dernier précise une période de temps alors que le premier la localise par rapport à un repère, comme le moment de l'énonciation.</p> <p>-L'IMP est compatible avec le circonstanciel de durée si le verbe se répète à l'intérieur de la période précisée, sinon, il y a erreur.</p>

\*Dans les manuels édités au Liban, l'accent est mis sur l'usage des tiroirs dans les différents types de texte. Il est utile de préciser, comme le fait le manuel édité en France, les différents **emplois** et **valeurs** de l'IMP en valorisant les deux instructions qui peuvent être adaptées en didactique : [passé] et [inaccompli]. Il serait intéressant aussi, comme le fait le livre scolaire *Espaces littéraires : Culture, Langue, Méthodes*, de proposer à l'élève des exercices à trous et de courts textes-corpus pour réfléchir sur l'emploi de l'IMP selon des contextes variés. Les textes à thèmes, proposés dans le livre national scolaire et dans le

manuel non national, sont très intéressants par leurs variétés et constituent des supports importants pour le travail sur les tiroirs en général et l'IMP en particulier.

\*\*Les notions d'"**instruction**" et d'"**intervalles**" (de procès, de référence ou d'énonciation) sont complexes et supposent une maîtrise du modèle par l'enseignant, pour cette raison, elles ne peuvent pas être mises en œuvre en classe facilement.

\*\*\*La relation entre l'intervalle de référence et du procès, qui permet de préciser l'**aspect grammatical**, gagne à être préparée par des explications de type « l'IMP ne montre qu'une portion du verbe » sans évoquer la notion de durée pour ne pas induire les apprenants en erreur.

\*\*\*\*Les deux effets de sens non typiques sont enseignés en classe pour expliciter l'importance de l'ancrage temporel de n'importe quel texte et surtout des textes construits avec l'IMP. Dans le corpus scolaire, nous avons relevé plusieurs énoncés où l'antécédent de [I,II] de l'IMP est saturé grâce à la période associée à l'existence dénotée par l'entité sujet. Cet emploi est donc facilement exploitable en classe, il suffit de l'expliquer. Les effets de sens dérivés, quant à eux, ne seront pas traités comme tels mais comme des emplois peu fréquents et en les opposant aux emplois standards (comme l'IMP narratif *vs* IMP descriptif *vs* IMP de premier-plan) ou comme des emplois ne fonctionnant que dans des contextes bien précis (comme l'IMP d'habitude). On partira des emplois pour permettre à l'apprenant un contact réel avec les usages.

\*\*\*\*\*La prise en compte de la relation entre circonstanciel et tiroir permet à l'apprenant de comprendre que leur usage dans un même énoncé n'est pas arbitraire et est soumis à des règles bien précises.

Les modèles linguistiques ne peuvent pas être complètement adaptés ou appliqués en didactique mais peuvent constituer un support intéressant, au moins pour l'enseignant dans un premier temps et pour l'apprenant au niveau avancé. Ce que nous avons proposé dans le tableau sous la rubrique *Adaptation pédagogique* vise à proposer une terminologie claire et simple, avec des contextes variés montrant les emplois (et les valeurs) diverses de l'IMP.

Il importe de prendre en considération :

(1) **les autres tiroirs** comme le PC, le PS mais aussi le PRES surtout historique : nous avons précisé qu'un nombre important d'énoncés du corpus présente des emplois pertinents de

l'IMP comme inaccompli et du PS ou du PC comme aoristique : la notion de la simultanéité entre procès (co-appartenance à une même vue) vs leur succession peut ainsi facilement être mise en valeur dans ces contextes. Les valeurs d'arrière-plan vs premier plan ne sont qu'une conséquence possible de l'opposition aspectuelle entre IMP et PS. Pour cette raison, il est important de travailler, comme le font les manuels, sur (2) **les types de texte**.

(3) **les subordinations circonstancielles** : les relations de subordination en terme de subordination directe/indirecte ou détachée/intégrée (valant aussi pour les circonstanciels) dans le système développé par la SDT sont complexes mais peuvent être exploitées en classe pour enseigner l'usage de tiroirs dans les propositions introduites par les conjonctions temporelles les plus fréquentes comme *lorsque, quand, après que, etc.*

(4) **la concordance de temps et les relations d'indépendance** : le modèle proposé par la SDT est efficace. Enseigner les relations entre propositions principales et propositions subordonnées en termes de simultanéité, antériorité et postériorité est possible surtout qu'il s'agit de notions simples qui permettent à l'apprenant de comprendre l'importance du choix des tiroirs pour exprimer la relation voulue.

(5) la communication écrite ou orale relèvera des théories énonciatives (**définitions des notions comme locuteur, énonciateur, moment de l'énonciation, etc.**) qui permettent à l'élève de préciser la référence de leur texte par rapport à un repère précis.

Le travail sera de longue haleine et demandera :

- ✓ une motivation de la part des enseignants pour accepter de changer leurs pratiques, pour les améliorer, pour sortir des routines pédagogiques et se donner la possibilité de se former autrement en profitant des recherches linguistiques dans le domaine de la temporalité,
- ✓ une motivation de la part des lycéens, qui au terme d'un long parcours de scolarisation en français, se rendent compte de leurs lacunes, et face à elles, sont souvent confrontés de la part des enseignants à des remarques de types « phrase agrammaticales » « idées peu claires » « mal exprimé » sans explication de l'erreur qu'ils ne tarderont pas à répéter, l'essentiel étant de s'exprimer,
- ✓ un engagement de la part des responsables de l'enseignement afin qu'ils laissent le champ ouvert à l'application de démarches linguistiques novatrices.

## 2.1.5. Proposition d'une séquence pédagogique en cinq séances

### Première séance

A partir d'un texte narratif (choisir un texte des manuels) :

- ✓ Faire valoir le schéma narratif (rappel),
- ✓ faire ressortir les usages pertinents de l'IMP en arrière-plan ou dans la description,
- ✓ faire valoir la différence entre PS et IMP,
- ✓ mettre l'accent sur la notion de **simultanéité** (entre les verbes à l'IMP et les verbes au PS et les verbes à l'IMP entre eux) *vs* **succession** (entre les verbes au PS).

### Deuxième séance

A partir d'un court texte composé avec un PRES et un circonstanciel de fréquence comme « chaque jour », proposer à l'apprenant de :

- ✓ transformer le texte en « Pendant mon séjour à Orléans, chaque jour (sachant que je ne vis plus à Orléans)... (le PRES doit être remplacé par l'IMP)
- ✓ Faire valoir l'itération avec succession des procès à l'IMP et la présence de l'IMP dans une série de procès qui se succèdent et qui, introduits dans un texte narratif, peuvent constituer l'expression d'une habitude (informations importantes pour la progression de la trame narrative) ;
- ✓ Expliciter les idées suivantes : le même texte au PS n'est pas pertinent alors que la phrase, « A Orléans, il se leva chaque jour à dix heure pour aller au travail » ou « A Orléans, le premier jour, je me levai tôt, je partis à 8h, je travaillai toute la journée... » sont possibles. L'itération n'est pas propre à l'IMP mais elle a deux natures différentes : [habitude + succession] est possible avec l'IMP mais pas avec le PS. (Sans utiliser la terminologie complexe de la SDT (itération intrinsèque ou extrinsèque), sans évoquer les bornes des séries itératives, ni les bornes des procès, on montrera à l'apprenant que l'IMP et le PS se comportent différemment.)

### Troisième séance

Travailler sur IMP et type de procès :

- ✓ Introduire un texte littéraire avec un ou plusieurs procès à l'IMP (de rupture),
- ✓ Remplacer l'IMP par le PS ou le PC aoristique,
- ✓ Introduire des énoncés avec un IMP à procès ponctuel sans résolution de conflit,
- ✓ Montrer que la résolution de conflit peut se faire par l'itération.

Sans parler des différents types de procès, on introduit le seul qui n'est pas compatible avec l'IMP et on l'appelle « ponctuel ». Il est pertinent seulement dans un contexte itératif ou comme IMP de rupture.

### **Quatrième séance**

Analyser les relations entre circonstanciels et IMP dans un corpus des productions écrites des apprenants :

- ✓ analyser les réussites et les erreurs,
- ✓ expliciter l'importance d'une compatibilité entre les deux marqueurs de la temporalité,
- ✓ produire une fiche-guide des relations entre les circonstanciels analysés et les tiroirs du passé,
- ✓ mettre à la disposition de l'apprenant un corpus de courts textes représentatifs de cette relation avec des indices de types : agrammaticaux, grammaticaux, douteux, ou possibles mais dans une lecture spécifique.

### **Cinquième séance**

Travailler sur un corpus de phrases hypothétiques en faisant valoir les modalités exprimées par l'IMP et celles qui ne peuvent pas l'être.

### **Sixième séance**

Travailler sur un corpus oral avec des IMP de types ludique, hypocoristique et de politesse, etc. :

- ✓ faire valoir leur lien au moment de l'énonciation, leur prise en charge par un autre énonciateur que le locuteur, les deux lignes de temps et l'inclusion de l'une dans le passé de l'autre.

Les objectifs qui devraient être atteints sont les suivants :

-mettre en valeur la différence aspectuelle entre l'IMP et le PS/PC.

-mettre en valeur l'importance du contexte (oral, écrit, narratif, habitude, l'intention de l'énonciateur, etc.) et du cotexte.

-viser la systématisation des acquis grâce aux exercices conceptuels utilisés.



## Conclusion générale

Une rénovation des structures éducatives a été entreprise au Liban depuis 1996. Un des objectifs principaux annoncés par le Centre de Recherche et de Développement Pédagogique est la formation de citoyens « maîtrisant une langue étrangère au moins, pour une meilleure ouverture aux cultures du monde, source d'enrichissement mutuel »<sup>166</sup>. Les données du questionnaire sociologique montrent que les apprenants libanais ont pour la plupart une représentation positive du français et des langues étrangères en général, en particulier de l'anglais.

La volonté des responsables pédagogiques de proposer des méthodes adaptées aux besoins des apprenants et l'intérêt porté à la langue française sont en accord avec notre projet : faire profiter le monde scolaire des avancées réalisées dans le monde de la recherche, en l'espèce les études sur les temps verbaux en général et l'IMP en particulier.

On se propose d'offrir à l'apprenant libanais des possibilités pour mieux maîtriser les "outils" linguistiques utilisés afin d'exprimer la temporalité à l'écrit. Le verbe étant considéré comme le nœud de la phrase et le porteur des marques de temporalité, les autres marqueurs constitueront les branches du "réseau" de la temporalité d'un énoncé. Tout ce qui concerne le nœud affectera les branches et réciproquement.

Au terme de ce travail d'analyse concernant les valeurs temporelles et aspectuelles de l'IMP fondé sur le modèle de la SDT proposé par L. Gosselin, on a tenté de caractériser l'IMP en tant que marqueur aspectuo-temporel, ayant ses propres instructions en interaction avec les autres marqueurs aspectuo-temporels.

Nous avons relevé dans le chapitre 4 que l'absence d'antécédent directement assignable dans le cotexte à l'intervalle de référence du procès l'IMP contraint la construction d'un circonstanciel à partir du contexte (des informations textuelles et encyclopédiques). La même idée s'est trouvée confirmée pour les procès itératifs à l'IMP (cf. chapitre 6). Le chapitre 5 (cf. §2) souligne l'importance des données pragmatiques et de la structure actancielle dans la saturation de l'intervalle de référence de l'IMP. Ce résultat est conforme aux travaux de Berthonneau & Kleiber et Vet qui proposent une détermination de la valeur anaphorique de l'IMP par des éléments qui, s'ils ne sont pas explicites dans le discours,

---

<sup>166</sup> [www.crdp.org](http://www.crdp.org)

sont présents dans le contexte. En effet, l'intervalle de référence de l'IMP est anaphorique et, à ce titre, il requiert un antécédent qui peut être explicite ou déduit du contexte.

Nous avons montré dans les chapitres 5 et 7 qu'un procès à l'IMP dont l'intervalle de référence est lié à [01,02] ou est vu comme coïncidant avec [B1,B2] fait porter la valeur temporelle [+passé] ou aspectuelle [+ inaccompli] à une entité autre que le procès. Cette analyse trouve sa traduction en didactique : l'IMP exprime le passé et est inaccompli dans tous ses emplois.

En partant du modèle calculatoire de la SDT, les données du corpus littéraire ont révélé des effets de sens dérivés avec des pourcentages très bas, qui sont confirmés dans le corpus scolaire. Cependant, il paraît important de les inclure dans l'enseignement pour :

- (1) Mettre en valeur la variation : une langue n'est pas un système formel borné. L'emploi de l'IMP dans des contextes différents révèle sa pertinence dès lors qu'il ne peut pas être remplacé par le PS.
- (2) La méconnaissance de ces effets de sens dérivés et des conflits qui les engendrent induit les apprenants en erreur : ils utilisent les marqueurs aspectuo-temporels incompatibles dans des contextes où aucune résolution du conflit n'est possible. Ainsi, nous proposons de rendre explicites des informations qu'il est difficile, pour les apprenants, d'intégrer d'une manière implicite, comme en attestent leurs erreurs.

Ainsi selon la SDT, un conflit entre marqueurs aspectuo-temporels ou entre marqueurs et contraintes situationnelles induit des mécanismes de résolution des conflits pour réinterpréter la valeur des temps verbaux. Quand le conflit n'est pas résolu, on parlera d'agrammaticalité. L. Abouda (2010) affirme que dans le domaine des temps, il est difficile de juger une phrase agrammaticale à cause de la forme temporelle employée sauf en cas de conflits directs dus à la combinaison de certaines formes temporelles avec certains circonstanciels comme dans *\*Je viendrai hier* ou à la combinaison de certains adverbiaux entre eux, comme dans *\*Hier, il a terminé son travail depuis deux heures*. Dans le corpus des apprenants libanais, les conflits directs sont attestés (l'usage du FUT à la place de l'IMP, l'usage des modes (infinitif, subjonctif, participe) à la place de l'IMP, tiroir de l'indicatif, etc. Un nombre important d'énoncés présente des conflits impossibles à résoudre entre marqueurs aspectuo-temporels. Si nous jugeons la phrase agrammaticale, c'est en fonction d'une analyse opérée par rapport à un contexte.

On a remarqué que dans des textes à la syntaxe arabisante, qu'on ne peut parler d'erreur d'interférence. En tant qu'il est un objet sémantique (Abouda, 2010), l'IMP peut être utilisé d'une manière adéquate dans un texte français à structure arabisante. Même quand l'apprenant utilise le PRES comme calque de la forme F2, il le fait en respectant une construction syntaxique possible en arabe : (Kana+F2)  $\subset$  P1 (et F2)  $\subset$  P2 (et F2)  $\subset$  P2 (et F2)  $\subset$  P4 se transforme en (IMP + PRES)  $\subset$  P1 (et PRES)  $\subset$  P2 (et PRES)  $\subset$  P2, comme on l'a vu dans le chapitre 9 (cf. § 6). Cependant, il suffit d'un circonstanciel (traduit littéralement de l'arabe) utilisé dans une phrase française pour la rendre agrammaticale.

Les tiroirs dans les propositions en relation de concordance et d'indépendance présentent une variation attestée dans le corpus littéraire pour le choix du verbe de la subordonnée. Les stratégies de simplification utilisées par les apprenants sont la cause d'emplois inadaptés en français. La SDT permet de mettre en évidence comment un tiroir utilisé dans la principale (l'IMP par exemple) peut accepter ou non un autre tiroir dans la subordonnée. Le choix du tiroir de la subordonnée ne se fait ni d'une manière formelle ni d'une manière intrinsèquement sémantique mais dépend de la relation sémantique à exprimer entre les deux propositions. Une même relation peut s'exprimer avec deux tiroirs différents dans la subordonnée et les modifications sont alors d'ordre énonciatif. Par exemple, T'2(T1) est la relation existant entre une principale à l'IMP et une subordonnée à l'IMP ou au PRES à cette réserve près que le PRES est lié à [01,02] et à l'intervalle de référence de l'IMP, en sorte que cet usage du PRES ne peut se faire que dans ces contextes bien précis.

Les conditions de production des copies des apprenants étaient homogènes. Il n'a pas été possible de prendre en considération les phénomènes de types psycholinguistiques liés à l'environnement scolaire, par exemple, mais grâce aux données du questionnaire sociolinguistique il a été possible de préciser le rapport à la langue française des élèves. C'est en tenant compte du niveau d'acquisition qu'ont pu être proposées quelques pistes didactiques concernant l'expression de la temporalité.

Une analyse de l'IMP qui le situe dans son interaction avec les autres marqueurs aspectuo-temporel dans la phrase en fait un objet d'enseignement pertinent appartenant au système verbal et à la langue française en général.

On a relevé des problèmes d'ordre morphologique (erreur sur le morphème, confusion des morphèmes de l'IMP avec ceux de l'infinitif ou du participe passé), textuel (cohésion du texte : utilisation erronée du PRES historique ou de la concordance des temps), syntactico-

sémantique et lexical (relation entre le circonstanciel et l'IMP et entre l'IMP et les autres tiroirs du texte), contextuel ou pragmatique (non ancrage temporel du texte, absence d'antécédent pour l'intervalle de référence, etc.).

Dans l'application didactique du modèle, le niveau des apprenants (avancé inférieur) est considéré comme un élément déterminant. Enseigner la temporalité en classe de langue étrangère suppose des compétences linguistiques en cours de développement. La terminologie utilisée exploite les connaissances grammaticales acquises au cours de la scolarité.

En perspective, on envisage de poursuivre dans deux directions :

1. Avec le même objet de travail (l'expression de la temporalité par l'IMP) et la même méthode (l'application du modèle de la SDT), analyser un corpus scolaire de lycéens français natifs pour mener une étude comparative de l'expression de la temporalité en français en L1 et en L2. Une partie du corpus est déjà constituée.
2. Notre recherche sur le terrain au Liban nous permettra de mener une étude longitudinale pour étudier l'expression de la temporalité en français écrit tout au long des trois années du lycée avec plusieurs groupes d'apprenants répartis entre écoles privées et publiques, au-delà de Beyrouth et sa banlieue. On étendra la recherche à tous les tiroirs de l'indicatif exprimant le passé : PS, PC, PQP et PA et le PRES narratif. Ce projet permettra d'étudier l'évolution de l'interlangue des apprenants dans l'expression de la temporalité.

Reste un espoir, celui de pouvoir proposer l'application didactique du modèle de la SDT dans l'enseignement de l'IMP au lycée pour tester son efficacité : pouvoir au moins former des enseignants et leur donner la possibilité de faire de la grammaire explicite en classe comme on l'a proposé dans le dernier chapitre de cette thèse. Donner à l'enseignant les outils nécessaires pour pouvoir acquérir ce que Portine (1999 : 13-14) appelle l'habileté linguistique :

Nous nommerons *habileté linguistique* l'ensemble des capacités suivantes :

- pouvoir comparer plusieurs énoncés et élaborer des hypothèses sur les règles sous-jacentes ;
- pouvoir essayer de confirmer ou d'infirmer les hypothèses préalablement élaborées ;
- pouvoir déduire les implications liées à un énoncé (*Je partais en week-end demain soir, je n'avais plus le temps de finir mon article* « implique » que celui qui dit « je » a finalement décidé de ne pas partir en week-end parce qu'il tient à terminer son article à temps) ;
- pouvoir reformuler et ajuster un énoncé que l'on détecte — au moment de sa production — comme inadéquat du point de vue de la norme ou du point de vue de la stratégie interactive que l'on poursuit ;
- pouvoir reformuler et ajuster un énoncé à l'écrit en fonction de la cohérence visée et de la stratégie discursive adoptée. (Portine, 1999 : 13-14)

Ces outils permettront à l'enseignant d'expliquer efficacement l'erreur linguistique de l'apprenant, et, pour autant qu'un enseignement de la grammaire explicite serait intégré dans les manuels scolaires, l'apprenant aurait accès à une meilleure maîtrise de la langue française comme moyen de communication.



## Système de notation

### Les voyelles

Les trois voyelles brèves sont :

- **fatha** : surmonte les consonnes et se prononce comme un « a » en français;
- **damma** : surmonte les consonnes et se prononce comme un « u » en français ;
- **kasra** : elle se note au-dessous de la consonne et se prononce comme un « i » en français.

Quelques signes orthographiques utilisés dans la transcription :

- **sukun** ce signe indique qu'une consonne n'est pas suivie par une voyelle. Il est noté toujours au-dessus de la consonne.

Les voyelles longues sont :

**ʔalif** qui se transcrit [ā] ;

**waw** qui se transcrit [ū] ;

**yod** qui correspond parfois à une voyelle longue [ī], parfois à une semi-consonne (voir tableau ci-dessous).

les trois signes de *tanwin* sont :

lorsque les trois voyelles brèves (*fatha*, *kasra* et *damma*) sont doublées, elles prennent un son nasal, comme si elles étaient suivies de “ n ” et on les prononce respectivement :

“an” pour la **fathatan** ;

“in” pour la **kasratan** ;

“un” pour la **dammatan**.

À l'instar des voyelles brèves, la *fathatan* et la *dammatan* se positionnent toujours au-dessus de la consonne contrairement à la *kasratan* qui ne se place qu'au-dessous de la consonne.

En libanais, on trouve aussi les voyelles suivantes :

[e] comme dans *kennā*.

[ē] comme dans *mertēh*.

Certaines études font la différence entre [ə] pour transcrire notre [e] et [e] pour [ē].

[o] comme dans *yobrum*.

[ō] voyelle longue qui généralement remplace le [ū] de l'arabe standard comme dans *rāho*.

## Les consonnes

Alphabet arabe	Transcription adoptée	API
ع	ʔ	[ʔ]
ب	b	[b]
ت	t	[t]
ث	t̤	[θ ] 'th' anglais ( <i>think</i> )
ج	j	[ʒ]
ح	ħ	[ħ]
خ	χ	[χ ] 'χota' espagnole
د	d	[d]
ذ	d̤	[ð ] 'th' anglais ( <i>the</i> )
ر	r	[r] roulé
ز	z	[z]
س	s	[s]
ش	ʃ	[ʃ]
ص	ʂ	[ʂ]
ض	ɟ	[ɟ]
ط	t̤	[t]
ظ	z̤	[z]
ق	ʕ	[ʕ]
ك	γ	[ɣ]
ف	f	[f]
ق	q	[q]
ك	k	[k]
ل	l	[l]
م	m	[m]
ن	n	[n]
ه	h	[h ] 'h' anglais ( <i>home</i> )
و	w	[w] glide labiale
ي	y	[j] (yod)

t/t̤, d/d̤, s/s̤ et ɟ/ɟ̤ s'opposent par le trait d'emphase. « Les « emphatiques » se distinguent des « non-emphatiques » par une articulation secondaire caractérisée par un exhaussement du bloc pharyngo-laryngien qui augmente le volume arrière de la cavité buccale provoquant une « bémolisation » de la voyelle. » (Kouloughli, 2007 : 112)

## Tables des abréviations

### Les personnes

1Sg (première personne du singulier) ;  
2Sg (deuxième personne du singulier) ;  
3Sg (troisième personne du singulier) ;  
1Pl (première personne du pluriel) ;  
2Pl (deuxième personne du pluriel) ;  
3Pl (troisième personne du pluriel).

### Les tiroirs

IMP imparfait ;  
PRES présent de l'indicatif ;  
PC passé composé ;  
PS passé simple ;  
PA passé antérieur ;  
COND conditionnel présent ;  
CONDP conditionnel passé ;  
FUT futur simple ;  
FUTA futur antérieur.

### Les intervalles

[I,II] intervalle de référence ;  
[01,02] intervalle de l'énonciation ;  
[B1,B2] intervalle de procès ;  
[ct1,ct2] intervalle circonstanciel.

### Les relations entre intervalles

CO les deux intervalles coïncident ;  
RE le premier intervalle recouvre le deuxième ;  
ANT le premier est antérieur au deuxième ;  
SUCC le premier succède au deuxième ;  
POST le premier est postérieur au deuxième ;  
ACCESS le deuxième est accessible à partir du premier.

### Les notions didactiques

FLM Français Langue Maternelle ;  
FLE Français Langue Etrangère ;  
FPLE Français Première Langue Etrangère ;  
L1 première langue apprise ;  
L2 deuxième langue apprise.

### Les discours rapportés : DR

DD Discours Direct ;  
DI Discours Indirect ;  
DIL Discours Indirect Libre.



## Bibliographie

- ABDALLAH, S. (2007). *Les temps verbaux narratifs à l'écrit en français et en arabe, Etude linguistique comparative et propositions didactiques*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier.
- ABDEL NOUR, R. (2004). *L'utilisation des connecteurs du Français par des Libanais francophones : analyse d'erreurs et propositions didactiques*, Mémoire de DEA, Université d'Orléans.
- ABI AAD, A. (2001). *Le système verbal de l'arabe comparé au français*, Maisonneuve et Larose.
- ABOUDA, L. (2010). « De la visibilité syntaxique des modes, de l'invisibilité syntaxique des temps », in Álvarez Castro, C., Bango de la Campa, F. & Donaire, M.-L. (éds), *Liens linguistiques*, 90, 319-333, Peter Lang.
- ABOUDA, L. (2004). « Deux types d'imparfait atténuatifs », in *Langues Françaises*, 141, 58-74, Armand Colin.
- ABOUDA, L. (2002). « Négation, interrogation et alternance Indicatif-Subjonctif », in *Journal of French Language Studies*, 12.1, 1-22, Cambridge University Press.
- ABOUDA, L. (2001). « Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire », in *Recherches Linguistiques*, 25, 277-294, P. Dendale et L. Tasmowski (eds.).
- ABOUDA, L. (1997). *Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne*, Thèse de doctorat, Université Paris VII, Denis-Diderot.
- ADAM, J.-M. (2005). *La linguistique textuelle : introduction à l'analyse textuelle des discours*, Armand Colin.
- ADAM, J.-M. (1994). *Le texte narratif*, Nathan.
- ALAMARGOT, D. et CHANQUOY, L. (2002). « Les modèles de rédactions de textes », in M. Fayol (dir.), *Traité des sciences cognitives, Production du langage*, 45-65, Lavoisier.
- AL-SALAH, N. (2009). *L'apprentissage des temps verbaux du passé en français au Yémen confronté à la diversité des approches théoriques*, Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne- Bordeaux 3.
- ANSCOMBRE, J.-C. et DUCROT, O. (1983). *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- ANDERSEN, R.W. & SHIRAI, Y. (1994). « Discourse motivations for some cognitive acquisition principles », in *Studies in Second Language Acquisition*, 16, 133-156.
- AOUADI, T. (2002). *Les conceptions de temps dans le monde arabo-musulman*, Thèse de doctorat, Université de Nice-Sophia Antipolis.
- ARRIVE, M., GADET, F. & GALMICHE, M. (1986). *La Grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.
- BALLY, C. (1965). *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Francke (4<sup>e</sup> édition).
- BANGE P. (1992) « A propos de la communication et de l'apprentissage en L2, notamment dans ses formes institutionnelles », *Acquisition et interaction en langue étrangère*, 1, 53-85.

- BANGE, P., CAROL, R. & GRIGGS, P. (2002). « Genèse du système d'opposition présent/passé (sous-système du parfait) en allemand chez une apprenante francophone en immersion », in *Marges Linguistiques*, 4, M.L.M.S. éditeur. <http://www.marges-linguistiques.com>.
- BARBAZAN, M. (2006). *Le temps verbal : dimensions linguistiques et psycholinguistiques*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse.
- BARCELÓ, G.-J. & BRES, J. (2006). *Les temps de l'indicatif en français*, Ophrys.
- BARDOVI-HARLIG, K. (1998). « Narrative structure and lexical aspect : Conspiring factors in second language acquisition of tense-aspect morphology », in *Studies in Second Language Acquisition*, 20, 471-508.
- BARTNING, I. & SCHLYTER S. (2004). « Itinéraires acquisitionnels et stades de développement en français L2 », in *Journal of French language Studies*, 14, 1, 281-299.
- BARTNING, I. & KIRCHMEYER, N. (2003). « Le développement de la compétence textuelle à travers les stades acquisitionnels en français L2 », in *Acquisition et interaction en langue étrangère*, 19. <http://aile.revues.org/1112>
- BENAZZO, S. & STARREN, M. (2007), « L'émergence de moyens grammaticaux pour exprimer les relations temporelles en L2 », in *Acquisition et interaction en langue étrangère*, 25. <http://aile.revues.org/2513>
- BEN-RAFAËL, M. (2004). « Interlangue, analyse des erreurs et réflexion contrastive au service d'une didactique grammaticale », in *Marges Linguistiques*, 7, M.L.M.S. éditeur. [www.marges-linguistiques.com](http://www.marges-linguistiques.com)
- BENVENISTE, E. (1974). *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard.
- BENVENISTE, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale I*, Paris, Gallimard.
- BERTHONNEAU, A.-M. (1997). « Subordination et temps grammaticaux : l'imparfait en discours indirect », in *Le Français Moderne*, 2, 113-141.
- BERTHONNEAU, A.-M. & KLEIBER, G. (2003) : « Un imparfait de plus...et le train déraillait », in *Cahiers Chronos* 11, 11-24.
- BERTHONNEAU, A.-M. & KLEIBER, G. (1998). « Imparfait, anaphore et inférences », in *Cahiers Chronos*, 3, 35-65, Rodopi, Amsterdam.
- BERTHONNEAU, A.-M. & KLEIBER, G. (1997). « Subordination et temps grammaticaux: l'imparfait en discours indirect », in *Le Français Moderne*, 65, 113-41.
- BERTHONNEAU A.-M. et KLEIBER, G. (1994). « Imparfait de politesse : rupture ou cohésion ? », in *Travaux de Linguistique*, 29, 59-92, Duculot.
- BERTHONNEAU, A.-M. & KLEIBER, G. (1993). « Pour une nouvelle approche de l'imparfait : l'imparfait, un temps anaphorique méronomique », in *Langages*, 112, 55-73, Paris, Larousse.
- BESSE, H. (1992). *Méthodes et Pratiques des Manuels de Langue*, Didier.
- BESSE, H. & POQUIER, R. (1991). *Grammaire et Didactique des Langues*, Didier.
- BILGER, M. (2000). « Introduction : genre et typologie », in M. Bilger (dir.), *Corpus : méthodologie et application linguistiques*, 219-224, Honoré Champion Paris et Les Presses Universitaires de Perpignan.

BLANCHE, P. (2000). « A quoi sert l'annotation syntaxique de corpus ? », in M. Bilger (dir.), *Corpus : méthodologie et application linguistiques*, 82-94, Honoré Champion Paris et Les Presses Universitaires de Perpignan.

BLANCHE-BENVENISTE, C. (2000a). « Introduction : type de discours », in M. Bilger (dir.), *Corpus : méthodologie et application linguistiques*, 11-15, Honoré Champion Paris et Les Presses Universitaires de Perpignan.

BLANCHE-BENVENISTE, C. (2000b). « Convergences de matériel grammatical permettant d'établir des typologies textuelle », in *Cahiers de l'Université de Perpignan*, 31, 103-117, Presses universitaires de Perpignan.

BOGAARDS, P. (1991). *Aptitude et affectivité dans l'apprentissage des langues étrangères*, Paris, Crédif Didier.

BORILLO, A. (1992). « Quelques marqueurs de la deixis spatiale », in M.-A. Morel et L. Danon-Boileau (dir.), in *La Deixis*, 245-256, Paris, PUF.

BOULOUFFE, J. (1992). « Les évitements de l'enseignement axé sur la compréhension », in R.-J. Courchène et al. (dir.), *L'enseignement des langues secondes axé sur la compréhension*, 179-196, Presses de l'Université d'Ottawa.

BOURDIN, B. (2002). « Apprentissage de la gestion de la production et contraintes de capacité », in M. Fayol (dir.), *Traité des sciences cognitives, Production du langage*, 148-169, Lavoisier.

BOURQUIN, G. (1992). « Ambiguïté de la deixis », in M.-A. Morel et L. Danon-Boileau (dir.), *La Deixis*, 387-399, Paris, PUF.

BRES, J. (2003). « Non, le passé simple ne contient pas l'instruction [+ progression] », in *Cahiers Chronos*, 11, 99-112.

BRES, J. (2002). « Mais oui, il était un joli temps du passé comme les autres, le petit imparfait hypocoristique », in *Langue Française*, 138,1, 111-125.

BRES, J. (2000). « Un emploi discursif qui ne manque pas de style : L'imparfait en cotexte narratif », in A. Carlier, V. Lagae, and C. Benninger (dir.), *Passé et Parfait*, 59-77, Amsterdam and Atlanta, Rodopi.

BRES, J. (1998). « De l'alternance temporelle passé composé / présent en récit conversationnel », in *Cahiers Chronos* 3, 125-136.

BRISSAUD, C. (2004). « Les erreurs comme marques des relations établies par l'apprenant », in R. Delamotte-Legrand (dir.), *Les médiations langagières. Des discours aux acteurs sociaux*, 2, 265-273, Publications de l'université de Rouen.

BRISSAUD, C. (2002). « Etudier le verbe au collège », in *Le français aujourd'hui*, 139, 59-67.

BRISSAUD, C. (1998). « L'imparfait et ses concurrents, du CM2 à la troisième », in *Le Français Aujourd'hui*, 122, 62-70.

BRISSAUD, C., CHEVROT, J.-P. et LEFRANÇOIS, P. (2006). « Les formes verbales homophones en /E/ entre 8 et 15 ans : contraintes et conflits dans la construction des savoirs sur une difficulté orthographique majeure du français », in *Langue française*, 151, 74-93.

BRUNOT, F. & BRUNEAU, Ch. (1969). *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson.

- BRUNOT, F. (1965). *La pensée et la langue : méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Paris, Masson, (3<sup>e</sup> édition).
- BURBAN, C. (2000). « Corpus et planification linguistique : un parcours d'obstacles », in *Cahiers de l'Université de Perpignan* 31, 93-97, Presses universitaires de Perpignan.
- CAUBET, D. (1992). « Deixis, aspect et modalité. Les particules hā- et rā- en arabe marocain », in M.-A. Morel, & et L. Danon-Boileau (dir.), *La Deixis*, 319-330, Paris, PUF.
- CHABANNE, J.-C. et BUCHETON, D. (2002). *Parler et écrire pour penser, apprendre et se construire : l'écrit et l'oral réflexif*, PUF.
- CLERC, S. (2003). « L'acquisition des conduites narratives en français langue étrangère », in *Marges Linguistiques*, 5. [www.marges-linguistiques.com](http://www.marges-linguistiques.com)
- COHEN, D. (1989). *L'Aspect verbal*, Paris, PUF.
- COHEN, M. (1929). *Le système verbal sémitique et l'expression du temps*, Paris, Edition Ernest Leroux.
- COMBE, D. (1992). *Les genres littéraires*, Hachette supérieur.
- COMBETTES, B. (1993). « Introduction à l'étude des aspects dans le discours narratif », in *Verbum*, 4, 5-48.
- CONDAMINES, A. (2005) (éd.). « Sémantique et corpus, quelles rencontres possibles ? », in *Sémantique et corpus*, 15-38, Paris, Lavoisier.
- CONFAIS, J.-P. (1990). *Temps, Mode, Aspect*, Toulouse, Presses Universitaires de Mirail.
- CORDER, P. (1980). « Que signifient les erreurs des apprenants ? », in *Langages*, 57, 9-15.
- CORDER, P. (1971). « Le rôle de l'analyse systématique des erreurs en linguistique appliquée », in *Bulletin CILA*, 14 : 6-15.
- CORDIER-GAUTHIER, C. & DION, C. (2003). « La correction et la révision de l'écrit en français langue seconde : médiation humaine, médiation informatique », in *ALSIC*, 6, 1, 29-43.
- CORNAIRE, C. & RAYMOND, P. M. (1999). *La production écrite*, CLE international.
- COSERIU, E. (1980). « Aspect verbal ou aspects verbaux ? Quelques questions de théorie et de méthode », in J. David et R. Martin (dir.), *La Notion d'aspect*, 13-24, Paris, Klincksieck.
- CUQ, J.-P. (2003). *Dictionnaire de didactique du français*, CLE internationale, Paris.
- CUQ, J.-P. (1996). *Une introduction à la didactique de la grammaire en français langue étrangère*, Didier-Hatier.
- CUQ, J.-P. (1991). *Le Français Langue Seconde, Origine d'une notion et Implications didactiques*, Hachette FLE.
- CUQ, J.-P. & GRUCA, I. (2005). *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Presses Universitaires de Grenoble.
- CURAT, H. (1991). *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne*. Genève, Droz.
- DAMOURETTE, J. & PICHON, E. (1911-1927). *Des Mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, Paris, D'Artrey.
- DAVID, J. & MARTIN, R. (1980) (dir.). *La Notion d'aspect*, Actes du colloque de Metz. Paris, Klincksieck.

- DE CARVALHO, P. (1992). « Deixis et Grammaire », in M-A. Morel et L. Danon-Boileau (dir.), *La Deixis*, 95-103, Paris, PUF.
- DENYER, M. (1998). « Quid de la grammaire dans l'enseignement communicatif du FLE ? », in *Le langage et L'homme*, XXXIII, 4, 369-392.
- DE PAROLO, B. & VILLECCO, M.-E. (2002). « Qu'est-ce qu'on acquiert en langue étrangère en milieu institutionnel « isolé » ? », in *Marges Linguistiques*, 4. [www.marges-linguistiques.com](http://www.marges-linguistiques.com)
- DE SAUSSURE, L. (1998a). « Le temps dans les énoncés négatifs », in J. Moeschler et al. (dir.), *Le temps des événements : pragmatique de la référence temporelle*, 271-291, Paris, Kimé.
- DE SAUSSURE, L. (1998b). « L'encapsulation d'événements : l'exemple du passé simple », in J. Moeschler et al. (dir.), *Le temps des événements : pragmatique de la référence temporelle*, 245-269, Paris, Kimé.
- DE SAUSSURE, L. (1998c). « L'approche référentielle : de Beauzée à Reichenbach », in J. Moeschler et al. (dir.), *Le temps des événements : pragmatique de la référence temporelle*, 9-44, Paris, Kimé.
- DE SAUSSURE, L. et STHIOUL, B. (1998d). « L'approche psychologique : Damourette et Pichon », in J. Moeschler et al. (dir.), *Le temps des événements : pragmatique de la référence temporelle*, 65-85, Paris, Kimé.
- DESCLES, J.-P. (1980). « Construction formelle de la catégorie grammaticale de l'aspect (essai) », in J. David et R. Martin (dir.), *La Notion d'aspect*, 195-237, Paris, Klincksieck.
- DEWAELE, J.-M. (2002). « Variation, chaos et système en interlangue française », *Acquisition et interaction en langue étrangère*, 17. <http://aile.revues.org/1030>
- DEWAELE, J.-M. & WOURM, N. (2002). « L'acquisition de la compétence sociopragmatique en langue étrangère », in *Revue de linguistique appliquée*, VII-2, 129-143.
- DOLZ, J et PASQUIER, A. (1994). « Enseignement de l'argumentation et retour sur le texte », In *Repères*, 10, 146-163.
- DUBOIS, J. & al. (1973). *Dictionnaire de linguistique*. Paris, Larousse.
- DUBOS, U. (1992). « Deixis, temporalité, et le concept de « situation », in M-A. Morel et L. Danon-Boileau (dir.), *La Deixis*, 319-330, Paris, PUF.
- DUCROT, O. (1984). *Le dire et le dit*, Les éditions de minuit.
- DUCROT, O. (1980). *Les mots du discours*, Les éditions de minuit.
- FAUCHAR, N. & MELEUC, S. (1999). *Didactique de la conjugaison : le verbe « autrement »*, Bertrand-Lacoste.
- FAYOL, M. (2002) (dir.). *Traité des sciences cognitives, production de langage*, Lavoisier.
- FAYOL, M. (2000). « Comprendre et produire des textes écrits : l'exemple du récit », in O. Houdé (dir.), *L'acquisition du langage : le langage en développement au-delà de trois ans*, 183-214, PUF.
- FAYOL, M. (1994). *Le récit et sa structuration, une approche de la psychologie cognitive*, Delachaux et Niestlé.
- FERRAND, L. (2002). « Les modèles de la production de la parole, », in M. Fayol (dir.), *Traité des sciences cognitives, Production du langage*, 27-44, Lavoisier.

- FEUILLET, J. (1992). « La Structuration de la Deixis spatiale », in Morel, M-A. & et Danon-Boileau, L. (dir), *La Deixis*, 234-243, Paris, PUF.
- FLEYFEL, A. (2010). *Manuel de parler libanais*, l'Harmattan.
- FLOREA, L. S. (1984). « Modificateurs du verbe et modalisateurs d'énoncé », in *Revue Roumaine de Linguistique* 29 (2), 159-172.
- FOULIN, J.-N et al. (1998). *Psychologie de l'éducation*, Nathan.
- GADET, F. (2000). « Derrière les problèmes méthodologiques du recueil des données », in Cahiers de l'Université de Perpignan, *Linguistique sur corpus, études et réflexions*, 31, 59-74, Presses universitaires de Perpignan.
- GOSSELIN, L. (1996). *Sémantique de la temporalité en français : un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*, Duculot.
- GOSSELIN, L. (2005). *Temporalité et modalité*, Duculot.
- GREVISSE, M. (1988). *Le Bon Usage*, Paris-Louvain-la-Neuve, Duculot (12<sup>e</sup> édition).
- GRIGGS, P. & al. (2002). « La dimension cognitive dans l'apprentissage des langues étrangères », in *Revue de Linguistique Appliquée*, VII-2, 17-29.
- GUEUNIER N. (1993) *Le français du Liban : cent portraits linguistiques*, ACCT/ Didier.
- GUIDERE, M. (2002). *Manuel de traduction, français-arabe, arabe français*, Ellipses.
- GUIDERE, M. (2001). *Arabe grammaticalement correct, Grammaire alphabétique de l'arabe*, Paris, Ellipse.
- GUILLAUME, G. (1929). *Temps et verbe*, Paris, Honoré Champion.
- HABERT, B. (2000a). « Détournement d'annotation : armer la main et le regard », in M. Bilger (dir.), *Corpus : méthodologie et application linguistiques*, 106-120, Honoré Champion Paris et Les Presses Universitaires de Perpignan.
- HABERT, B. (2000b). « Des corpus représentatifs : de quoi, pour qui, comment ? », in Cahiers de l'Université de Perpignan, *Linguistique sur corpus, études et réflexions*, 31, 11-54, Presses universitaires de Perpignan.
- HABERT, B. (1998). *De l'écrit au numérique : constituer, normaliser et exploiter les corpus électroniques*, Paris, Masson.
- HABERT, B. (1997). *Les linguistiques de corpus*, Paris, Armand Colin.
- HADDAD, A. (2002). *Francophonie, bilinguisme et culture*, Liban, Al Biruni.
- HAFEZ, S.-A. (2006). *Statuts, emplois, fonctions, rôles et représentations du français au Liban*, L'harmattan.
- HAGEGE, C. (1996). *L'Enfant aux deux langues*, Éditions Odile Jacob.
- HAGEGE, C. (1992). « Le système de l'Anthropophore et ses aspects morphogénétiques », in M-A. Morel et L. Danon-Boileau (dir.), *La Deixis*, 115-122, Paris, PUF.
- HAGEGE, C. (1982). *Les structures des langues*, Paris, PUF.
- HAILLET, P.-P. (2002). *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Paris, Ophrys.

- HAILLET, P.-P. (2001). « A propos de l'interrogation totale directe au conditionnel », in *Recherches Linguistiques*, 25, 295-330, Dendale et L. Tasmowski (eds.).
- HICKMANN, M. (2002). « Développement de la production verbale orale », in M. Fayol (dir.), *Traité des sciences cognitives : production du langage*, 173-203, Paris, Lavoisier.
- HICKMANN, M. (2000). « Le développement de l'organisation discursive », in O. Houdé (dir.), *L'acquisition du langage, le langage en développement au-delà de trois ans*, 83-116, PUF.
- HOWARD, M. (2002a). « Les interrelations entre les facteurs contextuels et l'emploi des temps du passé. Une étude d'apprenants avancés du français », in *Revue de Linguistique Appliquée*, 7, 2, 31-42.
- HOWARD, M. (2002b). « L'acquisition des temps du passé par l'apprenant dit avancé. Une approche lexicale », in *Cahiers Chronos*, 9, 181-204, Amsterdam, Rodopi.
- HOWARD, M. (à paraître). « Les contextes prototypiques et marqués de l'emploi de l'imparfait par l'apprenant du français langue étrangère », in *Cahiers Chronos*, Amsterdam, Rodopi.
- IBN EL-FAROUK, A. (1998). « Le système verbale de l'arabe littéraire », in F. Bentolila, *Systèmes verbaux*, Louvain-La-Neuve, Peeters.
- IBN EL-FAROUK, A. (1994). *Le système verbal de l'arabe classique, théorie et description*, Thèse de doctorat sous la direction de F. Bentolila, Paris.
- IMBS, P. (1960). *L'Emploi des temps verbaux en français moderne*. Paris, Klincksieck.
- JAKOBSON, R. (1963). *Essais de linguistique générale*, Paris, Edition de Minuit.
- JUDGE, A. (2002). « Ecart entre manuels et réalités : un problème pour l'enseignement des temps du passé à des étudiants d'un niveau avancé », in *Cahiers Chronos*, 9, 135-156.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (2009). *L'énonciation*, Paris, Armand Colin.
- KIHLSTEDT, M. (2002). « L'emploi de l'imparfait en français par des locuteurs suédophones et des locuteurs natifs », in *Revue de Linguistique Appliquée*, 7, 2, 7-16.
- KIHLSTEDT, M. (1998). *La référence au passé dans le dialogue. Etude de l'acquisition de la temporalité chez des apprenants dits avancés de français*, Thèse de doctorat, Stockholm, Akademitryck.
- KIM, J.-O. (2002). « Modes d'apprentissage de phénomènes d'aspect en français langue étrangère », in *Marges Linguistiques*, 4, 101-122.
- KLEIBER, G. (1992). « Anaphore-deixis : deux approches concurrentes », in M.-A. Morel et L. Danon-Boileau (dir.), *La Deixis*, 613-626, Paris, PUF.
- KLEIN, W. (1989). *L'acquisition de langue étrangère*, Paris, A. Colin.
- KLUM, A. (1961). *Verbe et adverbe*. Uppsala, Almqvist & Wiksell.
- KOULOUGHLI, D. (2007). *L'arabe*, PUF.
- KOULOUGHLI, D. (1994). *Grammaire de l'arabe d'aujourd'hui*, Pocket.
- KOZLOWSKA, M. (1998a). « Bornage, télicité et ordre temporel », in J. Moeschler et al. (dir.), *Le temps des événements pragmatique de la référence temporelle*, 221-244, Kimé.

- KOZLOWSKA, M. (1998b). « Aspect, Mode d'action et classes aspectuelles », in J. Moeschler et al. (dir.), *Le temps des événements pragmatique de le référence temporelle*, 101-122, Kimé.
- LABEAU, E. (2002). « Circonstants atténuants ? L'adjonction de localisateurs temporels aux formes passées dans la production écrite d'apprenants anglophones avancés », in *Cahiers Chronos* 9, 157-179.
- LAMY, A. (1976). « Pédagogie de la faute et de l'acceptabilité », in *ELA*, 22, 118-127.
- LARCHER, P. (2005). *Le système verbal de l'arabe classique*, Presses Universitaires de Provence.
- LEEMAN-BOUIX, D. (1994). *Grammaire du verbe français : des formes au sens*, Nathan.
- LE GOFFIC, P. (1993). *Grammaire de la phrase française*, Hachette.
- LEMARECHAL, A. (1992). « Deixis et accession des parties du discours à la substantivité et aux fonctions actancielles », in M-A. Morel et L. Danon-Boileau (dir.), *La Deixis*, 105- 113, Paris, PUF.
- LE NINAN, C. (1988). *Les temps du passé en français ; analyse théorique et propositions didactiques pour leur enseignement au niveau secondaire en Thaïlandais*, Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté.
- LEUWERS, C. (2002). « La production de phrases », in M. Fayol (dir.), *Traité des sciences cognitives, Production du langage*, 263-301, Paris, Lavoisier.
- LUSCHER, J.-M. (1998). « Procédure d'interprétation du passé composé », in J. Moeschler et al. (dir.), *Le temps des événements pragmatique de le référence temporelle*, 181-196, Kimé.
- LUSCHER, J.-M. (1998). « Les approches textuelles », in J. Moeschler et al. (dir.), *Le temps des événements pragmatique de le référence temporelle*, 87-100, Kimé.
- LYSTER, R. (2004). « Research on form-focused instruction in immersion classrooms : Implications for theory and practice », in *Journal of French language studies*, 14, 1, 321-341.
- MADRAY-LESIGNE, F. (1992). « L'ici et l'ailleurs de la personne en discours. De la personne en discours. Quelques affinités entre personnes, temps et mode en français », in M-A. Morel & et L. Danon-Boileau (dir.), *La Deixis*, 401-408, Paris, PUF.
- MAINGUENEAU, D. (1993). *L'énonciation en linguistique française*, Hachette. (3<sup>e</sup> édition)
- MAINGUENEAU, D. (1993). *Élément de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Dunod (3<sup>e</sup> édition).
- MARQUILLO LARRUY, M. (2003). *L'interprétation de l'erreur*, CLE international.
- MARTIN, R. (1992). *Pour une logique du sens*, Paris, P.U.F.
- MARTIN, R. (1971). *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Paris, Klincksieck.
- MERLE, J.-M., (2001). *Linguistique contrastive et traduction, étude du conditionnel français et de ses traductions en anglais*, Ophrys.
- MEUNIER, A. (1992). « Sujet de la deixis et support modal », in M.-A. Morel et L. Danon-Boileau (dir.), *La Deixis*, 375-386, Paris, PUF.
- MILED, M. (2004). « Les apports de l'approche pédagogique par compétences à la didactique du FLS », in *Marges linguistiques*, M.L.M.S. éditeur. [www.marges-linguistiques.com](http://www.marges-linguistiques.com)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. *Restructuration du système éducatif au Liban. Dossier I*. Centre national de recherche et de développement pédagogiques, Beyrouth, août 1994.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. *La restructuration du système éducatif libanais. Dossier II*. Centre national de recherche et de développement pédagogiques. Beyrouth, octobre 1995.

MOESCHLER, J. (2000). « L'ordre temporel est-il naturel ? Narration, causalité et temps verbaux », in J. Moeschler et M.-J. Béguelin (dir.), *Référence temporelle et nominale*, 71-105, Berne, Peter Lang.

MOESCHLER, J. (1998) (dir.). *Le temps des événements pragmatique de la référence temporelle*, Kimé.

MOESCHLER, J. (1993). « Aspect pragmatique de la référence temporelle : indétermination, ordre temporel et inférence », in *Langages*, 112, 39-54, Paris, Larousse.

MOESCHLER, J. et al. (1994). *Langage et pertinence : référence temporelle, anaphore, connecteurs et métaphore*, Presses universitaires de Nancy.

MOLENDIJK, A. (2003). « La structuration logico-temporelle du texte : le passé simple et l'imparfait du français », In *Chronos*, 9, 91-104, Rodopi, Amsterdam.

MOLENDIJK, A. (1996). « Anaphore et imparfait : la référence à des situations présupposées et impliquées », In *Chronos*, 1, 109-123, Rodopi, Amsterdam.

MONDADA, L. & DOEHLER, S.-P. (2000). « Interaction sociale et cognition située, quels modèles pour la recherche sur l'acquisition des langues ? », in *Acquisition et interaction en langue étrangère*, 12. <http://aile.revues.org/947>

MOREL, M.-A. & DANON-BOILEAU, L. (dir.) (1992). *La Deixis*, Paris, PUF.

NOYAU, C. & PAPROCKA, U. (2000). « La représentation de structures événementielles par les apprenants : granularité et condensation », in *Roczniki Humanistyczne*, XLVIII, 5, 87-121, Lublin. (Annales de Lettres et sciences Humaines, XLVIII-5, Lublin, Pologne)

NOYAU, C. (1998). « Le développement de la temporalité dans le récit : processus de morphologisation et construction du texte », in *Studi Italiani di linguistica Teorica e Applicata*, 1, 111-131.

NOYAU, C. (1997a). « Processus de grammaticalisation dans l'acquisition de langues étrangères. La morphologie temporelle », in C. Martinot (dir.), 223-252, Paris, les Belles Lettres.

NOYAU, C. (1997b). Granularité, traitement analytique / synthétique, segmentation / condensation des procès. Un aspect des interactions entre conceptualisation et formulation telles qu'elles peuvent jouer dans l'acquisition des langues. Groupe de Recherche 113 du CNRS, Acquisition des langues, La Baume-Les-Aix.

NOYAU, C. (1991). *La temporalité dans le discours narratif : construction du récit, construction de la langue*, Thèse d'habilitation, Université de Paris VIII.

OLIVE, T. (2002). « La gestion en temps réel de la production verbale : méthodes et données », in M. Fayol (dir.), *Traité des sciences cognitives, Production du langage*, 131-147, Lavoisier.

O'NEIL, C. (1993). *Les enfants et l'enseignement des langues étrangères*, Crédif Didier.

- PAVLENKO, A. (1999). « New approaches to concepts in bilingual memory », in *Bilingualism : Language and Cognition*, 2, 209-230.
- PERDUE, C. et al. (2000). « Acquisition des langues secondes », In O. Houdé (dir.), *L'acquisition du langage, le langage en développement au-delà de trois ans*, 215-246, PUF.
- PORQUIER, R. & FRAUENFELDER, U. (1980), « Enseignants et apprenants face à l'erreur », in *LFDLM*, 154 : 29-64.
- PORTINE, H. (1999). « Didactique de la grammaire, vers une nouvelle *enkuklios paideia* ? », in *SPIRALE*, 23, 6-17.
- PORTINE, H. (1992). « Remarques sur l'analyse des temps verbaux chez Damourette et Pichon et sur l'étude de la phénoménologie du temps de Minkowski : sur le moi-ici-maintenant », in M.-A. Morel et L. Danon-Boileau (dir), *La Deixis*, 309-317, Paris, PUF.
- POTTIER, B. (1980). « Essai de synthèse sur l'aspect », in J. David & R. Martin (dir.), *La Notion d'aspect*, 240-246, Paris, Klincksieck.
- POUGEOISE, M. (1998). *Dictionnaire de grammaire et des difficultés grammaticales*, Armand Colin.
- PUREN, C. (1988). *Histoire des Méthodologies de l'Enseignement des Langues*, Nathan Clé Internationale.
- PUREN, C., BERTOCCHINI, P. & COSTANZO, L. (1998). *Se former en Didactique des langues*, Paris, Ellipses.
- PY B. (2007) « Apprendre une langue et devenir bilingue : un éclairage acquisitionniste sur les contacts de langues », *Journal of Language Contact – THEMA*, 1, 93-100.
- PY, B. (2002). « Acquisition d'une langue seconde, organisation macrosyntaxique et émergence d'une microsyntaxe », in *Marges Linguistiques*, 4, 48-54, M.L.M.S. éditeur. <http://www.marges-linguistiques.com>
- REBOUL, A. & MOESCHLER, J. (1998). *Pragmatique du discours*, Armand Colin.
- REIG, D. (1983). *Dictionnaire arabe-français al-Sabil*, Paris, Larousse.
- RIEGEL & al. (1994). *Grammaire méthodique du français*, PUF.
- ROBERT, J.-M. (2003). « Réduction et superposition, deux stratégies d'appropriation d'une langue étrangère ou seconde », in *Journal of Language Contact*. <http://www.marges-linguistiques.com>
- ROBERT, N. (2007). « Le contact des langues : pion aveugle du « linguistique » », in *Journal of Language Contact*, THEMA 1. [http://cgi.server.uni-frankfurt.de/fb09/ifas/JLCCMS/issues/THEMA\\_1/JLC\\_THEMA\\_1\\_2007\\_00Nicolai.pdf](http://cgi.server.uni-frankfurt.de/fb09/ifas/JLCCMS/issues/THEMA_1/JLC_THEMA_1_2007_00Nicolai.pdf)
- ROMAN, A. (1998). « Les déictiques de la langue arabe », In *Arabica*, XLV, 233-248.
- ROSIER, L. & WILMET, M. (2003). « « La concordance des temps » revisitée ou de la « concordance » à la « convergence » », in *Langue Française*, 138, 97-110.
- ROUSSEAU, A. (1990). « La deixis : un problème de logique et de philosophie du langage. », in M.-A. Morel et L. Danon-Boileau (dir.), *La Deixis*, 365-37, Paris, PUF.
- SANZ ESPINAR, G. (2002). « Lexique des procès : rôle textuel et rôle dans l'acquisition des langues », in *Revue de linguistique appliquée*, VII-2, 71-87.

- SCHLYTER, S. (1999). « Acquisition des formes verbales : Temps, accord et "finitude", présenté au XIe colloque international, *Acquisition d'une langue étrangère : perspectives et recherches*, Paris 19 – 21 avril 1999. [www.hexo.fr/aep/focal/schlyter.html](http://www.hexo.fr/aep/focal/schlyter.html)
- SCHLYTER, S. (1998). « La saisie de l'imparfait chez les enfants monolingues, les apprenants adultes et les enfants bilingues », in *LINX* 38, 145-169.
- SCHØLER, L. (2000). « Entre Charybde et Scylla ou Comment exploiter les corpus dans la recherche linguistique », in M. Bilger (dir.), *Corpus : méthodologie et application linguistiques*, 196-208, Paris Honoré Champion et Les Presses Universitaires de Perpignan.
- SIBLOT, P. (2000). « Le corpus du délit textuel », in *Cahiers de l'Université de Perpignan*, 31, 153-191, Presses universitaires de Perpignan.
- SMITH, J.-Ch. (1990). « Traits, marques et sous-spécification : application à la deixis », in M.-A. Morel et L. Danon-Boileau (dir.), *La Deixis*, 257-264, Paris, PUF.
- SMITH, N. (1993). « Observations sur la pragmatique des temps », in *Langages*, 112, 26-38, Paris, Larousse.
- SOME, P. (1998). *Temporalité verbale et récit. Le fonctionnement du système verbal français dans les romans burkinabè*, Thèse de doctorat, Université Cergy-Pontoise.
- SPERBER, D. & WILSON, D. (1993). « Pragmatique et temps ». *Langages*, 112, 8-25, Paris, Larousse.
- SPRINGER, C. (2002). « Evaluation de la compétence et problématique de l'acquisition en L2 : préliminaires pour une définition de profils prototypiques de compétences en L2 », in *Marges Linguistiques*, 4, M.L.M.S. éditeur. [www.marges-linguistiques.com](http://www.marges-linguistiques.com)
- STARREN, M. (2003). « How temporal coherence pushes the development of grammatical aspect in French L2, in *Marges Linguistiques*, 4, 56-76, M.L.M.S. éditeur. [www.marges-linguistiques.com](http://www.marges-linguistiques.com)
- STARREN, M. (1998). « Phénomènes de réduction linguistique en situation d'acquisition et d'attribution d'une langue seconde », in *Cahiers d'acquisition et de pathologie de langage*, 16-17, 51-77.
- STEN, H. (1952). *Les temps du verbe fini (indicatif) en français moderne*, Copenhague.
- STEIN, N.L. (1989). « Critical issues in the development of literacy education : towards a theory of learning and instruction », in *Literacy in American School*, The University of Chicago Press.
- STHIOUL, B. (1998a). « Temps verbaux et point de vue », in J. Moeschler et al. (dir.), *Le temps des événements pragmatique de la référence temporelle*, 197-220, Kimé.
- STHIOUL, B. (1998b). « La conceptualisation du temps : Guillaume », in J. Moeschler et al. (dir.), *Le temps des événements pragmatique de la référence temporelle*, 45-66, Kimé.
- SOUTET, O. (2000). *Le subjonctif en français*, Ophrys.
- STOTSKY, S. (1983). « Research on reading / writing relationships: a synthesis and suggested directions », in *Langage Arts*, 60, 627-642.
- TASMOWSKI-DE RYCK, L. (1985). « L'imparfait avec et sans rupture », in *Langue Française*, 67, 59-77.
- TESNIERE, L. (1959). *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- TISET, C. (2000). *Analyse linguistique de la narration*, SEDES.

- TOURATIER, C. (1996). *Le système verbal français*, Paris, Armand Colin, col. U.
- TREVISE, A. (1979) : « Spécificité de l'énonciation didactique dans l'apprentissage de l'anglais par des étudiants francophones », in *Encrages* (n° spécial de linguistique appliquée), Vincennes, Université de Paris VIII.
- VALLI, A. (2000). « Introduction : traitement informatique », in M. Bilger (dir.), *Corpus : méthodologie et application linguistiques*, 78-82, Paris, Honoré Champion et Les Presses Universitaires de Perpignan.
- VERONIQUE, D. (2007). « L'apport des recherches sur l'acquisition des langues étrangères, in *Le Français dans le monde*, 96-105.
- VERONIQUE, D. (2003). « Enjeux des acquisitions grammaticales et discursives en langue étrangère : quelques aspects d'une confrontation des paradigmes », in *Marges Linguistiques*, 5. [www.marges-linguistiques.com](http://www.marges-linguistiques.com)
- VERONIQUE, D. (1995). « Le développement des connaissances grammaticales en français langue 2 : implications pour une évaluation », in R. Chaudenson (éd.), *Vers un outil d'évaluation des compétences linguistiques en français dans l'espace francophone*, 29-45, Paris, CIRELA/ACCT.
- VERONIQUE, G.-D. (éd.) (2000). « Didactique des langues étrangères et recherches sur l'acquisition », in *Études de linguistique appliquée*, 120.
- VERONIQUE, G.-D. (2005). « Les interrelations entre la recherche sur l'acquisition du français langue étrangère et la didactique du français langue étrangère », in *Acquisition et interaction en langue étrangère*, 23. <http://aile.revues.org/1707>
- VET, C. (2000). « Référence temporelle, aspect verbal et les dichotomies massif/comptable et connu/nouveau », in J. Moeschler et M.-J. Béguelin, Berne, Peter Lang.
- VET, C. (1980), *Temps, aspects et adverbes de temps en français contemporain, essai de sémantique formelle*, Genève, Librairie Droz.
- VETTERS, C. (1996). *Temps, aspect et narration*, Amsterdam, Rodopi.
- VETTERS, C. (1993). *Le Temps, de la phrase au texte*, Lille, PUL.
- VIGNER, G. (2001). *Enseigner le français comme langue seconde*, CLE international.
- VOGELEER, S. (1994). « Le point de vue et les valeurs des temps verbaux », In *Travaux de Linguistique*, 29, 39-58, Duculot.
- VON STUTTERHEIM & al. (2002). « Différences translinguistiques dans la conceptualisation des événements », in *Revue de Linguistique Appliquée*, VII-2, 89-105.
- VUILLAUME, M. (1993). « Le repérage temporel dans les textes narratifs, in *Langages*, 112, 92-105, Paris, Larousse.
- VUILLAUME, M. (1990). *Grammaire temporelle des récits*, Paris, Minuit.
- WAGNER, R.-L. & PINCHON, J. (1962). *Grammaire du français classique et moderne*. Paris, Hachette.
- WEINRICH, H. (1973). *Le temps*, Editions des Seuil.
- WILLEMS, D. (2000). « Introduction : Diversité des domaines d'applications », in M. Bilger (dir.), *Corpus : méthodologie et application linguistiques*, 149-155, Paris Honoré Champion et Les Presses Universitaires de Perpignan.
- WILMET, M. (2003). *Grammaire critique du français*. Ducolot, 3<sup>ème</sup> édition.

WILMET, M. (2001). « L'architectonique du « conditionnel » », in *Recherches Linguistiques*, 25, 21-44, P. Dendale et L. Tasmowski (eds.).

WILMET, M. (1980). « Aspect grammatical, aspect sémantique, aspect lexical : un problème de limites », in J. David & R. Martin (dir.), *La Notion d'aspect*, 52-66, Paris, Klincksieck.

WILSON, D. & SPERBER, D. (1993). « Pragmatique et temps », in *Langages*, 112, 8-25, Paris, Larousse.

ZEMB, J-M. (1980). « L'aspect, le mode et le temps », in J. David & R. Martin (dir.), *La Notion d'aspect*, 84-110, Paris, Klincksieck.

ZGHIBI, R. (2002). « Le codage informatique de l'écriture arabe : d'ASMO 449 à UNICODE et ISO/CEI 10646 », in *CAIRN INFO*, 6, 155-182.

### **BIBLIOGRAPHIE LITTÉRAIRE.**

GOMEZ-GERAULT. M.-C. & ANTOINE, P. (2001). *Roman et récit de voyage*, Presse universitaires de Paris, Sorbonne.

LEBRUN, J.-C. (1996), *Rouaud*, Editions du Rocher.

LIGIER, C. (2001). « De la notion de genre chez Gide et quelques autres petits détails », in P. Masson et J. Claude (éd.), *André Gide et l'écriture de soi*, 181-198, Presses universitaires de Lyon.

MASSON, P. et CLAUDE, J. (2001) (éd.). *André Gide et l'écriture de soi*, actes du colloque organisé par l'association des amis d'André Gide, Presses universitaires de Lyon.

PHILIPPE, G. (2005), « Les pièces de Sartre sont-elles vraiment de Sartre ? », in M. Berne (dir.), *Sartre*, 160-176, Gallimard.

### **SITOGRAPHIE DIDACTIQUE SUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU LIBAN ET SUR LA DIDACTIQUE DU FLE.**

Lettre N° 3 : billet du bilinguisme, l'enseignement bilingue dans le système éducatif libanais.  
<http://www.ciep.fr/bibil/2006/janvier/regards.htm#bilingue>

SENAT : le sommet de la francophonie, point d'orgue de la coopération et de l'action culturelle au Liban.  
<http://www.senat.fr/ga/ga46/ga469.html>

Le Liban, situation démolinguistique.  
<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/asia/liban.htm>

France diplomatie : appui à la rénovation de l'enseignement du français et en français à l'Université Libanaise.  
[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/aide-au-developpement\\_1060/politique-francaise\\_3024/instruments-aide\\_2639/fonds-solidarite-prioritaire-fsp\\_2640/projets-approuves-2004\\_12887/projets-2004-par-pays\\_12888/liban\\_12889/appui-renovation-enseignement-du-francais-francais-universite-libanaise\\_27538.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/instruments-aide_2639/fonds-solidarite-prioritaire-fsp_2640/projets-approuves-2004_12887/projets-2004-par-pays_12888/liban_12889/appui-renovation-enseignement-du-francais-francais-universite-libanaise_27538.html)

Al-malaf al-tarbawi (dossier pédagogique).

[http://www.crdp.org/crdp/Arabic/ar-news/majalla\\_ar/pdf30/44\\_47.pdf](http://www.crdp.org/crdp/Arabic/ar-news/majalla_ar/pdf30/44_47.pdf)

Le CRDP au Liban.

<http://www.crdp.org/crdp/French/curriculum/curriculum.asp>

## TABLE DES MATIERES

<b>Introduction générale .....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 Etat des lieux des études sur l'imparfait .....</b>	<b>7</b>
<b>1. IMP morphologique, ses marques et ses distributions par rapport aux autres tiroirs.....</b>	<b>8</b>
1.1. IMP et COND.....	10
1.2. IMP de l'indicatif et présent du subjonctif.....	13
<b>2. Imparfait et valeur temporelles .....</b>	<b>16</b>
2.1. L'imparfait exprime-t-il un temps ? .....	16
2.1.1. L'IMP énonciatif de Benveniste .....	17
2.1.2. L'IMP comme « signal textuel ».....	18
2.1.3. Valeur de l'"inactuel" : quand l'imparfait cesse d'être "temps" verbal .....	20
2.2. L'IMP, temporalité et aspectualité. ....	22
2.2.1. L'IMP, comme temps du passé .....	22
2.2.2. De l'incidence du point R sur la description linguistique de la temporalité de l'IMP au niveau phrastique .....	23
<b>3. Imparfait et valeurs aspectuelles .....</b>	<b>28</b>
3.1. Intrication des données.....	28
3.2. La notion d'« aspect » et son rôle dans la description des procès : l'aspect lexical. ....	29
3.3. La problématique de l'ordre temporel.....	32
3.4. L'aspect grammatical : L'IMP est « inaccompli ».....	34
3.5. Implications de la valeur d'inaccompli de l'IMP dans le discours .....	37
<b>Chapitre 2 Un modèle : la SDT. ....</b>	<b>43</b>
<b>1. Présentation .....</b>	<b>43</b>
<b>2. Les intervalles .....</b>	<b>44</b>
2.1. L'intervalle du procès.....	45
2.2. L'intervalle de l'énonciation .....	48
2.3. L'intervalle de référence .....	48
2.3.1. Intervalle de référence et principe de la contrainte aspectuelle.....	49
2.3.2. Intervalle de référence et co-appartenance à une même vue.....	49
2.3.3. Intervalle de référence et aspect grammatical .....	49
2.3.4. Intervalle de référence et anaphore temporelle .....	50
2.4. L'intervalle circonstanciel.....	52
2.5. Les tests de validation .....	53
2.6. Les conflits et leur mode de résolution .....	53
<b>3. L'IMP en SDT .....</b>	<b>54</b>
3.1. Instructions pour l'IMP .....	54
3.2. Les effets de sens dérivés .....	55
3.2.1. L'itération.....	57
3.2.2. La dilatation.....	58
3.3. IMP et relations linguistiques.....	58

### **Chapitre 3 Etude du corpus littéraire : analyse quantitative ..... 61**

<b>1.</b>	<b>Présentation du corpus .....</b>	<b>61</b>
<b>2.</b>	<b>FRANTEXT : un corpus ou une base spécialisée.....</b>	<b>61</b>
2.1.	L'utilisation de FRANTEXT, avantages et difficultés.....	62
2.2.	Le corpus de FRANTEXT .....	65
<b>3.</b>	<b>Les données quantitatives.....</b>	<b>68</b>
<b>4.</b>	<b>L'échantillonnage .....</b>	<b>69</b>
4.1.	L'exploitation des valeurs statistiques .....	69
4.2.	Pourquoi l'échantillonnage ?.....	69
<b>5.</b>	<b>Pourquoi ce corpus ?.....</b>	<b>70</b>
<b>6.</b>	<b>Le traitement quantitatif des données du corpus littéraire.....</b>	<b>72</b>
6.1.	L'IMP, un temps verbal magistral en français écrit .....	72
6.2.	Un état des lieux : Données quantitatives .....	73
6.3.	Description et analyse des résultats numériques des tableaux .....	74
6.3.1.	L'IMP est le temps dominant .....	74
6.3.2.	Le PS : le temps le moins utilisé dans la pièce de théâtre et le récit de voyage. 75	
6.3.3.	Le PC : le temps le moins utilisé dans le roman et le mémoire .....	75
6.3.4.	L'IMP entre effet de sens typiques et dérivés : données quantitatives .....	75
6.3.4.1.	Les types de procès .....	76
6.3.4.2.	Les effets de sens dérivés dans le corpus.....	80

### **Chapitre 4 IMP et effet de sens typique et non typique. .... 83**

<b>1.</b>	<b>Objet de travail.....</b>	<b>83</b>
1.1.	Terminologie .....	85
1.2.	Typologie .....	86
<b>2.</b>	<b>L'IMP sans aucun conflit .....</b>	<b>88</b>
2.1.	Effet de sens typique .....	88
2.2.	Effet de sens non typique .....	91
2.2.1.	IMP et intervalle circonstanciel.....	91
2.2.2.	IMP et période dénotée par l'entité sujet .....	97

### **Chapitre 5 IMP et effet de sens dérivés (1) ..... 103**

<b>1.</b>	<b>IMP aoristique ?.....</b>	<b>103</b>
1.1.	IMP narratif.....	104
1.1.1.	IMP narratif et la série de procès.....	104
1.1.2.	IMP itératif ou IMP narratif .....	108
1.1.3.	IMP narratif et [achèvement] .....	110

1.2.	Le procès ponctuel à l'IMP .....	111
1.2.1.	L'IMP de rupture.....	111
1.2.2.	IMP en état préparatoire .....	113
1.2.3.	IMP en état résultant .....	115
<b>2.</b>	<b>Conflit V : structure actancielle et données pragmatiques .....</b>	<b>117</b>
<b>Chapitre 6</b>	<b>Effet de sens dérivés (2) .....</b>	<b>123</b>
<b>1.</b>	<b>IMP et itération1 .....</b>	<b>123</b>
<b>2.</b>	<b>IMP et itération2 .....</b>	<b>130</b>
<b>3.</b>	<b>IMP, circonstanciel et itération.....</b>	<b>131</b>
3.1.	IMP itératif sans conflit.....	137
3.2.	IMP et circonstanciel avec conflit II ou III .....	139
3.3.	Hésitation : IMP itératif avec ou sans conflit ? .....	142
3.4.	Hésitation : itération 1, 2, 3 ou avec circonstanciel ?.....	146
<b>Chapitre 7</b>	<b>Quand l'instruction [passé] est en conflit.....</b>	<b>151</b>
<b>1.</b>	<b>IMP et double ligne de temps .....</b>	<b>152</b>
1.1.	L'importance de la notion d'intervalle.....	153
1.2.	Les relations entre les trois séquences de temps .....	155
1.2.1.	Etat des lieux :.....	156
1.2.2.	Pourquoi l'IMP et pas le PC ou le PS ?.....	157
<b>2.</b>	<b>L'IMP plus que passé.....</b>	<b>158</b>
2.1.	IMP de vérité générale .....	158
2.2.	IMP et circonstanciel liés à [01,02].....	160
2.3.	IMP hypothétique .....	164
2.4.	L'IMP ludique .....	171
2.5.	IMP d'atténuation ou de politesse.....	172
2.5.1.	IMP forain .....	173
2.6.	IMP hypocoristique .....	174
2.7.	Synthèse .....	175
2.8.	IMP et types de discours .....	176
2.8.1.	Les personnes verbales .....	177
2.8.2.	Les embrayeurs .....	178
2.8.3.	Les indices de subjectivité.....	178
2.8.4.	Les temps verbaux.....	178

## DEUXIEME PARTIE

<b>Introduction.....</b>	<b>183</b>
<b>Chapitre 8 Etude de la biographie linguistique des apprenants libanais.....</b>	<b>187</b>
<b>1. Le corpus didactique.....</b>	<b>187</b>
1.1. Quelques choix nécessaires.....	188
1.2. Pourquoi ce corpus ?.....	189
1.3. Le questionnaire.....	190
1.3.1. Les objectifs.....	191
1.3.1.1. Identification de l'enquêté.....	191
1.3.1.2. Les usages du français et la compétence en français au Liban.....	191
1.3.1.2.1. Les modes d'acquisition des langues en usage.....	192
1.3.1.2.2. Compétences orales et écrites et habitudes de lecture et d'écriture ....	192
1.3.1.3. Représentations des langues et attitudes des enquêtés.....	193
1.3.2. Limites de cette démarche.....	193
1.3.3. Les procédures sur le terrain.....	194
<b>2. Situation linguistique du Liban.....</b>	<b>196</b>
2.1. Aperçu historique.....	196
2.2. La situation linguistique de l'arabe.....	197
2.3. La situation linguistique sociale et culturelle.....	200
2.4. Le fonctionnement du système scolaire au Liban.....	203
2.5. Situation linguistique complexe et statut de la langue française.....	208
<b>Chapitre 9 Temporalité française vs temporalité arabe et les problèmes d'interférence</b> .....	<b>.215</b>
<b>1. Morphologie verbale de l'arabe.....</b>	<b>216</b>
<b>2. La temporalité en arabe.....</b>	<b>219</b>
<b>3. Futur vs IMP.....</b>	<b>226</b>
<b>4. Usage du PRES à la place de l'IMP.....</b>	<b>228</b>
4.1. PRES narratif vs IMP.....	231
4.2. IMP ou PRES dans les textes descriptifs.....	234
4.3. Circonstanciel passé et PRES.....	236
<b>Chapitre 10 Conflit irréductible entre la nature du circonstanciel et l'IMP.....</b>	<b>245</b>
<b>1. Les circonstanciels dans le corpus.....</b>	<b>247</b>
<b>2. Les relations de subordination circonstancielle temporelle dans le corpus</b> <b>scolaire.....</b>	<b>261</b>

**Chapitre 11 Les problèmes morphologiques..... 275**

<b>1.</b>	<b>Les erreurs orthographiques.....</b>	<b>275</b>
1.1.	L'IMP et l'infinitif .....	275
1.2.	IMP vs participe passé.....	281
1.3.	Formes composées (PC, PQP) vs IMP .....	286
1.4.	Problèmes « de relation » .....	288

**Chapitre 12 Usage des tiroirs : contraintes syntaxiques et sémantiques (le cas de l'IMP)  
.....293**

<b>1.</b>	<b>Les contraintes syntaxiques : relations de concordance ou d'indépendance .....</b>	<b>293</b>
1.1.	Etat des lieux .....	293
1.2.	La concordance des temps.....	296
1.3.	La concordance dans le corpus scolaire .....	303
1.3.1.	IMP dans la principale, PRES dans la subordonnée .....	303
1.3.2.	IMP dans la principale et PC dans la subordonnée .....	307
1.3.3.	PC aoristique dans la principale vs PRES ou IMP dans la subordonnée .....	308
1.3.4.	PRES dans la principale et IMP dans la subordonnée .....	309
1.3.5.	INFINITIF introduisant une complétive à l'IMP .....	311
1.4.	La relation d'indépendance dans le corpus scolaire.....	312
1.4.1.	IMP dans la principale, PRES dans la subordonnée .....	312
1.4.2.	PRES dans la principale, IMP dans la subordonnée .....	315
1.4.3.	IMP dans la principale, IMP dans la subordonnée.....	316
1.4.4.	IMP dans la principale et PC dans la subordonnée .....	318
1.4.5.	PC dans la principale et IMP dans la subordonnée .....	320
<b>2.</b>	<b>Les contraintes sémantiques : IMP et antécédent .....</b>	<b>322</b>
2.1.	Absence totale de l'antécédent .....	323
2.2.	Antécédent imprécis .....	327
2.3.	Antécédent incorrect .....	334

**Chapitre 13 IMP et effet de sens dérivés dans le corpus scolaire..... 341**

<b>1.</b>	<b>IMP et type du procès .....</b>	<b>341</b>
1.1.	IMP et procès ponctuel.....	341
1.1.1.	IMP De rupture.....	344
1.1.2.	IMP ponctuel : dilatation ou itération ?.....	346
1.2.	IMP et état nécessaire.....	347
1.3.	IMP et être en train de .....	348
1.4.	IMP et adverbe .....	348
<b>2.</b>	<b>Procès à l'IMP et succession.....</b>	<b>350</b>
<b>3.</b>	<b>IMP hypothétique dans le corpus scolaire .....</b>	<b>355</b>
3.1.	L'irréalité au présent .....	356

3.2.	La probabilité faible .....	358
3.3.	L'irréalité au passé .....	362
3.4.	La potentialité.....	364
3.5.	La probabilité forte.....	366
3.6.	L'hypothèse et la comparaison.....	368
 <b>Chapitre 14 L'IMP : méthodes, enseignement et perspectives didactiques.....</b>		<b>371</b>
<b>1.</b>	<b>Les méthodes d'enseignement du français au Liban .....</b>	<b>371</b>
1.1.	Les manuels du corpus .....	373
1.2.	Influence de ces enseignements sur les emplois de l'IMP par l'apprenant libanais .....	378
1.3.	Le statut de l'apprenant .....	381
1.3.1.	La difficulté intrinsèque du français.....	388
1.3.2.	Difficulté d'apprentissage de la temporalité .....	389
1.3.3.	Causes extrinsèques des lacunes de l'expression écrite .....	394
<b>2.</b>	<b>Perspectives didactiques .....</b>	<b>397</b>
2.1.	Une méthodologie adaptée au niveau du lycéen libanais.....	397
2.1.1.	Le travail sur l'interlangue .....	398
2.1.2.	Conceptualiser le savoir .....	402
2.1.3.	Un enseignement comparatif entre L1 et L2 .....	403
2.1.4.	Exploitation de la SDT .....	404
2.1.5.	Proposition d'une séquence pédagogique en cinq séances .....	408
 <b>Conclusion générale .....</b>		<b>411</b>
 <b>Système des notations .....</b>		<b>417</b>
 <b>Table des abréviations .....</b>		<b>419</b>
 <b>Bibliographie .....</b>		<b>421</b>
 <b>Table des matières .....</b>		<b>435</b>

## Index des auteurs

### A

Abdallah .....220, 221, 374  
Abdel Nour.....108, 215, 222, 320  
Abi AAd.....391, 392  
Abouda.....10, 11, 13, 14, 15, 84,  
85, 156, 172, 225, 229, 281, 412, 413  
Adam .....16, 19, 35, 40  
Al-Salahi.....222  
Andersen.....349  
Anscombe .....85  
Aouadi .....392, 393  
Arrivé .....8, 103, 156

### B

Bally .....9  
Bange.....185, 209, 400, 401  
Barbazan.....16, 21, 37, 161, 162, 163  
Barceló .....168, 169, 173, 174, 253  
Bartning.....383, 384, 403  
Benveniste .....16,  
17, 18, 19, 20, 67, 75, 221, 374, 394  
Berthonneau .....1,  
16, 23, 25, 26, 297, 299, 300, 305, 411  
Blanche-Benveniste.....61  
Boulouffe.....372  
Brès.....87, 168, 173, 174, 253  
Brissaud.....184, 275, 288, 400  
Brunot.....103, 298  
Bucheton.....400

### C

Chabanne .....400  
Cohen .....1, 219  
Combe .....67, 83, 84  
Combettes.....23, 40  
Confais.....1,  
30, 34, 35, 36, 39, 86, 154, 155, 163  
Corder.....399  
Cornaire.....382  
Coseriu .....21  
Cuq .....72, 196, 205, 210, 399, 401  
Curat .....14, 156

### D

Damourette 7, 11, 16, 20, 21, 228, 425, 430  
David .....28, 29, 219, 424, 425, 430, 432  
De Parolo.....209  
Denyer .....399

Dewaele .....392, 393, 401  
Doehler .....398  
Ducrot.....24,  
25, 30, 40, 43, 84, 85, 164, 177, 229

### F

Fayol.....382,  
387, 421, 423, 425, 426, 428, 429  
Fleyfel .....217, 219  
Frauenfelder .....184

### G

Gadet.....194, 195  
Gosselin .....1, 3, 7, 12, 13, 15, 16, 23,  
25, 27, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38,  
40, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 55,  
58, 59, 73, 76, 77, 80, 88, 94, 96, 97,  
103, 104, 105, 107, 108, 117, 119, 132,  
135, 139, 147, 151, 154, 168, 229, 231,  
237, 247, 248, 249, 253, 261, 262, 266,  
300, 301, 303, 304, 306, 308, 309, 317,  
320, 322, 323, 332, 348, 389, 390, 411  
Grévisse .....279, 282, 284, 298  
Guillaume .....16,  
35, 36, 40, 155, 158, 175, 229, 431

### H

Habert .....62, 63, 64, 71, 187, 189  
Hafez.....197, 198  
Hagège .....208, 387  
Haillet .....10, 11, 12  
Howard .....230, 380, 381

### I

Imbs .... 13,  
14, 20, 30, 34, 35, 38, 39, 103, 155, 227

### J

Jakobson .....392

### K

Kihlstedt .....35, 380, 400  
Kirchmeyer .....383, 384  
Kleiber.....1, 16, 23,  
25, 26, 27, 52, 297, 299, 300, 305, 411  
Klein .....201, 292, 386, 393, 394  
Klum .....23, 30, 34

Kouloughli.....197, 198, 418  
Kozłowska.....32, 33

## L

Lamy.....399  
Le Goffic .....282, 284  
Le Ninan .....30  
Lebrun .....65  
Leeman-Bouix.....13, 14, 15, 280  
Ligier .....65, 66

## M

Maingueneau .....11, 86, 176, 177, 178  
Marcel Cohen .....153, 39  
Marquillo Larruy .....185, 399, 401, 402  
Martin ..28, 29, 34, 165, 424, 425, 430, 432  
Merle .....10  
Moeschler .....16, 20, 23, 24,  
33, 40, 43, 154, 425, 427, 428, 431, 432  
Molendijk .....23, 25, 26, 36, 55  
Mondada.....398

## N

Noyau .....292, 379

## O

O'Neil.....396

## P

Pavlenko .....393  
Perdue.....183  
Pichon.....7, 11, 16, 20, 21, 228, 425  
Porquier .....184  
Portine .....400, 414  
Pougeoise .....280  
Py.....382, 385, 386

## R

Raymond .....382  
Reboul .....16, 19, 20, 40  
Riegel ....108, 149, 228, 294, 295, 297, 358  
*Robert* .....66, 117, 118, 140, 265

Rosier ..... 295, 299, 306

## S

Schlyter ..... 383, 403  
Shirai..... 349  
Some .....19,  
40, 49, 103, 105, 107, 165, 178, 231  
Sperber ..... 24, 154  
Springer..... 184, 185  
Sten ..... 30  
Sthioul..... 21, 104  
Stotsky ..... 372

## T

Tasmowski-De Ryck ..... 24, 103  
Tisset..... 163  
Touratier ..... 16, 21, 155, 228

## V

Véronique ..... 383, 384, 403  
Vet.....23,  
24, 25, 26, 32, 34, 153, 156, 157, 411  
Vetters .....1, 7, 19, 20, 23, 27,  
34, 36, 37, 40, 48, 59, 103, 154, 164  
Vigner ..... 211  
Villecco..... 209  
Von Stutterheim..... 390  
Vuillaume ..... 19, 86, 164

## W

Wagner..... 156  
Weinrich.....16, 17, 18,  
19, 20, 34, 38, 40, 64, 67, 107, 119, 238  
Willems..... 61  
Wilmet .....8, 10, 12, 14,  
16, 34, 35, 36, 38, 104, 156, 158, 163,  
171, 172, 173, 174, 228, 295, 299, 306  
Wilson..... 24, 154

## Z

Zemb ..... 30

**Rita ABDEL NOUR**

## **Etude sur corpus écrit de l'imparfait en français standard et en français du Liban, avec applications didactiques.**

L'expression de la temporalité en français est assurée par des marqueurs aspectuo-temporels, notamment les tiroirs. Dans le système verbal, plusieurs tiroirs de l'indicatif entrent en concurrence dans l'expression du passé, entre autres, l'imparfait. Notre étude de ce tiroir, codant les instructions suivantes : passé, inaccompli, non autonome est fondée sur le modèle de la *Sémantique de la temporalité SDT* (Gosselin, 1996). L'application du modèle sur un corpus de français standard (littéraire) a permis (1) une approche quantitative des effets de sens (typique, non typique et dérivés) ; (2) Une analyse approfondie de ces derniers montre que la détermination des valeurs comme imparfait itératif, narratif, de rupture, etc. présente des locus d'hésitation dépendant d'éléments co(n)textuels. En effet, ce tiroir ne peut être appréhendé qu'en interaction avec d'autres marqueurs aspectuo-temporels : le type du procès, les autres tiroirs utilisés, les circonstanciels, les relations référentielles entre propositions en dépendance syntaxique, etc.

L'enseignement de ce tiroir dans un cadre institutionnel au Liban à des apprenants du niveau avancé inférieur constitue un des enjeux de ce travail de recherche qui propose une application du modèle de la SDT pour l'analyse de l'interlangue (français instable) des apprenants libanais. Après une explication des réussites et des erreurs dans l'emploi de ce tiroir, on propose une application didactique du modèle adaptée aux besoins et aux compétences des apprenants libanais.

Mots clés : imparfait, temporalité, système verbal du français, effet de sens, didactique du français, erreurs, compétences, phénomènes d'interférence.

## **Study of the "imparfait" tense in standard and Lebanese written French corpus, with didactic applications.**

The expression of temporality in French is ensured by temporal and aspectual markers, particularly by the tense. In the verbal system, several tenses participate in the expression of the past, especially the "imparfait". Our study of this tense coding the following instructions: past, imperfective, not autonomous is based on the model of the *Sémantique de la temporalité SDT* (Gosselin, 1996).

The application of the model on a written corpus of standard French allowed (1) a quantitative approach of the "effets de sens" (typical, non typical and derivative uses) (2) a detailed analysis of these uses shows that the resolve of the "repetitive", "narrative", "de rupture", etc. values present some hesitations depending on textual elements. Indeed this tense only can be apprehended in interaction with other temporal and aspectual marks: type of process, other tenses usage, adverbial elements, referential relation between dependant propositions, etc.

Teaching this tense in an institutional context in Lebanon to advanced level students (lower stage) constitutes one of the stakes of this research which offers an application of the model of SDT for the analysis of written language for the Lebanese learners (unstable French). After an explanation of the successes and the mistakes in the usages of this tense, a didactic application of the model is offered based on Lebanese students' needs and skills.

Keywords: imparfait, temporality, French verbal system, French didactic, errors, skills, interference phenomena.



**Laboratoire Ligérien de Linguistique**